

1903

Volume 4, 1903

edited by Fernand Portal, C.M.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/pannaales>

Recommended Citation

Portal, C.M., edited by Fernand. (1903) Volume 4, 1903.
<https://via.library.depaul.edu/pannaales/3>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Petites Annales by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.



Petites

Annales

de

St Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations: Anniversaire. — Départs. — Ecoles ménagères.....	3
Mission de Madagascar (1665 et 1666), par H. FROIDEVAUX.....	7
Saint-Lazare, par Jean PARRANG.....	13
Notes d'histoire.....	30

SUPPLÉMENT :

Publications allemandes, par G. MOREL.....	1
Notes sociales, par Max TURMANN.....	6

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

Les Lazaristes à Madagascar. — Nous sommes heureux d'annoncer
l'apparition prochaine d'un volume qui ne manquera pas d'intéresser
vivement nos lecteurs : *Les Lazaristes à Madagascar durant le
XVII^e siècle*, par H. FROIDEVAUX, secrétaire de l'Office colonial à la
Faculté des lettres.

Dépôts des PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Économat des Filles de la Charité, rue du Bac, 140, Paris.

Portrait de saint Vincent de Paul, peint par Simon
François, gravé par Pitau, héliogravure de Dujardin. In-8^o aigle,
papier de Hollande..... 4 fr.

Portrait de saint Vincent de Paul, peint par Chaleux,
héliogravure de Dujardin, in-8^o aigle, papier de Hollande..... 4 fr.

Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité peuvent se servir,
comme intermédiaire, soit de la Procure générale ou du Secrétariat de
Saint-Lazare, soit du Secrétariat ou de l'Économat de la Maison Mère des
Filles de la Charité.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des
comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent
sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs
des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois
à M. PORTAL, supérieur du Séminaire Saint-Vincent de Paul,
rue du Cherche-Midi, 88.



Petites

Annales

de

St Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

4^e année. — Tome IV

1908

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Anniversaire. Départs. Ecoles ménagères, p. 3. — Mission de Madagascar (1665 et 1666), par H. FROIDEVAUX, p. 7. — Saint-Lazare, par JEAN PARRANG, p. 13. — Notes d'histoire, p. 30.

Informations

Anniversaire. — 25 janvier 1617, origine de la congrégation de la Mission. — Voici comment saint Vincent de Paul lui-même raconte cette origine dans une conférence adressée à la communauté, le 17 mai 1658, à l'occasion de la distribution des Règles :

« En troisième lieu, si nous eussions donné les règles du comment et avant que la Compagnie se fût mise dans la pratique, l'on aurait eu sujet de penser qu'il y aurait eu en cela de l'humain plus que du divin, que ç'aurait été un dessein pris et concerté humainement et non pas un ouvrage de Dieu ; mais, Messieurs, et toutes ces règles, et tout ce que vous voyez, s'est fait, je ne sais comment, car je n'y avais jamais pensé ; tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause. Or, c'est une règle de saint Augustin que, quand on ne peut trouver la cause d'une chose bonne, il la faut rapporter à Dieu, et l'en reconnaître le principe et l'auteur. Selon cette règle de saint Augustin, Dieu n'est-il pas l'auteur de toutes nos règles qui se sont toutes introduites je ne sais de quelle manière et de telle manière qu'on ne saurait dire comment et pourquoi ?

« O Sauveur ! quelles règles ! et d'où viennent-elles ? Y avais-je jamais pensé ? Point du tout. Car, Messieurs, ni à nos règles, ni à la Compagnie, ni au mot de Mission même, je n'y avais jamais songé ; c'est Dieu qui a fait tout cela, les hommes n'y ont point eu de part.

Pour moi, quand je considère la conduite dont il a plu à Dieu de se servir pour faire naître la Compagnie en son Église, j'avoue que je ne sais où j'en suis, et il me semble que c'est un songe que tout ce que je vois. Oh ! cela n'est pas humain, cela est de Dieu !

« Appellerez-vous humain ce que l'entendement humain n'a pas prévu, et ce que la volonté n'a désiré ni recherché en manière quelconque ? Le pauvre M. Portail (1) n'y avait point pensé ; je n'y avais point pensé non plus ; tout cela s'est fait contre toute mon espérance et sans que j'y songeasse en aucune façon. Quand je regarde cela et que je vois les emplois de la Compagnie, en vérité cela me paraît un songe et il me semble que je rêve. Je ne saurais vous dire, et c'est comme le pauvre prophète Habacuc, qu'un ange prend par le poil et le porte bien loin pour consoler Daniel qui était dans la fosse aux lions ; ensuite l'ange le rapporte au même lieu où il l'avait pris, et lui, se voyant au même endroit d'où il était sorti, il pensait avoir rêvé et songé tout cela.

« Appellerez-vous humain l'origine de nos missions ? Un jour on m'appela pour aller confesser un pauvre homme dangereusement malade qui était en réputation d'être le plus homme de bien, ou du moins un des plus hommes de bien de son village ; il se trouve néanmoins qu'il était chargé de péchés et qu'il n'avait jamais osé les déclarer en confession. Ainsi il le déclara lui-même tout haut par après en présence de feu M^{me} la générale des galères, lui disant : « Madame, j'étais damné, si je n'eusse fait une confession générale à « raison des gros péchés que je n'avais osé confesser. »

« Cet homme mourut ensuite ; et madite dame, ayant reconnu par là la nécessité des confessions générales, désira que je fisse le lendemain une prédication sur ce sujet (2). Je la fis, et Dieu y donna tant de bénédiction, que tous les habitants du lieu firent ensuite confession générale, et avec tant de presse, qu'il fallut faire venir deux Pères jésuites pour m'aider à confesser, prêcher et à catéchiser ; ce qui fut cause qu'on continua le même exercice dans les autres paroisses des terres de madite dame durant plusieurs années. Laquelle enfin voulut entretenir des prêtres pour continuer des Missions, et nous fit avoir à cet effet le collège des Bons-Enfants où nous nous retirâmes, M. Portail et moi (3). Nous primes avec nous un bon prêtre à qui nous donnions cinquante écus par an. Nous nous en allions tous trois prêcher et faire la mission de village en village. En partant, nous donnions la clef à quelqu'un des voisins,

(1) Premier compagnon de saint Vincent. Né à Beaucaire le 22 novembre 1590, mort à Paris le 14 février 1660.

(2) A. Folleville, le 25 janvier 1617.

(3) Collège donné à saint Vincent par M^{sr} Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, en mars 1624.

ou nous le priions d'aller coucher la nuit dans la maison. Cependant je n'avais pour tout qu'une seule prédication que je tournais en mille façons, c'était de la crainte de Dieu. Voilà ce que nous faisons nous autres, et Dieu cependant faisait ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelques bénédictions à nos travaux, ce que voyant, de bons ecclésiastiques se joignirent à nous et demandèrent à être avec nous. O Sauveur ! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant ? Qui m'eût dit cela alors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à ce que vous voyez. Eh bien ! Messieurs, eh bien ! mes Frères, appellerez-vous humain ce à quoi nul n'avait jamais pensé ? car, ni moi, ni le pauvre M. Portail n'y pensions point. Hélas ! nous n'y pensions point ! Hélas ! et nous en étions bien éloignés !

« Avions-nous jamais pensé aux emplois de la Compagnie, par exemple, aux ordinands (1) qui sont le plus riche et le plus précieux dépôt que l'Église nous pouvait mettre entre les mains ? Cela ne nous était jamais tombé en l'esprit. Et la Confrérie de la Charité (2), y avions-nous jamais pensé ? Comment est-ce qu'on a pris soin de retirer les pauvres enfants trouvés (3) ? Je ne sais comment tout cela s'est fait, pour moi je ne le saurais dire. Voilà M. Portail qui peut vous témoigner que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela.

Départs. — Liste des membres de la Congrégation de la Mission envoyés à l'étranger durant l'année 1902, avec le lieu de leur destination.

Turquie d'Europe. — M. Louis-Marie BERNARD, prêtre ; M. Louis CLAPIER, prêtre ; M. Jean-Baptiste COULBEAUX, prêtre ; M. François CRITICO, prêtre ; M. Pierre DELTEIL, prêtre ; M. Joseph JAMMET, prêtre ; M. Gabriel LAURENT, prêtre ; M. Martin LUKRAWski, prêtre ; M. Jules MACADRÉ, prêtre ; M. Honoré MAGES, prêtre ; M. Constant MERCIER, prêtre ; Fr. Joseph PIGOT, coadjuteur.

Syrie. — M. Eugène HOTTIN, prêtre ; M. Adelin MAURIN, prêtre ; M. Augustin RAMADE, prêtre ; M. Léon ROUCHY, prêtre.

Pers. — M. Albert BERTOUNESQUE, prêtre ; M. Georges DEGROO, prêtre ; M. François MIRAZIZ, prêtre.

(1) L'œuvre des Ordinands fut commencée, à la demande de l'évêque de Beauvais, en 1631.

(2) La Confrérie de la Charité fut établie à Châtillon en décembre 1617.

(3) Les Enfants Trouvés. Ce fut dans le commencement de l'année 1638 que saint Vincent s'occupait de cette œuvre.

Chine. — M. Maurice BOUVIER, prêtre; M. Paul DUTILLEUL, prêtre; M. Célestin JALADIEU, prêtre; M. Louis SALAVERT, prêtre; M. Frédéric SANTANIELLO, prêtre; M. Hubert VERHAEREN, prêtre; M. François WILLEMEN, prêtre; Fr. Louis BARRUÉ, clerc; Fr. Félix BONANATF, clerc; Fr. Joseph DE STOLBERG, clerc; Fr. Joseph HERMANS, clerc; Fr. Charles KLOSS, clerc; Fr. Pierre LEGRAND, clerc; Fr. Joseph MARTIN, clerc; Fr. Joseph MOLINARI, clerc; Fr. Guillaume SCHERLON, clerc; Fr. Élie SEGOND, clerc; Fr. Étienne SELINKA, clerc; Fr. Antoine GEERTS, coadjuteur; Fr. Benoît JOLY, coadjuteur; Fr. Jules LONGUÉPÉE, coadjuteur; Fr. MARCO, coadjuteur.

Abyssinie. — M. Jacques VAN RAVESTEYN, prêtre.

Madagascar. — M. Jean HIARD, prêtre; M. Pierre LECLERC, prêtre; M. Auguste MARTY, prêtre; M. Pierre PRANEUF, prêtre; Fr. Vincent PRIEC, coadjuteur.

Salvador. — M. Henri GINESTE, prêtre; M. Pierre RAYNAUD, prêtre.

Équatour. — M. Jean-Baptiste LACHAT, prêtre; M. François SCHRAML, prêtre; Fr. Nicolas AZAMBRE, clerc; Fr. Albert BLANC, clerc; Fr. Michel DE LÉON, clerc; Fr. Lazare MLADENOFF, coadjuteur.

Pérou. — M. Théophile GAUJON, prêtre; M. Louis NOÉ, prêtre; Fr. Georges GRAFF, clerc.

Brésil. — M. Camille DURAND, prêtre; M. Gilles HENROTTE, prêtre; M. Pierre ZINGERLÉ, prêtre.

République Argentine. — M. Antoine BUCHARD, prêtre; M. Pierre LOMBARD, prêtre; M. Daniel VANDAELE, prêtre.

Ecoles ménagères. — A notre vif regret, nous sommes obligé de renvoyer à notre prochain numéro, le plan de direction des Ecoles ménagères.

Mission de Madagascar

(1665 et 1666)

Quand MM. Bourrot, Cuveron et Montmasson, prêtres de la Mission, débarquèrent successivement à Fort-Dauphin, ils purent constater par eux-mêmes combien peu de chose était l'établissement français de Taolankarana. « Le Fort-Dauphin (dit Souchu de Rennefort, leur compagnon de voyage) a été désigné carré par celui qui l'a commencé. Il avait deux petits bastions demi-élevés de cailloux sur le roc, qui, au côté du nord, commandaient le port capable de tenir à bon abri quatre vaisseaux seulement. L'enceinte, du reste, n'était que de pieux gros comme le bras, et le tour avait été réduit à 150 pas de long et à six vingts de large. La principale porte regardait l'Occident et une petite plaine qui finissait par un agréable paysage; l'autre, opposée, regardait l'Orient et la mer. Dans ce fort était une chapelle élevée de planches, laquelle pouvait contenir 400 personnes... La maison du gouverneur, que les nègres appellent *Donac* (qui veut dire palais) comme les maisons de leurs grands, était aussi de planches. Il y avait un magasin et une cuisine construits des plus gros morceaux de pierre qu'on avait pu ramasser autour des rochers; un corps de garde et 12 cases de pieux et de joncs; tous ces bâtiments étaient couverts de feuilles. Le gouverneur avait élevé les fondements d'une maison qui devait être de pierre de taille; il y avait dans son jardin, qui était à la principale porte du fort, des melons d'eau, d'autres melons, des concombres, de la chicorée, des laitues, des choux et des pois; de l'autre côté, 50 cases avec leurs jardins, et, au milieu, la maison des missionnaires, une chapelle et un séminaire de jeunes nègres pris à la guerre et de ceux que les parents avaient bien voulu donner pour être instruits. »

Il semble bien ressortir de cette description que, abstraction faite du fort lui-même, les bâtiments élevés par les soins du

P. Étienne étaient les plus importants de l'habitation. Mais quel était l'état moral de la mission de Madagascar? M. Frachey avait-il continué l'œuvre déjà tant de fois commencée et toujours interrompue par quelque catastrophe? Un certain nombre d'Antanosy avaient-ils embrassé le catholicisme? Les deux femmes amenées naguère de France par le P. Étienne « pour y instruire les femmes malgaches des vérités de la foi et de la manière de vivre en bonnes chrétiennes (1) », avaient-elles continué leur enseignement? Voilà ce que nous aimerions à savoir et ce que nous ignorons complètement. Les lettres de MM. Manié et Cuveron, les deux supérieurs successifs des Lazaristes, sont, en effet, toutes perdues; la relation écrite par leur successeur, M. Bourrot, a également disparu; une lettre de lui relative à quelques points particuliers, et quelques lignes de Souchu de Rennefort et de François Martin, voilà à peu près les seuls documents dont on dispose pour retracer l'histoire de la mission de Madagascar pendant les années 1665 et 1666.

Il en ressort que, durant le cours de ces deux années, les Prêtres de la Mission ont, comme les colons de Fort-Dauphin, payé un lourd tribut au climat. M. Manié — qui, à la nouvelle de l'arrivée de ses confrères s'était empressé de revenir de Matitanana où il avait prêché l'Évangile sans grand succès « faute

(1) De très bonne heure, il avait été question de l'envoi de Filles de la Charité à Madagascar. Le P. Nacquart en avait, dès le 9 février 1650, parlé à son Supérieur général; le 8 août 1655, après réception d'une lettre du P. Mounié où il en était également question, saint Vincent écrivait aux Filles de la Charité : « Votre nom s'étend presque partout; il est connu même à Madagascar, où l'on vous désire. Nos Messieurs qui sont dans ce pays si éloigné, nous ont écrit qu'il serait à désirer que vous y eussiez un établissement pour gagner plus aisément à Dieu les âmes des pauvres négres. » Un peu plus tard, une Fille de la Charité, la sœur Haran, de Nantes, demanda d'y être envoyée, mais saint Vincent ne jugea pas qu'il fut encore possible de la faire passer à Fort-Dauphin. En attendant la venue des Filles de la Charité sur lesquelles il comptait pour diriger un hôpital et instruire les femmes Antanosy, le P. Étienne avait amené avec lui dans le sud de Madagascar deux Françaises laïques « dont (écrit-il dans sa lettre du 15 janvier 1664) le concours nous soulage beaucoup »; mais jamais M. Alméras ne se décida, très prudemment, à donner satisfaction aux demandes des Sœurs de la Charité que lui firent, soit les Prêtres de la Mission, soit les Directeurs de la Compagnie. Il y eut cependant à Fort-Dauphin une Sœur de la Charité, d'origine malgache, de 1667 (?) à 1671; c'est ce qui ressort du passage suivant d'une lettre du P. Roguet au Supérieur général de la Mission : « Veuillez nous dire ce que nous aurons à décider sur cette femme à qui M. Manié a donné l'habit des Sœurs de Charité. Elle a eu soin jusqu'ici du Séminaire des femmes et des filles; elle demande à passer en France avec deux petits garçons, ses enfants, nés d'un père français avant qu'elle fût baptisée. »

de savoir suffisamment la langue du pays », et qui assista le président de Beausse à ses derniers moments, — et M. Cuveron avaient été successivement enlevés par la maladie, et, au début de l'année 1667, tous les membres survivants de la mission se trouvaient en très mauvaise santé. « J'ai eu beaucoup de peine à écrire ma relation, racontait alors M. Bourrot à M. Alméras, étant travaillé de la fièvre et d'un grand mal de tête ; mais par la miséricorde divine, j'en suis guéri depuis trois ou quatre jours. M. Montmasson se porte un peu mieux aussi ; il commence à aller et venir, et il peut dire la Sainte Messe. M. Frachey est attaqué d'une fièvre tierce qui l'affaiblit et le tourmente beaucoup ; tous nos Frères sont présentement malades aussi, et nous faisons comme nous pouvons. » En dépit de leur déplorable état de santé, les Lazaristes s'étaient occupés de leur mieux du salut des âmes ; « nous avons, écrit encore M. Bourrot, cette obligation particulière à la bonté de Dieu, qu'il n'a point permis que nous fussions tous malades à la fois ; il reste toujours quelqu'un pour les fonctions curiales et pour assister les autres »...

Tout en s'acquittant de leurs fonctions curiales avec toutes les forces que leur laissaient la maladie, le climat et une nourriture qu'ils jugeaient peu réconfortante ; tout en se comportant vis-à-vis des colons « comme curés et fonctionnaires », en conversant avec eux, etc. ; tout en « travaillant avec beaucoup de succès, dans l'ardeur du zèle qu'ils ont pour le salut de ces pauvres idolâtres, à les soumettre à Dieu par la lumière de l'Évangile (1) », les Lazaristes passés en 1665 à Fort-Dauphin continuaient à vivre en communauté avec leurs frères. Ils s'efforçaient aussi de développer leur séminaire, qui compta (tout au moins d'avril à septembre 1666) jusqu'à quinze personnes. En même temps, en dépit de la guerre qui durait toujours, ils poursuivaient l'exploitation des deux domaines qu'ils possédaient à quelque distance de Fort-Dauphin, à Alampo et à Ymours. Dans ce dernier domaine — qu'ils devaient à la libéralité des membres du Conseil de la France Orientale, — pro-

(1) Expressions du rapport présenté au roi, à la fin de l'année 1667, par les directeurs de la Compagnie des Indes Orientales.

tégé par le seul fort où la colonie pût alors entretenir une garnison, le fort de Fanjahira, avait été concentré tout le bétail appartenant aux missionnaires, tandis que dans leur jardin d'Alampo huit ou neuf nègres cultivaient pour eux « du riz et des racines » ; « j'espère, écrivait au mois de février 1667 le P. Bourrot, Dieu aidant, y planter de la vigne cette année, puis, avec le concours de nos nègres, nous aurons un bon jardin et une maison de campagne ». En 1667, par conséquent, le domaine d'Alampo commençait à rendre aux prêtres de la Mission les services qu'avait, plus de quinze ans auparavant, énumérés le P. Nacquart dans une lettre aux directeurs de l'ancienne Compagnie des Indes.

Si, de ce côté, il y avait réelle amélioration, par contre les rapports entre les Lazaristes et les agents de la Compagnie demeuraient toujours aussi difficiles et aussi tendus ; il semble même que, nonobstant les prescriptions de l'article premier des statuts du 24 octobre 1664, les membres du Conseil souverain de l'île Dauphine aient fait montre à l'égard des missionnaires, sinon de méfiance, du moins de dureté et de parcimonie. « Quand il nous a fallu demander les objets les plus nécessaires, raconte M. Bourrot à M. Alméras, il leur semblait que nous dérobieions leur bien, et ils ne nous les accordaient qu'après une longue attente et sur un billet de leur main. Quand nos Frères allaient au magasin, les employés les traitaient moins bien que des esclaves, et quelquefois même ils ont menacé de les frapper... Je dis à ces Messieurs du magasin que, s'ils avaient des observations à faire, c'était à moi qu'ils devaient les communiquer, et que j'y mettrais ordre. » Cette timide observation de M. Bourrot, qui semble avoir parfois manqué de l'énergie nécessaire, même vis-à-vis de ceux qu'il était chargé de diriger, ne semble pas avoir été écoutée, car les agents de la Compagnie, et les chefs eux-mêmes, continuèrent à malmenner, en paroles à tout le moins, les pauvres missionnaires. « Nous avons ici, dit encore le P. Bourrot, le bon M. Montmasson, bon et vertueux prêtre de la Compagnie : néanmoins, je ne saurais presque sortir du Fort-Dauphin qu'il n'arrive quelque différend. La dernière fois, il s'éleva une difficulté

entre lui et M. Chervy, conseiller et marchand, ce qui fit beaucoup de bruit; car, comme ces gens-là font moins d'état des prêtres que de leurs laquais, ils furent assez insolents pour le menacer des fers, ce qui scandalisa même les nègres. A mon retour, ils vinrent m'en demander pardon, et je ne leur dis rien davantage pour le moment. Une autre fois, le même conseiller, parlant de M. l'aumônier du *Saint-Paul*, fort bon prêtre, d'après des rapports qui lui en avaient été faits, il répéta qu'il le ferait lier et mettre aux fers. Alors je n'eus pas la force de supporter, sans répliquer, une si grande insolence. Je lui répondis à haute voix qu'il n'avait pas d'autorité sur les prêtres comme il le prétendait. Je n'en parlai pas néanmoins à ces Messieurs de la Compagnie. » Au total (ces faits en fournissent la preuve), M. Bourrot n'a pas su défendre comme il convenait ceux à la tête desquels il se trouvait, et ils n'avaient probablement pas tout à fait tort, ceux qui lui reprochaient de « les laisser lâchement fouler aux pieds ».

Aussi, avec quelle désinvolture étaient traités les Lazaristes au milieu de l'année 1666! « Depuis le départ de M. Cuveron, notre ration a été moindre que pour les soldats; car ils ont chacun deux livres de viande par jour; nous recevions proportionnellement beaucoup moins, et encore de la vache. Si nous prenions du veau à la boucherie, nous le payions. Depuis la mort de M. de Montaubon, arrivée au mois de septembre, il y a amélioration; M. Baudry commanda au boucher de mettre toutes ses fournitures sur le compte de la Compagnie, ce qui se continue. » Pour le riz, c'est mieux encore; les missionnaires ont dû s'en procurer à leurs propres frais. « Quand le riz manqua, j'en demandai à ces Messieurs, qui en avaient de réserve, ainsi que de la farine : ils me répondirent par un refus. Je résolus donc, sans faire plus de bruit, de tout abandonner entre les mains de la divine Providence, et de nous entretenir à nos dépens, nous et notre séminaire. La grâce de Dieu nous a si bien assistés que nous avons ainsi vécu, depuis le commencement d'avril jusqu'au moins de septembre, époque où le riz arriva de Galamboule. » Il n'est pas jusqu'au vin nécessaire pour la messe, dont on ne se montre très parcimonieux; « nous

en avons demandé à ces Messieurs et ils nous en ont donné deux flacons qui ont servi pour la messe, mais il touche à sa fin, et, pour le ménager, nous ne disons la messe que les dimanches et fêtes; et si bientôt il n'arrive une flotte de France, nous serons dans la nécessité de ne plus la dire du tout. Plusieurs de ceux qui sont morts nous ont laissé des intentions de messes, mais nous ne pouvons les acquitter faute de vin ».

Ainsi les pauvres missionnaires étaient loin de trouver, dans les tristes chefs envoyé à Fort-Dauphin par la Compagnie des Indes Orientales, l'assistance qui avait été naguère promise verbalement à M. Alméras; quant à leurs œuvres, elles n'avaient reçu aucun secours. « Pour le séminaire, constate encore M. Bourrot, on n'a jamais rien donné. » Le seul blanc qui, au moment de la disette, ait aidé les Lazaristes à le soutenir, c'est La Case; il lui fit alors don de 18 paniers de riz. N'ayant plus de marchandises d'échange, ne pouvant pas en obtenir des agents de la Compagnie qui se refusaient, d'autre part, à leur donner même l'argent qui leur était dû, les prêtres de la Mission se trouvaient dans un dénuement à peu près complet, ne pouvant se procurer ni des vêtements, ni de bons rafraîchissements. « Quand M. Cuveron partit, rapporte le P. Bourrot, pour le voyage où il a succombé, il emporta toutes nos marchandises, tellement qu'il n'en reste plus, même pour acheter un peu de miel, si nécessaire pour mêler à notre boisson et pour faire perdre à l'eau sa crudité. C'est une des causes principales de la difficulté et des longueurs des convalescences... Quelques belles promesses qu'on puisse faire, quand la planche est tirée, on se moque de nous. » De ces doléances, de ces indications, voici ce qu'il convient de retenir et de dégager : au début de l'année 1667, la mission de Madagascar avait dû, par suite de circonstances multiples, faute de ressources et faute de prêtres, renoncer à prêcher l'Évangile soit dans l'intérieur du pays, soit sur la côte orientale de l'île; elle se trouvait réduite une fois de plus à l'occupation de la seule localité de Fort-Dauphin et de ses alentours immédiats, et elle n'y vivait que d'une vie précaire.

HENRI FROIDEVAUX.

Saint-Lazare⁽¹⁾

L'origine de la maison de Saint-Lazare reste assez difficile à éclaircir, la plupart des titres originaux ayant été perdus pendant la guerre de Cent ans et pendant les guerres civiles qui suivirent. Il paraît probable que son emplacement fut d'abord occupé par un monastère dédié à saint Laurent dont parle Grégoire de Tours [*Historia Francorum*, lib. VI, cap. ix]. Cette abbaye ayant été détruite par les Normands (885-888), on construisit sur ses ruines une léproserie, placée, comme la plupart des maisons semblables, sous l'invocation de saint Ladre ou saint Lazare, par une confusion fréquente au moyen âge des

(1) Les auteurs consultés et cités le plus souvent textuellement dans cette notice sont :

- GERMAIN BRICE. — *Description de la Ville de Paris*, 1752, t. II.
JAILLOT. — *Recherches sur Paris*, t. II. *Quartier Saint-Denis*,
PIGANIOL DE LA FORCE. — *Description historique de Paris*, 1765, t. III, p. 422.
D'ARGENVILLE. — *Voyage pittoresque de Paris*, 1778, p. 185.
HURTAUT. — *Dictionnaire historique de Paris*, 1779, t. III, p. 390, etc.
J.-A. DULAURE. — *Nouvelle description des Curiosités de Paris*, 1785, p. 382.
THIERRY. — *Guide des Amateurs et Étrangers à Paris*, 1787, t. II, p. 518.
JAUFFRET. — *Mémoire sur le sac de Saint-Lazare*.
Tableau historique de Saint-Lazare, depuis son ouverture jusqu'au 9 thermidor,
par DUSAULGHAY.
SAINT-VICTOR. — *Tableau de Paris*, 1822, t. II, 1^{re} partie.
DE MARLÈS. — *Paris ancien et moderne*, 1838, t. III, p. 144.
Premier compte rendu de l'Association de Dames pour la visite des détenues protestantes à Saint-Lazare, 1839-1840-1841.
Société de Sphragistique (bulletin mensuel), t. III, 1^{er} numéro, 15 juillet 1873.
Article sur le Sceau de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare, par TROCHE.
J. BOULLÉ. — *Recherches historiques sur Saint-Lazare depuis son origine jusqu'en 1632*; thèse présentée en 1854 à l'École des Chartes et publiée dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. III, p. 126-191.
MEINDRE. — *Histoire de Paris*, 1855, t. I, p. 453.
ÉMILE DE LABÉDOLIÈRE. — *Le Nouveau Paris*, 1860, p. 151.
Œuvre de Refuge de Sainte-Anne de Clichy, fondée par M^{lle} CHUPIN, 1 vol., Paris, 1866.
LEBEUF, édition COCHÉRIIS. — *Histoire de Paris*, 1867, t. III, p. 331 et 357.
PERDREAU. — *Les martyrs de Picpus*, 1871.
ALFRED FRANKLIN. — *Les anciennes Bibliothèques de Paris*, 1873, t. III.
MAYNARD. — *Saint Vincent de Paul*, 1886, t. I et t. IV.
P. DE GRANDPRÉ. — *La Prison Saint-Lazare*, 1889.
Cinquante années de visites à Saint-Lazare, par M. d'A. 1 vol. in-16, 1889.
LEBEUF. — *Rectifications et Additions*, par FERNAND BOURNON, 1890, p. 315.

deux Lazare de l'Évangile, du Lazare ressuscité par Notre-Seigneur et du pauvre Lazare, aperçu par le mauvais riche dans le sein d'Abraham.

Les armoiries adoptées portaient l'effigie de Lazare, frère de Marthe et de Marie. Un sceau de 1264 porte :

Leprosorium capituli sancti Lazari parisiensis.

La première pièce à date certaine, faisant mention de la maison de Saint-Lazare, est de 1122. (L'acte par



1



2

Fig. 1. — Sceau de la léproserie de Saint-Lazare attaché à une charte de 1264 (1).
Fig. 2. — Sceau de la léproserie de Saint-Lazare, de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvii^e. Trouvé en 1816 en Normandie. Cf. *Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique*, 15 juillet 1853.

lequel Louis VI accordait une foire *Fratribus sancti Lazari* et qu'on avait prétendu daté de 1110, ne peut être antérieur à 1131.)

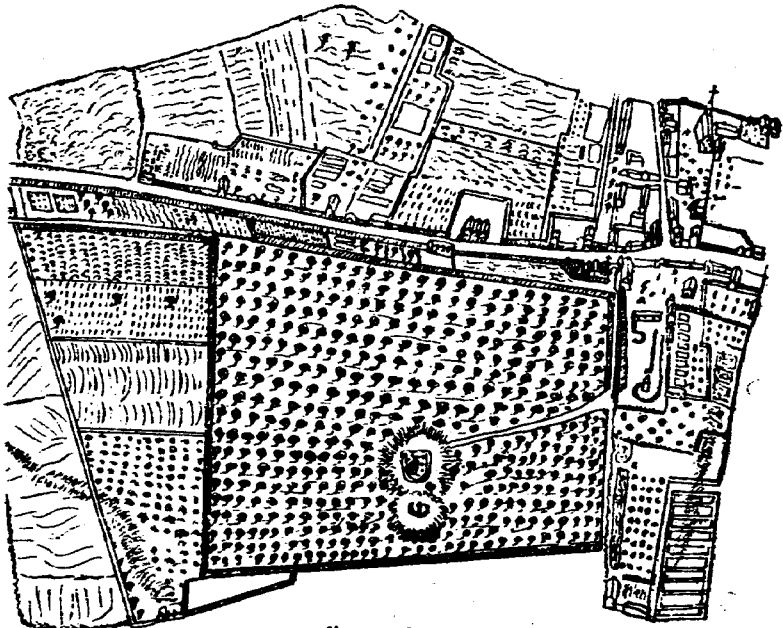
Un point très obscur aussi est celui de la constitution de la maison de Saint-Lazare. Était-ce une simple léproserie? Était-ce en même temps un prieuré? Les historiens les plus compétents ont eu à ce sujet des opinions très différentes. Il semble plus probable que c'était une léproserie administrée comme tout autre hôpital, par un *prieur* ou *maître*, ordinairement prêtre, et dont la nomination dépendait de l'évêque de Paris, et par des frères et des sœurs *donnés*, ecclésiastiques ou laïques, vivant en commun sous la règle de Saint-Augustin sans toutefois faire des

(1) Représente Jésus ressuscitant Lazare en présence de Marthe et de Marie; au bas, une barque, par allusion au voyage des saints de Provence à Marseille. Cf. Faillon, *Monuments de l'Apostolat de Sainte-Madeleine*, I, p. 567.

vœux et formant une confrérie plutôt qu'un couvent. A Saint-Lazare les malades eux-mêmes pouvaient être admis à la communauté et au titre de frères.

On ne devait recevoir dans cette léproserie que des bourgeois de Paris, règle à laquelle il y avait exception en faveur des boulangers, qui, plus exposés à la lèpre à cause de leur métier, y étaient admis de tout le royaume. Lors de leur réception, les malades faisaient vœu d'obéissance au prieur et donnaient un état de tous leurs biens, lesquels, en cas de décès, restaient à l'hôpital.

La maison de Saint-Lazare à laquelle les rois avaient successi-



H. Legrand 1380.

Fig. 3. — Maison et enclos de Saint-Lazare en 1380,
(d'après le plan de restitution de H. Legrand (1)).

vement accordé diverses donations, droits et privilèges, comptait parmi les premières seigneuries ecclésiastiques du royaume, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Dans son vaste enclos

(1) Le plan est traversé par le chemin de Saint-Denis, aujourd'hui rue du Faubourg Saint-Denis. On aperçoit en haut, à droite, l'église Saint-Laurent, un peu plus bas, sur le chemin, la maison et l'église de Saint-Lazare indiquées par une petite croix.

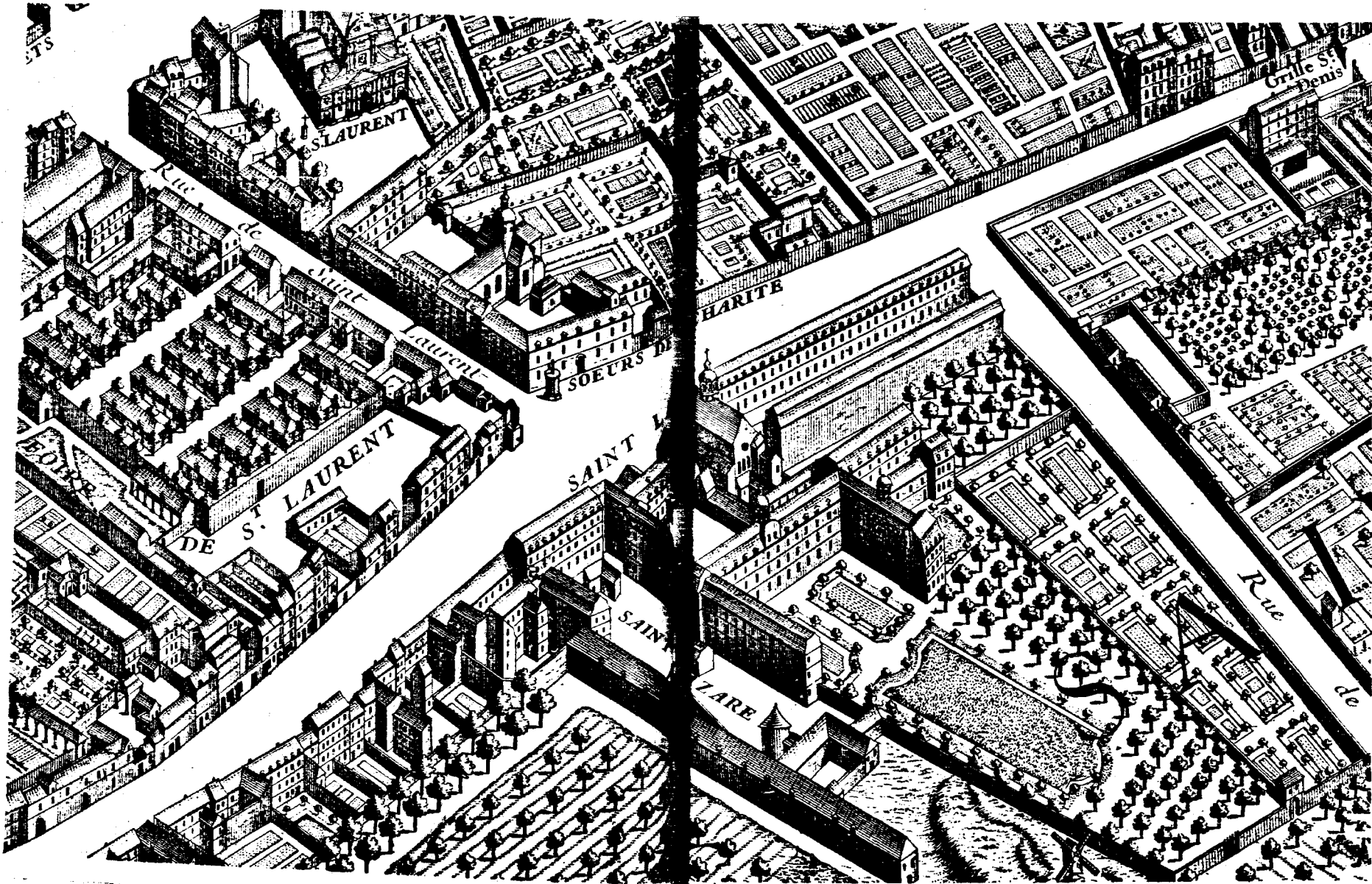


Fig. 4. — Maison de Saint-Lazare, maison-Mère des Sœurs de la Charité.
 Foire Saint-Laurent, d'après un plan dit de Turgot (1734-1739).

était un bâtiment appelé « *logis du roi* », où rois et reines, à leur avènement, recevaient le serment de fidélité de tous les ordres de la ville, avant de faire leur entrée solennelle à Paris. C'est aussi à Saint-Lazare que le corps des rois défunts étaient déposés; là on faisait l'absoute et les prélats du royaume venaient jeter l'eau bénite; après quoi les religieux de Saint-Denis recevaient

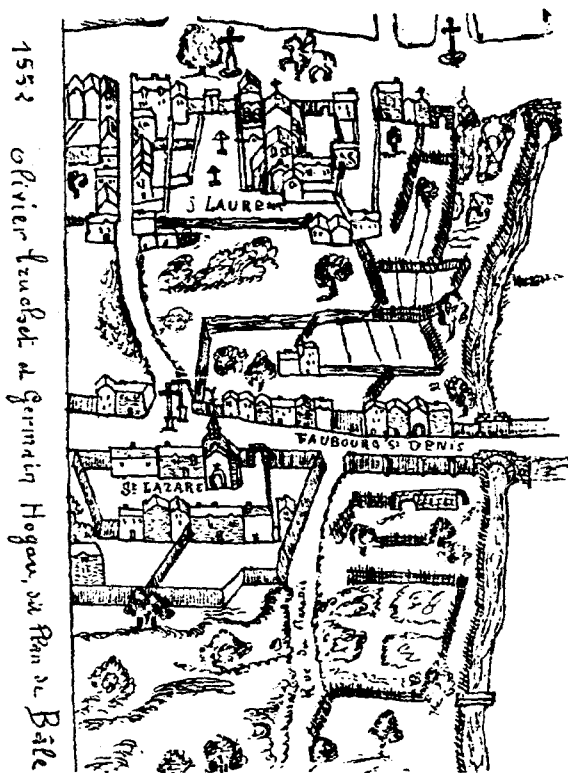


Fig. 5. — Saint-Lazare, d'après le plan de Truchet et Hoyau, dit plan de Bâle (1552).

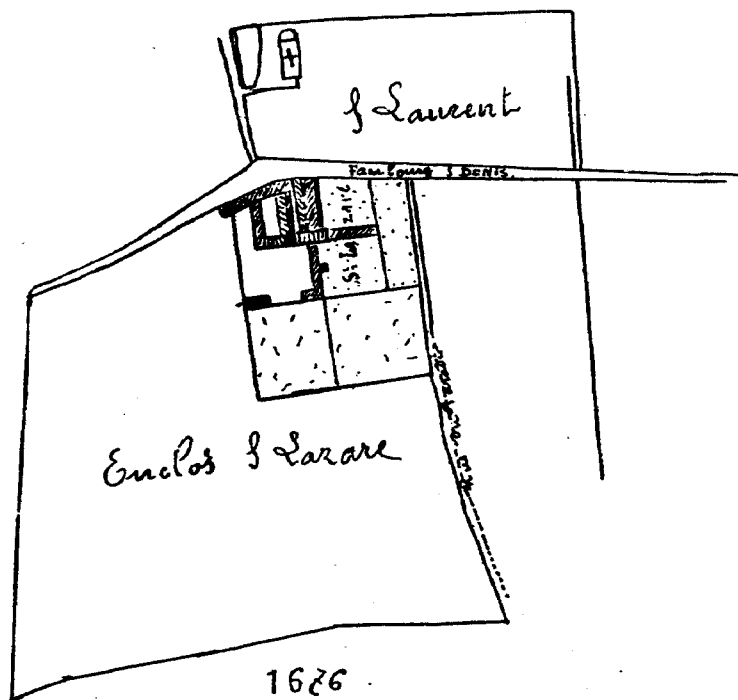
le corps des mains des *Hanouards*(1) et le portaient aux caveaux de la royale abbaye.

Au commencement du xvi^e siècle, la constitution de Saint-Lazare éprouva un changement considérable; vers 1515, Etienne de Ponchier, évêque de Paris, voulant réformer les abus et changer l'administration, y établit les chanoines réguliers de

(1) Hanouards, du bas-breton *Halennour*, marchands de sel, organisés en corporation, qui, de temps immémorial, avaient le privilège de porter le corps du roi mort.

Saint-Victor. Mais il ne les institua que par commission amovible et ne nomma le prieur qu'*ad nutum*, c'est-à-dire révocable à sa volonté. Toutes les provisions accordées depuis cette époque jusqu'en 1644, année de la provision donnée à Adrien Le Bon par Henri de Gondi, évêque de Paris, portent invariablement les mêmes caractères, incompatibles avec la nature d'un Prieuré-Bénéfice.

En 1630, Saint-Lazare était occupé par huit chanoines régu-



Fac Simile du 2^e Plan de Jouvin de Rochefort.

Fig. 6. — Maison et enclos de Saint-Lazare, d'après le plan de Jouvin de Rochefort (1676).

liers de Saint-Victor, sous la conduite d'Adrien Le Bon. Prieur et religieux s'entendaient assez peu et Le Bon songeait à permuter son bénéfice; d'ailleurs il n'y avait plus de lépreux à Saint-Lazare (1), et l'hôpital se trouvait sans objet. Mais avant de l'abandonner, il se demandait s'il n'était pas possible de

(1) Depuis plus de cent ans la lèpre avait à peu près disparu de nos régions.

faire un échange de bonnes œuvres. Il avait entendu parler du bien opéré par une compagnie de Missionnaires qui sous la conduite de M. Vincent se livraient à l'instruction du peuple.

Il y avait alors six ans que la Congrégation de la Mission existait; par acte du 17 avril 1625, Philippe-Emmanuel de Gondy et sa femme, Françoise-Marguerite de Silly avaient, en effet donné une somme de 45.000 livres à « Maître Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, licencié en droit canon », pour la fondation d'une compagnie qui s'appliquerait au salut du pauvre peuple de la campagne.

Adrien Le Bon crut entrer dans les intentions des fondateurs en appliquant les revenus du prieuré au soulagement spirituel du pauvre peuple des champs « infecté de la lèpre du péché ».

On connaît la résistance que l'humilité, la prudence et le désintéressement de saint Vincent y opposèrent une année entière.

Enfin, le 7 janvier 1632, un concordat fut passé entre « Adrien Le Bon, prêtre, religieux profès et prieur du prieuré conventuel, léproserie et administration des chanoines réguliers de Saint-Lazare, ordre de Saint-Augustin-lez-Paris, et frère Nicolas Maheut (1) sous-prieur, Claude Cousin receveur, Claude Cotheureau dépensier, Richard Levasseur sacristain, Adrien Descourtils, Jacques Lescellier, François Cacquet et Claude de Morennes, tous frères et religieux dudit prieuré étant assemblés en leur chapitre à la manière accoutumée au son de la cloche d'une part, et maître Vincent de Paul aussi prêtre et supérieur de la Congrégation de la Mission », tant en son nom, qu'au nom de tous les prêtres de sa Compagnie (Arch. Nat., M. 212).

Dès le lendemain, 8 janvier 1632, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris accorda le décret d'union de Saint-Lazare à la Mission, et Louis XIII dans ce même mois de janvier accorda, de Metz, les Lettres patentes confirmatives, enregistrées au Parlement le 7 septembre suivant, malgré l'opposition des religieux de Saint-Victor.

Cependant un nouveau concordat confirmatif du premier fut

(1) C'est le même sous-prieur que saint Vincent soigna plus tard tandis qu'il était malade de la peste.

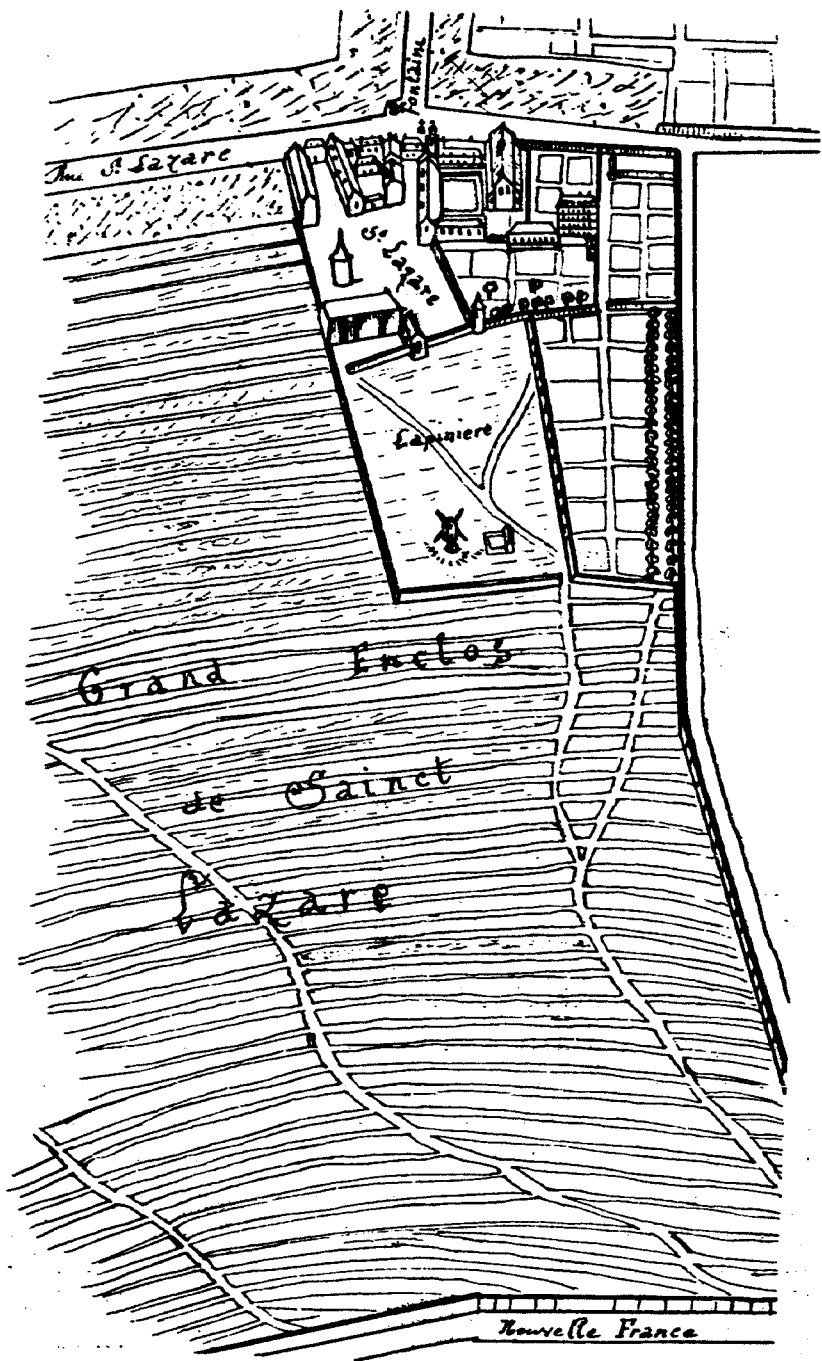


Fig. 7. — Maison et enclos de Saint-Lazare, d'après le plan de Gamboust (1649).

passé le 29 décembre 1632, approuvé par décret de l'archevêque le 31 décembre, et confirmé par Lettres patentes, en janvier 1633.

La seule différence à noter entre les premières pièces et les secondes, c'est que, par celles-ci, l'ancien prieur se désiste de l'article exigeant que l'union de Saint-Lazare à la Mission soit prononcée en Cour de Rome. Adrien Le Bon, qui le premier s'était adressé au Pape dans le dessein de se transformer en prieur régulier et de se perpétuer dans sa charge, déclarait « avoir été informé « depuis par des écritures originales, de l'institution de l'hôpital, qui n'était qu'une administration temporelle, laquelle se « pourrait commettre à un laïque et en conséquence ne devait « pas se conférer en cour de Rome ».

Saint Vincent de Paul pourtant, « bien que ce bénéfice ne dépende point du Pape » voulut avoir l'approbation du Saint-Siège. A la date du 15 mars 1633, Urbain VIII accorda la supplique, mais la bulle d'approbation n'ayant point été expédiée alors, Alexandre VII en accorda une nouvelle le 18 avril 1653 (Bulle : *Aequum reputamus*).

Cette bulle de confirmation de l'union fut fulminée le 21 juillet 1659 par « Nicolas Porcher, prêtre, docteur de Sorbonne, « vice-gérant en l'officialité de Paris, commissaire à ce député « en cette partie par... le Pape ».

Nicolas Porcher dans un procès-verbal de visite faite à cette occasion au prieuré, le 27 juin précédent, nous fournit d'intéressants détails sur l'état matériel de la maison de Saint-Lazare, à cette époque (Arch. Nat., M. 212).

Dès que saint Vincent de Paul et ses disciples furent en possession de la maison de Saint-Lazare, tout commença à y prendre une face nouvelle. La maison qui menaçait ruine de tous côtés, fut réparée en attendant qu'on en eut bâti une autre plus grande et plus convenable à une communauté nombreuse et aux exercices qui devaient y être pratiqués dans la suite. Cette maison devint le chef-lieu de la Congrégation de la Mission et la résidence ordinaire du supérieur général; c'est de là que saint Vincent de Paul rayonnait de tous les côtés où il y avait une œuvre de charité à faire, de là qu'il dirigeait ses deux

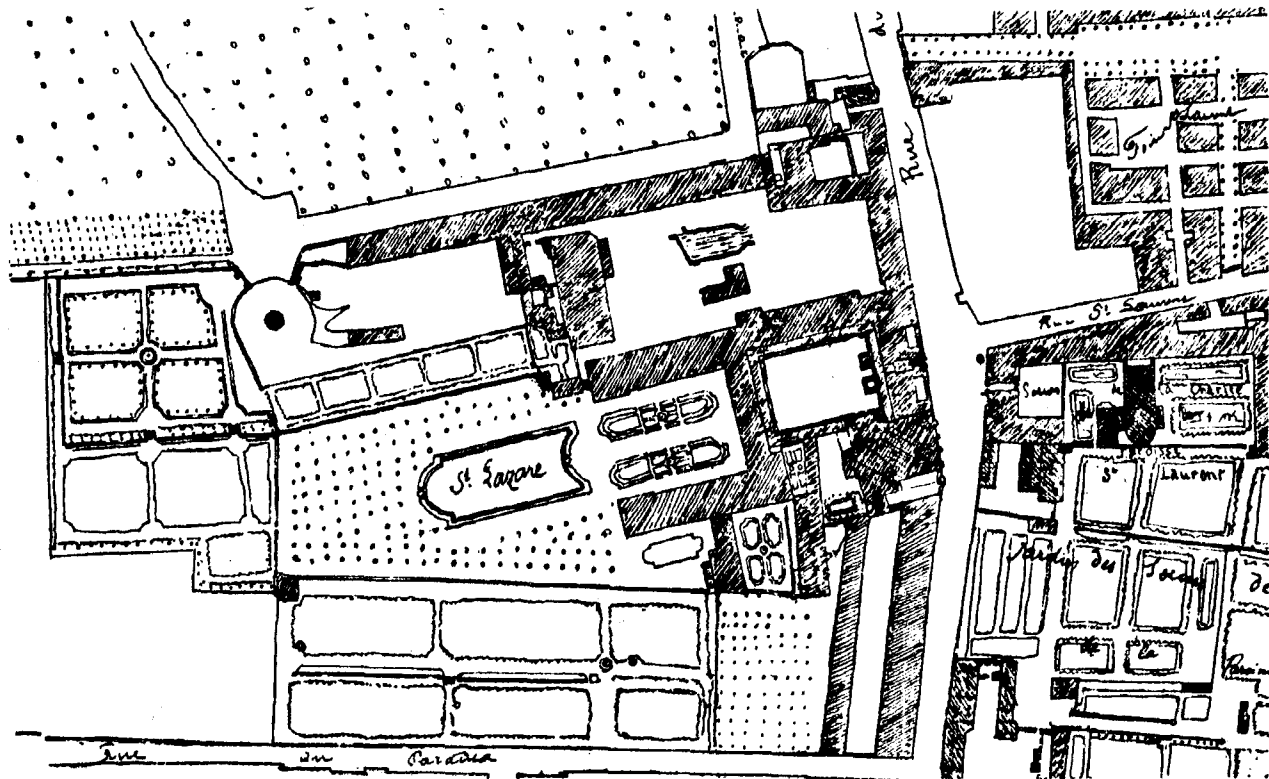


Fig. 8. — Saint-Lazare. — Maison-Mère des Sœurs de la Charité.
[Foire Saint-Laurent, d'après le plan de Verniquet (1791).]

communautés naissantes des Missionnaires et des Filles de la Charité ; là que les Dames de la charité, le clergé, les grands et les petits venaient le voir. C'est là enfin qu'il mourut le 27 septembre 1660. Il fut enterré dans le chœur de l'église.

M. Edme Jolly, 3^e supérieur général de la Congrégation, nous disent les auteurs du xviii^e siècle auxquels nous laissons la parole, est celui qui a élevé (1684-1684) la plupart des vastes et solides bâtiments qui composent aujourd'hui cette maison ; mais le grand corps de bâtiment qui donne du côté de la ville est plus ancien. Il a été construit par saint Vincent lui-même et ne servait qu'aux ordinands ; il était séparé par une grille en fer de celui de la grande Communauté.

« L'entrée principale de la maison est assez belle. Le réfectoire est grand et éclairé ; rien de beau que d'y voir l'ordre, le silence et la propreté qui y règnent, quoiqu'il s'y trouve quelquefois plus de deux cents personnes ensemble. » Au fond de ce réfectoire où le Général est tous les jours à table entre deux pauvres, ordinairement pris parmi les vieillards de l'hospice du Nom de Jésus, également servis comme lui, est un superbe tableau qui représente le déluge universel ; on en ignore l'auteur. Parmi les autres tableaux qui ornent cette salle, on peut encore distinguer une Cène, une Présentation de Notre-Seigneur au Temple.

Dans la salle d'oraison on voit une descente de croix. Ailleurs dans une salle basse est la collection de 160 portraits de papes, de cardinaux, d'évêques, d'abbés, etc., la plupart bienfaiteurs de cette maison. Dans la salle des entretiens, 6 tableaux de l'École de Venise représentant des prophètes ; une nuit représentant la mort d'un religieux ; David présentant à Saül la pierre dont il tua Goliath.

L'apothicairerie est encore un endroit qui mérite d'être vu.

La bibliothèque n'est pas à la vérité située dans un lieu avantageux ; elle est cependant nombreuse et de bon choix. On y trouve tout ce qu'on peut désirer particulièrement sur les matières de discipline ecclésiastique, et on a soin d'y procurer tous les bons livres qui paraissent.

Au moment de la Révolution cette bibliothèque était l'une

moins, on en dressa le catalogue. Pendant la Révolution des livres provenant de Saint-Lazare furent portés à la bibliothèque Mazarine.

C'est là aussi que se trouvent encore aujourd'hui les différents catalogues.

Au moment de la Révolution la petite église gothique était le seul bâtiment qui fût resté de l'ancien hôpital de Saint-Lazare. Nous n'en disons rien aujourd'hui, nous réservant d'y revenir une autre fois ainsi que sur plusieurs autres sujets, en particulier sur la chambre de saint Vincent de Paul.

L'enclos de la maison Saint-Lazare était très vaste, le plus vaste de Paris et des faubourgs, puisqu'il renfermait d'une seule teneur tout l'espace compris actuellement entre la rue du Paradis au Sud, la rue du Faubourg-Poissonnière à l'ouest, la rue du Faubourg-Saint-Denis à l'est et au nord le boulevard qui a remplacé l'ancien mur d'octroi. C'est l'emplacement sur lequel se trouve maintenant la place Lafayette, une partie de la rue de ce nom, la rue de Chabrol, l'église Saint-Vincent de Paul, l'hôpital Lariboisière, l'embarcadère du chemin de fer du Nord et quantité de nouvelles rues. Autrefois on y trouvait des terres labourées, des arbres fruitiers, un moulin et toutes les autres choses nécessaires à une grande et nombreuse communauté comme celle de Saint-Lazare. Les jardins particuliers étaient très agréables, le parterre entre deux grandes terrasses, ayant vue sur la ville et sur les campagnes voisines.

A une des extrémités de l'enclos de Saint-Lazare, sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis, dans un corps de bâtiment séparé qui fait partie de Saint-Lazare, se trouvait le *séminaire de Saint-Charles*; c'est là d'ordinaire qu'on envoyait les missionnaires convalescents de Saint-Lazare. On y voyait aussi quelquefois des Prélats venant s'y mettre en retraite. Du temps de saint Vincent on y faisait le séminaire de rénovation. Plus tard Lafosse, lazariste dont le talent d'écrivain était apprécié, composa plusieurs pièces jouées à la distribution des prix de la maison Saint-Charles (1675, 1676, 1682, 1684 et 1685).

En 1719 et 1720, les prêtres de la Mission firent élever sur

la grande route qui conduit à Saint-Denis une longue suite de maisons doubles à plusieurs étages, construites très solidement, toutes en pierres de taille, qu'ils louaient à des séculiers.

Saint-Lazare possédait également beaucoup de propriétés, soit à Paris, soit dans les environs comme à Argenteuil, Belleville, Le Bourget, La Chapelle, Cormeille, Drancy, Gonesse, Chelles, Lagny, Marly, Rougemont, Sevran, etc., etc., et surtout à La Villette-Saint-Lazare où, en 1644, cinquante-six maisons lui appartenaient ainsi que l'église, le presbytère, la maison du vicaire et enfin le couvent de Sainte-Périne,

Il convient de signaler encore la foire Saint-Laurent qui appartenait aux anciens Religieux de Saint-Lazare et dont la possession fut confirmée à la Congrégation de la Mission par lettres patentes d'octobre 1661. Autrefois elle se tenait à découvert dans le faubourg Saint-Laurent, mais à cette époque les Lazaristes la transférèrent dans un espace leur appartenant (5-6 arpents), l'entourèrent de murs, firent bâtir des loges et planter des arbres dans les rues pavées. Elle durait alors quinze jours. Depuis, « la Congrégation obtint des lettres patentes du 12 janvier 1777, lui permettant de l'aliéner au profit d'un sieur Gévaudan, qui la fit végéter jusqu'en 1790 ». Sur son emplacement, en 1835, on fonda le marché Saint-Laurent qui disparut en 1853 pour le percement du boulevard de Strasbourg.

Mais si la maison de Saint-Lazare avait de grands revenus, elle avait également de lourdes charges et faisait un bien immense autour d'elle.

On connaît la prodigieuse prodigalité de saint Vincent quand il s'agissait de soulager des misères, de faire du bien. Dès qu'il eut pris possession de Saint-Lazare, il en ouvrit la porte aux ecclésiastiques et aux laïques qui voulaient passer quelques jours dans les exercices de la retraite spirituelle; et l'on compte que depuis 1635 jusqu'en 1660, année où il y mourut, il reçut à Saint-Lazare plus de vingt mille personnes, c'est-à-dire environ six cents par année. On continua toujours à les y recevoir jusqu'à la Révolution. A chaque ordination, ceux qui étaient admis à recevoir les ordres pouvaient y venir

faire une retraite de huit jours. Les laïques y étaient aussi reçus gratuitement pour faire des retraites de huit jours.

Mais l'objet principal de l'institution de la Congrégation de la Mission étant de faire des courses évangéliques pour l'instruction et le salut des pauvres gens de la campagne, il y avait des prêtres à Saint-Lazare qui s'occupaient continuellement à faire des missions aux environs de Paris. Depuis 1632 à 1660, la maison de Saint-Lazare en fit près de sept cents. Ces missions furent toujours continuées.

Il y aurait encore à signaler les grandes charités de la maison, les distributions de pain et de soupe qui s'y faisaient souvent.

Saint Vincent en prenant possession de saint Lazare « trouva des personnes dont l'esprit et la conduite étaient dans le dérèglement et que les parents y tenaient enfermés comme dans une maison de correction ». Il est question de cette prison dans bon nombre de documents administratifs. En 1771, les prisonniers étaient au nombre de cinquante-six; en 1788 il n'y en avait plus que quarante; et en 1789 on y trouvait seulement vingt détenus pour cause de folie et quatre enfants de familles respectables enfermés pour inconduite.

Aux approches de la Révolution, « la maison de Saint-Lazare était communément composée de 400 personnes, dont 200 ecclésiastiques, prêtres, novices ou étudiants en philosophie et en théologie, 80 laïques, le reste pensionnaires. L'organisation était la même qu'au temps de saint Vincent ».

Le Supérieur général y faisait sa résidence avec le personnel composant l'administration centrale de la Compagnie. Il y avait de plus le nombreux personnel que comportent une maison d'études, un noviciat, le service de la communauté des Filles de la Charité et d'autres œuvres secondaires.

Tel était l'état de Saint-Lazare lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, cette maison fut pillée, saccagée et faillit être incendiée par une bande de malfaiteurs et de brigands. Ce fut le premier acte de la Révolution qui est inscrit dans l'histoire sous le nom de sac de Saint-Lazare.

Un décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789, renouvelé le 23 juin 1790, demande un état détaillé de tous les

biens meubles et immeubles des congrégations. Le 18 août 1792 une loi supprima la Congrégation des Lazaristes ; dans les derniers jours du même mois on vint enlever à Saint-Lazare, après procès-verbal, tous les titres, registres et papiers de ses archives, échappés trois ans auparavant au pillage. En même temps, ordre était donné aux missionnaires de vider les lieux. Il n'était que temps, le lendemain commençaient les horribles massacres de septembre.



Fig. 10. — Armoiries de Saint-Lazare. On les trouve en particulier sur les volumes ayant appartenu à la bibliothèque des Lazaristes.

Saint-Lazare devint alors une prison. On y enferma jusqu'à douze cents prisonniers, entre autres les poètes Roucher et André Chénier qui n'en sortirent que pour monter à l'échafaud.

En vertu d'un décret du 9 avril 1811 la prison Saint-Lazare fut concédée au département de la Seine.

Aujourd'hui cet établissement est affecté à la détention des femmes prévenues de crimes ou de délits. Depuis le 1^{er} janvier 1850 les religieuses de Marie-Joseph s'occupent des prisonnières.

La vieille église qui était devenue succursale de Saint-Laurent dès 1790, a été démolie en 1823 et, sur son emplacement, on a construit un corps de bâtiment (1823-1828). D'autres constructions ont été faites en 1838, pour l'infirmerie, derrière la chapelle actuelle.

En ce moment la prison est menacée de disparaître dans un avenir plus ou moins éloigné. Le Conseil général de la Seine, dans sa séance du 21 décembre 1902, consacrée à « la discussion du projet d'emprunt de 180 millions destiné à l'exécution de grands travaux départementaux » vient de voter 5 millions pour la démolition de Saint-Lazare.

JEAN PARRANG,
Prêtre de la Mission.

Notes d'Histoire

Sous ce titre, nous nous proposons de donner aussi régulièrement que possible des extraits d'auteurs ou des documents imprimés ou inédits qui se rapportent à saint Vincent de Paul. Il y a un véritable intérêt, ce nous semble, à les grouper et à les conserver ici pour faciliter les recherches de tous ceux qui désireraient s'occuper de notre saint.

Nous voudrions en particulier reproduire les passages qui se trouvent dans les auteurs du temps et les lettres écrites à saint Vincent de Paul. Un aimable érudit que nos lecteurs auront la bonne fortune de connaître et d'apprécier un jour nous a mis sur cette voie en nous citant les lettres de Godeau.

Nous donnons aujourd'hui les extraits des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par le comte René DE VOYER D'ARGENSON, publiées par dom Beauchet-Filleau, Paris, Oudin, 1901. On sait que cette Compagnie du Saint-Sacrement exerça une grande influence pendant la première moitié du xvii^e siècle et aida puissamment saint Vincent

dans ses entreprises charitables. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet dans un de nos prochains numéros, à propos du livre que M. Raoul Allier a consacré à la Compagnie (*La Cabale des Dévots*, Paris, Colin, 1902).

SAINT VINCENT DE PAUL ET LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT

« Le 4^e de janvier de cette année 1635, on donna avis à la Compagnie que, dans plusieurs villages des environs de la ville, le peuple y était fort ignorant de ce qu'il faut savoir pour se sauver. Sur ce sujet, elle chargea quelques particuliers de faire avertir M. l'Archevêque de ce désordre, afin qu'il défendit aux curés de marier qui que ce soit qui ne fut bien instruit de ce que les chrétiens doivent savoir. M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet promit d'en parler au Conseil de l'Archevêché, mais comme tous ses soins n'eurent pas grand effet en ce temps-là, M. Vincent fut prié dans la suite de remédier à ce grand mal, et sa charité y a pourvu par différentes missions. » (P. 58.)

« Sur l'avis qui fut donné à la Compagnie, le 16^e juillet de l'année présente 1637, qu'en diverses églises de Paris, notamment à Notre-Dame, un grand nombre de mauvais prêtres célébraient la messe, elle députa M. l'Évêque de Bayonne (François Fouquet) et plusieurs autres confrères ecclésiastiques pour conférer ensemble des remèdes que l'on pourrait apporter à ce désordre. Et par l'avis de M. Vincent et par les soins de M. Perrochel, depuis évêque de Boulogne, et de M. Renard, on fit faire un examen fort exact de tous les prêtres qui étaient dans la ville, et l'on exclut du ministère actuel autant qu'on le put ceux qui se trouvèrent scandaleux.

« Il y avait en ce temps-là un grand nombre de prêtres vagabonds et mendiants qui faisaient honte au caractère. Et l'on eut avis même que plusieurs ne l'avaient pas, bien qu'ils portassent l'habit de prêtres : que quelques-uns s'habillaient en ermites, afin de demander l'aumône plus librement et plus utilement sous ces habits empruntés. M. Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fut prié d'en avertir le Conseil de M. l'Archevêque. On décerna contre eux un décret à l'officialité et l'on pria M. Vincent de trouver bon qu'on les enfermât à Saint-Lazare. Il y fit d'abord quelque difficulté, mais enfin il y consentit. L'on fit fonds pour leur subsistance par les soins de la Compagnie [du Saint-Sacrement] qui y contribua de sa part avec plusieurs personnes charitables de Paris. Ces prêtres renfermés demeurèrent plus d'un an à Saint-Lazare aux dépens de la charité. Mais le fonds de leur subsistance manqué, on les en laissa sortir sur l'assurance qu'ils donnèrent d'une meilleure conduite. » (P. 74 et 75.)

« Ce dessein (l'établissement d'un hôpital à Marseille pour les forçats malades) fut heureusement conduit et avec tant de zèle que l'avis qui en fut donné le 28^e d'avril 1643 fut suivi de celui de l'entière exécution et du parfait établissement de cet hôpital que l'on en reçut le 24^e d'avril 1645, de sorte qu'en deux ans cet important ouvrage fut achevé. M^{me} la duchesse d'Aiguillon et M. Vincent eurent grande part à ce bon œuvre. » (P. 91.)

..... « Le blocus de Paris (1649) donna de grands sujets de douleur à cette Compagnie par les sacrilèges et les profanations qui se commirent dans les églises et contre le Saint-Sacrement. La Compagnie lâcha par toutes sortes de moyens de remédier à ces désordres..... Ainsi le 12^e d'août il fut arrêté que..... la Compagnie donnerait du coffret une somme considérable pour fortifier les missions que M. Vincent et les prêtres de sa congrégation feraient dans tous les lieux les plus profanés par ces abominations. » (P. 107.)

..... « Sur l'avis de M. Lambert, prêtre de la Mission, on résolut de ne commencer la Mission qu'aux fêtes de la Toussaint.....

« Pour Férolles on le joignit à la mission de Brie-Comte-Robert que M. Vincent devait faire, et pour la dépense particulière du lieu on ne destina que soixante livres, cy 60 l. » (P. 109.)

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Courses et Carnaval de Nice, Tir aux pigeons de Monaco. Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes à prix réduits de Paris pour Cannes Nico et Menton, délivrés jusqu'au 15 février 1903. Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant 10 % du prix du billet. — Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route tant à l'aller qu'au retour.

Chemins de fer d'Orléans

Billets pour parcours supplémentaires non compris dans les itinéraires des billets des voyages circulaires ci-dessus.

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Orléans et du Midi, pour une autre station de ces réseaux située sur l'itinéraire des billets d'excursion, ou inversement, des billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe, avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e classe sur le double du prix ordinaire des places.

Le Gérant : A. MARTIAL.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE F. LEVÉ

IMPRIMEUR DE L'ARCHEVÊCHÉ

PARIS — 17, RUE CASSETTE, 17 — PARIS

HENRI LASSERRE

- I. — Notre-Dame de Lourdes.
- II. — Épisodes Miraculeux de Notre-Dame de Lourdes.
- III. — Bernadette, Sœur Marie-Bernard.

Trois splendides volumes. grand in-8°, de 500 pages chacun. illustrés à chaque page d'encadrements artistiques variés : scènes, portraits, vues à vol d'oiseau, paysages, ornements divers, et d'une belle chromolithographie.

Chaque volume *broché*..... 4.50

Chaque volume *relié* (belle reliure, genre anglais, avec figure, lers spéciaux et tranche dorée). 6.50

Les trois volumes reliés, réunis ensemble dans un solide étui..... 20. »

Les frais d'envoi dans les départements sont à la charge de l'acheteur.

A SAINT-JOSEPH

C. ORVAL

Articles religieux — Maroquinerie, Imagerie — Fournitures classiques
Portraits de saint Vincent de Paul. Héliogravures Dujardin.

60, rue de la Montagne

BRUXELLES

NÉO-FRESQUE

Peinture Mate, Inaltérable, Incrustante

Eminemment favorable à la production des Tonalités claires et Lumineuses

MODE RATIONNEL DE LA DÉCORATION

DES

CONSTRUCTIONS EN CIMENT

avec lequel elle fait corps

MARC GAIDA

ARTISTE PEINTRE-DÉCORATEUR

PARIS — 48, Rue Saint-Placide, 48 — PARIS

PARIS. — IMPRIMERIE E. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations : Anniversaire. — Congrégations....	33
Saint Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement, par J. CALVER.....	36
L'Église de l'ancien Saint-Lazare, par J. PARRANG.	44
Écoles ménagères, par la comtesse DE DIESBACH..	53
Notes d'histoire.....	60

SUPPLÉMENT :

Littérature syriaque, par J.-B. CHABOT.....	17
Théorie des développements (NEWMANN).....	22
Bibliographie.....	28

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. -- ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à **M. F. PORTAL**,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

Les Lazaristes à Madagascar. — Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition prochaine d'un volume qui ne manquera pas d'intéresser vivement nos lecteurs : *Les Lazaristes à Madagascar durant le XVII^e siècle*, par H. FROIDEVAUX, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des lettres.

Dépôts des PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Médaille, 37, rue de Vaugirard, Paris.

Economat des Filles de la Charité, rue du Bac, 140, Paris.

Portrait de saint Vincent de Paul, peint par Simon François, gravé par Pitau, héliogravure de Dujardin. In-8° aigle, papier de Hollande..... 1 fr.

Portrait de saint Vincent de Paul, peint par Chaletue, héliogravure de Dujardin, in-8° aigle, papier de Hollande..... 1 fr.

Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité peuvent se servir, comme intermédiaire, soit de la Procure générale ou du Secrétariat de Saint-Lazare, soit du Secrétariat ou de l'Economat de la Maison Mère des Filles de la Charité.

Les « **PETITES ANNALES** » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à **M. PORTAL**, rue du Cherche-Midi, 88.

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Anniversaire. Congrégations, p. 33. — Saint Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement (1636-1660), par J. CALVET, p. 36. — L'église de l'ancien Saint-Lazare, par JEAN PARRANG, p. 44. — Ecoles ménagères, par la comtesse DE DIESBACH, p. 53. — Notes d'histoire. p. 60.

Informations

Anniversaire. — 1^{er} mars 1624. L'archevêque de Paris cède la principauté du collège des Bons-Enfants à M. Vincent pour y établir une communauté de prêtres séculiers qui devaient se consacrer aux missions des campagnes.

Congrégations. — Les journaux ont donné, il y a quelque temps déjà, un entretien qu'auraient eu un de nos évêques et un député radical — M. Buisson, président de la commission des congrégations. Nous le reproduisons, à cause du rôle prépondérant que semble devoir prendre ce député dans notre politique religieuse, et en faisant toute les réserves qui s'imposent :

— « A mon avis, dit M. X..., il ne doit pas exister une seule congrégation. Cela, la majorité de la Chambre le veut très énergiquement. Je sais bien que le gouvernement se propose de nous demander l'autorisation pour cinq ou six congrégations; mais j'estime que cette façon de procéder est détestable et absurde. Toutes les congrégations se valent ou à peu près, en ce sens que toutes ou presque toutes rendent des services dignes de respect. C'est pourquoi, faire un choix parmi elles, autoriser les unes et rejeter les autres, me semble un illogisme et une injustice....

Ce que nous condamnons et ce que nous voulons détruire, c'est l'entité que représente l'idée de congrégation.

Nous jugeons que toute congrégation, quelle qu'elle soit, est contraire aux légitimes exigences de l'esprit moderne. C'est pourquoi, je

combattraï de tout mon pouvoir toute proposition qui tendra à accorder le bénéfice de l'estampille gouvernementale à quelque congrégation que ce soit.

— Mais alors, répliquai-je (c'est le prélat qui parle), c'est la mort sans phrases, et il sera difficile de dire que vous ne persécutez pas la religion.

— C'est une profonde erreur, s'écrie avec force M. X...; nous ne persécutons en aucune façon l'esprit religieux. Comprenez bien et faites comprendre à vos congréganistes que la loi de 1901 marque une ère nouvelle pour la liberté d'association. Prenez dans cette loi tous les avantages qui s'y trouvent contenus. Créez des associations qui s'appliquent à un but religieux, sous le couvert du droit commun et de la liberté générale. Vous pourrez établir des associations qui feront, exactement et dans des conditions meilleures, ce que font les congrégations actuelles. Ces nouvelles associations, telles que les régit la loi du 1^{er} juillet 1901, permettront à leurs membres de se réunir, de vivre en commun, de prier, de se mortifier, de se livrer aux œuvres de bienfaisance et même aux œuvres d'enseignement. La grande affaire est que ces associations soient dans l'impossibilité de capitaliser des biens de mainmorte et de jouir du privilège de la pérennité avec l'agrément de l'État.

Sous ce rapport, la loi de 1901 présente tout un monde de ressources encore inexploitées. C'est affaire à vos jurisconsultes, à vos canonistes, et surtout aux évêques, de trouver le mode d'existence qui sera susceptible d'être réalisé en conformité avec la loi de 1901.

Cette loi établit trois stades bien distincts :

1° *L'association de fait*, qui ne sera plus un délit comme au temps de l'Empire;

2° *L'association avec déclaration*, qui déjà permettra de jouir de certains avantages;

3° *L'association reconnue d'utilité publique*, qui impliquera tous les privilèges que comporte ce titre.

Ceux donc qui voudront fonder une association dans un but de charité ou d'enseignement n'auront qu'à franchir successivement ces trois étapes pour faire une œuvre utile. Le gouvernement n'aura à se préoccuper ni de leur costume, ni de leurs vœux, ni de leur genre de vie. S'ils observent la loi, on les laissera en paix; mais, d'ores et déjà, il faut qu'ils renoncent au bénéfice de la pérennité dans la transmission des biens, qui constitue comme la base de toute congrégation. Evidemment cette organisation intime des futures associations qui se substitueront aux congrégations disparues est encore un peu flou dans ma pensée.

Mais l'histoire de l'Église prouve qu'elle sait admirablement s'adapter à toutes les difficultés; elle ne sera donc pas en peine pour

se tirer d'affaire dans le cas présent. L'essentiel pour elle est de ne pas se buter contre les articles de la loi qui gênent son expansion et qui surtout déconcertent ses habitudes, mais d'étudier et d'exploiter les autres articles qui présentent pour elle de précieux avantages. Sous ce rapport, il sera bon de consulter M. Pion, qui a compris mieux que personne le parti que l'on pouvait tirer de la loi de 1901. Vous pourrez même lire avec fruit le remarquable article de M. Joly, publié dans le *Correspondant* du 10 novembre, qui dit avec beaucoup de sagesse : « Il faut savoir se servir de cette loi ; car, sous ce rapport, au témoignage des gens les plus compétents, elle réserve des trouvailles ou des surprises heureuses à ceux qui se donneront la peine de chercher. » Étudiez donc ces pages écrites avec une rare perspicacité par un universitaire, qui ne fait pas mystère de ses convictions catholiques. Les conseils qu'il donne aux congrégations, si on en saisit bien toute la portée, peuvent être pour elles la planche de salut.

Après tout, il ne s'agit pour elles que de se transformer et de s'adapter à des conditions nouvelles déterminées par des législateurs hostiles à toute prédominance cléricale, mais cependant soucieux de respecter chez tout le monde le sentiment religieux qui tient encore une place si considérable dans notre vie nationale. »

— Le rapport de M. Rabier sur les demandes d'autorisation sera déposé à la fin de février.

La Chambre aura d'abord à décider quel procédé elle devra suivre. Il paraît y avoir sur ce point désaccord entre M. Combes et M. Waldeck-Rousseau. M. Combes et la commission de la Chambre, pour en finir plus vite, divisent en trois groupes les différentes congrégations suivant le but qu'elles se proposent ou qu'on leur assigne : 1° enseignement ; 2° prédication ; 3° commerce. Une seule communauté est rangée dans cette dernière catégorie : celle des Chartreux. On rendrait ainsi impossible une discussion approfondie sur chaque demande d'autorisation.

M. Waldeck-Rousseau a soutenu au contraire, devant une commission du Sénat, que la loi de 1901 exigeait que chaque demande fit l'objet d'une discussion spéciale et d'un vote particulier. Cet avis de l'auteur même de la loi semble avoir jeté quelque trouble parmi les membres de la majorité, à la Chambre.

Le Conseil d'État s'occupe de l'autorisation sollicitée par les congrégations déjà autorisées pour différents établissements. Le résultat général de ses délibérations n'est pas encore connu. Quelques maisons cependant ont été fermées.

— Plusieurs communautés diocésaines se sont sécularisées.

Saint Vincent de Paul

ET

la Compagnie du Saint-Sacrement

(1636-1660)

Les *Petites Annales* du 15 janvier dernier ont donné des extraits des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, rédigées par René Voyer d'Argenson et publiées par dom Beauchet-Filleau. Il ne sera pas inutile d'ajouter aujourd'hui quelques détails sur cette Compagnie, en examinant le livre que M. Raoul Allier lui a consacré dernièrement (*La Cabale des Dévots*, Paris, Colin, 1902).

La Compagnie du Saint-Sacrement naquit comme les œuvres de saint Vincent, de Bérulle et de Bourdoise, du besoin de réforme religieuse ressenti par tous les grands chrétiens de l'époque. Mais tandis que chaque réformateur concevait et réalisait une œuvre spéciale, adaptée à un besoin particulier et immédiat, les fondateurs de la Compagnie, M. de Ventadour, le F. Philippe d'Angoumois, le P. Suffren, le P. de Condren, eurent l'idée d'une association qui aurait un objet moins précis et plus large. Elle se proposerait « d'entreprendre tout le bien possible et d'éloigner tout le mal possible en tous temps et en tous lieux et à l'égard de toutes personnes » ; elle n'aurait « ni bornes, ni mesures, ni restrictions que celles que la prudence et le discernement doivent donner dans les emplois » ; elle donnerait en particulier tous ses soins « aux œuvres difficiles, négligées, abandonnées et s'appliquerait pour les besoins du prochain dans toute l'étendue de sa charité ». Les premiers confrères comprenaient en même temps quelle utilité il pouvait y avoir à

coordonner toutes les tentatives particulières, à leur donner une unité véritable et à leur assurer toute leur portée. C'était créer, comme dit justement M. Raoul Allier, « un comité d'action catholique », « l'œuvre des œuvres ».

C'est dans cet esprit que la Compagnie du Saint-Sacrement fut fondée en 1627. Elle attira bientôt à elle tout ce que le clergé séculier, « la robe » et « l'épée » comptaient de chrétiens, fervents; elle s'étendit à la province et s'organisa dans les principales villes en compagnies secondaires reliées au Comité de Paris. Grâce au demi-secret dans lequel elle s'enferma, à la fois par humilité et par politique, elle put pénétrer facilement dans tous les milieux et se rendre compte des besoins religieux de la société; grâce aux intelligences qu'elle avait dans les évêchés et dans les communautés, elle put provoquer des mesures efficaces pour porter remède à bien des maux. Ainsi pendant trente ans, par ses soins, un grand nombre de pauvres furent soulagés, les campagnes furent évangélisées, l'hérésie protestante fut combattue avec succès et la France ramenée peu à peu à la splendeur religieuse d'autrefois.

Mais la Compagnie indisposa les timides par son zèle excessif; elle heurta l'administration royale par ses exigences et l'administration ecclésiastique par ses empiètements; elle commit quelques imprudences, et ses ennemis en profitèrent pour la faire supprimer en 1666. Son rôle avait été considérable, et M. R. Allier n'a pas eu tort de le mettre en lumière.

Il aurait dû seulement choisir un titre pour ainsi dire plus neutre que celui de « Cabale des Dévots » et qui indiquât chez l'auteur des préoccupations plus uniquement scientifiques. Il aurait pu aussi se dispenser de raconter les œuvres de la Compagnie sur un ton d'ironie et de persiflage; ainsi, en critiquant comme il le fait la partialité des articles du P. Ch. Clair (1), qui est un jésuite, et la naïveté de dom Beauchet-Filleau (2), qui est

(1) Le P. Ch. Clair a consacré à la Compagnie une série d'articles dans les *Etudes* (novembre-décembre 1888, janvier-février 1889). M. Allier lui reproche d'avoir employé un procédé jésuitique pour ne dire qu'une partie de la vérité.

(2) Dom Beauchet-Filleau a mis une préface à sa publication des « Annales » de d'Argenson; il a été touché par la piété et par le zèle des membres de la Compagnie et il l'a dit.

un bénédictin, il aurait évité de tomber lui-même dans l'erreur de ton et les écarts de langage de M. Fr. Rabbe (1) qui est un protestant. Et cet « esprit historique », dont tout le monde parle aujourd'hui, aurait été mieux sauvegardé.

..

Il n'entre pas dans le cadre de ces simples notes d'examiner en détail l'analyse de M. Allier ni l'appréciation qu'il porte sur les diverses œuvres accomplies ou inspirées par la Compagnie du Saint-Sacrement. Mais le nom de saint Vincent de Paul se trouve souvent mêlé à ceux des associés et M. Allier a été amené à étudier le rôle et l'action du fondateur de la Mission. Je voudrais simplement dire en quoi l'impression qu'il en a eue et qu'il nous en donne me paraît peu exacte.

Comme tous les auteurs qui ont longtemps étudié une question, M. Allier a fini par ne plus voir que sa « Cabale des Dévots ». De 1627 à 1666, c'est la Compagnie du Saint-Sacrement qui inspire tout et qui conduit tout : les grands réformateurs religieux ne sont que des instruments entre ses mains, ils exécutent ce qu'elle a décidé ; les évêques acceptent ou subissent son joug ; les curés de Paris sont soumis à sa surveillance ; il n'est pas jusqu'au roi Louis XIII, qui, dominé par un confrère, le P. Sufren, ne se rende à leurs volontés et à leurs désirs. La « Cabale » gouverne la France.

Dans l'action contemporaine, saint Vincent de Paul, en particulier, ne doit pas être maintenu au premier rang où ses biographes l'avaient placé : « il n'est plus au centre d'une auréole » ; ceux que nous regardions comme ses collaborateurs ont été pour lui « des inspireurs et des chefs ».

Voici quelques-unes des preuves données par M. R. Allier.

C'est la Compagnie du Saint-Sacrement qui a fondé l'œuvre des forçats. « La pensée s'impose d'abord que l'infatigable bienfaiteur des galériens, Vincent de Paul, est là, qu'il supplie ses

(1) Dans la *Revue historique* de novembre 1889, M. Fr. Rabbe a donné des extraits et des résumés des « Annales » de la Compagnie. Il ignorait les articles du P. Clair et, avec une « naïveté » au moins égale à celle de dom Beauchet-Filleau, il croyait avoir fait une découverte. De plus, son article était écrit sur un ton que M. Allier qualifie de « violent ».

confrères (1) en faveur de ces infortunés, qu'il les obsède avec éloquence et les décide à l'action. Rien ne prouve qu'il en soit ainsi... D'Argenson n'en dit rien ; il ne cite le nom du saint pour la première fois qu'à la date de 1635... En réalité, à partir de 1630, l'œuvre des forçats est en plein rajeunissement et c'est la Compagnie qui la renouvelle (2). »

La fondation de l'hôpital de Marseille (24 avril 1645) est due encore à la Compagnie. Sans doute « Vincent de Paul, qui reconnaissait une idée entrevue par lui quelque vingt-cinq ans auparavant, lui donna tout de suite son appui... Mais il n'aurait pas accepté qu'on lui attribuât l'initiative dont l'honneur revenait à d'autres. Il savait tout le premier en quels conciliabules secrets les plans réalisés avaient été dressés, étudiés, arrêtés (3). »

De même, l'idée d'évangéliser la Barbarie, l'idée de fonder à Paris l'Hôpital général, l'idée de réunir les dames pour s'occuper de l'Hôtel-Dieu, ne sont ni de saint Vincent, ni de ses collaboratrices, mais de la Compagnie du Saint-Sacrement qui se sert de son dévouement et de celui de ses Filles.

Dans le choix des évêques, saint Vincent ne joue pas le rôle que lui attribuent ses biographes. Sans doute son influence est considérable dans le Conseil de Conscience ; mais les candidats qu'il propose et qu'il soutient sont beaucoup plus ceux de la Compagnie que les siens. « On réunira des ecclésiastiques dignes d'être appelés à l'épiscopat et qu'on y portera... Vincent de Paul... membre très actif de la Compagnie, saura où prendre les candidats à soutenir (4). » Et M. Allier est si plein de son idée que parmi les amis de saint Vincent promus à l'épiscopat, il ne veut voir que des associés du Saint-Sacrement ; Pavillon, il est vrai, l'embarrasse parce qu'il n'est pas cité par d'Argenson mais il devait être tout de même de la Compagnie, « le silence de d'Argenson ne prouve rien (5). »

Enfin — et ce point m'a paru particulièrement intéressant —

(1) Saint Vincent fut admis dans la Compagnie du Saint-Sacrement vers 1635.

(2) *La Cabale des Dévots*, p. 51, 52.

(3) *Op. cit.*, p. 55.

(4) *Op. cit.*, p. 34.

(5) *Op. cit.*, p. 35.

ce serait la Compagnie et non pas saint Vincent, qui aurait eu l'idée des missions à la campagne. « Société de charité, société de police, la Compagnie du Saint-Sacrement devait être aussi une société de mission. *Elle le fut (1) sans doute de très bonne heure, plus tôt que ne le raconte d'Argenson (2).* » En 1636, une mission est donnée en Auvergne, et la plupart des missionnaires, M. Allier le reconnaît, « avaient été fournis par saint Vincent de Paul qui lui aussi entraît peut-être à ce moment » dans la Compagnie. *Mais croit-on que celle-ci ait été vraiment étrangère à cette pieuse campagne (3) ?* « Vers la même époque, elle travaillait à organiser avec suite les efforts que les historiens devaient rapporter plus tard au seul saint Vincent de Paul. A partir de 1639 on trouve un *singulier parallélisme*, entre les décisions prises par le mystérieux comité, et les initiatives prêtées à saint Vincent par tous ses biographes (4). »

..

Parmi ces observations de M. Allier, quelques-unes sont exactes. Ainsi, il paraît certain, pour ne citer qu'un exemple, que saint Vincent n'a pas eu le premier l'idée de l'Hôpital général, et même qu'il l'a acceptée difficilement. Il est évident aussi que la plupart de ses œuvres auraient été impossibles, s'il n'avait pas trouvé parmi les ecclésiastiques et les laïques de zélés collaborateurs. Fréquemment il dut s'appuyer sur cette Société du Saint-Sacrement qui avait précisément pour but d'aider les initiatives individuelles. Dès lors, quel mérite revient à chacun des ouvriers chrétiens dans l'œuvre totale, c'est ce qu'il est impossible de déterminer; et l'humilité de saint Vincent a rendu malaisée la tâche de ceux qui voudraient lui restituer intégralement sa part.

Mais ce qu'il faut bien dire, c'est qu'une lecture impartiale des Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement ne nous auto-

(1) Dans cette phrase comme dans celles qui suivent, ce n'est pas M. Allier qui souligne.

(2) *Op. cit.*, p. 136.

(3) *Op. cit.*, p. 136.

(4) *Op. cit.*, p. 137.

rise pas, comme l'a cru M. Allier, à voir dans Vincent un personnage secondaire, un instrument d'une sorte de conseil supérieur. Cela est si vrai que M. Allier — on a pu le voir par les citations que j'ai faites — ne peut appuyer ses affirmations que sur des conjectures (1). Sur un point même il est assez peu certain de son jugement pour en arriver à se contredire : lorsqu'il attribue à la Compagnie seule la création des missions dans les campagnes, il oublie ce qu'il avait écrit à la page 17 : « Vers 1611, Bérulle, Bourdoise et Vincent de Paul ont entre eux cette fameuse conférence en prière à la suite de laquelle chacun se met à réaliser le rêve de son cœur... Vincent de Paul organise ses missions pour combattre l'ignorance et le paganisme dans les campagnes ». En 1611, déjà ! et la Compagnie du Saint-Sacrement ne sera fondée qu'en 1627. Encore une fois, si nous ne lisons que les Annales, il ne nous apparaît pas que le rôle de saint Vincent ait été subalterne : la Compagnie s'est servi de lui et il s'est servi de la Compagnie : comme il en faisait partie et qu'il était homme de sens, il est probable qu'il lui a fait accepter tout doucement un certain nombre de ses idées.

Cette probabilité devient une certitude quand, à la lecture des Annales du Saint-Sacrement, on ajoute celle des lettres et des conférences du saint. Je ne voudrais pas dire que M. Allier a négligé cette catégorie de documents, mais il paraît en avoir acquis une connaissance hâtive et un peu superficielle. Cependant, quand on veut se rendre compte de l'action de saint Vincent, il faut consulter avant tous ses écrits.

Dans une conférence que les « Petites Annales » ont reproduite le 15 janvier de cette année, saint Vincent raconte en particulier l'origine des missions populaires. Si on veut bien se reporter à ce récit, on verra qu'il n'y a là et qu'il ne peut y avoir aucune trace de la Compagnie du Saint-Sacrement. En réalité, comme toutes les œuvres profondes et durables l'œuvre des missions est née d'un besoin senti à un moment par des hommes de cœur (2) ; elle s'est développée d'elle-même, peu à peu, et la né-

(1) Voir page précédente.

(2) Je dis des *hommes*, parce que saint Vincent et les siens ne furent pas les seuls qui s'occupèrent à cette époque de l'évangélisation des campagnes : les capucins, ou

cessité qui en avait provoqué la naissance en a favorisé la rapide extension. Ce n'est pas le décret d'un conseil occulte qui a dispersé les missionnaires dans la campagne : c'est la foi d'un saint qui sentait la nécessité d'une pareille œuvre.

Pour les autres entreprises pieuses, comme l'assistance des pauvres, le soin des forçats, les Missions en Barbarie et aux Indes, la correspondance de saint Vincent nous montre le rôle prépondérant qu'il a joué. Sans doute, ces œuvres étaient « dans l'air », comme on dit; d'autres y avaient peut-être pensé en même temps; mais, si elles ont été faites, c'est qu'il y a eu un homme qui en a senti plus que d'autres l'opportunité, qui s'est mis au labeur, et qui a eu assez d'esprit pratique pour comprendre à quelles conditions elles pourraient naître et vivre.

L'homme de génie, c'est La Bruyère qui l'a dit et Bossuet aussi ou à peu près, ne crée pas les circonstances ni les événements; mais il les prévoit quelquefois, il les comprend toujours et il sait en profiter. Il me paraît que ce qui caractérise l'activité apostolique de saint Vincent, c'est ce don qu'il avait de sentir vivement et vite les nécessités de son temps, et cet art délicat avec lequel il savait tirer des hommes et des faits tout ce qu'ils pouvaient avoir d'utile à son dessein. Il écrit le 13 juin 1652 : « Je sors d'une assemblée notable où présidait l'archevêque de Reims. Elle était au sujet des pauvres gens des champs réfugiés à Paris, qui sont en grandissime nombre et en égale nécessité. On a commencé à les assister corporellement et *je me suis offert à leur faire des missions, selon cette maxime de droit qui veut que l'on prenne son bien où on le trouve.* » Prendre son bien où on le trouve, voilà qui donne bien la note personnelle de saint Vincent et manifeste son sens pratique. C'est ce sens pratique qui permet de le distinguer du groupe des réformateurs religieux du xvii^e siècle qui eurent tous leur grandeur et leur mérite et auxquels, à vrai dire, il serait assez oiseux et ridicule d'assigner des rangs.

même de simples séculiers, comme le *Pauvre prêtre*, déploierent un grand zèle dans le même but. L'acte officiel de fondation des Prêtres de la Mission porte la date du 17 avril 1625.

..

Je ne veux pas terminer ces notes sans mettre à côté du livre de M. Allier un ouvrage où se manifestent, à propos de saint Vincent, des tendances analogues. M. Gustave Fagniez, qui a consacré au P. Joseph deux gros volumes pleins de faits intéressants et peu connus, a trouvé le moyen de raconter l'origine des missions dans les campagnes, le fonctionnement de ces missions sous Louis XIII, la fondation des grands Séminaires, l'origine et le fonctionnement des exercices des Ordinands, sans nommer saint Vincent de Paul. Ici, ce n'est pas la Compagnie du Saint-Sacrement qui a tout fait, c'est l'Eminence Grise. Il fallait s'y attendre.

En réalité, ce système qui consiste à réduire à néant le rôle de saint Vincent est aussi faux que celui qui consisterait à trop l'élargir. Certains professeurs d'histoire enseignent, dit-on, que saint Vincent a fait à Richelieu et à Mazarin une opposition déloyale, qu'il a eu toujours une grande curiosité des affaires politiques et qu'avec son air humble et détaché, il a mené toutes les intrigues de cour. Il n'y a pas un mot dans sa correspondance ni dans les écrits du temps qui puisse autoriser ce jugement. Il avait trop d'esprit pratique pour risquer sa personne et ses œuvres dans les dangereuses aventures de la politique, il avait trop à faire pour être tenté d'y penser, et il avait trop de zèle sacerdotal pour donner son temps à ces vanités. Son influence fut grande, mais il ne l'employa qu'au bien de la religion.

J. CALVET.

L'Église de l'ancien Saint-Lazare

De l'ancienne léproserie de Saint-Lazare il ne restait, à la Révolution française, que la petite église gothique qui remontait en partie au ^{xii}^e siècle. Le chapitre de Notre-Dame, pour les processions des Rogations aux anciennes basiliques, venait faire sa station à Saint-Lazare et non à l'église paroissiale de Saint-Laurent (1).

On trouve une donation de Gauthier Pinçon pour la fondation d'une chapelle faite, en 1441 : « *Ecclesiæ sancti Lazari quæ in suburbio Parisiaco urbis fundata est* (2) ».

Une autre chapellenie y est fondée en 1234 à l'autel de Saint-Denis pour Maurice, chanoine d'York, décédé à Paris et enterré dans l'église de Saint-Lazare (3).

En 1521, on établit dans cette église la confrérie des boulangers qui, le dernier dimanche d'août, y venaient fêter solennellement leur patron dans la chapelle dédiée à saint Lazare (4).

L'église de Saint-Lazare fut réparée au commencement (5) du ^{xvii}^e siècle (6).

Quelques années plus tard, Nicolas Porcher, vice-gérant en l'officialité de Paris, dans son fameux procès-verbal de visite à

(1) C'est une nouvelle preuve que c'est bien Saint-Lazare qui a succédé à l'ancienne abbaye Saint-Laurent qui occupait cet emplacement au ^{ix}^e siècle quand cette procession commença. — LEBEUF, éd. Cocheris. *Hist. de Paris*, 1867, t. II, p. 334, et *Bulletin de la Société de sphragistique*, 15 juillet 1833.

(2) Thèse de Boullé sur Saint-Lazare dans les *Mémoires de la Société de l'Hist. de Paris*, t. III, p. 142.

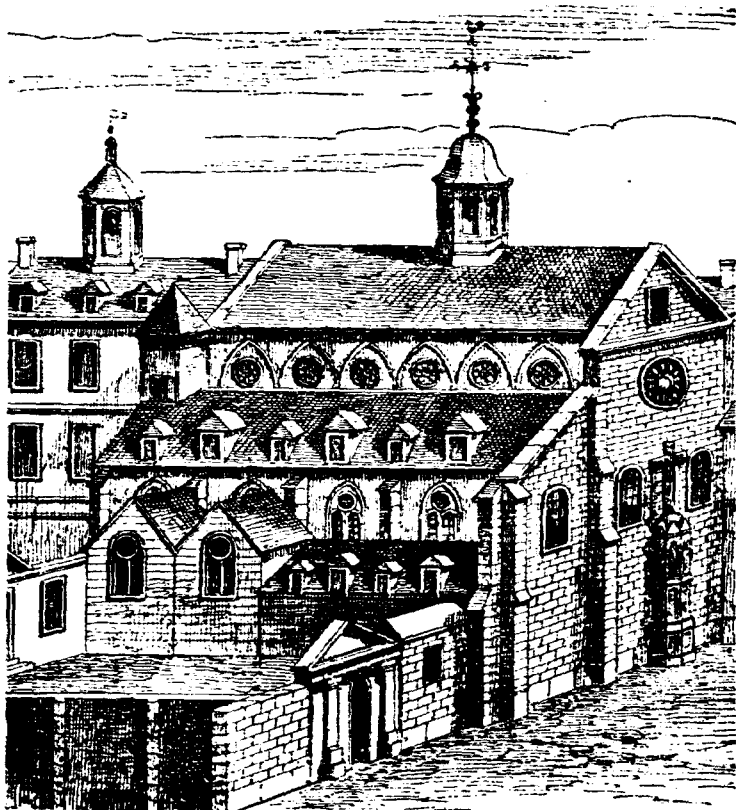
(3) LEBEUF, éd. Cocheris, t. II, p. 332.

(4) LEBEUF, éd. Cocheris, p. 334. — Coutumier manuscrit de Saint-Lazare conservé dans les Archives de la Mission. — *Le Calendrier des Confréries de Paris*, par J.-B. LE MASSON, paru en 1621 et réédité en 1875 par l'abbé VALENTIN DUFOUR, p. 139, signale encore pour Saint-Lazare les confréries « des maîtres cordonniers des faubourgs Montmartre, de Saint-Denis et de Saint-Martin, le jour de saint Crespin » (25 octobre), et « celle des maîtres savetiers des mêmes faubourgs le jour de saint Pierre aux liens ».

(5) TROCHE, Société de sphragistique, dit que ce fut vers 1610.

(6) LAZARE, *Dictionnaire des rues de Paris*, éd. 1844, p. 370.

la date du 27 juin 1659, dit avoir trouvé « une église d'environ seize toises de long (1) et douze de large (2), couverte de thuyilles, un petit clocher et quatre petites cloches (3) avec une horloge (4) ».



Vue de l'ancienne église de Saint-Lazare (5).

Mais le document qui donne les détails les plus intéressants se trouve dans le procès de canonisation de saint Vincent ; c'est la visite et la description de l'église de Saint-Lazare et du tombeau du saint, faites le 22 décembre 1705 par le tribunal à l'occasion du procès dit *de non-cultu*.

(1) La toise vaut 1 m. 95 environ.

(2) *Deux*, comme on a imprimé, est une faute évidente.

(3) Le Coutumier mss. de Saint-Lazare du milieu du XVIII^e siècle parle de *six* cloches.

(4) Archivesnat. M. 212, et FERNAND BOURNON, *Rectifications et Additions*, p. 317.

(5) D'après une estampe de la Bibliothèque nationale. — Tiré de *Saint Vincent et sa mission sociale*, par A. LORR ; Dumoulin, éditeur.

Entré dans ladite église par la porte sise dans le cloître, François Vivant, vicaire général de l'archevêque de Paris et juge délégué avec les autres membres du tribunal et deux témoins, visite avec soin l'église et constate qu'elle est tournée vers l'orient, qu'elle a deux côtés latéraux voûtés de chaque côté du chœur et de la nef dont la voûte est plus élevée, et que ces côtés en sont séparés par des colonnes supportant six arches.

Ils remarquent, en outre, qu'il y a six chapelles, tournées toutes vers l'orient. Deux se trouvent dans la partie supérieure de l'église, l'une du côté du nord ou de l'Évangile sous le titre de la Sainte-Vierge, l'autre du côté du midi ou de l'Épître, sous l'invocation de saint Lazare. De ce même côté, il y a les chapelles des Saints-Anges et de Saint-Pierre. En face, du côté du nord, on trouve la chapelle de Saint-Joseph et celle de Saint-Denis.

La partie supérieure, c'est-à-dire le chœur est plus élevé d'un demi-pied que la partie inférieure ou la nef et en est séparé seulement par des grilles en fer.

Dans le bas de l'église, il y a deux entrées, l'une du côté du midi pour les femmes et les personnes du dehors et l'autre du côté du nord pour les prêtres et autres personnes demeurant dans la maison.

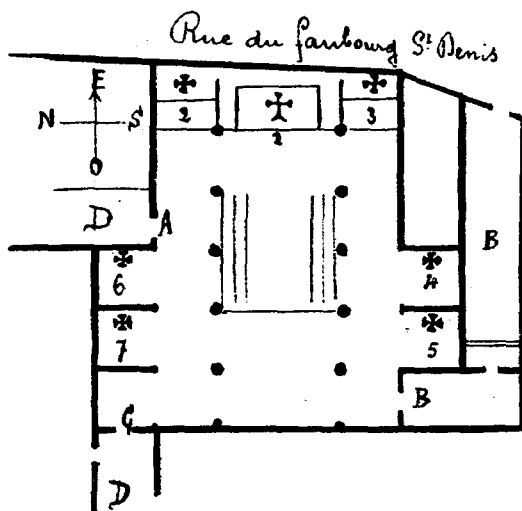
Du côté droit ou du nord, on trouve en outre un vestiaire et la porte sur le cloître par lequel le tribunal est entré dans l'église et à la chapelle de Saint-Joseph. Il y a donc en tout sept autels, avec le maître autel qui est en bois doré et surmonté d'un grand Christ peint; il porte un crucifix en ébène, entouré de quatre chandeliers de cuivre. Les autels des chapelles particulières ont chacun deux chandeliers en cuivre avec un crucifix en ébène et des tableaux représentant les saints sous le vocable desquels ils sont placés.

L'église est pavée de petites briques cuites dans presque toutes ses parties, à l'exception de quelques pierres tombales étendues çà et là.

Neuf épitaphes se trouvent dans ladite église; deux dans la partie supérieure du chœur, attachées aux colonnes, deux appliquées au mur de la chapelle de la Sainte-Vierge et cinq au mur

de la chapelle de Saint-Lazare, lesquelles épitaphes mentionnent quelques fondations avec les noms des bienfaiteurs. Une se trouvant dans la chapelle de Saint-Lazare, mais du côté de celle des Saints-Anges, rapporte la donation faite à saint Vincent par M^e Claude Chomelle, conseiller (1).

Sur le premier pilier, en entrant dans le chœur à gauche, est un marbre noir, posé après la mort de Jean-François de Gondy († 1654) et contenant les conditions auxquelles la maison de



Plan de l'église de Saint-Lazare (2).

Saint-Lazare, a été donnée à saint Vincent et aux prêtres de la Mission (3).

Sur le pilier en face, le premier à droite en entrant, se trouve un autre marbre avec la plus belle épitaphe du chœur, celle

(1) Beatificationis V. servi Dei Vincentii a Paulo. Processus de non-cultu (*Arch. des Rites*).

(2) D'après le plan Jaillot (1763) et la description du procès de canonisation de saint Vincent (1705). — 1. Maitre-autel. — 2. Chapelle de la Sainte-Vierge dans laquelle on enterrait les étudiants. — 3. Chapelle de Saint-Lazare, où était la chässe de saint Vincent et où on enterrait les séminaristes. — 4. Chapelle des Saints-Anges où était inhumé Abelly. — 5. Chapelle de Saint-Pierre. — 6. Chapelle de Saint-Joseph. — 7. Chapelle de Saint-Denis. — A et C. Portes donnant sur l'intérieur de la maison. — B. Entrée pour le public. — D. Cloître.

(3) Bibliothèque Carnavalet ou de la Ville de Paris, n° 11.479. Epitaphier manuscrit. — PIGANIOL DE LA FORCE, *Description hist. de Paris*, 1763, t. III, p. 422. — HURTAUT, *Dict. hist. de Paris*, 1779, t. III, p. 395.

d'Adrien Le Bon, dernier prieur de Saint-Lazare. Elle se termine par ces deux vers :

*Dic bona verba Bono; pia dicas ossa quiescant;
Hoc tibi qui dicat, protinus alter erit.*

Elle est « de la composition de Jacques de la Fosse, né à Paris, prêtre de la Mission, qui a fait plus de trente mille vers que sa modestie l'a empêché de donner au public et que le fameux Santeuil, qui s'y connaissait, jugeait très dignes de paraître au jour (1) ».

Onze tombeaux se trouvaient dans le chœur; cinq à la suite des degrés du maître autel jusqu'à la grande porte du chœur; trois du côté de l'Évangile et trois du côté de l'Épître. Plusieurs portaient des figures anciennes et demi-effacées, apposées par les anciens chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, qui demeuraient autrefois dans la maison; sur d'autres, on lisait simplement les noms et prénoms des personnes qui y étaient enterrées.

Au milieu du chœur, proche l'aigle, était la tombe plate sur laquelle on lisait : « *Hic jacet Venerabilis vir Vincentius a Paulo...* »

Saint Vincent de Paul ayant été béatifié par le Pape Innocent XIII le 13 août 1729, le 26 septembre suivant son corps fut exhumé en présence de l'Archevêque de Paris et mis plus tard dans une châsse d'argent placée sur l'autel de la chapelle de Saint-Lazare (2).

Aux côtés de la tombe de saint Vincent étaient inhumés ses deux successeurs : M. Almeras, du côté de l'Épître, avec l'inscription suivante : *Hic jacet R. P. Renatus Almeras, Congregationis Missionis Superior generalis. Obiit die 2 septembris, anno Dom. 1672, ætatis suæ 60*; et M. Jolly, du côté de l'Évangile, avec une épitaphe semblable.

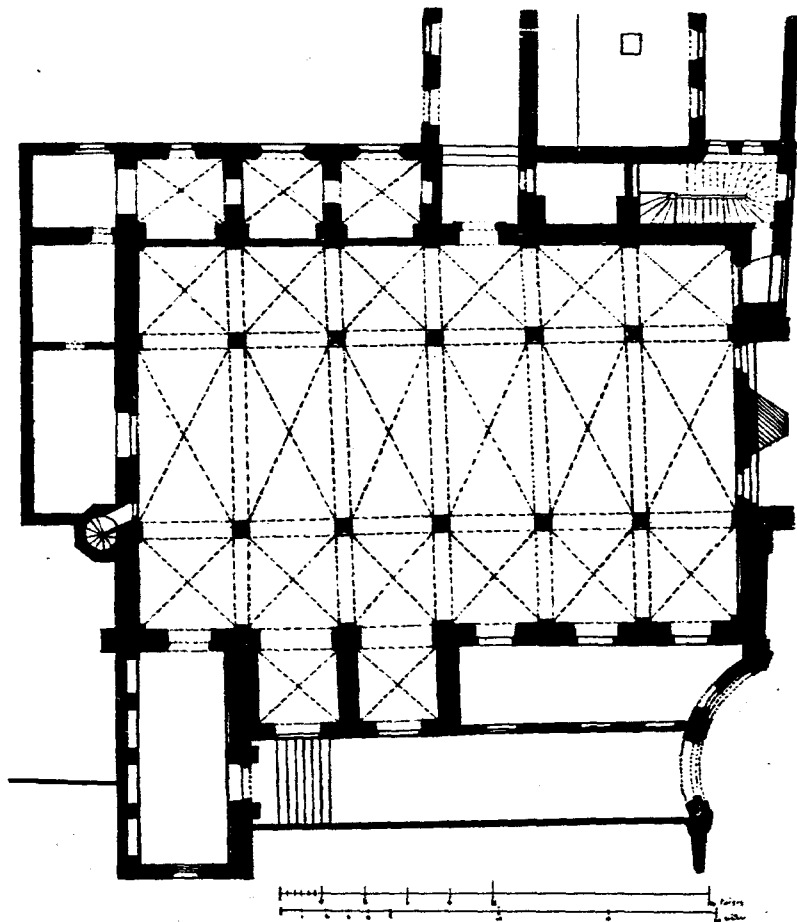
D'autres supérieurs ont été inhumés dans le même chœur, sans épitaphe sur leurs tombes, savoir : Nicolas Pierron, 4^e supérieur général, mort le 27 août 1703; François Watel,

(1) GERMAIN BRICE, *Op. cit.* — Épitaphier manuscrit. — PIGANOL DE LA FORCE.

(2) Procès de non-cultu. — PIGANOL DE LA FORCE, HURTAUT, THIÉRY et LABÉDOLLIÈRE.

5^e supérieur général, décédé le 3 octobre 1710; Jean Bonnet, 6^e supérieur général, décédé le 3 septembre 1733, et Jean Couti, 7^e supérieur général, mort le 4 août 1746 (1).

En outre, le coutumier de Saint-Lazare nous apprend qu'on enterrait tous les Missionnaires de la maison dans l'église : « les



Plan de l'église de Saint-Lazare, de l'architecte Lefebvre, 6 vendémiaire an V (27 septembre 1796). (Archives nat. N, Seine, 2^e classe, n^o 221.)

prêtres dans le chœur, les étudiants dans la chapelle de la Sainte-Vierge, les séminaristes dans la chapelle de Saint-Lazare et les frères coadjuteurs dans la nef. »

(1) Epitaphier manuscrit.

Plusieurs personnages de distinction reposaient aussi dans l'église de Saint-Lazare. Ainsi une tombe près de celle de saint Vincent portait : *Hic jacet Illustriss. et Reverendiss. Ludovicus de Bassompierre Episcopus Santionensis. Obiit Parisiis Kalend. Julii, 1676.*

Sur une autre tombe qui touchait au degré de l'autel on lisait : *Hic jacet Illustrissimus et Reverendissimus D. Dom. Nicolaus de Sevin Episcopus, Baro, et Comes Cadurcensis. Obiit Parisiis die 9 novembris an. Dom. 1678 (1).*

Sur une table de marbre attachée au deuxième pilier à gauche vis-à-vis la chapelle de la Sainte-Vierge, était l'épithaphe d'Antoine Hennequin, seigneur de Vinci (2).

Enfin, Abelly, l'ami de saint Vincent, qui s'était retiré à Saint-Lazare sur la fin de ses jours, était enterré dans la chapelle des Saints-Anges où on lisait son épithaphe : *Hic jacet Illustrissimus et Reverendissimus D. D. Ludovicus Abelly, Episcopus Ruthenensis antiquus. Obiit Parisiis die 4 octobris anno Dom. 1691, aetatis vero suae 88.*

Plus d'un nouvel évêque aussi tint à recevoir à Saint-Lazare l'onction épiscopale. Ainsi « l'évêque de Dax, Jacques Desclaux, « fut sacré à Paris, en l'église Saint-Lazare de la Mission, « le 2 juin 1639 (3) ». Le 27 avril 1661, c'est l'évêque d'Oloron, M^{sr} Armand François de Maytie (4), et, en 1669, M^{sr} Charles Brulart de Genlis, archevêque d'Embrun, qui se firent sacrer à Saint-Lazare (5).

Après la béatification de saint Vincent, on avait fait exécuter par des peintres de réputation, pour l'église de Saint-Lazare, onze grands et beaux tableaux, représentant les principales actions de la vie du saint.

Dans la nef était le plus grand de tous : *l'Apothéose de saint*

(1) « Il avait été Augustin et Prédicateur à la ville et à la Cour. La reine Anne d'Autriche, qui le protégeait, le fit nommer d'abord à l'évêché de Sarlat et ensuite à celui de Cahors ».

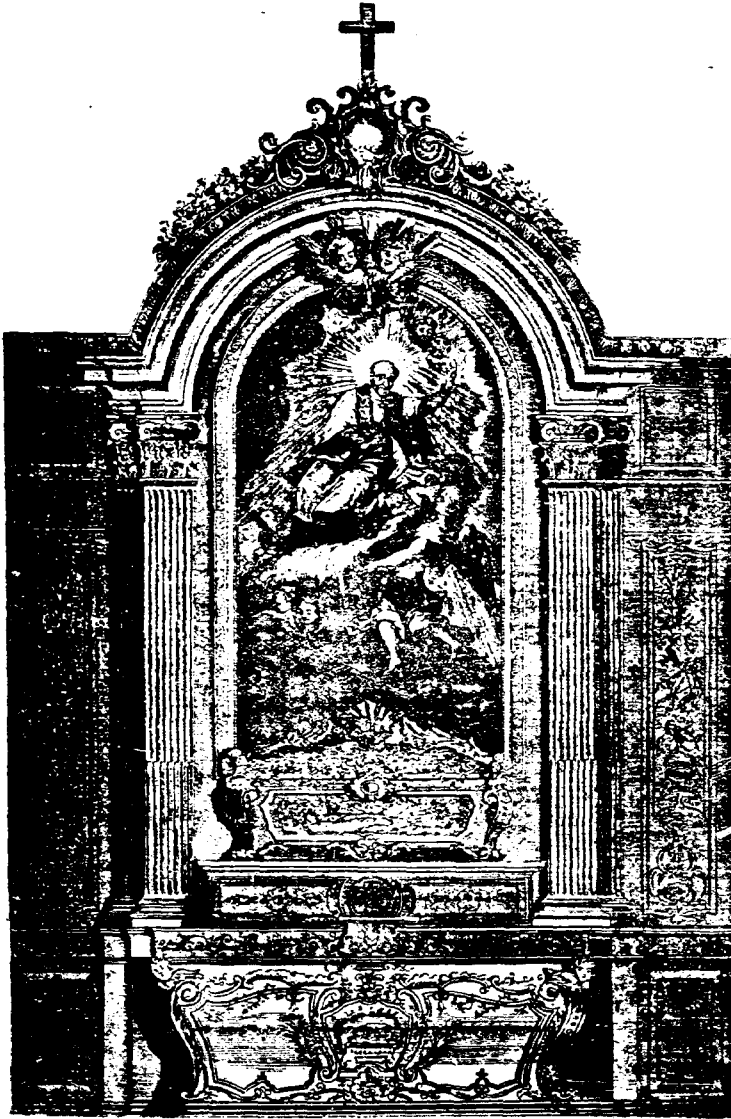
(2) Epitaph. mss. — G. BRICE, *op. cit.*

(3) DUFOURCET. *Les Landes et les Landais*. Dax, 1892, p. 472.

(4) HARISTOT. *Recherches historiques sur les pays basques*. Bayonne, 1884, t. II, p. 158 à 164. — MENJOLET. *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*. Oloron, 1869, t. II, p. 277.

(5) A. JEAN. *Les évêques de France, 1682-1804*, éd. 1891, p. 187.

Vincent (14 pieds sur 10), par le frère dominicain *ANDRÉ : Vincent* montant au ciel et, en bas, les prêtres de la Mission et M^{lle} Le Gras à la tête de ses Filles de la Charité.



Autel où reposait, dans l'église de l'ancien Saint-Lazare, le corps de saint Vincent de Paul. (D'après une ancienne gravure. — Tiré des *Annales de la Mission.*)

Le second tableau à gauche (en se plaçant en bas de l'église) : *Prédication devant la Cour*, par *DE TROY* (10 pieds sur 8 à 9, comme

les suivants); du même côté, le troisième : *Mort de Louis XIII*, par DE TROY ; le quatrième : *Conseil de Conscience*, par DE TROY ; le cinquième : *Conférences ecclésiastiques*, par DE TROY.

Le premier à droite auprès de l'autel : *Saint Vincent à la Visitation*, par RESTOUT ; le deuxième : *Les Galères*, par RESTOUT ; le troisième : *Vincent offrant ses prêtres pour le service des soldats*, par FERRET, dit BAPTISTE ; le quatrième : *Prédication à l'hôpital du Nom de Jésus*, par frère ANDRÉ ; le cinquième : *Les Enfants-Trouvés*, par GALLOCHE, et le sixième *Mort du Saint*, par DE TROY.

C'est d'après les dessins de Bonnart que les gravures de ces onze tableaux ont été faites par Hérisset et Scotin. Elles ont été bien souvent reproduites et sont aujourd'hui très répandues dans les maisons des Missionnaires et des Filles de la Charité (1).

Dans l'église de Saint-Lazare, il y avait, en outre, dans la nef, à gauche, près de l'orgue, le *Miracle de saint Vincent*, par BEAUFORT, peintre du roi (2).

Nous n'avons pas à décrire les fêtes de la Béatification et de la Canonisation de saint Vincent. Signalons seulement que les récits imprimés parlent de *tribunes* dans lesquelles « la reine d'Espagne » et, un autre jour, la communauté des demoiselles de l'Enfant Jésus, de la paroisse Saint-Sulpice, assistèrent à l'office (3).

Au sac de Saint-Lazare, la veille du 14 juillet 1789, « l'église fut le seul endroit de la maison qui fut épargné ». Après la Révolution, elle s'ouvrit de nouveau au culte (4), jusqu'à ce que,

(1) D'ARGENVILLE. *Voyage pittoresque de Paris*, 1778. p. 185. Plusieurs de ces tableaux sont aujourd'hui conservés à la chapelle des Filles de la Charité, rue du Bac : *Le mort de Louis XIII*, par De Troy ; *Le Conseil de conscience*, par De Troy ; *La Prédication à l'hôpital du Nom de Jésus*, par le frère André ; ou à l'église paroissiale de Sainte-Marguerite à Paris, dont le premier curé après la Révolution, M. Dubois, était lazariste : *Saint Vincent à la Visitation*, par Restout ; *Saint Vincent offrant ses prêtres pour le service des soldats*, par Ferret ; *les Enfants-Trouvés*, par Galloche.

L'apothéose du Saint, par frère André, se trouvait en 1830 dans l'ancienne église de Saint-Vincent-de-Paul, rue Montholon (DE NATLIES, *Saint Vincent de Paul*).

(2) THIERRY. *Guide... à Paris*, 1787. t. . p. 518.

(3) *Circul. du Sup. Gén.*, du 12 nov. 1737. On y lisait aussi que, pour les fêtes de la Canonisation, on avait couvert de quatre morceaux de tapisseries « le fond de la nef qui effectivement est trop nue ». Dans cette relation, on parle aussi de la chaire du haut de laquelle on publia la *Bulle*.

(4) Un arrêté du Premier Consul, a la date du 17 floréal an X (7 mai 1802) pour l'établissement des Cures et Succursales à Paris, donne comme desservant la succursale de Saint-Lazare « le citoyen Delaleu » (Arch. Nat., AF iv, pl. 354).

tombant de vétusté, elle a été démolie en 1823. Sur son emplacement on a élevé une construction, qui se trouve à gauche en entrant dans la première cour de la prison actuelle de Saint-Lazare.

JEAN PARRANG,
Prêtre de la Mission.

Écoles ménagères

PLAN DE DIRECTION
DES CLASSES MÉNAGÈRES DE LA COMMUNAUTÉ
DES FILLES DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ANNÉE 1902-1903

Règlement.

1° Il est établi à..... un cours complet d'Enseignement ménager ouvert à la date du , pendant une durée de dix mois.

Le but de ce cours est de donner aux jeunes filles toutes les connaissances que doit posséder une bonne ménagère.

2° Le cours est gratuit; la directrice tiendra un registre d'appel, un journal de classe, un livre de comptes.

3° Une fois les cours pratiques commencés, la liste à inscriptions est close.

4° L'âge d'admission est fixé à 14 ans.

5° Le nombre est fixé à 12; elles seront divisées en deux groupes de 6, et choisies parmi les plus sages.

6° Le cours aura lieu deux fois par semaine, ce qui est un nombre minimum. On fixera de plus dans le courant de la semaine une heure de théorie à laquelle on fera assister le plus grand nombre d'élèves possible, ceci les initiera à l'enseignement ménager et les attirera à la pratique.

7° Les élèves doivent apporter leur linge pour le lavage et repassage et le raccommodage; toutefois on n'acceptera pas au lavage le linge de corps, sans l'avoir fait passer à une première eau: mouchoir, chemise, bas; ni au raccommodage, les pièces trop difficiles, ne correspondant pas avec les sujets déjà travaillés au cours.

8° On fera également apporter par des élèves certains objets de nettoyage: lampe, objets de fer-blanc, acier, étain.

9° Chaque exercice pratique sera précédé des explications théoriques nécessaires.

10° Un extrait du règlement, le programme sommaire et le tableau horaire seront affichés dans le local de l'école ménagère.

11° Le programme à suivre sera exactement celui du cours normal; les enfants devront être fréquemment interrogées par la maîtresse sur la leçon du jour et sur celles qui l'ont précédée.

12° La dépense du cours de cuisine est fixée à 0 fr. 30 par élève, soit 1 fr. 80 par repas de 3 plats : potage, plat de viande, légumes.

13° La maîtresse tiendra un cahier de notes pour les élèves; ces notes serviront à l'examen que l'élève passera à sa sortie de l'école, après étude complète du programme.

14° La maîtresse veillera soigneusement à ce que les élèves répètent et appliquent dans leurs familles ce qu'elles apprennent à l'école ménagère. Une fois par mois, elle contrôlera par elle-même, chez chacune de ses élèves, le profit qu'elles auront tiré de ses leçons; ce sera une occasion favorable d'entrer en relations avec les parents des enfants, ou de les entretenir.

Horaire des Écoles ménagères.

Les cours commencent ou le matin à 8 heures pour se terminer à 11 h. $\frac{1}{2}$, ou l'après-midi à 1 heure, pour se terminer à 4 h. $\frac{1}{2}$.

Il est alloué une demi-heure de plus pour la section cuisine.

Section Cuisine.

8 heures par 2 élèves à tour de rôle. Achat des denrées alimentaires; allumage du fourneau.

8 h. $\frac{1}{2}$. Explication théorique de la maîtresse sur les travaux à exécuter.

9 heures. Mise en train.

9 h. $\frac{3}{4}$. Explication de nettoyage et pratique; 1 élève reste au fourneau, mais écoute.

10 h. $\frac{1}{4}$. Reprise de la cuisine.

10 h. $\frac{3}{4}$. Mise du couvert par 2 élèves, à tour de rôle.

11 heures. Consommation du repas par les élèves-cuisinières.

La maîtresse goûte de chaque plat.

11 h. $\frac{1}{2}$. Nettoyage et rangement.

A tour de rôle :

1 élève nettoie les verres et les couverts.

— — les couteaux —

A tour de rôle :

1 élève lave les assiettes,

— les essuie,

— nettoie les casseroles,

— — le fourneau.

Toutes mettent la main au balayage, époussetage et passent un torchon mouillé sur le plancher s'il est carrelé.

Section Lavage.

8 heures. Explication théorique du sujet de la séance.

Allumage du fourneau par 2 élèves, au début,

— — — 1 élève plus tard.

Nota : On a soin de remplir la lessiveuse, au préalable, d'eau bien chaude pour éviter une perte de temps.

8 h. 1/2. Pratique.

11 heures. Rangement.

11 h. 1/2. Clôture.

Section Repassage.

8 heures. Allumage du fourneau par 2 élèves.

Préparation des tables par 4.

8 h. 1/4. Explication théorique ; théorie, avec exemple, du pliage des pièces à repasser ; revue et interrogation sur la leçon précédente.

8 h. 3/4. Pratique.

11 h. 1/4. Rangement ; pliage de la nappe et couverture.

11 h. 1/2. Clôture.

Les élèves ne devant jamais être inoccupées, si elles avaient fini leur repassage avant l'heure, on les occuperait jusqu'à la clôture avec la théorie.

Section Raccotage.

8 h. Explication du tableau.

8 h. 1/2. Pratique sur le sujet expliqué.

9 h. 1/2. Raccotage du linge des élèves.

11 h. 1/4. Rangement.

11 h. 1/2. Clôture.

Programme.

Le programme de chaque branche sera semblable au programme du Cours normal.

1° La maîtresse prépare la séance sur son journal de classe.

2° Chaque élève tiendra et conservera :

Un cahier pour copier le tableau de cuisine et quelques notes de nettoyage.

Un cahier pour les notes sur le lavage, repassage et raccotage.

Un cahier pour les notes sur les leçons théoriques.

Section Cuisine.

Première leçon. — L'école ménagère ouvrira par le cours de cuisine. La maîtresse recommandera la lecture du tableau des observations. Comme au cours normal, on ne s'occupera à la première séance que

du lait et des œufs : Explications sur les instruments culinaires, observations déjà données au cours sur l'emploi des deux denrées.

La maîtresse aura le choix de faire exécuter trois préparations diverses au lait et aux œufs ; elle évitera toute chose difficile, exemple : une omelette.

Elle inscrira son menu avec recettes et prix de revient comme au tableau, sur son journal de classe.

Deuxième leçon. — Comprendra les explications sur les légumes verts et secs avec retour sur les explications précédentes, même observation pour le menu à établir par la maîtresse, avec emploi de lait, œufs, légumes verts et légumes secs.

Troisième leçon. — On abordera la viande, mais de la façon la plus simple, à la poêle, avec explication de ce qui s'opère chimiquement dans la viande saisie par l'action du feu, opération tout au profit de l'hygiène. — Menu laissé à l'initiative de la maîtresse.

Quatrième leçon. — On fera faire un ragoût avec légumes à servir après le potage et on remplacera le plat de légumes par un plat de pommes, de marrons ou une friture.

Cinquième leçon. — Comme précédemment, mais avec pièce à l'étuvée d'un seul morceau : exemple : bœuf mode.

Sixième et septième leçons, maigres. — Insister auprès des enfants sur la nécessité hygiénique d'une alimentation variée, exempte de viande, par rafraîchissement pour le sang, au renouvellement des saisons surtout.

Faire apprécier aux enfants la sagesse de l'obligation chrétienne.

Huitième leçon. — Rôti de porc ou de bœuf.

Neuvième et dixième leçons. — Menus à organiser avec des restes, ou en viande, ou en poisson.

Onzième leçon. — Menu maigre.

Douzième leçon. — Ragoût, ou pot-au-feu en viande.

Tous les potages devront être épais, substantiels, liés, parfois passés pour donner aux enfants l'habitude du soin, malgré une stricte économie ; généralement à base de farineux plusieurs sont plus substantiels que la viande. Quelques potages, pot-au-feu avec os et légumes remplacent avantageusement, pour la bourse et l'économie organique, le vulgaire pot-au-feu qu'on ne doit nullement préconiser.

Faire dans l'année trois ou quatre plats de dessert, c'est-à-dire tarte ou crème. Ne sont pas compris comme vrais entremets : plats de pommes, poires, marrons, utilisation de blancs d'œuf, choses qui remplaceront le plat de légumes mis avec la viande.

Le pain et la boisson ne sont pas comptés dans le prix de 1 fr. 80. Eviter de donner de l'eau pure. Légère limonade, calabre, etc., à ajouter au chiffre des repas.

Section Lavage.

Première leçon. — Théorie sur l'explication et nécessité du triage et du trempage ; les élèves trieront et tremperont elles-mêmes le linge apporté ; pendant ce temps, on expliquera les taches, leur composition, on détachera et, pendant la dernière heure, on essangera.

Deuxième leçon. — L'eau étant bouillante de suite, on fera bouillir le linge immédiatement une heure ; pendant ce temps, la maîtresse expliquera la théorie du lavage proprement dit ; l'action de la savonnée sur le linge ; la différence entre l'eau de pluie et de puits ; l'effet du frottement ; la manière de laver ; puis : pratique, on lavera, rincera, passera au bleu et mise au séchoir.

Toutes les séances seront ainsi avec différence de théorie. On avancera peu à peu dans le programme, selon le tracé remis au cours normal et comme pièces on choisira par ordre, ainsi qu'il suit : 1^o pièces plates, serviettes, mouchoirs ; 2^o taie et jupon ; 3^o bonnet d'enfant, chemise de femme ; 4^o camisole ; 5^o pantalon ; 6^o bas ; 7^o chemise de garçon, à poursuivre en deuxième année.

Dès que la maîtresse verra les enfants bien au courant, sans doute vers la septième leçon, elle passera aux flanelles, expliquera les savons et s'occupera des couvertures de laine et coton. Ce sera tout le programme de la première année.

Section Repassage.

Le repassage suit le lavage ; ce sont les pièces lavées par les élèves qu'elles repassent.

La maîtresse sera très sévère sur la propreté extérieure des élèves et sur la tenue de l'atelier du repassage ; elle exigera :

1^o Qu'on pose les fers sur les supports, non sur la nappe ; elle donnera un mauvais point aux omissions ;

2^o Qu'on ait à côté de soi un papier pour essuyer le fer ;

3^o Un petit linge humide pour effacer les faux plis.

4^o Elle aura soin d'avoir à la portée des élèves deux bols remplis l'un d'eau pure, l'autre d'eau mélangée d'eau de Javelle pour les taches de roussi.

5^o Elle donnera un mauvais point si on dépose sur la nappe ce dernier chiffon.

6^o Elle ne laissera jamais poser le fer pour la première fois sur l'étoffe, sans qu'il ait été essuyé.

7^o Enfin la nécessité de chacune de ces observations sera expliquée par elle, et elle y reviendra à chaque leçon.

La première demi-heure sera consacrée, ainsi qu'il est dit à l'horaire, à donner la théorie du pliage du linge à repasser, pour sa démonstration, elle se procurera une pièce analogue. Elle fera faire

à chaque élève un petit modèle en papier très réduit, plié selon les règles et numéroté, qu'elle conservera et qui lui servira plus tard de modèle.

Vers la quatrième ou cinquième leçon, selon le linge donné à laver, elle fera faire de l'amidon cru et donnera sur ce sujet toutes les observations théoriques qu'elle possède.

Section Racommodage.

Les séances de racommodage comprendront :

- 1° Demi-heure de théorie, sur un sujet donné ;
- 2° Une heure d'application sur ce même sujet ;
- 3° Une heure un quart de travail pour le racommodage des pièces apportées par les élèves ;
- 4° Un quart d'heure pour le rangement.

Chaque enfant sera munie d'une boîte composée de ciseaux (à elle), fil, aiguilles, quelques cartes pour le remmaillage.

La maîtresse fabriquera quelques plombs économiques au moyen d'une brique réfractaire coupée par moitié, sur le dessus de laquelle elle déposera du sable bien sec, après avoir préparé avec une vieille étoffe une enveloppe comme pour une pelote ; elle recouvrira le tout d'étoffe de laine.

C'est à la maîtresse à juger, selon l'intelligence de ses élèves, s'il y a lieu de poursuivre le même plan d'une séance pendant plusieurs consécutives. Il ne peut y avoir, en la circonstance, d'autre règle que celle-ci : on ne doit avancer dans le programme qu'autant qu'un sujet abordé est convenablement possédé. Ne pas oublier qu'il vaut dix fois mieux rester plus longtemps sur un sujet et l'atteindre vraiment, que d'en traiter plusieurs qui seront mal exécutés faute de temps.

On demandera aux enfants de n'apporter en fait de linge à racommoder que celui qui se rapporterait aux différents sujets déjà vus.

Par exemple, comme il est douteux qu'on puisse voir la remise des pièces en première année, il ne faudra pas accepter de pièces exigeant cette année.

On débutera par la théorie des points de couture. La maîtresse préparera sa leçon avec soin et s'efforcera d'être intéressante. Il faut beaucoup d'intuition pour donner une leçon d'ouvrage avec vie et entrain.

Elle préparera toujours un tableau sur son sujet et distribuera sa leçon en trois points essentiels :

- 1° L'exposé au tableau ;
 - 2° La manière de l'exécuter théoriquement ;
 - 3° L'emploi qu'on en peut faire.
- 1° Ainsi fera-t-elle pour les premières leçons qui comprendront

l'explication orale et l'exposé au châssis avec résumé au tableau des points : devant, arrière, oblique, mixte, de surjet ;

2° Ensuite elle passera aux brides ;

3° — œillets ;

4° — boutonnières ;

5° Puis on laissera momentanément l'aiguille pour prendre le tricot ; si les enfants ne connaissent pas le maniement des aiguilles à tricoter, on le leur apprendra et on arrivera progressivement au remmailage qu'on leur fera faire sur des cartes et d'après le châssis.

6° S'il reste encore une séance ou deux avant la fin de l'année scolaire, on s'occupera des reprises.

Que la maîtresse n'oublie pas, si elle a affaire à des enfants déjà au courant du travail à l'aiguille, qu'elle n'en doit pas moins faire comme si elles ne savaient rien, — elles ne connaissent pas la théorie ; — qu'elle ne devance pas le programme, et ne leur permette au raccommodage de leurs affaires que d'exécuter ce qu'elles auront vu théoriquement. Le principe à retenir est celui-ci :

Mieux vaut passer outre que de faire faire aux enfants un travail sans base théorique, ce qui équivaldrait à bâtir une maison sans fondations.

PROGRAMME A AFFICHER DANS L'ÉCOLE

Alimentation. — Nécessité d'une bonne alimentation selon le régime alimentaire.

Conseils pratiques relatifs à l'alimentation.

Détails sur les substances alimentaires.

Description de l'appareil digestif et respiratoire de l'homme.

Économie domestique. — Qualités d'une bonne ménagère. Conseils relatifs à l'achat des denrées à leurs altérations et falsifications.

Comptabilité domestique.

Institutions de prévoyance.

Préparations culinaires pour ménages d'ouvriers.

Exercices de blanchissage, repassage, couture.

Hygiène. — Études sur l'air, l'eau, le chauffage et les différents combustibles, l'éclairage au point de vue de l'hygiène.

L'habitation, ses conditions de salubrité.

Sur la propreté corporelle : bains, lotions, vêtements. Notions générales sur les devoirs de la garde-malade. Soins à donner aux malades, enfants, vieillards. Symptômes des principales maladies à reconnaître.

Pharmacie domestique à établir.

Comtesse DE DIESBACH.

Notes d'Histoire

HISTOIRE DE SAINT VINCENT DE PAUL. — Nous désirons publier dans les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint Vincent de Paul*, rue du Chêrche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

LE CONSEIL DE CONSCIENCE. — La Reine au commencement de la Régence avait établi un Conseil de conscience où se jugeaient toutes les affaires qui concernaient les bénéfices, le choix des évêques et des abbés, et la distribution des pensions qu'elle voulait donner à la gloire de Dieu et à l'avantage de la religion. Ce Conseil subsista tant que le ministre [Richelieu], voyant son autorité traversée, demeura dans quelque retenue ; mais aussitôt qu'il eût acquis une entière domination sur l'esprit de la Reine, ce Conseil s'en alla en fumée ; il voulut disposer à son gré et sans aucune contradiction des bénéfices comme de tout le reste, ou que ceux à qui la Reine les donnerait fussent de ses amis, sans trop se soucier qu'ils fussent bons serviteurs de Dieu, disant qu'il croyait qu'ils l'étaient tous.

Ce Conseil ne servit donc qu'à exclure ceux qu'elle ne voulait pas favoriser ; et quelques années après il fut entièrement aboli, à cause que le P. Vincent qui en était le chef, étant un homme tout d'une

pièce, fort dévot et fort pieux, qui n'avait jamais songé à gagner les bonnes grâces de la cour dont il ne connaissait pas les manières, devint aisément, peu après, par leurs suffrages et malgré l'estime que la Reine avait pour lui, le ridicule de la cour, parce qu'il était presque impossible que l'humilité, la pénitence et la simplicité évangélique s'accordassent avec l'ambition, la vanité et l'intérêt qui y règnent. Celle qui l'avait établi aurait fort souhaité de l'y maintenir. C'est pourquoi elle avait encore quelques longues conversations avec lui, sur les scrupules qui lui en étaient toujours demeurés; mais elle manqua de fermeté en cette occasion, et laissa souvent les choses selon qu'il plut à son ministre, ne se croyant pas si habile que lui, et ne croyant pas l'être autant qu'elle l'était en beaucoup de choses : ce qui fut cause qu'il lui était aisé de la persuader de tout ce qu'il voulait, et de la faire revenir, après quelque résistance, aux choses qu'il avait résolues.

Je sais néanmoins que, dans le choix des évêques particulièrement, elle a eu une très grande peine à se rendre, et qu'elle en a eu bien davantage quand elle eut reconnu qu'elle avait suivi ses avis trop facilement sur cet important chapitre : ce qu'elle ne faisait pas toujours, et jamais sans consulter en particulier ou le P. Vincent, tant qu'il a vécu, ou d'autres qu'elle a crus gens de bien... » (M^{me} DE MOTTEVILLE (1), *Mémoires*, édition Riaux, I, 167, 168.)

A PROPOS DE COMÉDIE. — « La plus considérable affaire de la cour et celle où l'on paraissait penser davantage, était le divertissement et le plaisir. J'ai déjà dit que la Reine aimait la comédie et qu'elle se cachait pour l'entendre l'année de son grand deuil, mais alors elle y allait publiquement... Le curé de Saint-Germain, homme pieux et sévère, écrivit à la Reine qu'elle ne pouvait en conscience souffrir ces sortes de divertissements... Cette lettre avait un peu troublé l'âme de la Reine qui ne voulait point souffrir ce qui pouvait être contraire à ce qu'elle devait à Dieu... Elle consulta sur ce sujet beaucoup de personnes. Plusieurs évêques lui dirent que les comédies qui ne représentaient pour l'ordinaire que des choses sérieuses ne pouvaient être un mal. Ainsi la comédie fut approuvée... [La Reine] y menait le Roi, M. le Cardinal [Mazariu], et quelquefois des personnes qu'elle voulait bien traiter...

Quand le curé de Saint-Germain vit la comédie tout à fait rétablie, il se réveilla tout de bon, et parla tout de nouveau contre elle, comme un homme qui voulait faire ce qu'il croyait de son devoir. Il vint

(1) M^{me} de Motteville, Françoise Bertaut (1621-1689), femme de Langlois de Motteville, fut la femme de chambre et la confidente d'Anne d'Autriche. Elle était donc bien placée pour connaître la cour et les intrigues dont elle était le théâtre. Aussi ses *Mémoires*, qui ont un grand air de sincérité, sont une des sources les plus importantes pour l'histoire de la régence d'Anne d'Autriche.

trouver la Reine et lui maintint que ce divertissement ne se pouvait point souffrir et que c'était péché mortel. Il lui apporta son avis signé de sept docteurs de Sorbonne qui étaient de même sentiment. Cette seconde réprimande pastorale donna tout de nouveau de l'inquiétude à la Reine et la fit résoudre d'envoyer l'abbé de Beaumont, précepteur du Roi, consulter dans la même Sorbonne l'opinion contraire. Il fut prouvé par dix ou douze autres docteurs que, pré-supposé que dans la comédie il ne se dise rien qui pût apporter du scandale, ni qui fût contraire aux honnêtes mœurs, qu'elle était de soi indifférente, et qu'on pouvait l'entendre sans scrupule... Par cette voie, la conscience de la Reine fut en repos... Les courtisans crièrent contre le curé et le traitèrent hautement de ridicule. Ils voulurent persuader que le P. Vincent, homme de bien et d'une grande piété, avait eu part à cette affaire pour travailler à la ruine de son ministre, en lui faisant condamner les choses qu'il autorisait auprès d'elle; mais en plusieurs occasions, elle répondit toujours qu'elle n'en croyait rien. » (M^{me} DE MOTTEVILLE, *id.*, I, 302-304.)

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ. — Malgré les soins que Richelieu s'était donnés pour faire exclure de l'Assemblée du clergé, tenue à Mantes, en 1641, les prélats connus par la fermeté et l'indépendance de leur caractère, il s'était trouvé six dignitaires qui, tout en consentant à voter la somme de subsides compatibles avec les facultés contributives des provinces ecclésiastiques qu'ils représentaient, s'étaient inexorablement refusés à allouer la contribution excessive que Richelieu avait cherché à extorquer à l'Assemblée. Les caresses et les menaces auxquelles il avait successivement eu recours, étaient restées vaines. Ne pouvant venir à bout de leur courageuse résistance, le cardinal, dans la séance du premier lundi de juin, leur avait fait signifier outrageusement, au nom du Roi, par Particelle d'Emery, d'avoir à quitter immédiatement la salle des séances et à se rendre dans leurs diocèses.

Les six prélats victimes de ce coup de force, et qui formaient, à tous égards, l'élite de l'Assemblée, étaient les deux présidents Octave de Bellegarde, archevêque de Sens; Charles de Barentin de Montchal, archevêque de Toulouse; et, avec eux, François Péricard, évêque d'Évreux; Henri de Béthune, évêque de Maillezais; Henri Littolphi-Maroni, évêque de Bazas, et Jacques Danès, évêque de Toulon (1).

Lorsque, en 1645, la suivante Assemblée quinquennale du clergé dut se réunir, bien que les six prélats n'eussent point été élus pour en faire partie, quelques gens de bien songèrent à porter l'Assem-

(1) *Mémoires de M. de Montchal* (Rotterdam, 1718), t. II, p. 632.

blée nouvelle à leur donner néanmoins séance dans son sein à titre de réparation de l'outrage qu'ils avaient encouru pour leur courageuse défense des immunités ecclésiastiques. Et comme le coadjuteur de Paris, Paul de Gondi, futur cardinal de Retz, paraissait devoir y être influent, on songea à lui pour en ouvrir l'avis. On lui fit donc parler par les deux personnes qu'on jugeait avoir gardé le plus de pouvoir sur son esprit, son père, Philippe-Emmanuel de Goudy, comte de Joigny, ancien général des Galères de France, entré depuis dix-huit ans à l'Oratoire, et par son ancien précepteur, Vincent de Paul. Leur intervention à cette fin est mentionnée dans une lettre de M. de Cangé de la Bretonnière à H. de Lyonne, en date de juillet 1643 (1).

Vincent de Paul, toujours empressé à faire rendre aux évêques tous les hommages, toutes les marques de déférence religieuse que comportent leur caractère et la place qu'ils tiennent dans l'Église, se porta sans doute de très bon gré à la démarche qui lui avait été demandée.

Nous savons par les *Mémoires du cardinal de Retz* (2) que, soit sous cette influence, soit pour d'autres motifs, le coadjuteur, appelé à parler le premier dans l'Assemblée, ouvrit l'avis dans le sens qui vient d'être dit, et que l'avis passa tout d'une voix; que le cardinal Mazarin, qui n'avait peut-être pas été étranger à la mesure prise par Richelieu, quatre ans auparavant, contre les six évêques, en fut piqué et qu'il fit partager son mécontentement à la régente.

NOMINATION DE LAVARDIN A L'ÉVÊCHÉ DU MANS. — Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, marquis de Lavardin (1617-1671), était le neveu d'un évêque du Mans qui lui réservait sa succession, quoiqu'il fût d'habitudes peu graves et que le très malfamé Costar, son familier, chanoine d'Angers, eût fait un païen de ce candidat à la mitre. L'oncle, fort indifférent, lui aussi, aux questions religieuses, n'en était point refroidi dans ses ambitions collatérales : une haute naissance, le cordon bleu de l'esprit, pouvaient bien tenir lieu de piété. Toutefois, pour lever les objections il fallait, par quelques mots de retraite et en changeant d'entourage, faire peau neuve. Or, tel ami du jeune Lavardin provoquait par ses imprudences une insurrection de manants et pensait être lapidé. Par excès de zèle, Balzac, autre familier, mettait aussi des bâtons dans les roues de ce char déjà entravé : avec son emphase habituelle, il vantait l'éloquence « vigoureuse et abondante » de celui qu'il voulait pousser.

(1) Publiée par VICTOR COUSIN, in *M^{ss} de Chevreuse*, 2^e éd. (Paris, 1862), p. 251.

(2) *Mémoires du cardinal de Retz*, édition Gêruzez (Paris, Heuzet 1842), t. 1^{er}, p. 50.

Appelé à la cour comme prédicateur, Lavardin y voyait échouer complètement cette éloquence. Lui évêque ! Mazarin n'en voulait point : à l'oncle mort, il donna un autre successeur. Mais ledit successeur n'a pas la vie longue, et la campagne recommença (1648). La province du Maine réclame un second Lavardin, « homme des meilleures maisons du pays ». M. Vincent, — saint Vincent de Paul, — directeur du Conseil de conscience, joint son opposition à celle du ministre. — La vie de cet ecclésiastique, disait-il, n'est pas dans l'ordre. — Allez ! lui disait-il à lui-même, vous avez fait un cours d'athéisme avec votre Costar. — Et il lui reprochait encore de l'avoir sous son toit. — Monsieur, répondait humblement Lavardin, je vous prie d'envoyer chez moi saisir tous mes livres et tous mes papiers ; vous verrez si j'ai noté à la marge aucun passage qui représente l'athéisme, ou s'il y a rien de tel dans ce que je puis avoir écrit. — Il y eut des juges nommés, dont Retz, qui, ayant avec ce prélat en herbe plus d'un point de ressemblance, prit fort ses intérêts. Il rallia ses collègues à son avis, et, moyennant que Costar disparût, le disciple de Costar put enfin être nommé et sacré.....

Nous ne savons pas si l'accusation d'athéisme était fondée. Du moins, cet évêque croyait-il peu à sa religion. Il osait dire qu'en conférant le sacrement de l'Ordre, jamais il n'avait eu l'intention de faire des prêtres. Plusieurs qui l'étaient de sa main, Mascaron entre autres, alors professeur de rhétorique au collège du Mans, croyaient devoir demander à des mains plus sûres une ordination nouvelle, et Rome devait apaiser ces consciences inquiètes en déclarant l'acte valable, quelle qu'eût été l'intention.

(La fin de ce triste évêque que saint Vincent voulait écarter de l'épiscopat fut scandaleuse.) Extraits de : *Les Libertins en France au XVII^e siècle*, par PERRENS. Paris, 1899, pages 204, 205, 207.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE F. LEVÉ

IMPRIMEUR DE L'ARCHEVÊCHÉ

PARIS — 17, RUE CASSETTE, 17 — PARIS

HENRI LASSERRE

- I. — Notre-Dame de Lourdes.
- II. — Épisodes Miraculeux de Notre-Dame de Lourdes.
- III. — Bernadette, Sœur Marie-Bernard.

Trois splendides volumes, grand in-8°, de 500 pages chacun, illustrés à chaque page d'encadrements artistiques variés : scènes, portraits, vues à vol d'oiseau, paysages, ornements divers, et d'une belle chromolithographie.

Chaque volume <i>broché</i>	4.50
Chaque volume <i>relié</i> (belle reliure, genre anglais, avec figure, ters spéciaux et tranche dorée).....	6.50
Les trois volumes reliés, réunis ensemble dans un solide étui.....	20. »

Les frais d'envoi dans les départements sont à la charge de l'acheteur.

A SAINT-JOSEPH

C. ORVAL

Articles religieux — Maroquinerie, Imagerie — Fournitures classiques
Portraits de saint Vincent de Paul, Héliogravures Dujardin.

60, rue de la Montagne

BRUXELLES

NÉO-FRESQUE

Peinture Mate, Inaltérable, Incrustante

Eminemment favorable à la production des Tonalités claires et Lumineuses

MODE RATIONNEL DE LA DÉCORATION

DES

CONSTRUCTIONS EN CIMENT

avec lequel elle fait corps

MARC GAIDA

ARTISTE PEINTRE-DÉCORATEUR

PARIS — 48 Rue Saint-Placide, 48 — PARIS

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations : Congrégations	66
Nouvelle église de Clichy, par B. BLAUVAC.....	71
Jennesse prévoyante du diocèse de Paris, par André HUA.....	74
Sœur Rutan, par P. COSTE.....	79
Notes d'histoire.....	95

SUPPLÉMENT :

Morale sociale, par A. DUFRECHOU.....	33
Publications assyriologiques, par François MARTIN	40
Congrégations autorisées.....	45
Bibliographie.....	47

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES

DE

SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL, prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPÔT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard, Paris.

Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité peuvent se servir, comme intermédiaire, soit de la Procure générale ou du Secrétariat de Saint-Lazare, soit du Secrétariat ou de l'Économat de la Maison Mère des Filles de la Charité.

Les Lazaristes à Madagascar. — L'ouvrage que les *Petites Annales* annonçaient depuis quelque temps vient de paraître. L'auteur, M. Henri Froidevaux, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial à la Sorbonne, a fait une œuvre d'un puissant intérêt historique et chrétien. Nous recommandons instamment cet ouvrage à nos lecteurs.

Poussielgue, éditeur ; prix 2 francs.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul



Mademoiselle le Gras, fondatrice et première Supérieure de la Compagnie des Filles de la charité, Servantes des pauvres malades très renommée pour ses rares Vertus spécialement pour son détachement du monde, et sa fervente dévotion, son admirable charité, et sa profonde humilité. Vraie Mère des affligés, animée d'un grand zèle pour le soulagement spirituel et corporel du prochain, ayant été longtemps employée par Monsieur Vincent de Paul à établir les Confréries de la charité et les Cordes des petites filles, et diriger les Retraites spirituelles des Âmes, est décédée à Paris le 15 Mars 1700, âgée de 68. ans.

Informations : Congrégations, p. 66. — Nouvelle église de Clichy, par B. BLAUVAZ, p. 71. — La Jeunesse prévoyante du diocèse de Paris, par ANDRÉ HUL, p. 74. — Sœur Rutau, par P. COSTE, [p. 79. — Notes d'histoire, p. 95.

Informations

Congrégations. — Rapport de M. Rabier. — Conformément à la décision de la Commission (1) dont il est l'organe, et au classement adopté par le gouvernement, M. Rabier présente les demandes d'autorisation en trois catégories :

- 1° *Congrégations enseignantes*, comprenant 25 associations ;
- 2° *Congrégations prédicantes*, comprenant 28 associations, dont 12 donnant l'enseignement primaire et 16 l'enseignement secondaire ;
- 3° *Congrégation commerçante*, ne comprenant qu'une association, celle des Chartreux.

Dans tout son travail, le rapporteur suit cette classification.

Après des considérations générales sur les Congrégations, M. Rabier s'explique sur chacune des trois catégories et consacre une notice individuelle à chaque Congrégation.

Ce travail est complété par deux séries d'annexes : 1° extraits des rapports des préfets sur les Congrégations en cause ; 2° état comparatif des biens des mêmes Congrégations en 1880, date du premier recensement, et en 1900, date du second.

Il nous reste à rappeler la procédure que la Commission a adoptée et que le rapporteur, au nom de celle-ci, propose à la

(1) Cette Commission est composée de MM. : Fernand Buisson, président ; Charles Bos, Aristide Briand, Braud, Jumel, vice-présidents ; Emmanuel Arène, Krauss, Massé, Claude Rajon, secrétaires ; Lucien Hubert, Bienvenu Martin, Antoine Gras, Baudon, Gentil, Dejcante, Jean Codet, Aubry, Abel Bernard, Chenavaz, Fernand Rabier, Péronneau, François Deloncle, Tiphaine, Vacherie, Bussière, Chaigne, Gabriel Baron (Bouches-du-Rhône), Chambon, Morel, Jules-Louis Breton, Eugène Reveillaud, Hubbard, Lhopiteau.

Chambre de suivre pour l'examen des 54 demandes d'autorisation.

Les règles de la procédure en usage devant le Parlement ont obligé le gouvernement à présenter la demande de chaque Congrégation sous la forme directe d'une approbation, les Chambres ne votant pas sur des dispositions négatives; mais, dans l'Exposé des motifs, le gouvernement recommande le refus d'autorisation pour chaque Congrégation.

Le rapporteur propose à la Chambre le même procédé d'examen, avec une différence, toutefois. Au lieu d'appeler la Chambre à statuer, comme le gouvernement l'indiquait, par un vote séparé sur chaque Congrégation, ce qui ferait 54 votes distincts, le rapporteur groupe les 54 demandes en trois projets de loi correspondant aux trois catégories de Congrégations : enseignantes, prédicantes et commerçantes. De la sorte, le premier projet comprend 25 articles, le second 28 articles et le troisième 1 article.

Le rapporteur demande à la Chambre, pour chacun de ces trois projets, de ne pas passer à la discussion des articles. De sorte que, si la Chambre suivait cette procédure, il n'y aurait que trois votes d'ensemble pour rejeter les 54 demandes d'autorisation par trois scrutins globaux.

Voici comment sont distribuées les congrégations :

I. — CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES

Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel; de la Doctrine chrétienne de Nancy; de Sainte-Croix de Neuilly; de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre; de Saint-Joseph de Saint-Fuscien; du Sacré-Cœur de Paradis; de la Société de Marie, dits Marianistes de Paris; Clercs de Saint-Viateur de Vourles; Petits-Frères de Marie de Saint-Genis-Laval; Frères de la Croix de Jésus de Ménéstruel; agriculteurs de Saint-François-Régis de la Roche-Arnaud; des écoles chrétiennes de la Miséricorde de Montebourg; de la Sainte-Famille de Belley;

Pères de la Congrégation dite des Eudistes; Maristes; Dominicains enseignants; Basiliens; de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen; Oratoriens; du Sacré-Cœur de Bétharram; de Saint-Pierre-ès-Liens; des Enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes; Maristes de l'école

Saint-Martial; Bénédictins anglais de Douai; Frères de la Congrégation de la Doctrine chrétienne de Solesmes.

II. — CONGRÉGATIONS PRÉDICANTES

Capucins; Prémontrés de France; Rédemptoristes; Dominicains prêcheurs; Passionnistes français; Pères du Sacré-Cœur de Picpus; Oblats de Saint-François-de-Sales; Clercs de Notre-Dame de Sion; Oblats du Sacré-Cœur de Saint-Quentin; Pères de Saint-François-d'Assise d'Ambialet; Franciscains; Pères du Très-Saint-Sacrement; Chanoines de Latran; Pères de la Retraite ou Missionnaires de Vabres; Oblats de Marie-Immaculée; Bénédictins de la Pierre-qui-Vire; Missionnaires de Garaison; Pères de Saint-François-de-Sales d'Annecy; Missionnaires de Sainte-Garde; Oblats de la Vierge-Marie; Chanoines de l'Immaculée-Conception; Pères de l'Oratoire de Saint-Philippe-de-Néri; Missionnaires de la Miséricorde, dits de France; Barnabites de Gien; Barnabites de Paris; Passionnistes anglais; Pères du Calvaire de Toulouse; Carmes de Laghet.

III. — CHARTREUX

Avant de parler de chacune de ces Congrégations, le rapporteur établit le droit de l'État. Il le fait surtout en donnant les avis émis par le Conseil d'État le 16 janvier et le 14 février 1901.

Ces avis, conclut le rapporteur, établissent le droit absolu du Parlement. Ils fixent à cinq le nombre des Congrégations religieuses légalement autorisées.

Ce sont: *les associations de Saint-Lazare, des Missions étrangères, des Prêtres de Saint-Sulpice, des Frères des Écoles chrétiennes et des Prêtres du Saint-Esprit.*

Le rapporteur ajoute :

Votre Commission, dans le double but et de favoriser une discussion générale la plus large possible et de ménager les instants d'un Parlement que sollicitent des questions d'un intérêt plus pratique, sinon plus immédiat, vous propose, d'accord avec le gouvernement, de statuer sur trois projets de loi qui s'appliqueront, l'un aux Congrégations enseignantes en général, l'autre à l'ensemble des Congrégations qui s'adonnent à la prédication, le troisième aux Chartreux, pour lesquels elle vous demande de ne pas passer à la discussion des articles.

Vous estimerez qu'il s'agit moins, en effet, de rechercher si telle Congrégation est plus ou moins indigne de l'autorisation, que de condamner la Congrégation elle-même, dans son but et dans les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre.

On vous dira peut-être que toutes les Congrégations n'ont pas ce but : conquérir le pouvoir ; on invoquera la vocation et la liberté pour tout citoyen de vivre la vie contemplative de son choix.

Vous ne vous arrêterez pas à cette objection ; et, sans examiner les conséquences sociales de la généralisation, toujours possibles, de pareilles tendances, vous constaterez que la loi que votre Commission vous propose, ne les interdit pas.

Le Conseil d'État a reconnu, en effet, dans l'avis que vous trouvez plus haut, que cinq Congrégations étaient autorisées. Les « vocations », quel que soit leur objet, y trouveront aisément asile.

Par votre vote, vous allez dire si vous voulez que la loi du 1^{er} juillet 1901, sur laquelle le pays républicain a fondé de si grandes espérances, doit rester lettre morte ou si elle doit porter son plein effet.

Là est le devoir républicain, et vous ne sauriez vous en laisser détourner.....

Dans ces conditions, douter du résultat serait faire injure à la majorité républicaine. Nous ne tirerons même pas argument de ce fait que la plupart de ces Congrégations ont leur maison-mère à Rome. Nous nous contenterons de vous rappeler ces paroles éloquentes et vraies prononcées à la tribune par M. René Viviani le 15 janvier 1901 :

« Nous sommes des hommes politiques, chargés d'accomplir une œuvre politique, chargés, par toutes les mesures qui sont en notre pouvoir, de préserver de toute atteinte le patrimoine de la République. »

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission, Messieurs, vous propose de ne pas passer à la discussion des articles des trois projets de la loi suivants :

PREMIER PROJET DE LOI

ARTICLE PREMIER. — La demande d'autorisation formée par la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel (Morbihan), par application des articles 13 et 18 de la loi du 1^{er} juillet 1901 est acceptée ; en conséquence ladite Congrégation est autorisée, à la charge de se conformer aux statuts présentés.

Suivent 24 autres articles identiques correspondant respectivement aux 24 autres Congrégations enseignantes.

Viennent ensuite deux autres projets de loi, comprenant, l'un 28 articles correspondant aux 28 Congrégations prédicantes, et un troisième comprenant un article correspondant aux Chartreux.

Appréciation du Temps. — Le *Temps* (28 février) dit, à propos de ce rapport :

Le rapport conclut au rejet en bloc. Or, de la lecture attentive du

rapport de M. Rabier, deux constatations résultent : la première, c'est que le pays ne souhaite pas une exécution brutale ; la seconde, c'est que la conclusion normale et logique des travaux de la Commission était tout l'opposé de la procédure qu'elle a finalement adoptée.....

Pour démontrer le premier point, il suffira de lire les chiffres fournis par M. Rabier. En ce qui concerne les Congrégations enseignantes, 1.075 Conseils municipaux sont favorables, 458 défavorables, 157 sont douteux. Il y a donc une énorme majorité favorable aux Congrégations enseignantes. Pour les Congrégations prédicantes, 114 sont favorables, 75 défavorables et 20 indifférents ou douteux. Ici encore la majorité est dans le même sens.

Si l'on considère les avis des préfets, on voit que 46 sont favorables et 417 défavorables. Ici, naturellement, les réponses des fonctionnaires ont été celles que souhaitait le gouvernement. Il est même extraordinaire qu'on ait pu trouver des préfets capables de donner des avis favorables... Mais on ne dit pas toute la vérité lorsqu'on parle de 46 avis favorables et 417 défavorables. Il y a 458 réponses douteuses ou indifférentes des préfets... Il est aisé de comprendre que ces 458 abstentions de préfets sont, en réalité, des avis favorables. Toutes les fois qu'un préfet a pu conclure dans le sens de son gouvernement, il a été trop heureux de le faire. Donc, toutes les fois qu'il s'est abstenu de conclure, c'est qu'il ne réussissait pas à mettre d'accord la vérité avec son intérêt. Bref, cette statistique démontre pour le moins que, dans la majorité des cas, les préfets — comme les conseillers municipaux, représentants directs des populations — ont reconnu que l'existence des Congrégations ou bien avait quelque utilité pour le département, ou bien ne constituait aucun danger pour la République.....

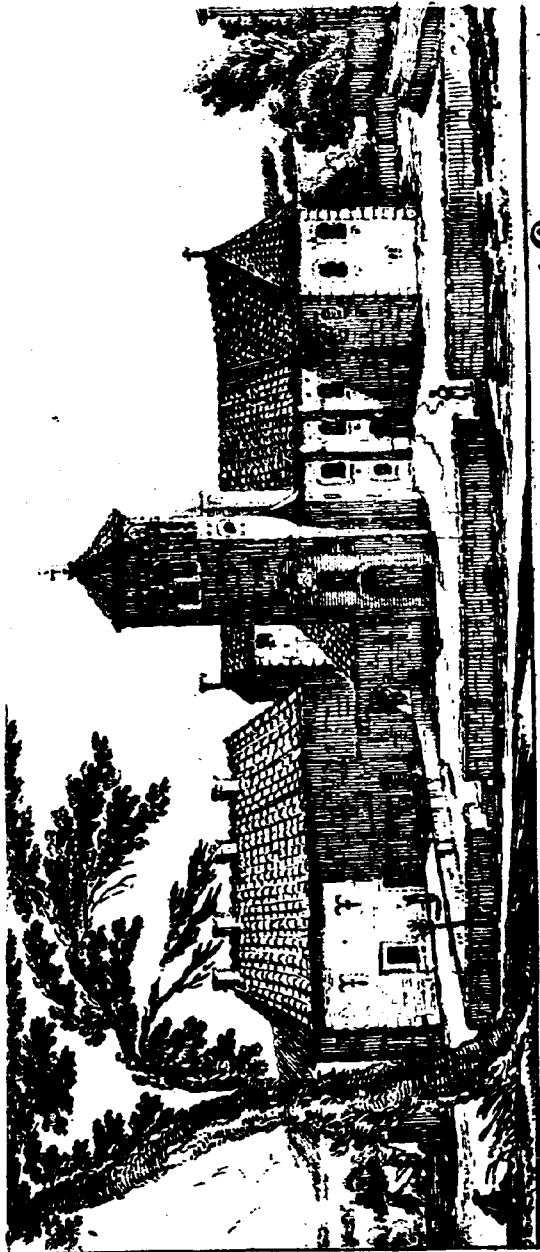
Si la Commission avait été plus impartiale — disons le mot : plus sincère, — notre récolte ne se bornerait sans doute pas là. Mais, contrairement à toutes les traditions de bonne foi, la Commission a supprimé les documents qui la gênaient. Elle affecte, par exemple, d'insérer, en *Annexes*, les avis des préfets. Mais ce ne sont jamais que citations tronquées. Et, dans tous les cas, la Commission ne cite que les avis favorables à sa thèse. Elle ne cite *pas un seul* avis défavorable. Elle supprime ou tronque : autant dire qu'elle falsifie. Dans une question aussi grave, on pouvait croire que le bureau de la Commission aurait tenu à faire œuvre sérieuse. C'était une erreur...

Nouvelle Église de Clichy

Pourquoi construire une nouvelle église à Clichy ? Que va devenir l'église bâtie autrefois à Clichy par saint Vincent de Paul ?

Telles sont les questions qui préoccupent les fidèles amis de saint Vincent de Paul, ceux qui surtout se souviennent que Clichy revendique l'honneur d'avoir eu ce grand saint pour curé. Nous allons brièvement leur répondre.

Il fallait à Clichy une nouvelle église ; car Clichy n'est plus comme au temps de saint Vincent, un village caché dans un nid de verdure, où s'abritaient jadis 400 habitants, paisibles laboureurs. Clichy est devenu une grande ville manufacturière de 40.000 habitants, victimes de l'industrie moderne, proie facile pour toutes les misères physiques et morales.



Vue de l'Église de Clichy la Garenne, au temps de saint Vincent de Paul.

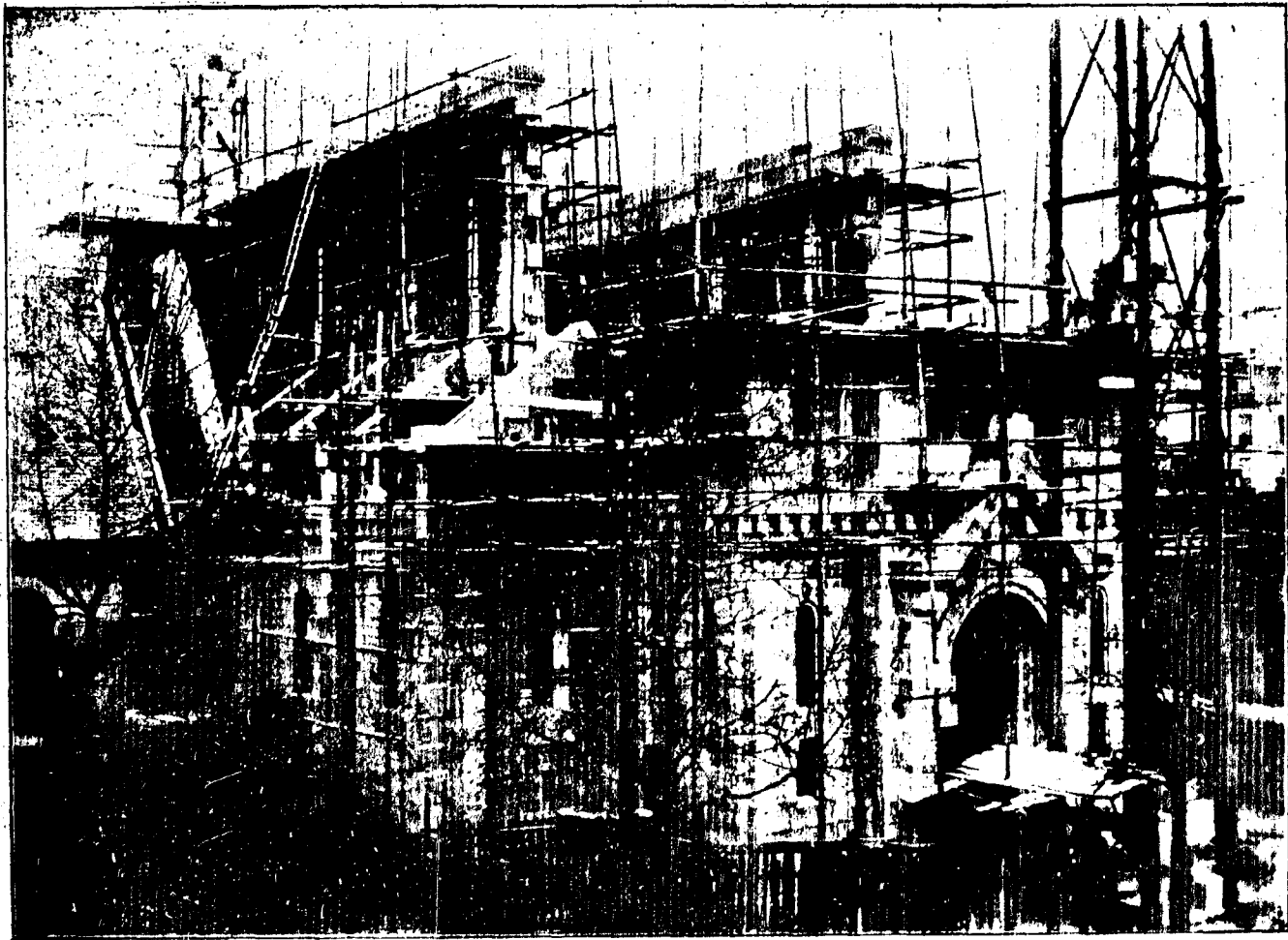
Quelle responsabilité pour le pasteur de ces 40.000 paroissiens! Comment appeler ces âmes à la prière, comment les convier à l'audition de la parole de Dieu, quand on n'a, pour les recevoir, qu'une toute petite église de campagne contenant au maximum 400 places.

Difficile problème que naguère Pierre l'Ermite, dans son style humoristique, exposait ainsi : « Figurez-vous un office ordinaire là dedans ? La confrérie seule comprend déjà 100 jeunes filles. Quant aux jours de fêtes, c'est inénarrable !... On met les hommes dans le chœur, les femmes dans la chaire, les enfants sur les candélabres, les vicaires... à la porte... et l'office essaie de commencer. Mais aussitôt, les baptêmes arrivent, ensemble, par douzaines; certains dimanches, j'en ai fait 38; et mes confrères en firent parfois davantage. Mettez dix personnes par baptême — à Clichy, on ne vient pas à moins — faites protester les marraines qui étouffent, les parrains qui se lassent d'attendre, faites hurler les enfants; ajoutez deux convois (mis spécialement le dimanche... pour avoir du monde!!) et vous voyez la situation !... Elle ne pouvait pas durer. M. Vincent a dit : *Quand une œuvre est nécessaire, il faut l'entreprendre sans craindre; Dieu y pourvoira.* »

Depuis sept ans l'œuvre se poursuit; déjà des âmes généreuses, des prêtres zélés, des riches et des pauvres, les Filles de la Charité, de nombreuses conférences de Saint-Vincent-de-Paul ont répondu à des appels pressants et réitérés en faveur de la construction d'une nouvelle église à Clichy; déjà 395.000 francs ont été réunis, déjà la moitié de l'église est presque achevée; il ne faut plus qu'un dernier effort et nous allons mettre la main à la construction du transept et du chœur, que le manque de ressources nous obligerait à laisser en route. Mais nous avons confiance en saint Vincent de Paul et en ses amis, et il ne sera pas dit que celui qui de son vivant a suscité tant de générosités est devenu moins puissant après sa glorification au ciel.

Ici se pose la deuxième question : que va devenir l'église bâtie autrefois par saint Vincent de Paul ?

Sa conservation est désormais assurée, car elle devient une chapelle latérale de la nouvelle église; harmonieusement soudée



Chely. — Eglise en construction.

au corps du grand édifice, elle ne fait plus qu'un avec lui, ouverte à son chevet sur l'église principale, elle offrira à la piété des prêtres un autel à double face qui permettra de célébrer le saint Sacrifice à l'endroit même où le célébra, celui dont on disait : « Comme ce prêtre, dit bien la messe. »

Dans cette chapelle devenue ainsi le sanctuaire du pèlerinage de saint Vincent de Paul à Clichy, seront réunis tous les souvenirs laissés par le saint : le crucifix à son usage, les fonts de baptême dont il s'est servi, la chaire où il a prêché. De cette façon revivra parmi nous dans son cadre ordinaire et naturel, celui qui fut, au xvii^e siècle, un humble curé de campagne, avant d'être un des grands instituteurs de la vie sacerdotale et le plus puissant organisateur de la charité chrétienne.

B. BLAUVAC,

Curé de Clichy-la-Garenne.

La Jeunesse Prévoyante

du Diocèse de Paris

Le 8 mars 1902, la « Jeunesse Prévoyante du Diocèse de Paris » fut approuvée conformément à la loi du 1^{er} avril 1898. — La *Semaine Religieuse* du 26 avril suivant publia sa naissance, et le vénéré Cardinal Richard voulut bien ajouter, à l'article écrit par le secrétaire de la nouvelle mutualité, la précieuse assurance de sa haute approbation (1).

La Société admet les enfants de 3 à 16 ans et les garde jusqu'à 21 ans. A ce moment, elle les dirigera vers des Sociétés

(1) Nous avons encouragé la fondation d'une Société de secours mutuels pour les écoles et les patronages catholiques de notre diocèse : nous demandons à Notre-Seigneur de bénir tous ceux qui voudront bien s'intéresser à cette œuvre, née d'une pensée de foi et de Charité.

(*Semaine Religieuse*, du 26 avril 1902.)

† François Cardinal RICHARD,
Archevêque de Paris.

d'adultes choisies avec soin, qui leur offriront des avantages plus grands en leur demandant des cotisations plus importantes, ainsi qu'il convient pour des pères et mères de famille dont les charges sont plus lourdes aux jours de maladie et dont les gains sont plus forts pendant la période de santé.

Les enfants de 3 à 16 ans doivent verser une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 10 dont la moitié va au fond commun de maladie et la moitié au fond de retraite. Si un enfant est malade plus de quatre jours, il reçoit, pendant un mois, 0 fr. 50 par jour de maladie *soignée à domicile*, et 0 fr. 25 pendant les deux mois suivants. Les fonds destinés à la retraite sont versés, par les soins de la Société, à la Caisse Nationale des Retraites : chaque enfant devient titulaire d'un livret personnel qui est sa propriété absolue, sur lequel il peut faire des versements, soit par l'intermédiaire de la Société, soit par lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre Société de Secours mutuels lorsqu'il aura quitté la « Jeunesse Prévoyante du Diocèse de Paris ». Ainsi, non seulement le titulaire du livret s'assure une petite rente pour le jour où ses forces le trahiront, mais de plus il assure aux siens, au cas où il viendrait à mourir prématurément un petit capital qui les aiderait à ne pas succomber au moment, toujours si critique, où disparaît un père ou une mère, la Société, en effet, fait les versements à capital réservé *au profit des héritiers* des titulaires de livrets.

Au-dessus de 16 ans, les membres participants doivent une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 20 ; ils reçoivent, en cas de maladie, une indemnité journalière de 1 franc pendant le premier mois et de 0 fr. 50 pendant les deux mois suivants, et les versements à la caisse des retraites sont doublés aussi.

Ces adhérents sont définitivement admis après un stage de trois mois, mais ils ont la faculté d'abrégé ce temps d'épreuve en payant, outre leur cotisation hebdomadaire, un droit d'entrée de 1 franc : le stage est alors réduit à un mois.

Le Conseil d'Administration (1) prend toute la charge de la

(1) MM. Amédée Dufaure, président ; Léon de Crousaz-Crétet et Max Turmann, vice-présidents ; baron de Meaux, trésorier ; André Hua, secrétaire ; abbé Odelin, Bazire, comte de Bellissen, prince François de Broglie, Delom de Mézerac, Gibon, Gabriel Martin, abbé Roland-Gosselin, Sangnier, Vedie.

gestion et toutes les responsabilités légales, si légères soient-elles. La Société a un abri assuré grâce à la gracieuse hospitalité qui lui a été offerte, 88, rue du Cherche-Midi. Les directeurs et directrices des écoles et patronages n'avaient donc plus qu'à vouloir pour qu'on ne puisse plus accuser les catholiques de se désintéresser de l'éducation sociale et économique des enfants qu'ils dirigent.

Les Filles de la Charité ont été des premières à comprendre l'importance de l'œuvre parce qu'on les trouve toujours prêtes à se dévouer aux intérêts populaires. Sœur Milcent a eu plusieurs entretiens avec les membres du conseil qui sont heureux de la remercier ici de l'accueil bienveillant qu'ils ont toujours trouvé rue du Bac. M^{me} Mesnager, dont le nom est connu de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement chrétien, nous promet aussi son concours dès le début. Enfin les Frères de Belley sont venus à nous sans hésiter.

Malheureusement, la fin de l'année scolaire était proche, beaucoup se sont dit qu'il valait mieux attendre... et remettre au lendemain ce que l'on pouvait faire le jour même. Aussi avons-nous débuté, au 1^{er} juin, avec sept établissements seulement (5 écoles de garçons tenues par les Frères de Belley, école de la Providence, rue Oudinot, tenue par les Filles de la Charité, et l'école de filles du Rosaire, rue de Vanves, dirigée par M^{me} Courvoisier).

Ces sept établissements nous ont donné, dès le début, 250 adhérents, c'est-à-dire un nombre strictement suffisant pour assurer la marche normale de la Société. Et, le bon exemple étant contagieux, comme le mauvais, une soixantaine d'adhésions nouvelles sont venues s'ajouter aux premières parmi les camarades des 250 premiers sociétaires. Tous, à bien peu d'exception près, versent très régulièrement leurs cotisations (1).

Nous sommes donc bien vivants et nous avons certitude de voir bientôt augmenter le nombre de nos jeunes mutualistes

(1) Il se tient en ce moment un congrès général de mutualité; nous en parlerons dans notre prochain numéro. — N. D. L. R.

puisqu'une section va s'ouvrir 174, rue Championnet, sur l'initiative de M. l'abbé Krempf qui dirige tout un petit peuple : 850 enfants, garçons et filles. D'autres patronages aussi sont entrés en relations avec nous, dont l'adhésion ne saurait tarder.

Or, l'expérience montre que, partout où l'on propose la mutualité, les parents inscrivent volontiers leurs enfants.

Mais nous voudrions nous étendre davantage encore ; qu'est-ce en effet d'avoir 8 points d'attache dans Paris, quand il y a tant d'écoles et de patronages qui devraient venir à nous ? Je ne veux pas insister ici sur l'opportunité qu'il y a à développer, chez les jeunes générations chrétiennes, le goût de l'épargne et le sens de la prévoyance afin que les catholiques de demain sachent, aussi bien et mieux que les athées, utiliser les lois sociales dont les ennemis de la religion voudraient faire des armes contre nous ! Les catholiques, cela n'est pas douteux, doivent utiliser pour s'entraider, les lois qui organisent l'aide mutuelle, car nulle action n'est plus conforme aux conseils évangéliques. Les mutualités chrétiennes, comme toutes nos œuvres, sont destinées à être plus prospères que les autres pourvu que les catholiques fassent, pour les développer, l'effort qui méritera la bénédiction divine : « Aide-toi et le Ciel t'aidera. »

Or, le premier effort à faire, c'est d'apprendre aux enfants la vertu de prévoyance, de la leur apprendre pratiquement, en les habituant de bonne heure à faire partie de la mutualité scolaire en sorte que, plus tard, ils éprouvent le besoin d'entrer dans une Société d'adultes.

Je sais que l'horizon est bien noir pour nous aujourd'hui, et beaucoup d'initiatives sont étouffées par l'incertitude du lendemain ; cependant, les menaces qui planent sur les personnes et sur les institutions chrétiennes ne doivent pas, selon moi, arrêter notre élan. — Que dirait-on d'une armée qui, voyant l'ennemi proche et le sachant déterminé à se montrer barbare, sans avoir égard à aucune des lois de la guerre, s'arrêterait subitement, déposerait les armes, et abandonnerait la lutte avant d'avoir tenté la défense de toutes les positions défendables, et sans avoir tenté de renverser, dans un assaut suprême, des positions qui sont peut-être incapables de résister à une action

vigoureuse, n'ayant qu'une façade formidable et n'ayant point de fondement ? — Nos œuvres existantes sont à la merci d'une poignée de sectaires, si Dieu ne s'oppose à leurs projets : c'est vrai. — N'est-ce pas une raison pour entreprendre tout ce que les lois nous permettent d'entreprendre afin de conserver coûte que coûte le moyen de nous dévouer aux enfants qu'on veut nous arracher ? On veut fermer nos écoles ? Hâtons-nous donc de grouper nos écoliers dans une mutualité chrétienne où ils pourront rester, et où nous pourrions encore les servir en quelque manière !

La plupart s'en iront, me dit-on, si nos écoles sont fermées ! — Sans doute ; mais est-ce donc une raison pour ne pas préparer la persévérance de ceux qui resteront ?

Donc n'hésitons pas. — Enrôlons nos enfants dans la mutualité tandis qu'il en est temps et ne nous laissons pas paralyser par la crainte que nos œuvres soient anéanties ! Ne devons-nous pas travailler sans relâche en laissant à Dieu le soin de nous donner le succès à son gré ?

ANDRÉ HUA,

Avocat à la Cour d'appel,
Secrétaire de la « Jeunesse Prévoyante
du diocèse de Paris ».

Sœur Rutan

Marguerite Rutan naquit à Metz le 23 avril 1736. Elle entra dans la communauté des Filles de la Charité en 1757 et fut envoyée successivement à Pau, Agde, Autun, Brest, Belle-Isle, Fontainebleau, Blangy, Troyes, Dax. Elle était supérieure de l'hôpital Saint-Eutrope, à Dax, quand éclata la Révolution. Sa conduite, alors surtout, fut admirable de sang-froid, de prudence, de courage. Et tout d'abord, avant d'aller en prison et de porter sa tête sur l'échafaud, Sœur Rutan dut résister à ceux qui voulaient l'entraîner dans le schisme. Les pages qui vont suivre montreront à nos lecteurs comment cette sainte Fille de la Charité restera toujours fidèle à l'Église et à ses pauvres.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale, empiétant sur les droits du pouvoir ecclésiastique, établissait de sa propre autorité une nouvelle division des diocèses et modifiait profondément la jurisprudence en usage dans les élections des évêques et des curés.

La constitution civile du clergé créait une Église purement nationale, indépendante du Souverain Pontife. L'ère du schisme s'ouvrait. Le surlendemain 14 était le jour anniversaire de la prise de la Bastille. Ce furent dans toute la France des réjouissances publiques inoubliables, l'enthousiasme tenait du délire. La ville de Dax prit part à la joie commune. L'irréligion d'alors n'allait pas jusqu'à exclure Dieu des fêtes civiles. A 10 heures du matin, les autorités, escortées des troupes et des gardes nationaux, se rendirent à la cathédrale. Après une messe solennelle et le chant du *Te Deum*, eut lieu, sur la grande place qui avoisine l'église, la cérémonie du serment. Le procureur de la commune et le maire de la ville crurent qu'on n'en comprendrait pas le sens, s'ils n'élevaient la voix pour l'expliquer. Le discours du premier n'est qu'un tissu de phrases et de mots sonores à la mode du temps. En voici un extrait :

« Un grand jour nous éclaire..., des motifs bien puissants nous rassemblent et nous réunissent. C'est pour célébrer la conquête de la liberté et de l'égalité. Il est enfin à son terme, le temps du despotisme ministériel. Il est tombé, il est brisé le colosse affreux et barbare de la féodalité, où l'homme était esclave de son semblable, et souvent de celui qui ne le valait pas..... O jour de joie! O jour d'allégresse! Fût-il jamais pour les Français un spectacle aussi beau et aussi consolant (1). »

C'était bien le moment de célébrer la conquête de la liberté, jamais on ne la vit plus outrageusement violée. Depuis l'injuste loi de

(1) Archives de Dax, registre n° 41, p. 31.

juillet 1790, les évêques et les curés nouvellement élus ne pouvaient être installés sans avoir, au préalable, juré fidélité à la Constitution; le 27 novembre de la même année, l'Assemblée nationale imposa le même engagement aux fonctionnaires ecclésiastiques, sous peine de déchéance.

A Dax, la prestation publique du serment fut fixée au 23 janvier 1791. En attendant, les discussions théologiques s'élevèrent, passionnées, sur la légitimité de l'acte exigé par la loi. Les écrits de polémique, dictés, les uns par l'intérêt, les autres par l'amour de la vérité, se multiplièrent dans les deux camps. L'intelligence sûre et pénétrante du vaillant évêque de Dax, M^{sr} de Laneufville, ne se laissa pas éblouir par de vaines subtilités. Dans deux mandements adressés à ses prêtres, il indiqua nettement la route à suivre. Son zèle fut récompensé. Quand vint le 23 janvier, le diocèse fournit au schisme peu d'adhérents. « De tous les curés dont la chute a fait couler les larmes, dit l'*Abrégé* (1), on n'en a compté que dix qui fussent natifs du diocèse. Tous les autres étaient des étrangers que les résignations, les présentations laïques ou une ambition adroitement déguisée y avaient jetés (2). »

Les religieux ne montrèrent pas le même courage. Les trois quarts pour le moins passèrent au schisme (3). Les Prêtres de la Mission, établis à Buglose, ne comptèrent dans leurs rangs aucune défection (4).

A Dax, la cérémonie du serment eut lieu dans la cathédrale devant la municipalité. Six ecclésiastiques seulement se présentèrent, à savoir: un carme, quatre barnabites et un prêtre habitué, nommé Larraburu, que nous retrouverons plus loin comme aumônier de l'hôpital (5). Au sortir de l'église, ces malheureux furent accueillis par les huées de la multitude (6).

Un si maigre succès n'était pas fait pour plaire aux autorités locales. D'après la loi, les prêtres insermentés devaient se considérer comme démissionnaires, mais comment les dépouiller de leurs fonctions, alors que les remplaçants faisaient défaut? Ce jour-là même, le procureur ne put s'empêcher de manifester son dépit devant la municipalité. « *Nous avons tous été affligés, s'écrie-t-il, lorsque nous avons vu ce matin, qu'aucun fonctionnaire public, attaché au service de l'église, ne s'est présenté pour faire le serment ordonné par la loi du 26 décembre. Nos*

(1) *Abrégé des événements les plus mémorables de la Révolution dans la ville et le diocèse d'Acqs*, manuscrit de 1796 que M. Abbadié, le docte président de la Société Borda, a eu l'obligeance de nous communiquer.

(2) *Abrégé*, chap. iv.

(3) *Abrégé*, chap. iv.

(4) Albe LÉVÉ, *les Diocèses d'Aire et de Dax pendant la Révolution*, t. I^{er}, p. 182-185 et 186-188.

(5) Archives municipales, registre 41, p. 90, v^o.

(6) *Abrégé*, chap. vi.

soins communs ont donc été inutiles. Respectons jusqu'aux erreurs de la conscience ; mais armons-nous de toute la fermeté que la loi nous commande au milieu des dangers qui nous environnent. Rappelons-nous toujours nos serments, et, sans jamais nous écarter des principes de modération que l'Assemblée nationale recommande aux corps chargés de l'exécution des lois, gardons-nous d'une condescendance qui ne serait qu'une faiblesse criminelle. Notre église n'a donc plus de pasteur et nous sommes exposés à voir les âmes pieuses s'alarmer. Nous ne devons pas nous borner, comme nous l'avons déjà fait avec succès, à rassurer les esprits faibles ou ignorants ; nous devons encore rechercher tous les moyens de prévenir la fermentation dont la religion serait le prétexte, et travailler à remplacer provisoirement les fonctionnaires publics de cette ville, afin qu'on ne s'aperçoive pas de leur absence (1). »

M^r de Laneufville était trop en vue dans la contrée, il exerçait trop d'influence autour de lui pour échapper longtemps aux foudres révolutionnaires. Il fut une des premières victimes dans l'épiscopat (2).

L'abbé Duplantier, de Coudures, curé de Saint-Geours, qui le premier avait fait imprimer son serment, fut tout d'abord pressenti pour le siège de Dax ; il eut le bon esprit de refuser (3) : la voie dans laquelle s'engageait la Révolution lui donnait à craindre même pour les personnages les plus en vue de l'Église constitutionnelle. Jean-Pierre Saurine ne partagea pas ces scrupules ; il accepta la succession de M^r de Laneufville avec une joie qu'il ne chercha même pas à déguiser. Le nouvel évêque était né dans le canton d'Oleron. Interdit dans son diocèse d'origine, il avait pris le chemin de l'Espagne, où l'attendait une place de précepteur. Peu après il était parti pour Paris, était devenu avocat, et, en 1789, avait sollicité les suffrages du clergé béarnais, qui le nomma son député aux États Généraux. Toutes les mauvaises lois avaient eu son approbation, le diocèse de Dax fut le prix de ses votes. Le trop fameux Gobel, alors évêque de Lydda, sacra Saurine dans l'église de l'Oratoire à Paris, le 26 février 1791 (4).

Pendant les autorités dacquoises attendaient avec impatience l'arrivée de celui qu'elles appelaient *leur nouvel évêque*. Pour jeter un peu de prestige sur sa dignité aux yeux d'une population qui ne

(1) Archives municipales, registre 41, p. 91.

(2) *Abrégé*, chapitre 1^{er}. — M^r de Laneufville resta à Dax jusqu'à l'arrivée de Saurine ; pour ne point occasionner de troubles, il se retira chez le baron de Laluque, conseiller d'Etat, à une demi-lieue de la ville. Peu de temps après il se rendit chez sa belle-sœur, au château de Lahoutan dans son diocèse, puis à Bayonne. Les persécutions, qui le poursuivaient partout, l'obligèrent à gagner l'Espagne, le 22 juin 1791.

(3) *Abrégé*, chap. 1^{er}.

(4) Abbé Lécé, *Les diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution*, t. I, p. 104-105. — Archives municipales, registre 42, p. 35, v^o.

cachait pas ses sentiments hostiles, elles résolurent de préparer à Saurine une réception des plus grandioses. L'évêque constitutionnel fit son entrée dans sa ville épiscopale le dimanche de la Passion. La municipalité et la garde nationale, qui étaient sorties à sa rencontre, le ramenèrent en grande pompe à l'église cathédrale accompagnées de la musique militaire et au son du caanon. Cette entrée soldatesque, ainsi la qualifie l'*Abrégé*, n'était pas celle d'un père, mais bien plutôt celle d'un envahisseur (1).

La population, qui n'était pas encore mûre pour les idées nouvelles, préparait, de son côté, à l'intrus un accueil propre à refroidir considérablement son enthousiasme. Invités à célébrer par une brillante illumination cette mémorable journée, les habitants répondirent par un refus presque unanime. La bonne humeur française, qui ne perd jamais ses droits, trouva le moyen de jeter la note gaie dans ces démonstrations où l'odieux et le burlesque marchaient de pair. Un plaisant, poète improvisé, se mit à parcourir les rues, criant du plus fort de ses poumons :

Une chandelle de résine
Pour Monsieur Saurine (2).

Le mot fit fortune; une heure après, toute la ville retentissait de cette ironique acclamation (3).

Dès les premiers jours de son installation, Saurine fit sa visite officielle à l'hôpital; il importait d'aller jeter la bonne semence dans les esprits et dans les cœurs et de s'assurer l'adhésion de cette portion du troupeau confié à ses soins. Il ne connaissait pas encore la sœur Rutan. Esprit cultivé et judicieux, intelligence ouverte à toutes les questions qui agitaient alors l'opinion, elle avait suivi attentivement les polémiques soulevées au sein du clergé par la loi du serment constitutionnel; elle avait lu et relu les déclarations si claires, si précises de M^{sr} de Laneufville. Sa conviction était faite. L'accueil qu'elle fit à l'intrus fut, tout d'abord, il est permis de le présumer, froid et poli. Mais à peine l'évêque eut-il commencé l'apologie de l'Église constitutionnelle que la supérieure, toujours maîtresse d'elle-même malgré l'émotion qui gagnait sa voix, lui reprocha vivement ses égarements, sa promotion schismatique, son zèle pour la mauvaise cause, mit à nu l'inanité de ses raisons, l'excita à reprendre sa place dans les rangs des fidèles humblement soumis au Souverain Pontife (4). Elle eut le dernier mot; Saurine regretta, mais un peu

(1) Archives municipales, registre 42, p. 35, r^o. — *Abrégé*, chap. 1^{er} et ix.

(2) *Abrégé*, chap. 1^{er}.

(3) Les chandelles de résine servaient alors à l'éclairage des particuliers; leur usage est encore fréquent chez les paysans landais.

(4) DOMPIER DE SARVAC, *Chroniques*, liv. X, p. 64.

tard, d'avoir porté la conversation sur un sujet aussi délicat; il n'y reviendra plus. L'auteur de l'*Abrégé* nous raconte ainsi l'entrevue : « *A peine Saurine eut enlevé à main armée la cathédrale, qu'il parut à l'hôpital où il osa engager une discussion théologique avec la supérieure. Celle-ci lui prouva avec la plus courageuse fermeté qu'elle était aussi prémunie contre ses pièges qu'insensible aux menaces de sa redoutable mission. L'apôtre confondu n'aurait retiré de cette excursion que la honte s'il eût su rougir. Mais son cœur féroce n'était pas capable de ce sentiment; il désigna la victime; il ne manquait qu'un prétexte pour l'immoler (1).* » Ces derniers mots ne sont pas conformes à la vérité. Nous verrons, en 1792, Saurine, devenu principal administrateur de l'hôpital, réclamer énergiquement le maintien des sœurs, dont quelques citoyens mal intentionnés s'efforçaient d'obtenir l'expulsion.

Les exhortations de la sœur Rutan n'éveillèrent dans le cœur de l'évêque constitutionnel aucun sentiment de repentir. La grande voix du Souverain Pontife fut aussi impuissante. Déjà, le 10 mars, Pie VI, sollicité de rompre un silence que plusieurs prenaient pour une approbation, avait, par le Bref *Quod aliquantum*, condamné la constitution civile du clergé comme un monstrueux empiètement sur les droits du Saint-Siège. Un nouveau Bref (*Charitas, quæ*), daté du 13 avril, dans lequel Saurine était à plusieurs reprises nommément désigné, énumérait les peines canoniques encourues par les membres de l'Église constitutionnelle, déclarait, à la face de l'univers catholique, leur élection nulle et leur consécration sacrilège. Plusieurs prêtres du diocèse, dont la bonne foi avait été surprise, déplochèrent leur erreur. L'évêque schismatique ne se laissa point toucher; aveuglé par l'ambition, il poursuivit avec la fureur d'un sectaire l'exécution de la loi contre le clergé insermenté. Les curés fidèles furent dépossédés et remplacés par des curés jureurs. Afin de se conformer à la constitution civile du clergé, Saurine s'attribua la cure de Dax et prit pour vicaire parocissial Robin, ex-Barnabite, l'un de ses vicaires généraux (2).

On comprend facilement combien dut être pénible au cœur si profondément religieux de la sœur Rutan la formation d'un clergé schismatique dans la paroisse même de l'hôpital. Tant que les ecclésiastiques destitués eurent la liberté de résider à Dax, les fidèles pouvaient encore, malgré l'espionnage le plus odieux, recourir à leur ministère, entendre leur messe, recevoir d'eux l'absolution et la sainte communion (3). La cathédrale, autrefois très fréquentée, était maintenant déserte : plus de baptêmes, plus de bénédictions nuptiales, on peut même ajouter, plus de sépultures. Au lieu de

(1) *Abrégé*, chap. 1^{er}.

(2) Archives municipales, registre 42, p. 22, v^o.

(3) *Ibid.*, registre 43, p. 47, r^o.

cadavres, les prêtres constitutionnels, trompés par les familles chrétiennes, qui ne voulaient pas recourir à leur ministère, portaient en terre du sable ou des pierres habilement dissimulés dans les cercueils (1). Émus de l'abandon dans lequel on les laissait, jaloux de la préférence accordée aux ecclésiastiques insermentés, ils demandèrent à l'autorité compétente l'éloignement de ces derniers. On s'empressa d'acquiescer à leur désir. Le 13 février 1792, la municipalité, après réquisitoire du procureur de la commune, enjoignait aux anciens pasteurs de se retirer hors de la ville au delà d'un rayon d'au moins quatre lieues (2).

Un fait sans importance vint servir de prétexte à de nouvelles vexations. Le 16 février, une main peu respectueuse avait osé placer sur l'autel du Saint-Esprit, à la cathédrale, un chat horriblement mutilé, mis à dessein dans l'impossibilité de fuir. Attiré par les tristes miaulements de la pauvre bête, un officier municipal l'aperçut et, saisi d'indignation, la jeta hors de l'église.

Le procureur de la commune, aussitôt prévenu, crut qu'il était de son devoir de porter ce grave méfait à la connaissance de la municipalité. « *Il paraît, Messieurs, dit-il, que le chat a été porté sur cet autel par quelque âme fanatique, égarée par nos prêtres turbulents. Vous n'ignorez pas que cet autel est celui où disait régulièrement la messe le sieur Bergey (3), cette messe qui passait, dans l'esprit de ceux qui troublent à chaque instant l'ordre par leurs manœuvres et leurs opinions anticonstitutionnelles, pour la messe de la paroisse. Le sieur Bergey a été contraint d'obéir à vos ordres et il a disparu, et cette farce sacrilège du chat n'est qu'une suite de sa disparition.*

« *Ce n'est pas là, Messieurs, le seul crime qui trouble la tranquillité publique dans cette ville et dont il est de notre devoir de rechercher les auteurs. Des mariages se font clandestinement; des enfants sont portés à la nourrice sans recevoir le baptême ou le reçoivent de prêtres insermentés hors du territoire de notre église. Plusieurs de nos citoyens meurent sans recevoir les derniers sacrements. Il est public que des prêtres insermentés les confessent dans leur lit, et sans doute ils reçoivent d'eux le viatique. Il se répand encore que nos prêtres constitutionnels ne portent en terre que du sable ou des pierres et que les cadavres de ces citoyens, trompés jusqu'au dernier moment, sont portés ailleurs. De là résultent beaucoup de crimes qui portent le scandale et le désordre dans cette ville. Il importe donc d'en découvrir les auteurs. Aussi je requiers qu'il soit fait enquête par la municipalité de tous les faits portés dans mon réquisitoire (4). »*

La sœur Rutan n'était pas encore dans la nécessité de recourir

(1) Archives municipales, registre 43, p. 47, r°.

(2) Ibid., registre 43, p. 46, r°.

(3) Bergey était l'ancien curé de la paroisse.

(4) Archives municipales, registre 43, p. 47, r°.

aux expédients dont l'impiété alarmait si fort la conscience délicate du procureur de la commune. A cette époque la direction spirituelle de l'hôpital était confiée à l'abbé Lacouture, prêtre estimable entre tous, auquel l'espoir d'un poste important n'avait pu arracher le serment-constitutionnel. Les membres du clergé schismatique étaient trop peu nombreux pour que Saurine, désireux avant tout de donner à ses fidèles partisans les cures principales du diocèse, songeât au remplacement de l'aumônier de Saint-Eutrope. Cependant le zèle de l'abbé Lacouture pour la bonne cause, son attachement bien connu à M^{sr} de Laneufville le désignaient à la haine des révolutionnaires: elle ne tarda pas à éclater. Le 24 mai il était remplacé par un certain Larraburu, prêtre habitué, un des six qui, le 23 janvier 1791, avaient prêté à la cathédrale le serment exigé par la loi (1).

Ce nouveau coup frappait au cœur la digne supérieure de l'hôpital et ses compagnes. Jusqu'alors elles avaient trouvé dans l'assistance quotidienne au saint sacrifice de la messe, dans la réception souvent renouvelée des sacrements, dans les avis d'un sage directeur, un secours dans les tentations, une consolation dans les épreuves, une lumière dans les perplexités. Elles ne pourront plus recourir aussi fréquemment aux moyens surnaturels qui jusque-là avaient soutenu et raffermi leur courage. Les lois ecclésiastiques leur interdisaient tout rapport avec le clergé schismatique dans l'ordre religieux; une distance d'au moins quatre lieues les séparait des prêtres insermentés.

Dans ces conditions, ne valait-il pas mieux, à l'exemple d'un grand nombre de religieux et religieuses, chercher dans l'exil une sauvegarde contre les dangers multiples qui dans la patrie mettaient la vertu en péril? Après le départ de l'abbé Lacouture, cette pensée travailla sans cesse l'esprit des sœurs de l'hôpital. Le projet de substituer aux administrateurs de Saint-Eutrope, alors pleins de bienveillance pour les Filles de la Charité, les chefs les plus farouches du parti révolutionnaire (2), et surtout certaines menaces odieuses contre lesquelles il importait à tout prix de se prémunir (3) mirent fin aux hésitations de celles que le découragement avait le plus gagnées. Leur devoir était, ce semble, de résigner leurs fonctions dans les

(1) Le 23 mai 1793, Larraburu, retenu dans sa chambre depuis une semaine par un rhumatisme goutteux, écrivait aux administrateurs de l'hôpital : « La position à laquelle je me trouve, jointe à la nécessité, me fait un devoir de vous écrire celle-ci pour vous dire que je sers l'hôpital en qualité d'aumônier depuis le 20 ou 24 mai de l'année 1792, et que, par conséquent, l'année est échue, sans que j'aie reçu aucune espèce de salaire... » (Archives de l'hôpital, C 2, f^o 7.)

Les actes mortuaires des personnes décédées à l'hôpital portent la signature de l'abbé Lacouture jusqu'au 28 mai. (Archives municipales, GG., registre 24.)

(2) Archives départementales, L. 437, registre, p. 96, r^o; voir plus loin, p. 72, note 1.

(3) *Ibid.*, L. 449, registre, p. 48, r^o.

formes habituelles; elles prirent le parti de fuir dans le plus grand secret. Pourquoi cette détermination étrange? L'ignorance où nous sommes sur la nature des menaces dont les sœurs étaient l'objet ne nous permet pas de donner à cette question une réponse satisfaisante. Peut-être leur vertu était-elle en péril, en un péril si imminent qu'il convenait de ne permettre aucun délai; elles ne pouvaient dès lors songer à une démission régulière toujours lente par les formalités à remplir, car, elles le savaient bien, avant de faire droit à leur demande, l'administration aurait dû pourvoir à leur remplacement. Peut-être prévoyaient-elles un refus, leurs raisons étant de celles que des ennemis de Dieu et de la religion ne savaient pas comprendre. Peut-être aussi la supérieure, malgré leurs démarches répétées, s'opposa-t-elle à solliciter leur congé. Il semble en effet difficile d'admettre que la sœur Rutan ait pris part au projet d'évasion; un procédé de cette nature répugnait à son caractère, à son esprit de sagesse et de prudence. L'administration se serait bien gardée de maintenir plus longtemps à la tête de l'établissement une supérieure qu'elle aurait estimée coupable d'avoir décidé et réglé un départ dans de semblables conditions.

Afin de préparer leur fuite, dans la nuit du 3 au 4 juin, les sœurs résolues à quitter l'hôpital transportèrent chez des personnes amies les objets qui leur appartenaient en propre (1); mais en vain cherchèrent-elles à s'entourer des précautions les plus minutieuses; sans qu'elles s'en doutassent, on épiait leurs mouvements. La nouvelle de leurs manœuvres nocturnes ne tarda pas à se répandre en ville; les esprits malveillants, qui d'ordinaire jugent avant de se renseigner, accusèrent les Filles de la Charité d'avoir tenté de dérober les biens de l'hôpital. Ce furent parmi les ennemis des sœurs des cris d'indignation mêlés d'une secrète joie. Un d'eux, le procureur de la commune, saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui de solliciter leur expulsion. Dans un discours prononcé, le 6 juin, devant les membres du Conseil municipal, il s'écriait : « Vous êtes instruits de l'événement qui a eu lieu dans cette ville, la nuit du 3 au 4 de ce mois, relativement au projet des filles de l'hôpital de cette ville; vous savez qu'elles ont été surprises enlevant plusieurs objets renfermés dans des sacs et ballots, et les faisant sortir de l'hôpital par une porte dérobée. Sans me livrer à toute l'indignation que doit produire une telle conduite dans l'âme d'un citoyen ami de l'ordre et des institutions consacrées au soulagement des malheureux, je ne vous cacherai pas que ces enlèvements étaient le préalable d'une fuite peut-être nocturne de la part de ces filles, et de là serait résulté l'abandon d'une maison où peut-être dans ces moments il existait

(1) Archives départementales, L. 439, registre, p. 48, 1^{re}; E. 85, f^o 6; voir plus loin p. 72, note 1.

des malheureux mourants et d'autres agonisants. Les desseins qu'ont manifestés ces filles par cette conduite sans doute coupable doivent appeler toute notre sollicitude sur l'administration extérieure et intérieure de cet établissement consacré au soulagement de l'humanité souffrante. Ces filles, arrêtées dans cette maison, sont encore dans cette maison, mais y resteront-elles longtemps? C'est ce que nous ne devons point croire. Aussi, pour prévenir tous les inconvénients et les malheurs de leur fuite peut-être prochaine, je requiers que le Conseil général de la commune charge la municipalité d'instruire les administrations sur tout ce qui a eu lieu relativement aux prises de ces filles, qu'elles soient priées de pourvoir à leur remplacement dans le plus court délai et de charger la municipalité de Dax de toutes les opérations relatives à ce dernier objet (1).

Cédant aux sollicitations du procureur de la commune, le Conseil général de Dax pria le directoire du département d'autoriser le renvoi des sœurs (2). De son côté le directoire du district avait prescrit une enquête (3). Deux délégués, choisis parmi les plus sectaires de ses membres, la poursuivirent avec la minutie rigoureuse et l'acharnement du parti pris. Leur attente fut trompée. L'innocence des sœurs sur la question de vol ne faisait aucun doute : ils la reconnurent dans leur rapport. Mais les conditions dans lesquelles s'était effectuée la tentative d'évasion donnaient prise au blâme ; les commissaires ne le ménagèrent pas. Devant les maux dont on les menaçait, les sœurs, au lieu d'abandonner une maison où les retenait leur devoir, n'auraient-elles pas dû plutôt implorer la protection des autorités constituées? N'est-ce pas en effet un crime de laisser à l'abandon des malades, dont plusieurs peuvent-être se trouvent à l'agonie, et cela par un départ précipité, propre à jeter dans l'embarras l'administration qui, du jour au lendemain, n'aurait pu trouver des infirmières laïques expérimentées pour remplir les places vacantes? Voilà pour le passé. N'y avait-il pas lieu de craindre pour l'avenir une nouvelle tentative d'évasion avec ses funestes conséquences? Devant ces considérations, le rapport jugeait urgent de pourvoir au remplacement des Filles de la Charité.

Peu satisfait de cette première enquête, le directoire du département délégua un de ses membres, Noël Batbedat, pour procéder à de plus amples informations. Noël Batbedat était un farouche révolutionnaire en qui la haine antireligieuse primait tout autre sentiment. Il ne faut pas le confondre avec Louis-Samson Batbedat, son frère, secrétaire général de la préfecture, dont le nom se retrouve à chaque page de l'histoire de la Révolution dans le département des Landes. La mission de Noël Batbedat n'avait nullement pour but de

(1) Archives municipales, registre 43, p. 69, v^o.

(2) *Ibid.*, registre 43, p. 69, v^o.

(3) Archives départementales. I. 437, p. 96. r^o.

déterminer si, oui ou non, dans la nuit du 3 au 4 juin, les sœurs s'étaient rendues coupables de vol ; sur ce point la cause était définitivement jugée et l'innocence des inculpées hors de doute. Il était chargé, afin de préparer une décision sur leur maintien ou leur renvoi, de faire une enquête générale sur leur conduite, de donner au directoire les renseignements les plus précis pour ou contre leur esprit d'ordre et d'économie, leur dévouement envers les malades, la correction de leurs rapports avec l'aumônier constitutionnel (1). Le procès-verbal de l'enquête atteste la scrupuleuse minutie que le commissaire apporta dans son examen. Guidé par la supérieure, il visita la maison dans tous ses recoins, se rendit un compte exact de ce que comprenait le mobilier, trouva — c'est l'expression du rapport — « les salles très propres et sans odeur, les malades très bien rangés et soignés, ayant tout ce qui leur était nécessaire et leurs lits très propres ». Parmi les cent cinq malades qu'hospitalisait alors Saint-Eutrope, aucun n'eut un mot de blâme à l'adresse des sœurs ; ce fut au contraire un concert unanime de louanges où l'on sentait parler le cœur. Avec leur franchise toute militaire, les soldats blessés déclarèrent « qu'ils se trouvaient bien à l'hôpital », qu'ils étaient « bien nourris, bien soignés », que nulle part ailleurs « ils n'avaient été aussi bien traités ».

On pouvait craindre que sur la question religieuse les Filles de la Charité ne recueilleraient pas de témoignage aussi bienveillant ; il n'en fut rien. Du sein même de l'Église constitutionnelle s'élevèrent des voix pour solliciter leur maintien. Appelés à donner leur avis, ainsi que les autres administrateurs de l'hôpital, Saurine et Plantier, son vicaire général, signèrent la déclaration élogieuse qui suit : « Nous, administrateurs du bureau de l'hôpital de Dax, sur la demande à nous faite par Monsieur le Commissaire du département pour connaître notre opinion pour la conservation ou la non conservation des sœurs actuelles de l'hôpital, nous sommes unanimement d'avis que les dites sœurs soient conservées, que l'intérêt des pauvres le nécessite et qu'ils croiraient compromettre les intérêts des pauvres, s'ils ne les conservaient (2). »

L'aumônier constitutionnel voulut, comme son évêque, donner aux Filles de la Charité un témoignage public de satisfaction. Si la prudente supérieure ne recourait pas elle-même au ministère du prêtre schismatique, du moins elle facilitait sa tâche, autant que sa conscience le lui permettait, l'avertissant dans les cas urgents ou sur la demande des malades, laissant à chacun la plus grande liberté dans la pratique de ses devoirs religieux.

Après avoir admiré le bon ordre de l'hôpital, après avoir constaté le désir unanime des malades, de l'administration et de l'aumô-

(1) Archives départementales, L. 449, registre, p. 48, r^o.

(2) Archives de l'hôpital, E 56, f^o 6.

nier, le commissaire ne pouvait conclure à l'expulsion des sœurs; le directoire du département partagea son avis. Le 11 juillet, il rendit un arrêté dont nous extrayons le passage suivant : « *Considérant qu'il résulte des éclaircissements pris par le dit commissaire que les sœurs grises de l'hôpital remplissent leurs fonctions avec tout le zèle qu'on peut attendre de leur humanité, que la conduite qu'elles tiennent vis-à-vis des malades est sous tous les rapports digne d'éloges, que d'ailleurs l'hôpital est dans le meilleur ordre, le Directoire du département) arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le remplacement des sœurs grises de l'hôpital, en conséquence les maintient dans leurs fonctions et les invite à continuer leurs soins aux malades avec le même zèle qu'elles ont témoigné jusqu'à présent (1).* »

On comprend ce que dut souffrir la sœur Rutan, tant que l'accusation de vol pesa sur ses compagnes. L'arrêté élogieux du directoire apporta quelque soulagement à sa peine; mais elle n'échappait à un tourment que pour tomber dans un autre.

Le terrible coup de main du 10 août, qui, en un instant, balaya les derniers restes du pouvoir royal, ouvrait l'ère de la Terreur. Dès lors la persécution contre le clergé redoubla de violence. Déjà, le 26 mai, par un décret dont le veto de Louis XVI avait entravé l'exécution, l'Assemblée législative prescrivait aux prêtres insermentés de choisir entre l'exil et le serment de fidélité à la Constitution; le 26 août, elle ordonna de les déporter en Guyane, si, dans un délai de quinze jours, ils n'avaient pas quitté le territoire français. On ne leur laissa même pas le temps de s'expatrier; avant l'expiration du terme indiqué, les prisons s'ouvraient pour les recevoir, et pour un grand nombre elles ne devaient être qu'une étape sur la route de l'échafaud. Les horreurs qui se déroulèrent à Paris pendant les lugubres journées de septembre appartiennent à l'histoire générale de la Révolution; nous n'en dirons rien ici. Les provinces imitèrent à des degrés différents l'exemple donné par la capitale. Le 10 août, l'Assemblée législative avait chargé les municipalités de dresser des listes de suspects. Le conseil général du département des Landes, par un avis daté du 25 octobre, pressa l'exécution de ce décret. Dax possédait à cette époque à l'ancien collège des Barnabites son club des Jacobins. Il y avait là une vingtaine de citoyens environ, issus des plus basses classes de la société, que les pouvoirs publics écoutaient docilement. Leurs orateurs ne brillaient guère par l'éloquence. On nous a conservé le discours que l'un d'eux prononça lors de l'arrestation du roi à Varennes : « *Citoyens, s'écria-t-il, le roi est parti, tant pis; le roi est revenu, tant mieux. Tant pis, tant mieux, voilà mon*

(1) Archives de l'hôpital, E 47, f° 45. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Landes.

discours. » Par leurs odieuses machinations, par leurs dénonciations incessantes les membres du club étaient la terreur de la ville. Dès que parut l'ordre de dresser une liste de suspects, sans retard ils envoyèrent à la préfecture une centaine de noms (1).

L'année 1792 s'acheva dans le sang ; en 1793, les victimes tombèrent plus nombreuses encore. Le meurtre n'était plus un crime, mais une nécessité sociale. Les pouvoirs publics l'autorisaient, l'organisaient même : ils avaient leurs égorgeurs officiels, payés aux frais de l'État. Malgré la loi du 26 août 1792, bien des ecclésiastiques avaient préféré s'exposer à la prison plutôt qu'abandonner leur troupeau. On pensa que des mesures plus énergiques entraîneraient leur départ : à cet effet, un décret du 21 avril prononça contre eux la peine de mort dans les vingt-quatre heures qui suivraient leur arrestation. Les citoyens, quels qu'ils fussent, avaient le droit de les poursuivre, de les traquer comme des bêtes fauves et de les conduire en prison. Devant cette recrudescence de persécution, la plupart des prêtres jugèrent prudent de s'expatrier ; mais plusieurs refusèrent d'abandonner leurs ouailles au moment du danger. Afin de pourvoir, dans la mesure du possible, au besoin des fidèles, ils ne craignaient pas de se condamner à une vie aventureuse, exposée à mille périls, errant le jour dans les bois ou les carrières, et, la nuit, s'introduisant furtivement dans les familles qui avaient besoin de leur ministère.

Parmi les plus intrépides figurait l'abbé Lacouture, ancien aumônier de l'hôpital (2). Déguisé en *marchande de poissons*, une corbeille de sardines sur la tête, il parcourait les rues de la ville, faisant retentir l'air du cri habituel : « Sardines fraîches ! sardines fraîches ! » De temps à autre il s'arrêtait devant les maisons amies, et, sous prétexte de débattre le prix de sa marchandise, il s'informait des familles auxquelles il pouvait être utile. Bien des fois il faillit payer de sa tête son héroïque dévouement ; il dut à sa rare présence d'esprit d'échapper toujours aux pièges de ses persécuteurs. Un soir, tandis qu'il confessait à domicile, plusieurs coups de sonnette retentissent violemment à la porte : c'étaient deux membres du comité révolutionnaire ; ils venaient, accompagnés de deux gendarmes, faire une visite domiciliaire. Sans perdre une minute, Lacouture reprend sa robe de marchande, jette un fichu sur ses épaules, pose un béguin sur sa tête ; puis, calme, impassible, passe, précédé d'une servante, devant les représentants de la nation, qui lui disent : « Adieu, citoyenne ! » Sans trahir la moindre émotion, il répond : « Adieu, citoyens ! » Il était sauvé. Une fois dans la rue, il reprit

(1) DOMENIER DE SAUVIAC. *Chroniques de la ville et du diocèse d'Acqs*, t. X, p. 98.

(2) *Id.*, *ibid.*, t. X, p. 138.

tranquillement son rôle de marchande. Un autre jour, se trouvant dans une foule sous son déguisement ordinaire, il se vit contraint de danser et de chanter la *Carmagnole*. C'étaient là les incidents inévitables de la vie errante à laquelle s'était condamné ce prêtre selon le cœur de Dieu, enflammé de zèle pour le salut des âmes.

Rien qu'il fût prévu, le décret ordonnant l'expulsion des ecclésiastiques insermentés avait jeté les personnes sincèrement attachées à la religion dans la consternation la plus profonde. Jusque-là, malgré la distance, les Sœurs de l'hôpital pouvaient de temps à autre recourir au ministère des prêtres que des ordres sévères retenaient à quelques kilomètres de la ville. Mais, après leur départ, privées des sacrements, dépourvues de tout appui, exposées à tous les dangers dans un pays où le ministère religieux était aux mains d'un clergé schismatique ouvertement favorisé des pouvoirs publics, n'auraient-elles pas lieu de craindre pour leur âme? De nouveau la pensée de l'exil s'offrit sans doute à leur esprit comme le seul remède efficace au milieu des maux qui les menaçaient. Dans l'espoir que Dieu ne les abandonnerait pas, elles la repoussèrent. Leur confiance ne fut pas trompée; la miséricorde divine leur ménageait, grâce à la présence de l'abbé Lacouture, les secours de la religion.

L'ascendant que la sœur Rutan avait sur ses compagnes lui permit de relever bien des fois les courages abattus. Son exemple, ses exhortations, son calme apparent réussirent à fixer leur résolution de rester à l'hôpital. Par son conseil, elles se réunirent en confrérie, changèrent leur nom en celui de *Dames de la Charité*, et, tout en observant de leur mieux les règles de leur Institut, continuèrent avec le même dévouement le service des pauvres (1). Ils sont dignes d'être cités les noms de ces vaillantes qui, avec une si héroïque abnégation, acceptaient de travailler aux côtés de la sœur Rutan (2);

(1) DOMPIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 132.

Cet auteur dit : « Depuis la loi du 18 août 1792, qui avait supprimé les Sœurs de Charité, elles n'avaient plus d'existence légale et elles formaient un état de confrérie ou d'association sous le nom de *Dames de la Charité*...; mais sous un autre titre, leur dévouement était le même. »

(2) Voici les détails que nous avons trouvés sur les sœurs de l'ancien hôpital dans l'ancien catalogue de la communauté : Marguerite Nonique, baptisée le 3 novembre 1744 à la Souterraine, diocèse de Limoges, a postulé à Bénévent, entrée le 3 août 1763, placée à Cahors (les orphelines), à Dax, où elle est décédée.

Jeanne Chânu, née à Vire (diocèse de Bayeux), où elle a postulé, baptisée le 13 février 1744, entrée le 30 mars 1765, placée à La Tremblade, Vineuil... Dax S.-St^e, où elle est décédée en janvier 1801.

Marie-Catherine-Félicité Raux, baptisée le 13 décembre 1760 à St-Venant-en-Artois, diocèse où elle a postulé, entrée le 2 juillet 1779, placée à Dax S.-St^e, où elle est décédée le 19 octobre 1808.

Marguerite Bonnette, baptisée le 14 mars 1763 à Metz, où elle a postulé, entrée le 18 février 1783, placée à Toulouse (St-Michel), Dax. — Anne-Sophie Charpentier, paroisse St-Sigolène de Metz, où elle a postulé, baptisée le 19 novembre 1761, entrée le 7 juillet 1788, décédée à Dax le 5 avril 1831. — Catherine-Joseph De-

ce sont les sœurs Marguerite Nonique, Jeanne Chânu, Félicité Raux, Catherine Devienne, Julienne Bariotte, Sophie Charpentier et Victoire Bonnette, ces deux dernières nièces de la supérieure (1).

Mais le dévouement n'est pas tout; il faut de plus des ressources. Au début de l'année 1793 l'hôpital de Dax n'avait plus de quoi se suffire. En vain la sœur Rutan s'ingéniait-elle pour donner à ses malades les soins qu'exigeait leur état, les faibles revenus de l'établissement la mettaient dans la triste nécessité de laisser bien des misères sans soulagement, bien des pauvres sans secours. Emu de cette situation, le conseil général du département vota, le 3 février, une subvention de 8.000 livres (2).

Un mois plus tard la guerre éclatait entre la France et l'Espagne; elle amena bientôt à l'hôpital une affluence considérable de blessés. Ce fut pour la digne supérieure un surcroît de travail et de fatigue, mais elle s'efforça de suppléer l'insuffisance des ressources par l'activité de son zèle.

Dans ces temps de crainte, la Convention sentait le besoin de multiplier les fêtes publiques, sans doute pour donner l'illusion d'une nation heureuse et unie. Malheur à ceux qui ne montraient pas assez d'enthousiasme ces jours-là. Il fallait être joyeux, si l'on ne voulait être suspect. Le programme comprenait généralement des danses, des chants, des discours, des illuminations et même des cérémonies symboliques où parfois le ridicule le disputait à l'obscène. Les archives municipales de Dax nous ont conservé le souvenir des réjouissances qui eurent lieu en cette ville en 1793 pour fêter l'anniversaire du 10 août. « Cette assemblée immense de citoyens, vraiment respectable, y est-il rapporté (3), ne paraissait être animée que du même sentiment d'union et de fraternité. L'émotion de leur cœur se faisait apercevoir sur leur visage, et le sourire de l'innocence de nos jeunes citoyennes ajoutait encore à la marche cadencée et imposante qui se faisait au son des instruments guerriers et du bruit alternatif des cuisses. Toute cette multitude, se tenant indistinctement par le bras, a parcouru les rues de la ville,

viennne, baptisée le 15 septembre 1761 à Saintenoble, diocèse d'Arras, a postulé à Douai, entrée le 9 août 1788, placée à Dax. — Les sœurs Devienne et Charpentier furent placées à Dax en mars 1789. (Archives nat., H. 3125). — Nous avons trouvé les noms des sœurs aux archives du département des Landes (L. 452, registre, p. 131, v^o; L. 783, r., p. 130, v^o; L. 456, p. 93, v^o), de la mairie (reg. 45, p. 65, r^o) de l'hôpital (E. 86, f^o 6).

(1) Cf. *les Diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution française*, par l'abbé LEBÉ, t. II, p. 291, et *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, par DOMENIN SAUVIAC, t. X, p. 158. A cet endroit (note 2), Dompuier dit de la sœur Victoire: Il y avait à l'hôpital de Dax une nièce de Rutan, sœur Victoire. Après le trépas de sa tante, elle se retira à St-Sever et quitta l'habit religieux. » C'est là une erreur: après le trépas de sa tante, la sœur Victoire était en prison; elle y resta, comme les autres sœurs, six mois encore.

(2) Archives départementales, L. 449, reg., p. 143, r^o.

(3) Archives municipales, registre 44, p. 85, v^o.

dans laquelle les citoyennes aux fenêtres et qui n'avaient pu être de la partie voyaient avec attention cette concorde ravissante. Trois stations ont été faites pendant lesquelles les airs du « Ça ira » et des versets de l'hymne marseillaise ont été chantés, l'une à la place d'Armes, l'autre sur la place du District, la troisième sur la place de la Fédération où le citoyen maire, en face de l'arbre de la liberté, entouré de piques, de faisceaux d'armes entrelacés de guirlandes et couronnés de lauriers, a prononcé un discours analogue aux circonstances. Là l'hymne fameux a été chanté, on a dansé la farandole et le public a passé sous les bras de deux officiers municipaux en écharpe qui les tenaient tendus et pris ensemble, comme un signe qu'il n'est plus esclave que de la loi. De là le public est revenu à la maison commune dans le même ordre qu'il en était parti, on y a encore chanté le verset : *Amour sacré de la patrie...* » Tous les enfants de tout sexe se sont alors emparés de la maison commune où par leurs danses enfantines ils donnaient la plus vive émotion à leurs parents, qui les voyaient avec attendrissement. Le bruit du canon, qui se faisait entendre d'un moment à l'autre, n'annonçait au loin que la fête d'un peuple paisible et libre, qui n'était présidée que par l'union, la tranquillité et la concorde. »

L'union, la concorde, la tranquillité n'étaient alors que de vains mots. Les excès de la Convention furent tels que bien des provinces se refusèrent à l'imiter dans ses fureurs. Une réaction commença; on l'a nommée *fédéralisme*. A Dax, comme ailleurs, le fédéralisme s'effondra sous le poids de ses propres fautes; ses chefs furent incarcérés. Saurine était du nombre des compromis. Triste retour des choses humaines (1)!

Les soulèvements qui venaient de surgir un peu partout avaient montré que les départements n'étaient pas suffisamment imprégnés de l'esprit révolutionnaire. Pour y remédier, la Convention envoya dans les provinces plusieurs de ses membres, munis de pouvoirs dictatoriaux. Pinet (2), Cavaignac, Dartigoeyte, Monestier du Puy-de-Dôme et Garreau, tous régicides, furent chargés de terroriser les régions du Sud-Ouest. Ils se montrèrent à la hauteur de leur tâche.

Les représentants du peuple — tel était le titre dont on les décorait — furent les premiers perturbateurs de cette paix dont les citoyens avaient un si grand besoin. Dans leur manie de tout régler, ils étendirent leurs prescriptions aux enterrements et aux cimetières. Les articles suivants tirés d'un décret de Dartigoeyte et de Cava-

(1) DOMENIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 106.

(2) Jacques Pinet, né à Bergerac vers 1764, se distingua par sa férocité sanguinaire. C'est lui qui condamna la sœur Rutan, on lui donna pour fiefs le département des Landes et une portion des Basses-Pyrénées.

Cf. abbé LÉGÉ, *les Diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution française*, t. I, p. 229; DOMENIER DE SAUVIAC, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, t. X, p. 123, note 2.

gnac (1) nous donneront une idée de ce qu'était la liturgie révolutionnaire :

« ART. IV. — Dans chaque municipalité les citoyens morts, de quelque secte qu'ils soient, seront conduits, vingt-quatre heures après le décès et quarante-huit heures en cas de mort subite, au lieu désigné pour la sépulture commune, couverts d'un voile funèbre sur lequel sera peint le Sommeil, accompagnés d'un officier public, entourés de leurs amis, revêtus de deuil, et d'un détachement de leurs frères d'armes.

« ART. V. — Le lieu commun où les cendres reposeront sera isolé de toute habitation, planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le Sommeil. Tous les autres signes seront détruits.

« ART. VI. — On lira sur la porte de ce champ, consacré par un respect religieux aux mânes des morts : « La mort est un sommeil éternel. »

« ART. VII. — Tous ceux qui, après leur mort, seront jugés par les citoyens de leurs communes avoir bien mérité de la patrie auront sur leur tombe une pierre figurée en couronne de chêne. »

Les représentants du peuple s'attaquèrent bien plus encore aux vivants. Depuis l'émission des assignats, le peuple n'avait pu se faire à l'idée qu'un vil morceau de papier fût l'équivalent d'un métal précieux ; aussi conservait-il à leur égard une défiance qui en ralentissait la diffusion. A bout d'expédients contre l'entêtement populaire, les dictateurs en mission dans les Landes, pressés d'appliquer une mesure qui, à leurs yeux, avait le double avantage de mettre un terme aux tentatives de corruption des Espagnols et d'arrêter le mouvement d'émigration, prescrivirent l'emploi exclusif du papier-monnaie ; bien plus, ils chargèrent les comités de surveillance de rechercher et de confisquer les valeurs interdites : « Les Espagnols, disent-ils dans leur proclamation (2), espèrent attirer les braves frères d'armes sous les étendards du stupide et superstitieux Charles Bourbon en offrant à ces généreux défenseurs de la République de l'or et de l'argent pour désertier les drapeaux... avilir et calomnier les assignats... comme s'ils ignoraient que ce papier a une base plus solide que tous les revenus de leur roi catholique, que les mines du Pérou, du Brésil et du Potosi, que les banques de Londres et d'Amsterdam, que les trônes mêmes de tous les monstres couronnés de l'Europe..., comme s'ils ignoraient qu'un coup de foudre parti de la Montagne peut fondre toutes les mines de leur métal corrupteur, comme s'ils ignoraient que le moindre gravier détaché de la Montagne peut et doit écraser les trônes. »

L'épuration des charges publiques suivit de près l'épuration des bourses. Partout, dans les municipalités comme dans la magistrature

(1) Archives nationales, A P II, 113, 843.

(2) DOMENIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, I, X, p. 114.

et l'armée, la Convention voulait des révolutionnaires convaincus; elle alla même jusqu'à admettre l'adoption des idées nouvelles au rang des conditions requises pour soigner les malades. Une loi du 18 août 1792 déclarait formellement les femmes exemptes de la prestation du serment (1); à dater du 3 octobre 1793, les servantes des pauvres furent tenues, sous peine de destitution, comme les autres fonctionnaires publics, de jurer fidélité à la Constitution (2). La sœur Rutan ne se laissa pas égarer par le conseil d'amis perfides; à son exemple, toutes les sœurs de l'hôpital refusèrent de prêter serment (3). Leur admirable savoir-faire et leur amour des pauvres étaient trop appréciés pour qu'on demandât leur renvoi. Elles restèrent encore, mais ce ne devait pas être pour longtemps, car le club des Barnabites voulait leur perte, et l'occasion qu'il cherchait se présenta bientôt.

P. COSTE,
Prêtre de la Mission.

Notes d'Histoire

ERRATUM. — Dans les *Notes d'histoire* de notre dernier numéro, p. 60, l. 27, c'est *Mazarin* qu'il faut, et non *Richelieu*, comme le dit à tort l'éditeur cité.

BALZAC ET SAINT VINCENT DE PAUL. — On sait qu'après une jeunesse brillante, Jean-Louis Guez, sieur de Balzac, passa toute sa vie dans la solitude à se croire digne des plus hauts emplois et à les attendre vainement. Un moment, il avait espéré obtenir un évêché, comme le

(1) Voici le texte de la loi (titre V, art. II) : « Aucun des pensionnaires désignés dans le présent décret, à l'exception des femmes, ne pourra recevoir le premier terme de son traitement, s'il ne rapporte au receveur du district l'extrait de sa prestation, devant sa municipalité, du serment d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

(2) Nous citons les articles I et III :

« I. Les Filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe et employées au service des pauvres ou à l'instruction, qui n'ont pas prêté le serment déterminé par la loi, sont dès cet instant déchues de toutes fonctions.

« III. Les corps administratifs sont tenus, sous leur responsabilité, de faire remplacer les dites filles par des citoyennes connues pour leur attachement à la Révolution. »
Cf. Picot, *Mémoires*, t. VI, p. 202 et 209, édition Adrien Le Clere, 1856.

Les articles VI et VII de la loi du 3 septembre 1792 imposaient le serment à tous les citoyens; mais il est assez probable que par ce mot on prétendait désigner exclusivement les hommes. Quoi qu'il en soit, cette loi n'ajoutait aucune sanction au refus de serment.

Le 29 décembre 1793, le serment constitutionnel devint obligatoire pour toutes les anciennes religieuses (art. 1^{er}).

(3) Ce fait ressort :

1^o Du reproche d'incivisme adressé à la sœur Rutan par le comité de surveillance; ce reproche était adressé d'ordinaire aux personnes qui avaient refusé de prêter le serment civique :

2^o Du registre où se trouvent mentionnées par ordre de date toutes les prestations de serments (Archives municipales, reg. 57);

3^o De l'obligation où furent mises les sœurs un an plus tard, de prêter le serment pour être libérées de prison (Archives municipales, reg. 57 p. 55).

prouve une lettre écrite le 4 août 1639 à M. de Saint-Chartres : « L'affaire de l'évêché pourrait réussir, et les moyens que vous me proposez ne sont pas extrêmement difficiles » ; et, comme il a échoué, il ajoute : « Il vaut mieux être catéchumène toute sa vie et mourir à la porte de l'Église que d'entrer dans le sanctuaire par la brèche qu'y fait l'ambition. »

« L'ambition » essaya-t-elle quelques années après de rouvrir cette « brèche » ? On le croirait, à lire deux fragments tirés des lettres de Balzac à Chapelain. L'exilé d'Angoulême envoie à saint Vincent de Paul une de ses compositions de rhétorique pieuse, le « Christ nascent », probablement pour intéresser à sa cause un membre influent du conseil de conscience ; quoiqu'il s'en défende, il accepterait encore un bon bénéfice. « Je vous envoie deux copies de mon « Petit Jésus. » L'une pour M. d'Andilly, et l'autre pour M. Vincent, en cas qu'il y ait commerce entre lui et M. d'Andilly. Je suis de toute mon âme, Monsieur (etc.), 21 janvier 1644. — Je ne sais pourquoi je vous ai parlé de M. Vincent : cet article vous aura pu donner mauvaise opinion de moi et de ma philosophie. Mais, si vous avez le don de pénétration, vous pouvez lire dans mon cœur que je refuserais l'archevêché de Tolède, si on me le voulait donner à la charge seulement de dire le Bréviaire. Je ne demande que du loisir, mais avec un peu plus de *et cetera*, 15 février 1644. »

Dans une autre lettre à Chapelain (23 novembre 1643), Balzac qualifie saint Vincent de « grand patriarche des missionnaires, conseiller de conscience de Sa Majesté ». On voit que les contemporains se faisaient une très haute idée de l'influence de saint Vincent sur la distribution des bénéfices. Exactement à la même époque (février 1644), nous en trouvons une autre preuve dans le journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson : « L'on dit que la Reine avait fait grand bruit sur ce que M. Vincent avait dit qu'elle ne pouvait donner en conscience la coadjutorerie de Narbonne à l'abbé de la Rivière, qu'il ne fut prêtre et de meilleures mœurs. L'on faisait courir le bruit qu'elle l'avait disgracié. » Le « veto » de saint Vincent n'était que trop justifié : cet abbé de la Rivière était « le grand monacal du « Conseil de vauriennerie » que Gaston d'Orléans avait institué pour « régulariser ses divertissements ».

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE P. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

A SAINT-JOSEPH

C. ORVAL

Articles religieux — Maroquinerie, Imagerie — Fournitures classiques
Portraits de saint Vincent de Paul. Héliogravures Dujardin.

60, rue de la Montagne

BRUXELLES

NÉO-FRESQUE

Peinture Mate, Inaltérable, Incrustante

Eminemment favorable à la production des Tonalités claires et Lumineuses

MODE RATIONNEL DE LA DÉCORATION

DES

CONSTRUCTIONS EN CIMENT

avec lequel elle fait corps

MARC GAIDA

ARTISTE PEINTRE-DÉCORATEUR

PARIS — 48, Rue Saint-Placide, 48 — PARIS

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations : Congrégations.....	97
Seur Rutan, par P. COSTE.....	100
Monsieur et Madame de Gondi, par L. B.....	108
La Renaissance catholique au XVII ^e siècle (ARVÈDE BARINE).....	123
Livres nouveaux.....	127

SUPPLÉMENT :

Notes sociales, par MAX TURMANN.....	49
Notes d'histoire.....	56
Bibliographie.....	62

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPÔT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard,
Paris.

Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité peuvent se servir,
comme intermédiaire, soit de la Procure générale ou du Secrétariat de
Saint-Lazare, soit du Secrétariat ou de l'Economat de la Maison Mère des
Filles de la Charité.

POUSSIELGUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

Un Martyr abyssin : *Ghebra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de
la Mission..... 2 fr.

Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX,
agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans
les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou
peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de
saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire
appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous
voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui
auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent
de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent
de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des
faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent
de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul
ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux
qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint
Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

❖-----❖ SOMMAIRE -----❖

Informations : Congrégations, p. 97. — Sœur Rutan, par P. COSTE, p. 100. — Monsieur et Madame de Gondi, par L. B., p. 108. — La Renaissance catholique au XVII^e siècle (ARVÈDE BARINE), p. 123. — Livres nouveaux, p. 127.

Informations

Les Congrégations. — Les préfets ont reçu du ministre des Cultes l'ordre de notifier le refus d'autorisation aux vingt-cinq congrégations enseignantes et aux vingt-huit congrégations prédicantes.

M. Combes a adressé en même temps une circulaire aux préfets pour leur donner des instructions au sujet des mesures à prendre et des délais à accorder.

Un délai de quinze jours, à dater de la notification, est donné aux congrégations prédicantes pour se disperser.

En ce qui concerne les congrégations enseignantes, les délais varient suivant les cas.

Pour les établissements d'enseignement secondaire, le délai accordé va jusqu'au 31 juillet prochain, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Le même délai de quatre mois est donné pour les écoles primaires dont les élèves ne pourraient pas trouver place immédiatement dans les écoles publiques.

Le délai est réduit à un mois pour les écoles primaires dont les élèves pourront être admis immédiatement dans les écoles publiques.

A l'expiration des délais impartis, les membres des congrégations visées devront se disperser. A défaut par eux de se séparer et de renoncer à la vie conventuelle, des poursuites seront exercées contre eux pour infraction à la loi du 1^{er} juillet 1901, devant les tribunaux correctionnels.

M. Mottet, conseiller de préfecture à Grenoble, accompagné de M. Lecouturier, liquidateur des biens des Chartreux, a pris possession de l'hôpital Saint-Bruno à Saint-Laurent-du-Pont et de l'école des sourds-muets de Currière. M. Mottet résidera à Saint-Laurent-du-Pont jusqu'à la fin de la liquidation. Le commissaire spécial adjoint à la gare de Grenoble a notifié le même jour aux religieux du monastère de la Chartreuse l'ordre de quitter les lieux dans la quinzaine.

Les supérieurs généraux des congrégations religieuses résidant à Paris ont reçu ces jours-ci la visite des commissaires de police de leurs quartiers respectifs, qui ont remis entre leurs mains, pour notification officielle, la lettre suivante du président du conseil :

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES CULTES

Paris, 1^{er} avril 1903.

Direction générale
des Cultes

Monsieur,

Conformément aux prescriptions de l'article 18, § 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901, vous avez saisi le gouvernement d'une demande tendant à obtenir pour votre congrégation et les établissements qui en dépendent l'autorisation prévue par l'article 13 de la même loi. Cette demande a été instruite et soumise à la Chambre des députés, qui l'a repoussée dans sa séance du 24 mars 1903.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous notifier ce rejet en vous rappelant qu'aux termes de l'article 18 précité de la loi du 1^{er} juillet 1901, votre congrégation est dissoute de plein droit et que tous ses établissements doivent être fermés.

En ce qui concerne l'établissement principal, un délai de quinze jours vous est imparti pour cette fermeture ainsi que pour le délaissement des immeubles. Quant aux autres établissements, ils devront être fermés et délaissés dans les délais qui seront impartis à chacun d'eux par le préfet du département, le tout sous les sanctions pénales portées par les lois des 1^{er} juillet et 4 décembre 1902.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le président du Conseil,
ministre l'Intérieur et des Cultes,*

ÉMILE COMBES.



Fig. 1. — A Changhat.

Sœur Rutan

A la fin de décembre 1793, la sœur Rutan était de tous les personnages éminents, ouvertement hostiles aux idées de l'époque, le seul que la Révolution eût épargné. L'auréole de gloire qui s'était formée autour de son nom, le respect dont on l'entourait, le vaste rayon d'influence que ses brillantes qualités lui avaient conquis, auraient dû, ce semble, attirer plutôt sur elle les rigueurs du parti révolutionnaire. Sa rare prudence, jointe à la position qu'elle avait su se créer à l'hôpital, l'avait sauvée pour un temps. Une circonstance bien futile servit de prétexte à ses persécuteurs pour la perdre.

Un soldat de l'armée des Pyrénées, habile musicien, avait contracté sur la frontière une grave maladie; conduit à l'hôpital de Bayonne, puis à celui de Dax, il y trouva la guérison grâce aux soins dévoués des sœurs. Ce brave homme ne voulut point retourner à son régiment sans donner à celles qui venaient de lui rendre la santé un témoignage de sa reconnaissance. Mais que donner? Réflexion faite, il pensa que l'audition d'une sérénade serait de leur goût. Ce fut pour les sœurs, on le comprend, une agréable surprise, quand elles le virent, ou plutôt, quand elles l'entendirent, aidé de quelques artistes, ses amis, manifester d'une façon aussi neuve les sentiments qui l'animaient (1).

Touchée de cette délicate attention, la sœur Rutan offrit aux musiciens, comme d'usage, quelques rafraîchissements. La supérieure de l'hôpital avait suivi dans cet acte les règles de la plus élémentaire politesse; on y vit un crime. Certaines personnes, jalouses de sa popularité, ne lui pardonnaient pas la vénération commune dont on l'entourait. Les révolutionnaires qui composaient le club des Barnabites ne purent cacher leur rage; du haut de la tribune qui servait à leurs divagations, ils la dénoncèrent le lendemain « pour s'être livrée au plaisir et avoir abandonné les frères d'armes mutilés en défendant la patrie (2) ».

Résolus d'en finir avec une femme dont ils redoutaient l'influence, ils nommèrent une commission chargée de se faire auprès du comité de surveillance l'écho de leurs plaintes. Les délégués présentèrent

(1) DOMPNIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 132.

(2) *Ibid.*

l'accusée sous les traits affreux d'une *aristocrate* incivique, qui, par son hostilité connue aux principes de la Révolution, inspirait une juste défiance aux sans-culottes dacquois. Ces accusations vagues étaient la suprême ressource de ceux qui n'en avaient point d'autres. On les trouve à chaque instant dans la bouche ou sous la plume des autorités d'alors ; c'étaient les seules notes infamantes capables de provoquer leurs anathèmes. Quand, en février, 1794, Pinet répartira entre cent soixante-huit citoyens un impôt forcé de un million cent deux mille livres, il motivera son choix par quelque une des épithètes suivantes, ajoutées aux noms de ceux qu'il dépouille : aristocrate tenant à la ci-devant prétraille, fanatique et riche, mené par sa femme qui est fanatique, aristocrate, muscadin ; un joueur de violon sera même frappé comme un aristocrate en variantes.

Docile aux injonctions des délégués, le comité de surveillance décréta le jour même l'arrestation de la sœur Rutan et l'apposition des scellés sur ses papiers (1) :

« L'an II de la République une et indivisible et le 4^e jour de nivôse, le comité de surveillance de la commune de Dax assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, a été admise une députation de la Société populaire et montagnarde de la commune de Dax, laquelle députation est venue dénoncer M^{me} Rutan, supérieure de l'hospice de bienfaisance de cette commune de Dax, comme ayant par son incivisme cherché à corrompre et ralentir l'esprit révolutionnaire et républicain des militaires qui allaient dans cet hôpital s'y faire soigner, comme étant notoirement reconnue comme aristocrate depuis le commencement de la Révolution, comme étant en un mot indigne de remplir les fonctions humaines et bienfaitantes que l'on doit envers des hommes libres, dignes à tous égards de la reconnaissance publique, vu le peu de confiance dont elle jouit parmi les sans-culottes de la ville commune. Le comité, prenant en considération la dénonciation justement fondée contre la sœur Rutan, reconnue depuis longtemps comme incivique et contraire aux principes de la Révolution et dénoncée en outre par la voix du peuple,

« Le comité arrête que la sœur Rutan sera sur-le-champ transférée dans la maison de réclusion des Carmes pour y demeurer jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par ledit comité, que deux de ses membres se transporteront sur-le-champ dans la cellule de la supérieure Rutan et y apposeront les scellés sur les papiers, effets ou autres correspondances et délègue à cet effet les citoyens Laniscard et Latour ;

« Arrête que la sœur Marguerite, plus ancienne d'âge, demeure chargée et responsable de la direction de l'hôpital, des soins et secours nécessaires aux malades et généralement de tous les effets, linges, etc..., appartenant à la maison ;

(1) Archives départementales, l. 783, reg. p. 22, v^o ; Archives de l'hôpital, B, 12.

« Arrête en outre que connaissance du présent arrêté et des motifs qui y ont donné lieu sera communiquée dès demain aux représentants du peuple, au département, au Directoire du district et à la municipalité ainsi qu'à la Société populaire, afin que, de concert avec ledit comité de surveillance, on procède de suite au remplacement de ladite sœur Rutan. »

La sœur Rutan reçut sans étonnement la nouvelle de son arrestation; après avoir dit à ses chers malades, à ses fidèles coopératrices adieu, elle se rendit à la prison des Carmes, heureuse de souffrir pour la cause de Jésus-Christ. Son départ plongea toute la population de Saint-Eutrope dans un deuil profond; la perte d'une mère n'eût pas fait couler plus de larmes. Sans doute, en ce temps de terreur, alors que les membres des clubs et des comités de surveillance organisaient autour des personnes suspectes un espionnage continu, la liberté perdait quelque peu de son charme. Mais la sœur Rutan ne s'en préoccupait guère; ce qu'elle appréciait avant tout dans l'usage de la liberté, c'était la vie active du dévouement, la faculté de se trouver au chevet des malades, de les servir, d'apporter à leurs douleurs quelque soulagement. En la condamnant à l'oisiveté, la détention enlevait à cette nature avide de se dépenser une de ses plus grandes consolations. Il est vrai, la faculté de prier lui restait et personne ne pouvait la lui ravir; elle en usera largement, convaincue avec le Prophète royal que le temps de la tribulation est celui où l'âme a le plus grand besoin de s'élever à Dieu.

Suivons la sœur Rutan dans la prison des Carmes; le comité n'était pas disposé à lâcher sa proie: les précautions les plus sévères avaient été prises contre toute tentative d'évasion. Un certain nombre de geôliers avaient, sous leur responsabilité personnelle, la garde des détenus, dont les noms, prénoms et surnoms étaient soigneusement inscrits sur un registre et parafés par le président du comité de surveillance. De plus, un piquet de dix hommes, choisis parmi les gardes nationaux de Dax, se tenait en permanence devant les portes soigneusement fermées. Les membres du comité de surveillance assujettissaient les prisonniers à la contrainte d'un règlement étroit, que les personnes du monde, habituées aux douceurs du confortable, durent trouver bien pénible. La sœur Rutan put satisfaire, comme en communauté, ses goûts pour la pauvreté, l'obéissance et la mortification. Un lit, une table, deux chaises très simples et quelques objets d'un usage quotidien constituaient le mobilier de chaque prisonnier. L'argenterie, la porcelaine, tout ce qui sentait le luxe était formellement interdit. Sauf le cas de maladie bien constatée, l'accès de la prison était refusé aux valets et aux femmes de chambre.

Les communications avec le dehors surtout attirèrent l'attention des rigides législateurs. Les parents, les alliés, ceux qu'appelait une

affaire d'intérêt personnel pouvaient seuls rendre visite aux détenus; et encore exigeait-on la permission écrite de trois membres du comité. Les lettres elles-mêmes étaient soumises à la censure; elles devaient passer sous les yeux du comité avant d'être remises au destinataire (1).

La nourriture fut, comme l'ameublement, l'objet de prescriptions rigoureuses. Dans les commencements, les domestiques apportaient les vivres dans la cellule de leur maître. Ces entrevues privées pouvaient avoir des inconvénients; il fut statué que dorénavant tout ce qui entrerait dans la prison ou en sortirait serait déposé à la conciergerie (2). Jusqu'au mois de mars 1794 les prisonniers se nourrissaient comme bon leur semblait. Les mets délicats que certains se faisaient servir constituaient, aux yeux de l'austère Pinet, une grave atteinte aux principes d'égalité qui doit être la base de la République révolutionnaire. De tels scandales demandaient une répression; elle ne se fit pas attendre. Pour mettre un terme à ce qu'il appelait « *les dépenses scandaleuses et le luze d'hommes pervers, justement atteints par la foudre nationale* », le représentant du peuple ne craignit pas de mettre les prisonniers à la ration; il décréta que la quantité de nourriture servie à chaque repas ne pourrait excéder désormais une demi-livre de viande de bœuf ou de mouton, trois quarts de livre de pain et les légumes strictement requis pour le potage (3).

Toujours ingénieux quand il s'agissait de dépouiller les aristocrates, Pinet voulut que le traitement des geôliers et des gardes fût payé par les détenus; cette mesure pratique lui permettait de multiplier ses victimes, sans avoir à craindre d'être arrêté par l'insuffisance des fonds publics (4).

Que devenait sœur Rutan dans sa cellule? Que se passa-t-il dans le cœur de cette vaillante, lorsque, en récompense de tant de dévouement, elle entendit les portes de la prison se fermer sur elle? On n'en saurait douter, forte de son innocence, comme les Apôtres, elle s'estima heureuse d'avoir été jugée digne de souffrir persécution pour son divin Maître. C'est dans l'épreuve que l'âme montre ce qu'elle est. Sur cette âme magnanime la faiblesse n'eut jamais de prise; grandie par le malheur, elle sut trouver dans sa foi cette force sur-humaine qui fait les martyrs. Ne doutant plus du sort qui lui était réservé, elle attendait dans une sereine et muette résignation les arrêts du Ciel. Pour charmer les longues heures de sa captivité, elle continuait auprès de ses codétenues sa mission de charité, les consolant dans leurs peines, élevant leurs pensées vers Dieu, leur prodri-

(1) Archives départementales, L. 783, reg., p. 5, r°.

(2) *Ibid.*, L. 783, reg., p. 6, r°.

(3) *Ibid.*, L. 451, reg., p. 31, v°.

(4) *Ibid.*, L. 783, reg., p. 4, r°.

guant avec une tendresse de mère tous les soins capables d'adoucir leur captivité, leur montrant dans une vie future la juste récompense des épreuves bien acceptées, les exhortant par ses exemples et ses conseils à puiser dans la prière courage et consolation.

A la maison des Capucins, les prisonniers, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, passaient agréablement leurs journées. On s'y livrait à des divertissements variés; on cherchait à s'étourdir et à tromper le temps par la gaieté et l'imagination. Quand un bruit de pas se faisait entendre au dehors, les détenus criaient du haut des fenêtres qui donnaient sur la rue : « *Hors des Capucins, point de salut!* » Ces facéties, qui excitaient la risée publique, avaient le don d'exaspérer les membres du comité. Ces derniers éprouvaient encore d'autres contrariétés. La liste des suspects recevait tous les jours de nouveaux noms et les prisons déjà pleines ne pouvaient abriter un plus grand nombre de captifs. Que faire? On tenta bien d'interner les prétendus coupables dans leur propre demeure, en leur défendant, sous des peines graves, de sortir de chez eux (1); mais cette mesure ne les isolait pas suffisamment au gré des révolutionnaires (2).

Dans ces perplexités, le comité fit appel à Pinet, qui sans retard accourut à Dax, le 27 ou 28 février 1794 (3). Au récit des divertissements de prisonniers, dont il croyait avoir troublé le bonheur, il ne put contenir sa colère.

Son esprit, toujours fécond en expédients contre les menées de ceux qu'il appelait les *aristocrates* ou les *fanatiques*, sut trouver un remède à tout (4). Il frappa les uns dans leur bourse par un impôt forcé (5), les autres dans leur nourriture par la réglementation du menu de chaque repas (6); par la construction d'une guillotine, il les menaça tous dans leur vie (7). Rien ne lui semblait plus efficace, que « de tenir toujours suspendu sur la tête des hommes pervers la vengeance nationale, ce sont ses propres expressions, et de la leur montrer prêtre à fondre à tout instant sur les coupables ». Pinet fit placer l'instrument de mort dans le lieu que fréquentait le plus assidûment la « bonne société » de la ville, sur la place Poyanne, à l'entrée de la rue Neuve, non loin du pont de l'Adour (8). « *Cette ancienne*

(1) Archives départementales, L. 451, reg., p. 40, v°.

(2) DOMENIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, l. X, p. 135.

(3) D'après la lettre adressée à Ducos par le comité de surveillance, Pinet ne resta que trois jours à Dax. Or nous avons des décrets faits par lui dans cette ville datant du 10 et du 11 ventôse (28 et 29 février).

(4) Cf. *Registres du ci-devant comité révolutionnaire de Dax*, imprimé n° 163.

(5) Archives départementales L. 451, reg.

(6) *Ibid.*, L. 451, reg., p. 31, v°.

(7) *Ibid.*, L. 451, reg., p. 40, v°; Archives nationales AF II, 713, 851.

(8) DOMENIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, l. X, p. 156.

place d'armes, dit Dompnier de Sauviac (1), était alors plantée d'ormeaux et servait de rendez-vous à la haute société de la ville, aux aristocrates, d'après Pinet. On peut se la figurer à cette époque, telle qu'elle était avant l'abaissement de son sol et l'enlèvement de ses trois escaliers. Malgré la présence de l'instrument de mort, on s'y promenait tous les soirs ; s'en abstenir eût paru suspect. Un jour une dame du comité de surveillance força une dame à passer dessous par gentillesse. Bien qu'on feignît l'indifférence, la vue de ce grand objet, peint en rouge, paraissait sinistre, le jour ; mais la nuit, quand les rayons blafards de la lune, se projetaient, brisés par les branchages des ormeaux, sur ses grands bras qui s'allongeaient comme saignants, son aspect était hûleux. Il y avait dans toute la place une manière de réverbération d'un rouge livide qui envahissait l'âme et la glaçait. Les gens attardés s'enfuyaient en fermant les yeux ; le plus grand nombre se détournait pour éviter cet éblouissement lugubre. »

Le jour même où parut le décret concernant la construction de la guillotine, il fut décidé que la plupart des prisonniers de Dax seraient transférés à Pau ; Pinet ne pouvait leur pardonner l'innocent plaisir qu'ils trouvaient à crier de leurs fenêtres : *Hors des Capucins, point de salut!* Cette mesure avait le double avantage d'enlever aux détenus tout contact avec la population dacquoise et de permettre l'incarcération de nouveaux suspects. Monestier (du Puy-de-Dôme) terrorisait alors les Basses-Pyrénées (2) ; cet ancien chanoine souillait son caractère sacerdotal par des actes d'une férocité révoltante ; ses prisons devaient à leur nombre et à leurs dimensions de n'être pas encore remplies ; il les offrit généreusement aux victimes de Pinet (3).

Les prisonniers partirent pour la ville de Pau (4), le lendemain 2 mars. Tous, sans exception, devaient faire le voyage à pied ; on leur laissa pour tout bagage une chemise et un morceau de *méture*, pain de maïs en usage chez les paysans landais. Les parents, les amis suivirent longtemps le lugubre cortège, les larmes aux yeux, maudissant le régime tyrannique qui pesait sur la France. Cassé par l'âge et les infirmités, M. de Borda, parent du grand mathématicien, ne pouvait que difficilement marcher ; Pinet se refusa brutalement à ce qu'il fût porté en voiture : « *S'il ne peut marcher, dit-il, on l'attachera à la queue d'un cheval* (5). »

La sœur Rutan ne quitta pas la prison des Carmes ; on la réservait pour le sacrifice ; elle ne se faisait pas illusion à ce sujet. « *Je vois*

(1) *Chroniques*, I, X, p. 156.

(2) Archives départementales, L. 451, reg., p. 40, r°.

(3) Archives nationales, AF II, 113, 851.

(4) Monestier, du Puy-de-Dôme, resta à Pau jusqu'à la mort de Robespierre, son ami. C'est lui, et non pas Monestier, de la Lozère, qui reçut les prisonniers, envoyés de Dax. DOMPNIER DE SAUVIAC (*Chroniques*, I, X, p. 123 ; cf. 134) place à tort son départ avant le mois de mars 1795.

(5) DOMPNIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, I, X, p. 131.

qu'on m'a gardée pour me faire mourir », s'écria-t-elle, quand, l'heure du départ venue, elle vit s'éloigner celles qui jusque-là avaient partagé sa captivité (1). Dans sa bouche, cette parole était l'expression d'un espoir plutôt que d'un regret; sa vie c'était Jésus et la mort lui était un gain (2). Si les portes de sa prison ne s'entr'ouvraient pas devant elle, une pensée la consolait : bientôt elle verrait la prison de son corps s'écrouler, et son âme, délivrée de ses entraves, s'élever d'un libre essor vers l'éternelle demeure (3).

La maison des Carmes ne devait pas tarder à se remplir. Le transfert des prisonniers à Pau offrait au farouche Pinet le plaisir de pouvoir frapper d'autres victimes. Ce même jour, quatre-vingts personnes furent arrêtées. Le comité de surveillance annonçait en ces termes à Roger Ducos les nouvelles incarcérations : « *Nous avons fait partir pour Pau les reclus des Capucins et des Carmes qui manigançaient dans ces retraites avec les maiveillants du dehors et qui disaient : Hors des Capucins, point de salut ! Nous les avons remplacés par quatre-vingts de leurs complices en aristocratie. Tous ces individus nobles, accapareurs, agioteurs, fanatiques, dangereux, intrigants, sifflent la linotte* (4). »

Les Sœurs de charité restées à l'hôpital s'attendaient à partager le sort de leur vénérée supérieure, elles ne se trompaient pas. Pinet ne pouvait manquer de faire peser ses rigueurs sur d'anciennes religieuses dont l'attachement à des doctrines que condamnait la Révolution était aussi vif qu'autrefois. Il leur fit l'honneur d'un décret spécial (5), le jour même où paraissait la liste des quatre-vingts suspects. En un temps où l'obéissance aux préceptes ecclésiastiques devenait un crime, il ne lui était pas difficile de légitimer sa conduite à leur égard; il ne crut pas toutefois devoir s'en contenter : aux motifs d'ordre religieux il voulut ajouter des motifs d'ordre social. Pinet s'inquiétait peu de la réalité des faits; son imagination féconde inventait d'autant plus aisément qu'elle ne tenait aucun compte de la vraisemblance. Après avoir dit dans son arrêté que les sœurs, « *attachées à des principes affreux, manifestaient dans leur conduite, leurs propos et leurs actions l'aristocratie la plus puante, le fanatisme le plus dangereux, la superstition la plus honteuse* », il les montre « *se permettant les plus cruelles vexations sur les citoyens malades portés à l'hôpital* », « *exerçant sur les braves défenseurs de la patrie leur rage aristocratique* »,

(1) DOMENIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 134.

(2) *Phil.*, t. 21. « *Mihi vivere Christus est et mori lucrurn.* »

(3) *Phil.*, t. 23. « *Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo.* »

(4) Archives départementales, L. 451, p. 34, r^o (11 ventôse).

(5) Pièces extraites des registres du ci-devant comité révolutionnaire, imprimé n^o 163.

« conduisant au trépas des républicains précieux dont les maladies ou les blessures auraient été parfaitement guéries ».

D'après lui, l'insouciance et le mépris de ces mégères étaient donc si odieux que les courageux guerriers voyaient avec terreur leur destination pour l'hôpital de Dax. Devant ces procédés, il lui semblait urgent d'enlever ces femmes coupables, de venger en frappant, de leur substituer des citoyennes dont le civisme, les principes d'humanité et de fraternité, le zèle, la vigilance et l'activité pourraient promettre aux intrépides guerriers les attentions et les soins paternels qui versent sur les plaies un baume salutaire et rappellent plus sûrement à la vie que les remèdes les plus efficaces.

Tel est en substance l'arrêté de Pinet. Comme toujours, l'aristocratie et le fanatisme servent de prétexte. Un troisième grief est allégué, à savoir, les mauvais traitements des sœurs à l'égard des malades; c'est là une fable dont il est inutile de relever l'in vraisemblance. Celles dont Noël Balbedat avait, quelques mois auparavant, reconnu l'admirable dévouement envers les pauvres n'avaient pu se transformer subitement en « mégères » brutales.

La sœur Nonique fut exceptée de la peine infligée à ses compagnes (1), il ne faudrait pas en conclure qu'elle donna des gages à la Révolution. On ne pouvait raisonnablement confier le soin des malades à des personnes inexpérimentées sans placer à leur tête une directrice habile, au courant de l'administration de la maison.

Les nouvelles infirmières furent tout d'abord au nombre de cinq (2); c'était bien peu, vu l'abondance des blessés. Aussi Pinet songea-t-il à leur trouver des aides, à cet effet il informa la citoyenne Duboucher-Destouche qu'il voulait la mettre à la place de ces femmes fanatiques, connues sous le nom de Sœurs de la Charité (3). Ce choix était singulièrement malheureux : déjà âgée et infirme, Duboucher-Destouche n'était pas en état de donner des soins; elle devait plutôt en recevoir. Aussi refusa-t-elle le poste qu'on lui proposait; on agréa ses raisons. Quant aux dames patriotes, c'est ainsi qu'on appelait les remplaçantes des sœurs, il faut dire à leur louange qu'elles s'acquittèrent avec zèle de leurs délicates fonctions (4).

Les sœurs de l'hôpital ne furent pas les dernières personnes incarcérées. Peu de temps après le transfert des prisonniers à Pau, le comité de Dax écrivait à celui de Peyrehorade : « Vous nous annoncez trois pigeonnoux qui doivent arriver, soyez persuadés que nous avons des appartements assez vastes pour les loger; continuez votre chasse et

(1) Voir plus haut, p. 101.

(2) Colly, de Dax; Paulette Lareillet, de Habas; Lareillet cadette, de Habas; Casteignet, de Dax; Jeanne Giron, de Dax.

(3) Archives départementales, L. 451, p. 43, v^o.

(4) DOMPIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 133.

soyez de bons braconniers. Toujours la terreur à l'ordre du jour (1). » Le nombre des détenus s'éleva bientôt à deux cents ou même à deux cent quatre-vingt-quinze, si nous comptons les citoyens mis en état d'arrestation dans leur propre demeure (2).

Jusque-là Pinet s'en était pris à la liberté des habitants de Dax ; la construction d'une guillotine indiquait son intention d'attenter à leur vie. Le sinistre instrument ne devait pas tarder à fonctionner.

P. COSTE,
Prêtre de la Mission.

Monsieur et Madame de Gondi

Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny (3), marquis des îles d'Or (4), baron de Montmirail (5), Dampierre et Villepreux (6), chevalier des Ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, généralissime des mers du Levant, général des Galères de France, était le troisième fils d'Albert de Gondi, duc de Retz, aussi célèbre par son courage que par sa participation au massacre de la Saint-Barthélemy, et de Claude Catherine de Clermont, dame de Dampierre.

La famille de Gondi, originaire de Florence, était, au xvi^e et au xvii^e siècle, une des plus illustres de France par sa noblesse (7) et par les charges qu'exercèrent ses membres soit dans l'Église, soit dans l'État. « La maison de Gondi, écrit un annaliste de l'Oratoire au xvii^e siècle (8), a l'honneur d'être alliée à la reine mère du roi, puisqu'une fille d'Hélène de Gondi était mère de Cosme de Médicis, premier duc de Toscane, et grand-père de la reine Marie de Médicis. »

Deux frères de M. de Gondi, Henri et Jean-François, adminis-

(1) *Pièces extraites des registres du comité révolutionnaire de Dax*, imprimé, n^o 134.

(2) DOMPIERRE DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 133.

(3) Chef-lieu d'arrondissement (Yonne).

(4) Ou d'Hyères (Var).

(5) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Épernay (Marne).

(6) Canton de Marly-le-Roi, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

(7) Les Gondi portaient d'or à deux massues d'armes de sable passées en sautoir liées de gueules.

(8) *Annales de la maison de l'Oratoire, établie rue Saint-Honoré, proche le château du Louvre* (Archives nationales, MM. 623, t. I^{er}, p. 119).

trèrent le diocèse de Paris : le premier, de 1616 à 1621, après son oncle, Pierre de Gondi, nommé évêque de Paris, en 1570, et ensuite cardinal; le second, de 1622 à 1654, après avoir fait ériger le siège de Paris en archevêché (20 octobre 1622).

Les deux plus jeunes sœurs de M. de Gondi, Louise et Jeanne, furent successivement prieures de l'abbaye royale Saint-Louis de Poissy (ordre de Saint-Dominique).



Fig. 2. — Philippe Emmanuel de Gondi (1).

Une autre sœur, Marguerite de Gondi, épousa, en 1606, Florimond d'Halwin, marquis de Maignelay. Elle fut, pendant son long veuvage, la providence des pauvres, des malades et des pri-

(1) M. Dumoulin a en l'obligeance de nous communiquer les clichés des portraits de M. et de M^{me} de Gondi.

Ces clichés reproduisent, sans les encadrements, les gravures que Claude Duflos a exécutées d'après les peintures d'A. Pezey pour l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par COBBINELLI (Paris, 1705). Le Frère François, lazariste, auteur des portraits de M. et M^{me} de Gondi, qui se trouvent dans les appartements de M. le Supérieur général de la Mission, s'est servi comme modèle des gravures de Duflos.

sonniers, la bienfaitrice d'une trentaine d'établissements religieux (1), et un modèle de vertus.

Philippe-Emmanuel de Gondi naquit à Lyon (2) en 1581.

« Il n'eut point de charges, écrit de Corbinelli (3), son parent, ni d'emplois, qui ne fussent infiniment au-dessous de son mérite; et, comme il était l'homme le mieux fait, le plus adroit et l'un des plus vaillants du royaume, il ne faut pas s'étonner si sa valeur se fit remarquer dans la guerre, et son nom sur la scène et dans le Parnasse. Sa plume a autant exécuté pour sa gloire que son épée même. » Sauf quelques lettres écrites avec élégance et facilité, aucune de ses œuvres littéraires ne nous est parvenue.

D'après un de ses historiens de l'Oratoire, M. de Gondi, né avec un cœur droit et bon, un esprit doux et aisé, un caractère obligeant, des manières nobles, l'humeur libérale et magnifique, se fit aimer de toute la cour, et eut aisément un accès facile auprès d'Henri IV, qui l'honora de sa bienveillance.

En 1604, il épousa Françoise Marguerite de Silly (4), fille aînée d'Antoine de Silly, comte de la Rochepot, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de l'Anjou, et de Marie de Lannoy, dame de Folleville (5) et de Paillart; elle était souveraine de Commercy (6) et d'Euville (7).

De ce mariage naquirent trois enfants : Pierre de Gondi (1602-1676), duc de Retz (8); Henri, marquis des îles d'Or,

(1) Elle fut la bienfaitrice insigne de l'Oratoire. — Par son testament, elle « légua, aux Prêtres de la Mission, 18.000 livres de principal, faisant 1.000 livres par an,..... pour être ladite rente employée à la nourriture des Ordinandis ». Cf. ABELLY, *la Vie de saint Vincent de Paul* (Paris, 1891), t. II, p. 279; — CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, (Paris, Plon, 1882), p. 42.

(2) L'hôtel de Gondi, à Lyon, existe encore à l'angle de la montée du Garillan et de la montée de Saint-Barthélemy.

(3) *Histoire généalogique de la maison de Gondi* (Paris, 1705, in-4°), t. II, p. 50.

(4) Le contrat de mariage de M. et M^{me} de Gondi fut signé le 11 juin 1604 (cf. CORBINELLI, *Hist. gén. de la maison de Gondi*, t. II, p. 601).

(5) Canton d'Ailly-sur-Noye, arrondissement de Montdidier (Somme).

(6) Chef-lieu d'arrondissement (Meuse).

(7) Canton et arrondissement de Commercy (Meuse).

(8) « Pierre de Gondi épousa, avec dispense du Pape, sa cousine germaine, Catherine de Gond, fille de Henri de Gondi, duc de Retz, dernier représentant mâle de la branche aînée des Gondi et de Jeanne de Scépeaux; et ce fut par cette alliance qu'il devint duc de Retz... Il n'eut que deux filles : l'aînée, Marie-Catherine, religieuse au Calvaire, et Paule-Françoise-Marguerite de Gondi, duchesse de Lesdiguières, en qui s'éteignit le nom des Gondi. » (CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 79.)

destiné aux grandes dignités de l'Église, mais enlevé prématurément, en 1622, par un accident de chasse; et Jean-Paul-François (1613-1679), qui devait d'abord être Chevalier de Malte, mais fut obligé, par suite de la mort de son frère, de devenir homme d'Église.

« Je ne crois pas, écrivait-il plus tard dans ses *Mémoires* (1), qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père,



Fig. 3. — M^{me} de Gondy.

et je puis dire que sa trempe étoit celle de la vertu. Cependant et ces duels et ces galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique, qui fût dans l'univers : la prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui étoit dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas et ne le sentit pas lui-même; je jurerois qu'il eût lui-même juré, dans le plus

(1) *Mémoires du cardinal de Retz* (Paris, Heuguet, 1842), t. I^{er}, p. 3.

intérieur de son cœur, qu'il n'avoit en cela d'autre mouvement que celui qui lui étoit inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposeroit mon âme. »

Quand les deux aînés furent en âge de commencer leurs études, M. et M^{me} de Gondi cherchèrent un précepteur « le plus saint et le plus vertueux qu'il fût possible de trouver ». — « Je souhaite bien plus, disait la pieuse dame, faire de ceux que Dieu m'a donnés, et qu'il peut me donner encore, des saints dans le ciel, que des grands seigneurs sur la terre. » Le P. de Bérulle, supérieur de l'Oratoire, à qui elle s'étoit adressée, lui donna saint Vincent de Paul (1613).

Les historiens de saint Vincent (1) ont raconté sa vie vraiment sacerdotale et tout apostolique dans cette maison, qui, au témoignage d'Abelly (2), « étoit une des mieux réglées de la cour »; ils ont dit la vénération de la pieuse comtesse pour sa personne; son zèle pour détourner le général d'un duel qui semblaient inévitable; sa sortie enfin de la famille au mois de juillet 1617.

En apprenant cette nouvelle, M. de Gondi, « au désespoir », écrivit (sept. 1617) à sa femme, pour la prier « de faire en sorte par tous les moyens » de ne point perdre ce saint précepteur; car, disait-il, « quand le sujet qu'il prend (3) serait véritable, il ne me serait de nulle considération : n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfants, à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre et dont je vous ai bien souvent parlé. » Il s'agit très probablement ici de la résolution de mener une vie moins mondaine, et de mieux pratiquer ses devoirs religieux. Dites à M. de Bérulle, ajoutait-il en terminant, que « quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, qu'il peut avoir un homme sous lui; mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi ».

(1) Cf. ABELLY, *la Vie de saint Vincent de Paul*, t. 1^{er}, p. 49 et suiv.; MAYNARD, *Saint Vincent de Paul* (Paris, Bray et Retaux, 1874), t. 1^{er}, p. 84, 180.

(2) *La vie de saint Vincent de Paul*. t. 1^{er}, p. 62.

(3) « Son incapacité prétendue », dit Abelly, *ibid.*, t. 1^{er}, p. 66.

Rentré le 24 décembre 1617, saint Vincent s'adonna spécialement à prêcher des missions sur les terres des Gondi. « M^{me} la générale, dit Abelly (1), y prenait toujours une très bonne part, non seulement par les aumônes et bienfaits qu'elle répandait de tous côtés, mais allant elle-même en personne, quoique faible et souvent infirme, en tous les lieux qui dépendaient d'elle ou de M. son mari, visitant et consolant les malades, apaisant les discordes, terminant les procès, et appuyant de son autorité tous les biens que M. Vincent et ceux qui travaillaient avec lui, s'efforçaient de faire pour l'extirpation des abus et des scandales et pour l'avancement du royaume de Jésus-Christ. »

A l'Œuvre des missions, saint Vincent ajouta l'Assistance spirituelle et corporelle des forçats, placés sous la juridiction du général des galères.

M^{me} de Gondi, ayant reconnu l'utilité et la nécessité des missions, conçut le dessein de faire une fondation pour l'entretien de quelques bons prêtres ou religieux destinés à ce ministère. Après des démarches infructueuses auprès des Pères Jésuites et des Pères de l'Oratoire, elle résolut de confier son œuvre à saint Vincent. « Elle en parla à M. son mari, qui non seulement approuva sa pensée, mais aussi voulut se rendre fondateur conjointement avec elle. Tous deux communiquèrent leur dessein à M. Jean-François de Gondi, leur frère, premier archevêque de Paris, lequel approuva grandement leur zèle, et voulut aussi y contribuer, en destinant le collège des Bons-Enfants, qui était à sa disposition, pour le logement de ces prêtres (2). »

Le contrat de fondation, « par leur ordre et suivant leur intention, conçu en des termes dignes de leur piété (3) », fut passé le 17 avril 1625 (4) dans leur hôtel de la rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur (5).

(1) *La vie de saint Vincent de Paul*, t. I^{er}, p. 86.

(2) ABELLY, *la Vie de saint Vincent de Paul*, t. I^{er}, p. 104.

(3) *Ibid.*, t. I^{er}, p. 103.

(4) Ce contrat se trouve *in extenso* dans les *Actes du gouvernement français concernant la congrégation de la Mission* (Paris, 1902), p. 1. La minute de ce contrat portant les signatures de « P. E. de Gondy », de « Françoise-Marguerite de Silly » et de « Vincent Depaul », est conservée dans l'étude de M^e de Meaux, successeur actuel de Nicolas le Boucher, notaire au Châtelet qui rédigea cet acte.

(5) La rue Pavée de la paroisse Saint-Sauveur, où demeura souvent saint Vincent, pendant son séjour de douze ans dans la famille de Gondi, est actuellement la par-

« En cette année mil six cent vingt cinq, disent des Annales manuscrites des Carmélites de Paris (5), le vingt quatrième juin, mourut M^{me} la générale des Galères, belle-sœur de M^{me} la marquise de Maignelay, une de nos grandes bienfaitrices.....

« Cette dame et M. le général, son mari, ont toujours fait paraître une charité très grande pour cette maison, et ont fait bâtir en notre église la chapelle de Saint-Joseph, y donnant tous les ornements nécessaires. Ils y ont fait faire une cave pour être enterrés.

« Cette dame a toujours vécu dans une haute piété, et dans la grandeur de sa condition portait un mépris de toutes les choses de la terre. Elle était la mère des pauvres qu'elle secourait très charitablement, mais ce qui éternisera sa mémoire et la principale de ses bonnes œuvres a été l'établissement des Pères de la Mission. Dieu lui ayant donné le désir du salut des pauvres gens de la campagne, et voyant dans ses terres combien l'ignorance en perdait, et même la nécessité que les curés et les prêtres fussent instruits pour exercer dignement leur ministère, elle pria M. Vincent de s'employer à cette fonction apostolique, et, M. le Général secondant ses bons desseins, ils fondèrent la première maison de la Mission, qui depuis s'est étendue par toute l'Europe.

« Cette pieuse dame est morte dans toutes les saintes dispositions où elle a vécu, et est enterrée dans la cave de la chapelle de Saint-Joseph, et son cœur dans notre cloître parmi les Sœurs, comme elle l'a désiré, ayant aussi demandé par humilité qu'il n'y eut qu'une petite pierre toute simple où on a gravé les paroles suivantes :

« Ci-git le cœur de Françoise-Marguerite de Silly, en son vivant femme de Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, général des galères de France, qui depuis est entré et fait prêtre de l'Oratoire de Jésus. Elle décéda le 24 juin 1625.

tie de la rue Tiquetonne, comprise entre la rue Montorgueil et la rue Dussoubs (II^e arrondissement).

(1) *Annales du monastère des religieuses Carmélites, érigé sous le titre de la Mère de Dieu, à Paris, rue Chapon, en seize cent dix sept* (communiquées par les Religieuses du Carmel de Paris, 26, avenue de Saxe). La rue Chapon va de la rue du Temple à la rue Beaubourg, anciennement rue Transnonain. Le Carmel établi en 1617 dans une maison de la rue Chapon, fut transféré en 1619 dans l'hôtel de Châlons, même rue, à l'endroit où s'élèvent maintenant des écoles de la ville de Paris.

« En mil six cent vingt sept, continue la religieuse annaliste du Carmel, deux ans après la mort de cette grande dame, M. le général des galères, son mari, quitta toutes ses grandeurs et ses charges avec un grand mépris des vanités du monde, prenant l'ordre de Prêtrise dans la Congrégation de l'Oratoire, où il a persévéré de longues années dans une très haute piété et les vertus dignes de son ministère, et est mort plusieurs mois après notre très honorée Mère Marguerite du Saint-Sacrement (1), qu'il disait ordinairement être son ange tutélaire que les prières et pénitences qu'elle avait faites pour lui l'avaient retiré du siècle pour se convertir tout à Dieu, qu'elle lui avait prédit plus de dix ans auparavant sa conversion et tout ce qui arriverait dans sa famille, ce qui l'avait préparé à porter les travaux et exercices que Dieu a permis qui lui soient arrivés dans le cours de sa vie.

« Nous avons mis ce peu de particularités du R. P. de Gondy, conclut l'annaliste du Carmel, en suite de la mort de M^{me} sa femme, à cause qu'en ce temps notre Très honorée Mère Marguerite étant en la charge de Prieure, faisait des pénitences extrêmes pour obtenir sa conversion. »

Après avoir réglé ses affaires temporelles, pourvu à l'éducation de son jeune fils, Jean-François-Paul, s'être démis de la charge de général des galères en faveur de son aîné, M. de Gondi entra à l'Oratoire. « Le 6 avril, raconte, à l'année 1627, l'annaliste de la maison Saint-Honoré déjà cité (2), M. Philippe-Emmanuel de Gondi, après avoir soutenu avec ferveur les épreuves auxquelles notre R. P. Supérieur général (3) l'a mis, a été reçu parmi nous et a pris ici la soutane... »

L'Oratoire, choisi par M. de Gondi et souvent fréquenté par saint Vincent, devait être, d'après les lettres patentes d'auto-

(1) Cette religieuse était fille de M^{me} Acarie, devenue Carmélite elle-même et béatifiée sous le nom de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation. « M^{me} Acarie était une sainte, déposa la marquise de Maignelay pour le procès de béatification; mais la Mère Marguerite, sa fille (alors vivante), l'est encore davantage. » Elle avait le don de prophétie et celui des miracles. Elle mourut en odeur de sainteté au couvent de la rue Chapon, le 24 mai 1660, âgée de plus de 70 ans. (*Hist. de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation* (M^{me} Acarie), par J.-B. BOUCHER, Paris, 1854, t. II, p. 168. — Cf. *la Vie de la Vénérable Mère Marguerite-Marie, dite du Saint-Sacrement*, écrite par M. T. D. C. (Tronçon de Chenevière), Paris, Vuarin, 1689, in-8°.)

(2) MM. 623, p. 119.

(3) M. de Bérulle.

risation données en décembre 1611, une « Congrégation de prêtres vivant en société » et ayant pour « principal but de tendre à la perfection de prêtrise, selon son ancien usage et institution : instruire le peuple tant en ladite ville (de Paris) qu'ès faubourgs d'icelle, et autres villes du diocèse, en la doctrine de Jésus-Christ; s'employer, par l'ordonnance de leur évêque ès fonctions ecclésiastiques, à quoi il les voudra occuper; prendre le soin et la conduite des bonnes œuvres, qui leur seront commises par lui; et généralement faire ce que les prêtres de Jésus-Christ Notre-Seigneur doivent accomplir en son Église, pour ne rendre inutile la grâce qu'ils ont reçue de lui en l'état de prêtrise (1) ».

Cette Congrégation, approuvée par Paul V sous le nom de *Congrégation de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ en France* (2) sur le modèle de celle de Rome fondée par saint Philippe de Néri, eut pour instituteur M. Pierre de Bérulle, prêtre, qui l'établit à Paris en novembre 1611.

Ce saint prêtre aspirait depuis longtemps à vivre en communauté. Etant directeur des Carmélites, qu'il amena d'Espagne en France en 1604 et établit au faubourg Saint-Jacques (3), « pour être plus à portée, raconte l'annaliste de l'Oratoire (4), de rendre à ses chères filles les services qu'elles avaient droit d'attendre de lui, il se logea dans les dehors de leur couvent. C'est là que dans la suite il vécut en communauté avec quelques ecclésiastiques qui souhaitèrent de se former à la piété sous sa conduite : de ce nombre étaient M. Vincent de Paul et M. Adrien Bourdoise; le premier a depuis institué la Congrégation des Prêtres de la Mission, et le second a été l'instituteur de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. A ceux-là en succédèrent d'autres, en particulier MM. Bence et Metezeau, qui demeuraient avec lui, lorsqu'il loua l'hôtel du Petit-Bourbon (5), où il a donné naissance à notre Congrégation ».

(1) MM. 623, p. 8.

(2) Bulle du 10 mai 1613.

(3) A l'emplacement même du Carmel de la rue Denfert-Rochereau.

(4) MM. 623, p. 146.

(5) Cet hôtel, où plus d'une fois saint Vincent dut visiter son saint directeur, fut démoli pour faire place aux bâtiments du Val-de-Grâce. Au commencement de février 1616, l'Oratoire se transporta du faubourg Saint-Jacques à l'hôtel du Bou-

Le P. de Bérulle « insinuait en même temps par ses discours et par son exemple, une piété tendre, un zèle éclairé, une humble modestie, et une charité désintéressée. Sa dévotion principale... a été d'honorer d'un culte particulier les mystères de Jésus-Christ dans son Incarnation, dans son enfance et les autres actions de sa vie (1) ». Il mourut le 2 octobre 1629, deux ans après avoir reçu le chapeau de cardinal (2).

Le P. de Gondi reçut l'ordination sacerdotale l'année même de son entrée à l'Oratoire. Le séminaire de Saint-Magloire (3), près Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris, fut le lieu ordinaire de sa résidence. Corbinelli (4) dit qu'il y « séjournait souvent dans un pavillon qu'il avait fait bâtir, qui porte aujourd'hui son nom ».

Quand, suivant l'expression rapportée par le contrat du 22 août 1629 (5), « touché de la grâce que Dieu lui a fait d'entrer dans (la Congrégation de l'Oratoire), et considérant que son frère, le cardinal de Retz, et sa sœur, la marquise de Maignelay, ont le plus contribué à son établissement, l'un par son crédit, l'autre de ses biens », il donna 64.000 livres pour la fondation de douze confrères et d'un directeur dans une de leurs maisons d'institution, le P. de Bérulle affecta la donation au séminaire Saint-Magloire, afin, dit-il, « qu'ayant planté cette vigne, il en voie tous les jours les fruits ».

Dans cette retraite, le P. de Gondi vécut en saint prêtre. « Charitable envers le prochain, sévère à lui-même, il était fidèle aux moindres usages, avec une attention de novice, jeûnant rigoureusement deux ou trois fois la semaine, portant souvent le cilice et la haire, exerçant tous les jours quelque

chage, rue Saint-Honoré, « proche le château du Louvre ». Cette maison fut la demeure du général, qui est nommé à perpétuité, et des trois assistants formant son conseil. Aujourd'hui l'église des Pères de l'Oratoire est le temple protestant de la rue Saint-Honoré.

(1) *Histoire de la Ville de Paris*, par D. FÉLIX et D. LOBINZAU, Bénédictins (Paris, 1725), t. II, p. 1286 et suiv.

(2) Les supérieurs généraux de l'Oratoire, ses successeurs, furent, du vivant de saint Vincent et du P. de Gondi : le P. de Condren (1629-1641) et le P. François Bourgoing (1631-1662). Ensuite vint le P. Jean-François Sénault (1663-1672).

(3) Ancienne abbaye bénédictine donnée en 1618 à l'Oratoire par M^{sr} Henri de Gondi, évêque de Paris et cardinal de Retz. Sur son emplacement est établie actuellement l'institution des Sourds-Muets (rue Saint-Jacques).

(4) *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, t. II, p. 51.

(5) *MM.* 623, p. 140.

mortification sur son corps, enfin menant une vie qui tenait plus du ciel que de la terre...

« Il disait la messe avec un recueillement, un air de piété et de religion qui charmaient tous les assistants, et faisaient qu'on était ravi d'entendre la sienne. Une de ses pratiques était de se la faire servir par un pauvre que ses domestiques lui choisissaient, et de lui faire ensuite, de retour à la sacristie, une forte aumône (1). »

Cependant Richelieu, qui cherchait à humilier les grands seigneurs, accusa les Gondi de conspirer contre lui. « En 1635 (M. de Gondi), ce tendre père eut la douleur de voir dépouiller son fils (le duc de Retz) de sa charge de général de galères (2) sans dédommagement et sans récompense d'aucun autre emploi, obligé qu'il fut par le cardinal de s'en défaire en faveur du marquis du Pont de Courlay, neveu de Son Éminence. Le P. de Gondi souhaitait encore passionnément de voir son cadet, Jean-François-Paul de Gondi, devenir coadjuteur de Paris, et le neveu... succéder à un oncle infirme. Il ne le put jamais obtenir du vivant du cardinal de Richelieu. Je ne sais si le dépit de se voir ainsi si maltraité en la personne de ce qu'il avait de plus cher au monde ne le fit pas s'expliquer d'une manière moins mesurée au sujet de cette Éminence, mais il est sûr qu'elle le fit exiler à Lyon (3). »

Le P. de Gondi ne fut rappelé de son exil en 1642 « qu'aux instances de la duchesse d'Aiguillon, la nièce chérie du cardinal, qui voulait obliger la marquise de Maignelay, son amie (4) ».

(1) *Mémoires du P. Batterel*, cités par CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 213. — Cf. *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par DE CORBINELLI, t. II, p. 51.

Outre l'annuaire déjà cité qui a parlé de M. de Gondi en trois endroits de son manuscrit (mm. 623, p. 119, 140 et 319), deux autres Pères de l'Oratoire ont écrit sa vie : Le P. CLOYSEBAULT dans son *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire dont le manuscrit a été publié chez POUSSIELGUE* (3 vol.) et le P. BATTEREL dans les *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la Congrégation de l'Oratoire*, XI^e partie, *Les Particuliers*. Ce dernier manuscrit est actuellement en cours de publication chez PICARD, à Paris.

(2) Pierre de Gondi avait pourtant donné des preuves d'un « courage martial intrépide ». Suivant Corbinelli, « il fit le premier passer et repasser dans l'Océan les galères de la Méditerranée pour mener du secours au roi devant La Rochelle ». *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, t. II, p. 56.

(3) *Mémoires du P. Batterel*, cités par CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 238.

(4) *Ibid.*, p. 241.

Anne d'Autriche, au commencement de sa régence (1643), offrit au P. de Gondi la charge de premier ministre; mais il « refusa obstinément de sortir de sa cellule des Pères de l'Oratoire (1) ». A Rome, vers 1629, on avait songé sérieusement à l'élever au cardinalat.

Mazarin, plus encore que Richelieu, maltraita le P. de Gondi. « Durant les troubles de Paris qui arrivèrent en 1649, dit l'annaliste de l'Oratoire (2), son fils, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris (3), se trouva malheureusement engagé dans le parti des Princes, et ayant été arrêté par ordre du roi, il fut conduit au château de Vincennes, et, de là, à celui de Nantes, d'où il se sauva, et sortit de France. Il fut proscrit, ses biens confisqués et sa tête mise à prix. Le P. de Gondi, qui, depuis plusieurs années, goûtait à Saint-Magloire les douceurs d'une sainte retraite, se retira à sa terre de Villepreux avec le P. Jérôme Vignier, qu'il emmena pour qu'il le fortifiât dans son affliction, par la sainteté de ses discours. »

Ici mérite d'être rapporté un fait peu connu, transmis par le P. Batterel (4). « M. Vincent, raconte-t-il, sortit un matin de Paris, non sans courir quelque risque pendant les grands troubles de cette ville, et fut à Saint-Germain parler en faveur du P. de Gondi à la reine-mère, auprès de qui il avait eu quelque accès, lorsqu'il était du Conseil de conscience. Mais il ne put rien gagner ni sur l'esprit de cette princesse, ni sur celui du cardinal Mazarin; et, quand il vint à Villepreux, rendre compte au P. de Gondi du peu de succès de sa négociation, édifié des saintes dispositions avec lesquelles il vit que le saint prêtre supportait toutes ses disgrâces, il admira la conduite de Dieu sur son âme, et s'écria plusieurs fois : « Oh ! que les voies de Dieu sont tout à la fois et terribles et admirables dans ses élus ! »

« Là (à Villepreux), reprend l'annaliste de l'Oratoire, il traitait une vie de douleur et de tristesse, lorsqu'il reçut ordre de

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, t. I^{er}, p. 39.

(2) MM. 623, p. 319.

(3) En 1643, le P. de Gondi avait obtenu de la Reine, que son fils, Jean-François-Paul, fut nommé coadjuteur de Paris. Celui-ci, en 1652, devint le fameux cardinal de Retz. En 1651, à la mort de son oncle, il prit possession de l'archevêché de Paris.

(4) *Mémoires*, cités par CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 348.

la Cour de se retirer à Clermont, en Auvergne (en 1654). » D'après le P. Batterel (1), « il supportait cette triste situation avec une soumission et une patience admirables, faisant du bien à la maison de Clermont, comme, dans son premier exil, il en avait fait à celle de Lyon, toutes deux fort pauvres, et mettant sa consolation à prier beaucoup, à méditer la loi de Dieu, à adorer ses jugements sur lui et les siens. »

« MM. les Princes, continue l'annaliste, étant rentrés en grâce avec le roi (2), le P. de Gondi fut rappelé de son exil et eut permission de revenir à Paris; mais il préféra de se retirer dans son château de Joigny, où il a consumé le reste de ses jours dans l'austérité de la pénitence. »

« Plus dégoûté du monde que jamais, dit le P. Batterel (3), il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort..... Il avait (à Joigny) un très beau château, devant lequel était une terrasse qui a vue sur une vaste et agréable campagne. Il y passait souvent des heures entières à se promener tout seul, en méditant les vérités éternelles..... Depuis quelques années, il s'était fait une dévotion de réciter tous les jours, outre l'office ordinaire, celui des morts. Il y ajouta les prières de la recommandation de l'âme et la récitation de cinquante psaumes de la pénitence, la face contre terre, qu'il s'imposa pour pénitence de tous les jours. Il fit une confession générale de toute sa vie..... et des aumônes plus abondantes que de coutume. Enfin, il défendit qu'on lui parlât jamais de la Cour et de ses nouvelles, afin de ne s'occuper que des jugements de Dieu. »

Après avoir reçu les derniers sacrements, dit encore le P. Batterel, « il ordonna au Frère qui le servait de lui lire la mort de notre très honoré Père (le cardinal de Bérulle) et celle du P. de Condren, pour remarquer les saintes dispositions avec lesquelles ils s'étaient soumis à la volonté de Dieu et s'efforcer de les exciter en lui ».

Il mourut « en odeur d'une grande piété », le 29 juin 1662,

(1) *Mémoires*, cités par CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 409.

(2) Ce fut le 14 février 1662, que le cardinal de Retz reçut l'autorisation de rentrer en France; il se retira dans sa seigneurie de Commercy, donna sa démission d'archevêque de Paris, et reçut, en compensation, l'abbaye de Saint-Denis. Il mourut à Paris, le 24 août 1679.

(3) *Mémoires*, cités par CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 412.

« âgé de quatre-vingt-un ans, écrit l'annaliste de l'Oratoire (1), la trente-quatrième année de son entrée dans notre Congrégation et de son sacerdoce. Il a souhaité que son corps fût transporté (à Saint-Magloire) pour reposer au milieu de ses frères qu'il a édifiés par ses rares vertus, son mépris des grandeurs du monde, sa vie humble, pénitente et retirée, son ardente charité et sa soumission à Dieu dans la plus sensible affliction qui pût jamais lui arriver ».

Suivant Corbinelli (2), son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb; après avoir séjourné quelques jours dans l'église paroissiale de Joigny, il fut conduit à l'église de Saint-Magloire, « où il fut reçu avec les harangues ordinaires, au chant des antiennes et de l'office des morts; et, sur le soir, on l'inhuma dans un caveau construit exprès, pour lui seul, au milieu du chœur, au bas des marches du grand autel ». Plusieurs jours après, on célébra, « dans la même église, un service solennel, où assistèrent les Prêtres (de l'Oratoire) des cinq maisons du diocèse de Paris, avec un nombreux clergé du séminaire, et plusieurs personnes de la première qualité, étant précédées de M. le duc de Retz, son fils, de M^{me} la Duchesse, son épouse, et de toute la famille. Il n'y eut aucunes tentures, ni autres décorations funèbres, suivant l'intention du seigneur défunt.

« Sur son tombeau, qui est de marbre noir de huit pieds de long sur quatre de large », fut écrite, en lettres d'or, une épitaphe latine, dont voici la traduction :

« A Dieu très bon, très grand. Ci-git Révérend Père en Dieu, PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, ci-devant comte de Joigny, chevalier des Ordres du Roi, général des galères, et lieutenant général ès mers du Levant, qui, s'étant démis volontairement de ces honneurs, entra dans la Congrégation de l'Oratoire, qui reconnaît les seigneurs de Gondi pour ses principaux fondateurs, et il unit en sa personne une piété singulière avec une

(1) MM. 623, p. 319.

(2) Histoire généalogique de la maison de Gondi, t. II, p. 51.

égale modestie. Il mourut le 29^e juin, l'an de salut 1662, la quatre-vingt-unième de son âge et la trente-cinquième de son sacerdoce. Les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire ont érigé ce monument à leur bienfaiteur, pour marque de leurs regrets et de leur reconnaissance. La grâce de Dieu est la vie éternelle en Jésus-Christ, Notre-Seigneur.» (Aux Romains, ch. vi, vers. 24.) (1)

L. B.

(1) Voici le texte en latin :

D. O. M.

Hic situs est Reverendus Pater
PHILIPPUS EMMANUEL DE GONDI,
Congregationis Oratorii D. J. Sacerdos;
Qui olim Juniaci Comes,
ac utriusque Regii Ordinis Eques Torquatus,
necnon Triremium. Classiumque Gallicarum
per Mare internum summo cum imperio Præfectus,
his honoribus sponte se abdicavit :
Post adlectus in Congregationem Oratorii,
Quæ in Gondiaca gente
præcipuos suos Fundatores agnoscit,
eximiam pietatem, cum pari modestiâ,
Constantiâque vere christianâ conjunxit.
Devixit 29. Junii, anno salutis 1662,
Ætatis 81. Sacerdotii 35.
Congregationis Oratorii PP. de se bene merito
hoc monumentum mœrentes posuere.

*Gratia Dei vita æterna in Christo Jesu Domino nostro.
Ad Roman., cap. 6. v. 24. (23)*

La Renaissance catholique

au XVII^e siècle ⁽¹⁾

Une petite phalange d'hommes admirables entreprit de relever les églises catholiques de leurs ruines matérielles et morales. François de Sales fut l'ouvrier de la première heure de cette œuvre difficile. Il était venu à Paris en 1602. Il fut frappé de la science de nos théologiens d'une part, de leur froideur religieuse de l'autre. Ce n'est pas un Du Perron qui serait resté court, comme lui, François de Sales, dans une controverse avec un hérétique. Ce n'est pas non plus Du Perron qui aurait persuadé l'hérétique, toujours comme François de Sales, par la seule chaleur d'une dévotion amoureuse. « Il vit des sages et non des chrétiens », dit l'un de ses biographes (2), et voici ce qu'il connut d'un autre côté, en fréquentant les gens du monde : « Il était resté dans quelques âmes une ardeur religieuse qui s'était comme repliée sur elle-même. Ces âmes vivaient en dedans ; elles vivaient d'une vie intérieure. Isolées, sans direction, elles se cherchaient, se rencontraient par hasard ou à dessein, se comprenaient entre elles, alors que les autres ne les comprenaient pas, se conseillaient, s'encourageaient, et, dans ce triste état de dispersion où le siècle les condamnait, elles rêvaient l'union et la douce intimité du monachisme... » Ce spectacle accrut les doutes de François de Sales sur l'utilité des controverses.

Il lui semblait que nos théologiens se trompaient de route, qu'ils méconnaissaient la « puissance de la piété », et qu'ils feraient de meilleure besogne en travaillant à réveiller le sentiment religieux dans les foules qu'en les accablant de leurs raisonnements. Sa propre tâche se dessinait lentement devant ses yeux. Elle consistait à « accroître la piété... », non pas celle qui s'isole du monde, vit dans

(1) Ces pages sont empruntées à l'intéressant ouvrage d'Arvéde Barine : *la Jeunesse de la Grande Mademoiselle* (Hachette, Paris, 1902). Nous ne souscrivons peut-être pas à tous les jugements qu'elles renferment, mais elles sont si joliment écrites et le croquis des personnages est tracé avec tant de finesse et de talent que nous sommes assuré d'être agréable à nos lecteurs en les reproduisant dans les *Petites Annales*.

(2) Fortunat Strowski.

les couvents et, enlevant au monde l'exemple de la ferveur, éteint tous les foyers du sentiment religieux : mais bien celle qui s'accommode à la vie « commune »,... celle qui « instruit à la vie civile et forme un homme pour le monde ». Il en vint à n'avoir plus d'autre but que d'amener « un réveil religieux et sentimental », afin que les cœurs catholiques s'ouvrissent à la vérité qui faisait la force des réformés : la vie religieuse « n'est pas une attitude », les pratiques ne sont pas ce qui sauve l'homme, mais bien le changement de son cœur, la « transformation intime et profonde de sa personnalité ». Chacun sait avec quelle ardeur, quelle tendresse, il marcha vers son but, combien fut profonde la révolution qu'il opéra dans les âmes, petit à petit, par sa parole et, surtout, par ses écrits. Peu de livres ont eu autant d'éditions que l'*Introduction à la vie dévote* (1).

Il avait fréquenté à Paris un jeune prêtre nommé Pierre de Bérulle, ambitieux à sa façon, qui était tourmenté, lui aussi, de l'état misérable du catholicisme. Après avoir beaucoup songé aux remèdes, en avoir causé avec Vincent de Paul, Bourdoise, François de Sales et d'autres pieux amis, M. de Bérulle avait résolu de se donner à la tâche colossale de la réforme du clergé. En 1614, il fonda à Paris la maison de l'Oratoire, dont l'objet était de mettre fin « à l'inutilité de tant d'ecclésiastiques (2) ». Les débuts furent modestes, le développement rapide. Moins de quinze ans après sa première messe, l'Oratoire comptait en France près de cinquante maisons, d'où essaïmaient sans interruption, pour remplir les fonctions les plus diverses, des prêtres que ne liait « aucun vœu solennel de religion ». Ils se répandaient en missionnaires à travers la France, prêchant et confessant, catéchisant les enfants et instruisant les parents, rapprenant, en un mot, le christianisme aux populations qui l'avaient oublié. Ils se mélangeaient au reste du clergé en acceptant des cures ou des aumôneries, et agissaient sur lui par l'exemple d'une dignité de vie et d'un respect du sacerdoce qui relevaient les autres prêtres à leurs propres yeux. On appelait de partout les disciples de M. de Bérulle à diriger des séminaires. De nombreux ecclésiastiques venaient dans ses maisons se pénétrer de son esprit, qu'ils allaient ensuite répandre dans leurs paroisses ou communiquer à leurs élèves. Quelques Oratoriens trouvaient même qu'on parlait trop de chez eux. M. de Bérulle répondit à leurs plaintes : « Et moi, j'en suis bien aise, la Congrégation n'étant établie que pour fournir de dignes ministres et de bons ouvriers à l'Église. » Il savait qu'il aurait beau donner jusqu'au der-

(1) Cf. le *Manuel de l'histoire de la littérature française*, par M. F. BRUNETIÈRE. La première édition de l'*Introduction* est de 1608; le *Traité de l'amour de Dieu*, de 1612.

(2) Le mot a été repris par Bossuet. Il dit dans un de ses sermons, en parlant de pasteurs indignes : « Leur inutilité, leur ignorance nous les a fait mépriser. »

nier de ses élèves, ce ne serait pas encore assez pour régénérer ce grand corps du clergé français, et il tenait à honneur de semer du moins la moisson, s'il ne devait pas lui être donné d'assister à la récolte.

Un troisième collaborateur, Vincent de Paul, être délicieux et adorable, avec sa figure mal équarrie, ses manières de paysan et sa soutane rapiécée, s'employait de son côté à rendre au monde un élément qui lui manquait depuis longtemps : la bonté. On était dur ; les leçons de douceur et de miséricorde de l'Évangile s'étaient effacés de la mémoire et de ceux-là même qui avaient mission de les enseigner. La bonté commença de rentrer dans les relations humaines sous l'influence du « père Vincent ». La sienne était sans bornes, et contagieuse. Quand on le voyait attacher de l'importance aux souffrances des gens du peuple et soutenir que les criminels sont des hommes, le courtisan ricanait, haussait les épaules, et sentait cependant qu'il y avait en France, grâce à ce rustique, quelque chose de nouveau et de très doux. Quand il institua les Sœurs de Charité, qu'il fonda successivement l'œuvre des forçats, pour secourir et consoler ces misérables, l'hospice des Enfants-Trouvés, celui des vieillards et l'Hôpital général, où vingt mille pauvres étaient nourris et entretenus, une vénération qu'accompagnait le plus souvent une tendresse infinie entoura sa personne et le soutint dans ses difficultés. Il devint aux yeux du public un être à part, la personnification même de la bonté. Sous son influence, le sentiment de la pitié pénétra dans une société qui, jusque-là, l'ignorait ou la méprisait. Des personnes que leur passé ne semblait pas avoir préparées aux bonnes œuvres s'y jetèrent avec passion à la suite de Vincent de Paul et, non contentes de prodiguer leur argent et leurs peines, firent aux malheureux le don beaucoup plus rare de leur cœur.

Son action s'exerçait avec la même vigueur en faveur de la religion ; M. de Bérulle eut en lui son meilleur allié. Une maison spéciale de missionnaires, organisée et présidée par M. Vincent, aidait les Oratoriens à reconquérir les campagnes au christianisme. Les jeunes ecclésiastiques à la veille d'être ordonnés recevaient sa forte empreinte au moyen de « retraites » instituées dans cette même maison, et dont Bossuet avait gardé un souvenir reconnaissant. Enfin, et ce fut le plus difficile, il tint tête à Mazarin, sous la régence d'Anne d'Autriche, dans le conseil de conscience chargé de guider la reine pour la collation des évêchés et des bénéfices. La lutte fut chaude et dura dix ans. « Mazarin, dit Chantelauze (1), avait mis en quelque sorte la simonie en honneur : il ne distribuait jamais de bénéfices aux plus dignes et aux plus vertueux, mais aux plus offrants

(1) *Saint Vincent de Paul et les Gondi.*

ou à ceux qui se dévouaient corps et âme à sa politique. » M. Vincent se mit en travers des mauvais choix, et il réussit d'abord, avec l'appui de quelques prélats influents et de gens de bien des deux sexes formant ce que la cour baptisa « le parti des saints », à empêcher beaucoup de nominations scandaleuses, en éveillant les scrupules de la régente. Les carnets de Mazarin renferment de nombreuses allusions à l'impatience que lui causait l'intervention de ce bonhomme dans ses affaires. Le cardinal se promit de se débarrasser du conseil de conscience dès qu'il se sentirait assez fort. Il voulait « disposer à son gré et sans aucune contradiction des bénéfices, comme de tout le reste... et quelques années après, (ce conseil) fut entièrement aboli, à cause que le Père Vincent, qui en était le chef, étant un homme tout d'une pièce qui n'avait jamais songé à gagner les bonnes grâces des gens de la cour dont il ne connaissait pas les manières, fut aisément tourné en ridicule (1) ». C'était le temps où Anne d'Autriche ne savait plus résister à son ministre. Maître de la feuille des bénéfices, Mazarin se fit la part du lion ; vers la fin de sa vie, « il avait réuni sur sa propre tête l'évêché de Metz et plus de trente gros bénéfices d'un revenu considérable (2), le reste avait été aux « plus offrants ». Le Père Vincent était complètement battu pour la réforme du clergé.

A côté de ces trois chevaliers de la foi, François de Sales, M. de Bérulle et Vincent de Paul, et en communauté de vues avec eux sur la morale, sinon sur le dogme, le sévère Saint-Cyran et Port-Royal apportaient au mouvement religieux le puissant appoint de leur ferveur, presque terrible dans sa magnificence chez l'auteur des *Lettres chrétiennes et spirituelles*, plus touchante, bien que toujours grave et saine, chez les religieuses et les solitaires du couvent fameux..... François de Sales aimait Port-Royal qu'il appelait ses « chères délices » ; M. de Bérulle et Vincent de Paul étaient liés avec Saint-Cyran, et tous ensemble travaillaient avec ardeur à l'œuvre commune, en attendant l'œuvre des divergences dogmatiques. La tourmente où Port-Royal a sombré ne doit pas nous masquer cette période d'heureuse entente et de féconde collaboration, qui assura l'impulsion décisive à la renaissance catholique.

ARVÈDE BARINE.

(1) MOTTEVILLE.

(2) CHANTELAUZE. *loc. cit.*

Livres Nouveaux

- Mois de Marie de Saint Vincent de Paul**, par M. l'abbé Daniel-Marie FONTAINE, précédé d'une lettre de M. Fiat, supérieur général de la Mission. In-12, Paris, Amat, 11, rue Cassette. 1 fr.
- Sœur Marie-Anne et Sœur Odile, filles de la Charité de l'hôpital Saint-Jean, fusillées le 1^{er} février 1794.** Brochure de propagande. Abbeville, Paillard; Paris, Vic et Amat; chez les Sœurs de Charité, rue du Bac, 140, Paris.
- Le Fait religieux**, par l'abbé KLEIN. In-12. Lethielleux, Paris.
- Pour la Femme**, par l'abbé NAUDET. In-12. Aux bureaux de la *Justice sociale*, 12, rue Littré, Paris.
- Les Études sur les origines du Christianisme et l'histoire de l'Église durant les trois premiers siècles**, par l'abbé P. POEY. In-12. Société de Saint-Augustin : Paris, 30, rue Saint-Sulpice; Lille, rue de Metz, 41.
- La Doctrine spirituelle**, d'après la tradition catholique et l'esprit des saints, par le R. P. ROUSSET, des Frères Prêcheurs. 2 vol. in-12. Paris, Lethielleux.
- Écoles d'Infirmières et de gardes-malades**, par M. Louis RIVIÈRE. Un vol. in-18 raisin. Prix : 1 fr. 25. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.
- L'Attente de Jésus ou Mois préparatoire à la première communion**, par M. l'abbé GEISPITZ, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris. Un vol. in-18 de 300 pages. Prix : 1 fr. 50. Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.
- Misères humaines ou Causeries familières sur quelques défauts et vices des familles**, par Edouard HAMON, S. J. Un vol. in-12 de 316 pages. Prix : 3 francs. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téquy, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.
- Saint François d'Assise et son école**, d'après les documents originaux. Un vol. in-12 de XIX-208 pages, par M. Paul HENRY, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. Paris, 1903. Prix : 2 francs. Téquy, éditeur, 29, rue de Tournon.
- Le Roi du jour : l'Alcool**, par Ed. HAMON, S. J. Un vol. in-12 de 138 pages. Prix : 1 franc. Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.

Émilienne, Lettres d'une mère, par J. CHARRUAU. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. Ancienne maison Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.

Abus dans la dévotion, par M. Paul VIOLLET, membre de l'Institut. Deuxième édition revue et augmentée. Prix : 1 fr. 50. Paris, P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette.

Lettres à un protestant, par l'abbé SNELL, du clergé de Genève, avec une préface de S. Em. le cardinal PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. Un vol. in-12 de xli-207 pages. Prix : 2 francs. Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.

Nouveau Traité pratique et usuel de l'Administration des Fabriques et de la police du culte, approprié à la législation civile actuellement en vigueur en France, par Mgr A. TILLOY, docteur en théologie et droit canonique, chanoine de Lorette. Un vol. in-12 de xu-275 pages. Paris, 1903. Prix : 3 francs. Ancienne maison Douniol, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux Châteaux des Bords de la Loire et aux stations balnéaires de la Ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande. Tarif G. V. n° 5 (Orléans).

1^{er} Itinéraire. — 1^{re} classe : 86 francs. — 2^e classe : 63 francs. Durée : 30 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire. — 1^{re} classe : 54 francs. — 2^e classe : 41 francs. Durée : 15 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris via Blois ou Vendôme.

Les voyageurs porteurs de billets du premier itinéraire auront la faculté d'effectuer sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire dans les bateaux de la Compagnie Française de Navigation et de Constructions navales et anciens établissements Sâtre réunis.

La durée de validité du premier de ces itinéraires peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10% du prix primitif du billet.

BILLETS DE PARCOURS SUPPLÉMENTAIRES

Il est délivré, de toute station du réseau pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire à parcourir, des billets aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe aux prix réduits du Tarif spécial G. V. n° 2.

Le Gérant : A. MARTIAL.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

A SAINT-JOSEPH

C. ORVAL

Articles religieux — Maroquinerie, Imagerie — Fournitures classiques
Portraits de saint Vincent de Paul. Héliogravures Dujardin.

60, rue de la Montagne

BRUXELLES

NÉO-FRESQUE

Peinture Mate, Inaltérable, Incrustante

Eminemment favorable à la production des **Tonalités claires et Lumineuses**

MODE RATIONNEL DE LA DÉCORATION

DES

CONSTRUCTIONS EN CIMENT

avec lequel elle fait corps

MARC GAIDA

ARTISTE PEINTRE-DÉCORATEUR

PARIS — 48, Rue Saint-Placide, 48 — PARIS

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

St Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations : Ecoles ménagères. — Syndicats professionnels. — Michel et Louis de Marillac. — Congrégations.....	129
Un Confesseur de St Vincent de Paul , par J. CALVET, agrégé de l'Université.....	135
Sœur Rutan , par P. COSTE.....	147
Notes d'histoire	157
Bibliographie . — Livres nouveaux.....	160

SUPPLÉMENT :

Notes sociales (Cartells et trusts), par MAX TURMANN.....	65
Publications syriaques , par MM. CHABOT et LABOURT, docteurs en théologie.....	72

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPÔT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard,
Paris.

Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité peuvent se servir,
comme intermédiaire, soit de la Procure générale ou du Secrétariat de
Saint-Lazare, soit du Secrétariat ou de l'Économat de la Maison Mère des
Filles de la Charité.

POUSSIELGUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

**Un Martyr abyssin : *Ghebra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de
la Mission..... 2 fr.**

**Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX,
agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.**

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans
les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou
peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de
saint Vincent de Paul. Dans ce but nous permettons de faire
appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous
voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui
auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent
de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent
de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des
faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent
de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul
ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux
qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint
Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Écoles ménagères. Syndicats professionnels. Michel et Louis de Marillac, oncles de Louise de Marillac. Congrégations, p. 129. — Un confesseur de Saint Vincent de Paul, par J. CALVET, p. 135. — Sœur Rutan, par P. COSTE, p. 147. — Notes d'histoire, p. 157. — Livres nouveaux, p. 160.

Informations

Écoles ménagères. — Sur l'invitation de M^{me} la comtesse Romain Diesbach, M. Rombaudo, inspecteur des écoles ménagères en Belgique, a donné samedi 9 mai, dans une des salles de la Société de géographie, une très intéressante conférence sur les écoles ménagères. Elle était présidée par M. Duval-Arnould, conseiller municipal, entouré de MM. Auffray, député, Dausset, conseiller municipal, Milcent, de Contenson, de Margerie, comte Eugène de Diesbach, etc.

Dans l'assistance, nombreuses dames vouées aux œuvres et particulièrement attachées aux écoles ménagères, et des sœurs de différentes communautés.

M. Rombaudo a parlé avec une grande compétence et un sens pratique admirable. Nous ne pouvons malheureusement que résumer d'une façon très imparfaite ses enseignements et ses conseils.

Les écoles ménagères ont pour but de former de bonnes ménagères, ce qui n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire tout d'abord. L'enseignement devra donc être pratique, et non pas spéculatif; mais, tout en étant pratique, il devra donner la raison des choses, indiquer par exemple pourquoi le linge lavé dans tel sens est bien plus vite usé que si on le lave dans tel autre, pourquoi les aliments sont plus sains préparés d'une manière et pourquoi ils conviennent moins bien avec une autre préparation.

L'enseignement ménager devra s'inspirer des exigences locales et des conditions ordinaires de la vie des élèves.

Pour la couture, il faut surtout enseigner à reprendre et ne s'oc-

cuper du neuf qu'en dernier lieu, parce que l'école ménagère doit enseigner d'abord l'économie.

L'enseignement ménager s'adresse à des jeunes filles de quinze à vingt ans et mieux encore à des jeunes femmes. Le donner à des petites filles qui fréquentent l'école primaire, c'est s'exposer à surcharger encore le programme de ces écoles déjà trop étendu, c'est de plus faire un travail à peu près inutile, car les petites filles tourneront alors en amusement l'enseignement ménager : elles joueront à « dinette » et ne retiendront à peu près rien. De quinze à vingt ans, au contraire, on apprécie à sa juste valeur un renseignement pratique pour les achats, la cuisine, etc.

Le nombre des classes, les heures des classes doivent être fixés d'après les élèves. Si on peut les faire venir régulièrement, les classes s'organisent alors, à peu près, comme les autres classes de l'école primaire; si on ne peut avoir les élèves que le soir ou que le dimanche, il faut se contenter des moments qu'elles peuvent donner et des jours libres. C'est ici surtout qu'il faut se rappeler que les maîtresses sont faites pour les élèves et non les élèves pour les maîtresses. Cependant il est à peu près nécessaire que deux classes se suivent, par exemple le dimanche et le lundi, à cause des différentes préparations qui parfois exigent un assez long temps. En un an, avec deux classes par semaine, il est possible de former d'excellentes élèves.

Les meilleures maîtresses ne seraient point des cuisinières ou des femmes de chambre, même habiles, mais plutôt des institutrices qui, après avoir pris leur brevet et après avoir exercé, auraient reçu l'enseignement ménager. Elles ont en effet, par leur formation, l'autorité et l'habitude de conduire des élèves et aussi la science nécessaire.

Pour créer des écoles ménagères, il faut du zèle, beaucoup de zèle, comme pour toutes les œuvres, et des ressources. « Chez nous, dit le conférencier, en Belgique, cette question n'existe pas parce que nous nous donnons tous la main et que nous ne faisons aucune différence entre l'École libre et l'École communale, du moment que nous trouvons qu'elle est utile. » Heureux pays!

Cependant, même avec du zèle et des ressources, on peut échouer. Les difficultés que les premières écoles ont rencontrées sont venues :

1° Des mères — oui des mères qui, n'ayant pas reçu d'enseignement ménager et trouvant leur manière d'agir parfaite, n'en comprennent pas la nécessité pour leurs filles, — qui doutaient de la compétence d'une institutrice pour apprendre des choses pratiques à leurs filles ou même qui ne se souciaient pas de voir leurs filles acquérir vis-à-vis du père une supériorité sur elles. Par compensation les papas ont été partout les plus fermes soutiens des écoles ménagères.

2° Des maitresses insuffisamment formées et qu'on acceptait par trop de bonté, pour fournir à une jeune fille sans situation de quoi gagner sa vie.

L'orateur indique ensuite quelques moyens pratiques pour encourager les enfants qui fréquentent les écoles ménagères, et il termine en faisant un éloquent appel à toutes les bonnes volontés, à tous ceux que préoccupe la question sociale si complexe, si difficile à résoudre et en montrant que les écoles ménagères peuvent contribuer, dans une large mesure, à adoucir les souffrances de l'ouvrier et à les prévenir.

La conclusion qui se dégage tout naturellement, c'est qu'il faut se



MICHEL DE MARILLAC

hâter de former des maitresses pour l'enseignement ménager et par conséquent soutenir de toute manière le cours normal que la comtesse de Diesbach a établi rue de l'Abbaye, n° 3.

Syndicats professionnels. — Le syndicat professionnel, si facile à constituer d'après la loi de 1884, est certainement la forme d'association la plus normale :

Se grouper parce qu'on a les mêmes occupations, les mêmes

intérêts, les mêmes bescins, parce qu'on poursuit le même but, est une idée très naturelle.

Chercher ensemble les moyens de se perfectionner dans sa profession, d'améliorer les conditions de travail, de se prémunir contre les éventualités de la maladie et d'assurer son avenir, est nécessairement une idée féconde.

S'entendre ainsi parce que l'on veut, tout en s'aidant les unes les autres dans un esprit de concorde et de charité, devenir, grâce à cet appui mutuel, une force sociale au service de Dieu, est assurément une idée chrétienne.

Tels sont les motifs qui ont présidé à la formation des trois syndicats catholiques des *Institutrices privées*, des *Dames employées du Commerce et de l'Industrie*, des *Ouvrières de l'habillement*, fondés il y a quelques mois, et dont le siège social est à Paris, 14, rue de l'Abbaye. Animés du même esprit, ces trois syndicats qui ont chacun leur existence et, sous le rapport de l'*action économique*, une entente avec les syndicats d'employés de la rue des Petits-Carreaux assure aux syndiquées, dès qu'elles ont versé leur première cotisation trimestrielle, le bénéfice de la coopération : par ce service, les syndiquées obtiennent pour leurs achats dans les maisons qui ont traité avec les groupes professionnels des escomptes qui représentent une sensible diminution sur leurs dépenses.

Et la Société de secours mutuels *la Fraternité commerciale* les admet à participer aux avantages qu'elle fait aux femmes de ses adhérents, c'est-à-dire leur assure au cas de maladie les soins du médecin, les médicaments et une indemnité quotidienne, moyennant une cotisation spéciale.

Enfin nous pouvons dire que les réunions syndicales, où les échanges de vues se font en toute liberté et simplicité, sont pleines de vie et témoignent qu'il existe entre les syndiquées une cordialité vraiment fraternelle.

Ne sommes-nous pas fondées à dire que de tels résultats obtenus en quelques mois nous remplissent d'espérances sur l'avenir des syndicats ? Ils s'accroissent tous les jours en nombre et déjà se forme à Mâcon un groupe prêt à se constituer et à entrer dans l'Union que nous réaliserons incessamment. Exemple à proposer aux principales villes de France.

Et nous invitons toutes les femmes chrétiennes appartenant à l'une des professions qu'embrassent les syndicats, à leur apporter leur adhésion ; leurs organisations propres jouissent en commun de certains avantages : ceux des cours professionnels, par exemple, du bulletin périodique : *la Ruche syndicale*, de la société de secours mutuels et du bénéfice de la coopération.

Ils ont donc fait déjà œuvre de vie ? — Grâce aux dévouements qui

les entourent, à l'aide sympathique qu'ils ont rencontrée, ils ont lieu de se féliciter du chemin parcouru en si peu de temps :

Le service de placement fonctionne.

Les cours professionnels, ouverts au mois de décembre, deviennent tous les jours plus nombreux. Dès maintenant les institutrices privées



Disponible en
M^{re} LOUIS DE MARILLAC
MARECHAL DE FRANCE

peuvent profiter d'une préparation sérieuse à l'examen du brevet supérieur. Ces cours, faits par des professeurs très distingués, forment un ensemble d'enseignement de grande valeur et assurent aux jeunes institutrices une culture intellectuelle vraiment supérieure. Une série de conférences pédagogiques très remarquables vient de

se terminer. De nouvelles conférences signalent la rentrée de Pâques. Les membres des trois syndicats peuvent profiter des cours et conférences; ceux de dessin ornemental, de comptabilité et de sténographie sont particulièrement appréciés par les employés et les ouvrières.

Michel et Louis de Marillac, oncles de Louise de Marillac. — MICHEL, homme d'État, né à Paris le 9 octobre 1563, mort le 7 août 1632. Il fut successivement conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'État, directeur des finances (1624), garde des sceaux (1^{er} juin 1626), et rédigea un long édit de réforme connu sous le nom de *Code Michau* et que le Parlement refusa d'enregistrer. Principal agent du parti opposé à Richelieu dans la journée des Dupes (11 novembre 1630), il fut destitué le lendemain, arrêté et transféré d'abord à Caen, puis à Lisieux, et enfin à Châteaudun où il mourut. On a, entre autres, de lui une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ* 1621, in-12, souvent réimprimée, une *Relation de la descente des Anglais dans l'île de Rè*, 1628, in-8^o.

LOUIS, maréchal de France, frère consanguin du précédent, né en juillet 1573, quelques mois après la mort de son père, mort sur l'échafaud en place de Grève, le 10 mai 1632. Il fut successivement ambassadeur en Italie (1611), en Lorraine, en Allemagne (1616), commissaire général des armées (1617), maréchal de camp (1620), gouverneur de Verdun, lieutenant général des Trois-Évêchés et après le siège de La Rochelle, maréchal de France (1629). Envoyé à l'armée d'Italie, il y fut arrêté après la journée des Dupes et amené en France, où Richelieu le fit poursuivre pour des malversations et des rapines. Le procès, qui dura deux ans et demi, fut confié à une commission spéciale qui travailla sous les yeux même du ministre à Rueil où le maréchal avait été transféré. En mai 1632, à la majorité d'une voix, il fut condamné à mort et deux jours après exécuté.

Congrégations. — M. Combes déposera, dès la rentrée de la Chambre, le projet de loi concernant les demandes d'autorisation émises par les congrégations enseignantes de femmes. Le chiffre de ces demandes étudiées par le ministère atteint une centaine environ.

M. Combes continue d'autre part l'examen des demandes d'autorisation faites par les congrégations autorisées de femmes pour leurs établissements non autorisés. Il y avait environ 12.000 établissements de ce genre.

Le président du conseil a d'abord examiné le cas des 3.000 établissements dont la demande n'avait pas été faite dans les délais légaux. Ces 3.000 établissements, tous enseignants, ont été fermés.

Sur les 9.000 restants, pour lesquels la demande d'autorisation a été faite dans les délais légaux, il y a environ 6.000 établissements enseignants et 3.000 hospitaliers.

C'est cette catégorie qui est actuellement soumise à l'examen du président du conseil. Environ 2.000 demandes sur 9.000 ont été examinées jusqu'ici. Pour 1.500 établissements exclusivement enseignants, le refus d'autorisation a été prononcé.

Un confesseur

de Saint Vincent de Paul

ANDRÉ DUVAL, DOCTEUR DE SORBONNE

Dans ses lettres et dans ses conférences, saint Vincent de Paul parle fréquemment d'André Duval comme d'un saint et savant personnage qu'il a admiré, aimé et consulté.

En 1631, écrivant à M. du Coudray, à Rome, pour le charger de faire approuver les règlements de la compagnie de la Mission, il lui dit : « Notez que l'avis de M. Duval est qu'il ne faut point que l'on change rien du tout au dessein dont je vous envoie les mémoires; baste pour les paroles, mais pour la substance, il faut qu'elle demeure entière, autrement l'on n'y pourrait rien changer ni ôter qui ne portât un trop grand préjudice. Cette pensée est de lui seul, sans que je lui en aie parlé. Tenez-y donc ferme et faites entendre qu'il y a longues années que l'on pense à cela et qu'on en a l'expérience. » Dans la répétition d'oraison du 14 octobre 1643, il s'exprime ainsi : « Nous avons vu encore le bon M. Duval, un bon docteur, fort savant et tout ensemble si humble et si simple qu'il ne se peut davantage. » Dans la répétition d'oraison du 2 juillet 1655 : « M. Duval, grand docteur de l'Église, disait qu'un bon ecclésiastique doit avoir plus de besogne qu'il n'en peut faire. » Dans la conférence du 13 décembre 1658 : « Le bon M. Duval me disait un jour : Monsieur, les pauvres gens contesteront un jour le Paradis avec nous et l'emporteront, parce qu'il y a une grande différence entre leur manière d'aimer Dieu et la nôtre. » Dans la conférence du 31 août 1659 : « Un bon docteur, c'est feu le bon M. Duval, me disait souvent qu'il ne reconnaissait en rien tant l'infaillibilité du Pape qu'en la confirmation des ordres [religieux] et en la canonisation des saints. »

Nous savons d'ailleurs que saint Vincent aimait à répéter que la congrégation de la Mission devait « une bonne partie de son origine et de son institution au vénérable André » ; et il ajoutait : « Tout est saint dans M. Duval. » M. Descordes, conseiller au Châtelet, faisant difficulté d'accepter de petits tableaux qui avaient appartenu à M. Duval, saint Vincent lui dit : « Ne les refusez pas, ce sont les reliques d'un saint. » Enfin, saint Vincent montra bien toute l'estime qu'il professait pour le pieux docteur lorsqu'il le choisit pour confesseur et pour directeur (1).

Il y aura donc peut-être quelque intérêt à faire connaître rapidement M. Duval et à examiner ensuite quelle influence il a pu exercer sur son pénitent (2).

I

André Duval naquit à Pontoise le 15 janvier 1564 ; il était fils d'un avocat au Parlement. Sa jeunesse fut pure, studieuse et calme. Parvenu à l'âge d'homme au moment des guerres de religion, il prit vivement parti pour les Ligueurs contre le roi de Navarre. Mais, dans son ardeur religieuse, il ne manquait pas de clairvoyance : il fut du groupe de ces catholiques raison-

(1) Pour déterminer enfin le Supérieur de la Mission à accepter Saint-Lazare, « au bout d'un an de poursuites, le prieur lassé dit un jour à Vincent : « Monsieur, quel homme êtes-vous donc ! Si vous craignez de vous en rapporter à vous-même en cette affaire, dites-nous au moins de qui vous prenez avis, en qui vous avez confiance, quel ami vous avez à Paris qui nous puisse servir d'intermédiaire ? Je ne crains pas sa décision ; car il n'est personne vous voulant du bien qui ne vous conseille d'accepter mon offre ; promettez-moi seulement de vous soumettre comme moi à sa décision. » Poussé dans ses derniers retranchements, Vincent indiqua le D^r Duval, son confesseur et son conseil ordinaire, et s'engagea à lui obéir comme à Dieu. » Cf. MAYNARD, *Saint Vincent de Paul*, t. 1, p. 228.

(2) Je n'ai pas l'intention de donner ici une bibliographie complète du sujet ; je me contente d'indiquer quelques-uns des ouvrages que j'ai le plus consultés :

JOURDAIN : *Histoire de l'Université de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle*, 2 vol. in-fol.

ROBERT DUVAL (neveu d'André Duval) : *Vie (manuscrite) d'André Duval, docteur de Sorbonne*.

A. BOUCHER : *Vie de la Sœur Marie de l'Incarnation*. Paris, 1816.

ANDRÉ DUVAL : *La vie admirable de Sœur Marie de l'Incarnation*. Paris, 1621.

GUILLAUME DUVAL (cousin d'André Duval) : *Le Collège royal de France*. Paris, 1644.

L'abbé HOUSSEAYE : *M. de Bérulle et les Carmélites de France*. Paris, 1872.

GUSTAVE FAGNEZ : *Le P. Joseph et Richelieu*. Paris, 1894.

L'abbé URBAIN : *Nicolas Coeffeteau*. Paris, 1893.

EMMANUEL DE BROGLIE : *La bienheureuse Marie de l'Incarnation*. Paris. Lecoffre, 1903 ; etc., etc.

nables qui se détachèrent de la Ligue aussitôt qu'elle fut devenue une coterie politique. au service d'ambitions individuelles ; parmi eux Henri IV recruta, dès qu'il eut abjuré, ses partisans



ANDRÉ DUVAL

les plus convaincus. Edmond Richer marchait ici à côté de Duval : le patriotisme les unissait ; plus tard, la théologie devait les séparer.

La guerre terminée, Duval songea à choisir une carrière et il hésita longtemps entre l'Église et le barreau. Il se décida pour l'Église avec une pureté de vocation admirable : « Il était résolu, disait-il, si Dieu le voulait, à gratter la terre et à mourir de faim dans le saint état qu'il embrassait. » Après avoir reçu le bonnet de docteur, le 13 mars 1594, il fit une retraite suivant les exercices spirituels de saint Ignace, et il décida qu'il consacrerait sa vie à l'enseignement de la théologie. Henri IV, qui cherchait à s'attacher les hommes de sa sorte, voulait lui faire du bien : « Voilà un homme tel qu'il faut pour être évêque, disait-il; il faut le faire venir en cour. » Mais Duval repoussait les avances du roi et refusait les bénéfices; il ne songeait qu'à sa théologie. Aussi, quand le roi lui offrit en 1596 une des deux chaires de théologie positive qu'il venait de fonder, notre docteur l'accepta avec enthousiasme; il devait l'occuper pendant quarante-deux ans.

L'enseignement de la théologie ne suffisant pas à son activité, Duval s'occupa de prédication et de direction spirituelle. Son éloquente parole, l'éclat de ses vertus et la sagesse de ses conseils lui acquirent bientôt de nombreux admirateurs et beaucoup d'amis. Le célèbre du Perron disait que, « pour les cas de conscience et les peines d'esprit, il fallait avoir recours à M. Duval », et saint François de Sales, conseillant à l'évêque de Dol, Antoine de Révol, de s'entourer de confidents éclairés et sûrs, ajoutait : « Je laisse à part M. Duval qui est bon à tout et universellement propre pour semblables offices. » Il devint très vite l'oracle des gens de bien et un des docteurs les plus écoutés de l'Université de Paris.

Son rôle fut considérable en particulier dans les démêlés des gallicans et des ultramontains. On sait combien vives furent les querelles gallicanes au début du xvii^e siècle. Disciple et ami des Jésuites, profondément respectueux de la hiérarchie ecclésiastique, Duval s'attachait au Pape comme au chef nécessaire de cette hiérarchie et au modérateur souverain de l'Église. Aussi était-il effrayé des tendances du syndic de la Sorbonne, Edmond Richer. Comme lui, sans doute, il réprouvait les dangereux paradoxes d'un ultramontanisme exagéré, mais il croyait

que, pour défendre « les droits de l'Église gallicane » et pour conserver la faveur du roi, il suffisait de censurer ces paradoxes sans affirmer trop haut les thèses contraires. Il préconisait la politique du silence. Or, Richer aimait par-dessus tout le bruit. Il crut que le moment était venu de faire relire aux théologiens français les dissertations gallicanes de Gerson, et il se mit à préparer une édition nouvelle du savant recteur. Duval l'apprit; aidé du nonce Maffeo Barberini, le futur Urbain VIII, il réussit à retarder l'impression du volume pendant un an. Cependant l'édition de Gerson parut en 1607. Duval prit sa revanche contre Richer l'année d'après, en empêchant de réimprimer les articles qui résumaient l'ancienne opinion de l'Université de Paris touchant le pouvoir du Pape et le pouvoir du Roi.

Malheureusement, de maladroits théologiens apportèrent au chapitre général des Dominicains, en 1611, des thèses insoutenables auxquelles le récent assassinat d'Henri IV donnait un caractère d'inopportunité outrageuse. Edmond Richer profita de l'effervescence provoquée par cette maladresse pour lancer son *Libellus de ecclesiastica et politica potestate*. « Edmond Richer ressuscitait le gallicanisme religieux de Gerson, d'Almain, de Major, fortifiait de l'autorité de l'école le gallicanisme politique des Parlements, et, dédaignant les scolastiques pour remonter jusqu'aux Pères, s'appuyait sur eux pour opposer au régime bâtard des concordats une Église gouvernée aristocratiquement par ses conciles et par ses évêques, un État ne reconnaissant ici-bas aucune autorité supérieure à la sienne. Avec sa science des origines de l'histoire ecclésiastique, avec la logique absolue des hommes qui n'ont appris que dans les livres, le syndic de la Faculté de théologie allait plus loin dans son manifeste que les parlementaires, aussi passionnés mais moins radicaux. On pouvait dire de lui, en modifiant le mot de Voltaire sur Montesquieu à propos de l'*Esprit des lois*, que le gallicanisme avait perdu ses titres et qu'il les lui avait rendus (1). »

L'émotion provoquée par cet écrit fut énorme. Richer fut dépossédé de sa charge de syndic et remplacé par Filesac.

(1) FAGNIEZ, *le P. Joseph et Richelieu*, t. II p. 4.

Naturellement les réfutations du « Libellus » ne manquèrent pas ; mais elles étaient inspirées par un ultramontanisme outré qui déplut au pouvoir royal et aux évêques et ne fit que donner plus d'autorité à Richer. Duval fut plus habile : dans son *Elenchus libelli de ecclesiastica et politica potestate* (1612) et dans son traité de l'*Autorité du Pape*, il critiqua les exagérations des ultramontains et des gallicans, et grâce à un système nouveau, qu'on appela vite de son nom, le « duvalisme », il réussit à ménager autant qu'il était possible la susceptibilité des deux partis. Ce système devait plaire à tous les esprits pondérés qui comprenaient que deux puissances dont l'exercice est intimement mêlé ne peuvent vivre que de concessions mutuelles. C'est cet esprit de juste milieu, c'est ce sens de la réalité, qui devaient inspirer les meilleurs docteurs du xvii^e siècle ; nous en retrouvons l'expression dans deux discours de Bossuet, l'oraison funèbre du P. Bourgoing et le sermon sur l'Unité de l'Église. Au reste, Bossuet avait étudié Duval à fond et dans ses œuvres théologiques il le cite fréquemment (1).

Rome ni les Jésuites ne s'y trompèrent point : des deux côtés des Alpes, Duval fut aussitôt regardé comme le champion d'un ultramontanisme raisonnable qui ne choquait point le Pape et dont le Roi de France pouvait s'accommoder. Le duvalisme semblait devoir donner la paix à la remuante Sorbonne. Il n'en fut rien ; le parti de Richer y était trop puissant. De nouveaux débats surgirent à propos d'un livre du P. Santarelli, jésuite, (1624), à propos des thèses d'un dominicain Jean Teste-fort (1626), à propos de la formule du serment des bacheliers, et malgré l'attitude à la fois ferme et conciliante de Duval, les amis de Richer triomphèrent. Ils triomphèrent trop bruyamment : Richelieu, désireux de se rapprocher de Rome, résolut de leur imposer silence en les frappant à la tête. Il chargea Duval de rédiger une formule de rétractation que Richer fut invité à signer. L'ancien syndic résista longtemps et il accabla Duval de ses reproches et de ses sarcasmes. Il se plaignait surtout que dans cette phrase : « Je soumets toute ma doctrine au jugement

(1) BOSSUET. *Œuvres*, éd. Lachat, t. XXII, p. 431, 438, 470, 551, 588.

de l'Église catholique romaine et du Saint-Siège apostolique que je reconnais pour la mère et la maîtresse de toutes les Églises et pour le siège infailible de la vérité », Duval avait voulu enfermer une équivoque, et il demandait qu'on mit le Saint-Siège apostolique avant l'Église romaine. Duval répondait avec finesse que la pensée d'une pareille préséance l'étonnait chez un gallican, que d'ailleurs le Saint-Siège et l'Église étaient inséparables comme la tête et les membres et qu'enfin, pour condamner le gallicanisme, il fallait bien affirmer que l'Église était une monarchie, non une aristocratie. Richer dut s'incliner. Aussitôt qu'il eut signé, Duval et ses amis déclarèrent de bonne grâce que les Papes n'avaient aucun droit direct sur le temporel des Rois, que dans les matières de libre discussion on s'en rapporterait à la fois aux décrets des Papes et aux décrets de la Sorbonne, et ainsi, après des concessions mutuelles, la paix put être conclue. Cette pacification était l'œuvre de Duval, de sa fermeté et de sa largeur d'esprit. La cour de Rome et la cour de France regardèrent toutes les deux cette paix comme un triomphe personnel, et des deux côtés des monts, il n'y eut pas de docteur plus célèbre que Duval.

Ces controverses ne l'avaient pas absorbé tout entier. A la même époque il s'était activement occupé avec M. de Bérulle, M. Gallemand et M. de Marillac de l'introduction en France des Carmélites réformées.

Ce pieux projet fut formé à l'hôtel Acarie. C'est là que vivait une femme étonnante, d'un mysticisme élevé et ardent, M^{me} Acarie, qui eut dans le monde et dans le cloître où elle entra plus tard sous le nom de Marie de l'Incarnation, une influence considérable. L'hôtel Acarie était le rendez-vous aimé d'une société choisie : on y trouvait de grandes dames comme M^{me} de Maignelay « la sage marquise », M^{me} de Sainte-Beuve « la Paule de son siècle », la marquise de Bréauté, la princesse de Longueville, des gentilshommes comme M. de Marillac, des religieux célèbres comme le P. Cotton, le P. Honoré de Paris, le P. Benoît de Canfeld, le P. Ange de Joyeuse, des prêtres d'une grande vertu, M. Asseline, M. Gallemand et M. de Bérulle. François de Sales, de passage à Paris, vint

lui aussi à l'hôtel Acarie, non pour enseigner, mais pour écouter et pour s'instruire. Duval était parmi les hôtes les plus assidus et les plus aimés; il se souvenait que, pendant une de ses maladies, M^{me} Acarie, qui redoutait son austérité pour lui-même, l'avait fait transporter chez elle et l'avait soigné avec un admirable dévouement.

On devine quelles étaient les conversations habituelles dans un pareil milieu. Bérulle, Duval, Benoît de Canfeld et M^{me} Acarie se lamentaient sur la situation religieuse de la France, et ils déploraient l'absence totale de vie intérieure. C'est sous l'impression de ces idées que M^{me} Acarie commença la lecture de la vie de sainte Thérèse. Elle fut surprise et charmée. Bientôt la sainte lui apparut et lui ordonna d'établir en France les Carmélites espagnoles. Je n'ai pas à raconter ici les longues et pénibles négociations qui précédèrent cet établissement (1); il suffit de dire que Duval en cette circonstance mit au service de Bérulle et de Marillac toute son activité et ses hautes relations; aussi, avec M. de Bérulle et M. Gallemand, il fut choisi pour être le directeur des nouvelles religieuses. Il leur prodigua ses conseils; il s'occupa des fondations nouvelles qu'elles firent dans un grand nombre de villes de France, et en particulier à Pontoise. Comme il fallait s'y attendre, les difficultés surgirent: Duval fut toujours le conseiller écouté des heures difficiles; il adoucit ce que la brouille de M. de Bérulle et de M^{me} Acarie pouvait avoir d'amer, et pour consoler ses filles spirituelles de la mort de leur fondatrice il écrivit sa vie (2).

Cependant il continuait à donner tous ses soins à son cours de théologie: outre les ouvrages de controverse dont j'ai déjà parlé, il publia un Commentaire de la *Somme de saint Thomas*, en deux volumes in-folio, un Supplément (3) aux *Fleurs de la*

(1) Voir le livre de M. l'abbé HOGSSAYE : *M. de Bérulle et les Carmélites de France*.

(2) *La vie admirable de la sœur Marie de l'Incarnation*, Paris 1621.

(3) Dom MACKAY, dans son édition des Œuvres de saint François de Sales, attribue à Duval la traduction des *Fleurs de la vie des saints*. Cette assertion est contredite par Duval lui-même. Dans la préface de sa *Vie de M^{me} Acarie*, il dit, en s'adressant aux Carmélites: « Je me souviens qu'en la naissance de votre ordre en ce royaume, quelques-unes d'entre vous prenant un singulier plaisir à la lecture de la vie des

Vie des saints de Ribadeneira, et une réfutation du pasteur Dumoulin, le feu d'Héli pour tarir les eaux de Siloé.

Il prêchait avec succès, il dirigeait des consciences délicates comme celle du P. Joseph, et il visitait les pauvres. Sa vertu augmentait avec les années. Très pauvre lui-même puisqu'il avait refusé tout bénéfice, il demandait à Dieu de le préserver de l'avarice. Ses conversations avec saint Vincent étaient pour lui un délassément et une joie, et il semble que dans la fréquentation de son pénitent il avait un peu adouci l'âpreté naturelle de son caractère et augmenté son humilité. Boucher raconte en quelques mots une curieuse scène qui nous fait entrevoir un Duval disciple de saint Vincent :

« M. Vincent avait une si grande vénération pour lui, qu'il fit placer son portrait dans une salle de Saint-Lazare ; mais Duval qu'on avait peint par surprise, étant allé un jour dans cette maison, témoigna son mécontentement à ce sujet et le portrait fut retiré (1) ». Il mourut le 9 septembre 1638. Après sa mort, son visage parut tout illuminé d'une beauté céleste. Une de ses pénitentes, M^{me} de Lamoignon, tint à honneur de l'ensevelir de ses propres mains ; son corps resta à la Sorbonne, et son cœur fut envoyé aux Carmélites de Pontoise. Sur l'urne qui le contient on grava l'épithaphe suivante :

Astra tenent Duvalli animam ; pia Sorbona corpus,
Cor domus hæc, tanti maxima cura viri.
Sed quia dum vixit, fuit omnibus omnia, totum
Qui cor totus erat, flebilis urna tenet.

« L'âme de Duval est au ciel, son corps à la Sorbonne et son cœur dans cette maison qu'il a tant aimée. Mais comme pendant sa vie il fut tout à tous, cette urne funèbre contient tout entier celui qui était tout cœur. »

Ces quelques détails semblent suffire pour donner une idée

saints me prièrent d'ajouter à ceux qu'avait fidèlement et disertement recueillis le P. Ribadeneira et que M. Gauthier avait éloquemment traduits, les vies des plus illustres et renommés de notre France.. J'acquiesçai à leur juste et sainte requête et y en ajoutai jusque au nombre de quarante qui n'ont pas été mal reçues. »

(1) *Vie de la Sœur Marie de l'Incarnation*, par A. BOUCHER, Paris, 1816, t. I, p. 138.

du docteur Duval. C'était un de ces parlementaires ardents et austères qui donnèrent à la Ligue commençante le poids de leur autorité et de leur gravité, qui servirent ensuite Henri IV avec un dévouement raisonné et froid et qui auraient été capables d'être de la Fronde, s'ils avaient assez vécu. Il manquait à ces caractères un peu de souriante et d'indulgente bonté : contre le ministre Dumoulin et contre le gallican Richer, Duval frappa juste, mais frappa fort ; tel, plus tard, Bossuet, fils lui aussi de parlementaires et de bourgeois, servira la vérité avec une force exempte de douceur. A un moment de sa vie, Duval fut très perplexe : pénétré de la nécessité d'un gouvernement fort, au spirituel comme au temporel, il ne voulait rien céder à Richer des prérogatives du Pontife romain, ni aux Jésuites ses amis rien des prérogatives du pouvoir royal ; et pour contenter ce double besoin d'ordre, il employait toute sa finesse de juriste à inventer un système intermédiaire, le duvalisme. C'est ainsi qu'un homme facilement emporté jusqu'à l'extrême arrivait à paraître un homme de juste milieu.

Comprimées sur ce point, ses ardeurs se portèrent toutes du côté du sentiment religieux. L'ancien ligueur rallié se fit prêtre ; il fut pieux et pieux jusqu'au mysticisme. Maître et disciple à la fois de M. de Bérulle, ami de Benoit de Canfeld et d'Ange de Joyeuse, il subit à ce point de vue surtout l'influence de M^{me} Acarie. L'amitié pour une femme qui fut pour lui d'un dévouement exquis se mêlait à l'admiration qu'il éprouvait pour une sainte et au vif intérêt qu'il portait à une pénitente qui suivait ses conseils : il conduisait et il était conduit. Par elle il fut initié à ces hauteurs de l'amour divin, peu accessibles au commun des hommes. Ce côté de son caractère nous apparaît dans l'affaire de Marthe Brossier. Les Capucins estimaient que cette fille était possédée ; le docteur Marescot jugea qu'elle était surtout malade, et c'est probablement sur ses conseils que le roi l'enleva aux exorcistes pour la confier aux médecins. Les Capucins protestèrent et Duval cria plus fort que les Capucins. Dans la chaire de Saint-Benoît, il prononça un étrange sermon sur la possession divine et la possession diabolique, et il conclut par ces paroles : « Empêcher d'exorciser les démoniaques, c'est

priver les infidèles et les hérétiques d'un miracle que les exorcismes opèrent ordinairement et qui devient une preuve manifeste pour eux de la divinité de l'Église. » Des docteurs plus prudents évitaient avec soin de se prononcer dans un cas si douteux et malgré l'autorité de Bérulle qui partageait le sentiment de Duval, ils se demandaient si Marthe était folle, malade ou possédée.

C'est surtout en écrivant la vie de M^{me} Acarie que Duval montre ses tendances mystiques. Sa science profonde de la théologie le préserve des erreurs et des méprises grossières ; mais on sent avec quelle joie profonde il raconte les voies extraordinaires de M^{me} Acarie, ses cris d'amour divin qui troublèrent une procession, sa « maladie » mystique. M. Acarie, un honnête homme qui ne comprenait rien à ces souffrances surnaturelles, allait se plaindre aux prédicateurs de Saint-Gervais ; il les suppliait de prêcher contre la dévotion raffinée ; puis il envoyait sa femme au sermon. Il perdait bien son temps : M^{me} Acarie progressait toujours dans son admirable et étrange piété. Elle avait aux pieds et aux mains les stigmates de la Passion du Sauveur et elle éprouvait de grandes douleurs tous les vendredis de Carême. Au moment de mourir, elle entendit dans sa chambre des chants célestes et elle sentit des parfums exquis. Dans son ardeur mystique, elle avait entraîné toute sa maison ; ses filles élevées pour le cloître s'y enfermèrent toutes avec elle ; servantes et laquais hantaient les sommets de la perfection (1).

Duval détaille tous ces faits avec une vive satisfaction ; il a vécu dans cette atmosphère mystique et il en a vécu. Et ainsi sa physionomie se complète : cet austère professeur de Sorbonne, cet ardent ligueur d'autrefois, nous apparaît bien dans son cadre entre son confesseur Benoît de Canfeld, son élève M. de Bérulle, et son amie et pénitente M^{me} Acarie.

On aime à se le représenter, à la fin de sa vie, un peu meurtri

(1) Un petit laquais de M^{me} Acarie fut si touché de la sainteté de sa maîtresse, que, sur ses conseils, il se consacra à être sacristain des religieux qui allaient confesser et prêcher au monastère de l'Incarnation ; « et il alla un jour aux prières des quarante heures aux Pères capucins où le vénérable Père Ange de la maison de Joyeuse prescha à toutes les heures ; il y fut si fort pressé du vertugadin d'une damoiselle, qu'il luy en vint une apostème au costé ; de laquelle avec la fièvre que ce mal luy donna, il mourut en peu de jours ». (*La Vie admirable, etc.*, p. 75.)

et adouci par l'existence : il ne juge plus les hommes et les choses avec autant d'âpreté, et il aime son Dieu avec plus de calme. Vraiment l'histoire devrait avoir le droit de dire que c'est de lui que parle Abelly en un endroit. Saint Vincent, nous dit son historien, aimait à rappeler les paroles que lui avait dites, sur son lit de mort, un grand serviteur de Dieu : « Comme M. Vincent lui demandait quelques mots d'édification, il lui répondit qu'il voyait clairement à cette heure-là que souvent ce que les personnes prenaient pour contemplations, ravissements, extases et ce qu'ils appelaient mouvements anagogiques, unions déifiques, n'étaient que fumée, et que cela procédait ou d'une curiosité trompeuse, ou des ressorts naturels d'un esprit qui avait quelque inclination et facilité au bien ; au lieu que l'action bonne et parfaite est le véritable caractère de l'amour de Dieu. » C'est ainsi que dans le grand apaisement de la mort Duval jugeait sa vie ; et, par une délicate bonté, probablement inconsciente, il félicitait Vincent d'avoir choisi la meilleure part, l'action.

(A suivre.)

J. CALVET.

Sœur Rutan

(Suite.)

Les deux proconsuls, Pinet et Cavaignac, ayant eu vent d'un complot, quittèrent Bayonne et, sans perdre de temps, se dirigèrent vers Saint-Sever, ville dont la Révolution avait, par horreur des saints, transformé le nom en celui de Montadour (1). La Commission militaire étant retenue à Bayonne et la guillotine à Tartas (2), ils ne pouvaient, dès leur arrivée, répandre le sang. Pour ne point rester inactifs, ils parcoururent les communes voisines, jetant la terreur sur leur passage, multiplient les arrestations, découvrent des complots imaginaires, abolissent partout les vestiges de l'ancien régime : à Sainte-Colombe (3), alors Bas-Franc, ils font abattre le coq d'une horloge, qui constituait, à leurs yeux, un signe antirévolutionnaire (4). De retour à Saint-Sever, ils commencent les exécutions et, dans le court espace de treize jours, dix-neuf têtes tombent sous le couperet de la guillotine (5).

Quand les représentants du peuple crurent avoir suffisamment assaini la ville, ils se transportèrent à Tartas où plusieurs victimes montèrent sur l'échafaud (6). Informé de leur prochaine arrivée, le comité de surveillance de Dax tint à honneur de se montrer digne de sa réputation ; il dressa une liste de prisonniers destinés à l'immolation, où figurait le nom de la sœur Rutan. Les preuves qui établissaient sa culpabilité ne manquaient pas ; on n'avait que l'embarras du choix.

D'après une déclaration que signèrent tous les membres du comité de surveillance, la supérieure de l'hôpital avait usé de

(1) DOMPNIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 145. Saint-Sever est situé sur une colline au bas de laquelle coule l'Adour.

(2) Tartas, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Sever.

(3) Sainte-Colombe, petit village peu distant de Saint-Sever.

(4) Abbé LÉGÉ, *Les diocèses d'Aire et de Dax pendant la Révolution*, t. I, p. 267.

(5) DOMPNIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 146.

(6) *Ibid.*, p. 151.

tous les moyens pour corrompre les militaires confiés à ses soins. Et comment pouvaient-ils en douter après l'accusation formelle du club des Barnabites, après le témoignage du citoyen Boniol, auquel un soldat avait confié — nous citons textuellement — « *que toutes les sœurs étaient des coquines d'aristocrates, débauchant les soldats, qu'elles les prêchent pour d'aller dans la Vendée, qu'elles les font danser et chanter des chansons diaboliques et leur donnent de l'argent* » ?

A ces voix accusatrices s'ajoutaient « *les lettres et pamphlets infâmes et vraiment contre-révolutionnaires* » saisis parmi les papiers de la sœur Rutan, qui dénotaient dans cette femme « *des principes désorganiseurs des armées* ».

Coupable dans ses relations avec les républicains en raison des sentiments détestables qu'elle cherchait à leur inspirer, la sœur Rutan était encore répréhensible pour ses rapports avec les aristocrates, en particulier avec l'empereur d'Autriche, et aussi avec un prince allemand, dont elle avait favorisé le passage à Dax.

Avec la copie de l'acte dénonciateur envoyée au Directoire du district, avis était donné que l'inculpée se trouvait à la prison des Carmes et méritait « *non seulement la peine de réclusion, mais les peines infamantes et afflictives portées par les lois* ».

Tels étaient les griefs que le comité de surveillance se proposait de porter à la connaissance de la commission extraordinaire dans le but d'obtenir la condamnation de la sœur Rutan. La pièce est capitale et mérite d'être reproduite en entier (1).

« *Le comité de surveillance,*

« *Vu la dénonciation faite par la Société populaire de la commune de Dax contre la sœur Rutan, ci-devant supérieure de l'hôpital de bienfaisance de cette commune du 4 nivôse dernier, portant que sœur Rutan emploie tous les moyens pour corrompre les braves défenseurs de la patrie qui sont malades à l'hôpital, et qu'elle est d'ailleurs incivique;*

« *Vu l'arrêté du présent comité dudit jour 4 nivôse, portant que ladite sœur Rutan sera de suite conduite dans la*

(1) Archives départementales, L. 783, reg. p. 52, v^o.

- « maison de réclusion et les scellés apposés sur ses papiers ;
« Vu le procès-verbal de la levée des scellés et la vérification des papiers de ladite sœur Rutan du 6 du même mois ;
« Vu la déclaration en forme de dénonciation donnée par
« le citoyen Boniol contre ladite sœur Rutan du 8 du même
« mois, portant que, conférant avec un soldat national qui
« était malade à l'hôpital, celui-ci lui dit que toutes les sœurs
» étaient des coquines d'aristocrates, débauchant les soldats, qu'elles les prêchent d'aller dans la Vendée, qu'elles
« les font danser et chanter des chansons diaboliques et leur
« donnent de l'argent ;
« Vu le verbal de la visite des appartements qu'occupait
« ladite sœur Rutan audit hôpital, constatant les sommes
« qu'elle avait en bourse. Ledit verbal date du 13 du même
« mois ;
« Vu l'interrogatoire pris par le comité de ladite sœur
« Rutan, le 26 du même mois ;
« Vu l'enquête faite par ledit comité contre ladite sœur
« Rutan, en date du 8 germinal ;
« Vu enfin les lettres et pamphlets infâmes et vraiment
« contrerévolutionnaires trouvés dans les papiers de ladite
« sœur Rutan et qui font justement présumer qu'elle est animée des principes désorganiseurs des armées ;
« Considérant que ladite sœur Rutan est prévenue d'avoir
« employé des moyens de séduction soit en propos, soit en
« donnant de l'argent aux braves défenseurs de la patrie
« que des blessures honorables ont amenés à l'hôpital pour
« les engager à joindre les brigands de la Vendée et tourner
« les armes contre leur patrie ;
« Considérant que ladite sœur Rutan est prévenue de correspondances et de liaisons criminelles avec le tyran d'Austriche, qu'elle a même favorisé le passage dans cette commune d'un personnage, prince d'Allemagne, soi-disant allié
« à l'empereur ;
« Considérant que les délits imputés à ladite sœur Rutan
« méritent non seulement la peine de réclusion, mais aussi
« des peines infamantes et afflictives portées par les lois,

« Arrête que copie du présent arrêté sera envoyée à l'agent national près le Directoire du district de Dax, ainsi que la procédure instruite contre la sœur Rutan, avec déclaration que ladite Rutan est dans la maison de réclusion dite des Carmes de cette commune à sa disposition. »

L'acte de dénonciation est daté du 14 germinal, cinq jours après Pinet et Cavaignac arrivaient à Dax; c'était la dernière étape de leur sanglant voyage dans les Landes. La nouvelle de leur approche jeta la ville dans une profonde terreur: des groupes de curieux se formèrent sur leur passage. Attiré par la vue de cette multitude, un mendiant s'avança dans la foule, demandant, au nom de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, qu'on voulût bien lui faire la charité. Le président du comité de surveillance, qui ouvrait la marche, l'entendit; indigné qu'on osât encore prononcer des formules superstitieuses, condamnées par la Révolution, il répondit d'un ton courroucé et menaçant: « Coquin, oses-tu bien parler ainsi! » Alors le bourreau sortit de sa poche une pièce de monnaie, qu'il tendit au pauvre: « Eh! bon Dieu! s'écria ce dernier dans la langue du pays; c'est le meilleur de la troupe? — Tu as bien raison », reprit à l'instant une voix sortie de la foule. On voit par cet incident que la population savait apprécier à leur juste valeur ses tyrans sanguinaires 1.

La commission s'était proposée d'aller vite en besogne; car le 23 elle devait se transporter à Auch, où l'attendait la punition d'un attentat contre le représentant du peuple Dartigoeyte (2). Les premières victimes qu'elle frappa furent Jean-Eutrope de Lannelongue, de Grenade (3), ancien curé de Gaube (4), et la sœur Rutan. C'était alors l'usage de mêler sur le même échafaud le sang d'un prêtre et celui d'une religieuse, après avoir conduit au lieu du supplice les deux victimes attachées dos à dos; c'est ce que les terroristes appelaient dans leur cynique langage *un mariage républicain*. Le 20 germinal 9 avril, vers midi, les deux prisonniers sortaient de leurs cel-

1) DOMPIER DE SAUVIAC. *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, t. X, p. 452.

2) C'est ce qui ressort d'un décret de Pinet (Archives nationales, AF II, 413, 843).

3) Grenade, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan.

4) Gaube, commune de l'arrondissement de Mont-de-Marsan.

lules, conduits par deux gendarmes et se présentaient devant la Commission extraordinaire, qui siégeait à l'ancien palais épiscopal. « *Le tribunal militaire, écrit Dompnier de Sauviac (1), occupait le fond de la grande salle électorale, adossé contre les deux croisées. De chaque côté de la table on avait placé des appariteurs avec des hallebardes et des gendarmes, le sabre au poing. Des tambours avaient les yeux fixés sur le président. Un peloton de dragons stationnait dans la cour. La salle, le vestibule, l'escalier, les abords de l'édifice étaient encombrés moins de partisans du nouveau régime, toujours en petit nombre à Dax que de curieux et de désœuvrés. C'était jour de Décadi et la fermeture des boutiques, qu'on avait à peu près réussi à obtenir ces jours-là à force d'arrêtés et d'amendes, jetait dans les rues un grand nombre de citoyens inoccupés.* »

Jean-Eutrope de Lannelongue était un de ces prêtres héroïques qui, pour ne point laisser les pieux fidèles sans pasteurs, avait, sous un déguisement, continué sa vie d'apôtre ; Dieu le récompensait de son dévouement par le martyre. Le jour de sa mort, il portait encore les habits de paysan, dont il était revêtu au moment de son arrestation. Lannelongue comparut le premier. Son caractère sacerdotal, qui le mettait hors la loi, dispensait les juges des formalités légales : aussi le procès fut-il des plus sommaires. Dès qu'elle eut constaté l'identité de l'accusé, la Commission prononça sa condamnation à mort (2).

Après lui, la sœur Rutan, confiante en la justice de celui qui sonde les cœurs et les reins, se présenta devant le tribunal avec la sereine tranquillité que donne la conscience du devoir accompli. La procédure de ce temps ne lui offrait aucune des garanties dont toute nation civilisée entoure ses jugements : point d'avocat pour la défendre, point d'appel pour la préserver, point de juges intègres pour discuter ses actes ; devant elle, elle n'avait que des accusateurs, déterminés, avant même de l'entendre, à prononcer sa condamnation

Il ne lui fut pas difficile de montrer l'inanité des accusations

(1) DOMPNIER DE SAUVIAC, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, t. X, p. 145.

(2) *Ibid.*, p. 155.

portées contre elle. Le premier grief avait pour objet les tentatives de corruption faites sur des soldats, auxquels elle aurait conseillé de s'enrôler dans les rangs des Vendéens. On a lu plus haut les faits sur lesquels le comité de surveillance avait fondé son accusation ; ils ne supportent pas le plus léger examen. La dénonciation du club des Barnabites n'avait d'autre fondement que l'affaire Raous. Or de ce que la supérieure de l'hôpital savait mériter la reconnaissance des soldats confiés à ses soins, fallait-il conclure à la séduction ? C'était évidemment prendre la possibilité pour le fait.

Le témoignage de Boniol n'a pas plus de valeur. On pouvait avec raison suspecter ses dires ; il était tout naturel de ne prendre aucune décision avant d'avoir entendu la personne même dont il rapportait les propos. Mais supposons authentique la conversation dont il s'agit. Était-il raisonnable de croire sur oui-dire un exalté, qui appelle les sœurs *ces coquines d'aristocrates* ? Fallait-il tenir commel'expression exacte de la vérité une phrase où se trouve affirmé ce fait invraisemblable que les sœurs « invitent les soldats à danser et à chanter des chansons diaboliques » ? « Si ces pratiques de séduction par argent, dit avec raison Dompnier de Sauviac (1), avaient été érigées en système à l'hôpital de Dax, il semble qu'on eût trouvé au moins un soldat qui fût venu déposer qu'elles avaient été tentées sur lui-même. »

La présomption tirée des papiers trouvés dans la chambre de l'accusée semblait plus sérieuse ; les réponses de la sœur Rutan en firent promptement justice. Les règlements de l'hospice prescrivaient à la supérieure de conserver, afin de les remettre plus tard à leurs parents, les papiers des soldats décédés dans la maison. La plupart des écrits incriminés étaient l'œuvre de ces derniers (2) ; toutefois l'héroïque persécutée en reconnut plusieurs qui lui appartenaient (3) ; ils étaient l'expression de sa foi, de son inébranlable attachement à la cause catholique, de son aversion contre les ennemis de l'Église. C'était là ce que les

(1) DOMPIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 155.

(2) *Ibid.*

(3) Arrêté, second considérant.

membres de la Commission extraordinaire appelaient *des pamphlets aristocratiques, fanatiques et plus révolutionnaires les uns que les autres* (1).

On reprochait de plus à la sœur Rutan d'avoir entretenu des relations épistolaires avec le prince Louis Gérís de Lorraine, d'avoir même pris part à un repas qu'il aurait donné à Pouillon (2). Ces faits étaient réels; elle en convient franchement. Mais est-ce un crime de communiquer avec des personnes dont on a maintes fois éprouvé la bienveillance? La reconnaissance et la politesse ont des droits qu'il importe de ne pas méconnaître (3).

Le président Cossaune ne laissa point l'accusée achever sa défense; il l'interrompit par ces mots: «*Nous sommes convaincus.*» L'interrogatoire était terminé; les juges se retirèrent pour délibérer. Ce ne fut pas long; après quelques instants d'attente, le tribunal reprit séance et le président prononça son arrêt (4). En voici la teneur :

« *Dudít jour vingt Germinal.*

« *Au nom de la République,*

« *La commission extrardinaire, séante à Dax, a rendu le jugement suivant, auquel ont assisté les citoyens Cossaune, président, Dalbarade, Maurý, Martin et Toussaint, membres de ladite commission.*

« *A été amenée à l'audience une femme, laquelle, sur l'interpellation que lui a faite le président, a répondu se nommer Marguerite Rutan, âgée de cinquante-sept ans, native de Metz en Lorraine, ci-devant supérieure de l'hôpital de la présente commune.*

« *Le président lui a dit qu'elle est accusée d'avoir employé des moyens de séduction, soit en propos, soit en donnant de l'argent aux braves défenseurs de la patrie que des blessures honorables ont amenés à l'hôpital pour les engager à joindre les brigands de la Vendée et tourner les armes contre la patrie, d'avoir entretenu des correspondances et des liai-*

(1) Arrêté, second considérant.

(2) Pouillon, chef-lieu de canton compris dans l'arrondissement de Dax.

(3) DOMPIER DE SAUVIAC, *Chroniques*, t. X, p. 135.

(4) Archives départementales des Basses-Pyrénées, L. 338, f° 32.

« sous criminelles avec des parents du tyran d'Autriche et
« qu'il a été trouvé dans son bureau des pamphlets infâmes
« et contrerévolutionnaires.

« La Commission extraordinaire, vu la dénonciation faite
« par la Société populaire de Dax contre ladite Rutan, l'en-
« quête faite par le comité de surveillance et les réponses de
« l'accusée,

« Considérant que ladite Rutan, ci-devant supérieure de l'hô-
« pital de Dax, est convaincue qu'au lieu de propager les prin-
« cipes patriotiques aux volontaires malades et tenus dans
« ledit hôpital, comme sa place lui en faisait un devoir, ne les a
« qu'engagés à la désertion en leur offrant de l'argent, leur en
« donnant même, d'après leur propre aveu, et comme les pièces
« qui ont été remises à la Commission par le Comité de surveil-
« lance en fait mention; considérant en outre qu'il a été trouvé
« dans son bureau un grand nombre de pamphlets aristo-
« cratiques, fanatiques et plus contrerévolutionnaires les uns
« que les autres, qu'elle n'a point désavoué d'en avoir trans-
« crit certains de sa propre main et qu'elle était de plus en
« correspondance avec Louis Géris de Lorraine, parent de
« l'empereur des Romains, avec lequel elle a convenu avoir
« fait un repas à Pouillon,

« Ladite Commission, conformément à la loi qui condamne
« à la peine de mort tous ceux qui seront convaincus d'avoir
« attenté à la sûreté générale de la République, ordonne
« que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la
« place de la Liberté de cette commune, imprimé et affiché
« partout où besoin sera.

« Jugé lesdits jour, an et mois que dessus.

« Cossaune, président; H. Martin, juge; P. Dalbarade,
« juge; Toussaint, juge; Maury, juge. »

La sœur Rutan écouta la sentence de ses juges avec la douce sérénité d'une âme qui depuis longtemps a fait le sacrifice de sa vie. Elle avait achevé sa course; elle avait combattu le bon combat, son regard plein d'espérance entrevoyait déjà la couronne de justice promise à la foi victorieuse du monde et de l'enfer.

Dès que l'arrêt de mort fut prononcé, la condamnée, toujours maîtresse d'elle-même, voulut prendre la parole, mais, sur l'ordre du président, un roulement de tambour étouffa sa voix. Aussitôt les membres de la Commission se levèrent (1).

La nouvelle de la condamnation qui frappait la vénérée supérieure de Saint-Eutrope franchit bien vite les portes du prétoire. Malgré la prévision commune de ce malheur, la ville entière fut plongée dans une consternation que bien des larmes manifestèrent. Indignés d'une telle injustice, les soldats qui se trouvaient en traitement à l'hôpital eurent un moment l'intention de prendre les armes pour arracher la sœur Rutan aux mains de ses lâches ennemis (2).

Les juges avaient achevé leur œuvre ; le bourreau allait commencer la sienne. L'interrogatoire et la proclamation de la sentence étaient les deux premiers actes du terrible drame, le troisième, l'exécution, devait suivre de près. Les deux condamnés ne quittèrent le prétoire que pour prendre le chemin de l'échafaud. Afin de prévenir toute tentative de fuite ou d'enlèvement, la charrette qui portait les deux condamnés fut entourée d'un peloton de gendarmes et de dragons, le bourreau fermait la marche. Le cortège avançait à pas de charge et au bruit du tambour. « *Il semblait, dit Dompnier (3), qu'il courût à l'assaut de la guillotine.* » Il suivit d'abord la rue de l'Évêché, puis la rue Cazade. De toutes les avenues, débouchaient par groupes nombreux des curieux qu'attirait la nouveauté du spectacle (4).

Intrigué par le bruit extraordinaire qu'il entendait, un des enfants que la sœur Rutan avait vu souvent jouer à l'hospice jeta de la chambre où il se trouvait enfermé un coup d'œil curieux dans la rue. Ses yeux rencontrèrent ceux de la martyre qui lui sourit avec tendresse. L'enfant avait près de lui sa mère ; dans un sentiment d'horreur, elle ferma brusquement la fenêtre et dit à son fils : « *Mets-toi à genoux et prie pour elle ; les malheureux vont la tuer.* » Le pauvre petit ne put que donner libre

(1) DOMPNIER DE SAUVIAC, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, l. X, p. 156.

(2) *Ibid.*, p. 158.

(3) *Ibid.*, p. 157.

(4) *Ibid.*

cours à ses larmes; le chagrin le suffoquait (1). Il n'était pas seul à regretter celle que l'on conduisait à la mort; durant toute la longueur du trajet, deux dragons ne cessèrent de pleurer. La sœur Rutan essaya vainement de les consoler. Touchée de leur douleur, elle voulut laisser à chacun un souvenir : à l'un elle donna sa montre, à l'autre son mouchoir, faute de mieux (2).

Déjà une foule compacte s'était amassée sur la place Poyanne, où devait avoir lieu l'exécution (3). A l'approche du lugubre cortège, un frisson d'horreur secoua l'assistance tout entière; les yeux se remplirent de larmes; cette consternation générale révélait avec une poignante éloquence la douleur qui oppressait les cœurs. Seule, au milieu de l'émotion commune, la sœur Rutan conservait son âme dans la paix; debout, au pied de l'échafaud, elle assista, sans trahir la moindre frayeur, aux préparatifs du supplice (4). Pour s'assurer du bon fonctionnement de la guillotine, on avait, le matin même, décapité un mouton.

Jean-Eutrope de Lannelongue fut exécuté le premier. Au moment où le digne prêtre s'inclinait pour recevoir le coup fatal, un dragon, dans un sentiment de pitié, pria doucement la sœur Rutan de détourner la tête. « *Comment! citoyen, lui répondit-elle avec une noble fierté, vous voulez que j'aie de la peine à contempler un innocent mourir!* » (5) Pour cette âme vaillante, en effet, une telle mort était digne d'envie. Son courage semblait grandir à l'approche du supplice. Après avoir monté les degrés de l'échafaud, elle enleva elle-même la pelisse et le fichu qui recouvraient ses épaules, et, comme le bourreau tentait de lui enlever un second fichu, elle se redressa vivement de toute sa taille et lui dit d'un ton plein de dignité : « *Laissez-moi; la main d'un homme ne m'a jamais touchée* (6). » Quelques instants après sœur Rutan couronnait par le martyre une vie de dévouement et de charité.

P. COSTE.

(1) DOMPNIER DE SAUVIAC, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, l. X, p. 157.

(2) Biographie manuscrite.

(3) DOMPNIER DE SAUVIAC, *l. c.*

(4) *Abrégé*, 8^e chapitre, biographie manuscrite.

(5) *Abrégé*, ch. VIII.

(6) Biographie manuscrite.

Notes d'Histoire

MICHEL DE MARILLAC, GARDE DES SCEAUX. — Voici la lettre que le sieur Pelletier fit imprimer sur la judicieuse élection que Sa Majesté avait faite d'un si vertueux et pieux personnage, pour administrer le premier Office de Justice de sa couronne :

MONSEIGNEUR, Nul ne révoque en doute que la vraie marque d'un État bien ordonné ne soit lorsque la vertu y sert de degré pour monter aux grandes charges, d'autant que le mérite de ceux qui y sont élevés par ce moyen est dignement reconnu, et surmonté l'ennui qui peut naître de leur avancement. Le choix qu'on fait même des hommes éminents, jette dans les âmes généreuses une certaine semence de gloire et d'ambition, qui les excite à bien faire, et à se rendre toujours plus capables de servir le public. Ce ne fut pas aussi sans raison, que les Romains édifièrent en leur ville deux temples qui se touchaient dont l'un était consacré à la Vertu et l'autre à l'Honneur, nul ne pouvant entrer en celui-ci qu'il ne passât par le premier, tant ces sages politiques estimaient que la juste distribution des charges était nécessaire à conserver longuement la splendeur de leur République. Or si le mérite a jamais précédé la récompense en personne du monde, nous pouvons dire que cela se remarque autant en vous qu'en nul autre qui ait été honoré de la dignité à laquelle il a plu au Roy de vous élever. Tellement que tout ainsi qu'aux jeux olympiques, on livrait le prix non pour bien courir mais pour avoir bien couru; de même l'honneur que vous avez reçu vous était justement dû, non tant pour l'espérance des services à venir, que pour ceux que vous avez fidèlement rendus dans le conseil de nos Rois, où vous avez vécu avec une telle intégrité, que si en la distribution de la Justice vous y avez toujours apporté une conscience pure et exempte de toute corruption, vos mains n'ont pas été moins nettes en l'administration des finances, quand vous y avez été employé. En quoi il semble que vous n'avez voulu emprunter autre exemple pour l'imiter parfaitement, que celui que M. votre père vous en laissa, par la bonne odeur et réputation qu'il s'acquittait en même exercice et où il rechercha toujours plus le bien du maître qu'il servait, et le soulagement des peuples, que non pas l'avancement de sa propre fortune; au contraire, ayant mieux aimé s'enrichir d'une glorieuse renommée qui ne périt jamais, il se contenta de vous faire acquérir une vertu semblable à la sienne, et qui vous pût élever un jour au degré d'honneur, où la France vous voit maintenant avec cet applaudissement universel. Aussi Sa Majesté par la naturelle inclination qui la porte à l'amour de la justice, ayant toujours voulu pour-

voir à une charge si importante des plus rares hommes de son royaume, ne pouvait pas faire une élection plus judicieuse que la vôtre, ni fier un dépôt si sacré qu'est la garde de ses Sceaux, à personne dont la fidélité et la capacité lui fut plus connue qu'est la vôtre, par les preuves continuelles qu'elle en a reçues. De sorte que si la piété et la justice sont les principales vertus qui font prospérer un État, nous espérons de les voir tellement fleurir toutes deux en nos jours, que comme l'Église est puissamment fortifiée de ces illustres cardinaux qui épousent les intérêts de la Religion près de Sa Majesté, nous verrons aussi la justice sous votre administration être si saintement distribuée, que ce Royaume surpassera en félicité tous les Royaumes de l'époque.

Nous y verrons les faibles, les pauvres, les innocents, la veuve et l'orphelin soutenus et protégés contre l'oppression de ceux qui se persuadent de n'être riches, puissants et autorisés que pour fouler les moindres aux pieds et les traiter comme des esclaves. Nous y verrons les lois y reprendre leur ancienne vigueur, et les corruptions de la justice comme choses profanes et polluées, si éloignées de ce sanctuaire, que le règne du glorieux saint Louis n'est pas plus solennisé, dans l'histoire, pour avoir réformé tous les abus de son siècle, que celui de ce grand Roi, son successeur et son imitateur, se rendra célèbre pour l'ordre que vous saurez rétablir dans nos confusions. Et parce que le comble du bonheur de l'État consiste en la paix, vu qu'il n'y a sorte de calamité que la guerre ne traîne après soi, nous espérons encore que ce sera un des plus grands fruits que la France cueillera de votre promotion que de vous voir toujours incliner à nous la conserver; afin que, coopérant avec ces dignes personnages qui assistent Sa Majesté, vous soyez tous bénis des peuples, de ce que vous leur procurez leur salut et leur restauration. Vous trouvez, grâces à Dieu, établie partout cette paix tant désirée, et ce sera un des effets de votre justice, sous l'autorité du prince, de punir sévèrement tous perturbateurs du repos public, et en la pensée desquels il n'entrera jamais aucun dessein de violer une chose si sainte. La concorde et l'amour mutuelle qu'on voit reluire comme un astre dans la maison Royale, peut servir d'assez bon exemple à tous les sujets pour leur apprendre de vivre en paix et en union les uns avec les autres. Car, comme ce serait un crime capital de vouloir semer la moindre division entre ces personnes sacrées, et altérer la sincère et cordiale amitié qui les tient si étroitement unies, ce serait aussi chose très pernicieuse d'emprunter de nouveaux prétextes pour la tranquillité publique et nous rejeter dans les maux dont nous ne faisons que de sortir, comme il semble qu'il y ait encore quelques rebelles qui couvent ce venin en certaines provinces du Royaume. Ce sera donc par la générosité de votre conseil et par votre justice que

les gens de bien, les pacifiques et les fidèles serviteurs de Sa Majesté seront conservés en paix, comme aussi les méchants, les brouillons et factieux trouveront en vous un sévère vengeur de l'offense qu'ils commettront contre leur Roi et contre leur Patrie. Certes (Monseigneur) j'aurais à m'étendre à un long discours si j'avais à représenter ici toutes les rares et excellentes parties, que vous apportez pour vous acquitter dignement de la charge honorable où vous êtes promu. Ce n'est pas une simple lettre où l'on ait à dire tant de choses. Il me suffit d'imiter ces cosmographes qui, d'un seul point, marquent les régions tout entières en leurs cartes. Ce sera aussi un plus grand labeur, où je pourrai un jour déduire plus au long ce que je représente ici, en peu de paroles et comme en un tableau raccourci. J'ajouterai seulement qu'il n'y a personne, de quelque condition qu'elle soit, qui n'ait senti en son âme une extrême joie de voir ainsi votre vertu reconnue, et qui même n'en espère du bien. Car le peuple s'en promet un allègement de ses misères, tant votre bonté naturelle vous attendrit le cœur, pour compatir au mal qu'il souffre. Les gens d'Église vous regardent tous comme un personnage dont la piété et la vie dévote est si exemplaire, que la religion catholique ne peut qu'en recevoir beaucoup de support. La noblesse jette les yeux sur vous, comme sur celui qui lui sera favorable envers Sa Majesté pour recommander son service et pour lui procurer la récompense aux occasions. Vous ne pouvez aussi qu'aimer grandement cet ordre, dans lequel vous avez pris naissance, et où M. votre frère tient un tel rang et y acquiert tant de gloire et d'honneur par ses armes, qu'on peut dire que votre maison se rend vraiment illustre, et par la robe et par l'épée. Davantage, puisque vous êtes un des plus grands ornements des Lettres, ceux de cette profession ne peuvent qu'attendre tout plein de bien de vous. Et ainsi, leur prêtant la main, vous les obligerez à célébrer votre nom, et à ne taire pas le gracieux traitement qu'ils recevront de vous. Chacun enfin espère que, comme la chaleur est inséparable du soleil, qu'aussi cette charge éminente dont vous êtes honoré, vous donnera toujours plus de moyen d'être utile à tous, et que le public et les particuliers béniront à jamais l'heure et le jour que Dieu a touché le cœur du Roi d'une si sainte inspiration, de vous choisir entre autres, pour remplir cette place avec tant de mérite et de suffisance. Joignant donc mes vœux à ceux de toute la France, je lèverai les mains au ciel, et prierai la divine Bonté, Monseigneur, de vous faire jouir, longues années de votre prospérité, au bien et à l'avancement de la Religion et de l'État. De Paris, ce 6 juin, 1626. Votre très humble et très obéissant serviteur, PELLETIER. (Extrait du *Mercurie français*.)

M. ET M^{me} DE GONDI. — Dans le précédent numéro deux erreurs de date, relatives à la naissance de M. de Gondi et à celle de son fils

ainé, Pierre, ont été reproduites d'après l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi* par de Corbinelli.

Pour rétablir la vérité, il suffira de citer JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (2^e édition, 1872), article des GONDI :

« Voici l'indication de qqes actes qui peuvent intéresser les historiens de cette famille illustre :

« Le mercredi 25 mai 1580, fut baptisé PHILIPPE, fils de Albert de « Gondy, comte, doyen, baron dud. lieu, Mareschal de France, « premier gentilhomme de la chambre du Roy et Général des galères « de Sa Majesté, et de dame Claude-Katherine de Clermont, dans la « chapelle du logis de madame de Dampierre, par le curé de S^t-Germ. « l'Auxer., dont ont esté les parrains, révérend père en Dieu « Pierre de Gondy, évêque de Paris, conseil^r du Roy en son « conseil privé, et chancelier et surintendant de la maison de la « Roynne Elisabeth, douairière de France, et Philippes de Stroczy « (*sic* p^r Strozzi), cheualier de l'ordre du Roy et de l'ordre du S^t- « Esprit, couronnel général de l'infanterie françoise; la marraine « damoiselle Madaline (*sic*) Bourdelle, l'une des filles de la Roynne, « mère du Roy. ».....

« PIERRE DE GONDY, né en 1606, n'avait que quatorze ans, quand son père se démit en sa faveur de la charge importante de Général des galères, s'en réservant toutefois la survivance. » — L. B.

Livres Nouveaux

Un enfant du Cateau : Jean-Antoine-Joseph de Villette, massacré au séminaire Saint-Firmin, à Paris, le 3 septembre 1792, par E. VILLETTE, prêtre de la Mission. Paris, Charles Amat, brochure in-8^o, 50 pages.

La Confession et la Communion des religieux et des religieuses, par l'abbé P. LEJEUNE. Paris, Lethielleux, 1 fr. 25.

Les Sacrements de l'Église catholique, exposés dogmatiquement à l'usage des prêtres dans le ministère, par le D^r Nicolas GHIR, traduit de l'allemand par l'abbé Mazoyer, 4 vol. in-8^o, 5 francs. Paris, Lethielleux.

Méditations pour les chrétiennes, par l'abbé PILLE, 4 vol. in-12, 9 francs. Paris, Lethielleux.

L'Âme religieuse, par Olivier LEFRANC, T. O. P., 1 franc. Paris, Lethielleux.

Les Indulgences, leur origine, leur nature, leur développement, par le R. P. Alexis LÉPICIER, 2 vol. in-12, 7 francs. Paris, Lethielleux.

Persécution française et prospérité belge, par un patriote français. Brochure, 0 fr. 30. Paris, Lethielleux.

Le Gérant : A. MARTIAL.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

A SAINT-JOSEPH

C. ORVAL

Articles religieux — Maroquinerie, Imagerie — Fournitures classiques
Portraits de saint Vincent de Paul. Héliogravures Du Jardin.

60, rue de la Montagne

BRUXELLES

NÉO - FRESQUE

Peinture Mate, Inaltérable, Incrustante

Eminemment favorable à la production des Tonalités claires et Lumineuses

MODE RATIONNEL DE LA DÉCORATION

DES

CONSTRUCTIONS EN CIMENT

avec lequel elle fait corps

MARC GAIDA

ARTISTE PEINTRE-DÉCORATEUR

PARIS — 48, Rue Saint-Placide, 48 — PARIS

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations : Congrégations. — Madagascar méridional. — Ecoles ménagères. — Nécrologie.	161
Un Confesseur de St Vincent de Paul , par J. CALVET, agrégé de l'Université.....	166
Les Enfants trouvés près Notre-Dame , par J. PARRANG, prêtre de la Mission.....	177
Notes d'histoire	187
Bibliographie	190

SUPPLÉMENT :

Publications anglaises , par G. MOREL, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris.	81
"Aristote" , par A. DUFRECHOU, maître de conférences à l'Institut catholique de Toulouse.....	88
Bibliographie	94

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPOT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard,
Paris.

Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité peuvent se servir,
comme intermédiaire, soit de la Procure générale ou du Secrétariat de
Saint-Lazare, soit du Secrétariat ou de l'Économat de la Maison Mère des
Filles de la Charité.

POUSSIÈLQUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

Un Martyr abyssin : Ghebra Michael, par M. COULBEAUX, prêtre de
la Mission..... 2 fr.

Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX,
agréé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans
les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou
peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de
saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire
appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous
voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui
auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent
de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent
de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des
faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent
de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul
ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux
qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint
Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Les congrégations. Madagascar méridional. Écoles ménagères. Nécrologie, p. 161. — Un confesseur de Saint Vincent de Paul, par J. CALVET, p. 166. — L'Hôpital des Enfants-Trouvés près Notre-Dame, par J. PARRANG, p. 177. — Notes d'histoire, p. 187. — Bibliographie, p. 190.

Informations

Les Congrégations. — Le président du Conseil a déposé, sur le bureau de la Chambre, les demandes d'autorisation présentées par 81 congrégations enseignantes de femmes. En voici la liste :

Ursulines : à Montluçon (Allier), à Nice (Alpes-Maritimes), à Maïche (Doubs), à Montpellier (Hérault), à Charlieu (Loire), à Rive-de-Gier (Rhône), à Villefranche (Rhône).

Dominicaines : à Bordeaux (Gironde), à Epernay (Marne), du Sacré-Cœur, à Hardingham (Pas-de-Calais), à Neuilly-sur-Seine (Seine), T.-S.-Rosaire, à Sèvres (Seine-et-Oise), à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

Chanoinesses régulières de Saint-Augustin : à Gray (Haute-Saône), à Epinal (Vosges).

Sacré-Cœur : à Colombier (Loire), à Tarentaise (Loire).

Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, au Puy (Haute-Loire).

Jésus-Marie, à Remiremont (Vosges).

Notre-Dame des Victoires, à Voiron (Isère).

Trinitaires, à la Trinité-Porhoët (Morbihan).

Verbe incarné, à Sancerre (Cher).

Visitation : Sainte-Marie, à Bordeaux (Gironde), Sainte-Marie, à Sainte-Etienne (Loire), Sainte-Marie, à Lyon (Rhône), Sainte-Marie, à Avignon (Vaucluse), Sainte-Marie, à Grasse (Alpes-Maritimes).

Clarisses : à Lille (Nord), à Roubaix (Nord).

Sainte-Elisabeth de Lyon (Rhône).

Sœurs unies : de Marvejols (Lozère), de Saint-Gervais, à Mende (Lozère).

Unions : de Lunet (Aveyron), Saint-Geniès-d'Olt (Aveyron), Naves-d'Aubrac (Aveyron), Saint-Pierre-de-Bessuéjols (Aveyron), Auzits (Aveyron), Bozouls (Aveyron), Lavernhe (Aveyron), de Saint-Parthem, à Saint-Parthem (Aveyron), de Saint-François, à Saint-Martin-de-Lenne (Aveyron), Saint-Cyprien (Aveyron).

Croix : de Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord), de Chavanod (Haute-Savoie), de Lambézellec (Finistère), de Jésus de Groissiat (Ain).

Sainte-Croix : de Saint-Germain-de-Laprade (Loire).

Saint-Joseph : de Sainte-Foi-de-Peyrolières (Haute-Garonne), de Lens (Pas-de-Calais), de Marcillac (Aveyron), de Villecomtal (Aveyron).

Saint-Cœur de Marie : de Fiancey (Drôme), de Bessat (Loire).

Instructions : du Sacré-Cœur de Montlieu (Charente-Inférieure), du Sacré-Cœur de N.-D. d'Eygurande (Corrèze), de Bonnay (Saône-et-Loire).

Doctrines chrétiennes de Meyrueis (Lozère).

Minimes de la Doctrine chrétienne, à Celhes (Hérault).

Notre-Dame : à Châtillon-sous-Bagueux (Seine), du Rosairc de Montels (Aveyron), des Victoires, à Lyon (Rhône).

Immaculée-Conception : de Ruffieux (Savoie), à Sauvagnon (Basses-Pyrénées).

Carmélites : de Saint-Georges-l'Agricol (Haute-Loire).

Consolatrices du Cœur de Jésus, à Lille (Nord).

Ursulines, à Montmartin (Doubs).

Verbe incarné : à Belmont (Loire), à Limoges (Haute-Vienne).

Visitation Sainte-Marie, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Sainte-Marthe, à Dommartin (Ain).

Saint-Nom-de-Jésus : à la Ciolat (Bouches-du-Rhône), et de Marie, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Sainte-Enfance, à Lavalla (Loire).

Saint-Dominique, à Gramond (Aveyron), à Saint-Jean-de-Pourcharresse (Ardèche).

Présentation de Marie, à Châtel (Jura).

Retraite chrétienne, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Oblates de Saint-François-de-Sales.

Tiers ordre des servites de Marie, à Cuves (Haute-Marne).

Trinitaires, à Ducey (Manche).

On sait que le président du Conseil conclut au rejet de toutes ces demandes.

Madagascar méridional. — Ouragan à Vohipeno. — Ruines de la



Fig. 1. — Chapelle des Enfants-Trouvés (xviii^e siècle) (Natoire).

mission (1). — « Une terrible épreuve vient de nous visiter à Vohipeno, au moment où nous commençons à recueillir les premiers fruits du travail que nous y faisons depuis quatre ans. Notre joyeux entourage de bambins, plus fournis en insouciant gaité qu'en habits, se familiarisait peu à peu avec nous et prenait confiance. Nous avions des chrétiens dans notre jeune troupe et des « savants » en français. Les plus turbulents, si habiles à grimper dans les manguiers et à se nicher dans les roches, consentaient parfois à imposer une trêve à leurs jeux pour se livrer à l'étude.

Bien des fois, au milieu de mes enfants noirs, je me plaisais à me rappeler, en y mettant le moins de vanité possible, la parole où Louis Veuillot disait de son travail, qui est aussi le mien :

Je fraye un chemin aux bons Anges
Vers les cœurs où naîtra l'amour.

Moi aussi, comme j'étais heureux de frayer le chemin aux inspirations des bons Anges, à l'amour du travail, du respect de soi, de la religion !

Hélas ! je m'efforce d'appliquer ma pensée aux consolants souvenirs du passé, pour me distraire de ma grande peine, et parce que, comme disait un de nos confrères de Chine au moment des troubles, « si l'avenir est sombre, il ne convient pas que l'âme du missionnaire le soit ». Aujourd'hui, certes, le spectacle de la mission est bien triste. Un ouragan terrible vient de passer sur notre pays et nous a jetés dans la consternation. Église, école, case de l'atelier, tout est maintenant par terre ; la maison d'habitation est disloquée de fond en comble. Tout est à refaire.

Dans l'après-midi du 23 mars, le vent et la pluie se sont déchaînés avec une violence inouïe. A 5 h. 1/2, la case de l'atelier s'effondra. Je courus à notre église ; nous avions fait des sacrifices pour y mettre de solides piliers, je comptais qu'elle résisterait. Tout à coup, une rafale la renverse, le tabernacle est sous les décombres ; impossible de le retirer ; il fait déjà nuit noire. Vers 7 heures, le désastre était consommé. La maison d'école était ruinée, et notre maison d'habitation, si rudement secouée et penchée que nous étions obligés, M. Dinka et moi, d'abandonner notre pauvre tas de décombres, pour demander asile à la Résidence. Dans le village malgache, que nous traversons à 10 heures, les bois des cases craquent lamentablement ; auprès de nous, une douzaine s'écrasent. Les gens sont affolés. Toute la nuit, la désolation continue. Le lendemain, la rivière était

(1) Les *Missions catholiques* du 5 juin nous apportent de tristes nouvelles de la mission de Madagascar-Sud. Nous reproduisons, d'après ce périodique, la lettre de M. Bertrand à M^{sr} Crouzet et nous recommandons à la généreuse sympathie de nos lecteurs une mission de grande espérance qui vient d'éprouver un vrai désastre.

débordée au loin sur la campagne, et les flots boueux emportaient les débris des villages de la plaine. Nous revînmes à notre colline. Tout était couché par terre, sauf notre maison d'habitation, qu'on pourra étayer et conserver quelques mois encore. C'est dans cette demi-ruine que nous devons, maintenant, abriter le Saint-Sacrement et dire la messe.

Nous nous réjouissions d'avoir construit ici de grands et solides bâtiments où se réuniraient tous les petits Malgaches des environs. Dans plusieurs villages, les enfants se faisaient une fête de venir jouer avec nous, voir nos images, et redire gentiment, après nous, à la fois les premiers mots de la religion et les premiers mots de français.

Comme dans les campagnes de la Samarie aux jours de Notre-Seigneur, dans nos campagnes malgaches aussi la moisson blanchissait, et il nous semblait entendre à notre tour la voix qui disait aux apôtres : « Levez les yeux et voyez. » Le moment était venu de nous étendre, de bâtir de tous côtés des écoles-églises. Hélas ! où sont nos chers projets ?

Nous sommes pour longtemps enfermés à Vohipeno. Nous devons, faute d'ouvriers, courir nous-mêmes dans la forêt à la recherche des bois nécessaires à nos constructions. Vous ne pouvez pas nous enlever à notre œuvre au moment précisément où elle allait prendre son essor. Et si peu que vous ayez à nous donner, en ces années de grandes dépenses pour la léproserie de Farafangana, nous vous supplions de nous laisser relever nos ruines. Les bons Anges de nos enfants du Matitane réussiront bien à toucher le cœur de quelques personnes charitables et à s'en faire de généreux coopérateurs. »

Écoles ménagères. — Le prochain cours normal s'ouvrira, rue de l'Abbaye, 3, le 6 août, pour se terminer le 5 septembre. Cette session est surtout destinée aux personnes qui ne sont pas libres durant l'année scolaire.

Nous avons appris avec plaisir que la Société des agriculteurs de France avait décerné une médaille de vermeil à M^{me} la comtesse de Diesbach pour l'Œuvre des Écoles ménagères, établie rue de l'Abbaye. Nous sommes heureux de le faire savoir à nos lecteurs et d'offrir à M^{me} la comtesse de Diesbach nos respectueux compliments.

Nécrologie. — Dans les premiers jours du mois de mai dernier, l'Œuvre des Pauvres malades a perdu M^{me} Decroix, dame représentante, depuis de longues années, de la paroisse Saint-Louis-en-l'Île.

Très digne sœur du Frère Pierre Requédât, le premier compagnon du Père Lacordaire, M^{me} Decroix avait, comme son frère, une nature

élevée, une âme remplie de l'amour du beau et du bien et une si délicate bonté de cœur, qu'elle ne pouvait voir souffrir sans souffrir elle-même, et chercher les moyens de soulager les misères morales ou physiques, dès qu'elles lui étaient connues.

Quelques semaines avant sa mort, bien qu'épuisée par l'âge et par la maladie, M^{me} Decroix voulut encore s'occuper d'une pauvre femme âgée et infirme, habitant sa maison, et elle veillait à ce que la malade ne manquât de rien. « Je ne puis plus, disait-elle, aller « visiter les pauvres, ainsi que le doit faire une Dame de la Charité, « mais je veux les assister jusqu'à la fin de ma vie, pour remplir « au moins une partie de mon devoir. »

Entourée de l'estime générale, associée à toutes les bonnes œuvres, M^{me} Decroix a été une de ces rares chrétiennes dont chacun n'a pu dire et ne dit que du bien.

Un confesseur *de Saint Vincent de Paul*

ANDRÉ DUVAL, DOCTEUR DE SORBONNE

(Suite.)

II

Il faut maintenant essayer de voir quelle a été l'influence de Duval sur saint Vincent de Paul. Dans une question aussi délicate, que les intéressés eux-mêmes auraient eu beaucoup de peine à trancher, on ne peut pas espérer faire une lumière complète. Qui dira jamais ce qu'il y a des autres en nous, ce que nous devons à nos maîtres, à nos amis, à nos contemporains ? Par Duval, comme par Bérulle, Vincent de Paul dut être fortifié dans l'estime et dans l'amour de sa vocation ; au contact de ces âmes ardentes qui avaient sur le Verbe incarné des vues si élevées, il sentit grandir sa piété, cette piété substantielle qui s'appuie sur la théologie et sur l'Évangile. S'il fut toujours un bon prêtre, il semble que jusqu'en 1610 il s'était contenté d'être un

bon prêtre : à ce moment-là, il s'opère en lui une transformation morale et religieuse, une sorte de conversion de la vertu à la sainteté, analogue à la « conversion » de Pascal (1). Évidemment ce changement a en partie sa source dans le sentiment très vif qu'eut Vincent des besoins du pauvre peuple et dans la grâce que Dieu lui donna de se vouer tout entier à son soulagement. Mais il est impossible de ne pas voir ici l'influence de Bérulle et de Duval : les conseils, les exemples et les prières de ces hommes de Dieu l'aiderent à monter vers l'héroïsme. Duval, semble-t-il, lui rendit un autre service : Vincent de Paul avait été à Rome et il avait l'habitude de regarder vers Rome ; la doctrine de Duval le fortifia dans ses sentiments de respect et de soumission envers le Pape. Il fut le plus ardent des « duvalistes », et dans cette conviction il trouva tout naturellement sa ligne de conduite vis-à-vis du Jansénisme : dès que Rome eut parlé, le Jansénisme ne fut plus une question pour lui. Il prit l'habitude de consulter en toutes choses un docteur qu'il avait trouvé si éclairé sur ce point, et Duval devint en quelque sorte le théologien et le canoniste de la Mission naissante.

Et telle est l'influence de Duval sur Vincent de Paul, considérable comme on le voit. Mais, elle s'arrête là ; elle est, pour ainsi dire, tout extérieure : Duval, comme Bérulle du reste, n'a pas eu complètement prise sur l'âme de saint Vincent. Leurs tempéraments étaient trop différents. Vincent a pu admirer son confesseur, le vénérer et l'aimer, il n'aurait pas voulu l'imiter : ami de Bérulle, il ne pouvait pas entrer à l'Oratoire ; ami de Duval, il ne pouvait pas être un familier de l'hôtel Acarie.

Pour bien faire saisir toute la portée de cette distinction, il ne sera pas inutile de dire quelques mots du sentiment chrétien en France au début du xvii^e siècle, et d'essayer d'indiquer les principaux courants religieux en face desquels se trouvait saint Vincent.

La génération qui entre dans la vie active au début du

(1) Voir pour s'en convaincre les premières lettres de saint Vincent de Paul et en particulier *Saint Vincent de Paul et le Sacerdoce*, par un prêtre de la congrégation de la Mission, Desclée in-8°, 1900 (Chap. II : Marche progressive vers la perfection). Je crois cependant que l'auteur de ce livre a exagéré la portée de la transformation de saint Vincent : il ne me semble pas qu'à aucun moment de sa vie saint Vincent ait été assez « peu délicat pour vendre un cheval qui ne lui appartenait pas » (p. 70).

xvii^e siècle avait subi le contre-coup de deux terribles secousses, la Réforme et les guerres de religion : la Réforme, qui avait apparu d'abord comme une explosion du sentiment individuel et comme un retour à un christianisme plus intérieur, moins chargé de dogmes et de pratiques ; les guerres de religion, qui avaient surexcité les sentiments religieux et réveillé les vieilles énergies de notre race. Lorsque Henri IV eut donné la paix à la France, on s'aperçut que de cette longue commotion il restait deux choses nouvelles : d'un côté l'idée protestante et de l'autre des forces qui voulaient s'employer. Ces forces, la guerre finie, se tournèrent en activité spirituelle : les catholiques avaient lutté pour leur foi ; la lutte finie, tout restait à faire ; il leur restait à faire la vraie réforme et à prouver qu'ils étaient capables, eux aussi, de vie intérieure. De là une étonnante floraison du mysticisme au début du xvii^e siècle. Ici, vraiment, commence ce « courant mystique qui traverse le siècle, tantôt rafraîchissant les âmes et y portant des germes de perfection et de salut, tantôt y déposant la fange des idées suspectes et des pratiques ridicules, en tout cas, bien autrement puissant et non moins curieux à considérer que le courant de libertinage ou de libre pensée qui sort de la Renaissance pour aboutir aux orgies de la Régence (1) ».

Un immense besoin de vie religieuse précipite les âmes vers le cloître et vers les austérités. Les anciens ordres religieux renaissent et se reforment, de nouveaux apparaissent, il semble qu'il n'y en aura jamais assez pour contenter tous les désirs et toutes les impatiences. Sainte Chantal passe sur le corps de son fils pour courir au couvent ; M^{me} Acarie entraîne avec elle ses trois filles aux Carmélites ; sur les conseils de M. de Bérulle, une dame mariée entre en religion aux Feuillantines, le mari se fait Feuillant, leurs laquais les imitent et en un instant la maison est vide ; M^{me} de la Peltrie, pour échapper à ses parents qui la retiennent dans le monde, contracte un mariage fictif avec M. de Bernières qui consent à la supercherie. De tous côtés surgissent des voyantes et des prophètes et Marie des Vallées, la béate de Coutances qui dirige le fondateur des

(1) Abbé URBAIN, *la Quinzaine*, 1^{er} septembre 1902, p. 5.

Eudistes, le P. Eudes, a des imitatrices dans toutes les provinces. Comme il est naturel, tous les mystiques ne se contiennent pas dans de justes bornes ; les voies extraordinaires amènent quelques âmes à la perdition ou à la folie ; sur le mysticisme se greffe l'illumination. D'Espagne d'où ils ont été chassés par les édits royaux arrivent des « alhumbrados », ancêtres de Molinos et de Malaval ; d'ailleurs, l'illumination pousse tout seul sur la terre de France : la Picardie, la Normandie, le pays Chartrain en sont infectés ; Raoul Vason et Laurent de Troyes, capucins défrôqués et apôtres de la foi nouvelle, se font enfermer à la Bastille ; Pierre Guérin et ses Guérinets sont poursuivis et saint Vincent emploie plusieurs années à les examiner, eux et leurs doctrines. L'entraînement est tel qu'à un moment on peut craindre que l'illumination n'envahisse tous les couvents, et le P. Joseph, qui a entretenu ses Calvairiennes dans une haute et sévère spiritualité, est obligé de prendre des mesures de rigueur pour les en préserver. Enfin sur l'illumination s'entend la possession et la folie : on connaît l'histoire des possédées de Loudun, de Louviers et de Chinon ; Marthe Brossier fait courir tout Paris et met aux prises pour des années le Parlement et les Capucins ; pour tout dire d'un mot, c'est le temps où un livre du D^r Marescot sur le cas de Marthe Brossier et un docte traité théologique de M. de Bérulle sur les énergumènes sont dévorés par le public et soulèvent plus d'émotion et de tapage que ne le feront les *Provinciales*.

Encore peut-on dire que ces livres avaient un succès d'actualité ; mais la littérature pieuse de ce temps, prise dans son ensemble, nous révèle les mêmes préoccupations mystiques. Les livres espagnols nous envahissent, et la *Theologia mystica* de Henri Harphius, traduite en 1605, devient le bréviaire des directeurs. Parmi les écrivains pieux, les Capucins sont les plus féconds et les plus aimés du public : Benoît de Canfeld impose ses idées et ses visions à M. de Bérulle ; le P. Laurent publie, en 1631 ses *Tapisseries du divin amour* ; le P. Honoré de Paris, son *Académie Évangélique* ; le P. Philippe d'Angoumois, ses *Élans amoureux et saints entretiens d'une âme dévote* et ses *Royales et divines amours de Jésus et de l'âme*, digne sujet

des méditations d'Hermogène; plus profond et plus solide que les Capucins, M. de Bérulle écrit son *Discours de l'État et des Grandeurs de Jésus*. Tous ces livres sont débordants de mysticisme.

Mais ces sentiments ardents et sublimes ne sont pas à la portée de toutes les âmes. Dans d'autres ouvrages qui apparaissent bientôt en nombre incroyable, le mysticisme se colore d'un symbolisme aimable où les souvenirs du paganisme et les pointes d'esprit se mêlent aux élans du cœur. Ce sont les Jésuites surtout qui les écrivent : plus mêlés à la société que les Capucins, ils ont senti le développement rapide de la « préciosité » dans le beau monde et ils cherchent à utiliser cette manie pour leurs pieux desseins. La gravure vient au secours du texte, et, la mode déviant peu à peu, on en vient à des fantaisies invraisemblables dont les horribles gravures de nos jours ne peuvent nous donner qu'une faible idée. Parmi les plus supportables, on peut citer les *Emblèmes d'amour divin et humain*, chez Jean Messenger, à Paris (1631), et les célèbres *Peintures Morales* du P. Lemoyne qui représente l'ambition par un magnifique Annibal debout, sur un monceau de cadavres, et la Tristesse, par une lamentable Andromède abandonnée et enchaînée. Ce qu'on peut reprocher de plus grave aux livres de piété, à la mode vers l'an 1630, c'est d'être d'un mauvais goût désespérant.

On sera peut-être étonné de voir réunir ainsi le mysticisme et le symbolisme : en réalité, ce n'était là qu'un même courant; c'est ce qu'on pourrait appeler la forme espagnole de la piété, une exaltation du cœur et de l'imagination s'alliant à la corruption du goût, l'illuminisme et la « préciosité » pénétrant à la fois dans le mysticisme et arrivant à en ternir, chez quelques âmes, la beauté originelle.

En face de ces mystiques dont, quelques-uns furent étranges ou exagérés ou détraqués, il faut mettre deux écoles de spiritualité qui représentent ce qu'on pourrait appeler la forme française de la piété : c'est l'Oratoire et Port-Royal. Ici encore, ce qui domine, c'est le souci de la vie intérieure et du développement de la vertu personnelle, mais la vision des mystiques et

les pratiques multipliées des Jésuites sont remplacées par la réflexion, la méditation, la mortification de l'esprit et de la volonté. La piété de ces hommes du Nord est toute théologique : avec les Pères et les Docteurs, ils raisonnent sur Dieu, avant de l'aimer et en l'aimant ; ils sont savants ; à force de s'étudier, ils deviennent psychologues ; à force de dissenter, ils deviennent obscurs ; la profondeur obscure et abstraite, le repli sur soi-même, voilà ce qui les caractérise. Ils ne sont pas complètement isolés des premiers : Bérulle se rapproche autant, sinon plus, de M^{me} Acarie que d'Arnauld, par exemple ; l'Oratoire est le trait d'union entre le Carmel et Port-Royal. Saint-Cyran est mystique à sa manière et le mysticisme d'un Pascal, d'une Angélique Arnauld, d'une Marguerite Périer n'échappe à personne. Il est clair, cependant, que nous sommes ici dans un monde bien différent du premier ; il y a plus de réserve et plus de raideur ; la vie intérieure est contenue et n'éclate pas au dehors ; pas de cris de passion, on aime Dieu en silence, avec terreur et tremblement ; et les raisonnements de l'esprit précèdent et soutiennent les sentiments du cœur. Il y a là quelque chose, pour ainsi dire, de parlementaire et d'aristocratique, c'est une spiritualité distinguée à l'usage d'une élite. Que ce soit là le caractère de Port-Royal, personne ne le conteste, et si l'Oratoire cherche d'abord à être autre chose, il renonça vite à son dessein ; n'y réussissant pas, il fit une sélection et devint une caste fermée. Nous sommes donc en présence, si l'on veut, de la forme française, mais il faut ajouter, pour être juste, de la forme aristocratique du sentiment religieux.

On voit ce qui manquait encore à la réforme catholique en France, une piété qui fut à la fois profonde et populaire ; l'aristocratie, le Parlement et la bourgeoisie avaient leur spiritualité toute neuve, le pauvre peuple des champs attendait la sienne. Un moment, on put croire que saint François de Sales la lui avait donnée ; mais il était venu avant l'heure, de telle sorte qu'on n'imita de lui que les défauts ; par la plus étrange des injustices, on le rendit responsable de toutes les bizarreries de Camus et on le rangea parmi les mystiques et les symbolistes : le peuple attendait encore lorsque parut saint Vincent de Paul.

Tout l'invite et le pousse, lui aussi, à aller grossir le nombre des Oratoriens ou des Capucins. Il est l'ami de Bérulle, de Bérulle qui est si étroitement lié avec Benoit de Canfeld et avec M^{me} Acarie, il est l'ami de Duval, il écoute leurs conseils et il leur confie le soin de sa conscience ; il est mis en rapport avec Louise de Marillac qui se rattachait, par son oncle et ses goûts, au groupe des mystiques ; il dirige, pendant de longues années, M^{me} de Gondy, une âme tourmentée qui suit des voies extraordinaires..... Et cependant Vincent de Paul échappe à toutes ces influences. Il en garde un grand sentiment de la nécessité de la vie intérieure, mais immédiatement toute son activité religieuse se tourne vers le dehors, vers l'action. Regardez-le vivre et agir, écoutez-le parler, vous ne trouverez en lui aucun trait de ses confesseurs.

La foi chrétienne ne doit pas rester enfermée au dedans, elle doit éclater au dehors pour le bien de tous : « Il faut aimer Dieu à la sueur de son front. » Mis en rapport par M. de Bérulle avec Saint-Cyran, Vincent de Paul lui reproche de vivre ainsi dans la solitude et d'être inutile aux hommes ; Saint-Cyran lui répond « qu'il ne lui semble pas que servir Dieu en secret et adorer sa vérité et sa bonté dans le silence soient mener une vie inutile » ; « et cependant, s'écrie saint Vincent, le pauvre peuple des champs meurt de faim et se damne ! » Voilà bien l'opposition des deux caractères et des deux doctrines. « L'Église est comparée à une grande moisson qui requiert des ouvriers, mais des ouvriers qui travaillent. »

C'est ce tempérament actif et pratique qui inspire à saint Vincent une répulsion invincible pour toutes les histoires de possession, d'illuminisme et de diablerie. Une éclipse de soleil se produit et ses missionnaires de Pologne sont épouvantés. Pour les rassurer, il leur écrit qu'il a été consulter un astrologue « qui est un des plus savants et des plus expérimentés du temps, qui se moque de tout ce que l'on a fait craindre et en donne de très pertinentes raisons, comme entre autres celle-ci, que nécessairement il arrive une éclipse de soleil tous les six mois, soit en notre hémisphère ou en l'autre, à cause de la rencontre du soleil et de la lune en la ligne équinoxiale, et que si

l'éclipse avait cette malignité que vous me marquez, par les mauvais effets dont on nous menace, nous verrions plus souvent la famine, la peste et les autres fléaux de Dieu sur la terre ». Les missionnaires de Saintes entendent, dans leur maison, des bruits souterrains; effrayés, ils veulent avoir recours aux exorcismes. Saint Vincent ne leur interdit pas l'exorcisme, mais il leur dit avec finesse : « La première pensée qui m'est venue sur cela est que quelqu'un fait ce bruit pour s'égayer et rire de votre étonnement, ou bien à dessein de vous ôter la quiétude et le repos, et, à la fin, vous obliger à quitter la maison. » Mis en présence de M^{lle} Dalvie, qu'on disait possédée, saint Vincent juge qu'elle est travaillée surtout « par une humeur mélancolique »; il la calme par de bonnes paroles, il la guérit, et, comme elle veut aussitôt entrer en religion, il l'en détourne doucement et lui conseille, avant tout, de « prendre un peu l'air des champs ». C'est que le bon saint craint d'être victime d'une « illusion; » il sait que les hommes sont nombreux qui se laissent « brouiller la fantaisie » par cette maîtresse d'erreur qui fait paraître « blanc comme un cygne ce qui est noir comme un corbeau; et, ce qui est noir comme un corbeau, blanc comme un cygne ». Il y a toute une conférence à ses missionnaires sur les « illusions » : elle est pétillante d'esprit, charmante de bon sens et digne de figurer à côté des jolis chapitres de Malebranche sur les dangers de l'imagination. Il y enseigne à ses missionnaires à discerner les vraies lumières des illusions, en eux-mêmes d'abord, puis dans leurs pénitents et dans leurs pénitentes.

Lui-même excellait dans ce travail délicat. Il écrit à M. Lambert, à Varsovie, à propos d'une Fille de la Charité : « Vous feriez bien de vous débarrasser de cette fille et de lui conseiller de ne pas s'amuser à toutes ces vues qu'elle a et de tâcher de s'ajuster à la manière de vie des autres; Notre-Seigneur ni la sainte Vierge n'avaient point toutes ces vues et s'ajustaient à la vie commune. » Lorsque M^{lle} Le Gras lui confia sa conscience, il avait quelque répugnance à accepter; c'était une grande dame portée aux voies extraordinaires et désirant entrer dans le cloître. L'action du directeur dut rencontrer tout

d'abord quelque résistance, mais la ligne de conduite fut vite tracée et acceptée : Mademoiselle doit rester dans le monde et s'y occuper à soulager les pauvres et les malades ; elle ne doit plus s'embarrasser des trente-trois actes de dévotion aux trente-trois années de Notre-Seigneur, mais aimer Dieu rondement, bonnement et simplement — et travailler. Saint Vincent, comme M^{me} de Maignelay est d'avis que « les élévations d'esprit extraordinaires laissent les âmes dans l'agitation et les pauvres dans l'indigence ».

Chose étrange ! il résiste même au courant qui entraîne les âmes vers la vie religieuse. Ses missionnaires ne sont pas des religieux, mais des séculiers faisant des vœux et vivant en communauté ; ses Filles de la Charité ne sont pas des religieuses, mais de bonnes chrétiennes qui se dévouent aux pauvres gens des champs. Sur ce point il insiste et il veille ; il défend ses Filles contre la tentation de se faire religieuses, comme il les défendrait contre le péché ou contre l'erreur. C'est qu'il avait sous les yeux un exemple fameux : son ami saint François de Sales avait eu l'idée d'une association de pieuses femmes qui vivraient dans le monde et iraient visiter les malades ; il avait fondé la Visitation ; et, au bout de quelques années, entraînée par la mode et par le courant, la Visitation était devenue un ordre contemplatif. Saint Vincent est effrayé ; il cite cet exemple à M^{lle} Le Gras et il la retient dans le monde, elle et ses filles. A M^{me} de Miramion et à d'autres qui veulent entrer dans le cloître il donne le même conseil : qu'elles restent dans le monde et tâchent d'y faire du bien. On voit la tendance pratique de saint Vincent : aimer Dieu, c'est faire du bien aux hommes pour l'amour de Dieu,

Remarquons que cette idée, il l'a, malgré tout son temps, malgré tous ses amis, malgré saint François de Sales qui lui aussi a été entraîné, malgré Bérulle qui a fait de son oratoire une école d'ascétisme aristocratique, malgré le courant qui poussera bientôt vers Port-Royal, malgré son confesseur Duval qui voit la perfection chrétienne dans le Carmel et dans M^{me} Acarie. Cette idée, il l'a puisée dans son indéfectible bon sens et dans son sentiment très aigu de la réalité ; nul comme lui au début du

xvii^e siècle n'a compris les besoins religieux de la France. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que s'il doit ce sens de la réalité à son génie propre, il le doit aussi à son origine. Les Jansénistes comme Arnauld ou Saint-Cyran, les mystiques comme M^{me} Acarie, les Oratoriens comme Bérulle ou Condren, les docteurs de Sorbonne comme Duval ou Asseline, les laïques pieux comme Gauthier ou Marillac, sont tous des aristocrates d'épée, de robe ou de haute bourgeoisie : âmes très hautes et très nobles qui croient qu'il n'y a qu'une chose ici-bas digne d'elles, aller à Dieu seul et l'aimer. Vincent est fils d'un paysan ; tout enfant, il a vécu de la dure vie des champs, et il a senti confusément en lui et autour de lui les aspirations de l'âme populaire. Dans les terres des Gondy, à Clichy et à Châtillon, mûri par l'âge et grandi par le sacerdoce, il revoit les paysans, il les plaint, il les estime et il les aime. Ainsi peu à peu entre dans son cœur une seule préoccupation, faire du bien aux petits et aux humbles. La société aristocratique, même la société pieuse, a un peu de raideur et d'égoïsme — il y a un égoïsme religieux ; — dans ce monde âpre et dur, Vincent introduit « un élément qui lui manquait depuis longtemps, la bonté (1) ». La préoccupation de la sanctification personnelle ne disparaît pas : il faut cultiver son âme pour qu'elle plaise à Dieu et qu'elle soit capable d'aimer davantage les hommes, car servir le prochain, c'est servir Dieu. Le ciel est une contemplation, la vie est un labeur, n'anticipons pas, et « les Marthe quelquefois valent bien les Marie (2) ». On voit que saint Vincent, bien avant le xix^e siècle, avait compris et développé, sans le dire, le côté « social » de la religion chrétienne.

Quelles ont été les conséquences de cette attitude ? Au point de vue du sentiment religieux un critique éminent (3) estime que saint Vincent a complété la doctrine de saint François de Sales et a corrigé ce qu'elle avait de trop aristocratique, en remettant en honneur la pratique des humbles et solides vertus, « le fuseau et la quenouille ». En s'opposant fortement au cou-

(1) ARVEDE BARINE, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*, p. 223.

(2) FLÉCHIER, *Dialogues sur le quiétisme*.

(3) FORTUNAT STROWSKI, dans son beau livre sur *Saint François de Sales*. Paris, Plon.

rant mystique et en tournant vers l'action les ardeurs généreuses de toutes ces âmes qui voulaient faire quelque chose pour le grand siècle naissant, il a arrêté pour quelque temps l'éclosion du quiétisme. « Saint Vincent de Paul manquant, on voit ce qui aurait manqué au catholicisme malgré saint François de Sales : le principe mystique l'eût emporté sur le principe actif, et l'on aurait eu, soixante ans avant M^{me} Guyon, le quiétisme. »

De plus, la réforme religieuse que tout le monde désirait et à laquelle d'innombrables ouvriers ont travaillé dans cette admirable époque aurait été incomplète sans lui. Les voies extraordinaires et le raisonnement ne sont que pour les âmes d'élite ; l'âme populaire a ses besoins religieux et ils sont plus simples. L'homme qui a compris cette âme populaire, qui a réalisé au début du xvii^e siècle la vraie réforme catholique dans le peuple, et qui a trouvé pour ce peuple la vraie forme française de la piété, c'est Vincent de Paul. Il n'a pas été seul, et il n'entre dans l'esprit de personne de diminuer la part ou le mérite de ceux qui, à côté de lui ou avec lui, travaillèrent à la même œuvre ; mais il est celui qui a vu nettement les besoins du peuple et a trouvé les moyens pratiques pour le soulager et pour le sauver.

Ces considérations nous ont éloignés du D^r Duval ; mais elles nous y ramènent ; elles nous montrent comment saint Vincent a échappé à l'influence de son confesseur ; c'est aussi intéressant et moins banal que de regarder comment il l'a subie.

J. CALVET.

L'Hôpital des Enfants Trouvés près Notre-Dame⁽¹⁾

Les historiens nous ont rapporté combien lamentable était au commencement du xvii^e siècle le sort des enfants trouvés qu'on portait à la maison dite de la *Couche*, près du port Saint-Landry à proximité de Notre-Dame de Paris, où abandonnés à des mercenaires ils périssaient presque tous misérablement. Vincent de Paul, ému de pitié, parvint avec Louise de Marillac à intéresser la charité publique en leur faveur. Dès la fin de 1635, dans l'assemblée des Dames de la Charité il fut résolu que M^{lle} Le Gras ferait « l'essai des enfants trouvés » (Lettre de saint Vincent de Paul du 1^{er} janvier 1636).

Elle le tenta d'abord chez elle pendant quelque temps, puis au commencement de 1638, une autre assemblée ayant décidé de faire une plus ample expérience, on prit douze de ces petits malheureux tirés au sort, en attendant de pouvoir augmenter ce nombre. Il fallut alors chercher « un logis plus aisé » et on loua une maison non loin de la porte Saint-Victor dans la rue, encore existante, des Boulangers. Enfin, au début de 1640, les Dames prirent la résolution de retirer tous les enfants, charge

(1) Ouvrages consultés pour cette notice : *Historiens de saint Vincent de Paul* : ABELLY, éd. 1664, p. 141 ; COLLET, éd. 1748, t. I, p. 459 ; MAYNARD, éd. 1886, t. III, p. 398 ; A. LOTH, p. 482 et 362. — *Historiens de Louise de Marillac* : GOBILLON, éd. 1886, p. 74 et 95 ; comtesse DE RICHEMONT, éd. 1894, p. 155 et 234 ; M^{re} BAUNARD, p. 199, 371 et 395. — *Lettres de saint Vincent et de Louise de Marillac*. — *Historiens de Paris* : FÉLIBIEN, t. II, p. 1500 ; t. V, p. 204, 212, 217 et 226 ; G. BRICE, éd. 1725, t. II, p. 241, et t. IV, p. 263 ; PIGANIOU DE LA FORCE, éd. 1765, t. I, p. 408, et t. V, p. 60 ; DULAURE, éd. 1837, t. V, p. 248 ; HURTAUT ; *Dict. de Paris*, t. III, p. 239. LEBEUR, éd. Cochéris, t. II, p. 523 et 531 ; t. III, p. 568 ; BOURNON, *Rectifications et additions*, p. 172, 192 et 378. — Ouvrages spéciaux : *Tableau de l'Humanité et de la Bienfaisance ou Précis historique des charités qui se font à Paris*, éd. 1769, p. 58 ; A. HUSSON, *Etude sur les hôpitaux*, p. 307, et l'excellent livre de M. LÉON LALLEMAND, *La maison de la Couche à Paris* (xvii^e et xviii^e siècles), chapitre tiré de son *Histoire des Enfants abandonnés et délaissés*.

énorme pour laquelle le seul revenu assuré de 1.400 livres était plus qu'insuffisant (1).

Louis XIII accorda à l'œuvre naissante une rente de 4.000 livres tournois; Anne d'Autriche y ajouta bientôt 8.000 livres (Lettres patentes du 30 juillet 1642 et de juin 1644).

Les Dames obtinrent même de la reine le château de Bicêtre

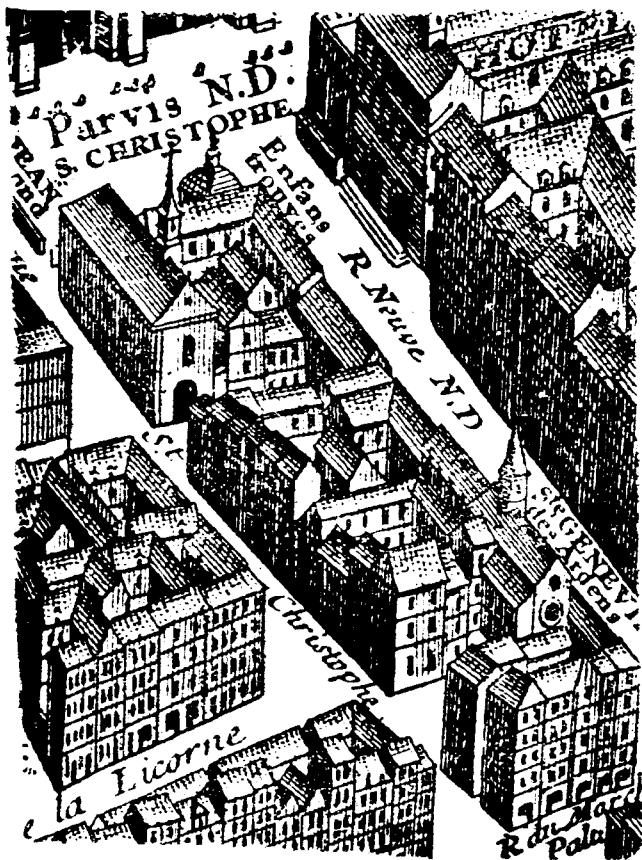


Fig. 2. — Maison des Enfants-Trouvés (2).

où Louise de Marillac installa ses jeunes pupilles en juillet 1647. Mais l'air y était trop vif pour ces poitrines délicates...

(1) Dès 1644 la dépense annuelle dépassait 40.000 livres.

(2) D'après le plan de Paris dit de Turgot (1734-1739). Vers 1746 on démolit la maison des Enfants-Trouvés et l'église Saint-Christophe pour agrandir le parvis Notre-Dame et à côté, sur l'emplacement de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents et des maisons environnantes, on construisit le nouvel hôpital des Enfants-Trouvés.

Puis le zèle des Dames se ralentit, et c'est à cette époque (1) qu'on a placé le fameux : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour

Parvis N.D.

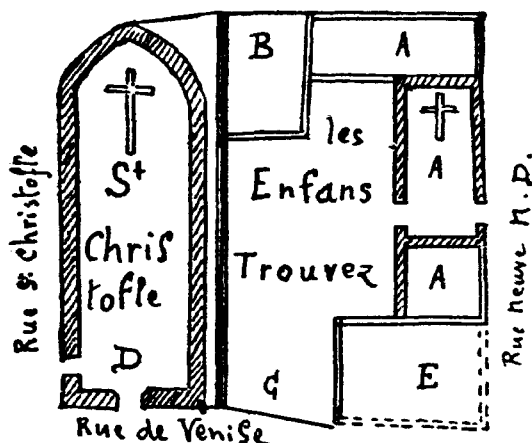
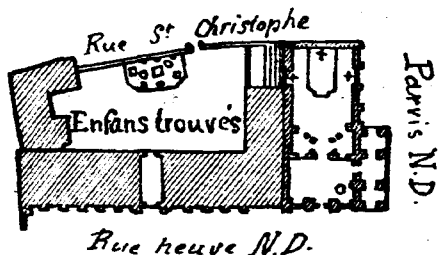


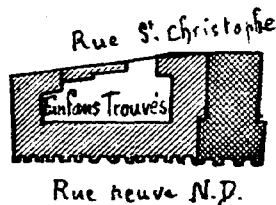
Fig. 3. — Maison des Enfants-Trouvés (2).

vos enfants... leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages... Ils vivront, si



5 10 15 20 toises

Fig. 4. — Maison des Enfants-Trouvés (4).



10 20 toises

Fig. 5. — Maison des Enfants-Trouvés (3).

vous continuez d'en prendre un charitable soin et, au con-

(1) Abelly, Collet, Maynard, Léon Lallemand, etc., tout en mettant à l'année 1648, ont placé cet épisode avant le transfert à Bicêtre. M^{me} de Richemont et M^{sr} Baunard l'ont placé après, c'est plus conforme à la correspondance de Louise de Marillac.

(2) D'après le Cadastre ou le Terrier du roi (Archives nat. Q¹*, 1099²) du commencement du xviii^e siècle. Légende : A, maisons appartenant aux Enfants-Trouvés ; B, « maison à porte cochère appartenant audit hôpital des Enfants-Trouvez » ; C, « petite porte de derrière des Enfants-Trouvez » ; D, église paroissiale de Saint-Christophe ; E, maison appartenant à l'Hôtel-Dieu.

(3) D'après le plan de la Cité, par de Lagrive, ancien lazariste (1754).

(4) D'après le plan de Paris de Verniquet (1791).



Fig. 6. — Chapelle des Enfants-Trouvés (peintures de Brunotti et de Natoire).

traire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez... »

La cause des enfants trouvés était gagnée; l'assemblée répondit par des larmes et décida que l'œuvre serait poursuivie à tout prix.

Cependant on avait été obligé (1649) de ramener les enfants à Paris au faubourg Saint Denis, au delà de la maison de Saint-Lazare à laquelle le local appartenait (1).

Par lettres patentes de juin 1670, la maison des Enfants-Trouvés fut érigée en hôpital et elle fut réunie à l'Hôpital général. Jusque-là la direction de l'œuvre avait été laissée à l'initiative privée. La nouvelle administration tint sa première séance le 5 septembre 1670 « en la maison des Filles de la Charité où est la Couche des enfants trouvés vis-à-vis l'église de Notre-Dame ». Parmi les assistants signalons : « M^{me} la duchesse d'Aiguillon, la présidente Nicolay, d'Aligre, Jolly, Violle... » La séance du 16 septembre se fit au contraire « en la maison des Enfants-Trouvés au faubourg Saint-Denis ».

Les 24 février 1672 et 23 mars 1688, l'administration acquit rue Neuve-Notre-Dame, devant l'Hôtel-Dieu, deux maisons qui furent réunies à celle de la Couche.

Acquisition d'une grande maison et dépendances, sise rue de Charenton, faubourg Saint-Antoine; avait été faite par les Enfants-Trouvés le 26 septembre 1674. On y construisit une chapelle dont Anne d'Autriche posa la première pierre.

Cet hôpital des Enfants-Trouvés de Saint-Antoine ou de Bel-Air — devenu aujourd'hui l'hôpital Trousseau — était destiné aux enfants qui revenaient d'entre les mains des nourrices pour y être élevés jusqu'à un certain âge.

La maison des Enfants-Trouvés Notre-Dame servait au contraire à recevoir les enfants exposés, à les placer en nourrice dans les provinces environnantes, à les y faire visiter, etc. En 1676, la reine Marie-Thérèse d'Autriche posa la première pierre de sa chapelle, qui fut agrandie vers 1688. Mais le nombre des enfants trouvés augmentait toujours (2), le local n'était pas

(1) *Le Plan de Paris* de J. BOISSEAU (1651) est peut-être le seul à indiquer cet établissement à cette époque.

(2) De 1640 à 1649 l'hospice des Enfants-Trouvés a admis 3.053 enfants, 3.683 de 1650 à 1659, 4.535 de 1660 à 1669, 10.275 de 1680 à 1689, 21.150 de 1690 à 1699,



Fig. 7. — Chapelle des Enfants-Trouvés
(peinture de Brunetti et Natoire).

assez vaste, pas assez aéré. Aussi, vers 1746, on fit démolir l'ancien hôpital ainsi que les églises de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardents, et sur l'emplacement on dégagaa et on agrandit le parvis de la cathédrale Notre-Dame et on reconstruisit un nouveau bâtiment pour les Enfants-Trouvés (1).

Ce bâtiment, plus solide, plus spacieux, mieux distribué, fut élevé sur les dessins de l'architecte Boffrand. L'ancienne chapelle fut remplacée par une nouvelle dont la première pierre fut posée le 26 septembre 1746. Deux peintres, Brunetti et Natoire, en décorèrent l'intérieur, le premier pour l'architecture, le second pour l'histoire. Celui-ci a peint tout ce qui remplissait les arcades du rez-de-chaussée et toute la partie du fond jusqu'à la voûte. Il y avait représenté la Nativité, l'Adoration des Mages et des Bergers; une gloire d'anges couronnait cette composition. « Par une singularité assez remarquable, il avait imaginé de représenter sur le plafond les débris d'une riche voûte entièrement ruinée, soutenue par d'énormes étais et menaçant une chute prochaine (2). »

On voyait « sur l'autel de cette chapelle deux figures saintes en pierre de ronde bosse, l'une de saint Vincent de Paul et l'autre de sainte Geneviève des Ardents », cette dernière en souvenir de l'ancienne église de ce nom dont le terrain avait été pris, on l'a vu, pour faire le nouvel hôpital. Aussi l'inscription qui surmontait la porte de l'hospice des Enfants-Trouvés et qui a été recueillie par le musée Carnavalet portait : « *Hôpital des Enfants trouvez sous l'invocation de sainte Geneviève des Ardents.* »

On reçoit dans cette maison, disent les auteurs du XVIII^e siècle, en tout temps et à toutes les heures du jour et de la nuit, sans question, ni formalité tous les enfants nouveau-nés qu'on y présente; la seule formalité qui a été prescrite est un procès-

32.947 de 1740 à 1749, 67.033 de 1770 à 1779, en tout 389.963 de 1640 à 1789. Les chiffres extrêmes se rapportent à 1641 où on n'a reçu que 229 enfants trouvés et à 1772 où on en a reçus 7.676.

(1) L'emplacement de Saint-Christophe et de l'ancien hôpital des Enfants-Trouvés servit à agrandir le parvis Notre-Dame, tandis que le nouvel hôpital des Enfants-Trouvés fut construit sur l'emplacement de Sainte-Geneviève-des-Ardents et des maisons environnantes.

(2) Le graveur Fessard a gravé en seize planches toutes les peintures de cette chapelle. M. le curé de Clichy a bien voulu nous prêter les gravures de Fessard qui nous ont servi à reproduire les figures 4, 6, 7 et 8 du présent numéro. Tous nos remerciements. (N. D. L. R.)



Fig 8. — Chapelle des Enfants-Trouvés (Natoire).

verbal, fait par un commissaire du quartier. Il en vient de l'Hôtel-Dieu de Paris, de la province, même de l'étranger.

« On envoie ces enfants en nourrice en Normandie et en Picardie; on les fait visiter tous les deux ans par des Sœurs de la maison; on les retire à l'âge de cinq ans. A leur retour, on les envoie le plus grand nombre à la maison des Enfants trouvés rue du Faubourg Saint-Antoine. On les élève avec grand soin et on leur apprend à lire et à écrire (1). » Ceux un peu grands de la rue Notre-Dame et de Saint-Antoine vont quelquefois assister aux enterrements dans les paroisses. On les fait travailler aussi, les garçons à tricoter et les filles à faire de la broderie et de la couture. « Quand les garçons ont fait la première communion, on les met en métier ou en service... et on ne les perd point de vue... on garde les filles un peu plus longtemps (2). »

Les hôpitaux des Enfants-Trouvés soit de Notre-Dame, soit de Saint-Antoine étaient desservis par les Filles de la Charité qui étaient une vingtaine dans chacun de ces établissements. Parmi les Sœurs plus remarquables dont les notices ont été conservées, signalons sœur Barbe Angiboust († 1658); sœur Lagneau († 1697); sœur Anne Juan († 1720); sœur Pouver († 1761), et surtout les mères générales Marie Guérin et Marie Leroy.

Mais en finissant il convient de citer le témoignage non suspect de La Rochefoucauld-Liancourt, adversaire prononcé de la propriété ecclésiastique et des ordres religieux, dans son rapport adressé à l'Assemblée nationale au nom du comité de mendicité en 1791 : « Les maisons de la Crèche et celle de Saint-Antoine, confiées aux soins des Sœurs de la Charité, sont tenues

(1) On sait que Jean Le Rond dit d'Alembert, né à Paris le 16 novembre 1717, exposé sur les marches de Saint-Jean-le-Rond près de Notre-Dame, « a été déposé à la maison de la Couche et mis en nourrice en Picardie pendant six semaines et que ses parents ne voulant pas trahir leur incognito » le firent retirer par le médecin Molin Jacques dit Dumoulin.

(2) *Tableau de l'humanité et de la bienfaisance, ou Précis historique des charités qui se font à Paris*, 1769, p. 58-70. Ce petit livre est plein de détails intéressants sur les divers établissements charitables de Paris. Pour plus de détails sur l'organisation et le fonctionnement de l'œuvre des Enfants-Trouvés, consulter l'excellent travail de M. LÉON LALLEMAND, *Un chapitre de l'histoire des Enfants-Trouvés. La maison de la Couche à Paris* (xvii^e et xviii^e siècles).

avec ordre et propreté; les soins charitables de cette respectable Congrégation y sont aussi complets que partout ailleurs; c'est un hommage que nous trouvons ici avec plaisir l'occasion de leur rendre; elles sont dans l'une et l'autre maison aidées par des filles de service tirées de celle de l'Hôpital général, ou prises à leur choix; le nombre en varie à la maison de la Crèche selon celui des enfants; à Saint-Antoine il y en a 36. » (Bibliothèque Carnavalet, n° 14.423.)

Survint la Révolution et les enfants trouvés, devenus les *enfants de la patrie*, furent transférés d'abord au Val-de-Grâce et bientôt à l'ancien institut de l'Oratoire (rue Denfert-Rochereau) où est encore aujourd'hui l'hospice des Enfants-Trouvés ou des Enfants-Assistés. Quant à l'ancienne maison des Enfants-Trouvés Notre-Dame, elle était devenue le chef-lieu de l'Administration centrale de l'Assistance publique. Elle fut démolie en 1876 pour l'agrandissement du parvis Notre-Dame.

J. PARRANG,
Prêtre de la Mission.

Notes d'Histoire

Vincent de Paul par Perrault. — *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, avec leurs portraits au naturel par M. Perrault, de l'Académie française. A Paris, chez Antoine Dezallier, 1696. — Simon François *pinxit*. Edelinck *sculpsit*. Vincent de Paul instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission, t. II, p. 7.

Il n'est pas étonnant que les hommes soient devenus célèbres pour avoir formé des compagnies de sujets d'un mérite singulier dans les sciences et dans les lettres. Cet assemblage de lumières produit un éclat qui rejaillit nécessairement sur celui qui les a mises ensemble; mais il n'était peut-être point encore arrivé qu'un particulier se fût fait un grand nom pour avoir ramassé des hommes qui ne veulent point paraître et qui s'étudient à cacher les talents qu'ils ont reçus

de la nature. C'est ce qu'a fait néanmoins celui dont j'entreprends l'éloge. Comme son but a toujours été l'instruction familière des ignorants, l'insinuation du véritable esprit de l'Évangile dans toutes les âmes, et l'esprit de pénitence dans tous les pécheurs, il crut que la douceur et la simplicité dénuée des fastueux dehors de la science humaine, qui souvent éclaire bien moins qu'elle ne brille, ferait plus de fruit, et que le Seigneur bénirait d'autant plus leur travail, qu'ils n'y emploieraient que la seule et simple exposition de l'Évangile.

Cela est si vrai, que deux hommes doués de talents extraordinaires et fort éclatants, s'étant présentés à lui pour entrer dans la congrégation, il les refusa pour cette raison seule : « Vous êtes trop habiles pour nous, leur dit-il, nous voulons que ceux d'entre nous qui portent la parole de Dieu touchent et convertissent par la seule vertu de cette parole, et non point par leur éloquence, afin que toute la gloire en demeure au Seigneur. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que je n'estime et ne révère les belles qualités qu'il a plu à Dieu de vous donner ; je suis persuadé même que ces talents peuvent être bien utiles ailleurs. Vous avez la compagnie des Pères de l'Oratoire où il y a de très grands personnages qui font beaucoup de fruit dans l'Église : mettez vous parmi eux ; comme vous serez là dans votre place, Dieu bénira votre travail et vous y réussirez. » La chose arriva comme il le prédit, tant il est vrai qu'il est bon de s'examiner soi-même quand on se choisit une profession et un genre de vie.

Vincent de Paul naquit dans le village de Pouli près d'Acqs, en l'année 1576, de parents très pauvres, mais très vertueux ; la bassesse de sa naissance, qui aurait laissé tout autre homme dans l'obscurité, n'a servi qu'à lui donner de l'éclat davantage. On ne peut considérer le lieu de son origine et jeter en même temps les yeux sur l'autorité qu'il a eue, qu'on ne s'étonne de la distance qu'il y a de l'une à l'autre. Sans le secours d'aucun avantage des biens de la fortune et sans faire paraître aucun des talents que le monde estime, il s'est acquis par son seul mérite un assez grand crédit sur les personnes de piété de Paris, pour leur faire envoyer durant les guerres de Lorraine jusqu'à 15 ou 16 cent mille livres d'aumônes. Il a eu assez de prudence et de zèle pour engager plusieurs dames de qualité à s'assembler toutes les semaines, pour fournir une somme presque semblable dans les provinces où la guerre et la stérilité le demandaient, ce qui continue encore jusqu'à ce jour, par la forte impression qu'il a donnée à ces sages et pieux établissements. C'est lui qui a constitué cette communauté de filles charitables, répandues en une infinité d'endroits, qui se dévouent à passer leur vie au service des pauvres malades.

Il a établi des secours spirituels et temporels pour les galériens, non seulement à Paris, où il leur a procuré des lieux de retraite,

dans lesquels ils sont instruits et consolés, mais aussi à Marseille, où il leur a fait bâtir un hôpital, dans lequel ils sont reçus pour peu qu'ils soient malades ; et enfin son zèle s'est étendu jusque sur les esclaves de Barbarie. Quelques-uns de ses missionnaires sont encore à Alger, pour prendre soin du salut de ces misérables, et plusieurs d'entre eux y ont fini leur vie dans le martyre.

La reine mère, ayant connu son mérite et sa piété, le mit de son Conseil de conscience, où il a demeuré dix ans toujours avec la même humilité, et sut ne se servir de son crédit qu'à faire obtenir des grâces à ceux qu'il en jugeait dignes, n'ayant jamais rien demandé ni pour lui, ni pour ses parents, ni même pour sa congrégation qu'il a laissée pauvre et endettée.

Il a institué une congrégation de prêtres qui ont la direction de plusieurs séminaires en France, en Italie et même dans la Pologne ; il a engagé cette congrégation à faire des missions continuelles à la campagne pour l'instruction des peuples, et il a introduit cette coutume dans les plus grandes villes.

Quel bien l'Église n'a-t-elle point reçu, et ne reçoit-elle point tous les jours, des retraites qui se font dans les séminaires qu'il a établis, et dans les autres maisons de la congrégation, soit pour se renouveler dans la piété, soit pour recevoir dignement les ordres sacrés et se perfectionner dans l'état ecclésiastique, et combien lui est-on redevable d'avoir introduit, avec l'approbation de tous les prélats, des conférences si utiles pour l'instruction de ceux qui se donnent à l'Église et qui se chargent du soin des âmes !

Le roi, qui se connaît si bien au vrai mérite et au choix des hommes pour le ministère où il les applique, a voulu avoir des prêtres de cette congrégation pour la cure de Fontainebleau, pour celle de Versailles, pour la direction de l'hôtel royal des Invalides et pour la maison royale de Saint-Cyr. Il les a établis à Rochefort et leur a donné la conduite du séminaire des aumôniers de ses vaisseaux. Cette prédilection est fondée sur le fruit qu'ils font dans tous les lieux où ils ont quelque direction, mais particulièrement sur l'estime qu'il fait de leur Institut, et sur ce qu'il les regarde comme de dignes enfants d'un excellent père.

Il mourut à Paris le 27 septembre 1660, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et il est enterré dans l'église de Saint-Lazare.

Bibliographie

Angélique Arnaud, par M. R. MONLAUR. Paris, Plon, 1903, 1 vol. in-12 (couronné par l'Académie française).

L'auteur, déjà connu et apprécié, des romans délicats qui s'appellent *Le Rayon* et *Après la neuvième Heure* a donné dans ce livre une pénétrante étude de psychologie et d'histoire religieuse. Angélique Arnaud est, dans le groupe de Port-Royal, une des figures qui ont le plus de relief; elle eut une action très considérable et le jansénisme lui doit d'avoir jeté dans l'âme des religieuses du Saint-Sacrement des racines si profondes. M. R. Monlaur a donc été bien inspiré en faisant de la grande abbesse le centre d'une étude sur le jansénisme. A vrai dire, le jansénisme n'est ici qu'effleuré; on n'a pas cherché à analyser les causes de ce mouvement religieux, ni à montrer à quelles aspirations il répondait dans la société contemporaine; ceux qui ont lu *Port-Royal* de Sainte-Beuve reprocheront peut-être à l'auteur de n'avoir rien dit de neuf après lui. Mais l'auteur leur répondrait que la question du jansénisme est un très grave problème de théologie et d'histoire, qu'il n'a pas voulu le résoudre, mais qu'il s'est borné à tracer un portrait d'Angélique Arnaud, d'une femme intéressante qui fut mêlée au jansénisme. Le portrait est ressemblant et vivant, grâce aux documents nombreux qui ont été consultés, et grâce aussi à la finesse de touche de M. R. Monlaur. Voilà un auteur que le souci du style élégant et distingué n'abandonne jamais, et qui sait ainsi donner un air fleuri et agréable aux détails les plus menus et les plus ingrats. En somme, si ce livre n'apprend rien aux érudits, il est aimable et charmant pour le commun des lecteurs et pour les érudits eux-mêmes.

La Méthode d'oraison mentale du Séminaire de Saint-Sulpice, ouvrage publié par M. LÉTOURNEAU, curé de Saint-Sulpice. Paris, Le coffre, 1903.

M. Létourneau a eu l'heureuse idée de publier les rédactions diverses de la méthode d'oraison de M. Olier, et les explications de M. de Lantages et de M. Trouson qui la complètent. Les éclaircissements qui suivent et qui sont extraits des œuvres de saint Ignace de Loyola, de saint François de Sales, de saint Alphonse de Liguori, du P. Faber,

montrent bien le caractère particulier de la méthode de M. Olier, en l'opposant à celle de saint Ignace. M. Létourneau a raison de croire que M. Olier tenait ses idées sur ce point de M. de Condren et de M. de Bérulle : c'est à cette école de spiritualité plutôt contemplative et mystique qu'il se rattache, tandis que d'autres, comme saint Vincent par exemple, ont des tendances plus pratiques. Le livre de M. Létourneau sera très utile aux séminaristes et aux prêtres.

Saint François d'Assise et son école, d'après les documents originaux,
par Paul HENRY, professeur aux facultés catholiques d'Angers.
1 vol. in-12, 207 pages. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.

Saint François d'Assise, né vers la fin du XII^e siècle, est aujourd'hui comme un sujet d'actualité. Les esprits les plus divers sont séduits et charmés par l'exquise bonté de cette âme séraphique, par ses tendres pitiés pour toutes les misères matérielles et morales.

L'auteur l'aime et le fait aimer comme un contemporain. Il nous raconte en ses émouvants détails la conversion de cet heureux du monde, qui abandonna ses richesses et ses jouissances pour se consacrer sans réserve aux déshérités et aux souffrants.

Il nous dépeint avec une éloquente simplicité les affections du saint pour toutes les créatures de Dieu, son rayonnement de sympathie qui fascinait même les oiseaux, sa puissance de relèvement des âmes déchues, l'attrait merveilleux qu'il exerçait jusque sur ses « frères les brigands ».

François d'Assise fut par excellence l'apôtre de la *paix* évangélique par la charité, ne désespérant de personne et n'endurcissant jamais par un mépris.

M. Paul Henry nous montre les premiers Frères Mineurs, si admirables dans leur culte pour la personne et la doctrine de saint François, apportant à l'Europe une nouvelle trêve de Dieu.

Parmi les tenants de l'école franciscaine, il s'attache tout particulièrement à son cher compatriote, le bon saint Yves, toujours si vénéré dans le pays de Tréguier. Yves de Kermartin, pourvu aussi des biens de ce monde, qu'il distribuait entièrement aux pauvres, avocat par charité, défenseur très éloquent de tous les malheureux, souvent leur instructeur et leur infirmier, toujours fermement zélé pour la justice, toujours compatissant, conciliant, doux, pur et humble de cœur, fut bien réellement un continuateur de saint François.

L'auteur, par une touchante association, place à bon droit son étude sous les auspices de l'âme héroïque de son fils, l'enseigne Paul Henry, et de l'âme virginale de sa fille bien-aimée.

Ce petit livre est de ceux qu'on ne se résout pas à fermer avant

d'en avoir achevé la lecture; il élève, par ses contrastes, au-dessus de la vie vulgaire; il fortifie et apaise; il laisse l'âme comme embaumée par de tels exemples.

L. K.

Frédéric Ozanam, par BERNARD FAULQUIER. Paris, Beduchaud, 1903, in-12. Collection des Grands Hommes de l'Église.

Dans un cadre nécessairement restreint, M. Faulquier fait revivre, avec beaucoup de charme, la sympathique physionomie d'Ozanam. Il a bien saisi le caractère particulier du rôle joué par le grand catholique: faire l'apologie de la religion, dans le passé, par l'histoire et, dans le présent, par la charité. Cette étude consciencieuse est précédée d'une belle préface du P. Baudrillart.

Cantus Mariales. Quos e fontibus antiquis eruit aut opere novo veterum instar concinnavit D. Josephus POTIER, O. S. B. Paris, Poussielgue. Prix broché, 3 francs. Relié toile, 3 fr. 75.

Mois de Marie. La doctrine catholique sur la bienheureuse Mère de Dieu, par l'abbé J. RIBET. 4 vol. 2 fr. 50. Paris, Poussielgue.

Chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. — La compagnie P.-L.-M., d'accord avec les compagnies des Messageries maritimes Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples pour se rendre par la voie de Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après: Alexandrette, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Il est également délivré dans les agences de la compagnie des Messageries maritimes des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre via Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa et Beyrouth.

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilogrammes de bagages par place sur le chemin de fer; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilogrammes par place de 1^{re} classe, et de 60 kilogrammes par place de 2^e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le livret-guide P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la compagnie.

Le Gérant: A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

A SAINT-JOSEPH

C. ORVAL

Articles religieux — Maroquinerie, Imagerie — Fournitures classiques
Portraits de saint Vincent de Paul. Héliogravures Dujardin.

60, rue de la Montagne

BRUXELLES

NÉO-FRESQUE

Peinture Mate, Inaltérable, Incrustante

Eminemment favorable à la production des Tonalités claires et Lumineuses

MODE RATIONNEL DE LA DÉCORATION

DES

CONSTRUCTIONS EN CIMENT

avec lequel elle fait corps

MARC GAIDA

ARTISTE PEINTRE-DÉCORATEUR

PARIS — 48, Rue Saint-Placide, 48 — PARIS

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations. — Grands Séminaires : St-Flour, Cahors, Nice, Albi. Musée de M. David. Institut catholique	193
L'Eglise de Hang-Tchou, par M. LOUAT, prêtre de la Mission.....	203
Sœur Marthe	219
Bibliographie.....	224

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPOT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard,
Paris.

AVIS. — Les *Petites Annales* ne publieront pas de Supplément
durant les vacances.

POUSSIELGUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

Un Martyr abyssin : *Ghebra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de
la Mission..... 2 fr.

Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX,
agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans
les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou
peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de
saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire
appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous
voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui
auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent
de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent
de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des
faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent
de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul
ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux
qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint
Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Grands Séminaires : Saint-Flour, Cahors, Nice, Albi. Musée de M. David. Institut catholique. — L'Eglise de Hang-tchou, par M. LOUAT, prêtre de la Mission. — Sœur Marthe. — Bibliographie.

Informations

Grands Séminaires. — Les prêtres de la Mission quittent les grands séminaires de France. C'est une épreuve bien douloureuse pour la famille de Saint-Vincent de Paul qui avait toujours considéré depuis son origine l'œuvre de la formation du clergé comme une des œuvres capitales de la Congrégation. Nous nous bornerons pour aujourd'hui à reproduire les articles publiés par quelques *Semaines religieuses* sur le départ de nos confrères.

Grand Séminaire de Saint-Flour. — S'il est un usage auquel les élèves du grand séminaire ne renonceraient pas volontiers, c'est assurément celui qui leur vaut, à la veille des vacances, une causerie toujours savoureuse du premier pasteur du diocèse.

Là, le cœur de l'évêque s'épanche tout entier. Les conseils s'enveloppent, à cette heure, d'une tendresse plus chère. Sa voix rencontre de plus pénétrantes intonations. De cet entretien bienfaisant, les âmes s'en reviennent plus vaillantes. L'évêque a su montrer, d'un geste persuasif, les voies qu'il faudra suivre, les formes possibles de l'apostolat, et, dans ces trois mois d'un repos qui est une redoutable épreuve, les luttes plus ardentes, la nécessité plus rigoureuse de l'effort.

Cette année, l'âme de l'évêque est dans une mortelle angoisse. C'est que, en même temps que les disciples, les maîtres s'en vont, chassés par la persécution atroce. Monseigneur leur dit, en termes

émus, sa douleur immense. Il rend un éloquent témoignage à la vertu et aux talents de ces maîtres qu'on ne remplacera pas.

Les élèves applaudissent à outrance.

M. le Supérieur se lève alors, étreint d'une émotion intense. Il remercie Monseigneur des vigoureuses exhortations et des chaleureux conseils qu'il vient d'adresser, avec beaucoup d'éloquence, à son jeune auditoire. Ces exhortations et ces conseils sont tombés sur un terrain bien préparé. M. Demion, en effet, a profondément travaillé ces âmes par son verbe austère et ses substantiels enseignements.

M. le Supérieur rend aux élèves ce superbe témoignage : « Pendant cette année, qui a été pour nous une année d'angoisse et de tristesse, nos élèves ont été notre consolation par leur constant bon esprit, leur docilité, leur piété, leur amour de l'étude. » — Et maintenant, les maîtres doivent partir. C'est la rupture douloureuse de liens étroits. Cependant, la reconnaissance et l'affection persisteront à réunir les âmes disjointes par l'ouragan des persécutions inévitables.

M. L. Gobaud dit à Monseigneur toute sa reconnaissance pour la haute bienveillance et l'affectueuse sympathie qu'il témoigna toujours aux professeurs de son séminaire. « Si comme vous vous plaisez à le reconnaître, l'œuvre du séminaire s'est faite à votre satisfaction, je l'attribue à votre constant appui. »

M. le Supérieur termine par ces paroles émues :

« Vous allez bénir, Monseigneur, ces chers enfants qui vont vous quitter, momentanément. Bénissez aussi, Monseigneur, et d'une façon plus spéciale, leurs maîtres qui vont vous quitter, peut-être définitivement, mais qui resteront toujours vos enfants reconnaissants, et garderont de vos bontés un impérissable souvenir. »

Ce départ des prêtres de la Mission est un véritable désastre.

Nos maîtres étaient des savants. Des sciences ecclésiastiques, ils apercevaient toutes les perspectives profondes; ils savaient l'art d'entraîner aux austères labeurs de l'esprit. Par eux, une large vie intellectuelle circulait dans les jeunes intelligences, que séduisait la splendide majesté du savoir chrétien. Depuis quelques années, les Lazaristes avaient courageusement pris les devants dans la voie des progrès intellectuels. Mgr Duchesne jugeait naguère que leur départ constituerait, pour le développement du savoir ecclésiastique, un retard d'au moins une dizaine d'années.

Nos maîtres étaient des saints. Leur vie remplie d'étude et de piété étaient un perpétuel exemple pour les jeunes gens qu'ils formaient.

Oui, ce départ est un désastre.

Notre douleur, à nous, les élèves de ces maîtres passionnément aimés, est véritablement immense. A quoi bon chercher des paroles qui la puissent traduire tout entière? Notre cœur est brisé. Nous prions Dieu de considérer tout ce que nous souffrons.

Et nous recommandons avec supplication à sa tutélaire Providence les vénérés maîtres qui s'en vont. — Y.

(Semaine catholique de Saint-Fleur.)

Cahors. — Lundi, 29 juin, a eu lieu la cérémonie, toujours si solennelle et si touchante, de l'Ordination générale. Jamais peut-être nous n'avions vu autour des ordinands une plus belle couronne de prêtres. Ils étaient accourus nombreux pour renouveler en eux la grâce du sacerdoce, — sans doute, — mais aussi afin de témoigner leur reconnaissance et exprimer leurs regrets à leurs anciens maîtres, atteints par une mesure aussi cruelle pour eux que préjudiciable aux intérêts du diocèse.

Pendant cette cérémonie un nuage de tristesse planait sur l'assistance, et une émotion inaccoutumée pesait sur tous les cœurs. Mgr l'Évêque, plus ému qu'en aucune autre circonstance, a pris la parole avant le dernier Évangile. Prêtres et séminaristes, tous s'y attendaient, et on peut dire que le prélat a été l'éloquent interprète des sentiments de reconnaissance et de regrets qu'éprouvent la famille sacerdotale et la jeunesse lévitique en voyant partir les fils de Saint-Vincent de Paul. Nous voudrions pouvoir reproduire textuellement l'allocution émouvante qu'a prononcée Sa Grandeur. En voici du moins, la substance :

« Je profite de cette dernière cérémonie solennelle et de la présence d'un grand nombre de mes prêtres, pour adresser mes remerciements et mes adieux à MM. nos Professeurs. Lorsque j'ai reçu avis de la mesure qui les frappe et dont nous gémissons tous, j'ai envoyé à qui de droit mes protestations les plus énergiques. J'ai rappelé les raisons graves que les Évêques ont eu de s'adresser à une Congrégation religieuse pour y trouver ces dignes auxiliaires. La règle maintient l'unité dans le corps professoral et en fait une communauté; une formation spéciale apporte plus d'esprit de suite dans les études : leur qualité d'étrangers au diocèse rend les professeurs plus indépendants en certaines circonstances délicates. J'ajoutais que la manière dont les prêtres de la Mission étaient venus à Cahors, il y a 250 ans, par l'entente de deux saints, Vincent de Paul et Alain de Solminhac, le choix que Dieu avait fait pour le martyr d'un lazariste appartenant au diocèse, avait créé entre la Congrégation et nous des liens qui ne paraissent pas devoir se rompre.

« Après avoir parlé au point de vue de nos intérêts, j'ai parlé au

point de vue des intérêts de la Congrégation elle-même, qui est par ailleurs si utile à la France et à l'Église. Aucune réponse n'a été faite à mes réclamations et aujourd'hui la décision prise s'accomplit dans sa rigueur.

« Pour exprimer ma reconnaissance, je citerai ici la lettre que, en 1648, cinq ans après l'arrivée de ses fils, Alain de Solminhac écrivait à son ami Vincent de Paul. « Vous seriez ravi de voir mon clergé et « vous béniriez Dieu mille fois si vous saviez le bien que les vôtres « ont fait dans mon Séminaire, d'où il s'est déjà répandu dans toute « la Province. L'affection que j'ai pour votre Congrégation ne cédera « jamais à celle d'aucun des vôtres, et vous aurez toujours tout pou- « voir en ce qui dépendra de moi. »

« Je sens de même, disais-je avant-hier au très honoré M. Fiat ; je ne puis pas grand'chose, mais n'hésitez jamais à recourir à moi et à mon clergé.

« Sans remonter dans le passé que je connais moins, je veux rendre ici un témoignage spécial de gratitude à M. Méout, le collaborateur de l'Évêque de Cahors pendant plus de vingt ans, si profondément estimé de tous ; et à M. Préau, son successeur, qui m'a aidé dans la tâche difficile du remaniement de nos études et qui a su obtenir de nos élèves une plus grande somme de travail. Nos trois jeunes docteurs ont un droit spécial à notre reconnaissance ; par eux notre Séminaire était un des mieux fournis de France pour le personnel. Tous ces messieurs du reste servaient les intérêts du diocèse avec un rare dévouement.

« Mais en dehors de la science sacrée, c'est surtout pour avoir inculqué à nos lévites l'esprit de Vincent de Paul que je me sens redevable envers eux. Ils leur ont inspiré une solide et franche piété, l'amour pratique du prochain, une grande docilité envers les supérieurs et des habitudes sincèrement ecclésiastiques. Le bien qu'ils nous ont fait durera longtemps ; vous, mes enfants, vous serez leur dernière couronne par votre fidélité. « Les corps seront séparés, nous « disait M. Fiat, les cœurs resteront unis. » Comme gage de cette union, j'ordonne que l'image de saint Vincent de Paul demeure dans cette chapelle et préside toujours, comme aujourd'hui, aux futures ordinations. Au nom de tout le diocèse, Monsieur le Supérieur, Messieurs, recevez mes remerciements et mes adieux. »

(Semaine religieuse de Cahors.)

Nice. — La belle journée de l'ordination, lundi dernier, ne devait pas s'achever sans une profonde tristesse, pour tous ceux qui s'étaient groupés sous les murs bénis de notre grand séminaire, autour de nos chers Lazaristes.

Après le repas, Mgr l'Evêque réunissait prêtres et séminaristes dans la grande salle de l'établissement et leur adressait la parole à peu près en ces termes, d'une voix qui trahissait la plus vive émotion :

« Messieurs,

« Au soir de ce grand jour qui, ce semble, ne devrait pas avoir de nuages, j'ai une douloureuse nouvelle à vous annoncer, douloureuse à vos cœurs, plus douloureuse encore au cœur de votre évêque, et qui aura un retentissement dans tout le clergé du diocèse, dans toute âme sacerdotale, chrétienne, et j'ose dire dans toute âme libérale.

« Lorsque vous rentrerez dans ce Séminaire après vos vacances, vous n'y trouverez plus vos bons maîtres... ces fils de Saint-Vincent de Paul, qui, depuis, quarante ans, se dévouent à répandre son esprit dans les âmes que les évêques de Nice leur avaient confiées. C'est un gouvernement français qui, au lendemain de l'annexion, les avait appelés, et après un demi-siècle de fidélité à leur double tâche religieuse et patriotique, c'est un gouvernement français qui les chasse...

« Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai tout dit, tout fait pour les défendre ; et un jour viendra où je pourrai, je l'espère, publier la correspondance que j'ai échangée avec M. le ministre des Cultes et faire connaître la note qu'une haute intervention a placée sous les yeux de M. le Président de la République lui-même. Ces démarches qui ont délivré mon âme d'évêque et dégagé ma responsabilité patriotique, ont été inutiles ; et je me suis convaincu une fois de plus que personne n'est plus difficile à défendre devant certains juges, que ceux qui ne leur donnent ni un motif, ni même un prétexte pour justifier leur condamnation.

« C'est l'honneur de vos maîtres, mes chers enfants, et ils en étaient dignes, d'être frappés pour l'Eglise et pour la liberté, et en même temps qu'elles. Votre reconnaissance filiale les suivra et leur demeurera fidèle, jusqu'au jour où ils nous reviendront avec cette liberté bannie. Jusque-là vous garderez avec le souvenir de leurs leçons, c'est-à-dire de leurs exemples et de leurs paroles, l'esprit qu'ils vous ont donné et qu'ils vous laissent pour le salut de ce diocèse.

« Au reste, Dieu nous laisse dans cette épreuve une consolation, puisque votre éminent et bien-aimé Supérieur nous reste, au prix d'un douloureux sacrifice que vous seuls, pouvez lui adoucir. Il reste, et avec lui tout le passé, toute l'espérance de l'avenir.

« Je suis l'interprète de vos cœurs, en redisant à ceux qui vont nous quitter notre douloureuse sympathie et notre reconnaissance,

« en leur redisant au revoir quand sera venu le lendemain réparateur que nous demandons à Dieu et que nous attendons pour la France, de sa puissance et de sa miséricorde. »

Un morne silence, que des sanglots comprimés auraient seuls pu interrompre, avait accueilli les débuts de cette émouvante allocution. Des applaudissements sans fin répondirent à la promesse de conserver le bon M. Collot à la tête du Séminaire. Et puis, quand Monseigneur eut achevé, les larmes et les battements de main se confondaient en un inexprimable témoignage de regrets, d'affection, d'attachement profond pour ces dignes et vénérés directeurs, que tous nous aimions tant dans le diocèse. Leurs élèves avaient appris à lire dans leur cœur tout ce qu'il renferme de vertu, de dévouement, d'esprit surnaturel. Tout le clergé diocésain a apprécié leur si cordiale hospitalité, leur simplicité si franche, leur inaltérable bonté en toute occasion. Ce départ est un deuil sacerdotal, dont nous ne nous consolons pas en un jour ; et notre tristesse ne les suivra pas comme une condoléance banale, mais bien comme la douleur de voir de bons et saints amis, des frères aimés, indignement proscrits.

Notre souvenir leur reste avec tout notre cœur, et c'est auprès de ce tabernacle, qu'il nous ont appris à chérir, que nous les retrouvons souvent durant le saint sacrifice de chaque jour.

Au revoir, chers directeurs ; à bientôt. En attendant, restons unis dans la prière et l'espérance. — J. S.

(Semaine religieuse de Nice.)

Albi. — Lettre de Mgr l'Archevêque. — Vous ne cherchiez ni les honneurs ni les richesses. Ignorés du monde, vivant sous l'œil de Dieu seul, vous n'avez eu d'autre récompense ici-bas que celle que vous trouviez dans la reconnaissance de vos élèves. Elle ne vous a pas manqué. La mémoire de la plupart des maîtres qui sont passés ici est en vénération dans le diocèse. Pour ne parler que des plus connus, qui donc oubliera, après M. Haran, le second supérieur, le vénérable M. Boudarie qui a gouverné le séminaire pendant trente-deux ans, dont le caractère, fait de piété, de sagesse et de bonhomie, a marqué de son empreinte tant de générations sacerdotales ? MM. Nicolle, Amourel, Coquerel et Wenès, les derniers supérieurs, vivent encore dans les cœurs de ceux qu'ils ont formés à la vie ecclésiastique.

Quant à vous, Monsieur le Supérieur, vos œuvres sont sous les yeux de tous et suffisent à faire votre éloge. Non seulement vous avez donné aux études une impulsion vigoureuse par vos propres travaux, mais encore, après douze ans d'une sage administration, et sans que le diocèse ait eu à faire le moindre sacrifice, vous laissez le

séminaire agrandi, son domaine augmenté et parfaitement aménagé, de sorte que cet établissement vous devra une prospérité qu'il n'avait pas encore connue. Ces résultats, obtenus grâce à la confiance que vous avez su inspirer, vous assurent au milieu de nous un long et reconnaissant souvenir.

On chercherait donc vainement quel inconvénient il y aurait eu à laisser les prêtres de la Mission continuer l'œuvre de formation sacerdotale à laquelle ils semblaient naturellement destinés, puisque saint Vincent de Paul fut avec M. Olier le fondateur des séminaires en France. Mais vous n'étiez pas autorisés « pour les grands séminaires ». Il manquait un mot à un vieux texte ! C'est pour cela que vous partez. On avait espéré, et vous l'aviez cru vous-mêmes, que la loi saurait s'élargir à la mesure de toutes les vertus et de tous les dévouements.

Aussi, Messieurs, si nous nous soumettons à la nécessité qui nous est faite ; si, par votre silence et votre réserve, vous donnez à vos élèves un suprême exemple de sagesse et de détachement religieux, nous avons cependant le droit de dire la tristesse de nos âmes et les profonds regrets qu'éprouvent tous les prêtres du diocèse.

Musée de M. A. David. — Le musée de notre maison-mère que nous avons si justement baptisé du nom de *musée de M. David* a été donné par M. le Supérieur général de la Congrégation de la Mission à l'Institut Catholique. Il est maintenant installé rue de Vaugirard, 74, dans une grande salle très bien aménagée. Tous ceux qui fréquentent l'Institut profiteront ainsi facilement des richesses merveilleuses amassées par notre éminent confrère. Ces richesses, on le sait, proviennent, pour la plus grande partie, de recherches personnelles de M. David, et, pour une quantité fort notable, des envois que lui faisaient ses confrères et ses anciens élèves.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié l'article si remarquable que M. de Lapparent, membre de l'Institut, a consacré à M. David dans les *Petites Annales* du 15 février 1901. Ils liront cependant avec intérêt les pages écrites par M. le Curé d'Avor dans le *Bulletin du Denier de l'Institut Catholique* (juillet 1903) et ils apprécieront comme il convient la compétence universelle ainsi que la grande délicatesse de l'auteur. — F. P.

Institut Catholique. — Musée zoologique. — L'Institut catholique s'est enrichi, cette année, d'une collection zoologique qui peut rivaliser avec celle du Muséum d'histoire naturelle pour certaines parties, et est appelée à rendre de grands services aux étudiants de sciences.

M. l'abbé Armand David, de la Congrégation des Prêtres de la

Mission (Lazaristes), chevalier de la Légion d'honneur, longtemps missionnaire en Chine, avait formé à son retour en France, une collection à peu près unique. Ses connaissances étendues en histoire naturelle, ses découvertes personnelles pendant ses années d'apostolat lui avaient permis de montrer sous un nouveau jour plus scientifique les curiosités rapportées de l'étranger par différents missionnaires de sa congrégation. C'était avec un réel plaisir que visiteurs et savants se rendaient à la rue de Sèvres pour admirer le musée entomologique et entendre les explications de son créateur. Que d'amis, que d'inconnus même, toujours accueillis avec empressement, vinrent solliciter quelques raretés, faire quelques échanges, demander renseignements et conseils.

Mais l'excellent vieillard, arrivé au terme de sa carrière, n'avait pu former un élève et se choisir un successeur; il était donc à craindre que ce précieux trésor ne manquât des soins toujours nécessaires pour sa bonne conservation. C'est alors que M. Fiat, le vénérable supérieur des Prêtres de la Mission, considérant un plus grand bien à obtenir pour la jeunesse studieuse, conçut le dessein de faire abandon des collections à l'Institut catholique. On ne pouvait qu'applaudir à cette idée généreuse, elle donnerait un essor plus grand aux études des sciences naturelles forcément différées jusqu'à ce jour, et ajouterait des richesses nouvelles, peu communes, au trésor scientifique de l'Institut.

Il fallait des connaissances spéciales pour le transport et l'arrangement de cette collection. M. Ichès, professeur à l'Association philotechnique, avec une méthode vraiment remarquable, s'occupa de la classification des trois premiers groupes de cette collection, qui comprend cinq groupes bien distincts :

1^{er} GROUPE : *Les Mammifères*. — Ce groupe renferme les espèces les plus rares de l'Orient et de l'Amérique du Sud. On s'est attaché à n'avoir que des types parfaits, et on a eu soin de les déterminer d'après les découvertes les plus récentes. C'est une excellente idée de ne pas s'encombrer d'un trop grand nombre de représentants d'une même famille. Mais il nous sera permis de signaler une lacune regrettable : aucune grosse espèce, telles que : auroch, rhinocéros, phoque, ne figure dans la collection; sans doute cette lacune s'explique peut-être par l'exiguïté des locaux; dans ce cas, il faut savoir se borner, et les États seuls peuvent avoir la préention de tout posséder; cependant il faudrait au moins avoir un sujet de chaque espèce, et pour cela peut-être pourra-t-on faire appel, par des échanges, à la bienveillance de savants bien connus.

2^e GROUPE : *Les Oiseaux*. — Ici nous ne pouvons qu'admirer sans restriction aucune, car tout est complet, et dans un ordre auquel

l'esprit le plus difficile ne trouverait rien à redire. Il est bon d'ajouter que cette partie était la spécialité bien connue de M. David, et son livre si documenté, si précieux : *Les Oiseaux de Chine*, qui a fait sensation lors de son apparition, a donné la preuve d'une compétence vraiment remarquable en pareille matière.

3^e GROUPE : *Les Reptiles*. — Ce groupe comprend un grand nombre d'espèces dans un merveilleux état de conservation. Les types peu communs sont montés de manière à permettre une étude approfondie de tous les sujets; quelques notes précises s'ajoutent au nom de l'individu et enlèvent toutes difficultés sur les recherches.

Pour la disposition des deux groupes suivants, l'administration de l'Institut avait bien voulu faire appel à l'auteur de ces lignes.

4^e GROUPE : *Les insectes*. — Nous pourrions nous étendre bien longuement sur ce point de la collection pour en montrer toute la valeur, car il renferme toutes les espèces connues, et les cinq parties du monde y sont représentées par les plus beaux spécimens; le genre *Morpho*, en particulier, ne laisse rien à désirer. Mais tout ce que nous pourrions dire serait au-dessous de la réalité : une simple visite permettra de se rendre facilement compte de l'importance que ce groupe occupe dans le musée; la splendide parure des coléoptères, la richesse de coloris des lépidoptères, la bizarrerie des formes des orthoptères attireront tous les regards, et retiendront l'attention des moins connaisseurs. Le Muséum trouverait même à y faire quelques échanges avantageux pour lui. M. Joseph de Joannis, dont le nom fait autorité dans cette science si difficile de la classification des lépidoptères, voudra bien recevoir nos meilleurs remerciements pour les conseils si désintéressés qu'il a bien voulu nous donner en maintes circonstances.

5^e GROUPE : *Les Mollusques*. — Nous sommes obligés, pour être sincères, d'avouer que cette partie de la collection nous semble avoir été un peu négligée; elle possède quelques beaux types, mais en petit nombre, et là encore on a dû craindre l'encombrement; à moins que les missionnaires, qui voyagent plutôt dans l'intérieur des terres à la recherche des âmes, n'aient oublié d'explorer attentivement les bords de la mer.

Quoi qu'il en soit, tout cet ensemble forme bien l'une des plus belles collections particulières que nous connaissions, et, mis à part le Muséum d'Histoire naturelle de Paris, peu de musées de province possèdent d'aussi magnifiques raretés et des familles aussi complètes. Et si l'on considère qu'à cet ensemble de groupes différents viennent s'ajouter de nombreux spécimens de squelettes de tous genres : singes, oiseaux, poissons, on comprendra facilement combien une étude sérieuse est rendue possible et pratique. C'est donc pour l'Institut Catholique un grand accroissement de ses trésors

scientifiques dû à la générosité de la Congrégation des Prêtres de la Mission. Aussi sera-ce une satisfaction légitime pour tous de voir à l'entrée de cette salle d'Histoire naturelle le nom et le portrait de M. l'abbé David, qui seront là comme témoignage de reconnaissance pour ses admirables travaux. C'est son œuvre, en somme, et tous ceux qui ont connu cet excellent vieillard si dévoué, si modeste, applaudiront à cette preuve de sympathie et d'admiration bien méritées, et salueront avec respect l'image de ce vénérable missionnaire, vrai fondateur du Musée de l'Institut Catholique. — L'abbé G. FOUCHER, *Curé d'Avor*.

Facultés canoniques. — La solennité académique des Facultés canoniques a eu lieu le vendredi 3 juillet à 3 heures, sous la présidence de M. l'abbé BEURLIER, curé de Notre-Dame d'Auteuil et professeur honoraire.

Après l'allocation de bienvenue de Mgr le Recteur, M. l'abbé SERTILLANGES, professeur de philosophie morale, présente le rapport sur les travaux de l'année scolaire.

M. l'abbé PEILLAUBE, professeur de philosophie scolastique, donne ensuite lecture du rapport sur le *Concours Hugues*. Le prix est décerné à M. l'abbé LABEYRIE, du diocèse d'Aire. La Faculté propose, pour le prochain concours (1906), le sujet suivant : *Que devient, dans l'état actuel des études bibliques, l'argument théologique tiré des prophéties de l'Ancien Testament ?*

Il est ensuite procédé à la proclamation et à la distribution des prix de concours et des diplômes décernés aux étudiants.

Les trois Facultés ont accordé 214 diplômes, savoir :

<i>Auditeurs</i>	Théologie	79	}	195
<i>ou</i>	Droit canon.....	43		
<i>Bacheliers</i>	Philosophie	73		
<i>Lecteurs</i>	Théologie	7	}	14
<i>ou</i>	Droit canon.....	4		
<i>Licenciés</i>	Philosophie	3		
<i>Maitres</i>	Théologie	3	}	5
<i>ou</i>	Droit canon.....	1		
<i>Docteurs</i>	Philosophie	1		

M. l'abbé Beurlier donne ensuite aux étudiants d'utiles et sages conseils.

La réunion s'achève à la chapelle de l'Institut par la profession de foi des nouveaux gradués à la bénédiction du Saint-Sacrement.

L'Église de Hang-tchou

Hang-tchou, capitale du Tché-kiang, compte plus d'un million d'habitants. Sa longueur dans la direction du sud au nord, faubourgs y compris, est de 12 à 13 kilomètres. Adossée du côté de l'ouest aux derniers contreforts de la chaîne de montagnes, *les Bambous célestes*, la ville vue des premiers sommets présente avec toutes ses maisons blanchies à la chaux, un coup d'œil ravissant. Au sud le fleuve « Tsien-tang » vient jusque sous ses murs. Ce fleuve qui fait la gloire des habitants de Hang-tchou a près de 10 kilomètres de largeur en face de la ville ; aussi y a-t-il un service ininterrompu de grandes barques à voiles qui transportent les passagers d'une rive à l'autre. Chaque année, à l'équinoxe de septembre, un mascaret qui monte jusqu'à six mètres de haut se produit jusque dans le port. A mesure que le fleuve descend vers la mer il s'élargit et devient à peu de distance de la ville un large estuaire qui prend bientôt le nom de mer Orientale. Au loin on aperçoit encore le rideau que forme la haute mer, et les montagnes les plus proches de l'archipel de Tchou-san. A l'est s'étend verte et riante l'immense plaine plantée de mûriers qui va vers le nord jusqu'au Yang-tze-kiang et à l'est jusqu'à Chang-hai et la mer. De là sortent les plus belles soies de Chine, et peut-être la plus grande quantité. Au nord, la plaine se termine par une chaîne de montagnes qui va jusque sur les bords du grand lac Tai-vou près de la préfecture de Kou-tchou et qui vient se joindre à la chaîne des Bambous Célestes. Ces montagnes sont bien dignes du nom qu'elles portent : on y trouve des sites ravissants, et parfois des montagnes élevées sont tellement couvertes de bambous du pied au sommet qu'on dirait une seule touffe de verdure.

Les Européens de Chang-hai ont choisi une de ces montagnes pour y construire leurs villas où ils viennent passer l'été. Enfin le panorama se resserre à l'ouest où les montagnes viennent se baigner dans les eaux bleues du lac Si-vou, aux

portes de la ville. Ce lac qui est à juste titre la gloire de Hang-tchou est un chef-d'œuvre de la nature. De 7 à 8 kilomètres

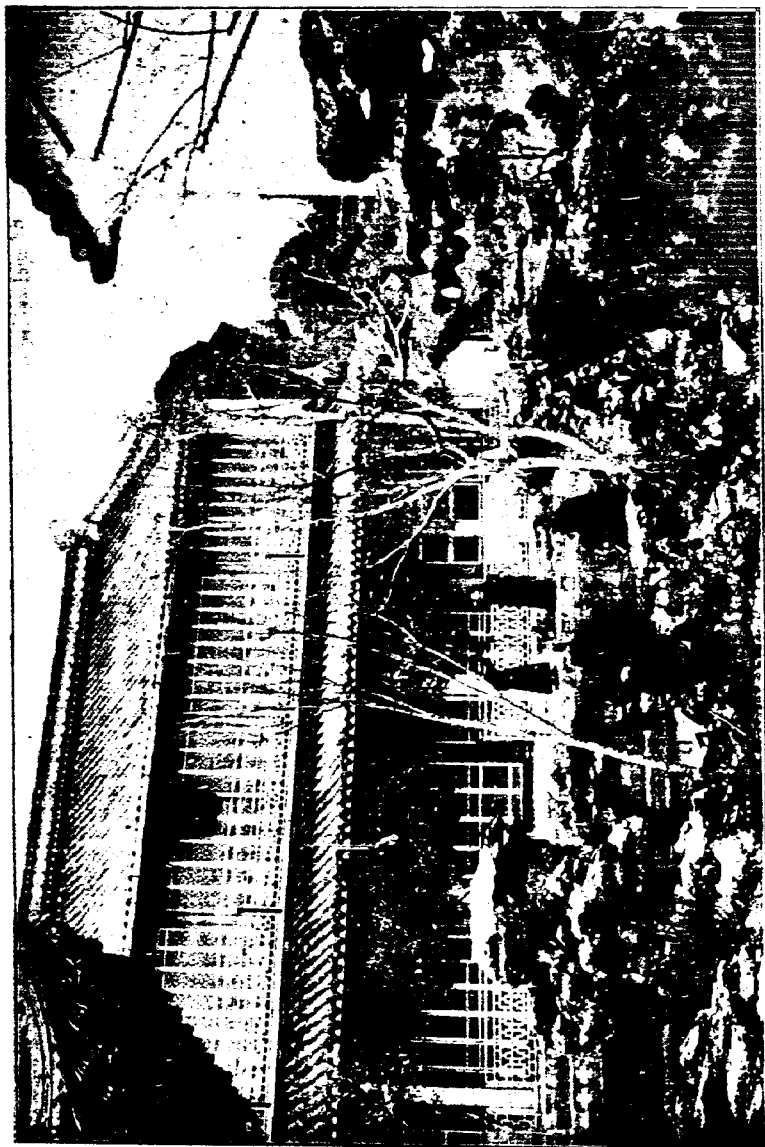


Fig. 1. — Bibliothèque du palais Impérial, lac Fy-you.

de largeur sur 10 de longueur, il est couvert de petits îlots verdoyants où se trouvent de nombreux palais construits par

les empereurs à la mémoire des grands mandarins bienfaiteurs de l'empire. On remarque surtout dans l'un d'eux le palais impérial avec une très belle bibliothèque. Les montagnes des Bambous Célestes qui vont toucher les remparts de la ville à l'extrémité sud-ouest se retirent en amphithéâtre et reviennent toucher à l'angle nord-ouest des murs, où on a dû creuser leur dernier contrefort pour donner passage au canal impérial qui prend son origine dans le lac Si-vou. Ce cercle de montagnes couronnées d'une tour ou d'une pagode blanche ou jaune selon sa dignité, ressemble à un diadème royal qui enserre le lac. A l'est du Si-vou les remparts de la ville passent à quelques mètres de ses flots tranquilles, ce qui le fait ressembler à un jardin ou plutôt à l'arène d'un immense amphithéâtre.

Au VII^e siècle, il y avait déjà à Hang-tchou une nombreuse chrétienté. A Khan-fou surtout les croyants étaient très nombreux. Cette ville de Khan-fou qui fut détruite au IX^e siècle était le port de mer de Hang-tchou où les grands bateaux ne peuvent arriver à cause de la barre du fleuve. Ces deux villes très peu distantes l'une de l'autre, étaient à ce moment les deux centres de commerce les plus importants de l'Extrême-Orient.

Par Khan-fou entraient en Chine tous les produits de l'Occident et de l'Inde, et Hang-tchou point terminus du canal impérial était le débouché de toute la Chine du nord et de la vallée du Yang-tze. Ces deux villes qui étaient visitées par les marchands de l'Occident durent recevoir l'Évangile longtemps avant le reste de la Chine. Il est probable que l'évêque Muséus, dont parle un ouvrage attribué à saint Ambroise, qui aurait évangélisé la Chine au IV^e siècle, est venu à Hang-tchou, puisqu'il doit avoir visité presque tout cet empire. Voici ce que nous lisons dans cet ouvrage : « Notre frère Muséus, évêque des Doléniens, m'a rapporté qu'étant parti il y a quelques années pour les Indes, afin d'y visiter les Brahmanes, il parcourut presque tous le pays des Sères (Chinois). » (Saint Ambroise, *De moribus Brachmanorum*, t. IV, p. 1.131, Migne.) Une autre raison semble confirmer l'hypothèse de l'évangélisation de Hang-tchou au

v^e siècle, c'est que d'après la stèle de Si-gan-fou en 635 la religion était déjà florissante dans la capitale même de la Chine qui était moins visitée que Hang-tchou par les Occidentaux. Voici ce que dit M. Hue sur Hang-tchou, l. I, p. 106.

« La florissante chrétienté de Hang-tchou qui existait au viii^e siècle fut sans doute détruite pendant la révolution qui détruisit la dynastie des Thang et qui fut dirigée par Houang-Tchao. En 879 il conduisit ses bandes de révolutionnaires dans le Fo-kien et le Tché-kiang, il prit la capitale de cette province Hang-tchou-fou située à peu de distance du célèbre port de mer nommé Khan-fou. Il ordonna dans cette ville des massacres épouvantables où se trouvèrent enveloppés les nombreux étrangers qui venaient trafiquer avec la Chine. Khan-fou où les marchands arabes abordaient fut attaqué par Houang-Tchao, les habitants ayant fermé leurs portes, le rebelle les assiégea pendant longtemps. En 879 de Jésus-Christ, la ville fut prise et les habitants passés au fil de l'épée. Les historiens rapportent qu'il périt en cette occasion cent vingt mille musulmans, juifs, chrétiens et mages qui étaient établis dans la ville et qui exerçaient le commerce. On a indiqué le nombre exact des personnes de ces quatre religions qui perdirent la vie, parce que le gouvernement chinois prélevait sur elles un impôt d'après leur nombre. »

De 900 à 960 la Chine passa par de terribles révolutions et des malheurs de toute sorte, les cinq dynasties qui se formèrent et disparurent pendant ce laps de temps montrent combien ces guerres civiles étaient nombreuses et terribles. Il est donc probable qu'à cette époque l'église de Chine avait complètement disparu.

La dynastie des Song qui devait durer de 960 à 1278, ramena la paix dans l'empire, et ce fut sous son règne que l'église de Chine redevint florissante. De 1127 à 1278 la dynastie des Song fit de Hang-tchou la capitale de l'empire.

Neuf empereurs régnèrent à Hang-tchou. Ce fut sous l'un d'eux, l'empereur Ton-Tsong, vers 1273, que le célèbre Marco Polo vint habiter à Hang-tchou avec son père et son oncle. Il dit dans ses relations qu'en arrivant dans cette ville, il y trouva

une belle église chrétienne. Il parle aussi des monuments archéo-

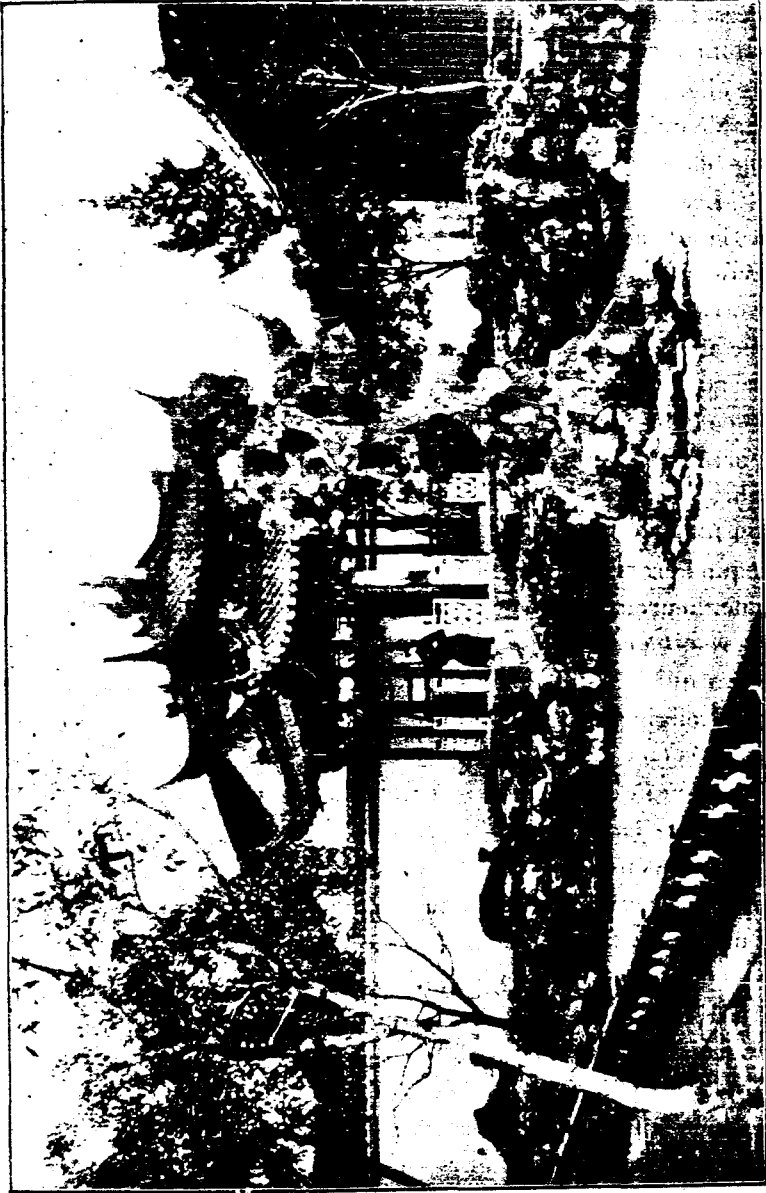


Fig. 2. — Kiosque du jardin du palais Impérial, lac Si-you.

logiques qui firent son admiration. Il n'oublie pas de parler du lac Si-you près duquel se trouvait une tour du haut de laquelle

un veilleur, la nuit, annonçait les incendies en frappant sur un instrument de bois.

Vers 1280 au commencement de la dynastie des Yven les missionnaires franciscains vinrent évangéliser la Chine.

Ils allèrent s'établir auprès de la cour à Pékin, mais il est probable qu'ils ne tardèrent pas à envoyer des missionnaires à Hang-tchou qui était la capitale de l'empire deux ans auparavant. Les nombreux Occidentaux qui habitaient à Hang-tchou sous la dynastie des Song avant Marco Polo, durent y faire revivre le christianisme, puisque à son arrivée dans cette ville il y trouva une église chrétienne. Ce fut donc avant l'arrivée des Franciscains qu'on vit renaître cette ancienne église. Il ne nous reste aucun récit sur les origines de cette nouvelle chrétienté, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle devint si florissante, qu'en 1315 l'archevêque de Pékin, Monte Corvino, y établit un évêché, suffragant de la capitale. Le premier évêque de Hang-tchou fut Gérard en 1315, qui mourut bientôt. Son successeur l'évêque Pérégrin mourut en 1322. André de Pérouse lui succéda. Le bienheureux Oderic de Frioul en arrivant à Hang-tchou, en 1326, remit à ce dernier les ossements de quatre religieux Franciscains qui étaient morts pour la foi à Tina dans l'Inde. Ces quatre religieux, destinés à la mission de Hang-tchou, furent massacrés en venant d'Europe en Chine. Le bienheureux Oderic qui demeura quelque temps à Hang-tchou avant de se rendre à Pékin, loue beaucoup la beauté de la ville qu'il compare à Venise; dans un récit qu'il envoya à ses supérieurs en Europe, il dit qu'il trouva à Hang-tchou une belle cathédrale construite par une riche dame arménienne et de plus, à deux lieues en dehors de la ville, une belle résidence pour une vingtaine de religieux. Il trouva avec André de Pérouse quatre Franciscains qui partageaient avec lui la sollicitude pastorale de ce troupeau (v. Huc, t. I, p. 404).

Le bienheureux Oderic ajoute que Dieu répandait ses bénédictions sur les pieux labeurs de ces missionnaires. Les conversions étaient nombreuses dans les différentes classes de la société. Parmi les néophytes, Oderic cite un homme riche et puissant, qui lui procura un singulier spectacle dans un couvent

boudhique. Voici son récit : « Un jour le néophyte chrétien me dit : Père veux-tu prendre les agréments d'une promenade en ville? Volontiers lui répondis-je. Aussitôt il fit demander une barque, nous y entrâmes et nous allâmes visiter un grand monastère de bonzes. Le néophyte ayant appelé un de ces bonzes lui dit : « Tu vois ce religieux franc il vient des régions où se couche le soleil, et il va maintenant à Kambalik pour prier pour la vie de l'Empereur. Montre-lui quelques raretés de nos contrées, afin qu'il puisse dire s'il s'en retourne un jour

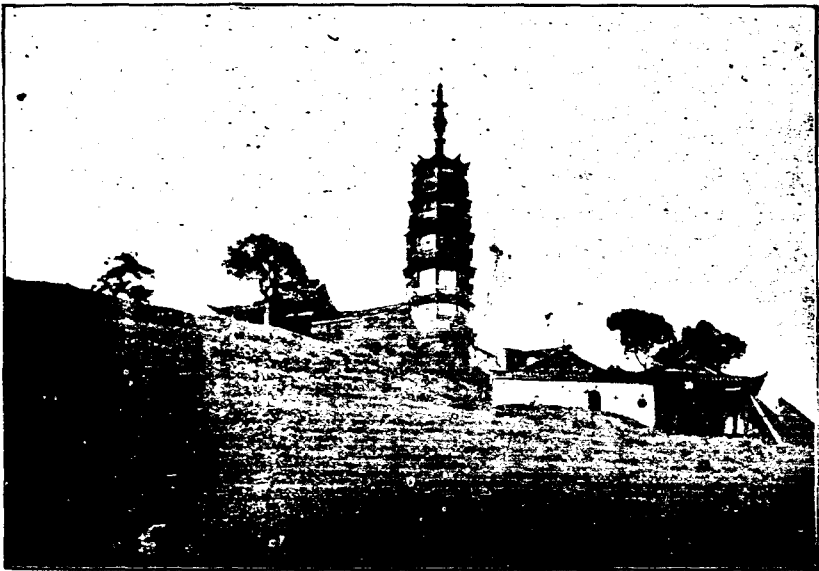


Fig. 3. — Tour près du lac Si-vou.

dans son pays : j'ai vu à Hang-tchou-fou, telle chose rare et curieuse. — Je vais te faire voir, dit le bonze, la merveille de notre monastère. » Il y avait là dans un angle de la salle, plusieurs corbeilles remplies des restes du repas de la communauté. Le bonze les prit et ayant ouvert une porte, il nous introduisit dans un parc magnifique, au milieu duquel s'élevait une montagne plantée de beaux arbres. Nous nous arrêtâmes au pied de la montagne; le bonze frappa quelques coups sur un tam-tam, et à ce bruit, voilà que nous aperçûmes une foule d'animaux divers descendant avec empressement la montagne. Le plus

grand nombre ressemblait à des singes et à des chats. Il y en avait au moins trois mille ; toutes ces bêtes se rangèrent par ordre et le vieux religieux bouddhiste leur distribua les restes du couvent. Lorsque toutes eurent mangé selon leur appétit au premier coup de tam-tam elles gravirent en paix les flancs de la montagne et disparurent dans leur retraite. Ce spectacle était si étrange que je ne pus m'empêcher de rire de tout mon cœur. Enfin je dis au vieillard : Donne-moi la signification de ce que je viens de voir. Tu viens de voir les âmes des hommes illustres que nous nourrissons pour l'amour de Dieu. — Ces chats, ces singes, ces chiens, toutes ces bêtes, répondis-je, ne sont pas des âmes spirituelles, ce sont simplement des animaux. — Non répondit le bonze, ce ne sont pas des animaux, ce sont des âmes des morts. Les âmes nobles, après cette vie, passent dans le corps de nobles animaux, et les âmes des paysans habitent le corps des bêtes plus viles. J'eus beau prêcher, ajoute le frère Odéric, il ne me fut pas possible de le retirer de cette superstition. »

J'ai voulu voir si au xx^e siècle Hang-tchou possédait encore ce qu'admirait le bienheureux Odeuric au xiv^e. Après informations prises, j'ai su qu'il était question de la pagode aux cinq cents « Poussac » sur le bord du lac « Si-vou ». Je m'y suis donc rendu un jour de promenade et je n'ai pas manqué de distractions. D'abord en arrivant, on croirait entrer dans quelque vieux château du moyen âge ou dans un monastère des anciens temps. Des avenues splendides conduisent du village voisin chez les bonzes, ces avenues sont ombragées de grands et beaux arbres qui pourraient peut-être bien avoir vu passer le bienheureux Odeuric. Dans les parcs environnants le gazouillement des oiseaux mêlé à celui des ruisseaux qui coulent des rochers donne l'illusion qu'on se trouve dans quelque île de fée. Ça et là des grottes couvertes de nombreuses statues sont disposées comme à souhait par la nature dans les flancs de la montagne, ce qui en fait un lieu enchanteur.

Les bonzes nous reçoivent avec cette politesse qui les caractérise au Tché-kiang, et l'un deux est chargé de nous tenir compagnie. La conversation fut vite sur le sujet qui m'avait

amené. Lorsque le bonze vit que je le questionnais sur le passé de son monastère, son regard s'éleva vers le sommet des montagnes voisines comme pour leur demander de répondre pour lui, et je vis son visage devenir tout triste. « Jadis, ajouta-t-il enfin, notre monastère avait une grande renommée dans toute la Chine; les cinq cents idoles qui ont été ciselées dans le granit de nos montagnes en sont la preuve. Le monastère avait plus de deux mille religieux, mais quand les rebelles sont venus, il y a cinquante ans, ils ont tout brûlé et les religieux ont été massacrés. Jusqu'à ce jour nous n'avons pu rebâtir qu'une petite partie du monastère et nous ne sommes que soixante religieux. Il peut se faire que ce soit ici que le religieux franc dont vous parlez ait vu ce que vous dites, car il y a beaucoup d'animaux dans nos montagnes, mais ceux d'entre nous qui sont venus relever les ruines de la pagode sont des étrangers au pays qui n'ont pu savoir ce qui s'est passé ici dans les temps anciens. »

Ces chrétientés florissantes du nord du Tché-kiang furent détruites peu de temps après la mort du bienheureux Oderic, probablement à l'avènement de la dynastie des Ming en 1368, car les historiens disent que la destruction de l'Église de Chine suivit de près celle de la dynastie des Yuen qui la protégeait. De 1367 à 1372 le pape Urbain V envoya près de cent religieux Franciscains et même un légat en Chine afin de sauver de la ruine complète ces belles missions, mais on n'eut jamais plus de leurs nouvelles, ils furent sans doute massacrés en arrivant. L'anéantissement de ces chrétientés fut tel qu'à l'arrivée des Jésuites en 1580 il ne restait plus de traces de ces églises florissantes.

En 1586 une nouvelle chrétienté commença à renaître à Hang-tchou. Deux pères jésuites y accompagnèrent un mandarin chrétien et bientôt ils eurent le bonheur de baptiser quelques néophytes. Ce fut dans cette nouvelle chrétienté bientôt prospère que les deux docteurs Léon et Michel illustrèrent l'église de Hang-tchou. La faveur qu'ils avaient d'envoyer directement des placets à l'empereur préserva plusieurs fois cette église de la persécution, notamment en 1622 pendant

la persécution des Pai-lien-kiao. Le docteur Léon consacra les derniers temps de sa vie à composer sur la religion des traités qui sont encore très estimés de nos jours. En 1644 les Tartares s'emparèrent d'Hang-tchou, mais ils respectèrent les chrétiens et les missionnaires. En 1659 un dominicain le père Navarette vint évangéliser les environs de Hang-tchou. En 1688 l'empereur Kang-Hi fit un séjour dans notre ville. A son arrivée quand il passa devant l'église, le Père Intorcetta, de la Compagnie de Jésus, sortit dans la rue pour le saluer. L'empereur lui envoya, en retour, des présents pour les missionnaires et pour l'église, il le reçut en outre trois fois en audience. Cette attention produisit un grand effet dans toute la ville. De 1690 en 1696 la mission de Hang-tchou dépendait de l'évêché de Nan-kin. En 1691 le Père Alcalá, Dominicain espagnol, évangélisa la préfecture de Nien-tchou et ses environs, à l'ouest d'Hang-tchou. A ce moment il y avait des chrétientés florissantes dans plusieurs sous-préfectures des environs : à l'est Haig-ning et Ping-vou sur la mer, au nord Te-tzin, à l'ouest Hin-ang, au sud Lang-ki et Chao-chin. En 1896 le Tché-kiang fut séparé de Nan-kin. Le Père Alcalá, dominicain, qui en devint évêque en 1704, eut pour successeur en 1705 Mezzafalce, puis de Montigny, des Missions étrangères de Paris.

En 1704, M. Apiani, prêtre de la Mission, passa quinze jours à Hang-tchou d'où il alla à Canton trouver le légat du Pape. La même année le Cardinal de Tournon y fit acheter une maison pour les missionnaires de la Propagande. Mgr de Mezzafalce donna au légat pour l'aider dans son voyage à Pékin un catéchiste originaire de Hang-tchou. Ce jeune homme se montra toujours digne de la confiance qu'on lui témoigna, il rendit de grands services au Cardinal. Lorsque Kang-Hi fut mort en 1722, l'Église de Hang-tchou eut à supporter une longue persécution. En 1723 le P. Bonkouski qui en était le directeur faillit être lapidé dans les rues de la ville; à Ping-vou, le P. Porquet dût être protégé par le mandarin contre la foule qui voulait le massacrer. Sur la proposition du vice-roi du Fokien qui était aussi celui du Tché-kiang, l'empereur Young-Tchin fit un édit en 1724 qui proscrivait la religion dans

ces deux provinces. La persécution dura jusqu'en 1730 où les derniers missionnaires de Hang-tchou furent relégués à

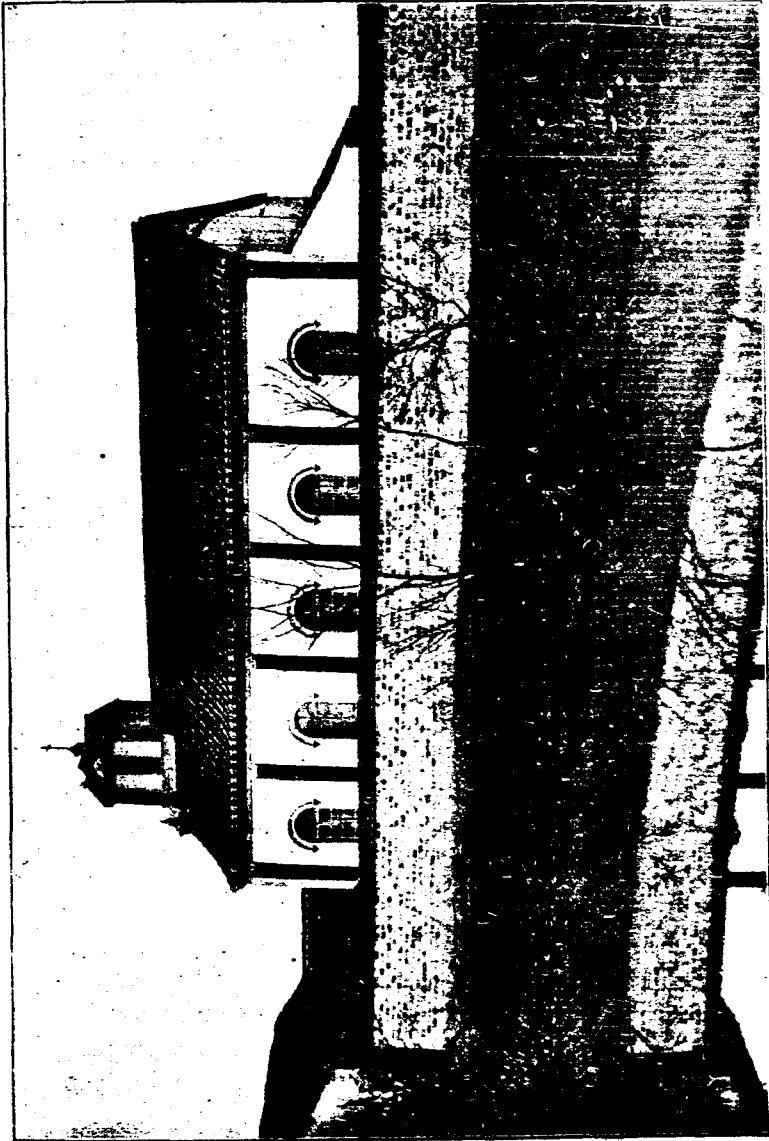


Fig. 4. — Église de Chaoshing, province de Yunnan.

Macao. Au mois d'octobre 1730, par ordre des mandarins, l'église fut convertie en pagode et remplie d'idoles ainsi que

l'habitation des missionnaires. On plaça une stèle surmontée de deux dragons officiels à la porte de l'établissement pour indiquer le nouvel usage de l'église catholique. Cette stèle sur laquelle est condamné le culte du vrai Dieu se trouve encore en notre possession. Le mandarin qui la fit graver chercha à démontrer dans sa prose officielle l'inutilité d'une telle religion ; à l'appui de sa thèse il fit ressortir la conduite de l'empereur à l'égard des chrétiens et la proscription dont il venait de frapper à tout jamais l'église et les missionnaires. La conclusion était que l'église de Hang-tchou devenait une pagode. Notre église demeura affectée au culte des idoles de 1730 à 1871, car bien que la mission de Hang-tchou ait été réouverte en 1839, ce n'est que vers 1861 que les mandarins épouvantés à l'approche des rebelles la rendirent aux Prêtres de la Mission qui desservaient le Vicariat du Tché-kiang, espérant par là obtenir leur appui contre les rebelles.

Lorsque la mission fut réouverte en 1839, il ne restait plus dans la préfecture de Hang-tchou que quelques chrétiens aux environs de Hai-ning. Dans tout le nord du Tché-kiang il n'y eut que deux chrétientés qui survécurent à cette longue persécution. Perdues dans la campagne, elles purent échapper à la fureur des mandarins et conserver la foi. Près de Hai-ning, le village de Tzo-fou-pan et quelques familles des villages voisins persévérèrent. Le village de Tzo-fou-pan compte en ce moment près de six cents chrétiens, tous descendants de ces vieilles chrétientés, L'autre village forme la chrétienté de Ma-pou au haut du fleuve. A Chao-chin nous avons pu rentrer en possession d'une partie de l'ancienne église, à Ping-vou nous savons où elle se trouve, mais il ne nous a pas été possible de l'acquérir. Dans les autres endroits Lin-hai, Te-tzin, Hai-ning, Nien-tchou et Lang-hi il ne reste plus de trace de chrétienté ni d'église. Cependant depuis quelque temps de nouvelles chrétientés qui se sont formées dans ces endroits semblent faire revivre le passé.

En 1838, Mgr Delaplace rapportant du Hou-pé les reliques du bienheureux Perboyre, Hang-tchou eut un instant l'honneur de posséder ce précieux trésor.

Ce fut M. Montagneux, provicaire du Tché-kiang qui, en 1861, vint prendre possession de la vieille église des Jésuites. Il trouva des idoles non seulement dans l'église mais même dans les appartements des missionnaires. Mgr Delaplace ordonna de suite de réparer cette église qui était alors le plus beau monument religieux du Tché-kiang.

A peine ces réparations étaient-elles faites que Hang-tchou fut assiégé par les rebelles Tchang-mao. Les rebelles envahirent l'église et la résidence des missionnaires. M. Montagneux, après avoir échappé à un coup de lance fut emmené en captivité par ces barbares, il eut à subir toutes sortes de mauvais traitements. Grâce à Dieu il recouvra sa liberté au bout de quelque temps et se rendit à Chang-hai. M. Ly, le prêtre chinois qui dirigeait la mission avec M. Montagneux fut enlevé par les rebelles et massacré sans doute, car on n'a plus eu de ses nouvelles. Lorsque les mandarins nous rendirent l'église de Hang-tchou la mission rentra aussi en possession de la montagne qui servait de sépulture aux anciens chrétiens. Au pied de la même montagne fut trouvé dans un très mauvais état le cimetière des anciens missionnaires. Les murs étaient détruits presque complètement, il ne restait que l'encadrement en pierre de taille de la porte d'entrée. Sur le frontispice on lit encore le titre écrit en chinois : « Cimetière des prêtres catholiques », et de chaque côté de la porte ce passage du *Credo* : « Je crois la résurrection de la chair, la vie éternelle, Amen. » La chapelle funéraire était détruite, il ne restait que la crypte où les restes vénérés de ces anciens apôtres nous ont été conservés comme par miracle. La persécution d'alors fut moins violente que celle de 1900 qui ne respecta pas même les sépultures.

Hang-tchou demeura entre les mains des rebelles pendant près de trois ans. La dévastation fut telle qu'il ne restait plus à la fin du siège que dix-huit familles qui avaient pu échapper au massacre.

La population actuelle de notre ville se compose surtout des émigrés du nord du Tché-kiang et de toute la vallée du Yang-tze.

Ce ne fut que vers le commencement de l'année 1864 que les

troupes franco-chinoises purent délivrer la capitale du Tché-kiang. Les troupes expéditionnaires après avoir délivré Ning-po et plusieurs villes de l'est vinrent mettre le siège devant Chao-chin, au nord du fleuve. En 1868 on érigea à Chao-chin un monument qui porte le nom de monument français. On y lit l'inscription suivante : « *A la mémoire des Français morts pour la délivrance de la province (1862-1864).* » Suivent les noms des vingt-six officiers Français en tête desquels se trouve celui de Le BRETON DE COLIGNY, *lieutenant de vaisseau, commandant en chef.* Ce fut le 31 mars 1864 que les troupes franco-chinoises délivrèrent la ville de Hang-tchou. Mgr Delaplace servait aux troupes, d'aumônier militaire et de guide interprète. Le corps expéditionnaire ne s'arrêta pas à Hang-tchou, il continua sa marche jusqu'au Kia-chin pour purger des rebelles le nord de la province; ce ne fut que le 16 septembre de la même année qu'ayant terminé leur expédition, ils revinrent à Hang-chou. Ils déposèrent dans notre église leurs drapeaux troués de balles et ceux qu'ils avaient pris à l'ennemi, en actions de grâce pour l'heureux succès de l'expédition. Voici le témoignage qu'en a laissé Mgr Delaplace : Fondation à perpétuité d'une messe à dire chaque année, le 31 mars, pour les officiers et soldats catholiques du corps franco-chinois morts dans les campagnes de 1862-1863-1864. Le 16 septembre 1864, les généraux, officiers et soldats du corps franco-chinois, en déposant leurs drapeaux dans notre église de l'Immaculée-Conception de Hang-tchou à la restauration et décoration de laquelle ils ont voulu concourir par une souscription volontaire, qui a produit la somme de sept cents piastres, ont demandé cette messe à perpétuité et ont choisi le 31 mars comme étant l'anniversaire de la reprise de Hang-tchou sur les rebelles « Tchangmao ». Signé : L.-G. Delaplace, évêque d'Andrinople, vicaire apostolique du Tché-kiang.

Près de Hang-tchou sur la route qui conduit à notre cimetière un monument semblable à celui de Chao-chin fut érigé à la mémoire des Français. Il ressemble au précédent. Ici le commandant en chef est *Tardif de Moidrey, lieutenant de vaisseau.* Comme celui de Chao-chin il est daté 1868.

Quelque temps après la délivrance de la province, l'empereur

de Chine reconnaissant les services rendus à l'Empire par le vicaire apostolique du Tché-kiang, lui fit remettre la haute distinction de la veste jaune, honneur qui n'est accordé qu'aux bienfaiteurs de l'empire. L'année suivante, Mgr Delaplace vint à Hang-tchou, les mandarins voulurent le recevoir avec les honneurs qui lui étaient dus, mais ce grand évêque qui aimait tant la pauvreté et l'humilité en tout, remercia les mandarins de leurs



Fig. 5. — Monument érigé à Hang-tchou à la mémoire des Français morts durant l'expédition 1862-64.

égards et refusa tout honneur pour lui et les siens, il arriva à Hang-tchou comme le plus pauvre de ses missionnaires.

En 1869, les Filles de la Charité s'établirent à Hang-tchou où depuis elles travaillent aux œuvres de leur vocation. Elles ont eu l'honneur pendant de longues années d'avoir au milieu d'elles la sœur du bienheureux Perboyre, qui eut la rare fortune, en 1890, d'assister aux fêtes du *Triduum* de son bienheureux frère.

En 1870, à son arrivée à Ning-po, Mgr Guierry s'empressa de transporter son grand séminaire dans la capitale du Tché-kiang où il resta jusqu'en 1888. Au mois de février de cette même année le toit du séminaire s'étant effondré sous le poids de la neige, un séminariste fut écrasé sous les décombres et les autres échappèrent à la mort comme par miracle. Le grand séminaire du vicariat fut alors transporté à Ning-po.

En 1881, M^{sr} Guierry obtint de Rome la faveur de pouvoir célébrer à Hang-tchou la fête du bienheureux Oderic.

En 1884, la mission de Hang-tchou faillit passer de nouveau par le feu de la persécution à cause de la guerre franco-chinoise. Heureusement que les vexations des mandarins ne furent que pour les missionnaires et les sœurs qu'ils voulaient faire partir parce qu'ils étaient Français. Le directeur M. Urgé étant Hongrois finit par obtenir de rester. Les sœurs françaises durent partir pour Chang-hai.

En 1890, les troubles qui éclatèrent sur le Yang-tzé jetèrent l'alarme dans notre chrétienté, il y avait déjà des menaces et on parlait déjà du jour de la débâcle, lorsque le gouverneur se chargea lui-même de remettre la tranquillité. Il montra dans cette circonstance une clairvoyance et une énergie admirables. Non content de faire des proclamations, il organisa une police sévère dans toute la ville. Tous les groupes qu'on trouvait dans les rues, les piétons qui voyageaient sans lanterne la nuit, ou ceux qui avaient le malheur d'être pris parlant des « Yan-kuitzè » (diables d'Europe), étaient conduits en prison. La leçon fut si forte que, depuis, on insulte moins les Européens dans la rue.

En 1900, malgré la persécution générale et quelques troubles dans les campagnes environnantes, Hang-tchou resta tranquille. Du reste le gouverneur se montra digne d'éloges en promettant au consul de France à Chang-hai de protéger nos missions tant que les insurgés du nord ne viendraient pas détruire son pouvoir. Les missionnaires et les sœurs purent rester à leur poste. Depuis lors tout prospère par la grâce de Dieu.

C. P. LOUAT, p. d. l. m.

Mission. Apostolique.

Sœur Marthe

Les *Petites Annales* ont publié précédemment les notices consacrées aux sœurs *Mathurine Guérin* et *Marguerite Naseau*. Nous donnons aujourd'hui quelques pages sur la *Mère Marthe* que beaucoup de sœurs ont connue et dont le souvenir est encore vivant. Nous les reproduisons telles qu'elles se trouvent dans le *Recueil des circulaires*, nous bornant simplement à changer quelques termes d'un usage trop spécial à la communauté mais sans modifier le style du récit.

La sœur Marie Velay, si connue dans la Communauté des Filles de la Charité sous le nom de la mère Marthe, était née à Montpellier, le 21 octobre 1770, de parents d'une condition médiocre mais pieux et dont elle reçut d'excellents principes. Elevée dans une grande simplicité elle ne connut jamais ni les plaisirs du monde ni ses vanités. Elle eut bien des difficultés pour parvenir à réaliser sa vocation ; elle y fut fortement aidée par un ecclésiastique auquel elle avait donné sa confiance, et la reconnaissance qu'elle en eut fut si profonde, que jusqu'à la fin de sa vie elle assista quelques personnes appartenant à la famille de ce digne prêtre qui se trouvaient dans une position pénible.

La sœur Marthe entra dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1789. Elle fut la dernière novice à laquelle on se décida à donner l'habit : elle le reçut seule, sans avoir même le bonheur de s'y préparer par les saints exercices de la retraite ; on la conduisit ensuite auprès du Supérieur général de la Mission, M. Cayla ; elle reçut sa précieuse bénédiction et entendit ses tristes prévisions sur un avenir devenu certain. Mais Dieu était avec elle ; elle ne s'en effraya nullement et accepta dans son cœur tout ce que sa chère vocation pourrait lui offrir de dangers et de sacrifices. C'est dans ces généreuses dispositions qu'elle se rendit à Saint-Germain-en-Laye, où elle demeura vingt-trois ans, s'y adonnant de toutes ses forces aux œuvres saintes de sa belle vocation. Elle eut occasion d'y faire d'abondantes provisions pour le ciel et d'y multiplier, avec les actes d'abandon à Dieu, les sacrifices de tout genre. Il était on ne

peut plus intéressant de l'entendre plus tard rappeler ses anciens souvenirs, et raconter avec le feu qui l'animait les circonstances où elle s'était trouvée et la manière admirable dont elle, ainsi que ses compagnes, avaient été secourues et protégées durant ces temps de crise et d'épreuve. Elle se plaisait surtout à citer un trait bien frappant de grandeur d'âme et d'admirable énergie, dont fit preuve sa vertueuse et digne sœur supérieure dans une de ces luttes où il faut savoir s'appuyer sur le bras invisible du Tout-Puissant et ne compter que sur lui. Voici comment elle s'exprimait : « En arrivant à Saint-Germain, j'eus le bonheur de tomber dans les mains d'une sainte, la bonne supérieure de l'hospice. Elle joignait à une vertu rare un courage et une fermeté non moins remarquables, ce dont elle fit preuve au moment où nous eûmes la douleur de nous voir enlever le digne ecclésiastique qui remplissait à la fois les fonctions d'aumônier et d'administrateur de l'hôpital, avec un zèle et un dévouement qui lui avaient assuré tous les droits possibles à nos regrets et à notre reconnaissance. Il fut remplacé dans ces doubles fonctions par un prêtre assermenté qui osa venir occuper son poste. Peu de jours après cet événement, notre digne sœur supérieure fut saisie dans son hôpital, arrachée à sa famille et trainée devant le tribunal révolutionnaire; elle dut comparaître en présence de ce malheureux, qui lui adressa la parole en ces termes : « Ma sœur, me reconnaissez-vous pour votre aumônier et votre administrateur ? — Pour ce qui concerne le service temporel de l'hôpital, Monsieur, vous me trouverez toujours prête à faire notre devoir; mais pour ce qui regarde le spirituel je vous déclare que nous n'aurons aucun rapport avec vous et n'accepterons aucun de vos services. — Serait-ce ma sœur parce que je n'ai pas cinquante mille livres de rente ? — Jésus-Christ a méprisé les richesses. — Réfléchissez, ma sœur, à ce que vous feriez à l'heure de la mort. — Ce que je fais maintenant, Monsieur, car je crois y être, puisque je suis entre les mains de mes bourreaux. » La sainte hardiesse d'un tel langage et la fermeté qui l'accompagnait saisirent les auditeurs. Ordre fut donné de conduire la supérieure à son hôpital où elle retrouva sa chère famille et où on nous laissa la

consolation de soigner et de servir toujours nos pauvres malades. »

Nos sœurs ne quittèrent point en effet leur poste, mais elles durent subir la cruelle peine de déposer leur saint habit; c'en fut une bien douloureuse pour la Mère Marthe, si pleine d'estime pour tout ce qui portait le cachet de sa sainte vocation. Toutefois le Seigneur, qui, dans sa sagesse infinie, sait toujours mesurer sa croix à nos forces et ses grâces aux épreuves, ne manqua jamais de ménager providentiellement à nos Sœurs les secours spirituels dont elles eurent besoin. Le digne M. Philippe, nommé par M. Cayla pour remplir les fonctions de Directeur, trouva dans sa charité aussi ingénieuse que dévouée le moyen de rendre ses précieux services à nos Sœurs, à la faveur de déguisements réitérés; prenant tantôt un costume tantôt un autre, il se rendait secrètement à Saint-Germain, et venait entendre leurs confessions. La Bonne Mère Marthe lui avait voué une éternelle reconnaissance et en parlait plus tard avec un profond sentiment de gratitude.

Cependant, privée de toutes relations avec les supérieurs majeurs obligés eux-mêmes de se cacher, elle attendit sept années pour prononcer ses vœux. Elle montra, dans ces circonstances difficiles, un courage et une constance qui étaient l'effet de sa grande piété et de son amour pour les pauvres.

Au milieu des violentes secousses de ces temps de malheurs, le Seigneur préparait sa belle âme à l'accomplissement de ses desseins; et c'était notre Maison-Mère qui devait jouir de la présence de cette digne Fille de la Charité et la posséder jusqu'à son dernier soupir.

En 1813, elle fut appelée à la Maison-Mère et employée à la direction des novices. Pendant trente-trois années consécutives on l'a vue se dévouer sans relâche à son important et laborieux emploi de troisième, de seconde et de première directrice et s'appliquer à former les jeunes sœurs à la vertu par ses pieux conseils, ses exemples et les ferventes prières qu'elle ne cessait d'adresser au ciel, afin d'attirer sur chacune d'elles l'effusion des dons de Dieu et ses plus précieuses faveurs. On sent qu'une vie ainsi employée devait être bien agréable à Dieu; mais on

la trouve en même temps si régulièrement uniforme et si simple, qu'on ne sait l'embrasser autrement que dans son bel ensemble, où l'on voit continuellement la vénérée Mère Marthe toute à Dieu, se donnant pour lui à tout le monde et Dieu en échange se donnant perpétuellement à elle par le sentiment visible de son amour et la communication de son esprit. Elle aimait Dieu : c'était là ce qui frappait en elle; aussi une jeune sœur toute pénétrée de respect pour ses directrices, disait-elle un jour : « Je trouve en nos dignes Mères les trois vertus théologiques en action : l'une me représente la foi, l'autre me rappelle l'espérance; mais notre Mère Marthe, c'est l'amour de Dieu vivant et agissant. » Elle disait vrai : ce cœur pur et ardent, qui n'avait jamais aimé la terre, semblait prendre son essor du côté du ciel sans peine et sans violence. Tout l'y entraînait, tout l'élevait vers ce centre unique de ses désirs, et souvent, fort souvent, pendant ses instructions surtout, la chaleur intérieure qui la dévorait se répandait au dehors; ses yeux, son visage paraissaient comme enflammés... Cependant rien de plus simple que ses paroles : pas une ne sentait la recherche, ni d'autre science que la science de la sainteté et de la perfection de l'esprit de l'État. Il y avait dans son pieux langage quelque chose qui touchait profondément, et on l'écoutait comme on voudrait écouter les Saints; le Dieu qui lit dans les âmes a pu seul juger et voir tout ce qu'y a produit sa grâce, sous la puissante influence de l'instrument que sa miséricorde s'était choisi.

Dans ses exhortations sur l'esprit de l'état, elle inspirait la plus haute estime de la vocation, le plus profond mépris du monde et le désir le plus sincère de se détacher de tout pour être entièrement et parfaitement au Seigneur. Elle se plaisait à répéter ce grand mot, ce mot si peu compris : Dieu seul! et concluait ses leçons sur le dépouillement de soi-même et de toutes les affections terrestres par ces bonnes et solides maximes qui faisaient au fond de l'âme une impression bien salutaire : « Les Filles de la Charité ne doivent tenir absolument à rien : Dieu nous préserve jamais d'aimer autre chose que Lui, tout pour Lui!.. Quel malheur, si, après avoir tout quitté, nous venions à perdre

ici le mérite de nos sacrifices en nous recherchant nous-mêmes et en nous attachant aux créatures!... Non, non, nos sœurs, ne voyons que Dieu seul, dans nos supérieurs... Dieu seul dans nos compagnes, Dieu seul en tout et partout : dans notre cœur pour le purifier, dans notre esprit pour l'éclairer, dans nos actions pour les sanctifier. » Elle ne dissimulait pas que cette mort universelle demandait de continuels sacrifices et, à cette occasion, elle aimait à rappeler le choix libre que nous avons fait en embrassant notre chère vocation. « La Croix est le partage des Filles de la Charité, disait cette digne Mère ; elles s'engagent à la porter en entrant ici, elles s'étendent sur cette croix au jour où elles se revêtent des livrées de notre divin Sauveur et y sont enfin clouées quand elles ont le bonheur de faire les saints vœux. »

Cette doctrine crucifiante, au lieu d'effrayer ses jeunes novices les remplissait d'une sainte ardeur et leur donnait sincèrement le goût de tous les sacrifices, voyant surtout les pieux exemples de leur bonne Mère confirmer la vérité de ses paroles.

Les supérieurs la déchargèrent de son laborieux emploi dans le courant de janvier 1845. Il fut en même temps décidé qu'elle n'aurait d'autre retraite que son cher noviciat et qu'elle y demeurerait jusqu'à son dernier soupir, pour la consolation et l'édification de la maison mère où sa présence ne pouvait manquer d'attirer d'abondantes bénédictions.

Elle présidait habituellement les offices de l'infirmerie, se trouvant toujours la première à la chapelle. Tant que sa vue le lui permit, elle faisait même une partie des lectures pendant les repas, mais dans les dernières années, sa vue s'affaiblit beaucoup ; c'est le seul sens qui se soit altéré chez elle, les autres s'étant parfaitement conservés.

Sa maladie ne fut qu'un affaiblissement de la nature. Elle reçut les derniers sacrements avec une entière connaissance.

Enfin, le 27 janvier 1863 au matin elle baissa la tête sur sa poitrine et, après quelques heures d'agonie, sa belle âme parut devant Dieu pour recevoir la récompense que lui avait acquise la pratique si constante de tant de vertus.

BIBLIOGRAPHIE

Nominations et institution canonique des évêques. Election, Pragmatiques-Sanctions, Concordats, par T. CRÉPON DES VARENNES, conseiller honoraire à la Cour de cassation. 1 vol. in-12. Prix: 2 fr. (Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.)

L'ouvrage que nous annonçons débute ainsi : « L'épiscopat, sous la suprême autorité de son chef, le Pape, c'est l'Eglise. Ecrire l'histoire de la papauté et de l'épiscopat, c'est écrire l'histoire de l'Eglise. » Et cela est vrai ; mais dans cette histoire si pleine de luttes souvent héroïques, de souffrances glorieuses, d'admirables dévouements, se dégage, relativement à l'action de la papauté et de l'épiscopat, c'est-à-dire à l'action catholique, un point comme substantiel : le choix des évêques. C'est là un suprême droit que le chef de l'Eglise ne saurait abandonner, qu'il doit maintenir dans toute son intégrité, parce que c'est la vie même de l'Eglise qui en dépend.

L'histoire du choix des évêques depuis l'élection des temps primitifs et les successives modifications qu'elle a subies, jusqu'au régime concordataire sous lequel nous vivons depuis François I^{er}, en traversant les insanités de la Constitution civile du clergé, est, pour tout catholique, d'un supérieur intérêt ; c'est cette histoire que M. Crépon a racontée avec la sûreté et l'expérience du magistrat qui n'admet et ne vise que ce qui doit vraiment tenir sa place dans un pareil récit ; avec les préoccupations du temps présent, aucun livre ne pouvait mieux venir à son heure.

Lettres spirituelles de Bossuet, extraites de ses œuvres, 2^e édition. 1 vol. in-12 de xv-355 pages. Prix: 2 fr. (Ancienne maison Douniol, 29, rue Tournon, Paris.)

Les *Oraisons funèbres*, les *Sermons* si habilement restitués par M. Lebarq, l'*Histoire des Variations*, les *Avertissements*, le *Discours sur l'unité de l'Eglise*, montrent le génie incomparable de Bossuet dans tout l'éclat et le rejaillissement de la gloire extérieure. La majesté de ses accents éblouit et fascine. Mais l'homme disparaît pour ainsi dire. Lisez au contraire les *Lettres spirituelles* du grand évêque, écoutez les conseil qu'il donne tour à tour au maréchal de Bellefonds, à M^{me} d'Albert de Luynes ; lisez surtout la correspondance qu'il entretient avec la sœur Cornuau de Saint-Bénigne, et vous verrez avec quelle douceur, avec quelle simplicité touchante, avec quelle persévérance ce directeur accompli s'occupe des âmes qui se réclament de lui.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des Grandes Vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kil. de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 % sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour s'obtient en ajoutant au prix de trois billets aller et retour le prix d'un billet simple pour chaque membre de la famille en plus de trois ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de deux mois et part du jour de délivrance des billets, ce jour non compris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires à itinéraires fixes

La Compagnie délivre, toute l'année, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes extrêmement variés, permettant de visiter à des prix très réduits, en 1^{re}, en 2^e ou en 3^e classe, les parties les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées) ainsi que l'Italie, la Suisse et l'Espagne.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire.

La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions figure dans le Livret-Guide horaire P.-L.-M., vendu au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations. — Séminaire St-Vincent de Paul. — Départs. — L'œuvre de M. Combes. — Les prêtres de la Mission et les grands Séminaires. — Fermetures. — Maison close.....	226
Les Reliques de saint Vincent de Paul. — <i>Le Cœur</i> , par M. A. VANDAMME, prêtre de la Mission	239
Notes d'Histoire	250
Bibliographie	252

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPÔT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard,
Paris.

**AVIS. — Les Petites Annales ne publieront pas de Supplément
durant les vacances.**

POUSSIELGUE, 13, RUE CASSETTE, PARIS.

**Un Martyr abyssin : *Ghebra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de
la Mission..... 2 fr.**

**Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX,
agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.**

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac n'aurait pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Séminaire Saint-Vincent-de-Paul. — Départs. — L'œuvre de M. Combes. — Les prêtres de la Mission et les grands Séminaires. — Fermetures. Maison close, p. 226. — Les reliques de Saint Vincent de Paul : *Le Cœur*, par M. A. VANDAMME, prêtre de la Mission, p. 239. — Notes d'Histoire, p. 250. — Bibliographie, p. 252.



LÉON XIII

Né à Carpineto le 2 mars 1810, élu le 20 février 1878, mort le 20 juillet 1903.

Informations

Séminaire Saint-Vincent-de-Paul. — *Examens. Sciences.* — M. Alliot a obtenu le certificat de mécanique physique (mention bien) qui lui donne avec les deux certificats obtenus l'an passé le titre de licencié ès sciences mathématiques.

M. Amann a obtenu le certificat de botanique (mention assez bien) et le certificat de physiologie (mention assez bien) qui lui donnent avec le certificat de géologie précédemment obtenu le titre de licencié ès sciences naturelles.

M. Garnier a obtenu le certificat de botanique (mention assez bien) et le certificat de géologie (mention assez bien) qui lui donnent avec le certificat de physiologie obtenu l'année dernière le titre de licencié ès sciences naturelles.



Lettres. — Baccalauréat de rhétorique, M. Dudouit.

Baccalauréat de philosophie (mention très bien), M. Otter.

Licence, M. de Ladevèze (Histoire); admissible, M. Duchange.

Philosophie scolastique. — Licence, M. Røder.

Théologie, Examen de doctorat, M. Rapidy.

Départs. — De *Marseille pour la Chine*, le 8 mars : Quatre prêtres : MM. de GENLIS, JAMAR, HAUSPIE, STEFANI ; quatre frères : FF. VERNETTE, SCIALDONE, DUCARME, WALSCHOTS.

De *Marseille pour Salonique*, en mai, M. DELLERBA.

De *Saint-Nazaire pour l'Amérique centrale*, le 9 juillet : MM. MERLE, DELSART, CONTE, LAGRAUEA, AMAYA.

De *Marseille pour la Perse*, le 23 juillet : MM. DELTEIL, RENAULT, RAYNAUD, CHATELET ; *pour Zeitenlick*, M. LEVÊQUE ; *pour Monastir*, M. DELPORTE ; *pour Antoura*, M. SARLOUTTE ; *pour Damas*, M. ALBISSON.



PIE X

(Emprunté à l'*Univers*.)

Joseph Sarto, né à Riese, petite ville de 4.000 habitants du diocèse de Trévise, le 2 juin 1835, étudia d'abord à Riese, puis à Castelfranco, puis au séminaire de Pavie. Il fut nommé curé à Castelfranco en 1858 et à Salzano en 1867. Mgr Farina, évêque de Trévise, le nomma chanoine, chancelier, vicaire général et directeur spirituel du Séminaire diocésain. Nommé évêque de Mantoue en 1881, il fut promu au patriarcat de Venise, le 12 juin 1893 et créé cardinal.

Le cardinal Sarto a été élu le 4 août 1903, jour de saint Dominique.

De *Marseille pour le Brésil* le 24 juillet : MM. GAREIL, VITALIS, CASTAMAGNE, VAN POL, LALANDE ; *pour l'Argentine*, MM. GROUSSET, SARDA,

CAUMETTE, THOILLIER, CAUSSANEL (Joseph); *pour le Chili*, MM. FARGUES, BULHON, DAZET.

De *Bordeaux pour l'Equateur*, le 26 juillet : MM. THIELLEMENT, MANTELET.

De *Bordeaux pour les Etats-Unis (Perryville)*, le 1^{er} août : M. SOUVAY.

De *Bordeaux pour Lisbonne*, le 7 août : MM. SAUNAL, DUSSIN, PALAYSI, BEAUMEVIEILLE.

De *Saint-Nazaire, pour le Pérou*, le 9 août : MM. PRÉAU, PUECH; *pour la Colombie* M. PRADES.

De *La Pallice pour le Chili*, le 9 août : MM. BRIFFON, DEVISSE.

De *Marseille pour la Chine*, le 9 août : Douze prêtres : MM. FLAMENT, GRACIEUX, VESTER, RYCKWAERT, ORTMANS, BOUILLET, ABELOOS, POIZAT, VALETTE, WATTHÉ, THÉRON, CHANET; quatre frères : FF. GIACONE, MOREL, DEGRANDT, LIÉGEOIS.

De *Marseille pour l' Abyssinie*, le 13 août : Quatre prêtres : MM. GRANIER, CAMERBEKE, SOURNAC, MAYNADIER; deux frères : FF. BOUCHER, BLANDEAU.

L'œuvre de M. Combes. — *Discours de Marseille*, 9 août. — « Lorsque la Chambre a repoussé les demandes en autorisation émanant des 54 congrégations d'hommes, elle a fait disparaître du même coup 4.915 établissements et, quand elle s'est prononcée contre les 80 congrégations enseignantes de femmes, elle a fermé par là 516 établissements. En somme, ses décisions ont été fatales à 2.431 établissements.

« La tâche du président du Conseil s'étendait à un nombre d'établissements cinq fois plus considérable; il avait à statuer sur 12.611 dossiers; chacun de ces dossiers exigeait une étude spéciale, parce que les conditions d'existence des établissements, et, par conséquent, les raisons essentielles des demandes d'autorisation, variaient pour chacun d'eux. Cette étude commencée dès le lendemain de la formation du ministère, s'est continuée jour par jour, suivant une méthode invariable.

« Elle s'est faite département par département, d'après un ordre qui n'a rien eu d'arbitraire, et qui a été déterminé par la diligence que les administrations locales ont mise à fournir sur les établissements de leur ressort les renseignements nécessaires, ou suivant les difficultés qu'elles ont rencontrées, dans leurs investigations.

« A l'heure actuelle, le président du Conseil a presque fini son travail et réalisé la partie de l'œuvre qui lui incombe dans toute son étendue.

« Messieurs, voulez-vous quelques chiffres pour fixer vos idées sur les particularités de l'œuvre? Les voici dans leur simplicité :

« J'ai dit que j'avais eu à compiler 12.611 dossiers. Ce chiffre se

décompose en 9.934 établissements enseignants, 1.856 établissements hospitaliers, 822 établissements mixtes à la fois hospitaliers et enseignants.

« Je n'ai pas pu, allant au plus pressé, examiner encore la situation des 1.856 établissements hospitaliers dont un certain nombre dissimulent mal sous une apparence philanthropique, un caractère mercantile et des vues intéressées. (*Vifs applaudissements.*) Ils seront bientôt l'objet de mon examen.

« Sur les 9.934 établissements d'enseignement, il en est 1.170 qui sont situés dans des communes qui, manquant encore, j'ai honte de l'avouer, d'écoles publiques, ont des locaux scolaires suffisants pour recevoir les élèves de l'école congréganiste.

« J'ai dû ajourner la fermeture de ces établissements, et je vais prescrire aux communes de se mettre en règle avec la loi dans des délais qui seront réduits au strict minimum.

« J'ai statué définitivement sur 7.567 établissements, et j'ai rejeté leurs demandes d'autorisation. (*Bravo! bravo!*) Il appartiendra à mon collègue, le ministre de l'Instruction publique, de laïciser aussitôt que possible les écoles publiques, au nombre de 597, qui sont encore tenues par des congréganistes. Quant aux établissements mixtes, j'ai donné des instructions à la direction des cultes pour qu'on leur interdise de faire concurrence à l'école de la commune. Et je n'hésiterai pas à les supprimer s'ils ne se soumettent pas à cette condition. »

Les prêtres de la Mission et les Grands Séminaires. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Cambrai* : M^{sr} l'Archevêque n'a point voulu laisser s'éloigner les Fils de Saint-Vincent de Paul, sans leur adresser les touchants adieux qu'on va lire dans les lettres qui suivent : la première adressée à M. Fiat, Supérieur général des Lazaristes, la seconde à M. Villette, le regretté Supérieur de notre Grand Séminaire.

Cambrai, le 18 juillet 1903.

« TRÈS HONORÉ MONSIEUR LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL,

« C'en est donc fini ! Les liens qui attachaient Saint-Lazare à Cambrai sont rompus ! La tempête disperse aux quatre vents du ciel les bons ouvriers, que la confiance du cardinal Régnier avait appelés pour cultiver une portion choisie du champ du père de famille. A l'heure présente, vos Fils nous quittent les uns après les autres, et vont porter, en des pays lointains, les trésors du zèle sacerdotal qu'ils prodiguaient, jusqu'ici, généreusement à nos chers lévites cambrésiens. Nous adorons les secrets desseins de la Providence de Dieu, et Nous inclinons notre profonde douleur et nos grandes inquiétudes sous sa main souveraine.

« Nous ne voulons pas cependant que les derniers Lazaristes quit-

tent Notre Grand Séminaire sans Vous adresser, Très Honoré Monsieur le Supérieur général, l'expression de Notre reconnaissance pour les grands services rendus à Notre clergé, à Nos vénérés prédécesseurs et à Nous-même, par les Fils de Saint-Vincent de Paul, sans vous assurer que, si les liens extérieurs sont rompus, les liens intimes, puissants et sacrés qui unissent les âmes dans l'amour de Dieu, ne le sont pas, ne sauraient l'être, et que le diocèse de Cambrai gardera toujours pour Saint-Lazare, en dépit des événements, du temps et des distances, l'estime de ses hautes vertus et le souvenir des bienfaits reçus ; il les gardera en attendant des jours meilleurs.

« Nous ne savons ce que sera pour vous tous un prochain avenir ; mais Nous prions Dieu, le Père des infinies miséricordes, de protéger Saint-Lazare durant la tempête commencée, de le préserver de tout mal et de maintenir, en chacun de ses membres, très haut et très ferme l'esprit de saint Vincent de Paul, qui fait sa grandeur et sa force.

« Veuillez, Très Honoré Monsieur le Supérieur général, recevoir l'assurance et l'expression de Nos sentiments respectueux et bien dévoués en Notre-Seigneur.

« † M.-A. SONNOIS,
« *Archevêque de Cambrai.* »

Cambrai, le 1^{er} juillet 1903.

« MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

« L'heure de l'exil vient encore de sonner ; comme un glas funèbre, elle retentit douloureusement à notre cœur ! Depuis un an, nous voyons, au milieu de cuisantes angoisses, une suite désastreuse de départs et de disparitions des meilleurs de nos Fils, et les routes étrangères arrosées de leurs larmes amères. Nous étions en droit d'espérer que de nouveaux deuils ne viendraient pas nous atteindre. Mais non ! rien n'a pu détourner le coup qui nous menaçait : voici que notre Grand Séminaire à son tour est frappé.

« Vous et vos Frères, Monsieur le Supérieur, vous augmentez le nombre, déjà si grand, des dispersés, des exilés, des persécutés. Vous, les enfants de la France, vous, les Fils de Saint-Vincent de Paul, le saint Français par excellence, malgré des qualités maîtresses et un dévouement à toute épreuve, vous êtes déclarés inhabiles à élever et à instruire nos aspirants au Sacerdoce. Est-ce un rêve ? est-ce une réalité ?

« En 1857, la confiance de l'Éminent Cardinal Régnier rappelait à la direction du Grand Séminaire MM. de Saint-Lazare, qui en avaient été déjà une première fois chassés par la haine révolutionnaire en 1791. Depuis cette époque, sous le Supériorat de M. Sudre, dont le souvenir reste inoubliable, comme sous votre propre Recto-

rat, les Archevêques, les Prêtres de Cambrai ne cessèrent de vous donner des témoignages publics et authentiques de leur satisfaction et de leur reconnaissance.

« En 1902 et en 1903, des lettres ministérielles décrètent votre exode, sans autre forme de procès. Nous avons tout fait pour vous garder parmi nous, tout tenté pour vous conserver à la tête de notre Grand Séminaire. Nous vous considérons, en effet, comme des Auxiliaires précieux et dignes de toute notre estime; nous voyions en vous les maîtres instruits et expérimentés autant que pieux et sages de notre clergé tout entier. Dans notre lettre de prise de possession, le 23 mars 1893, nous vous avons salués avec une particulière sympathie; et voici qu'après dix ans de séjour près de vous, nous nous voyons cruellement séparés de vous!

« Que n'êtes-vous pas pour nos Prêtres, cependant, et que n'avez-vous pas fait pour eux?... Votre intelligence, vos lumières, votre volonté, votre énergie, votre esprit de foi, votre abnégation, vous donniez sans compter tous ces trésors à nos chers lévites. Ils vous ouvraient leurs âmes, ils vous confiaient leurs secrets, ils profitaient de vos délicatesses exquises, ils se fortifiaient à votre contact, s'instruisaient de vos leçons... et toutes ces chaînes, puissantes et douces, forgées aux feux de l'Esprit-Saint, sont brisées violemment!

« Que nous réserve encore d'anxiétés douloureuses un prochain avenir? Dieu seul le sait!... Daigne sa main miséricordieuse arrêter enfin la pauvre France sur la pente fatale où l'entraînent les sectaires!

« Au nom du clergé diocésain, en notre propre nom, veuillez recevoir, Monsieur le Supérieur, pour vous-même et pour tous vos Collaborateurs si méritants, l'expression la plus vive de nos sincères regrets et le témoignage de notre profonde gratitude. En nous quittant, emportez et gardez au plus intime de votre cœur l'assurance que toujours vous serez chez vous dans notre diocèse.

« Recévez, cher Monsieur le Supérieur, l'expression attristée de notre inaltérable dévouement en Notre-Seigneur.

« † M.-A. SONNOIS,
« Archevêque de Cambrai. »

Semaine religieuse de Poitiers. — Nous sommes heureux de pouvoir donner connaissance à nos lecteurs de la lettre que Mgr l'évêque de Poitiers, au moment du départ des Lazaristes qui dirigeaient son grand Séminaire, s'est fait un devoir d'adresser à leur Supérieur général :

Poitiers, le 24 juillet 1903.

« MONSIEUR LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL,

« Mes espérances ont été déçues. A mon très grand regret, je suis

obligé de me séparer des membres de votre Congrégation, que vous aviez bien voulu m'accorder pour la direction de mon grand Séminaire.

« Quand vous les avez choisis, vous les connaissiez. Je ne vous apprendrai donc rien en vous disant qu'ils ont pleinement justifié votre confiance et qu'ils ont rempli leur mission d'une manière parfaite.

« A peine arrivés ici, ils se sont concilié l'estime et la sympathie de tous.

« Les prêtres n'ont pu échapper au charme qu'ils exercent par leur simplicité, leur grand esprit de foi, leur bienveillance et bien d'autres qualités.

« Quant à nos séminaristes, ils ont été, eux aussi, vite gagnés, subissant la douce influence de leurs maîtres, si versés en toutes choses, ils s'appliquèrent courageusement au travail incessant qu'on réclamait de leur intelligence, en même temps qu'ils se laissaient facilement façonner à la pratique des vertus propres à l'état ecclésiastique.

« C'est donc avec le plus profond chagrin que nous les verrons s'éloigner, moi surtout qui suis plus à même de constater le grand bien déjà obtenu par leur sage direction.

« Permettez, monsieur le Supérieur, que je leur rende bien simplement ce témoignage, et aussi que je vous renouvelle l'expression de ma vive gratitude pour la bonté avec laquelle vous avez, il y a trois ans, acquiescé à ma demande.

« Veuillez agréer, monsieur le Supérieur général, l'assurance de mon religieux respect.

« HENRI, évêque de Poitiers. »

— Dans le même numéro de la *Semaine religieuse de Poitiers*, nous trouvons sous le titre *Ceux qui sont partis* une page remplie de sympathique émotion. Elle n'est pas signée, mais ceux qui connaissent le grand Séminaire de Poitiers, où trois prêtres du diocèse travaillaient d'un même cœur, en qualité de professeurs de philosophie et de sciences, à l'œuvre commune, découvriront sans peine de qui vient ce précieux témoignage. Nous le reproduisons ici, surtout parce qu'il honore autant celui ou ceux qui le rendent que ceux qui en sont l'objet.

Ceux qui sont partis. — Le grand Séminaire de Poitiers subit à son tour la persécution comme les paroisses du diocèse et comme tous les diocèses de France. Il a perdu lundi son Supérieur avec trois de ses directeurs. Journée bien douloureuse et pour ceux qui parlaient et pour ceux qui restaient.

Une voix plus digne et plus autorisée, celle du chef du diocèse, a déjà dit aux Prêtres de la Mission les regrets qu'ils laissaient derrière eux; elle leur a exprimé la reconnaissance de tous, pour le

bien qu'ils ont fait dans leur trop court passage à Poitiers. Mais ceux qui les ont vus de plus près, qui ont vécu trois ans dans leur intimité, n'ont-ils pas le droit et même le devoir d'apporter aussi leur témoignage?

Mieux que personne nous les avons connus ; et les connaître, c'était les aimer. Oui, dès le premier jour, nous les avons aimés, parce que nous avons vu briller en eux, à un rare degré, les vertus de leur Père, saint Vincent de Paul : une simplicité qui rendait les relations faciles et charmantes, une gaieté qui mettait du soleil dans la vie, une charité qui adoucissait toutes les épreuves et qui couvrait toutes les imperfections.

Comment oublier ce père, dont la raison était si merveilleusement droite, et le cœur si bon, lui qui voulait être avec nous, il ne faudrait pas dire un père, mais un frère aîné? Et M. Briffon, que nous appelions familièrement le *saint homme* et qui cachait, non sans peine, une âme de feu? — Et M. Devisse à l'âme si franche et si élevée, qui n'eût pas pu tenir un quart d'heure devant la pensée qu'il eût fait la moindre peine à quelqu'un! Et M. Bodestaff, dont l'intelligence souple et vive n'avait d'égale que son inépuisable bonté! — Et M. Hertault... Je n'en veux pas parler, puisque nous avons le bonheur de le conserver encore quelques jours parmi nous; mais son successeur pourra dire quel admirable dévouement il a mis à remplir ses fonctions d'économiste et avec quel soin il a classé les archives du grand séminaire.

M. Fontaine, M. Briffon, M. Devisse, M. Bodestaff, M. Hertault : laissez-moi redire encore ces noms dont mon cœur est plein et qui éveillent en moi, chaque fois que je les prononce, tant de souvenirs heureux. Il est bon qu'ils soient inscrits au Bulletin du diocèse.

Les Prêtres de la Mission n'ont fait que passer parmi nous; ils n'ont pas même eu le temps de former une génération de prêtres; mais par le bien qu'ils avaient commencé on pouvait en prévoir, avec certitude, un plus grand; car ils s'étaient donnés à notre chère école sacerdotale avec toute leur âme, toute leur vertu, tout leur dévouement.

Durant les derniers jours qu'ils ont vécu près de nous, ils nous ont paru encore plus admirables. Ils sont partis discrètement et sans bruit, n'ayant averti presque personne, fuyant jusqu'aux témoignages de sympathie qui leur seraient venus en grand nombre, vrais fils de Saint-Vincent de Paul, qui voulait que « sa chétive compagnie » restât toujours dans l'ombre et passât, dans l'opinion, pour la plus humble et la dernière de toutes.

Et dans quels pays s'en vont-ils? Ils s'en vont dans l'Amérique du Sud, cherchant à travers de pénibles sacrifices une patrie nouvelle où ils puissent travailler en paix à l'œuvre de Dieu, et continuant à faire aimer la France qui les chasse de son territoire. Mais n'ayons pas

peur : ceux qui sèment dans les larmes moissonnent dans l'allégresse; ils reviendront joyeux portant des gerbes dans leurs mains. Qu'on les persécute, qu'on les exile, qu'on les écrase même : on ne détruira jamais ce qui les distingue, la pensée haute et libre, la vertu qui se dévoue et la charité du Christ Jésus. — *Qui vilit testimonium reddit.*

Angoulême. — Dans une lettre pastorale écrite à l'occasion du départ des Prêtres de la Mission, Mgr l'évêque d'Angoulême s'exprime ainsi :

Seule la Révolution, avec ses destructions sauvages, put ruiner cette institution séculaire, et les Lazaristes, en refusant le serment schismatique de 1791, et en se faisant les apôtres de la vérité auprès de certains curés d'Angoulême qui un instant avaient glissé dans le schisme, signèrent du même coup leur exil et leur mort, et au jour même de l'anniversaire de leur entrée à Angoulême, le 25 mai 1791, ils descendaient de leurs chaires pour s'en aller mourir avec les autres martyrs de la Révolution.

Mais le diocèse, qui n'avait pu oublier ces généreux ouvriers, les rappelait en 1836, par la voix de Mgr Cousseau, d'illustre mémoire, et depuis lors, pendant près d'un demi-siècle, ils n'ont cessé de former les clercs du diocèse, vous savez avec quelle douce humilité, quelle charité patiente et quel dévouement admirable.

Rien de tout cela n'a pu trouver grâce devant ceux qui n'ont pour règle que leur autorité souveraine : ni une longue prescription de 150 ans, ni les lettres et ordonnances royales, ni les précieux services rendus, ni l'attitude modeste et pacifique de ces ouvriers de Dieu, rien n'a servi ; on n'a pas plus consulté les besoins des diocèses qu'écouté les supplications des évêques, et nous devons avouer que notre cœur a vivement souffert en lisant les décisions brèves, sèches, tranchantes, qui condamnaient irrévocablement ces admirables serviteurs de l'Église de France et de notre diocèse.

Nous avons fait, au cours de cette année, tout ce qui a été possible pour plaider leur cause qui était encore plus la nôtre ; nous avons revendiqué leurs droits, fait valoir leurs titres, nous avons supplié, nous avons fait appel aux plus hautes influences. C'étaient des condamnés, et ils devaient mourir.

Mais ils ne mourront pas pour le diocèse sans que nous leur disions, en votre nom et au nôtre, avec nos regrets, la reconnaissance de nos cœurs la plus affectueuse. Qu'ils emportent dans l'exil la pensée consolante qu'ils laissent à Angoulême un clergé qui n'oubliera jamais ni leur enseignement, ni l'exemple de leurs vertus, et qu'ils sachent que les chaires d'où ils descendent les appelleront encore, quand il plaira à Dieu de faire cesser la tempête qui souffle déchainée sur la chère Église de France.

Troyes. — Mgr l'évêque de Troyes adresse au clergé de son diocèse une lettre dont nous détachons les passages suivants :

« Nous le disons hautement : si une congrégation religieuse devait se croire à l'abri de l'ostracisme légal, si elle devait pouvoir compter sur la justice et la reconnaissance du pays, c'était assurément la congrégation des Prêtres de la Mission, qui se distingua par son patriotisme, par son respect de l'autorité, par son zèle à répandre, au prix des plus grands sacrifices, l'honneur et l'influence du drapeau national. A l'exemple du divin Martyr, ils peuvent demander à leurs injustes persécuteurs : « Pour lequel de nos bienfaits nous frappez-vous ? » Oui, hélas ! notre pauvre France en est venue à ce point que la vertu, le dévouement, l'héroïsme lui-même semblent désigner à la vindicte des lois et à d'injurieuses suspensions, ceux qui ont l'imprudence de se distinguer de leurs concitoyens par l'éclat de leurs mérites et des services rendus !

« Mais à quoi serviraient, aujourd'hui, les récriminations et les plaintes, si ce n'est à aggraver nos maux, en nous faisant perdre devant Dieu le prix de la souffrance chrétiennement supportée ? Imitons plutôt la résignation pleine de dignité de ceux que frappe plus directement l'épreuve dont nous subissons le douloureux contre-coup. Pendant leur trop court passage au milieu de nous, ils ont vécu modestes et silencieux, ne recherchant ni les dignités ni les honneurs, n'attendant d'autre récompense que le bien accompli par ceux dont ils formaient l'âme et le cœur. Avec la même abnégation, ils remettent, à cette heure, entre nos mains le difficile et glorieux mandat que notre vénéré prédécesseur leur avait confié ; ils partent, je ne dis pas sans regret, mais sans murmure, ne voulant pas ajouter à la peine si profonde qu'ils savent être la nôtre. En les voyant s'éloigner de notre diocèse, nous voulons leur dire non point adieu..., mais, au revoir ! car, nous en avons l'invincible confiance, le Christ ami des Francs fera bientôt succéder le calme à la tempête, et les exilés d'aujourd'hui reviendront prendre leur place parmi nous qui leur conserverons, en attendant, un reconnaissant et fidèle souvenir. »

Fermetures. — Dans le département de la Seine M. Combes a ordonné la fermeture de 43 établissements appartenant à des congrégations autorisées. Dans le nombre se trouvent 13 maisons de Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul situées rue du Roule, 31 ; rue du Bouloi, 20 ; boulevard d'Italie, 46 ; rue Baroche, 7, et rue Flauche, 63, au Bourget ; enfin leurs écoles de Bagneux, de Clamart, de Fontenay-aux-Roses, de Fresnes, d'Ivry, de Montreuil, de Nanterre et de Pantin.

LA MAISON CLOSE

Le temps n'est plus, hélas ! ni des chants, ni des fêtes,
Ni des lauriers tressés en couronne à nos têtes,
Puisque l'heure, bientôt, va sonner un grand deuil
Et que la Charité, sous sa cornette blanche,
Comme un sublime oiseau meurtri par l'avalanche,
Est morte à notre seuil.

Le temps n'est plus des cris, ni des rires joyeux
Où l'âme transparait, sereine, au fond des yeux ;
Car, ce soir, poursuivant sa besogne perfide,
Une main sacrilège aura détruit l'essaim
Où des abeilles font leur miel et que, demain,
La ruche sera vide.

Non, non, le temps n'est plus des transports d'allégresse
Où l'indigent bénit le ciel, dans sa détresse,
Car les Mères du pauvre et de tout orphelin
Vers un lointain exil vont partir, tout à l'heure,
Et quitter des enfants dans leur triste demeure
Sans sourire et sans pain.

Car, demain, c'est l'exil... et qu'au nid délaissé
Où le vent d'une haine impie aura passé
Et soufflé sur les murs son haleine flétrie,
Nous chercherons en vain Celles qui, dans nos cœurs,
Gravaient un triple amour avec trois mots vainqueurs :
Dieu, Famille et Patrie.

Car, demain, c'est l'exil... et qu'en la maison close
Où vivra leur pitié vibrante en toute chose
Comme un peu de leur âme et de leur souvenir,
Nous ne reverrons plus leur pieuse phalange
Nous apporter du Ciel, sur leurs deux ailes d'ange,
L'Espoir en l'avenir.

Car, demain, la douleur, le silence et le deuil,
Seuls, vont venir s'asseoir aux marches de ce seuil,
Lorsque emportant au fond de leur âme en prière
Ce qui leur reste encor des saintes libertés,
Vos Sœurs n'auront laissé, près des murs désertés,
Que sanglots et misère.



Mère des Orphelins.

(Emprunté à *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, par Arthur LEROY.
Dumoulin, Paris.)

Non !... de cette maison, qu'une âme libérale
Mit comme un patrimoine en votre main loyale,
Vous ne partirez pas, bonnes et dignes Sœurs,
Sans qu'un tribut d'hommage et de reconnaissance
Ne monte jusqu'à vous, jusqu'à votre souffrance,
Du profond de nos cœurs.

Vous ne partirez pas, Mères des indigents,
Providences du pauvre et soutiens des enfants,
Sans que leur bras vers vous ne se lève en détresse
Et que leur lèvre émue, où palpite un espoir,
Ne vous dise, non pas adieu, mais au revoir...
• A l'heure vengeresse.

Vous ne franchirez pas les murs de cette ville
Où votre dévouement ne fut jamais stérile,
Sans que n'aillent vers vous, dans un commun élan,
Et ne suivent vos pas en votre solitude
Nos vœux de prompt retour, nos cris de gratitude
Et notre amour fervent.

Maintenant, en vos mains, pour adoucir vos pleurs,
Nous mettons le parfum symbolique des fleurs :
Des lis purs, des œillets, et le baume des roses ;
Afin que dans votre âme, en songeant au passé,
Vous croyiez être encore au logis délaissé...
Dont les portes sont closes.

Paul BÉRAL.

Clamart, 5 août 1903.

Les Reliques de Saint Vincent de Paul. — Le Cœur

I. — PARIS

Notre-Seigneur, apparaissant à la Bienheureuse Marguerite-Marie, lui disait cette parole si profonde et si vraie : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes. » A la mort de saint Vincent de Paul, quand les chirurgiens mirent à part son cœur pour le conserver honorablement, cette pensée ne dut-elle pas déjà surgir dans l'esprit de tous ? Ne fallait-il pas dire même : « Voilà ce cœur qui a tant aimé Dieu et les hommes ? » Car si Vincent fût l'apôtre de la charité pour ses frères, c'est dans l'amour de Dieu qu'il puisa cet amour de ses semblables. Ce cœur qui avait tant aimé Dieu et les hommes, l'Église et la France, devait être conservé au respect et à la reconnaissance générale ainsi qu'à la vénération et à la prière des fidèles quand l'Église le déclarerait relique insigne d'un saint.

De plus, n'est-il pas tout naturel que l'honneur de fournir le vase précieux destiné à recevoir ce magnifique souvenir de la Charité chrétienne soit sollicité par M^{me} de Combalet, duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu ? Il semble qu'à la mort de ce cardinal, M^{me} la duchesse d'Aiguillon ait reporté sur le vénéré directeur de sa conscience le filial attachement qu'elle avait eu pour son oncle. La confiance que la reine Anne d'Autriche témoigna au saint fondateur, la place et l'autorité qu'elle lui donna au Conseil de conscience furent en partie l'ouvrage de la duchesse d'Aiguillon, car celle-ci ne tarissait pas d'éloges sur M. Vincent lorsqu'elle se trouvait au Louvre. Le saint prêtre lui avait, il est vrai, communiqué la passion des bonnes œuvres : si elle l'aidait en toutes de son influence comme de sa

fortune, il faut remarquer et lui attribuer plus particulièrement la fondation de la Mission de Rome (1642), l'hôpital des forçats de Marseille (1643), l'achat des consulats de Tunis et d'Alger (1646), pour faciliter le soulagement et la libération des esclaves, l'hôpital de Barbarie desservi par les Prêtres de la Mission et destiné à procurer des soins corporels et spirituels aux esclaves malades. Enfin, elle seconda puissamment saint Vincent de Paul dans son immense entreprise de l'Hôpital Général de Paris (1657). Du reste, ne l'entourait-elle pas de la plus touchante sollicitude? N'était-elle pas pour lui la Marthe empressée de l'Évangile? « C'est elle qui envoya à Richelieu où saint Vincent « était gravement malade, ce fameux carrosse, don des Dames de « Charité à Paris, qui languissait, poudreux et inutile, dans les « remises de Saint-Lazare; c'est elle qui, faisant agir l'autorité « de la Reine et de l'Archevêque de Paris, le força à se servir « de cet équipage pourtant bien modeste qui faisait honte à son « humilité, qu'il appelait « son ignominie » et où il entassait le « long du chemin, comme pour se faire pardonner d'y prendre « place lui-même, tous les pauvres, tous les infirmes qu'il ren- « contrait; c'est elle qui lui fit signer, à la veille de sa mort, « l'engagement de mieux obéir à son médecin et de se soumettre « à un régime que l'on croyait capable de prolonger encore un « peu une vie si précieuse aux âmes et à l'Église (1) ». La duchesse d'Aiguillon voulait ainsi payer sa dette de reconnaissance à ce prêtre qui avait dirigé son âme dans les voies de la plus haute piété et de la charité la plus zélée; car elle ne se distinguait pas moins par sa dévotion que par sa charité. A la mort du saint, elle voulut continuer à payer cette dette en offrant le reliquaire d'argent qui contiendrait le cœur de celui que la France entière pleurait. Elle s'empressa donc de faire ciseler un cœur en argent surmonté de flammes dorées et reposant sur quatre supports également en argent. La châsse entière mesurait 35 centimètres de hauteur (2). Cœur et châsse furent pieusement conservés à Saint-Lazare même, dans une armoire de la salle des reliques : cette armoire tout ordinaire, qu'aucun signe extérieur ne distinguera,

(1) Mgr DEMIQUID. Les premières Dames de Charité au XVII^e siècle (*Annales des Dames de la Charité*, 1896-97 p. 34).

(2) MALYARD. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres*, IV, p. 329.



Duchesse d'Aiguillon.

(Emprunté à *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, par Arthur LOPE,
Dumoulin, Paris.)

sera fermée soigneusement et la porte en sera pleine. Toutes précautions qui n'éloignent nullement le respect et la vénération, mais qui sont néanmoins autant de preuves qu'il n'y a là aucun culte, aucun acte qui puisse être plus tard une objection au procès de béatification. C'est dans cette salle, à cette armoire, en effet, qu'en 1708, se transporta la commission chargée du procès de *non cultu* : elle était composée de Mgr Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, accompagné de son Vicaire Général, M. Vivant, du Promoteur fiscal, de deux témoins et d'un notaire. Ces messieurs venaient de visiter le tombeau du serviteur de Dieu, à l'église, et de constater qu'il n'y avait pas trace de culte. La même constatation se fit à la salle des Reliques pour le cœur de saint Vincent ainsi que pour quelques parties des entrailles, son foie, des éponges ayant servi à laver son corps, des manuscrits de sa main, deux portraits sans auréoles et les deux thèses dédiées à sa mémoire en 1664 et 1666 (1), qui se trouvaient dans cette même armoire. La sentence de *non cultu* fut donc rendue par l'Archevêque et le procès informatif put continuer son cours. Les pièces de ce procès ayant été agréées à Rome, la cause fut introduite et une seconde commission fut établie pour étudier à nouveau cette question de la béatification, mais, cette fois, pour l'étudier au nom du Souverain Pontife et non plus seulement de l'Archevêque de Paris. Ceci amena une nouvelle visite officielle au tombeau et à la salle des Reliques. Le 19 février 1712, on ouvrit le cercueil et, notes scrupuleuses étant prises de ce qui fut remarqué, la commission vint à la salle des Reliques, comme en 1708, pour constater la situation du cœur et des autres restes précieux de ce saint prêtre, qui s'y trouvaient. Cette commission était formée du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de Mgr Humbert Ancelin, ancien Évêque de Tulle (2), de MM. Achille et Claude-

(1) Le 8 février 1664, une thèse dite de tentative, fut soutenue en Sorbonne par Denis Charon, sous les yeux et avec l'applaudissement du public et sous la présidence de François Nesmond, évêque de Bayeux. Elle était dédiée à la mémoire de Vincent en des termes qui résumaient très bien ses glorieux services.

Deux ans plus tard, en 1666, une autre thèse, dédiée encore à la mémoire de Vincent de Paul, fut soutenue à Cahors, dans la maison des Jésuites (*Saint Vincent de Paul*, par Maynard, IV, p. 343).

(2) Mgr Humbert Ancelin, après s'être démis de son siège, se retira à Saint-Lazare et fit bâtir, à un bout du clôt, un joli appartement où il demeura jusqu'à sa mort (*Saint Vincent de Paul*, par Maynard, IV, p. 364).

François Thomas, sous-promoteurs de la foi; Pierre-Alexandre Mattot, docteur en médecine; Jean-Baptiste Bessière, chirurgien; Jean Bonet, supérieur général de la Congrégation de la Mission; Jean Couty, Prêtre de la Mission, procureur de la cause; Perregrin de Négri, prêtre de la Mission et trois frères coadjuteurs de la même Congrégation (1).

Le 31 mars 1712, le nouveau procès était terminé et envoyé à Rome. Enfin, le 14 juillet 1729, le Souverain Pontife proclama solennellement Vincent de Paul Bienheureux. Bientôt vinrent les fêtes de la béatification à Rome, puis celles de Paris. Ce triduum solennel fut célébré à Saint-Lazare le mardi 27 septembre 1729, anniversaire de la mort du nouveau Bienheureux, ainsi que les mercredi et jeudi, 28 et 29. Ce triomphe de la cause du saint fut aussi celui de son cœur, qui sortit de l'obscur solitude pour apparaître solennellement dans l'église de Saint-Lazare et participer aux honneurs rendus au corps du Bienheureux Vincent de Paul. Plus tard ce corps, enfermé dans une châsse magnifique en argent doré, reposera sur un autel de cette église où il s'était agenouillé si souvent devant le Tabernacle. Le cœur de Vincent trouvera naturellement sa place sur ce même autel en avant du corps. Il devait y demeurer jusqu'en 1790. C'est là que, pendant soixante ans, il reçut, comme les ossements vénérés du saint, les hommages de l'Église, les prières pressantes de ceux qui avaient à demander et les remerciements de ceux qui avaient obtenu. Bien des miracles s'opérèrent à cet autel de saint Vincent; quelques-uns ont été relevés, mais qu'ils sont loin de nous donner une idée de l'ensemble des faveurs qui y furent obtenues!

Le pillage de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789, fit craindre pour des reliques aussi précieuses, pour le cœur comme pour les ossements. Quand le calme fut un peu rétabli, M. Cayla de la Garde, supérieur général, crut prudent de confier le reliquaire de Mme la duchesse d'Aiguillon, avec le trésor qu'il contenait, aux soins vigilants de M. Sicardi, premier assistant de la Congrégation de la Mission et directeur des Filles de la Charité. On

(1) Mgr Artus de Lionne, évêque de Rosalie, qui faisait aussi partie de la commission, ne peut assister à cette séance.

était au commencement de 1790. Pendant plus de deux ans, le reliquaire fut amoureusement conservé par son fidèle gardien, toujours à Saint-Lazare. Mais les événements des derniers jours d'août 1792 et du 1^{er} septembre, en particulier l'enlèvement de la chasse de saint Vincent pour la Monnaie, indiquèrent, à ne s'y pas tromper, toutes les craintes qu'il fallait concevoir pour la relique confiée à M. Sicardi. Aussi, M. Cayla, sur promesse de la restituer au supérieur général dès que la Congrégation de la Mission serait rétablie en France, lui permit de l'emporter à Turin, où il devait se rendre bientôt avec deux confrères, M. Félix Vilandais et M. Lebrun de Mondovi. M. Sicardi lui-même affirmera ce fait dans une attestation du 2 octobre 1814 (1). En même temps que ces trois prêtres de la Mission, quatre Filles de la Charité partaient fonder un établissement à Turin : la sœur Maltret, supérieure, et les sœurs Calasson, Jolié et Lespinasse. Le cœur de saint Vincent, quelques-uns de ses vêtements, une soutane entre autres, etc... furent mêlés aux bagages de ces sœurs et on mit le tout au roulage. Pour soustraire plus facilement le reliquaire et sa relique aux recherches des perquisiteurs importuns, M. Sicardi avait eu l'idée de pratiquer un évidement en forme de cœur dans les feuillets d'un gros volume in-folio, le tome deuxième de l'ouvrage intitulé : *Les Vies des saints*, par le R. P. François Géry, de l'Ordre des Minimes. Cette cavité correspondait très bien au reliquaire et il s'y emboîta à merveille : il fut donc facilement caché et rien ne parut au dehors. Les sœurs, pendant le voyage, durent subir des vexations de toute sorte, car si elles avaient quitté leurs cornettes et pris un costume laïque, si elles s'étaient coiffées de chapeaux de paille entourés de rubans aux trois couleurs nationales, leur modestie ne manquait pas de les trahir (2). Les missionnaires ne furent pas plus heureux : reconnus malgré leur déguisement (M. Sicardi, en particulier, était habillé en marchand), « ils furent un jour, dans une hôtellerie, en danger de perdre la « vie. Un officier qui avait vu les missionnaires à Saint-Lazare, « dans une retraite qu'il y avait faite, les prit sous sa protec-

(1) Voir *Annales de la Congrégation de la Mission*. Année 1886, p. 321.

(2) *Ibid.*, p. 321 et 322.

« tion et les sauva (1) ». Leur bagage arriva à bon port et le cœur de saint Vincent fut en sûreté.

II. — TURIN

A peine arrivées à Turin, les Filles de la Charité se hâtèrent de donner à l'insigne relique la place qui lui convenait dans leur maison encore incomplètement organisée. Sans doute, elles ne la possédaient que provisoirement, mais n'était-ce pas une raison de plus pour vénérer de leur mieux ce trésor qu'elles auraient été si heureuses de conserver toujours. Durant les trois mois que dura ce bonheur, le cœur de saint Vincent demeura exposé sur l'autel du petit oratoire de la communauté.

Malgré la soigneuse attention qui avait présidé à l'emballage du départ, le reliquaire avait beaucoup souffert du voyage. Il s'était entr'ouvert : le cœur, naturellement desséché, avait laissé se détacher quelques parcelles et quand on prit le reliquaire pour le placer sur l'autel, elles s'en échappèrent. Inutile de dire qu'elles furent recueillies pieusement par les Filles de la Charité et déposées dans des reliquaires. M. Sicardi, obligé d'aller à Mondovi, son pays, pour affaires importantes, était absent pour trois mois, il fallut bien attendre son retour. C'est quand il revint à Turin que les Sœurs lui remirent le cœur et les effets de saint Vincent qui allèrent dès ce moment enrichir la résidence des prêtres de la Mission de la même ville où habitait M. Sicardi et où il avait été supérieur avant d'être assistant de la Congrégation à Paris. C'est alors aussi que les sœurs lui montrèrent leurs quatre reliquaires où étaient renfermées les parcelles tombées du cœur d'argent. Il prit celui-ci en mains et constata facilement qu'une fissure s'était produite, fissure par laquelle il vit, en le remuant, de nouvelles parcelles s'échapper. Aussi, pour éviter de voir cet accident se reproduire encore, le fit-il aussitôt ressouder à la Mission. Mais il laissa les quatre petits reliquaires aux sœurs (2). Ils ont leur histoire : disons-la avant de revenir à la relique principale.

(1) Notice sur M. Sicardi. *Circulaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 305.

(2) MAYNARD. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres*, t. IV, p. 471. — *Annales de la Congrégation de la Mission*. Année 1886, p. 322.

Après quatre ans de bonnes œuvres à Turin, en 1796, les sœurs se virent obligées de se retirer à Vienne, en Autriche, avec la princesse de Condé, Madame Louise; car les armées françaises approchaient et leur situation pouvait devenir fâcheuse. A Vienne, on pensa que les reliquaires n'étant pas fermés par le cachet de la Congrégation de la Mission et étant privés de lettres authentiques, jamais, les sœurs qui les possédaient une fois mortes, ces parcelles n'auraient pu être reconnues pour aussi précieuses qu'elles l'étaient en réalité. C'est ce qui détermina la supérieure à prier M^r de Nancy, premier aumônier de M^{me} la duchesse d'Angoulême, de tout régulariser et il apposa le cachet de la Congrégation que la sœur s'était procuré (1). Bientôt les troupes françaises, avançant toujours, firent craindre leur entrée à Vienne. Un an s'était à peine écoulé depuis l'arrivée des pauvres sœurs dans cette ville qu'il leur fallait aller demander l'hospitalité à la Pologne, toujours emportant chacune son reliquaire garni des parcelles du cœur de saint Vincent. Elles y firent un séjour de deux ans et allèrent ensuite passer deux autres années en Bohême : la sœur de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Marianne, abbesse des chanoinesses du chapitre de Prague, les demandait pour un établissement que deux années d'efforts ne purent fonder. C'est à la fin de la deuxième année de séjour en Bohême que nos quatre sœurs furent rappelées en France par la mère Antoinette Deleau (2). Par une conduite merveilleuse de la Providence, elle avait appris que quatre de ses filles étaient à Prague et elle s'était empressée de leur apprendre que la Compagnie des filles de la Charité se reconstituait à Paris et de les y rappeler. Les sœurs quittèrent la Bohême avec empressement, car, tout hospitalière qu'elle fût, elle était pourtant la terre d'exil. Elles revinrent donc à Paris en 1804 et avec elles les parcelles

(1) *Annales de la Congrégation de la Mission*. Année 1886, p. 322.

(2) La Mère Marie-Antoinette Deleau, naquit le 14 juillet 1728, à Bray, diocèse d'Amiens. Elle entra chez les Filles de la Charité à dix-neuf ans et en devint supérieure générale en 1790. La communauté ayant été supprimée par un décret du 6 avril 1792, la Mère Deleau rentra dans sa famille, puis le calme se rétablissant, elle se rendit à Paris pour s'efforcer de réunir les sœurs dispersées et de faire naître de nouvelles vocations. Le 29 janvier 1804, la Mère Deleau succomba à ce travail qu'elle mena avec succès.

du cœur de saint Vincent de Paul qui étaient ainsi retournées à leur point de départ (1).

Quant au cœur lui-même, à son arrivée à Turin, avons-nous vu, il avait été laissé provisoirement aux Filles de la Charité par M. Sicardi, le dépositaire réel ; devant aller passer quelque temps à Mondovi, il ne pouvait mieux placer sa confiance. Après trois mois d'absence, il revint et les sœurs lui remirent fidèlement le dépôt dont elles avaient eu la garde : cœur de saint Vincent, ses vêtements, etc.

« A peine la précieuse relique était-elle arrivée à la Mission
« de Turin, dit la supérieure, sœur Maltret (2), que les mis-
« sionnaires demandèrent au cardinal Costa qui en était arche-
« vêque, la permission de porter le cœur de saint Vincent en
« procession ; car il y avait alors une grande sécheresse et ils
« espéraient, par son intercession, obtenir de Dieu la pluie
« qu'on avait demandée en vain par des prières publiques. Son
« Éminence y consentit volontiers. Nous avons assisté à cette
« procession, continue toujours la sœur, un flambeau à la main,
« après le clergé. Mais à peine avions-nous fait trente pas hors
« de l'église, qu'il fallut rentrer parce que la pluie tombait à
« torrents et tout le monde criait dans la rue au miracle ; on en
« a dressé un procès-verbal qui a été présenté au cardinal. »
Ce procès-verbal fut en effet signé par lui en date du 17 juillet 1793 et il servira, en 1805, à prouver l'authenticité de la relique comme nous le constaterons plus loin.

Dès lors, jusqu'en 1796, la relique fut toujours conservée avec un soin jaloux et un amour tout filial à la résidence des prêtres de la Mission à Turin. « M. Sicardi, par ses conseils et
« son autorité soutint pendant quelque temps les maisons de
« la province de Piémont qu'il eut bientôt la douleur de voir
« supprimer. Lui-même crut devoir, vu les circonstances,
« chercher un asile dans sa famille (3) », à Mondovi et à Tré-

(1) *Annales de la Congrégation de la Mission*. Année 1886, p. 323.

(2) *Ibid.*, p. 322.

(3) M. Charles-Dominique Sicardi, né le 30 octobre 1730 à Trébusa, diocèse de Mondovi (Piémont), fut admis au séminaire interne de la Congrégation de la Mission en 1751. Après avoir enseigné la théologie dans la résidence de Turin, il devint supérieur de cette maison. En 1788, il vint à Paris, à la Maison-Mère, remplir les fonc-

busa. D'autre part, la Révolution qui était entrée à Turin à la suite des armées françaises avait amené le départ des quatre sœurs françaises pour Vienne. Néanmoins, le cœur du saint demeura, car M. Sicardi, après l'avoir emporté à son départ pour Mondovi, le rapporta pour le confier à M. Bertoldi qui était aussi prêtre de la Mission. Celui-ci s'acquitta fidèlement de son devoir et se trouvait encore possesseur de la chère relique lorsqu'à la fin de l'année 1804, la mort vint le relever de ce souci filial et l'arracher à ce dépôt qu'il n'avait cessé de vénérer et de sauvegarder.

C'est quelques jours après, le 1^{er} janvier 1805 que le cardinal Fesch, archevêque de Lyon et oncle de l'empereur Napoléon I^{er}, écrivait à l'archevêque de Turin en ces termes : « En ma qualité de grand aumônier de l'Empire, les Missionnaires et les Filles de la Charité étant rétablis, je réclame ce dépôt (cœur de saint Vincent de Paul) et vous prie d'en dresser procès-verbal pour en constater l'identité et de vouloir ensuite le remettre à M. le général de Menou qui me le fera parvenir. Je ne doute nullement que M. Bertoldi, dépositaire de cette relique, ne mette un vrai zèle à sa restitution. Nul motif, nul prétexte ne serait reçu pour la différer. Je n'oublierai pas toutefois que c'est à M. Bertoldi qu'on en doit la conservation (1). »

Cette lettre rappelle le rétablissement des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité; elle parle de plus de restitution; or il était juste de réclamer le cœur de saint Vincent au nom et au profit de sa double famille. L'archevêque de Turin, M^{sr} de la Tour, se mit donc en devoir d'y obtempérer. M. Bertholdi étant mort depuis deux mois, on se demanda en quelles mains la relique était passée, mais on fut assez heureux pour la retrouver rapidement. L'archevêque l'examina avec grand soin, s'aidant

tions d'assistant. A cette charge, le supérieur général ajouta, l'année suivante, celle de directeur des Filles de la Charité. M. Sicardi quitta Paris en 1792 pour Turin, puis en 1796 Turin pour Mondovi et en août 1800 Mondovi pour Rome. C'est là, qu'en 1804, il fut nommé par le Pape, vicaire général de la Congrégation pour l'Italie. Il y mourut en 1819 à l'âge de 89 ans.

Voir sa notice : Circulaire des supérieurs généraux, II, p. 306; *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission*, p. 212.

(1) MAYNARD. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres*. t. IV, page 472.

pour cela du procès-verbal du 17 juillet 1793, signé par le cardinal Costa, son prédécesseur, et il en attesta lui-même l'authenticité. Un vague soupçon de ce qui allait arriver le poussa à ne pas dessaisir complètement l'église de Turin du trésor qu'elle possédait depuis une douzaine d'années et il fit détacher du cœur une partie que depuis on a toujours honoré à Turin : fraude pieuse et très excusable; M. Maynard ajoute même qu'elle fut « bien légitime (1) ».

Le cœur fut alors placé de nouveau, comme en 1792, dans le livre évidé qui lui avait servie de custode lorsqu'il avait été transporté de France à Turin et qui devait le sauvegarder de la même manière au retour dans la patrie. Le volume, ainsi enrichie de nouveau de sa relique, fut remis au général Menou, gouverneur du Piémont, avec les procès-verbaux et une lettre de l'archevêque au cardinal Fesch : elle disait à l'archevêque de Lyon combien volontiers les prêtres de la Mission dispersés en Italie concédaient cette insigne relique à leur Maison-Mère de Paris. A la lecture de la lettre du cardinal Fesch dont nous avons cité un extrait plus haut, et sur les explications de l'archevêque de Turin qui l'avait commentée, ils avaient en effet pensé que le cœur de leur père allait retourner à la Maison principale de la Compagnie.

A. VANDAMME,
Prêtre de la Mission.

(A suivre.)

(1) MAYNARD. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres*, t. IV, p. 473.

Notes d'Histoire

Madame de Gondi. — Le P. Hilarion de Coste, dans un livre paru en 1647 (*Éloges et vie des Dames illustres*, 2 volumes in-4°), consacre un long article à l'éloge de M^{me} de Gondi.

« La candeur de son âme était si grande, que lorsqu'elle avait quelque compliment à faire dans ses lettres, elle ne voulait pas l'entreprendre sans l'avis et le conseil de son directeur.

« Dieu lui avait donné un esprit si excellent et si pénétrant qu'il n'y avait point de difficulté dans la morale, dans les affaires du ménage et dans la politique qu'elle n'entendit en perfection; de sorte que plusieurs grands personnages la consultaient souvent et se faisaient gloire de suivre ses avis...

« ...Elle avait une extrême aversion des romans et des livres profanes qui pour l'ordinaire corrompent les mœurs en polissant le langage, et qui ne se contentent pas de fomenter les maux qui règnent par le monde, mais qui veulent encore qu'on épouse la fureur et la rage des autres. Si cette chaste héroïne avait une grande horreur des livres d'amour, elle avait aussi une grande inclination pour ceux qui traitent de la dévotion : c'est pourquoi plusieurs doctes hommes et pieux lui ont dédié leurs œuvres, entre autres Jacques Gulière, patrice et citoyen romain, avocat au Parlement de Paris, sous le nom d'Eliezer de Calvaire lui a dédié son livre intitulé : *Abraham ou de la sortie de l'homme hors de sa propre terre, avec le premier Tabernacle où il se peut reposer pendant sa pérégrination.*

« ...Jamais elle ne montrait plus de générosité que quand il s'agissait de la réputation... tant il y a qu'elle passait pour l'*Avocate des absents*, et on lui donnait cette qualité dans les compagnies : de sorte qu'elle servait d'exemple à quantité de dames qui ne font pas scrupule de déchirer la réputation de leurs égales.

« Elle n'était pas seulement l'avocate des absents, mais la mère des pauvres...

« Elle avait un très particulier soin que MM. ses enfants et ses domestiques fussent bien instruits en la crainte de Dieu. C'est pourquoi elle pria très instamment le P. de Bérulle de lui donner un bon précepteur pour MM. ses enfants. Ce très pieux fondateur fit choix de M. Vincent de Paul dont la probité est connue par toute la France et qui est maintenant supérieur des RR. PP. de la Mission, dont un

grand prélat (1) parle en ces termes : « Ce bon serviteur de Dieu, que le ciel semble avoir choisi dans nos jours, pour être l'un des fidèles dépositaires du zèle des apôtres, et de l'esprit des premiers ministres de l'Évangile, ne trouvant jamais rien d'impossible pour la charité...

« Toute sa passion était de prouver l'avancement de la Gloire de Dieu et le salut des âmes. Pour ce sujet, elle envoyait de temps en temps et principalement à l'Avent et au Carême des prédicateurs qu'elle entretenait à ses dépens dans les bourgs et les villages de ses terres et aussi de ses voisins, pour y prêcher, confesser et catéchiser ses vassaux...

« Ce qui a donné sujet à cette charitable et pieuse dame de fonder MM. de la Mission a été le peu de capacité de quelques prêtres dans les villages. Car, demeurant en un village de Picardie, comme elle était assez jeune, elle s'aperçut que le curé ne prononçait pas, quand elle se confessait, les paroles nécessaires à l'absolution. C'est pourquoi elle l'envoya demander par écrit à un Père Minime du couvent d'Amiens, dont elle suivait la direction pour lors, homme de grand mérite et d'une haute probité, duquel l'ayant reçue, elle la porta toujours sur elle quand elle se confessait. J'ai appris cette particularité de M. Vincent de Paul qui me l'a dite et au R. P. Jean Robineau, religieux de mon ordre.

« Ayant mené une vie si sainte, elle mourut aussi fort saintement le jour de la fête de saint Jean-Baptiste de l'an 1625 et a reçu les honneurs de la sépulture dans la chapelle de Saint-Joseph de l'Église de la mère de Dieu ou des RR. Mères Carmélites de la rue Chapon à Paris, où j'ai appris qu'un habitant de Joigny étant venu faire sa neuvaine, par le Conseil de ses Directeurs et ses confesseurs, avait été guéri d'une dangereuse maladie par l'intercession de cette dame dont la mémoire est vénérable. »

(1) M. l'Évêque du Puy au chapitre xxv de la deuxième partie de la *Vie de la V. Mère de Chantal*.

Bibliographie

Les Associations agricoles en Belgique, par Max TURMANN, docteur ès sciences politiques et économiques, professeur au Collège libre des sciences sociales. 1 vol. in-12 de vi-434 pages. Prix : 3 fr. 50. (Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.)

Depuis quelques années, il se produit, dans le monde rural, un mouvement marqué vers l'association. Nulle part peut-être ce mouvement n'a été aussi intense qu'en Belgique : en dix ou douze ans, la campagne belge s'est couverte de mutualités et de coopératives, d'unions professionnelles et de sociétés de toute espèce.

C'est ce mouvement remarquable à bien des points de vue, qu'étudie en détail M. Max Turmann, dans son livre sur les *Associations agricoles en Belgique*.

Dans une première partie, il examine les causes principales qui ont déterminé ce groupement des forces rurales. Il les trouve d'abord dans l'évolution scientifique et industrielle accomplie par l'agriculture moderne, évolution dont il indique les grandes lignes et les faits marquants. Il les trouve ensuite dans l'action du gouvernement belge qui a beaucoup fait pour encourager les associations et l'enseignement agricoles, ce dont M. Max Turmann donne des preuves convaincantes. Enfin, l'auteur insiste avec raison sur le rôle de l'initiative privée, mais de l'initiative privée stimulée par les raisons politiques ou par les préoccupations des intérêts religieux. Il est ainsi amené à tracer un tableau très complet de ce que les catholiques et les socialistes belges ont fait en ces dix dernières années, pour développer leur propagande dans les milieux agricoles.

Dans la seconde partie de son livre, M. Max Turmann considère en lui-même chaque type de groupement rural : tour à tour, il étudie les associations ayant un caractère officiel, les unions professionnelles ou syndicats agricoles, les institutions créées en vue des achats et des ventes en commun, les coopératives de production (notamment les laiteries), les coopératives de crédit (Caisses Raiffeisen et Comptoirs agricoles), les assurances mutuelles contre la mortalité

du bétail, contre l'incendie, contre la grêle, enfin des sociétés diverses, comme les syndicats d'élevage, les unions avicoles et agricoles, etc.

Ces études, précises et détaillées, que M. Max Turmann est allé faire sur place et en s'entourant de tous les renseignements nécessaires, présentent un particulier intérêt pour tous ceux qui se préoccupent des problèmes d'organisation pratique : il y a là de très opportunes indications. Ces monographies complètent donc fort heureusement la première partie de l'ouvrage qui constitue ainsi une utile et importante contribution à l'histoire du mouvement économique contemporain.

Six mois d'histoire révolutionnaire (juillet 1790-janvier 1794). La question politique et la question religieuse, par Marius SEPET. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50.

L'objet que s'est proposé M. Marius Sepet, l'auteur bien connu de *Jeanne d'Arc* et de *Saint Louis*, dans ses études sur la Révolution française, c'est de présenter une peinture exacte et animée des événements de cette époque, et d'en faire comprendre nettement les causes, selon les règles de la sainte méthode historique et les principes de la philosophie chrétienne : double lumière, sans laquelle on voit faux et on explique mal.

Le P. G. Zocchi. — **De l'Éducation du jeune Clergé**, traduit et adapté de l'italien, avec notes et documents, par Elie PHILIPPE, docteur en théologie, supérieure du Séminaire de Langres. (Paris, H. OUDIN, éditeur, 9, rue Soufflot.)

Un volume in-12 broché, 2 francs.

La Mutualité scolaire à ce jour. — Sous ce titre, M. André Hua, avocat à la Cour d'appel de Paris, publie une très intéressante et très utile brochure où il rend compte du deuxième Congrès national des Mutualités scolaires, qui a été tenu cette année, à Paris, et qui a réuni un groupe nombreux de spécialistes et d'hommes d'œuvres.

Nous recommandons vivement la lecture de ce travail à tous ceux qui veulent suivre les transformations presque quotidiennes et les progrès de l'œuvre si actuelle des mutualités.

Ils y trouveront une réponse à plusieurs des difficultés auxquelles se heurtent inévitablement les fondateurs de sociétés scolaires.

En vente aux Bureaux de *l'Écho des Œuvres sociales*, Tarbes. Franco, 0 fr. 75 cent.

Sainte Hildegarde (1098-1179), par M. l'abbé Paul FRANCKE, 1 vol. in-12 de la collection *les Saints*. Prix, 2 francs. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Nos Enfants, lettres d'un Jésuite, proscrit par la loi de 1904, à un jeune professeur. Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris. In-12. Prix, 3 fr. 50.

Le coin de terre et le foyer, *Revue mensuelle*, directeur M. l'abbé LEMIRE, député du Nord, 25, rue Lhomond, Paris. Prix de l'abonnement : 5 francs par an.

Lacordaire. *Jésus-Christ, L'Eglise, les Vertus*, trois élégantes petites brochures, in-32. Paris, Poussielgue.

Supérieure et Mère, par l'abbé GRENET. Paris, Poussielgue, in-12.

Ames Celtiques et âmes Saxonnes. Luke Delmeges, par P. A. SHEEHAN. Lethielleux, Paris, 3 fr. 50.

Une vie d'enfant, dédiée aux premières communiantes, précédée d'une Lettre de François Coppée. Plaquette, 120 pages. Paris, Poussielgue.



Chemin de fer d'Orléans.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. Tarif G. V., n° 5 (Orléans).

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1^{er} juin au 30 septembre, des billets d'excursions en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares dénommées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, à prix réduits et comportant les itinéraires, A, B et C déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend : 1° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Évaux-les-Bains (Bains d'Évaux), Eygurande, La Bourboule (bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (bains du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix ou par Eymoutiers), Vierzon.

2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ, Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; Saint-Sulpice-Laurière, pour le point de départ Poitiers; Limoges-Bénédictins, pour le point de départ Angoulême; Brive, pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend : 1° Le parcours aller et retour du point de départ (Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers ou Nantes) à Vierzon;

2° Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Évaux-les-Bains (bains d'Évaux), Eygurande, La Bourboule (bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (bains du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac et Miers), Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend : 1° Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, La Bourboule (bains

de la Bourboule), Le Mont-Dore (bains du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac et Miers), Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Depuis le 5 août, la Compagnie applique les appareils garde-place aux voitures circulant entre Paris et Clermont et Paris et Vichy, dans les trains suivants :

Train 927 partant de Paris à 8 h. 38 matin;
— 924 — de Clermont à midi 25;
— 2914 — de Vichy à 1 h. 02 soir.

Les voyageurs pourront faire retenir leurs places à l'avance au départ des gares de Paris, de Clermont et de Vichy, moyennant le paiement d'une taxe de 1 franc par place.

Le Gérant : A. MARTIAL.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

La "Quinzaine"

REVUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET SOCIALE

PARAIT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

BUREAUX : 45, rue Vaneau — PARIS, VII^e

DIRECTEUR : M. GEORGE FONSEGRIVE (YVES LE QUERDEC)

La "Quinzaine" est ouverte à toutes les compétences et se fait gloire de n'appartenir à aucune école fermée, à aucun parti étroit.

Une brillante pléiade de rédacteurs venus de la presse libre, de l'Université, de l'Eglise, où se rencontrent, à côté de membres illustres de l'Institut et des maîtres les plus respectés, des talents plus jeunes, mais non pas moins valeureux, lui ont conquis les faveurs du public.

La "Quinzaine" est de toutes les grandes revues celle qui est le meilleur marché. Elle donne tous les quinze jours 144 pages de texte grand in-8°, qui forment au bout de l'année six beaux volumes de 576 pages.

La "Quinzaine" envoie un spécimen gratuit sur demande affranchie; accepte l'échange avec les publications qui s'engagent à reproduire ses sommaires.

ABONNEMENT

	Un an.	6 mois.	3 mois
Le prix de l'abonnement est de } France.....	24 fr.	14 fr.	8 fr.
} Etranger (Union postale).	28 fr.	16 fr.	9 fr.

Abonnement spécial pour le Clergé et l'Université :

France, un an..... 20 fr. | Etranger, un an..... 24 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations. — Fermeture d'écoles. — A côté de l'école. — Départs. — Les Écoles. — Les Œuvres post scolaires de l'État. — Hanné-Naim. — Les Prêtres de la Mission et les grands Séminaires.....	257
Les Reliques de saint Vincent de Paul. — <i>Le Cœur</i> , par M. A. VANDAMME, prêtre de la Mission.....	274
Notes d'Histoire. — A propos du panégyrique de saint Vincent de Paul, par l'abbé de Boulogne.	283
Bibliographie	288

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES

DE

SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL, prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPOT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard, Paris.

AVIS. — Les *Petites Annales* ne publieront pas de Supplément durant les vacances.

POUSSIELGUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

Un Martyr abyssin : *Ghebra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de la Mission..... 2 fr.

Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX, agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac n'aurait pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Fermeture d'écoles. A côté de l'école. Départs. Les écoles. Les œuvres post-scolaires de l'Etat. Hanné Naim. — Les Prêtres de la Mission et les grands Séminaires, p. 257. — Les reliques de saint Vincent de Paul : *Le Cœur*, par M. A. VANDAMME, prêtre de la Mission, p. 274. — Notes d'Histoire : A propos du panégyrique de saint Vincent de Paul par l'abbé de Boulogne, p. 285. — Bibliographie, p. 288.

Informations

Fermeture d'écoles. — La fermeture des écoles congréganistes se continue partout.

A Paris, 10 établissements dirigés par les Filles de la Charité ont reçu, vendredi dernier, notification officielle que la demande d'autorisation avait été rejetée, entre autres ceux de Saint-Sulpice, de la Maison-Blanche, de Bonne-Nouvelle, de Bercy, de Passy, de l'Immaculée-Conception, etc. Il semble, d'après la teneur de la lettre du préfet, que la fermeture des écoles n'entraîne pas nécessairement la fermeture de l'établissement tout entier.

MM. les Curés de Paris sont prêts à rouvrir les classes avec un personnel laïque.

A côté de l'école. — Depuis quelques années, il s'est créé, à côté des écoles laïques, des œuvres bien intéressantes et aujourd'hui singulièrement opportunes. Ces œuvres sont faciles dans les grandes villes, à Paris surtout; mais on peut les réaliser partout sous une forme ou sous une autre.

Il est facile, en effet, de réunir les enfants le jeudi et le dimanche pour leur donner l'enseignement religieux. On peut aussi créer des écoles ménagères. Nous en avons bien souvent parlé dans les *Petites Annales* : il serait temps de favoriser le progrès de cette œuvre qui peut exercer une si grande influence sur le peuple.

Nous aurons occasion de revenir sur l'importance des œuvres créées à côté de l'école, car elles seules peuvent nous permettre de garder le contact avec les enfants et de continuer auprès d'eux notre apostolat chrétien. L'essentiel est de ne point désertier la lutte.

Départs. — *De Marseille*, le 20 août : pour *Smyrne*, M. PICARD ; pour *Constantinople*, MM. ROMON, PRANGÈRE ; pour *Tripoli*, M. THOMAS ; pour *Antoura*, F. SOULARD.

De Bordeaux, le 21 août : pour *Buenos-Ayres*, M. FONTAINE ; pour *Montevideo*, M. BAUDEN.

De La Pallice-La Rochelle, le 24 août : pour le *Chili*, M. ROYNET.

De Marseille, le 25 août : pour *Lisbonne*, M. BALLESTER ; pour le *Bésil*, MM. DEQUÈNE, BRAYET, PASQUIER, KREMER, SIMON, HOFFMANN.

De Bordeaux, le 26 août : pour *San-Salvador*, MM. CHOISNARD, DUPÉUX, VANDERMERSCH, PÉTERS ; pour *Trujillo*, M. STANDAERT ; pour *Aréquipa*, M. NEVEU.

De Marseille, le 3 septembre : pour *Beyrouth*, M. DELAPORTE ; pour *Zeitelik*, M. DENANT ; pour *Constantinople*, M. DENNETIÈRE.

De Bordeaux, le 6 septembre : pour le *Bésil*, MM. GIORDANO, GIANNONE.

— Nous donnons, d'après une photographie de M. Godefroi, photographe à La Rochelle, le départ de MM. Devisse et Briffon, et d'un certain nombre de Sœurs de Charité, le 9 août 1903, à bord de l'*Oropesa*. Plusieurs Lazaristes et quelques Sœurs des maisons voisines qui avaient accompagné les partants jusqu'au paquebot se trouvent sur la photographie.

On sait que M. Briffon, malade, a dû débarquer à La Corogne et rentrer en France.

Les Ecoles. — D'une statistique officielle fournie par le ministère de l'Instruction publique, il résulte qu'au 2 juin 1903 les écoles publiques de France (l'Algérie exceptée) recevaient 3.109.114 élèves. Au 2 juin 1902, elles n'en recevaient que 3.049.575, soit une augmentation en un an de 71.588.

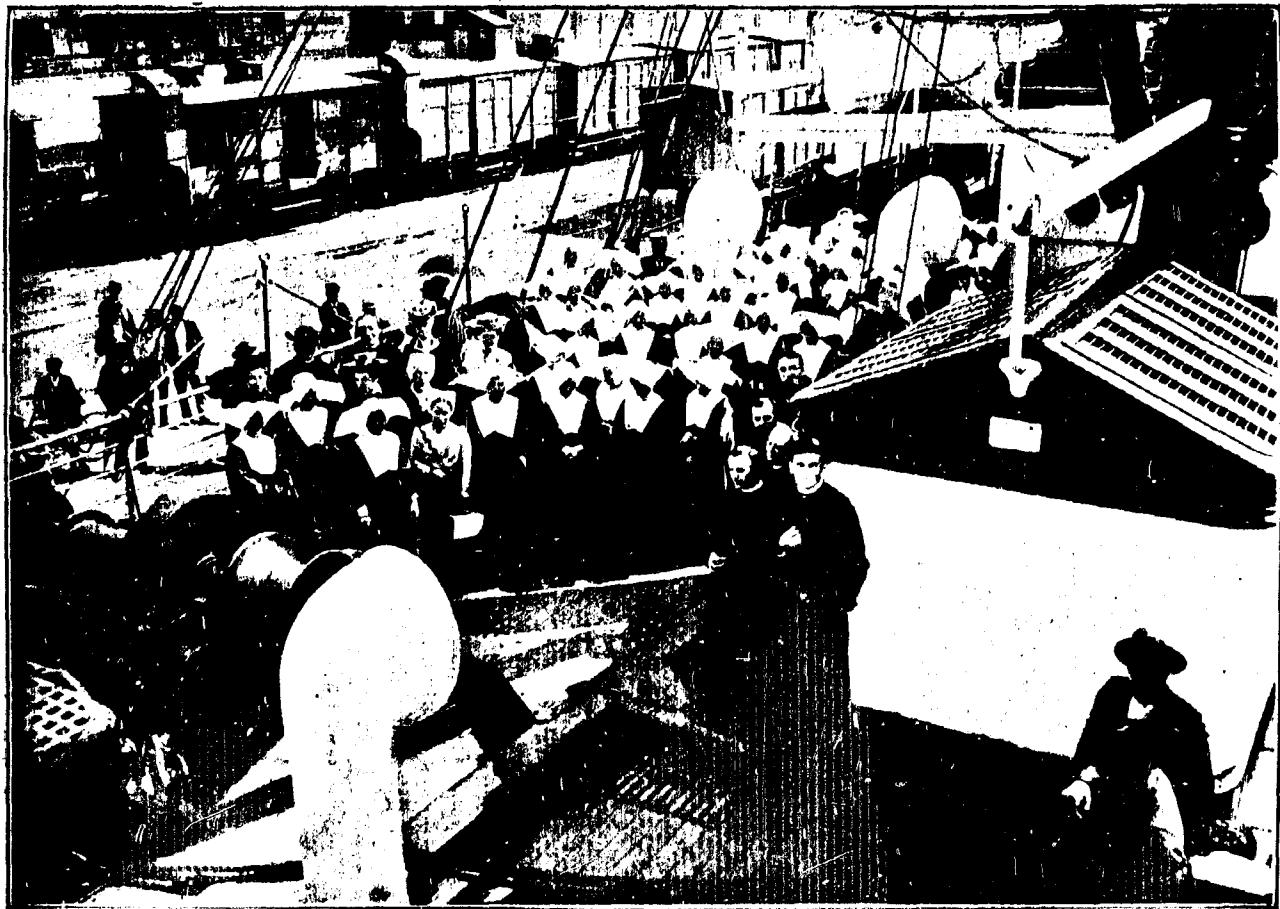
En ce qui concerne les écoles privées, elles comptaient, au 2 juin 1902, 1.135.834 élèves. Un an après, jour pour jour, elles n'en comptaient plus que 985.107. Elles ont donc perdu, dans l'année écoulée, 150.727 élèves.

Ainsi, à la suite des nombreux arrêtés de fermeture qu'a pris le gouvernement, 150.727 enfants sont sortis des écoles privées et sur ce nombre, 71.588 seulement ont été recueillis par les écoles publiques.

Que sont donc devenus les 79.139 autres ?

Les 79.139 autres sont restés chez eux pendant les heures de classe, à moins qu'ils n'aient couru la ville ou les champs.

En tout cas, ils n'ont plus fréquenté aucune école. En sorte que près de 80.000 enfants qui recevaient l'enseignement primaire l'an dernier ne le reçoivent plus aujourd'hui.



Départ de M. ...

Les Œuvres post-scolaires de l'Etat. — Le rapport annuel de M. Edouard Petit, inspecteur général, sur les œuvres d'éducation populaire, a paru dernièrement au *Journal officiel*. En voici le résumé, d'après le *Journal des Débats* du 19 juillet. Ce résumé est suggestif pour quiconque s'intéresse aux œuvres post-scolaires. Si l'on veut faire soi-même quelque chose d'utile et d'efficace dans le sens chrétien, il n'est pas permis d'ignorer ce qui se fait avec une ardeur croissante à côté de nous :

44.428 cours d'adolescents ou d'adultes ont été tenus (dont 29.074 de garçons, 15.354 de filles), contre 43.044 en 1901-1902, 38.291 en 1899-1900 et 8.288 en 1894-1895. Les 44.428 cours ont été suivis régulièrement par plus de 400.000 jeunes gens, 175.000 jeunes filles.

Environ 5.000 cours sont professés par les Sociétés d'instruction populaire, les Chambres syndicales, etc.

177.350 conférences ont été faites avec ou sans projections et ont réuni plus de 3 millions d'auditeurs.

La lecture populaire se propage d'école en école.

3.600 mutualités scolaires fonctionnent, s'étendant à 13.000 écoles. Elles comptaient, à la fin de décembre 1902, 556.000 enfants opérant avec régularité leurs versements hebdomadaires. On peut évaluer le nombre des adhérents, à l'heure actuelle, à 600.000. Ils ont versé, en 1902-1903, 3 millions 1/2; ils se sont payé près de 800.000 francs de secours de maladie entre écolières et écoliers unis par les liens de la solidarité. En 1894-1895, il y avait 10 mutualités d'enfants.

Dans ce total n'entrent pas les mutualistes des « Jeunesses prévoyantes » qui se sont constituées autour des écoles libres sur le type des « Mutualités scolaires ».

5.913 associations d'anciennes et d'anciens élèves sont constituées (4.000 de garçons, 1.913 de filles). Elles entourent l'école d'une protection, d'une aide effectives. On en comptait 56 en 1894-1895.

1.663 patronages laïques sont en pleine activité; il y en avait 34 en 1894-1895, 468 en 1895-1896, 1.393 en 1901-1902. Il s'en organise en plus de 100 localités.

Près de 7.600 groupements post-scolaires sont donc formés, réunissant plus de 600.000 associés.

60.698 institutrices et instituteurs ont prêté leur concours aux œuvres complémentaires de l'école (38.255 instituteurs, 22.443 institutrices).

On peut évaluer à 2 millions 1/2 le produit des cotisations (sociétés, associations, patronages), joint au produit des quêtes, dons, etc.

Les municipalités et les conseils généraux ont versé 2 millions

250.000 francs environ (Paris et la Seine, 950.000 francs environ), pour subventionner les œuvres.

L'État, outre les encouragements officiels qu'il décerne aux collaborateurs, soit professionnels, soit volontaires, a fourni une part contributive de 300.000 francs.

Hanné Naïm. — Hanné Naïm est une jeune fille d'Ayeltoun, petit village du mont Liban. Elle a l'extraordinaire puissance de *voir* à travers des corps opaques.

A neuf ans, elle dit à sa mère qu'elle voyait au-dessous d'elle un



HANNÉ NAÏM fixant le soleil à travers un voile noir.
(Emprunté à la *Lecture pour tous*.)

fleuve. Sa mère la traita de sottise et lui recommanda fortement de ne jamais rien dire de pareil, parce qu'on la prendrait pour une folle. Mais à quinze ans, en 1901, elle donna la preuve de la réalité de ses « visions » et depuis elle devint célèbre. On la recherche surtout pour découvrir des sources, et sous ce rapport, elle opère

des merveilles. D'après les expériences qui ont été faites, Hanné Naïm voit à travers des corps opaques, à travers les couches terrestres qu'elle distingue parfaitement, à travers les maisons, etc. Ainsi elle indique la nature du terrain, roche ou terre, qui recouvre l'eau et la profondeur où elle se trouve. De même, elle voit les personnes ou les choses dans les maisons à travers les toits ou les terrasses et à travers les étages.

Mais elle ne voit pas à travers les métaux ni à travers le verre. Il y a là évidemment, si elle est bien constatée, une analogie saisissante avec les rayons X. Une curieuse particularité, c'est que, pour jouir de cette singulière puissance, la jeune fille doit auparavant fixer le soleil, la tête couverte d'un voile noir.

Il est impossible, dans l'état actuel de la science, d'expliquer ce phénomène.

Ajoutons qu'Hanné Naïm est une pauvre et simple fille qui ne connaît que son village. Le missionnaire qui nous a fourni tous ces renseignements nous écrivait : « C'est une jeune paysanne n'ayant rien d'extraordinaire ni dans son allure ni, autant que j'en pus juger dans la visite qu'elle me fit, dans son tempérament. Elle paraît très calme, timide même. C'est une bonne fille des champs. »

Tous ceux qui là-bas ont pu contrôler les dires de la voyante croient à sa sincérité.

Les Prêtres de la Mission et les grands séminaires. — Marseille.

— Nous lisons dans l'*Echo de Notre-Dame de la Garde* :

Dernièrement, les exercices de la retraite mensuelle réunissaient, à Montolivet, les élèves du grand séminaire. M^r l'Évêque a profité de la circonstance pour installer dans leurs nouvelles fonctions le supérieur et les directeurs appelés à remplacer les Lazaristes qui ont été obligés de quitter ce poste d'honneur et de dévouement.

L'après-midi, Monseigneur lui-même présidait la réunion. Sa Grandeur a pris la parole et a commencé par rendre compte de ses démarches réitérées et pressantes pour empêcher le départ de MM. les Lazaristes. Les négociations se sont prolongées pendant toute l'année dernière. Monseigneur n'a cédé qu'en dernier lieu devant la menace, arrivée vers la fin juillet, « de provoquer la désaffectation de l'immeuble domanial occupé actuellement par le séminaire et sa reprise par l'État ».

« Devant cette menace, a dit Monseigneur, et pour éviter un plus grand mal, j'ai dû renoncer à la collaboration de ces fils de saint Vincent de Paul qui avaient toujours si bien mérité du diocèse, et qui n'ont jamais empiété, que je sache, sur les droits de personne. *Memento prepositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei.* Vous n'oublierez pas leurs enseignements, vous n'oublierez pas surtout

leurs exemples, car ils furent pour vous non seulement des maîtres, mais des modèles, et il m'était doux de pouvoir vous dire en me tournant vers eux : *inspice et fac secundum exemplar*. Espérons que la tempête qui les éloigne ne sera pas de longue durée et que, le calme une fois rétabli, ils pourront reprendre la place qu'ils occupèrent si longtemps et si bien à la tête de nos deux familles lévites.

« Le départ des fils de saint Vincent de Paul laissait parmi nous un vide qu'il a fallu combler et nous nous sommes adressé à des



HANNÉ NAIM.

(Emprunté à la *Lecture pour tous*.)

prêtres du diocèse qui ont bien voulu accepter la charge délicate, difficile, redoutable, pour laquelle les circonstances m'obligeaient à solliciter leur concours. Je n'ai pas à faire l'éloge des nouveaux directeurs puisqu'il est sur toutes les lèvres; mais laissez-moi vous dire qu'ils appartiennent à l'élite d'un clergé connu au loin par sa science, sa piété et sa régularité. Aussi, mon cœur fonde sur leur

ministère, auprès de vous, les plus belles, les plus douces espérances. »

Châlons. — (*Semaine religieuse.*) La retraite pastorale a été prêchée, cette année encore, par un fils de saint Vincent de Paul, M. Duez, supérieur de la Mission de Loos-lez-Lille.

M. Duez a su, pendant toute la semaine, captiver l'attention de ses auditeurs, en leur faisant beaucoup de bien. La pratique d'un long apostolat ajoutait une précieuse expérience à l'intérêt et à l'ardeur communicative de sa parole. D'ailleurs, la gravité des circonstances, le deuil de l'Eglise, veuve de son Chef, le voile de tristesse qui enveloppait le Séminaire à la veille du départ de ses Directeurs, les préoccupations que chacun de nous, aujourd'hui, porte en son âme, enfin la bonne volonté des retraitants, si bien aidée par toutes les ressources de la Maison de Sainte-Croix : tout cela a contribué à faire de cette retraite l'une des plus sérieuses et des meilleures qu'il nous ait été donné de voir à Châlons...

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, on se rendit, au chant du *Te Deum*, à la salle des Exercices. Monseigneur voulut exprimer lui-même les sentiments qui étaient dans tous les cœurs. Il le fit en des termes que nous regrettons vivement d'affaiblir et qu'il faut avoir entendus, à ce moment-là, pour juger de l'émotion qu'ils ont produite.

Monseigneur remercie d'abord, au nom de son clergé, M. le Prédicateur. Il loue le très grand esprit de foi, l'énergie tout apostolique et l'ardeur généreuse qui ont animé sa parole. Cette retraite a été excellente : on l'a bien vu au recueillement, à la piété, à la ferveur avec lesquels elle a été suivie.

« Nous en sommes d'autant plus émus, poursuit Sa Grandeur, que c'est le dernier bienfait que nous puissions, peut-être, recevoir de l'un de ces admirables prêtres qui portent si noblement, parmi nous, le nom et le glorieux héritage de saint Vincent de Paul. L'heure est venue, accablante pour moi de douleur et de responsabilité, où je suis obligé, chers Messieurs, de me séparer de vous. Je ne vous renvoie pas : c'est vous qui partez. Vous aimez mieux quitter la France que renoncer à votre qualité de religieux : qui oserait vous blâmer ? La patrie est absente pour quiconque n'a plus sa liberté ; et la liberté religieuse est la plus sainte, la plus chère et la plus nécessaire de toutes les libertés...

« Mais quels étaient donc vos torts ? Est-ce que vous n'étiez pas les modèles de mon clergé, en même temps que ses maîtres ? Est-ce que vous n'excelliez pas à enseigner, avec la science ecclésiastique, les vertus qui sont l'ornement et la gloire du sacerdoce ? Vous a-t-on jamais rencontrés — vous, ou quelqu'un de vos frères en religion —

là où s'agitent les affaires publiques? Vous a-t-on jamais surpris parmi des occupations étrangères à votre bienfaisant apostolat? Enseigner dans les séminaires, donner des missions, ce fut là, toujours, l'unique et grand objet qui suffit à votre zèle. Vous y avez trouvé, à maintes reprises et de toutes parts, des encouragements où vous pouviez reconnaître la plus sûre des approbations.

« Depuis si longtemps que vous étiez avec nous, vous n'avez fait qu'édifier. Vous avez su si bien, l'année dernière, pourvoir tout ensemble aux multiples détails d'une installation dans ce monument de Sainte-Croix et à l'application du programme destiné à renouveler nos études. Je vous ai toujours vus si empressés, si bons, si modestes, si dociles envers l'autorité de l'évêque, si dévoués à vos élèves, si bienveillants pour tout le monde... Et vous nous quittez !

« Mais où donc vous en allez-vous? Demain, vous allez être dispersés aux quatre vents du ciel, si loin et en de tels pays (1) que je ne sais pas comment vous trouverez l'emploi de vos talents. C'est dur l'exil ! Vous l'acceptez comme un sacrifice, avec la vaillance que j'ai souvent admirée en vous, le cœur brisé, mais le visage serein. Messieurs du clergé, saluons ces dignes éducateurs de notre jeunesse sacerdotale, saluons-les, j'ose le dire, avec toute la religion de notre âme de prêtres!... »

Et, rappelant une de ses paroles de la veille : *Mementote victorum tanquam simul vincti*, Monseigneur ajoute : « Que notre affection res- sente, avec eux, les amertumes de l'exil ! Que nos cœurs restent unis, avec eux, dans le souvenir de leurs vertus et de leurs bienfaits ! Il ne s'effacera pas de notre mémoire ; il se confondra, pour chacun de nous, avec celui de cette dernière retraite et avec tous les souvenirs de nos belles années du séminaire. Puisse saint Vincent de Paul ne pas cesser d'être le protecteur de cette maison ! Que tout y soit toujours pénétré de son esprit, auquel le clergé est unanime à rendre hommage ; et qu'enfin Dieu nous donne de voir, un jour, le droit de cité rendu à saint Vincent de Paul, en France et particulièrement dans cette terre de Champagne qui fut comme sa seconde patrie ! »

Les larmes des assistants ont montré à Sa Grandeur que tous les prêtres du diocèse partagent sa profonde douleur et sa reconnaissante admiration pour ceux qui vont nous quitter. Ces derniers avaient déjà pu voir, aux nombreuses visites qu'ils reçurent pendant la retraite, à quel point le clergé les estime et combien il est affligé de les perdre.

M. le Supérieur, surmontant son émotion, eut la force d'adresser à Monseigneur quelques mots de remerciement. Son cœur, tout rempli

(1) M. le Supérieur (M. Flament) va partir pour Shang-hai dans l'Extrême-Orient ; MM. Brayet, Pasquier et Simon vont, au Brésil. (Ces départs se sont effectués depuis.)

de la pensée des jeunes gens qu'il laisse, se tourna vers eux dans un suprême et touchant souvenir. Il eut une parole très fraternelle pour le clergé, toujours si fidèle à l'esprit et à l'amour de saint Vincent de Paul. Et, surtout, il remercia avec effusion le Prélat qui fit tant pour son séminaire ; qui, depuis bientôt dix ans, le couvre de son incessante sollicitude ; qui n'a cessé, par tous les moyens, d'aider les Directeurs dans leur tâche et qui, non content de leur prodiguer ses encouragements et ses conseils, a daigné si souvent les associer au charme de ses entretiens.

Avant de partir, M. le Supérieur demande, à genoux, à Sa Grandeur de vouloir bien le bénir, lui et ses chers compagnons d'exil. Alors l'émotion est à son comble. Monseigneur bénit l'éminent religieux et ses frères ; il bénit tout son clergé et, en lui donnant rendez-vous le lendemain pour la messe de communion générale, il rappelle qu'au moment même où nous sortons du Cénacle, le Sacré-Collège vient d'entrer au Conclave : Sa Grandeur offrira demain le saint sacrifice et les prêtres voudront bien offrir leur communion pour que Dieu nous donne le Pape dont l'Église et le monde ont besoin.

Lundi matin, vers onze heures, les fils de saint Vincent de Paul ont pris le chemin de l'exil. Les prêtres et les séminaristes qui les accompagnaient purent admirer, une fois de plus, leur courage. Au déchirement d'un pareil départ se mêlait, dans l'âme des vénérés Directeurs, une paix intime et surnaturelle ; ils souriaient à travers leurs larmes et l'on voyait sur leur visage un reflet de la joie qu'éprouvaient les Apôtres « à souffrir pour le nom de N.-S. J.-C. »

Evreux. — Dans le numéro du 5 septembre, la *Semaine religieuse d'Evreux* nous raconte la scène touchante de la séparation et des adieux :

Nous n'aurions rien ajouté sur la deuxième retraite ecclésiastique aux réflexions publiées la semaine dernière au sujet de la première, sans la touchante cérémonie qui a eu lieu la veille de la clôture.

Après le déjeuner, sur l'invitation de Monseigneur, MM. les retraitants se rendent à la salle des exercices.

On va chercher le « cher Maître ». Celui-ci s'avance, triste, la tête baissée. Monseigneur prend la parole, et en termes émus remercie M. Rougé et tous les Lazaristes du bien qu'ils ont fait dans le diocèse depuis plus d'un demi-siècle. « Je me fais l'interprète de tout mon clergé pour vous dire, Monsieur le Supérieur, sa reconnaissance et ses regrets. Nous ne vous oublierons pas et nous voulons même vous forcer de ne pas nous oublier : chaque matin, vous aurez nos noms présents à votre mémoire en faisant couler le sang de Jésus dans un calice dont un poète va dans un instant vous décrire les beautés. »

L'émotion, la surprise accablent le pauvre et cher Maître. — II

demande pardon de ne pouvoir parler comme il le désirerait, « punition d'avoir trop parlé, dit-il ; — cependant je serais un ingrat si, après avoir trouvé un accueil si bienveillant dans le clergé d'Evreux, et cela pendant dix-huit ans, si, surtout après cette touchante marque d'affection, je ne disais merci, mais un merci *ex toto corde* — oh ! *ex tota anima*. — Hélas ! quand je pense que mon bienheureux père saint Vincent, au moment des calamités publiques, s'en croyait la cause et se considérait comme le plus misérable des pécheurs, je me demande aussi si ce n'est pas en punition de mes fautes qu'il nous faut quitter maintenant ce beau séminaire. Aussi, devant vous tous, je fais amende honorable. »

A ces mots, des larmes perlent aux yeux de tous. C'est une séparation déchirante.

M. Thuillier, curé de la Neuve-Lyre, lit alors la pièce de vers suivante, pendant que le calice offert par le clergé du diocèse à M. Rougé, lui est présenté :

A M. Rougé, Supérieur du Grand Séminaire d'Evreux.

LE CALICE.

Quam præclarus est. (Ps. xxii.)

Cher Maître, — le moment approche du supplice :
C'est, depuis Jésus-Christ, la part des généreux.
Un Ange, comme à Lui, vous présente un calice,
L'Ange de l'Église d'Évreux.

Le creuset a reçu l'argent avec le cuivre ;
Au creuset s'est fondu ce modeste trésor,
Et l'amour de nos cœurs ayant voulu l'y suivre,
Il n'en est sorti que de l'or.

Voyez comme en calice ardent il se cisèle,
Comme il se filigrane et s'incruste d'émaux,
Comme son pied chatoie et sa coupe étincelle,
Voilant de lumière nos maux.

Qui, certes, il est beau, cher Maître, et bien rayonne,
Votre nouveau calice aux mystiques dessins,
Et déjà, vif et clair et puissant, y bouillonne
Le vin qui fait germer les saints.

Après le saint Vincent, les Clet et les Perboyre,
Après le vieux saint Jean, que sa flamme anima,
Qui mieux que vous était désigné pour y boire,
Puisque aussi Jésus vous aima ?

Vous suivites Vincent sur la terre d'Afrique,
Terrible, plus que lui, mais au fond non moins doux.
On vous vit, comme lui, dans Marseille, héroïque,
Et presque chanoine chez nous.

Maintenant, Dieu vous veut aux confins de l'Asie (1).
Vos frères, les martyrs, vous appellent là-bas.
Allez, cher Maître, allez goûter une ambroisie,
Que le monde ne connaît pas.

Allez en pays turc missionner à l'aise,
Puisqu'en France aujourd'hui le Verbe est à l'étroit
Allez recommander à l'apôtre d'Ephèse,
La Liberté, l'Honneur, le Droit.

Et si parfois, hélas! vous croyez reconnaître,
Dans un calice d'or, comme un relent de fiel,
Rappelez-vous alors, rappelez-vous, cher Maître,
Ce que nous y mimes de miel.

Le lendemain, le compliment d'usage a été fait par M. l'abbé Gélin, doyen de Saint-Taurin.

Voici l'extrait qui se rapporte à nos confrères :

« Notre satisfaction est grande en nous trouvant tous réunis, enfants d'une même famille, et sous le même toit, sachant d'avance les délicates attentions et toutes les prévenances des fils de saint Vincent de Paul.

« Pourquoi faut-il que, cette année, un nuage sombre ait plané sur nos têtes? La réponse, Monseigneur, elle est sur toutes les lèvres et dans tous nos cœurs. C'en est donc fait, les dignes successeurs de M. Denis et de M. Maurat, de douce mémoire, ne pourront plus rester au milieu de nous, prodiguant aux jeunes lévites leurs précieux conseils, leurs avis si salutaires.

« M. Rougé et ses dévoués collaborateurs ont dû nous quitter, malgré les démarches réitérées et les pressantes supplications de Votre Grandeur.

« Ah! comme Elle a bien interprété les sentiments de tous dans cette lettre si touchante adressée à M. le Supérieur général! Vous avez vu, Monseigneur, si la parole d'adieu que vous adressiez hier à M. Rougé et en sa personne à tous les fils de saint Vincent de Paul, trouvait écho dans nos âmes. Nos soupirs et nos larmes en étaient la preuve la plus convaincante, et disaient bien haut à cet excellent supérieur qu'il emporte l'affection vraie et la sincère gratitude de tous les prêtres du diocèse.

« Votre parole, Monseigneur, a devancé la mienne : n'était-il pas

(1) Nous croyons savoir qu'il n'est plus question d'envoyer le bon M. Rougé « aux confins de l'Asie ».

de notre devoir de dire bien haut merci pour tant de services, de dévouement et d'affection prodigués à notre diocèse? *Tombée de plus haut*, cette parole plus autorisée n'en avait que plus de poids, et elle a gravé plus profondément dans le cœur du proscrit notre souvenir et notre reconnaissance. »

Amiens. — Nous lisons dans le *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens (30 août 1903) :

Les exercices de la première retraite, prêchée par M. le chanoine Bouloumoy, vicaire général, archiprêtre de la cathédrale de Valence, furent suivis comme chaque année par quelque deux cents prêtres environ. Tous n'ont eu qu'à se féliciter de la bonne et sainte parole du prédicateur qui cherche l'éloquence sacrée à ses vraies sources : la Théologie, l'Écriture et la piété de la vie.

A deux reprises, Monseigneur monta en chaire pour la conférence de trois heures. La fierté filiale du clergé picard, quand il entend son évêque en ces circonstances, n'a d'égale que la haute valeur de son premier chef et Père. Et l'avenir paraît moins redoutable, quand l'évêque communique à ses prêtres le courage de le regarder en face et de se préparer à toutes les éventualités.

Une ombre noire, pourtant, planait sur les vieilles murailles : on ne devait plus désormais y revoir les sympathiques figures des fils de Vincent de Paul. La reconnaissance devait parler. Elle le fit d'abord, par la voix autorisée de M. l'archiprêtre de Montdidier, qui, à la tête des doyens et chanoines présents, se fit, dans une visite intime auprès de M. le Supérieur, l'interprète des sentiments de tous, des regrets, de la gratitude et de l'espérance du clergé. C'était solder une dette de justice. M. le Supérieur voulut y voir une démarche du cœur qui, s'ajoutant à celle des séminaristes, le touchait profondément. La reconnaissance parla officiellement par la bouche de M^{rs} Godin, protonotaire apostolique, curé-doyen d'Albert. Le meilleur éloge que nous puissions faire de son discours, n'est-il pas d'enregistrer pour la postérité les larmes unanimes qui ont été versées à son audition ?

« MONSEIGNEUR,

« MES BIEN CHERS ET VÉNÉRÉS CONFRÈRES,

« Revenir au berceau de notre sacerdoce, y retrouver avec le charme du foyer la famille entière. Laisser à la porte de notre cher séminaire les choses de ce monde pour y vivre le *Sursum Corda* des pensées surnaturelles et des aspirations sacerdotales. Comme Pierre voir à travers nos larmes brûlantes le regard aimant du Bon Maître, ou comme Jean, reposer notre tête sur le cœur de celui qui nous appelle ses préférés : voilà la retraite ecclésiastique.

« Aussi, comme nous avons faim et soif d'y revenir! Et nous y

sommes accourus nombreux des mêmes chemins du souvenir et de l'espoir.

« Nous attendions beaucoup. Nous y avons trouvé davantage encore, Monseigneur, et c'est un besoin pour votre clergé, dont je suis l'interprète, de vous en adresser le plus chaud merci.

« Nous avons repris pour quelques jours cette vie de séminaire, que nous retrouvons dans le lointain de nos souvenirs, avec le charme grandissant que donnent aux choses aimées l'absence et la distance.

« Nous avons retrouvé ici ce cadre de foi et d'amour, où l'intelligence s'élève aux pensées de l'Évangile, où le cœur s'ouvre aux charmes de la piété, où l'âme s'essaie aux saintes énergies et aux immolations de la vertu, où nous nous sommes livrés tous, avec l'enthousiasme de nos vingt ans, à la double passion de Dieu et des âmes.....

« Pourquoi faut-il que sur ce Nazareth de notre sacerdoce, ensoleillé des plus doux souvenirs, se lève aujourd'hui le deuil d'universels et profonds regrets?

« Le foyer est en deuil parce que les Pères s'en vont..... et qui a été père pour le clergé picard comme les fils de saint Vincent de Paul? Bienveillance, douceur, science et dévouement, connaissance des hommes et des choses, formation sérieuse et sage direction, bonté de l'âme et délicatesses du cœur, éloquence de la parole, édification des œuvres, le tout enveloppé dans une modestie qui en grandit le charme et en rehausse le mérite : durant deux siècles les fils de saint Vincent ont prodigué ici ces inappréciables trésors, et à trente et quarante ans de distance nous voyons défiler devant notre admiration reconnaissante, sous des traits toujours connus et vénérés, ceux qui ont été les supérieurs et les directeurs de notre séminaire.....

« Qu'ils s'appellent M. Brioude, M. Gillot, M. Chevallier, M. Tournier, M. Anglade ou M. Siguier, nous les admirons tous comme on admire le dévouement et le mérite..... Nous les aimons et les vénérons tous comme on aime et vénère de belles âmes et de grands cœurs..... et à l'heure où la force les arrache à cette maison qui restera quand même la leur..... et la nôtre, nous les pleurons comme on pleure un père.

« Hier, le premier Pontife du diocèse vous rendait un tribut d'hommages et de regrets en un langage si éloquent que le souvenir seul suffit à remuer encore profondément nos âmes..... Ces paroles émues traduisaient en un langage royal des sentiments qui font l'honneur de ceux qui les inspirent comme de celui qui les ressent. La fidélité picarde est légendaire. A tous vos frères en religion assurez, monsieur le Supérieur, qu'il y aura toujours en tout presbytère picard, pour les fils de saint Vincent de Paul, un souvenir de reconnaissance et une place d'honneur.

« Nous sommes heureux, monsieur l'Archiprêtre, d'avoir trouvé dans

votre prédication ces sentiments évangéliques et ces pensées surnaturelles qui nous montrent Dieu en tout et nous font adorer avec amour sa sainte volonté. C'est par le sacrifice de son Fils que Dieu a sauvé le monde; qui sait s'il n'attache pas aux larmes, aux sacrifices et aux immolations des innocences de la vie religieuse le salut de notre pauvre France?

« Ah! comme vous avez bien défini votre retraite prêchée : une solitude avec Dieu qui nous parle au cœur..... C'est bien la parole de Dieu que vous nous avez adressée avec une sûreté de doctrine qui révèle un maître, avec une netteté de parole qui trahit un écrivain, avec l'accent du zèle qui montre un apôtre. Et pourquoi ne le dirai-je pas? Nous autres curés, nous nous reconnaissons dans vos amours et dans vos haines, nous trouvions en vous l'idéal poursuivi, nous admirions en vous le vrai pasteur; pour nous prêcher nos devoirs, vous n'aviez qu'à lire dans votre vie, et vous nous disiez des choses vécues!... Votre pieuse retraite nous a donné ce que vous avez appelé avec tant de bonheur : « des jours d'illumination. » La lumière, votre parole la jetait à flots, et votre cœur rayonnait la flamme et le feu. Au contact de votre zèle, les plus faibles se sont relevés, les plus découragés ont repris confiance, la lutte a été chaude, vous avez aidé à gagner bien des batailles, et si je recueillais les drapeaux conquis sur l'enfer et le monde, comme votre Vendôme, je vous en ferais moi aussi facilement un lit vraiment royal.

« A vous, Monseigneur, le merci de tout votre clergé pour avoir bien voulu présider notre retraite. Votre présence est un charme partout recherché, votre parole est de celles qui enthousiasment et remuent, et vos exemples crient aux plus fatigués : courage et confiance!

« Il ne nous appartient pas de faire l'éloge de vertus et de mérites qui sont au-dessus de nos appréciations..... Mais il nous sera bien permis de redire tout haut que nous sommes aussi fiers de la dignité vaillante de notre Évêque, que touchés et heureux de sa paternelle bonté.

« L'année a été triste, et aux amers regrets des deuils passés s'unissent les appréhensions les plus menaçantes pour l'avenir. Vous avez eu pour les victimes, Monseigneur, toutes les attentions du cœur et, hier encore, votre parole brûlante nous arrachait des larmes lorsque, nous montrant nos maisons religieuses et nos écoles fermées, vous protestiez contre cette injustice mêlée de haine et de folie qui chasse de notre pays de France le dévouement, le mérite et l'honneur. Ah! si quelques-unes de ces saintes victimes avaient pu un instant douter des sentiments du clergé et des fidèles, qu'elles regardent, qu'elles écoutent, et elles verront si leur départ n'est pas le grand deuil de tous.

« Mais si l'heure présente est aux grandes tristesses et aux regrets,

elle doit être plus encore aux énergiques efforts et aux héroïques revendications.

« L'école, la famille, la cité, la nation, tout le monde officiel se désintéresse des choses de la religion et nous laisse souvent seuls au grand travail des âmes; et que d'hostilités et d'obstacles se lèvent de partout!

« Mais Dieu ne nous abandonne pas... C'est lui qui nous envoie... et se charge de nous défendre : il est plus puissant que le bloc de toutes les haines.

« Ne donne-t-il pas, du reste, à nos épreuves de solennels encouragements?

« Hier, le pape Léon XIII mourait debout, drapé dans la pourpre d'une grandeur incomparable, attachant autour de ses derniers moments l'attention du monde et l'admiration des rois et des peuples.

« Aujourd'hui Pie X est assis sur la chaire de saint Pierre, et les mille voix de la publicité saluent en notre nouveau Pape, en sa royale bonté la charité du Christ, son maître.

« Pour nous, Monseigneur, tout en nous associant à cet hosanna qui monte autour de la vie du cardinal Sarto et en fait déjà un nom populaire, nous ne voulons voir en lui que le Pape, c'est-à-dire le vicaire de Jésus-Christ. Qu'il parle, qu'il commande, et comme son évêque, le clergé d'Amiens est à lui, de tout cœur... Nous lui avons voué, dès la première heure, vénération filiale dans l'obéissance et l'amour.

« Vous nous demandiez hier, Monseigneur, de nous grouper plus que jamais autour de vous pour soutenir la lutte et sauver la cause de la liberté et du bien; le danger rapproche et les deuils resserrent les liens de la famille et du cœur; vous nous trouverez plus que jamais vos fils dociles et dévoués; plus que jamais nous nous inspirerons de vos leçons et de vos exemples : loyauté, dignité, zèle et vaillance que nous admirons en notre père, vous verrez tout cela grandir dans vos fils.

« Nous retournons maintenant à notre barque et à nos filets..... Dites-nous, Monseigneur, le *duc in altum* des ministères bénis et heureux,.... dites-nous surtout le *surgite eamus* des apostolats vaillants... Nous sortons de notre veillée d'armes trempés d'énergie et de confiance pour la lutte, décidés à nous montrer confesseurs de la foi, au besoin des martyrs. Confiance en Dieu! confiance en l'Eglise! confiance aussi en la France! — Ne l'a-t-on pas appelée le pays de l'espérance?.... Croyons, nous aussi, à ces retours merveilleux des hommes et des choses dont son histoire est pleine. La Sainte Vierge Marie n'est-elle pas plus que jamais sa Reine? Hier encore, vous le sentiez et vous le disiez, Monseigneur, en ce magnifique pèlerinage picard à Lourdes, où nous aurions voulu tous pouvoir vous accompagner.....

Demain nous le redirons tous, à la suite de notre Évêque, avec vos foules nombreuses, mes bien chers et vénérés confrères, aux pieds de Notre-Dame-de-Brebières.

« Elle a voulu être l'obligée de tous..... C'est la *coronata* de votre zèle et de votre piété, Monseigneur. A tous, pasteurs et fidèles, permettez que je donne rendez-vous à ses pieds..... à tous. Elle sera consolation, force et salut. »

Nous voudrions reproduire l'âme plus que le texte de la réponse de Monseigneur. Sa Grandeur remercie M^{sr} Godin d'avoir si bien interprété les sentiments de son clergé. Elle savait que le Gardien de Notre-Dame ferait entendre un vibrant coup de clairon. Et c'est bien. La lutte ne doit pas décourager le soldat. Les luttes sont sans espoir pour des âmes vides de Dieu : nos âmes ne sont point telles !

Monseigneur dit adieu à M. le Supérieur. En termes pleins d'émotion, il le remercie du bien qu'il a si largement opéré depuis douze ans au grand séminaire ; mais il est des séparations obligées. Du moins, pour le rattacher le plus étroitement possible au diocèse, Sa Grandeur nomme M. Siguiet chanoine honoraire, et, en sa personne, Monseigneur veut distinguer la Congrégation de la Mission tout entière.

Au prédicateur, Monseigneur adresse ses félicitations et remerciements ; il est heureux de ne pas lui dire adieu, mais au revoir.

L'homme est plus fort, a-t-on dit, quand il a pleuré. L'âme sacerdotale, retrempée dans les larmes, en sort plus vigoureuse et plus énergique au bien.

A ce point de vue, rien n'aura manqué à la première retraite de 1903. — A. D.

Les Reliques de Saint Vincent de Paul. — Le Cœur.

(Suite)

III. — LYON

Les vicaires généraux du diocèse de Lyon voyaient avec peine le sanctuaire de Fourvières profané, fermé et n'étant plus ce lieu de pèlerinage si pieusement fréquenté autrefois. En face de l'impossibilité absolue de le racheter, ils proposèrent à leur archevêque, M^{gr} Fesch, un plan nouveau : avant tout, il ne fallait à aucun prix laisser l'indifférence prescrire à Lyon contre la dévotion à Marie. Son Eminence demanderait au gouvernement français la seconde statue de Lorette qui, du sanctuaire italien était passée au Musée du Louvre où elle était reléguée comme objet antique (1). Aussitôt obtenue, la statue serait placée dans l'église des Chartreux et les pèlerinages qui avaient lieu autrefois à Fourvières, se dirigeraient désormais vers ce sanctuaire. Les pèlerins y gagneraient les mêmes indulgences qu'à Lorette même, car tous les privilèges et toutes les faveurs attachés à la Sancta Casa le seraient également à l'église Saint-Bruno. Mais, nous dit son biographe (2) « le cardinal Fesch, tout dévoué qu'il « était à la Mère de Dieu, négocia pas ce projet. Il espérait tou-
« jours qu'un moment viendrait où il pourrait rétablir Four-
« vières... Son Eminence, dès ce moment, fit même agir par-des-

(1) Les généraux du Directoire avaient pillé le trésor de la basilique de Lorette et avaient envoyé à Paris les principaux objets de piété de ce sanctuaire célèbre.

(2) *Le cardinal Fesch*, par l'abbé LYONNET, t. II, p. 230.

« sous main, pour savoir s'il n'y aurait pas moyen de faire cette acquisition. » De plus il répugnait au cardinal d' « user de son crédit pour retenir des objets qui appartenaien-
« de Lorette. Il s'interposa au contraire auprès du gouverne-
« ment français pour qu'il les rendit le plus tôt possible... Mais
« en retour, il obtint pour son église primatiale le cœur de
« saint Vincent de Paul (1) ». Cette relique appartenait de droit à la France ; or la famille de saint Vincent n'était pas encore solidement reconstituée, quoi qu'en ait pensé d'abord et même écrit le cardinal (2) ; n'était-il donc pas naturel de l'honorer là où saint Vincent avait été curé puisqu'on ne pouvait la vénérer en France parmi les prêtres dont il est le fondateur ? Ce fut bientôt l'opinion du gouvernement et de l'archevêque de Lyon. Le cardinal avait eu connaissance des principaux détails que nous avons donnés plus haut : on lui avait dit comment un in-folio aux feuillets découpés en forme de cœur, avait servi à cacher cette relique précieuse dans son voyage de Paris à Turin ; il avait appris également combien M. Sicardi avait veillé avec soin sur le trésor dont la garde lui avait été confiée par son supérieur. C'est dans ces circonstances qu'il demanda « ce précieux dépôt
« qui revenait à tant de titres à la France. Sur l'ordre du Premier Consul, le lieutenant général Menou, gouverneur du
« Piémont, enleva cette sainte relique... Bonaparte, ne pouvant la faire restituer à qui de droit, puisque la Société des
« Prêtres de la Mission n'était pas rétablie, la fit remettre à son
« oncle, M^{sr} l'archevêque de Lyon, par cette raison que saint
« Vincent avait été curé de son diocèse... Il faut le reconnaître,
« cette église, à défaut de la pieuse Congrégation de Saint-Lazare,
« avait bien des titres à ce précieux dépôt. On n'a pas oublié que
« cet illustre héros de la foi, apôtre de l'humanité et de la religion, avait été nommé et institué curé de Châtillon dans les
« Dombes par le Chapitre primatial (3) ». Déjà au XVIII^e siècle, Lyon avait admirablement témoigné de sa dévotion à saint Vincent. M. Le Gay, curé de la Platière (Lyon), après avoir ob-

(1) *Le cardinal Fesch*, par l'abbé LYONNET, t. II, p. 230.

(2) Voir plus haut sa lettre du 1^{er} janvier 1805 à l'archevêque de Turin.

(3) *Le cardinal Fesch*, par l'abbé LYONNET, t. II, p. 232.

tenu une relique et fait faire un tableau de saint Vincent de Paul, lui dédia une chapelle qui fut immédiatement très fréquentée; et bientôt même elle fut très renommée par les grâces qui s'y obtenaient. En 1769, le zélé pasteur, ne se contenta plus de ce concours habituel de fidèles, il commença à faire célébrer la fête du 19 juillet dans son église avec une grande solennité : procession avec la relique et l'image du saint, office chanté sous le rite double de première classe, messe solennelle, panégyrique, exposition de la relique pendant trois jours consécutifs... Le concours du peuple fut tel, qu'en un temps de jubilé, les confessions et les communions ne purent être comptées tant elles furent nombreuses (1).

D'un autre côté, la Congrégation de la Mission tardait à se rétablir. Sans doute, en 1804, Napoléon accordait, aux instances du Pape Pie VII, le rétablissement de cette famille religieuse. « Toutefois, cette restauration dût être dissimulée « sous des termes qui la rendissent acceptable aux hommes du « Gouvernement, encore imbus de l'esprit révolutionnaire. Le « nom de Congrégation de la Mission fut donc soigneusement « écarté (2) » dans le décret du 27 mai 1804. « Mais l'empereur « ne tarda pas à préciser le sens et la portée de son décret en « l'appliquant lui-même à la Congrégation de la Mission. « M. Brunet fut, en effet, confirmé par un autre décret impérial, « dans sa dignité de Vicaire général de la Congrégation et put, « en cette qualité, fixer sa résidence à Paris. Il y vint donc « avec deux autres missionnaires..... Les fondements du « nouvel édifice de la Congrégation étaient posés (3) ». Mais déjà le cœur de saint Vincent était honoré à Lyon : il était solennellement « remis par le cardinal Fesch, au Chapitre de l'église primatiale, le dimanche 19 septembre 1805 (4) ». Trois vieillards réunis, à peine de la veille, pouvaient-ils sérieusement

(1) Voir la Lettre de M. Jacquier, sup. gén. de la Cong. de la Mission, 1^{er} janvier 1670. (*Circulaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission*, II, p. 73.)

(2) *Vie de M. Etienne, Supérieur général de la Congrégation de la Mission*, p. 13.

(3) *Ibid.*, p. 13.

(4) *Vie de M. Jean-Louis Duplay, Supérieur du Grand Séminaire de Lyon*, par M. l'abbé CHAUSSE, t. II, p. 49.

être considérés comme une Congrégation et oseraient-ils demander qu'on revienne sur un fait accompli de cette importance. Leur supérieur, M. Brunet, était absorbé par les travaux pénibles d'installation : s'établir, appeler les confrères dispersés et libres de leur personne, créer à chacun des occupations conformes à sa sainte vocation, aider les Filles de la Charité à organiser leur personnel et leurs œuvres : c'était plus qu'il n'en fallait pour un vieillard de 75 ans. M. Brunet, du reste, ne tardait pas à mourir, laissant l'autorité à M. Placiard qui ne fit que passer : reconnu par décret du 23 septembre 1806, il fut, comme son prédécesseur, fort absorbé par la reformation des deux familles de Saint-Vincent ; il mourut d'ailleurs bien vite : le 18 septembre 1807. M. Hanon, son successeur, se vit bientôt menacé des plus graves périls. Sa situation extrêmement critique ne lui permit aucune réclamation auprès du cardinal Fesch. Bientôt même, il fut interné à Saint-Pol (Pas-de-Calais), puis jeté successivement dans les prisons d'Arras, de Paris, de Turin, enfin de Fenestrelle, refusant toujours au pouvoir civil de se démettre de ses droits sur la conduite des Filles de la Charité. Il demeura à Fenestrelle jusqu'à l'approche des alliés qui amena l'internement à Bourges des prisonniers d'État. Enfin, remis en liberté à l'abdication de l'empereur, M. Hanon se rendit à Lyon, muni d'une attestation écrite en latin et signée par M. Sicardi, en date du 2 octobre 1814 ; là, il réclama le cœur de saint Vincent et fit valoir ses droits qu'on reconnut sans peine. Mais les événements politiques ne lui permirent pas de poursuivre cette question.

L'attestation de M. Sicardi est un document qui a trop d'importance relativement à notre sujet pour que nous puissions l'omettre ici :

« Déclaration et, s'il en est besoin, elle peut être affirmée par
« serment.

« Je soussigné, premier assistant général de la Congrégation
« de la Mission, Supérieur actuel de la maison de Rome à Monte-
« Citorio, atteste avoir reçu en dépôt du Très Honoré Père Jo-
« seph Cayla de la Garde, supérieur général de la Congrégation
« de la Mission, l'an du Seigneur 1790, le cœur de saint Vincent

« de Paul, fondateur des Congrégations des Prêtres de la Mis-
« sion et des Filles de la Charité. Placé dans un reliquaire
« d'argent, fort bien disposé par la duchesse d'Aiguillon, il
« était religieusement conservé dans l'église de Saint-Lazare.
« Faculté m'a été accordée d'emporter ce cœur avec moi à
« mon retour de Paris en Piémont, à la condition expresse,
« cependant, de le restituer et de le remettre au Supérieur
« général de la Congrégation de la Mission, aussitôt que cette
« Congrégation serait rétablie en France. Ce que, à mon grand
« regret, je ne puis nullement exécuter puisque, depuis à peu
« près onze ans déjà, par l'entremise de Son Éminence le car-
« dinal Fesch, ce même cœur a été transporté de Turin en
« France et placé, m'affirme-t-on, dans l'église cathédrale de
« Lyon.

« En foi de quoi.

« CHARLES-DOMINIQUE SICARDI,
« Premier assistant général.

« J'affirme ce que dessus (1). »

La remise de l'insigne relique s'était faite à Lyon avec toutes les formalités voulues par les Saints Canons, l'approbation des authentiques et des sceaux qui avaient été reconnus peu auparavant, comme nous l'avons dit plus haut, par Mgr de la Tour, archevêque de Turin. Son Éminence le cardinal Fesch la fit placer dans une chapelle de sa métropole qui lui sera spéciale-

(1) Voici le texte original, en latin :

« Declaratio, et si opus sit confirmanda cum juramento.
« Testor ego infrascriptus primus assistens generalis Congregationis Missionis,
« ejusdemque domus romanæ in Monte-Citatorio actualis superior, mihi ab adm.
« Rev. Domino Joseph Cayla de la Garde, superiore generali Congregationis Mis-
« sionis anno Domini 1790 in custodiam traditum fuisse sancti Vincentii a Paulo Con-
« gregationum Presbyterorum Missionis et Puellarum Charitatis fundatoris cor, quod
« in thecâ argenteâ a Ducissa de Aiguillon optime preparatâ collocatum in ecclesiâ
« Sancti Lazari religiose asservabatur, cum facultate idem cor mecum e Parisiis in
« Pedemontium redeunte exportandi, hâc tamen adjunctâ absolutâ conditione illud resti-
« tuendi, ac remittendi penes superiorem generalem Congregationis Missionis, ubi
« eadem in Galliâ restituta fuisset congregatio. Quod quidem cum animi mei dolore
« præstare minime possum, quia ferè jam undecim abhinc annis opera Eminentis-
« simi card. Fesch e Taurino in Galliam translatum idem cor in Lugdunensi cathe-
« drali ecclesiâ, uti asseritur, collocatum fuit. In quorum fidem

« CAROLUS-DOMINICUS SICARDI
« Primus assistens generalis.

« Confirmo ut supra. »

ment consacrée, à partir de ce jour et portera désormais le nom de saint Vincent de Paul. Cette chapelle, située à la deuxième travée, à gauche, en entrant, par le grand portail, « avait été bâtie, en 1401, sous le nom du Saint-Sépulcre (1) ». On y vénère encore maintenant une parcelle de ce cœur (la relique elle-même, à cause de sa valeur, a été retirée au trésor), parcelle placée honorablement sur un charmant édicule.

M. le Vicaire général Courbon, plus particulièrement chargé, par Son Éminence, de traiter cette affaire, céda à la Maison des Filles de la Charité de la paroisse Saint-Jean (la primatiale) le livre qui avait servi à préserver la relique vénérée et à la transporter de Paris à Turin et de Turin à Lyon. Il accompagna ce don gracieux et bien accueilli du certificat suivant :

« Nous, soussignés Vicaires généraux du diocèse de Lyon,
« certifions que ce livre in-folio, intitulé : *Les Vies des Saints*,
« du P. François Géry, de l'ordre des Minimes, tome II, dont
« on a évidé la majeure partie des feuillets, a servi à M. Sicardi,
« prêtre de la Congrégation de Saint-Lazare, pour soustraire la
« précieuse relique du cœur de saint Vincent de Paul aux
« fureurs de la Révolution et pouvoir plus sûrement la trans-
« porter à Turin, d'où elle a été transportée à la Métropole de
« Lyon, renfermée dans le même volume qui lui avait servi de
« sanctuaire pendant toute la Révolution. M. Courbon, Vicaire
« général du diocèse de Lyon, en a fait don à la maison des
« Sœurs de la Charité de la Métropole.

« En foi de quoi, etc.

« Lyon, le cinq octobre, dix-huit cent cinq.

« COURBON, vic. gén. « CHOLLETON, vic. gén. « RENAUD, vic. gén.

« GROBOZ, secrét. (2). »

† Lieu du sceau.

Les Filles de la Charité de la paroisse Saint-Jean s'estimèrent heureuses de posséder ce volume qui avait acquis une valeur

(1) *Vie de M. Jean-Louis Duplay, Prêtre de Saint-Sulpice, Supérieur du Grand Séminaire de Lyon*, par M. l'abbé CHAUSSE, t. II, p. 49.

(2) *Le cardinal Fesch*, par l'abbé LYONNET, t. II, p. 570.

pieuse et historique pour les deux familles de Saint-Vincent de Paul; elles firent imprimer en latin et en français l'inscription suivante et la placèrent sur le livre :

In hujusce quasi latebrâ voluminis quod suavissimâ quâdam sui effusione conspersit, in perpetuum nostræ venerationis monumentum, ex impiorum prioris sæculi omnia devastantium latrociniiis, divino sacrè ac prorsus stupendo favore feliciter victor evasit Cor sancti Patris nostri Vincentii a Paulo, suo semper in Deum amore, dum viveret, tam fervido commendatum; quem in consiliis reges ipsi arcesserunt adiutorem; pauperes in ærumnis probârunt patrem; omnes veræ fidei venerati sunt propugnato-rem.

Sit ergo piis nostris affectibus venerandum hoc ejusdem conservatum præsentia volumen (1).

C'est dans le sein et comme à l'abri de ce livre qui le recérait et qu'il a rempli comme d'une sainte effusion de lui-même, que, par une protection particulière du Ciel, et pour être à jamais pour nous un objet de vénération, a échappé à la rapine et aux profanations des impies du dernier siècle, qui mettaient tout à feu et à sang, le cœur de notre Père saint Vincent de Paul, ce grand saint, si pénétré pendant sa vie d'un ardent amour pour Dieu; si recherché par les rois eux-mêmes pour les aider de sa sagesse et de ses lumières dans leurs conseils; si tendrement aimé par les pauvres et les malheureux, comme leur bienfaiteur et leur père, et si honoré partout comme l'apôtre et le propagateur de la religion.

Que ce livre conservé, ce semble, par un si saint dépôt, soit à jamais l'objet de notre vénération.

A partir de ce jour, l'église de Lyon célèbre la fête de la mort de saint Vincent au mois de septembre sous le rit de solennel mineur avec octave. Pendant de longues années, à peu près à la même date, tout le clergé du diocèse se rendit processionnellement à la primatiale pour y clôturer les exercices de la retraite pastorale en vénérant le cœur d'un saint que leurs pieux devanciers avaient été en droit d'appeler leur collègue. En 1843, on frappa, à Lyon même, une médaille de saint Vincent de Paul qui nous montre bien la dévotion du clergé lyonnais pour ce

(1) *Le cardinal Fesch*, par l'abbé LYONNET, t. II, p. 571.

grand saint et rappelle ces édifiantes réunions autour du Cœur vénéré, à la fin des retraites ecclésiastiques. La médaille en bronze (3 centimètres et demi de diamètre) nous donne d'un côté le buste de saint Vincent avec ces mots en exergue : *Omnibus omnia factus sum*. Au bas, en caractères très fins, on lit : « M. Penin f. Lugd., 1843. » Sur l'autre face, nous voyons le bon Pasteur, la houlette à la main et quelques brebis à ses côtés, avec ces mots autour de la tête : « *Ego sum pastor bonus*. » Aux pieds de Jésus sont ces deux mots : « Retraite pastorale. »

La piété du clergé lyonnais envers saint Vincent de Paul se maintenait, on le voit, en 1843, c'est-à-dire sous l'épiscopat de M^{sr} de Bonald aussi bien que sous celui du cardinal Fesch, son prédécesseur (1). Il est vrai que M^{sr} de Bonald manifestait une dévotion singulière à l'égard des saintes reliques qui formaient le riche trésor de la primatiale de Saint-Jean. Dans une lettre du 21 septembre 1866 à M. Rohault de Fleury (2), il nous le montre lui-même à propos de plusieurs parcelles de la vraie croix possédées par cette métropole : « Je les ai réunies, dit-il, « dans un même reliquaire qui, quoique moderne, offre assez « d'intérêt. Il sort des ateliers de M. Poussielgue-Rusand dont « j'ai eu à louer le bon goût. J'ai voulu que les médailles d'or « des empereurs d'Orient qui se sont occupés surtout de la « vraie croix, en ornassent le reliquaire. J'avais le bonheur de « posséder ces médailles et j'ai pensé qu'elles ne dépareraient « pas le reliquaire de la croix trouvée par sainte Hélène. » Ce zèle pour la vraie croix se porta aussi vers les autres reliques et notamment vers le cœur de saint Vincent. A celui-ci, le cardinal de Bonald voulut aussi offrir lui-même un reliquaire en argent et vermeil qui serait en harmonie avec la dévotion du donateur, du clergé et du peuple lyonnais, en harmonie également avec le trésor qu'il devait préserver et honorer. Celui qui avait été

(1) A la déchéance de Napoléon I^{er}, le cardinal Fesch dut s'éloigner aussi ; mais il garda son titre d'archevêque et après quelques années d'hésitation, un Bref du 22 décembre 1822 nomma comme administrateur du diocèse de Lyon M^{sr} de Pins, évêque de Limoges. M^{sr} Fesch étant mort en exil, à Rome, le 13 mai 1839, M^{sr} de Pins résigna ses fonctions d'administrateur et M^{sr} de Bonald, évêque du Puy, fut nommé archevêque de Lyon le 4 décembre 1839 et préconisé le 27 avril 1840. Il mourut trente ans après, le 25 février 1870.

(2) *Mémoire sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur*, par ROHAULT DE FLEURY. Article : Lyon.

offert aux premiers jours par M^{me} la duchesse d'Aiguillon avait beaucoup souffert dans les voyages que nous lui avons vu faire; le temps et les réparations, peu soignées peut-être, n'avaient fait qu'accentuer les accidents et les rendre plus apparents. Le nouveau, moderne comme celui de la vraie croix dont il parle plus haut, est lui aussi de bon goût et d'une grande richesse. Arthur Loth, dans son magnifique ouvrage : *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, nous en donne, page 489, une bonne gravure avec cette légende : « Ce reliquaire qui a remplacé celui que la duchesse d'Aiguillon avait fait exécuter à l'époque de la mort de saint Vincent, est un don du cardinal de Bonald. » Le pied en est richement orné et soutient un plan carré par quatre volutes ciselées. Sur le milieu de ce plan, se trouve le reliquaire proprement dit : un ovale de cristal entouré de têtes d'anges et de nuages d'où s'échappent des rayons. Aux quatre angles du carré, encadrant la relique, s'élèvent quatre colonnes corinthiennes pour soutenir une frise et un dôme surbaissé à écailles qui est surmonté d'une croix. Sur chacun des quatre coins de la frise, par conséquent au-dessus de chaque colonne, se trouve un ange debout aux ailes déployées.

Les Filles de la Charité qui, à Turin, étaient depositaires du cœur de leur Père, avaient aperçu quelques parcelles se détacher de la relique elle-même, avons-nous dit plus haut. Celle-ci, s'étant naturellement desséchée de plus en plus, en arriva enfin à n'avoir plus la consistance désirable. On était donc menacé de voir ce cœur si aimant autrefois, si vénéré aujourd'hui et si aimé, tomber en poussière, au moins pour une bonne partie : il fallait se résigner à prendre les moyens de conserver ce pieux souvenir, cette insigne relique. On réussit par le mélange d'un corps gras, en aussi petite quantité que possible, à lui donner une cohésion suffisante : de là cette teinte un peu rosée, cette nuance relativement tendre que l'on remarque maintenant. Après cette opération aussi ingénieuse que nécessaire, on suspendit le cœur de saint Vincent dans un filet d'or dont les mailles l'aideraient à se maintenir dans cette consistance, puis on l'enferma dans un cristal qui lui-même reposa dans le beau reliquaire.

Il est exposé deux fois l'an à la vénération chrétienne : le 19 juillet, fête du saint, et le jour des saintes Reliques. En cette dernière circonstance, l'église de Lyon montre à ses fidèles ses plus belles richesses, les insignes reliques qu'elle possède et parmi elles, le cœur de saint Vincent de Paul est loin d'être la moins appréciée, la moins vénérée.

Si la Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité furent privées pendant le XIX^e siècle de la douce possession du Cœur charnel de leur Père, de ce trésor qui leur était bien cher, ne semble-t-il pas que saint Vincent ait voulu les consoler de la perte de cette précieuse relique et témoigner que son cœur aimant leur demeurerait toujours fidèle ; le cœur matériel s'en était allé, la tendre affection leur demeurait.

Le 22 avril 1830, trois jours avant la magnifique cérémonie de la translation des reliques de saint Vincent de Paul (1) à la chapelle de la nouvelle maison des Lazaristes, rue de Sèvres, 95, la sœur Catherine Labouré (2) fut favorisée d'une vision prophétique, celle du cœur de saint Vincent. Copions simplement le récit de cette merveille dans un livre bien connu : *La Médaille miraculeuse*, par M. Aladel, prêtre de la Mission (3), et laissons la sœur la raconter dans son naïf langage :

« Je suis arrivée le mercredi avant la translation des reliques
« de saint Vincent de Paul. Heureuse et contente d'assister à ce
« grand jour de fête, il me semblait que je ne tenais plus à la
« terre.

« Je demandais à saint Vincent toutes les grâces qui
« m'étaient nécessaires et aussi pour les deux familles et pour
« la France tout entière. Il me semblait qu'elle en avait le plus
« grand besoin. Enfin, je priais saint Vincent de m'enseigner
« ce que je devais demander et de le faire avec une foi vive. »

Elle revenait de Saint-Lazare toute remplie de la pensée de son bienheureux Père et le retrouvait à la Communauté.
« J'avais, dit-elle, la consolation de voir son cœur au-dessus de

(1) La translation du corps de saint Vincent de Paul eut lieu le 24 avril 1830 deuxième dimanche après Pâques.

(2) C'est la même sœur Catherine Labouré qui, le 27 novembre suivant, sera choisie par Marie pour la manifestation de la Médaille miraculeuse.

(3) *La Médaille miraculeuse*, par M. ALADEL, prêtre de la Mission, p. 11, 12, 13.

« la petite chässe où ses reliques sont exposées. Il m'apparut
« trois jours de suite d'une manière différente : blanc, couleur
« de chair, et cela annonçait la paix, le calme, l'innocence et
« l'union.

« Puis je l'ai vu couleur de feu, ce qui était le symbole de la
« charité qui s'allumera dans les cœurs. Il me semblait que la
« charité devait se renouveler et s'étendre jusqu'aux extrémités
« du monde.

« Enfin, il m'apparut rouge-noir, ce qui me mettait la tris-
« tesse dans le cœur. Il me venait des craintes que j'avais peine
« à surmonter. Je ne savais ni pourquoi ni comment cette tris-
« tesse se portait sur le changement du gouvernement. »

Il était étrange, en effet, que sœur Labouré eût alors des préoccupations politiques.

Une voix intérieure lui dit : « Le cœur de saint Vincent est
« profondément affligé des grands malheurs qui vont fondre sur
« la France. »

Le dernier jour de l'Octave, elle vit le même cœur, couleur
vermeille, et la voix intérieure lui dit : « Le cœur de saint
« Vincent est un peu consolé, parce qu'il a obtenu de Dieu, par
« la médiation de Marie, que ses deux familles ne périraient pas
« au milieu de ces malheurs et que Dieu s'en servirait pour
« ranimer la foi. »

Afin de se mettre l'esprit en repos, elle parla de cette vision
à son confesseur, qui l'engagea à n'y plus penser; sœur
Labouré ne songea plus qu'à obéir et rien au dehors ne la fit
remarquer de ses compagnes.

Nous trouvons cette faveur singulière consignée dans une
lettre écrite par sœur Catherine en 1836, d'après l'ordre que
lui en avait donné M. Aladel, son confesseur au séminaire
de la rue du Bac, en 1830, et alors assistant de la Congrégation
de la Mission et directeur des Filles de la Charité. La tendre
affection du Fondateur restait donc fidèle à son œuvre; de plus,
le cœur d'un saint n'étant pas seulement aimant et affectueux,
mais encore puissant sur le cœur de Dieu, l'amour de saint Vin-
cent pour ses enfants était en même temps une protection effi-
cace. Puisse-t-il les aimer et protéger toujours!

Pour qu'en nos cœurs ton ardeur vibre encore,
Pour que ton zèle en nous vive toujours,
Feu plus brûlant que les feux de l'aurore,
Cœur de Vincent, viens à notre secours.
Enseigne-nous à vivre de ta vie,
Inspire-nous l'esprit de charité;
Que de Jésus la puissance infinie
Verse sur nous ses trésors de bonté (1).

A. VANDAMME,
Prêtre de la Mission.

Notes d'Histoire

A propos du panégyrique de saint Vincent de Paul par l'abbé de Boulogne. — Article du *Journal des Débats* (n° du 27 juillet 1803 « 8 thermidor an II » sous la rubrique « Variétés » et avec le titre « Sur le Panégyrique de saint Vincent de Paul (2) ».

« Je viens d'entendre le panégyrique de saint Vincent de Paul, prononcé par l'abbé de Boulogne. La réputation de ce prédicateur, le dernier des orateurs chrétiens, m'avoit attiré, et je désirois lui comparer l'abbé Maury, qui avoit rendu un hommage si touchant au fondateur de l'hospice des Enfants-Trouvés.

« J'avois conservé dans ma mémoire les principaux traits de cet éloge, le meilleur ouvrage de l'auteur; aujourd'hui, je ne sais auquel donner la préférence; l'impression et l'émotion que m'a causée l'abbé de Boulogne a été si profonde que je dois hésiter entre les deux émules. On sait que saint Vincent de Paul a rendu des services si éclatans à l'humanité, que la philosophie s'est crue obligée de l'adopter, et il a été canonisé par elle ainsi que par

(1) *Cantique au cœur de saint Vincent de Paul*, par M. R. FLAMENT, prêtre de la Mission.

(2) Le lundi 18 juillet 1803, 29 messidor an II, le *Journal des Débats* avait publié l'entre-filet suivant :

« Mardi prochain, 30 messidor, les sœurs de la Charité feront célébrer la fête de saint Vincent de Paul, leur fondateur, dans leur maison, dite des orphelines, rue du Colombier. Le panégyrique sera prononcé par l'abbé de Boulogne. Le dimanche suivant, la même fête sera célébrée dans l'église de l'Abbaye au Bois, faubourg Saint-Germain. Le panégyrique, par le même orateur. »

l'Église. C'est peut-être la première fois qu'elles se sont réunies dans la distribution de leurs hommages. Louis XVI fit élever à saint Vincent de Paul une statue qui figura parmi celles de l'Hôpital et de Racine, et l'Académie française, malgré son antipathie pour les saints, fut sur le point de proposer pour sujet du prix d'éloquence l'éloge d'un homme inscrit au martyrologe. Le nouveau panégyriste a rassemblé tous les traits qui pouvoient caractériser le héros du christianisme et de la bienfaisance; il a fait voir la main de Dieu répandant de toute part les richesses de sa miséricorde par le ministère d'un pauvre prêtre, qui, né sous le chaume d'un laboureur, parvient sans brigue, sans titre, sans éclat, jusqu'aux palais des rois, et surpasse même leur munificence par ses bienfaits. Cet enchainement d'institutions, de secours et d'aumônes de toute espèce, est vraiment un des spectacles les plus admirables que la charité ait jamais donné au monde. Vincent n'a d'autre ressource que son zèle infatigable, d'autre livre que l'évangile, d'autres amis que les malheureux. Nous le voyons parcourir toutes les contrées de la France, où il y a des épidémies, des incendies, des fléaux. La Picardie, la Saintonge, l'Angoumois sont ressuscités par ses soins vigilans; son âme embrasse tout, suivant l'expression sublime de l'abbé de Boulogne, comme le soleil embrasse l'univers dans sa lumière. Le saint pasteur n'examine point si ce sont des catholiques ou des hérétiques, des amis ou des ennemis de la France; ce sont des infortunés, il vole à leur secours; il nourrit pendant cinq années la Lorraine, théâtre de tous les fléaux. Dès les premiers pas de sa carrière, il établit cette milice chrétienne dont l'orateur fait un portrait si éloquent, ces missionnaires ou plutôt ces anges consolateurs qui vont dans toutes les parties du monde braver tous les dangers, toutes les intempéries, faire entendre leur voix apostolique aux hommes de tous les climats, prier, instruire, consoler, n'obtenant d'autre salaire que le témoignage de leur conscience, et n'ayant d'autre soutien contre les fers et la mort que Dieu qui les regarde. Le panégyriste de saint Vincent de Paul ne manque pas de retracer les événemens dont cet homme modeste fut témoin. Dans cette guerre civile, si cruelle à la fois et si ridicule, dans les agitations de la Fronde, où tout étoit factieux depuis le parlement jusqu'à la cour, il montre Vincent de Paul conservant, au milieu de ces orages, une imperturbable sécurité: « Vous allez me demander, s'écrie l'orateur, de quel parti fut Vincent de Paul; il fut pour Dieu, pour le roi, pour les malheureux, et il obtint l'estime et le respect de tous les partis. » Ses aumônes allaient chercher des catholiques en Irlande jusqu'au milieu des fureurs de la plus sanglante révolution. Le tyran de l'Angleterre put bien empêcher les rois de secourir un roi; mais il n'eut pas le pouvoir d'empêcher un simple prêtre d'aller secourir les malheureux.

« Après avoir examiné ce que Vincent de Paul fit pour ses contemporains, M. de Boulogne nous fait voir dans sa seconde partie ce qu'il a fait pour la postérité, et il nous montre sa bienfaisance survivant aux révolutions et à la chute des trônes. C'est là véritablement que commence l'apothéose de l'homme du ciel et de la terre. Oh ! quels tableaux sublimes et pathétiques ! quelles scènes imposantes de courage, de modération, de piété, d'instruction, animent ce drame religieux, où la vertu travaille sans relâche pour le bonheur des générations futures ! Pourquoi lui attribuer ce trait d'héroïsme dont l'abbé Maury l'a décoré et qui n'est point consigné dans son histoire ? Ce dévouement d'un missionnaire, qui va dans une galère infecte prendre la place d'un forçat et se charger de ses chaînes. Ah ! j'aime bien mieux voir Vincent de Paul, nommé par le roi aumônier général des galères, adoucir toutes les souffrances, faire descendre la consolation sur ces lits de douleur et d'infamie, où l'homme ne connoît ses semblables que par la haine, le sentiment que par le désespoir, et Dieu que par des blasphèmes. Ces lieux abominables sont transformés en un temple de miséricorde à la voix de Vincent de Paul. L'Hôtel-Dieu qui, par sa belle et touchante institution, par le nom de son fondateur, est si digne d'être nommé la maison de Dieu, est créé ainsi que l'hôpital général de Paris, cet hôpital secourable ouvert à toutes les infirmités humaines, à la folie, au libertinage et quelquefois au crime. Ces fléaux ne sont plus dispersés dans la société pour la dévorer, et ils peuvent produire eux-mêmes (car le remords fait quelquefois plus que la vertu), ils peuvent produire des fruits heureux qui germeront entre les mains des Filles de la Charité. Les Filles de la Charité ! Quel ouvrage de la bonté de Vincent de Paul ! C'est à cet endroit de son discours que l'orateur, dans un enthousiasme auquel toutes les âmes sensibles répondent, s'écrie que ces véritables sœurs, ces consolatrices des pauvres et des affligés, sont elles-mêmes les collègues des prêtres de Jésus-Christ, et que le sacerdoce s'est fait une gloire et un bonheur de les adopter. Ce sont ces filles célestes qui vont garder les berceaux des enfans abandonnés qui n'ont pas même reçu une caresse de leur mère. On sait qu'avant Vincent de Paul, ces orphelins nés au sein de la misère et de la débauche, étoient jetés sur le pavé des rues de Paris ; on les vendait à vil prix comme des animaux, et souvent on mutiloit ces innocentes créatures pour s'en faire des instrumens de charité. Hélas ! qui peut retenir ses larmes ? Saint Vincent de Paul va devenir leur père. Il les fait rassembler à ses pieds, semblable au Dieu de l'Évangile qui dit : Laissez approcher de moi les enfans, il sollicite la bienfaisance des dames chrétiennes pour ces enfans délaissés, et leur trouve de nouvelles mères. Mais la charité de ces pieuses héroïnes fut tout à coup ébranlée par des obstacles sans nombre, et l'œuvre de Dieu alloit périr.

C'est alors que saint Vincent de Paul les convoque extraordinairement, et paroissant au milieu d'elles comme l'ange de la Providence, il leur dit : « Vous avez jusqu'ici servi de mères à ces malheureux enfans « délaissés, il faut maintenant que vous soyiez leurs juges. Voulez-vous qu'ils vivent ou qu'ils meurent? Je vais recueillir les suffrages. » L'enthousiasme du généreux prêtre passe dans l'âme de ses auditeurs, et l'Hospice des Enfans-Trouvés est fondé : sublime institution qui honore à la fois l'humanité et la religion, et dont on ne trouve aucun modèle chez les anciens.

« Il faut entendre la péroraison de l'abbé de Boulogne : je ne pourrais que l'affoiblir. Il faut voir ces caresses des orphelins, toutes ces bénédictions du pauvre, tous ces berceaux qui forment pour ainsi dire un trophée de gloire ; la paille infecte des hôpitaux et des prisons, ces pierres mêmes des établissemens de Vincent de Paul qui semblent alors prendre une voix et se joindre à celle de l'orateur pour célébrer l'héroïsme de toutes les vertus réunies dans un seul homme. Cet hommage, dit en finissant le panégyriste, vaut bien mieux pour la gloire du grand saint qui nous ressemble ici, que les honneurs d'une statue qu'on élève si souvent au vice et au crime. Je rends grâce à M. l'abbé de Boulogne du bonheur que son discours m'a procuré. J'avois vu depuis dix ans de misérables tragédies qui souvent n'excitoient que le rire et le scandale en présence d'une assemblée tumultueuse, et j'ai pleuré au triomphe de l'éloquence chrétienne en présence de l'autel, de Dieu et de ses ministres. »

Bibliographie

Du champ de bataille à la Trappe. — Le Frère Gabriel (1835-1897),
par DOM DU BOURG, moine bénédictin. — Un volume in-16, avec gravures, prix : 3 fr. 50. — Perrin et C^e, éditeurs, Paris.

Le Frère Gabriel est un officier de dragons, un des héros de Gravelotte, qui, à quarante ans, entraîné par une vocation irrésistible vers la vie religieuse, est allé s'enfermer à la Trappe de Chambarand, où il est mort en odeur de sainteté, le 10 avril 1897, après avoir donné l'exemple des plus belles vertus. C'est sa double vie de soldat et de moine que nous raconte aujourd'hui Dom du Bourg, un ancien officier, lui aussi. Ce simple et touchant récit a tout le charme poétique d'un chapitre de la *Légende dorée*, avec la variété de ses épisodes, l'agrément délicat de son style, et un parfum particulier de piété ingénue et profonde qui ressort pour nous de chacune de ses pages.

Le Gérant : A. MARTIAL.

Les « **PETITES ANNALES** » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à **M. PORTAL**, rue du Cherche-Midi, 88.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Publications éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares :

Le *Livret-Guide* illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, vues, tarifs, horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes :

1° A Paris : dans les bureaux de quartier et dans les gares du Quai d'Orsay, du Pont Saint-Michel, d'Austerlitz, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;

2° En province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques des gares de son réseau au prix de 25 centimes :

Le Cantal, le Berry (au pays de George Sand), Bretagne, de la Loire aux Pyrénées, la Touraine, les Gorges du Tarn, Poitou-Angoumois.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

**Billets d'aller et retour de Paris aux points frontières suisses
délivrés conjointement avec des cartes
d'abonnements généraux suisses.**

La Compagnie délivre au départ de Paris pour Genève, Les Verrières-Frontière, Vallorbe-Frontière, Villers-Frontière, Delle-Frontière et Bâle des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables 33 jours, dont les prix sont uniformément fixés à 87 fr. en 1^{re} classe et 64 fr. en 2^e classe.

Ces billets sont délivrés exclusivement aux voyageurs prenant en même temps une carte d'abonnement suisse de 15 ou 30 jours, valable dans les principaux chemins de fer et lignes de navigation suisses.

Abonnements de 15 jours : 1^{re} classe 70 fr., 2^e cl. 50 fr., 3^e cl. 35 fr. ; abonnements de 30 jours : 1^{re} cl. 110 fr., 2^e cl. 75 fr., 3^e cl. 55 fr.

Les cartes d'abonnements généraux suisses sont délivrées dans toutes les gares des réseaux P.-L.-M. et Est. Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-Guide* horaire P.-L.-M.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations. — M. Antonin Pagès. — Départs. — Ecoles ménagères. — Toulouse. — Les Prêtres de la Mission et les grands Séminaires: La Rochelle. — Amiens.....	289
La Chambre de saint Vincent de Paul dans l'Ancien Saint-Lazare, par M. J. PARRANG, prêtre de la Mission	309
Notes d'Histoire. — Madame Necker et les sœurs de charité.....	318
Bibliographie.....	320

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPÔT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard,
Paris.

AVIS. — Les *Petites Annales* ne publieront pas de Supplément
durant les vacances.

POUSSIELGUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

Un Martyr abyssin : *Ghebra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de
la Mission..... 2 fr.

Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX,
agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans
les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou
peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de
saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire
appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous
voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui
auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent
de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent
de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des
faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent
de Paul.
6. Les extraits des mémoires se rapportant à saint Vincent de Paul
ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux
qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint
Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : M. Antonin Pagès. Départs. Écoles ménagères. Toulouse. Les Prêtres de la Mission et les grands Séminaires, p. 290. — La chambre de saint Vincent de Paul dans l'ancien Saint-Lazare, par JEAN PARRANG, Prêtre de la Mission, p. 300. — Notes d'histoire : M^{me} Necker et les Sœurs de la Charité, p. 318. — Bibliographie, p. 320.

Informations

M. Antonin Pagès. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Antonin Pagès, président général des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, décédé subitement le 19 septembre.

Départs. — *De Marseille*, le 17 septembre, pour *Smyrne*, M. LEBORNE; pour *Akkès*, M. HEUDRE; le 8 octobre, pour *Alexandrie*, M. RICHIN.

Écoles ménagères. — Le cours normal s'ouvrira rue de l'Abbaye, 3, le 11 novembre. Cette session durera jusqu'au 19 décembre.

Toulouse. — La laïcisation du Bureau de bienfaisance qui possède neuf maisons de charité, produit à Toulouse une vive émotion. Toutes ces maisons, sauf peut-être une, avaient été données à la condition qu'elles seraient dirigées par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. MM. Bibent et Courtois ont donné leur démission de membres du bureau. Voici la lettre adressée au préfet par M. Bibent :

« Toulouse, le 5 octobre 1903.

« Monsieur le préfet, La commission administrative du bureau de bienfaisance de Toulouse, dans ses séances du 5 juin et 2 octobre 1903, a décidé la suppression des maisons de charité et la location des bâtiments qui les abritent à la ville de Toulouse, pour l'installation d'écoles communales. Ces décisions sont grosses de conséquences. Sans respect pour la volonté des fondateurs de ces maisons, elles violent manifestement les conditions imposées dans les titres de ces fondations et en justifient les révocations. Déjà, des instances nombreuses sont ouvertes à cet effet. Il m'est impossible de suivre le bureau dans une voie que je considère comme devant aboutir à la ruine du patrimoine des pauvres. Dans ces circonstances, je vous prie d'accepter ma démission de membre du conseil d'administration du bureau de bienfaisance de Toulouse. Agréé, etc. J. BIBENT. »

Les Prêtres de la Mission et les grands Séminaires. — *La Rochelle* (Semaine religieuse du 4 septembre 1903.) *Le départ des Lazaristes.* — Pendant la retraite, Monseigneur, en termes émus, avait annoncé à son clergé l'insuccès de ses multiples démarches pour conserver dans son grand Séminaire les fils de Saint-Vincent de Paul. Contre tout droit, — le mémoire adressé par notre Évêque au Président du Conseil et aux députés, que nous publierons prochainement, l'établit péremptoirement, — contre les intérêts de la science qui, pour être religieuse, n'en demeure pas moins la science; sans aucun égard pour une Congrégation toute française, sans pitié pour des hommes pleins d'abnégation et d'humilité, brutalement, on a signifié à notre Évêque, comme à tous ses collègues intéressés, d'avoir à faire élever par d'autres les candidats au Sacerdoce. Ne pas tenir compte de cette injonction serait, disait la réponse officielle, provoquer l'expulsion des séminaristes d'immeubles appartenant à l'État, et la remise de ces immeubles aux Domaines, qui auraient mission de les vendre aussitôt. Tout cela, notre Évêque était prêt à l'affronter, mais on ajoutait : « Le lendemain, la Congrégation même de Saint-Lazare sera dissoute. » Monseigneur ne pouvait engager, sans le consentement du Supérieur général, de si graves intérêts. M. Fiat a jugé plus sage de laisser la violence faire son œuvre et de ne lui opposer que la plus évangélique résignation.

Comme se terminaient nos retraites pastorales, tout le clergé a voulu protester contre l'expulsion de ceux qui avaient été ses éducateurs. A la fin d'un dernier repas pris en commun dans le Séminaire, M. l'abbé de Laage, le nouveau supérieur choisi et installé par Monseigneur, a pris ainsi la parole :

« Monseigneur,

« Il me tardait de pouvoir faire agréer publiquement à Votre Grandeur l'expression de ma reconnaissance. Mais comment vous remercier dignement? Si j'estime hautement le prix de l'honneur que vous daignez me faire, je suis bien effrayé aussitôt par le poids de la charge que vous m'imposez. Mais Votre Grandeur sait y mettre tant de bonté et d'attentions paternelles, tant d'encouragements et de témoignages d'estime, bien au delà de mes faibles mérites, que je ne saurais assez lui dire : Merci!

Vous avez voulu honorer votre clergé en portant votre choix sur l'un de vos prêtres. Ce n'est certes pas le plus digne; je veux, du moins, Monseigneur, qu'il soit, pour Votre Grandeur, le plus respectueux et le plus soumis, et, pour l'Œuvre que vous lui confiez, le plus dévoué.

« Dans l'accomplissement des devoirs que va nous imposer cette

Ouvre si grande et si délicate du Séminaire, nous n'aurons qu'à maintenir des traditions. Vous avez rendu hommage, Monseigneur, mieux que je ne saurais le faire, et avec toute autorité, à MM. les Directeurs de votre grand Séminaire. Ils emportent, en partant, notre reconnaissance et nos regrets bien sincères.

« Oui, Monsieur le Supérieur, depuis cinquante ans que la Congrégation de Saint-Lazare forme ici les élus du sanctuaire à la science et à la vertu, il s'est établi, entre nos maîtres et nous, leurs élèves, d'année en année, des liens que rien ne pourra briser. Les noms de MM. Delteil, Flagel, Souchon, Duchemin, Milon, Rosset s'uniront à votre nom, Monsieur le Supérieur, vous qui avez, pendant ces deux dernières années, tenu le gouvernail avec tant de sagesse et de fermeté, et au nom des dignes collaborateurs de chacun de ces Supérieurs, dans un même sentiment de vénération et de reconnaissance. Durant cinquante ans, les fils de Saint-Vincent ont été nos maîtres et nos modèles. Nous avons contracté vis-à-vis d'eux une dette, c'est la dette du cœur; elle est sacrée, jamais nous ne croirons l'avoir acquittée.

« Ici, Monsieur le Supérieur, vous me permettrez bien d'offrir un souvenir particulier à ce vénérable économiste, que j'aperçois près de vous. Depuis quinze ou vingt ans, pour ne parler que des retraites, que de générations sacerdotales reçues dans ce Séminaire par lui, hébergées, casées au mieux possible, avec quelle bonté, quel calme quelle douceur, quelles attentions, et au prix de quelles fatigues! Nous nous étions habitués à ces services, à cette bonté si commode; au moment de la séparation, nous en comprenons tout le prix. Nos cœurs rediront souvent, pour se consoler, comme jadis : Oh ! le Père Raffy, ce bon Père Raffy !

« Dites bien aussi, Monsieur le Supérieur, à vos collaborateurs, dont le diocèse appréciait déjà hautement, avec notre Évêque, la science, le talent, le dévouement, que nous les suivons du cœur à travers les océans, sur ces terres lointaines où ils vont encore travailler et se dévouer; où ils vont apprendre à d'autres peuples que, s'il y a une France impie et insensée qui chasse ses meilleurs enfants, il y a aussi une France encore chrétienne malgré tout, toujours prête à donner ses enfants; une France dont les fils sont eux aussi toujours prêts à tout laisser, à tout sacrifier pour Dieu et pour les âmes.

« Ainsi, les enfants de Saint-Vincent, persécutés, mais toujours fils dévoués de l'Église et de la France, resteront, jusque dans l'exil, nos modèles. Les nouveaux maîtres de votre Séminaire, Monseigneur, s'honoreront de marcher sur les traces de leurs devanciers. Comme eux, nous nous efforcerons de continuer l'Ouvre des pasteurs des paroisses, des maîtres des petits Séminaires, en affermissant les clercs du grand Séminaire dans la piété, comme Votre Grandeur le

recommande si instamment et avant tout, en leur donnant le goût de l'étude et des sciences ecclésiastiques, en leur inspirant déjà le zèle pour l'œuvre sacerdotale, aujourd'hui si complexe.

« Chaque jour, nous serons soutenus, Monseigneur, par votre direction si autorisée et par vos paternels encouragements, et aussi par les prières et l'affection fraternelle dont nos confrères nous ont donné, dans ces jours, tant de gages, et dont je suis profondément touché.

« Notre meilleur remerciement, comme notre honneur, Monseigneur, sera de former un clergé digne de Votre Grandeur, digne de ses pères dans la foi et de ses frères dans le sacerdoce. Guidé par une piété vraie, animé par un zèle ardent, dirigé par des connaissances solides, variées, rajeunies, il sera capable, à la suite de son Évêque, nous l'espérons, de soutenir le bon combat, de gagner la victoire, cette victoire dont M. le Prédicateur, ces jours derniers, saluait déjà l'espérance, la certitude, avec l'accent vibrant de l'éloquence, avec une confiance invincible dans la parole de Celui qui a dit : *Confidite, ego vici mundum.*

« Dans l'héritage de saint Eutrope et de tant de saints Évêques, après Dieu, à Votre Grandeur, qui nous guide et nous bénit, aux maîtres qui nous laissent de si grands et si nobles exemples, tout l'honneur de la victoire ! »

M^r l'Évêque a répondu à peu près en ces termes :

« Messieurs, nous voici donc réduits à dire adieu au passé qui s'en va et à saluer l'avenir qui arrive. Avenir que, malgré notre profonde tristesse, il convient d'envisager avec confiance, nous souvenant que Dieu n'abandonne jamais ceux qui font son œuvre et veulent sa gloire. La chaude et loyale parole de M. de Laage, que vous venez d'entendre, vous dit assez si la Providence a bien dirigé ma main quand je l'ai arrêtée sur la tête d'un prêtre qui a toutes vos sympathies en même temps que toute mon estime. Il m'a paru et il vous paraît tout à fait digne d'être le supérieur d'une communauté qui ne doit pas déchoir, mais demeurer toujours à la hauteur des importantes réformes si heureusement réalisées jusqu'à cette heure. Sous peu de jours, vous aurez la liste complète de ses collaborateurs. Une partie a été choisie dans vos rangs. Pour quelques branches d'un enseignement tout spécial, il a fallu chercher des hommes spéciaux, et demander l'aumône à mes collègues dans l'Épiscopat. La bienveillance de plusieurs mérite toute notre reconnaissance. Le mot *notre* exprime mal ma pensée. C'est la reconnaissance de l'Église qui leur est due, car l'œuvre de réforme qui se fait ici, et qui se traduira, dès l'année prochaine, par l'impression de nos manuels est, quoi qu'en pensent quelques esprits inquiets, œuvre d'importance décisive,

j'oserai dire universelle. Le progrès de la science religieuse, sans aucun danger pour la fermeté de notre foi, le mouvement en avant en tenant toujours dans notre main la main de l'Église, voilà ce que nous voulons, ce que nous réalisons. Bénis ceux qui nous aident ! Ils n'auront pas de déception. Remords à ceux qui nous entravent ! L'avenir est à la vérité et à ceux qui la défendent. Malgré toutes les hostilités, nous n'avons pas peur.

« Vous le savez, vous, chers Messieurs de Saint-Lazare, qui depuis deux ans souteniez avec nous si vaillamment la lutte, auxiliaires d'une victoire plus qu'à moitié remportée, et qui étiez si dignes d'être à l'honneur, après avoir été si généreusement à la peine. Il faut donc vous voir partir prématurément ! Oui, mais quelque chose de plus réel encore que le souvenir, votre travail, votre œuvre, votre âme, restent parmi nous et doivent y porter leurs fruits. *Non omnis moriar !* disait le poète. Votre modestie se refuse à répéter cette parole, je le veux bien, chacun ici n'en atteste pas moins qu'elle est votre droit. Oui, longtemps encore, cher et très regretté Monsieur Leborne, bien-aimé Supérieur, dans ces murs, on croira voir votre œil si vigilant et entendre votre parole si paternelle et si énergique tout à la fois ; longtemps on saluera l'ombre si avenante dans sa modestie et sa charité de M. Raffy, ce véritable héritier des suaves vertus de saint Vincent de Paul ; longtemps on se passera de main en main les cours si savamment tenus de MM. Dubus, Neveu, Standaert, Colliette et Kremer. Le navire qui les emportait hier vers l'Amérique du Sud coopérait, sans le savoir, à une mauvaise œuvre. Qu'est-il besoin pour ces pays de médiocre culture des trésors de science qui vont leur arriver ? A qui enseigneront-ils les langues orientales, la théologie positive, l'exégèse moderne et la patrologie ? O lamentables antilogies, affreuses violences, criminelles exécutions, que la malice humaine, la peur de la lumière, la haine de la vérité se plaisent à imposer, comment ne pas vous déplorer !

« Mais arrêtons là ce discours, car la plus vive émotion me gagne. Les anciens aimaient ces épanchements à la fin des banquets, même quand ils étaient tristes. Ulysse, chez les Phéaciens, raconta à table ses douloureuses épreuves, et quand il sentit que ses larmes allaient couler, il cacha, dit Homère, sa tête sous son manteau. Je sens moi-même les miennes prêtes à tomber, et je m'arrête, n'ayant pas, comme lui, un manteau pour vous les dissimuler.

« Adieu donc, chers Messieurs ! A travers l'espace, demeurez nôtres par l'affection, comme nous demeurerons toujours vôtres par la reconnaissance. Ici nous avons veillé, peiné, combattu ensemble. Ici, un jour, ensemble encore, nous triompherons. »

Ces deux discours, hachés des plus enthousiastes applaudissements, diront à la maison mère de Saint-Lazare et à l'Église entière, le vide

que le départ des prêtres de la Mission fait dans notre diocèse et dans nos cœurs.

Mémoire en faveur des Messieurs de Saint-Lazare adressé à MM. les députés membres de la Commission des Congrégations, par M^{gr} l'évêque de La Rochelle. (Semaine religieuse du 18 septembre.) — Messieurs, Au moment où vous allez décider du sort de nos Congrégations religieuses, laissez-moi vous exposer les motifs qui doivent vous déterminer à maintenir la Société de Saint-Lazare dans les conditions où elle vit depuis plus de quatre-vingts ans.

Un avis du Conseil d'État, 21 janvier 1901, a déclaré, il est vrai, qu'elle n'avait été approuvée que pour les missions hors de France; mais au point de vue historique, cet avis ne paraît aucunement motivé. J'espère l'établir dans ce Mémoire qui est, à peu près, la reproduction de ma réponse à la lettre de M. le ministre des Cultes, 18 octobre 1902. Le simple exposé des faits semble devoir trancher la question.

Que si, par impossible, il vous restait encore quelque doute au point de vue du droit, je vous dirais : Il y a tant d'autres raisons de faire pencher la balance en faveur de la si intéressante Congrégation de la Mission, dite aussi de Saint-Lazare ! Il n'en est pas de plus française, de plus modeste, de moins politique. Modifier sa situation presque séculaire et lui interdire d'enseigner dans nos grands Séminaires serait, à tous les points de vue, la plus regrettable des déterminations.

Pour bien saisir quelle est, en réalité, la situation légale en France de la Congrégation de la Mission, dite de Saint-Lazare, il faut, dans son histoire, distinguer trois périodes :

La première, allant de 1625 à 1792, date de la suppression ;

La seconde, de 1804 à 1809, où Napoléon, qui l'avait rétablie, la supprime pour la seconde fois ; c'est celle-ci que l'avis du Conseil d'État semble avoir uniquement en vue, laissant de côté les deux autres ;

Enfin, la troisième, de 1816 à 1901, date du récent avis du Conseil d'État.

Les trois doivent servir de points de repère ou de jalons à qui-conque veut exactement suivre l'exposé de mes observations, fondées toutes sur des documents officiels, comme il vous sera aisé de le constater.

La Société de Saint-Lazare eut des débuts très modestes. Dans son développement progressif, elle ne s'est jamais départie de l'humilité qui était si bien dans l'esprit de saint Vincent de Paul, son fondateur. L'acte de fondation des Gondi (1625), approuvé par lettres patentes de mai 1627, enregistrées par le Parlement en mai 1631, stipule que

les membres de la Congrégation donneront, tous les cinq ans, des missions sur les terres de cette famille, exceptionnellement puissante, mais dans les bourgs et les villages seulement. De là le nom de Congrégation de la Mission.

Que de cette date, 1625 à 1792, ladite Association ait joui de l'existence légale et de la capacité civile, nul ne le conteste. Une série de lettres patentes enregistrées au Parlement, l'acceptation de la bulle d'érection *Salvatoris nostri* d'Urbain VIII (1632), en offrent des preuves surabondantes.

Les documents officiels établissent que, lors de la suppression des communautés par la Révolution, la Compagnie comptait 78 maisons en France : Missions, grands et petits Séminaires, Cures et Paroisses. Sa situation avait paru tellement exceptionnelle, en raison des œuvres toutes de charité, auxquelles elle se livrait, qu'elle ne fut pas tout d'abord sacrifiée avec les autres Ordres religieux. Telle est la première partie de son histoire.

De 1792 à 1804, elle n'existe plus que hors de France. Le 7 prairial an XII, un décret la rétablit, non plus comme elle était avant la Révolution, mais seulement en vue des missions à l'étranger. Ceci ne nous paraît pas contestable, d'après les décrets des 26 janvier, 23 septembre et 12 décembre 1806; enfin, 12 juillet 1808 et 3 juillet 1809. Elle n'a même que l'existence légale sans la capacité civile, et, d'après le décret du 6 janvier 1807, c'est le Grand Aumônier, Archevêque de Paris, qui devra accepter les legs faits au profit de la Compagnie.

Pendant cette période, la Congrégation n'a en France ni Séminaires, ni Paroisses. Tout à coup, elle est supprimée en 1809, non qu'elle se fût compromise en donnant des missions à l'intérieur, comme les associations dont il s'agit à l'article premier du décret du 26 septembre de la même année, mais parce que M. Hanon, vicaire général de la Congrégation, opposait à certaines prétentions de l'Empereur une invincible résistance. Il est même bon d'observer que, contredisant son décret de 1804, Napoléon, avant cette dissolution de 1809, avait fait officiellement donner des missions en Vendée et en Champagne par les Lazaristes.

La légalité du décret a été contestée (Cf. le Préambule du *Recueil des actes concernant la Congrégation*, p. xxxiii). Mais nous n'aborderons pas ce débat, ne voulant produire ici que des arguments concluants.

En fait, jusqu'en 1815, la Congrégation n'existe plus chez nous. Il y a dans son histoire une solution de continuité, en sorte que, quand elle reprendra une nouvelle existence, ce sera dans des conditions différentes de celles auxquelles l'assujettissait le décret de 1804.

En effet, le 3 février 1816, une Ordonnance royale déclare appli-

cable à la Mission de Saint-Lazare l'Ordonnance du 2 mars 1815 rapportant, en ce qui concernait la maison des Missions étrangères, le décret de suppression de 1809. C'est de l'insuffisance apparente de cet acte capital que naît toute la difficulté. Nous le reconnaissons volontiers. L'Ordonnance, en effet, ne précise pas si le gouvernement de la Restauration entendait autoriser la Congrégation pour les missions étrangères seulement, ou pour toutes les fonctions auxquelles elle s'était livrée en France de 1625 à 1792. En sorte que, s'il n'y avait pas d'autres indications, on pourrait croire, — et le Conseil d'Etat l'a eru, — qu'il la rétablissait telle qu'elle était en 1809. Dès lors, elle n'aurait été autorisée que pour les missions hors de France et sans capacité civile. Mais le meilleur moyen de bien entendre une ordonnance peu explicite n'est-il pas de voir comment l'entendait celui qui l'a portée? Or, dès cette même année 1816, nous trouvons la Congrégation officiellement autorisée à diriger les Séminaires en France et à exercer sa capacité civile. Ce fait, bien établi, doit être décisif. Le voici :

Une ordonnance du 13 novembre 1816 rend aux Messieurs de Saint-Lazare la propriété du Grand Séminaire d'Amiens, et en des termes qui ne laissent plus subsister le moindre doute. Permettez-moi de les reproduire, puisque à eux seuls ils semblent trancher toute difficulté :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.,

« Voulant pourvoir aux besoins du diocèse, sur le rapport du
« Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur, nous avons ordonné et
« ordonnons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Le dépôt de mendicité établi dans les bâti-
« ments de l'ancien Séminaire d'Amiens est supprimé. Ces mêmes
« bâtiments seront rendus à la Congrégation de Saint-Lazare, à la
« charge par cette Congrégation de former pour l'état ecclésiastique les élèves
« du Diocèse sous la surveillance de Monsieur l'Evêque. »

Que souhaiter de plus concluant? Les Lazaristes, non seulement ont retrouvé la *capacité civile* pour posséder l'immeuble qui leur est rendu, mais ils seront tenus de diriger le Séminaire d'Amiens. Le Conseil d'Etat a-t-il eu connaissance de cet acte si important qui se trouve déposé aux archives du Grand Séminaire? (*Actes du grand Séminaire*, p. 20 bis.) C'est peu probable, et c'était pourtant capital. A-t-il remarqué qu'à partir de cette date, diverses ordonnances autorisent la Congrégation à recevoir directement, et sans intermédiaire, des legs et des donations (Ordonnances du 16 septembre et du 12 novembre 1818, 1^{er} décembre 1819, 23 août 1820, 6 novembre 1822), et à faire des acquisitions d'immeubles (Ordonnances des 8 octobre 1826, 1^{er} juillet et 11 novembre 1827, etc., etc.)? Com-

ment ne pas reconnaître devant des actes si décisifs que le Gouvernement d'alors entendait avoir remis la Congrégation de Saint-Lazare non pas dans la situation que lui avait faite Napoléon, avec son but exclusif des missions à l'étranger et son incapacité légale, mais bien dans celle qu'elle avait sous l'ancienne Monarchie et avant 1792? Aussi, quand le Gouvernement enregistre le Bref qu'il avait sollicité, en 1827, de Léon XII pour nommer un Supérieur général à la Congrégation, nous trouvons visés non pas seulement les actes qui la concernent depuis 1804, mais encore ceux de 1627, 1630, 1642, 1714, 1743, etc., etc. C'est bien, à ses yeux, la même Société reconstituée non pas rien que partiellement, comme l'avait fait le Gouvernement impérial, mais telle qu'elle avait vécu avant la Révolution. On l'a ainsi entendu depuis quatre-vingts ans, et Ledru-Rollin, dans le *Journal du Palais*, suppose, au mot Congrégation, que la question ne fait pas le moindre doute. La raison qu'il en donne, « c'est que rien n'a été changé dans ses statuts, depuis la bulle d'érection d'Urbain VIII en 1632. Un acte du chef de l'État a pu, pour un temps, de 1804 à 1809, restreindre les fonctions et les œuvres de la Congrégation, mais cette réglementation n'ayant pas été introduite dans les statuts, ne pouvait avoir qu'un caractère transitoire et précaire, lequel a pris fin le jour où un acte du pouvoir civil a levé la prohibition survenue, et rétabli la Congrégation, en 1816, par une Ordonnance dont on trouve un commentaire très complet dans l'Ordonnance subséquente du 1^{er} juillet 1827 ».

Depuis plus de quatre-vingts ans quelqu'un a-t-il songé à dénier aux Lazaristes cette pleine réintégration dans les droits qu'ils avaient avant 1792? Il ne paraît pas. Les Evêques les ont appelés à remplir diverses fonctions dans leurs diocèses : Missions, Séminaires, Paroisses, etc., et, ne doutant pas de la pleine autorisation du Gouvernement, ils les ont installés, sans hésiter, dans les édifices de l'État. Quand ceux-ci ont fait défaut et que les circonstances l'ont exigé, la Congrégation a dû acquérir des immeubles. Or, elle ne l'a fait qu'avec l'autorisation de son tuteur, l'État, qui depuis 1816 a accueilli favorablement toutes les démarches de ce genre. Ainsi il a autorisé les établissements suivants : 8 octobre 1826, achat de Montolieu (département de l'Aude) pour création d'un établissement (collège) d'utilité publique; 6 janvier 1830, donation d'une chapelle vicariale à Amiens; 7 février 1830, achat de Gentilly dans la Seine; 17 avril 1835, érection de Sainte-Anne à Amiens en annexe paroissiale; 17 mai 1845, donation d'une résidence à Dax; 10 juillet 1850, donation d'une paroisse à Grégy (Seine-et-Marne); 28 juillet 1858, maison de missions à Tours; 27 janvier 1869, achat pour l'œuvre de Sainte-Rosalie à Paris; 17 janvier 1872, achat d'une maison de missions à Orléans; 4 janvier 1873, achat d'une maison pour les Laza-

ristes à Angers; 23 janvier 1873, établissement de missions à Lyon; 13 janvier 1874, donation à Toursaint (Bouches-du-Rhône); 17 décembre 1874, achat d'un orphelinat de garçons et presbytère à Folleville (Somme); 10 février 1879, achat d'une maison de missionnaires à Rennes (Ille-et-Vilaine), etc., etc.

En fait, et ceci semble bien établir l'erreur matérielle du Conseil d'Etat, lorsque, à la séance du 4 décembre 1900, le Gouvernement, présentant la statistique des immeubles des congrégations, a publié, comme annexe au procès-verbal, le nombre des établissements de chacune d'elles, sous le n° 2002, la Société de Saint-Lazare est portée comme possédant des établissements *autorisés* dans plusieurs départements, par exemple, p. 356, Indre-et-Loire; p. 448, Loiret; p. 850, Somme; etc., etc. Le même document n° 2002, t. II, p. 38, donne la liste des 21 départements dans lesquels la Congrégation est établie.

Enfin, d'après le *Recueil des Actes du Gouvernement* concernant les Lazaristes, il y a plus de 20 maisons autorisées par décrets ou ordonnances des divers régimes qui se sont succédé en France de 1816 à 1900, et les autorisations sont données dans les termes les plus explicites. Lisez, par exemple, le décret du 17 janvier 1872 : ARTICLE PREMIER. « Le Supérieur général de la Congrégation de la « Mission, existant à Paris en vertu d'un Décret du 7 prairial an XII « et de l'Ordonnance du 3 février 1816, est autorisé à acquérir, au « nom de cette Congrégation, une maison située à Orléans, rue du « Faubourg-de-Bourgogne, n° 122, pour y établir une maison de mis- « sionnaires. » Est-ce clair? En faut-il un autre? Il est de Louis-Philippe (17 avril 1834) : « L'église de Sainte-Anne, à Amiens, « appartenant à la Congrégation de Saint-Lazare, est érigée en « annexe. Ladite Congrégation est autorisée à accepter la donation à elle « faite par le sieur Bailly d'une rente annuelle de 375 francs, mais « elle demeure chargée de desservir l'annexe et de pourvoir à toutes « les dépenses du culte. »

Comment l'avis du Conseil d'Etat, affirmant que les Lazaristes ne peuvent posséder en France qu'un seul établissement, s'accommodait-il des faits contraires se perpétuant depuis quatre-vingts ans? Comment prétendre que cette Association ne peut exercer aucun ministère en France? Vraiment, on ne le voit pas.

Et, dans l'ordre administratif, peut-on nier qu'elle ait eu, depuis 1816, l'existence légale? Mais le Garde des sceaux Hébert écrivait, le 22 novembre 1847, au Préfet de la Seine que la Congrégation *ayant l'existence légale peut ester en justice*, et la Cour de Cassation (arrêt du 19 décembre 1864) déclare que l'existence de cette Congrégation, remise en question à diverses reprises, a été chaque fois, à la suite d'un nouvel examen, reconnue par le Conseil d'Etat..., *que son exis-*

tence et sa capacité, comme établissement religieux régulièrement autorisé, ne sauraient désormais être contestées. Et, en réalité, depuis cet arrêt, la capacité civile et l'existence légale ont été invariablement reconnues. Assurément, une telle jurisprudence a supposé que l'Ordonnance de 1816 avait placé la Congrégation dans une situation différente de celle du Décret de 1804, qui lui enlevait la capacité civile.

Mais revenons à la question des Séminaires. J'ai signalé le décret de Louis XVIII imposant aux Lazaristes l'obligation de prendre la direction du grand Séminaire d'Amiens. A une date plus rapprochée de nous, 16 juillet 1874, un décret du Président de la République porte : « ARTICLE PREMIER. — Le Supérieur général de l'Association « des Prêtres de la Mission, reconnue par décret du 7 prairial an XII « et par ordonnance du 3 février 1816, est autorisé à accepter la « donation faite par le sieur Drouet, consistant en rentes sur l'État, « 5.000 francs, *sous la condition que les arrérages de ces rentes « seraient comptés comme traitement du Supérieur et de cinq professeurs du « Séminaire de Troyes, dans le cas où l'Évêque et le Supérieur général « s'entendraient pour confier la direction du Séminaire du diocèse aux « Prêtres de la Mission.* » L'entente se fit, et, depuis 1814, les Lazaristes dirigent le grand Séminaire de Troyes avec l'approbation explicite, comme on le voit, du Gouvernement.

D'ailleurs, à lui seul, le fait que plus de vingt de nos Séminaires sont, depuis un demi-siècle, tenus par les Lazaristes établit de la façon la plus concluante que les pouvoirs publics ont reconnu à ces prêtres le droit de les tenir. Nous les trouvons en 22 diocèses installés officiellement dans les édifices de l'État, et pas une fois l'État ne juge à propos de leur dire : « Vous n'êtes pas à votre place ! » Le Gouvernement de la République, à diverses dates, a renvoyé des Séminaires les Oblats de Marie, les Jésuites, les Eudistes comme non autorisés, et, sous ses yeux, sans soulever d'objection, les Lazaristes les ont remplacés, à Poitiers par exemple. Que signifierait cette substitution si les successeurs étaient aussi peu autorisés que les prédécesseurs ? Quand Nice devient territoire français, notre Gouvernement prie instamment Saint-Lazare d'accepter la direction du Séminaire diocésain pour y affirmer notre influence nationale, et aujourd'hui on leur dirait tout à coup : « Que voulez-vous ? C'est une erreur. Depuis quatre-vingts ans on se trompe, vous n'avez jamais été destinés à former les jeunes clercs, mais seulement à évangéliser les sauvages ! » Franchement, Messieurs, ne jugez-vous pas que ce serait stupéfiant ! Les Missionnaires de Saint-Lazare ont pour eux la légalité, accentuée par cette possession ininterrompue, incontestée, de près d'un siècle, et on procéderait contre eux comme s'ils étaient des usurpateurs ou des intrus ! Ce serait en refusant de tenir compte des

droits les mieux établis, et en froissant des sentiments patriotiques que nous avons tous au fond de l'âme.

La Congrégation de la Mission n'est pas seulement née sur le sol de France, mais elle est l'œuvre de Vincent de Paul, le saint le plus français qu'honore l'Église. Ce glorieux fondateur l'avait créée non seulement pour évangéliser les pauvres, mais surtout pour diriger les Séminaires, en sorte que, quand il mourut, sur 26 maisons fondées par lui, 18 étaient des Séminaires, dont 14 en pays français. Il n'avait envisagé les missions à l'étranger que comme la partie la moins importante de son œuvre. Et de fait, si celles de Pologne, d'Italie, d'Algérie subsistèrent, celles de Madagascar et des Nouvelles-Hébrides lui survécurent à peine. Interdire désormais à ses Fils l'enseignement des Séminaires, ne serait-ce pas les éloigner précisément de la fin à laquelle Vincent de Paul les avait destinés ? Et cependant, Messieurs, votre désir paraît être de rappeler les diverses Congrégations que vous laisserez vivre aux fonctions premières pour lesquelles elles avaient été instituées.

Celle-ci est si essentiellement française que sa maison mère est à Paris ; que la nomination de son Supérieur général doit être agréée par le Gouvernement de la République (art. 2 des Statuts) ; et que, tout en étant attachée à Rome par les fibres les plus profondes du cœur, elle n'a pas hésité, il y a peu de temps, vous le savez, à y soutenir une lutte énergique et victorieuse pour interdire à d'habiles combinaisons de lui enlever son caractère national.

Partout, dans les diocèses où ils ont été appelés, les Messieurs de Saint-Lazare se tiennent filialement sous l'autorité des Évêques et, conformément à l'article 9 de leurs Constitutions, ils n'exercent jamais aucun ministère sans leur assentiment.

Rien de plus modeste que ces pieux ouvriers de l'Évangile. Ils ne prêchent que dans les campagnes, au pauvre peuple. Les grands auditoires des villes leur sont interdits. —

Les a-t-on jamais vus se mêler à la politique, rechercher des influences humaines, s'enrichir, faire du bruit autour d'eux ? Quand fut connu l'avis du Conseil d'État qui les constituait victimes d'une erreur de fait, à nos yeux incontestable, ils pouvaient, aux termes de l'article 40 du décret du 22 juillet 1806, et puisqu'il s'agissait d'une matière non contentieuse, recourir au Président de la République « pour l'affaire être renvoyée, s'il y avait lieu, soit à une section du « Conseil d'État, soit à une Commission ». L'ont-ils fait ? Non. Leur désir est de rester partout et toujours ignorés, redoutant le bruit et ne voulant que le bien. A qui donc ces bons prêtres pourraient-ils porter ombrage ? Ils avaient quelques cures dans certains diocèses, des sanctuaires fréquentés : on les en a privés. Nous n'avons pas entendu retentir leurs doléances et leurs protestations. Là où on les

veut, ils viennent. Là où on ne les veut plus, ils s'en vont, mais sans bruyantes récriminations. Certains Evêques leur ont parfois retiré les Séminaires, ils n'ont pas réclamé et sont rentrés chez eux. L'expérience ayant établi qu'ils faisaient mieux que d'autres, on les a rappelés: ils sont revenus.

Oui, ces braves gens n'ont rien de prétentieux, rien d'encombrant; ce sont des prêtres selon l'Évangile, et vraiment on serait embarrassé pour dire en quoi ils peuvent porter ombrage même aux plus ombrageux.

La question du choix des professeurs dans les grands Séminaires regarde l'Evêque. C'est à lui de voir ce qui est le mieux en harmonie avec les besoins et les ressources de son diocèse. S'il nous paraît avantageux d'y maintenir les Fils de Saint-Vincent de Paul, en raison de leur piété, de leur dévouement, de leur soumission absolue à notre autorité, ne mettez pas d'obstacle là où il n'y en a pas eu depuis 1816. Laissez-nous au moins cette liberté. Tout le monde y gagnera.

Si, peut-être avec raison, on a parfois reproché aux Messieurs de Saint-Lazare d'instituer subitement professeurs des hommes qui n'étaient pas prêts pour le haut enseignement des Séminaires, il faut reconnaître que, depuis plusieurs années, ils se sont mis vaillamment à l'œuvre, et donnant désormais, soit à Paris, soit à Rome, une formation spéciale aux meilleurs sujets que la Providence leur envoie, ils peuplent insensiblement nos Séminaires de jeunes professeurs aussi doctes qu'intelligents. En sorte que, le jour où j'ai voulu inaugurer à La Rochelle ma réforme du programme des études ecclésiastiques, j'ai trouvé Saint-Lazare prêt à entrer dans mes vues et à les seconder. Les six professeurs, âgés de trente ans à peine, qu'on m'a choisis, créent eux-mêmes leurs cours, d'après les grandes lignes que je leur ai tracées, l'autographient et le livrent aux élèves. C'est un travail écrasant, mais qui ne les décourage pas. Or, ces sujets d'élite que je tiens ainsi à la peine, ne seraient pas déplacés dans une de nos Facultés catholiques. Ils sont heureux de se dépenser sans mesure pour le bien de mes 60 modestes séminaristes et le succès du nouveau mode d'enseignement que je voudrais faire prévaloir. Dieu d'ailleurs bénit visiblement leurs efforts.

Inutile de vous dire quel serait mon embarras si je devais perdre de tels collaborateurs. Je les ai soigneusement cherchés et heureusement obtenus. Ils sont sous la direction d'un Supérieur bien fait pour me comprendre. Vous n'aurez pas le courage de me les enlever. Ils sont mon idée mise en œuvre. Or, cette œuvre, la transformation de l'enseignement dans les Séminaires, peut avoir des résultats incalculables. Il suffit de voir déjà où en sont nos élèves pour préjuger l'avenir. C'est une vraie rénovation du clergé qui commence. D'autres que moi cueilleront les fruits, mais l'Église et la France en profite-

ront, cela me suffit. Je n'y plains pas ma peine. A travers mes autres travaux, et ils sont nombreux, je vais parfois en classe entendre élèves et professeurs; je les suis, je les encourage, je triomphe avec eux, pour eux, et impitoyablement, sans motif, on me briserait dans la main l'instrument que j'ai eu tant de difficulté à organiser, et que j'ai tant de joie à voir fonctionner très heureusement! Je ne veux pas le croire.

Que si, sortant de ce côté tout personnel, j'envisage la question à son point de vue général, je vous redirai, avec la plupart de mes collègues, qu'il est absolument impossible, dans le plus grand nombre des diocèses, de remplacer les auxiliaires que vous voudriez nous enlever. Les prêtres aptes à enseigner l'Écriture sainte, la Patrologie, la Pastorale, la Théologie positive, les langues orientales sont rares. Je connais des diocèses où il ne s'en trouverait pas un. Et s'ils se trouvaient, auraient-ils la tenue austère, la piété profonde, l'autorité et l'abnégation nécessaires pour la vie du Séminaire?

On semble nous renvoyer à Saint-Sulpice. Certes, voilà aussi une compagnie modeste, dévouée, savante, admirable de bon esprit et de sainteté. C'est elle qui m'a élevé, et j'y ai assez d'amis fidèles pour pouvoir dire qu'elle est un peu ma famille. Mais Saint-Sulpice ne saurait prendre aucune des maisons laissées par les Lazaristes. Non seulement une convention séculaire, conclue entre les fils de M. Olier et ceux de Saint-Vincent, interdit à l'une des deux Congrégations sœurs de se substituer à l'autre, mais Saint-Sulpice n'a pas de sujets disponibles. Le Supérieur général l'a redit bien des fois, dans ces derniers temps, aux diocèses qui lui offraient leurs Séminaires. Jugez donc de l'embaras où vous mettriez 22 évêques en les contraignant à remercier les Lazaristes. Ceux qui ont trouvé à propos de demander un simple sursis pour les remplacer risquent de se trouver, presque tous, non moins embarrassés à l'échéance qu'ils le sont aujourd'hui.

Pour moi, je ne crains pas de le redire, perdre le corps professoral que j'ai péniblement groupé et préparé à l'innovation introduite dans mon séminaire, innovation dont on se préoccupe non seulement en France, mais à l'étranger, ce serait le découragement complet et la déception la plus vive. Je ne m'y résoudrai que réduit aux extrémités dernières.

Permettez-moi d'espérer, Messieurs, que rien de si pénible ne nous arrivera, et que, ayant à exposer à la tribune la vraie situation des Lazaristes, votre rapporteur demandera qu'ils restent, ce que, en droit et en fait, ils ont été depuis quatre-vingts ans, à la satisfaction générale de l'Épiscopat français, pour le bien de l'Église et sans aucun danger pour l'État.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

EMILE-PAUL, *Evêque de la Rochelle et Saintes.*

Amiens. — Le *Nouvelliste de la Somme* a consacré, dans son numéro du 23 août, un long article au grand séminaire d'Amiens et au départ des Lazaristes. Nous lui empruntons l'intéressante histoire de cette maison qui a pour nous une importance particulière.

Répondant et obéissant aux prescriptions du Concile de Trente, rappelées par le Concile provincial de Reims, M^{sr} François Faure, 76^e évêque d'Amiens, fonda dans notre ville en 1655 un grand séminaire où les jeunes clercs devaient se préparer au sacerdoce.

Cette première école sacerdotale, naturellement conçue et exécutée dans des proportions aussi modestes que restreintes, utilisa les locaux désertés de la vieille infirmerie de Saint-Martin aux Jumeaux, sise dans la rue dont *saint Denis* fut dépossédé par nos édiles en faveur de *Victor Hugo*.

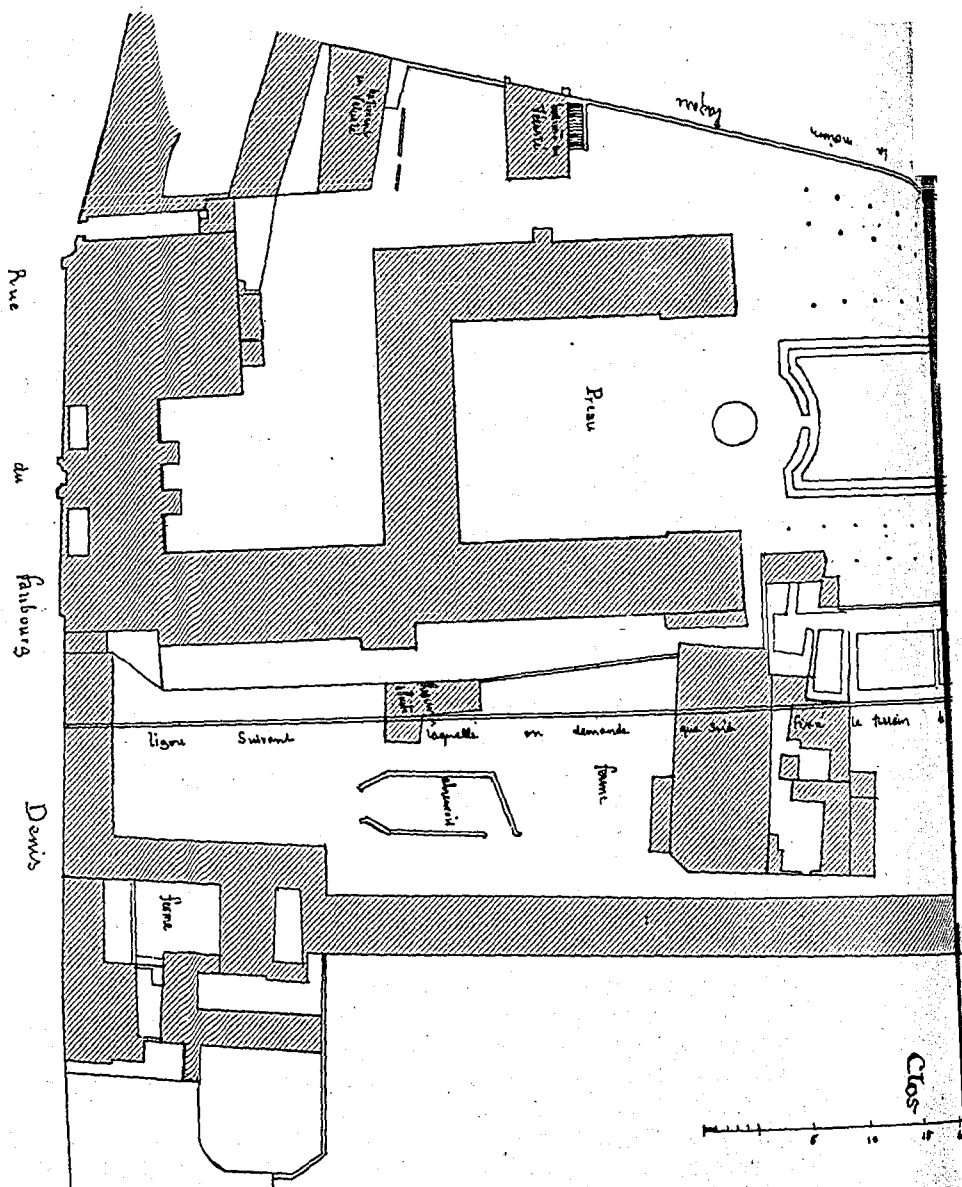
Les religieux appelés par l'Évêque pour la diriger furent les Oratoriens. Mais les tendances jansénistes de ces premiers directeurs incitèrent rapidement M^{sr} Faure à soustraire ses jeunes élèves au danger et il les confia à un Sulpicien et à quelques prêtres du diocèse.

Très courte fut leur mission, car dès 1662, deux années après la mort de saint Vincent de Paul, les prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare, les enfants du grand apôtre de la charité et les continuateurs zélés de son œuvre sublime furent appelés par l'Évêque à la direction de son grand séminaire.

« M^{sr} Faure, dit M. Edmond Soyez, dans sa *Notice sur les évêques d'Amiens* affecta à l'entretien de cet établissement le montant de la quête quadragésimale connue sous le nom de *lait et beurre*, quête qui produisait alors plus de 2.000 livres par an ; il y ajouta le prieuré de Luchaux et le revenu de la chapelle de Saint-Vincent à l'Évêché. Un impôt annuel de 3.000 livres dut être aussi prélevé sur les biens du clergé avec la charge pour le séminaire de recevoir quelques ecclésiastiques en retraite désignés par l'Évêque. Les libéralités de plusieurs bienfaiteurs, parmi lesquels il faut citer l'abbé de Séry qui légua ses meubles et sa bibliothèque, et M. Cornet, pénitencier de Notre-Dame de Paris, permirent de donner un assez rapide accroissement au Séminaire d'Amiens. »

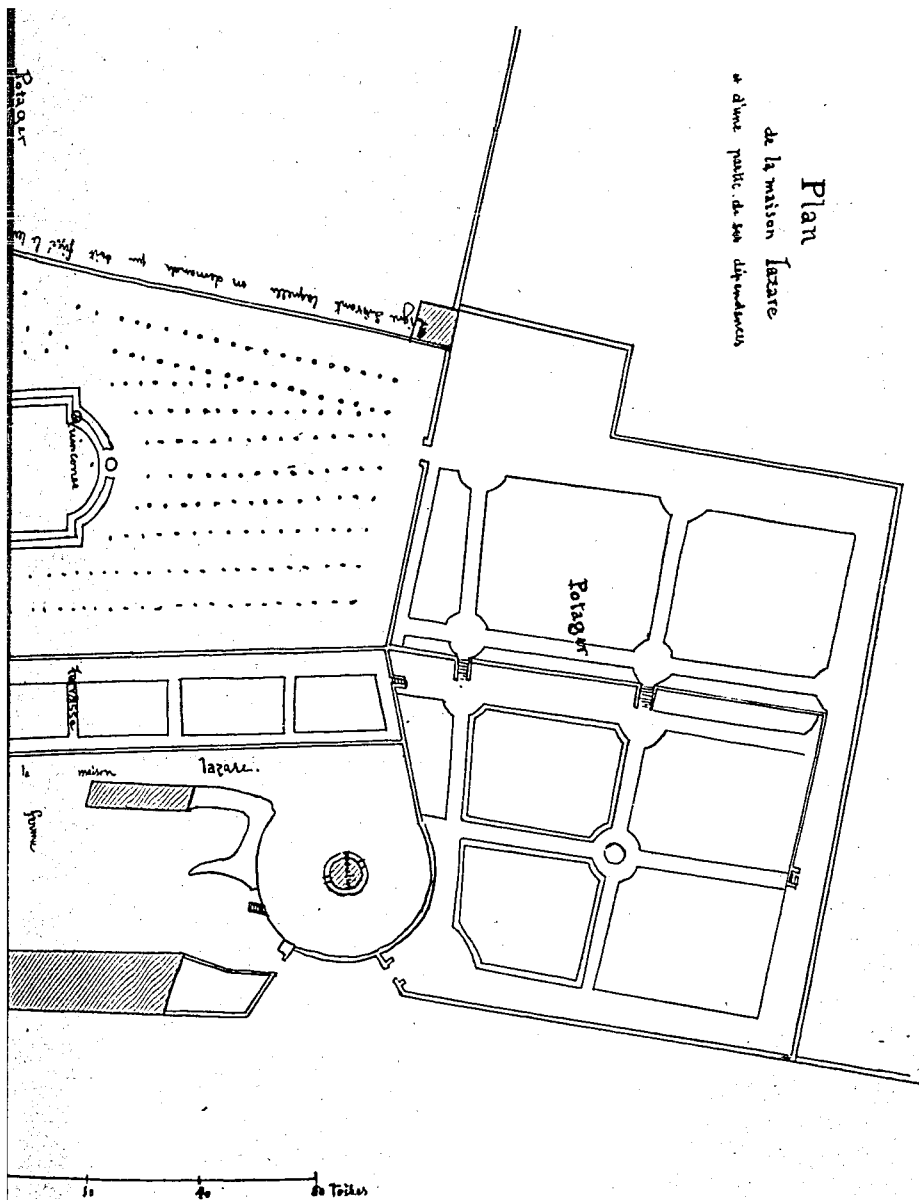
Je rappellerai, en passant, que c'est en 1693, sous l'épiscopat de M^{sr} Feydau de Brou, que s'ouvrit au séminaire la première retraite ecclésiastique, destinée aux vicaires et aux curés de la ville.

Donc la prospérité du séminaire était devenue telle, les encouragements des premiers pasteurs du diocèse, l'intérêt constant qu'ils portaient à cette pieuse pépinière, la sympathie que les savants et expérimentés directeurs s'étaient conciliée, avaient groupé un si grand nombre d'élèves, favorisé tant de sérieuses et solides vocations qu'il



Plan de la maison de Saint-Lazare et d'une partie de ses dépendances, fait par l'architecte

La porte principale donne sur la rue du Faubourg-Saint-Denis; dans la première cour en entrant se voit à gauche l'église; un peu plus haut, de ce même côté gauche, deux bâtiments « en vétusté » dont le plus grand est probablement celui construit en 1649 pour les Ordinaires et qui se trouvait « du côté de la ville ». Dans la deuxième cour intitulée ici « Préau », dans l'aile à gauche, la dernière chambre dans le coin donnant sur le « Quinconce » et le « Préau », est celle que la tradition donne aujourd'hui comme la chambre de saint Vincent. Sur l'emplacement du petit rond et du



Leveur, le 6 vendémiaire an V (27 sept. 1896). (Archives nat., N, Seine, 2^e classe, n^o 221.)

quinconce se trouvent en partie la chapelle actuelle et l'infirmierie située en arrière qui ont été construites dans la première moitié du XIX^e siècle. Le bâtiment faisant façade sur la rue du Faubourg-Saint-Denis porte à l'intérieur la date de sa construction, 1683. L'aile à droite dans la deuxième cour (préau) porte les dates de 1681 et 1682, au commencement, et celle de 1779 à l'extrémité opposée, côté du « quinconce ». A remarquer, sur le plan, la suppression du mot : *Saint, faubourg Denis, maison Lazare.*

fallut songer à désertier le berceau devenu trop petit pour la nichée grandissante.

C'est alors que les Lazaristes se rendirent acquéreurs de terrains et de masures sis hors de l'enceinte de la ville, dans le faubourg de Noyon, et décidèrent de construire à leurs frais ce grand séminaire dont l'arbitraire les expulsa aujourd'hui avec un sans-gêne qui rendrait jaloux les grands ancêtres et les grands pillards de la Révolution!

La première pierre de notre grand séminaire, peut être le plus beau, le plus majestueux et aussi le mieux compris qui existe en France, fut bénie le 16 février 1736, par M^{sr} de la Motte. Quatre années plus tard, ce prélat était appelé à prêcher à Paris, en l'église de Saint-Lazare, devant la plupart des évêques de France, le panegyrique de ce Vincent de Paul dont son grand séminaire affichait aussi fièrement qu'heureusement le glorieux patronage.

Les travaux de construction de l'édifice, d'aménagement des locaux se poursuivirent une dizaine d'années et la prise de possession ne s'effectua qu'en 1741.

Ce rajeunissement, ou mieux cette somptueuse création, due à la libéralité des prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare, ne pouvait manquer de donner à leur œuvre une vive impulsion.

Et le Séminaire d'Amiens faisait la joie de ses évêques, et l'éloge de ses directeurs, lorsque éclata la Révolution.

Les Lazaristes avaient, et de leur mission une idée trop haute, et de leurs devoirs un sentiment trop élevé, pour condescendre aux ordres impies d'un gouvernement établi sur la haine de nos plus glorieuses traditions. (Leur vaillance ne s'est pas démentie à travers les âges; nous en avons sous les yeux le plus probant témoignage!)

Le 21 janvier 1791 tous les directeurs refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé. Ils devaient l'exemple et ils le donnaient avec une spontanéité, un ensemble, une crânerie, qui justement et heureusement impressionnèrent les jeunes prêtres qui le lendemain allaient être privés de leurs conseils.

La bibliothèque fut saisie et envoyée au district; les meubles furent vendus à la criée, et les scellés mis sur les portes de la chapelle — nos Robespierrots n'ont rien inventé!

Les Lazaristes durent se disperser, ce pendant que deux directeurs incarcérés au nom de la Liberté, mouraient en prison: M. Bailly en novembre et M. Brochain en décembre 1793.

Notre grand Séminaire fut alors successivement transformé en hôpital militaire, puis en dépôt de mendicité.

C'est à ces affectations qu'il dût de n'être pas vendu comme bien national, circonstance providentielle qui devait permettre aux Lazaristes d'en revendiquer victorieusement la pleine et entière propriété.

Lorsque fut tombé le vent de folie qui avait ébranlé la France jus-

que dans ses séculaires assises, lorsque les fleuves ou les ruisseaux eurent cessé de charier le sang le plus pur, le plus noble de France, M^{sr} de Villaret fut appelé à enchaîner, sur le siège de Saint-Firmin, les traditions interrompues par l'évêque intrus Desbois de Rochefort.

Un des premiers actes du prélat fut le relèvement de l'école des clercs, le rétablissement d'un séminaire que les événements, au lendemain de la tourmente qui avait fait tant de ruines, rendaient plus indispensable que jamais.

Dès le 17 janvier 1804 M^{sr} de Villaret provoquait, en un mandement, la charité de ses diocésains en faveur de cette œuvre utile et indispensable entre toutes.

Et vers les fêtes de Pâques de 1805 s'inauguraient, dans une modeste maison du Cloître Saint-Nicolas, les cours destinés aux jeunes gens « désireux de commencer les cours préparatoires au service des autels ».

Les directeurs de ce séminaire provisoire étaient M. le chanoine Cottu et M. Logerot, prêtre de la Mission, le célèbre théologien amiénois dont les savants travaux jouissent aujourd'hui encore d'une significative notoriété.

L'année suivante, le successeur de M^{sr} de Villaret, M^{sr} Demandolx, faisait appel au dévouement et au zèle des Lazaristes, dont la congrégation avait été rétablie en France par décret du 27 mai 1804.

La voix du prélat fut entendue des religieux que la force brutale et la légalité inique avaient seules pu arracher à leur mission.

*
* *

Les Lazaristes reprirent donc la direction du séminaire restauré par M^{sr} Demandolx, et qui ne tarda pas à retrouver la vogue que lui avaient jadis assurée et la science et la vertu des Fils de Vincent de Paul.

Si nombreux furent bientôt les élèves, qu'en 1807 la maison du Cloître Saint-Nicolas était devenue trop étroite pour les contenir. Des bâtiments plus vastes s'imposaient; on les trouva rue des Jacobins, et l'ancien collège reçut les séminaristes dont le nombre augmentait de jour en jour.

Le recrutement du jeune clergé venait d'ailleurs, cette même année, d'être favorisé par un décret de Napoléon (30 septembre), créant dans tous les séminaires diocésains de l'Empire des bourses et des demi-bourses. Amiens fut inscrit pour 14 bourses et 28 demi-bourses.

Les Lazaristes occupèrent donc l'ancien collège, une grande partie de l'épiscopat de M^{sr} Demandolx, mais ce n'était là encore qu'un provisoire.

Leur séminaire, à eux, bâti par eux, n'était-il pas là, aux portes d'Amiens, offrant à leurs élèves la plus idéale des écoles, la mieux appropriée à leurs études spéciales, favorisant également la méditation, l'étude, le délassement et la promenade.

Aussi, sous la Restauration, en 1816, le supérieur, M. Dewailly, sollicita-t-il instamment la restitution de l'immeuble du faubourg de Noyon, *vu qu'il est la propriété des Lazaristes et qu'il n'a pas été vendu durant la Révolution.*

A l'unanimité, les membres du Conseil départemental appuyèrent auprès du Gouvernement la si légitime revendication du supérieur du grand Séminaire.

Un rapport du Conseil général, en date du 13 juin, insiste notamment sur ce point que l'immeuble revendiqué a été élevé par les soins des Lazaristes et à leurs dépens sur des terrains ou l'emplacement d'anciennes mesures par eux achetés.

Donnant suite à la demande de M. Dewailly, chaudement appuyée par le Conseil départemental, le ministre Laisné, secrétaire d'État de l'Intérieur, s'enquêta auprès de M^{re} Demandolx : La Congrégation de Saint-Lazare était-elle usufruitière ou propriétaire de l'immeuble du faubourg de Noyon? Pouvait-il être restitué aux religieux ou au Diocèse?

L'Évêque d'Amiens ayant affirmé au ministre le droit de propriété des Lazaristes, et le devoir de la restitution entre leurs mains, le roi Louis XVIII rendait une ordonnance en date du 17^e novembre, consacrant irréfutablement et à jamais le droit de propriété des prêtres de la Mission sur le grand Séminaire du faubourg de Noyon.

En vertu de l'ordonnance royale, « l'immeuble et ses appartenances étaient rendus aux prêtres de la Mission, à charge par eux de former les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, sous la direction de l'évêque ».

C'était tout à la fois et une restitution et une autorisation.

La population de la ville et du diocèse applaudit à la décision royale, réparatrice d'une confiscation cynique. Les pouvoirs publics s'associèrent à la satisfaction générale et adressèrent aux Lazaristes les plus cordiales et les plus chaleureuses félicitations.....

La Chambre

de saint Vincent de Paul

dans l'ancien Saint-Lazare ⁽¹⁾

La démolition plus ou moins prochaine de la prison de Saint-Lazare donne un intérêt particulier à la question de savoir ce qu'il faut penser de l'authenticité de la chambre de saint Vincent de Paul.

La petite et pauvre chambre dans laquelle saint Vincent a travaillé et passé la plus grande partie de sa vie depuis 1632, époque de son entrée dans l'antique léproserie de Saint-Lazare, n'existe certainement plus, puisque de l'ancienne maison il ne reste plus rien, tous les corps de bâtiments ayant été reconstruits, principalement de 1681 à 1684, par M. Edme Jolly, troisième supérieur général (2), à l'exception d'une seule aile « *du côté de la ville* » que saint Vincent lui-même avait fait construire en 1649 pour les ordinands.

La question ne peut donc se poser que pour la chambre dans laquelle notre saint est décédé, le 27 septembre 1660 à l'âge de plus de quatre-vingt-quatre ans.

Abelly, son premier historien nous apprend en effet, que, environ quatre ans avant sa mort, on obligea saint Vincent à « *prendre une petite chambre à feu* (3) ». Si donc cette chambre a été conservée, elle doit évidemment se trouver dans ce bâtiment construit quelques années auparavant par le saint lui-même pour les ordinands et qui se trouvait « *du côté de la ville* », comme s'expriment au XVIII^e siècle tous les nombreux Guides de Paris.

(1) Cf. *Petites Annales*, n^o de janvier, p. 13, et n^o de février, p. 44.

(2) Le prolongement de l'aile à droite dans la deuxième cour n'a été fait qu'en 1779.

(3) ABELLY. *Vie de saint Vincent*, éd. 1891, t. III, p. 373 et 408. Cf. COLLET, *Vie de saint Vincent*, éd. 1748, t. II, p. 72.

L'entrée de la maison de Saint-Lazare, on le sait, donne sur la rue du Faubourg-Saint-Denis. A gauche dans la première cour se trouvait l'église. Sur le plan de l'an V que nous publions aujourd'hui, elle occupe le carré en face du mot *Rue* (Voir aussi les différents plans donnés dans les numéros de janvier et février 1903; surtout p. 16 et 17). La cellule que la tradition nous donne actuellement comme étant celle de saint Vincent de Paul, se trouve au deuxième étage de l'aile à gauche dans la deuxième cour; c'est la dernière chambre du coin regardant le « *Préau* » et le « *Quinconce* » de notre plan (p. 304-305). Sur l'emplacement de ce quinconce se voit aujourd'hui une partie de l'église actuelle et une partie du bâtiment de l'infirmerie qui se trouve en arrière.

Quelle est l'aile construite par saint Vincent et dans laquelle se trouvait la chambre où il serait mort? Est-ce bien celle de la deuxième cour à gauche — où actuellement on nous montre cette chambre, — ou n'est-ce pas plutôt le plus grand des deux bâtiments marqués « *en vétusté* » sur notre plan, qui, de fait, ont été démolis depuis la Révolution?

Cela est très probable, d'autant plus que ce bâtiment, mieux que l'aile encore existante, se trouvait « *du côté de la ville* » et que seul, par ses proportions, il correspond à la description détaillée qu'en a faite Nicolas Porcher, vice-gérant en l'officialité de Paris, dans un procès-verbal de visite du 27 juin 1659, à l'occasion de la fulmination de la Bulle *Æquum reputamus*, en confirmation de l'union du prieuré Saint-Lazare à la Congrégation de la Mission. C'est, dit-il, « un grand corps de logis « *basty à neuf par les prestres de ladicte Congrégation de la « Mission, pour loger les ordinands, contenant environ douze « toises (1) de long sur quatre toises et quatre pieds de « large et environ huit toises de hault, couvert de thuille, et « quatre estages au dedans, avec une grande cave au dessous* » (Archives Nat. M, 212).

Mais est-ce bien dans ce bâtiment nouveau et réservé aux ordinands que saint Vincent est mort, et avant la Révolution du moins, sa chambre était-elle conservée?

(1) La toise contient 12 pieds et vaut 1 m. 95 environ.

En reconstruisant en 1681 Saint-Lazare, les Missionnaires n'ont-ils pas dû s'appliquer pour préserver, si possible, ce sanctuaire, eux qui nous ont transmis avec une si religieuse vénération tous les objets provenant du saint Fondateur ?

Ici encore, il faut avouer qu'il ne paraît guère qu'on croyait, avant 1789, posséder la chambre dans laquelle saint Vincent est mort. Malgré de nombreuses recherches faites à ce sujet, je n'ai pas souvenir d'avoir trouvé la moindre trace de cette croyance, ni dans les notices anciennes, ni dans les circulaires

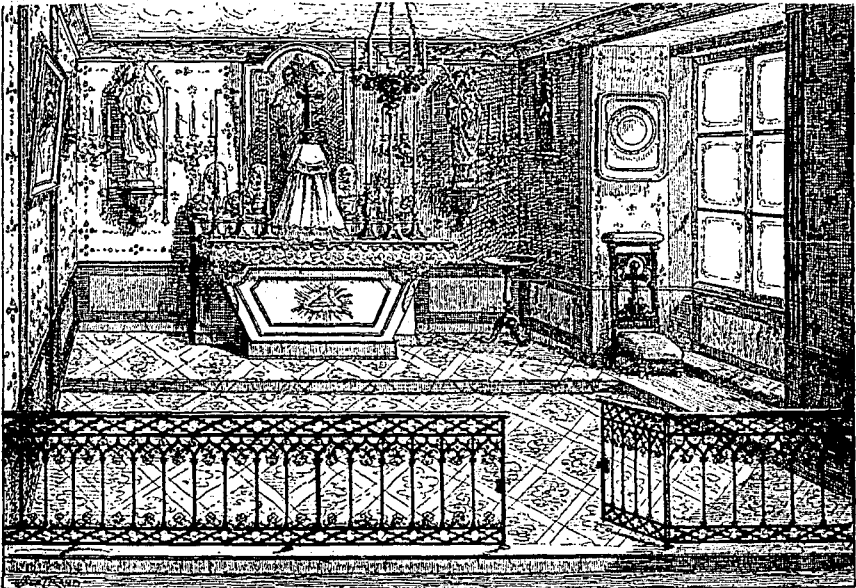


Fig. 2. — Chambre de saint Vincent de Paul dans l'ancien Saint-Lazare, transformée en chapelle par les Religieuses qui desservent la prison. Emprunté à *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, par ARTHUR LOTU.

des Supérieurs généraux, ni dans le coutumier de Saint-Lazare, ni dans les historiens de saint Vincent, ni dans les dépositions des témoins du procès de canonisation du saint, ni dans les comptes rendus des fêtes de béatification ou de canonisation. Il y a plus; dans le procès *de non cultu*, le tribunal, présidé par François Vivant, vicaire général de Paris, vint le 22 décembre 1705, faire une visite détaillée de l'église de Saint-Lazare, du tombeau de saint Vincent, de la chambre où on conserve les objets lui ayant appartenu (*ove sono le cose che*

appartenevano e sono state ad uso del detto venerabile servo di Dio), pour constater qu'on n'a pas rendu un culte prématuré au serviteur de Dieu. Après la visite de l'église et de la sacristie, le tribunal se transporte dans une chambre du deuxième étage, en face de la grande porte d'entrée de Saint-Lazare (*in cubiculum ad secundam contignationem domus Sancti Lazari quæ ad magnam ejusdem domus portam vergit*). Dans cette chambre se trouve, entre autres choses, des images, livrés, linges, habits et reliques ayant servi à notre saint (*in quo cubiculo imagines, libri, linteamina, vestes et reliquæ ad usum dicti venerabilis servi Dei, Vincentii a Paulo*); un chapeau (*petasum*), une vieille barette (*antiquum biretum*), un chandelier, un bénitier, un cilice, trois rosaires, une canne, de vieux souliers, un rideau de lit en laine, plusieurs habits noirs, des chemises et autres linges, un diurnal et un bréviaire, des éponges, des parties des entrailles, des portraits du serviteur de Dieu, et notamment une toile de deux pieds de haut.

Pas un mot de la chambre où saint Vincent de Paul est mort et pourtant la visite de ce sanctuaire, s'il avait été conservé, s'imposait absolument au tribunal chargé de constater le *non-culte* rendu au futur béatifié. Et qu'on ne dise pas que cette *Chambre des reliques*, si minutieusement décrite, n'est autre que la chambre où saint Vincent est mort; ce bâtiment a été construit après la mort du saint et n'est pas celui, semble-t-il, où aujourd'hui se montre sa chambre.

Près d'un siècle plus tard, la Révolution commence par le sac de Saint-Lazare (13 juillet 1789), dont l'ancien lazariste Lamourette, depuis, archevêque constitutionnel de Lyon et enfin mort repentant, nous a laissé une relation détaillée (1).

Lamourette nous parle du « ravage sacrilège porté dans
« la chambre de saint Vincent de Paul, dans ce temple dépo-
« silaire de tous les monuments sacrés et chéris de sa pauvreté
« et de son austérité... une natte de chaume, sur laquelle il est
« mort, un misérable chandelier rongé par la rouille, portant le

(1) *Désastre de la maison de Saint-Lazare*, à M. le comte de T... Paris, 1789; brochure de 32 pages in-12. — Cf. Mémoire de M^r Jauffret, dans les *Circulaires des supérieurs généraux*, t. II, p. 562.

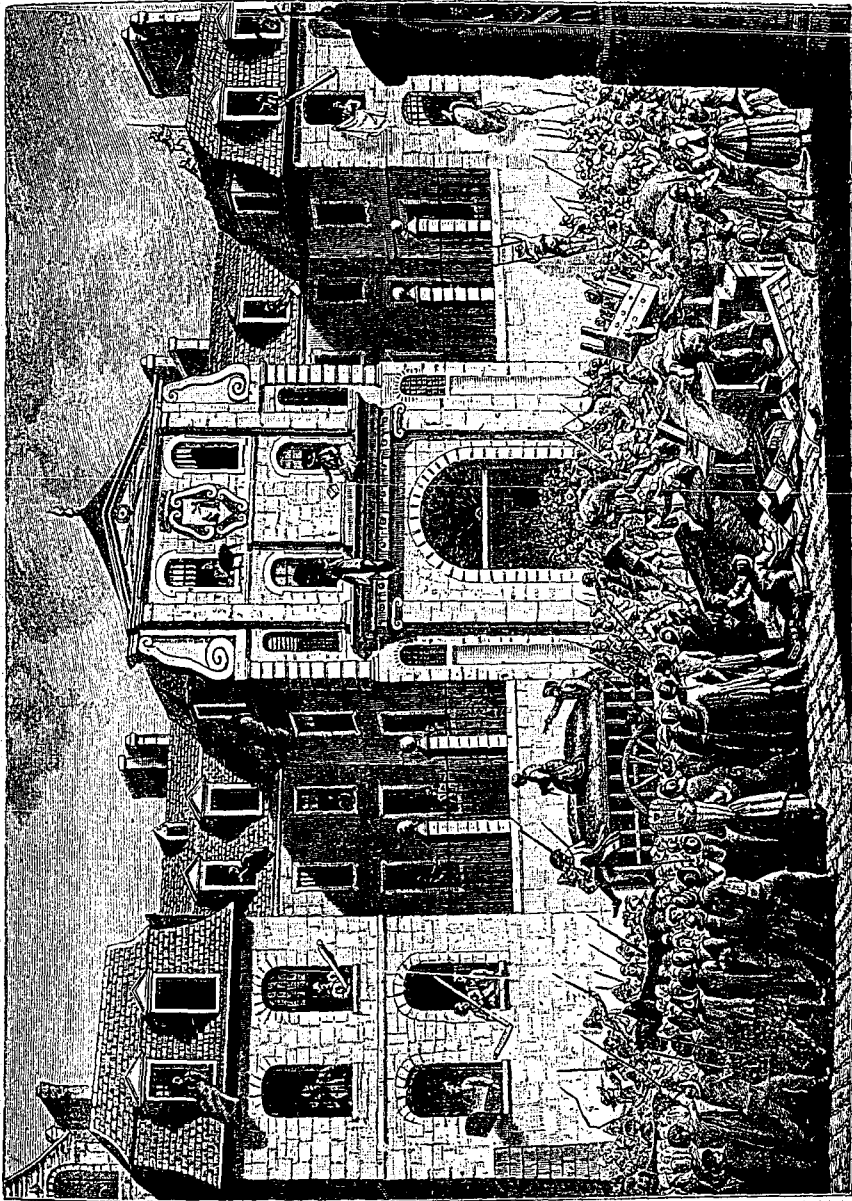


Fig. 3. — *Le Pillage de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789, d'après une gravure de Berthault, XIX^e siècle. Emprunté à Saint Vincent de Paul et sa mission sociale, par Arriva Lorr. Dumoulin, Paris.*

« reste du suif qui éclaira son dernier soupir..., un chapeau
« grossier..., le bâton agreste dont il appuyait, à l'âge de
« quatre-vingt-cinq ans, son corps épuisé..., des bas de serge...,
« un chapelet, un bréviaire.... voilà.... ce que des mains indi-
« gnes et barbares ont osé souiller de toute leur corruption,
« lacérer sans pudeur ».

Voilà bien la chambre des reliques telle que nous l'avons trouvée en 1705, la chambre où on conservait les objets ayant appartenu à saint Vincent, « *la chambre de saint Vincent* », comme dit Lamourette sans nous indiquer au reste son emplacement. Lamourette ne dit pas : Chambre où saint Vincent est mort; c'est à remarquer. A remarquer également le silence sur ce sujet dans la circulaire assez détaillée d'ailleurs que le supérieur général, M. Cayla, adressa le 24 juillet suivant à ses confrères.

A remarquer surtout le procès-verbal très long et détaillé de la visite minutieuse faite à Saint-Lazare les 16 juillet 1789 et jours suivants par « Louis-Antoine Laurens de Courville, lieutenant juge civil, criminel de police et voyerie » du quartier, pour constater l'étendue du dégât. Toute la maison est parcourue, chaque chambre visitée attentivement en présence de ceux qui l'occupaient; et de la chambre de saint Vincent de Paul pas de trace (Archives Nat. Z², 4684).

Cependant c'est à cette époque qu'on trouve pour la première fois une mention plus explicite. Elle est de M. Adam, prêtre de la Mission, qui se trouvait de passage à Paris, au séminaire Saint-Firmin, pour suivre un procès concernant la maison de Lyon et qui, à la date du 16 juillet 1789, en parlant du sac de Saint-Lazare, écrivait à son confrère M. Jousset, procureur de la maison de Lyon : « Ce désastre m'a procuré l'honneur de voir
« pour la première fois la chambre ou pour mieux dire la cel-
« lule de saint Vincent. » (Archives du Rhône, fonds des Lazaristes, Carton 28. — Copie aux archives de la maison mère de Paris.) Les lettres de M. Adam contiennent des appréciations plus que sévères et injustes, c'est un homme aigri, un peu malade, dont le témoignage est d'autant plus suspect qu'il avoue lui-même ne pas connaître les lieux dont il parle.

Par contre, après la Révolution, lorsque les missionnaires cherchent à rétablir la Congrégation un instant dispersée et qu'ils réclament à cet effet une maison mère, ils parlent de Saint-Lazare « leur propriété », ils invoquent les services rendus dans le passé et font remarquer « combien il est déchirant... de « voir subsister... et profaner ainsi un édifice, qui a, par la charité de nos pères, servi d'asile à des milliers de réfugiés « d'Angleterre et d'Écosse, de Lorraine et de Picardie... » (Lettre de M. Verbert au ministre de l'Intérieur, 9 avril 1817). Pas un mot de la chambre de saint Vincent qui y aurait été conservée, et pourtant c'eût été un puissant motif à mettre en avant, à une époque où les mots de « *philanthropie* » et de « *saint Vincent de Paule* » étaient tant en honneur parmi les hommes au pouvoir. Si la chambre de saint Vincent avait encore subsisté, les missionnaires d'alors n'auraient-ils pas dû invoquer cet argument pour ravoir et conserver ce sanctuaire ?

Enfin un autre argument — très grave celui-ci — c'est l'opinion de M. Étienne, quatorzième Supérieur général de la Mission (1843-1874). M. Étienne qui est entré dans la Congrégation en 1820, a vécu avec les anciens missionnaires, MM. Boujard, Le Gô, Billiet, Lamboley, de Wailly, Salhorgne, etc. — M. Boullangier, qui, avant la Révolution, était procureur au séminaire Saint-Firmin et, depuis, a été procureur général, n'est mort qu'en 1843; — M. Étienne, qui, par conséquent, était bien placé pour savoir la tradition de l'ancien Saint-Lazare, et qui, en outre avait un tel culte et une telle vénération pour tout ce qui touchait saint Vincent de Paul, M. Étienne *ne croyait pas à l'authenticité de la chambre de saint Vincent*. Ceci explique sans doute son absence lors de la bénédiction de cette cellule convertie en chapelle pour l'usage des religieuses (1851) (1).

Il faut donc arriver au XIX^e siècle, c'est-à-dire à la nouvelle génération venue depuis la Révolution pour trouver dans les historiens la mention nette et précise de la conservation de la chambre de saint Vincent de Paul.

Mais comment expliquer cette tradition ? Pourquoi les Sœurs de Marie-Joseph qui desservent la prison Saint-Lazare de-

(1) Voir l'inscription commémorative de cette cérémonie (p. 316).

puis 1850, ont-elles converti en chapelle cette cellule plutôt qu'une autre? Est-ce le souvenir de saint Vincent en général qu'elles ont voulu honorer; ou ont-elles une donnée particulière et certaine pour prétendre que c'est la cellule du Saint? Je sais bien qu'on a dit qu'à l'arrivée de ces religieuses à Saint-Lazare elles y auraient trouvé une inscription indiquant l'emplacement de la chambre de saint Vincent et qu'elles auraient fait venir un Frère de la Mission ayant habité autrefois la maison de Saint-Lazare pour en avoir des renseignements.

En supposant ce dernier fait exact, on peut se demander quelle valeur ajouter à ce témoignage rendu par ce bon Frère sur une maison qu'il aurait à peine pu entrevoir plus de soixante

MAISON DE SAINT-LAZARE

INAUGURATION ET BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE DES SŒURS

Année de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1851

Jour de la fête de la Dédicace des Eglises.

Sa Sainteté Pie,

par la divine Providence,

Pape neuvième du nom,

Gouverneur de l'Eglise de Dieu.

Louis, NAPOLÉON, BONAPARTE,

Président de la République Française

Monsieur de MAUPAS, Préfet de police,

JEUNESSON, Directeur de la 1^{re} division,

DUFAURE, chef du 1^{er} bureau,

MERCIER, Inspecteur général des prisons,

PANISSE, Directeur de la prison de Saint-Lazare,

Monsieur DUPRÉ, chanoine honoraire de Bordeaux et

d'Evreux, premier aumônier,

Monsieur de MORANGIÉS, deuxième aumônier,

Les Sœurs de la Congrégation de Marie-Joseph

chargées du soin des prisonnières,

Sœur Marie-Euphrasie, étant Supérieure,

Sur le lieu même où est mort, à Saint-Lazare,

Saint Vincent de Paul en l'année 1660

le 27^e jour du mois de septembre,

Cette cellule, convertie en une chapelle,

a été ouverte et bénie

par

Monseigneur MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE SIBOUR,

Archevêque de Paris

assisté par

Messieurs EGLÉE, Vicaire général chargé spécialement des prisons,

et COQUAND, Secrétaire général de l'Archevêché

en présence

de Monsieur HIRON, chanoine honoraire de Paris,

Supérieur spirituel des Sœurs,

de Mesdames de l'Œuvre des Prisons,

de plusieurs Filles de Saint-Vincent de Paul,

et d'un remarquable concours de pieux fidèles.

ans auparavant, même en lui prêtant un âge très avancé. En tout cas, un témoignage aussi problématique et aussi incertain peut-il infirmer celui autrement sérieux de M. Étienne, placé mieux que personne pour connaître la tradition et qui lui ne croyait pas à l'authenticité de la chambre de saint Vincent ?

Je ne veux pas dissimuler les difficultés; j'ai fait œuvre de sincérité en exposant les faits.

En résumé : il est assez probable que le seul bâtiment remontant à saint Vincent et construit par lui-même a disparu depuis la Révolution — d'autre part il ne paraît guère qu'avant 1789 les missionnaires croyaient posséder la chambre où saint Vincent de Paul est mort — enfin M. Étienne mieux placé que personne pour connaître l'ancienne tradition ne croyait pas à l'authenticité de cette chambre.

Historiquement on voit d'abord : *chambre des reliques de saint Vincent*, puis *chambre de saint Vincent* et enfin *chambre où saint Vincent est mort*. Est-ce suffisant pour expliquer certains textes plus récents et la tradition du XIX^e siècle? Je n'oserais le décider (1).

JEAN PARRANG,
Prêtre de la Mission.

(1) Quelle que soit l'opinion adoptée sur la chambre elle-même, pour savoir ce qu'il faut penser de la pierre que saint Vincent y aurait usée de son pied en travaillant dans l'embrasure de la fenêtre en face du sanctuaire, il suffira de faire remarquer que l'église ne se trouvait pas à cet endroit, mais au côté tout à fait opposé, que l'histoire ne nous apprend pas, à ma connaissance du moins, que saint Vincent ait usé une pierre de son pied et qu'en tout cas la chambre dans laquelle il est mort n'est pas celle où il a passé la plus grande partie de sa vie.

Notes d'Histoire

M^{me} Necker et les Sœurs de Charité. — M. le comte d'Haussonville communique au *Temps* une lettre de M^{me} Necker à Mme de La Fayette; le brouillon en a été trouvé, par l'éminent académicien, dans les archives du château de Coppet.

La lettre fut vraisemblablement écrite vers 1791; on y verra comment M^{me} Necker qui, on le sait, était protestante, jugeait les Sœurs de Charité et leurs œuvres :

« *A madame de La Fayette.* — J'ai lu, Madame, avec émotion la charmante et excellente lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, seroit-il possible que votre crédit, uniquement consacré à la protection de la vertu, ne pût empêcher la destruction des Sœurs de charité? Quoi, Madame, il est donc bien vrai qu'on pense à les supprimer, ou, ce qui produirait le même effet, qu'on veut exiger d'elles un changement de régime? C'est ainsy que m'en écrit une fille de cet ordre, distinguée par son bon esprit et par l'ascendant qu'il lui donne sur toute sa communauté. La crainte et la douleur se sont déjà emparées de ces âmes timides et les troublent dans leurs saintes fonctions. Je me jetterois à vos genoux, Madame, je me jetterois à ceux de M. de La Fayette si je pouvois croire qu'il fallût vous exciter à un acte de bienfaisance.

« Je vous parle ainsi, Madame, après un examen de quatorze ans, après avoir acquis une connaissance intime de la gestion des Sœurs de Saint-Lazare dans tous les hôpitaux dont elles sont chargées, soit par entreprise, soit en régie; après les avoir employées dans des objets publics et particuliers, et je crois pouvoir attester la supériorité de cet établissement sur tous les autres du même genre. Sans doute, il est moins parfait qu'il n'était du tems de saint Vincent de Paul, et en sortant pour ainsi dire de la pureté de sa pensée, sans doute, il subit aussi la loi des dégradations attachée à la faiblesse humaine; mais des administrateurs zélés corrigent aisément les défauts des Sœurs qui leur sont confiées, et l'on ne trouvera dans aucune espèce d'ordre ni de personne une sensibilité plus douce et plus constante, une piété plus éclairée, plus incapable de se rebuter, une économie plus exacte et une probité plus scrupuleuse.

« L'on ne doit pas s'en étonner, ce sont les seules religieuses hospitalières que leurs vœux obligent à servir les pauvres sans intermédiaire; des soins pénibles se joignent continuellement en elles à des idées morales et à des douces espérances; leurs jours, depuis quatre

heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, sont une suite de sacrifices faits à la bienfaisance. Aussi cette éducation, la plus belle de toutes, a-t-elle une influence extraordinaire et presque miraculeuse, puisque, malgré les travaux, le danger des contagions, les dégoûts de toute espèce et la soumission entière de leur volonté à leur supérieure, je n'ai pas eu connaissance pendant quatorze ans qu'une seule de ces filles ait quitté sa communauté volontairement et cependant, leurs vœux n'étant qu'annuels, l'on peut les regarder comme absolument libres. Pour avoir, Madame, une preuve de leur vertu persévérante, vous n'auriez qu'à vous rendre à Saint-Lazare ; c'est la maison qui contient à Paris deux âges de la vie de ces personnes destinées au service des pauvres : les filles novices et les filles décrépites. Vous demanderiez d'être introduite dans une salle des vieilles, à l'établissement de laquelle nous avons eu le bonheur de contribuer, vous y verriez près de quatre-vingts infirmes qui ont consacré soixante et soixante-dix ans de leur vie à soigner les malheureux, sans jamais penser à user de leur droit de liberté, et qui viennent achever de mourir dans un repos dont elles s'affligent, en jouissant cependant avec délice du souvenir de leur vie passée.

« C'est à tort, Madame, qu'on croirait pouvoir toucher à leur régime sans altérer leurs principes et leur conduite. L'habitude d'une soumission absolue, celle de n'avoir aucune possession particulière n'est pas indifférente à l'exercice de leurs devoirs. Ce n'est pas une chose si simple que de consacrer toute sa jeunesse, tous les instants de sa vie à soulager des malheureux dont la grossièreté morale repousse souvent autant que les infirmités corporelles, et quand on a réussi à établir ce merveilleux enchaînement de bienfaisance, de piété et d'obéissance, il faut trembler d'en approcher dans la crainte d'y déranger quelque chose, ne fût-ce qu'avec un souffle. L'instituteur de Saint-Lazare se connaissait en esclavage et en liberté, car il avait cru gagner à sacrifier cette liberté en se faisant galérien pendant sept ans pour conserver à un vieillard les soins d'un tendre fils et c'est dans ce principe que la vertu est toujours le premier de tous les biens, sans excepter la liberté, qu'il fonda les Sœurs de Charité.

« Je ne pouvois suffire, pendant le ministère de M. Necker, aux demandes qui m'étoient faites de toutes les villes et villages du royaume pour obtenir une de ces excellentes filles, dont le nombre est malheureusement trop circonscrit. Souvent, l'on était obligé de les suppléer par des personnes tirées d'institutions imitatrices, mais toujours fort inférieures à celles de Saint-Lazare, preuve que ce régime a des avantages sur tous les autres. Enfin, Madame, puisse le sort des Sœurs de la Charité dépendre de vous, car vous êtes un ange sur la terre et peut-être s'y méprendrait-on dans le ciel. Pour moi, dépositaire pendant longtemps des plaintes de l'humanité souffrante, j'at-

tends avec anxiété le résultat de vos efforts, mais s'ils étaient sans succès, je ne pourrais m'empêcher de considérer la destruction de cet établissement protecteur et consolateur des plus basses classes du peuple, comme une punition du sang qu'il a versé et des barbaries qu'il a exercées. Il n'a point eu de pitié, il n'en trouvera plus. Mon cœur se serre en prononçant ces tristes paroles. Au milieu de tant d'horreurs, votre douce image vient me consoler, je vous vois infatigable dans le bien, inébranlable dans vos principes; je vois à côté de vous un grand homme souvent l'idole de la renommée et souvent victime comme nous de la plus noire calomnie. Je me trouble; l'avenir n'est plus pour moi qu'un nuage sur lequel l'on lit en gros caractères : *vanité des vanités*, mais votre vertu n'est pas une vanité. Qu'il m'est doux d'avoir encore une occasion de lui rendre hommage et de me rappeler au héros qui vous embellit de sa gloire, mais que vous couvrez aussi de vos ailes! »

Bibliographie

Que feront les Religieuses ? par M. l'abbé LEMIRE, député du Nord.
1 vol. in-18 raisin, 1 franc. Lecoffre, Paris.

Ce petit volume est d'une actualité poignante. Dans toutes les communautés on se pose la question : QUE FAIRE ?

L'abbé Lemire donne son avis. Les religieuses doivent, d'abord, rester en France. Restant, elles doivent se consacrer à certaines œuvres qui offrent encore un champ très vaste à leur zèle : enseignement religieux, le jeudi et le dimanche, écoles ménagères, soins des malades à domicile, écoles professionnelles, etc., etc.

Certaines opinions de M. l'abbé Lemire nous paraissent discutables, ce qui n'est pas surprenant puisqu'il s'agit d'une question délicate et complexe; mais sa brochure mérite d'être lue, en particulier par les supérieurs des communautés religieuses.

Le Gérant : A. MARTIAL.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.). Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours. — Il est délivré, du 15 octobre au 14 mai, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectif de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet collectif. — Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de ces billets doivent être faites 4 jours au moins à l'avance, à la gare de départ.

Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Voyages circulaires en Italie. — Il est délivré toute l'année, à la gare de P.-L.-M., ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages : Itinéraire 81-A² : Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris.

Durée du voyage : 60 jours.

Prix : 1^{re} cl., 253 fr. 50 ; 2^e cl., 183 fr. 20.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations.— Congrégations.— Départs.— Institut catholique de Paris.— Toulouse.— Evreux.	321
Missions d'autrefois, par M. A. VANDAMME, prêtre de la Mission.....	329
L'Education populaire et les Œuvres non confessionnelles, par X.....	341
Notes d'Histoire.....	345
Petite chronique des Œuvres.....	350
Bibliographie.....	352

SUPPLÉMENT :

La Légende babylonienne de la Création, par François MARTIN.....	97
Notes sociales: La Lutte anti-alcoolique, l'Exemple des Etats-Unis, par Max TURMANN.....	103
Bibliographie.....	109

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL, prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPÔT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.
Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard, Paris.

POUSSIELGUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

Un Martyr abyssin : *Ghebra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de la Mission..... 2 fr.

Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX, agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent de Paul.
6. Les extraits des mémoires rapportant à saint Vincent de Paul ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

S^t Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Congrégations. Départs. Institut catholique de Paris. Toulouse. Evreux, p. 321. — Missions d'autrefois, par A. VANDAMME, p. 329. — L'éducation populaire et les œuvres non confessionnelles : le rapport Edouard Petit, p. 341. — Notes d'histoire : Saint Vincent de Paul dans le diocèse de Soissons, p. 343. — Petite chronique des œuvres, p. 350. — Bibliographie, p. 352.

Informations

Congrégations. — Les hôpitaux de la marine sont laïcisés.

— Les lazaristes, déjà obligés d'abandonner les grands et les petits séminaires qu'ils dirigeaient, viennent de recevoir avis qu'ils devront fermer presque toutes leurs résidences de France.

— M. Combes a déclaré au Sénat, le 12 novembre, que « avant la fin de cette session extraordinaire (avant un mois), le gouvernement déposera un projet de loi qui supprimera l'enseignement congréganiste dans les trois ordres (supérieur, secondaire, primaire). Quant aux membres du clergé, a-t-il ajouté, il nous a paru opportun et logique de réserver la décision à porter en cette matière jusqu'à ce que le gouvernement ait statué sur la question des Églises et de l'État. Une commission de la Chambre est saisie actuellement de cette question. Elle a poussé son travail assez loin pour qu'on puisse espérer que cette question vienne en délibération devant le Parlement au cours de la session ordinaire de l'année prochaine ».

Départs. Le 15 octobre, de *Marseille* : pour *Constantinople*, M. GABOLD, F. LAFAYE ; pour le *Brésil*, le 24 octobre, M. TADDÉI ; pour *Buenos-Ayres*, M. GAUTIER.

De *Bordeaux*, le 30 octobre, pour *Lisbonne*, M. LARROQUE.

Institut catholique de Paris. Grand amphithéâtre, 19, rue d'Assas.
— *Cours d'apologétique*, spécialement destiné aux hommes, le lundi, à 5 h. 1/4.

1^{er} trimestre : du 9 novembre au 18 janvier, M. BAINVEL, L'Écriture sainte ; 2^e trimestre, à partir du 23 janvier, M. BAUDRILLART, L'Église catholique en face de la Renaissance et de la Réforme ; 3^e trimestre, après Pâques, M. DE LA BARRE, Les droits de Dieu et la cité moderne.

Première série, du 9 novembre 1903 au 18 janvier 1904. — *Les Livres Saints* (neuf leçons). — 1903, 9 novembre, L'Apologétique. Idée et Histoire ; — 16 novembre, L'Apologétique et la Bible ; — 23 novembre, Les Livres saints, Questions d'origine et de canonicité ; — 30 novembre, Inspiration et Livre inspiré ; — 7 décembre, L'inerrance. Tout est-il vrai dans la Bible ? — 14 décembre, L'Église et la Bible ; — 21 décembre, La lecture de la Bible. — 1904, 11 janvier, La Bible et la Critique ; — 18 janvier, La question biblique au XIX^e siècle.

Toulouse. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Toulouse (18 octobre) :

« Quand nos laïciseurs municipaux résolurent d'éloigner de tous les services charitables les incomparables Filles de la Charité, ils cherchèrent les moyens de masquer l'odieux de cette mesure. Ils alléguèrent l'intérêt des pauvres, la question d'économie. Il n'était pas possible d'être plus malheureux dans le choix du prétexte.

« L'expérience est faite depuis longtemps. Partout où les laïcisations ont été opérées, elles ont été une lourde charge pour les finances des administrations qui ont recouru à ce moyen.

« Il doit en être ainsi fatalement à Toulouse.

« Pour montrer l'inanité de ce motif et pour mettre nos administrations à une dernière épreuve, les Sœurs de la Charité ont offert au Bureau de bienfaisance de continuer leurs œuvres à titre absolument gratuit. Cette proposition a fait l'objet d'une lettre officielle de M^{me} la Supérieure générale, siégeant à Paris.

« L'Administration, dite de bienfaisance, s'est gardée de publier cette pièce. Elle a passé outre, montrant par là qu'il ne s'agissait point d'économie, mais bien d'un principe imposé par l'impiété des loges. On le savait ; mais il était bon d'en avoir une démonstration éclatante.

« Avec la délicatesse et l'élévation de sentiment qui lui sont habituelles, la *Dépêche* a qualifié de piège (*sic*) l'acte sublime de désintéressement de nos admirables servantes des pauvres.

« Vous ne voulez plus de nous, ont-elles dit, parce que vous prétendez que nous vous coûtions trop cher, et que notre modeste « salaire de 400 francs par tête est une charge excessive pour le budget

« des pauvres ? Eh bien, nous offrons de les servir dorénavant à nos « frais. »

« C'est un piège, répondent les tuteurs des pauvres. Nous aimons mieux payer deux fois plus cher un service laïque, et cela par économie et pour épargner le patrimoine des malheureux.

« N'eserait-il pas à souhaiter que nos députés et nos sénateurs nous tendissent un tel piège en nous offrant de servir désormais la France sans émarger au budget ? Nous nous engageons à nous y laisser prendre.

« En attendant qu'il nous soit donné de voir cette merveille, l'acte de M^{me} la Supérieure générale des Filles de Saint-Vincent de Paul restera comme une page d'or dans les annales de la charité chrétienne. »

Évreux. — Dans une *Lettre pastorale* adressée au clergé de son diocèse, à l'occasion de la rentrée de son Grand Séminaire, M^{sr} l'Évêque d'Évreux raconte l'histoire de cet établissement. Voici les passages qui peuvent plus particulièrement intéresser nos lecteurs :

« Afin de rétablir, au moins pour les séminaristes, l'unité de direction qui était troublée, M^{sr} Olivier fit appel au dévouement de la Congrégation de la Mission. Il fallut alors, comme les anciens l'ont souvent répété, que le roi Louis-Philippe usât de son autorité pour triompher des hésitations des Lazaristes, tant les difficultés paraissaient insurmontables à ceux qui jugeaient de loin et pouvaient apprécier moins favorablement le clergé ébroïcien.

« M. Chossat fut envoyé pour prendre en mains, dans ces circonstances difficiles, l'administration du Grand Séminaire. C'était en 1846. Esprit très cultivé, homme d'une rare énergie, excellent cœur, mais de formes austères, parfois brutales, le nouveau supérieur brisa toutes les oppositions et rétablit une ferme discipline, secondé qu'il fut dans sa tâche par des prêtres de mérite et d'une rare piété. On peut citer parmi eux M. Forestier qui enseigna la philosophie de 1846 à 1851, et qui, aujourd'hui encore, vénérable octogénaire, est assistant du supérieur général de la Congrégation ; M. Perboyre, le frère du Bienheureux Martyr qui enseigna à Évreux de 1846 à 1854 ; M. Sudre qui fit deux ans le cours de morale et qui vient de mourir après avoir régi pendant quarante et un ans le Grand Séminaire de Cambrai avec une autorité sans égale.

« C'est aussi en 1850 que se place l'arrivée à Évreux, comme professeur de philosophie, de M. Maurat, qui devait consacrer à notre séminaire toute sa longue carrière sacerdotale.

« M. Chossat, plus apprécié qu'aimé, avait vieilli, et il devenait nécessaire de lui préparer un successeur. En 1852, M. Denis fut envoyé avec le titre de directeur, et l'année suivante il remplaçait M. Chossat.

« Par ses manières bienveillantes et originales à la fois, M. Denis eut bientôt conquis toutes les sympathies. Il connaissait le clergé pour en avoir longtemps fait partie en qualité de curé-doyen de Meaux et il l'aimait singulièrement; n'ignorant aucune des difficultés que rencontre le ministère paroissial, il les signalait à ses élèves avec une minutie qui parfois faisait sourire, mais qu'on reconnaissait bientôt comme une habitude sage et prudente; il puisait dans ses souvenirs et dans ses œuvres les leçons qu'il distribuait volontiers et qu'on écoutait avec intérêt.

« L'action bienfaisante de ce digne supérieur était d'ailleurs aidée par des professeurs tels que le bon M. Allou, que ses lumières ont fait appeler, lui aussi, au conseil supérieur des Lazaristes, et M. Vergne qui, dans son cours de dogme, savait mettre des attraits sur les aspérités des thèses et les rigueurs du raisonnement.

« L'année 1865 vit M. Denis quitter Évreux, accompagné des larmes de ses élèves.

« Cependant M. Maurat avait successivement parcouru tous les degrés de l'enseignement des sciences ecclésiastiques; il était mûr pour prendre la conduite de ce séminaire auquel il devait se consacrer durant trente et un ans. Nous n'ajouterons rien à l'hommage qui lui fut rendu par nos vénérés prédécesseurs, et en particulier par M^{sr} Sueur qui écrivait ces lignes si justes (1) : « En 1863, il fut « nommé supérieur du Grand Séminaire. C'est dans ces délicates et « difficiles fonctions qu'il donna la mesure de son talent; c'est alors « qu'il fit paraître cette prudence rare, cette expérience consommée, « cet esprit de discernement qui sont nécessaires pour prononcer « sûrement sur la question si grave des vocations. Sa bonté qui était « comme le fond de sa nature, tempérée par la fermeté nécessaire à « l'accomplissement de sa redoutable mission, lui gagnait facilement « tous les cœurs. »

Entre les nombreux confrères qui furent associés à ses sollicitudes, Nous citerons deux noms. M. Grandhomme fut professeur de 1874 à 1879, avant d'être supérieur des séminaires de Constantine et de Châlons; ses élèves admiraient l'éclat de son enseignement qui se pénétrait d'enthousiasme pour la beauté de nos saints dogmes. En 1877, notre chaire de morale était occupée par un enfant du diocèse, M. Edouard Rosset; son nom est synonyme d'érudition, de précision dans les idées, d'ordre dans leur exposition, et de parfaite lucidité dans leur enseignement. Il nous quitta en 1885 pour devenir Supérieur du Grand Séminaire de la Rochelle.

(1) Lettre-circulaire de M^{sr} l'Archevêque élu d'Avignon, administrateur apostolique du diocèse d'Evreux, à l'occasion de la mort de M. l'abbé Maurat.

La *Semaine Religieuse* de 1896 a consacré plusieurs articles au vénérable M. Maurat.

« Durant cette seconde période, close aujourd'hui, nous avons hautement admiré M. Debruyne et M. Dequesne, tous deux esprits supérieurs et cœurs excellents; Notre affection les suivra dans les éminentes fonctions auxquelles ils sont appelés. Et pour ne citer que M. Debruyne, Nous félicitons la maison internationale des études de Rome de l'avoir reçu comme Supérieur.

« En 1896, au milieu des regrets de tout le clergé, Dieu rappelait à lui le bon M. Maurat. Après le court passage de M. Collot dont la brillante intelligence fut justement remarquée, le Grand Séminaire fut confié au vieux et vaillant professeur de morale, M. Rougé, qui son année de supériorat à Alger terminée, nous revenait comme l'oiseau qui ne sait abandonner son nid préféré. Sûr dans ses décisions, loyal dans son dévouement, constant dans son affection, pieux et zélé dans l'exercice de sa charge, M. Rougé était, quoique vif dans ses saillies de méridional, profondément attaché à ses séminaristes et ceux-ci l'aimaient. Nous-même nous savions la valeur et la prudence de ses conseils.

« Pourquoi Dieu, à de tels maîtres, n'a-t-il pas remis la garde de plus nombreuses vocations? Pourquoi n'a-t-il pas multiplié les lévites du sanctuaire pour répondre aux besoins pressants des âmes?

« Soixante années d'un si noble et fécond enseignement allaient bientôt s'achever, et Nous Nous proposons, chers Messieurs, de fêter avec vous tous, en 1906, l'heureuse année jubilaire en vous conviant à de solennelles et saintes actions de grâces. Vous eussiez lu, appendus aux murailles des cloîtres, les noms des Supérieurs et des maîtres du passé; vous eussiez pu revoir les directeurs qui continuent ailleurs l'œuvre commencée dans notre diocèse et qu'il Nous eût été doux d'inviter.

« Et pour couronner ces joies de la reconnaissance, Nous avons la pensée de nous adresser aux deux archevêques vénérés qui ont dignement apprécié l'œuvre des Lazaristes parmi vous, NN. SS. Hautin et Sueur, et de les supplier de revenir au milieu de leurs anciennes ouailles, de recevoir l'hommage de votre pieux souvenir, et d'unir la splendeur de leur présence et de leur parole autorisée au témoignage de votre propre parole.

« Le clergé diocésain forme une grande famille qui a son séminaire pour maison paternelle. Les joies de la maison deviennent les joies des fils répandus au dehors, et quel bonheur de se retrouver, près des maîtres aimés, dans la demeure où la jeunesse cléricale a vécu, a grandi et s'est formée!

« Dieu en a décidé autrement; au lieu de joies, il nous a envoyé le deuil, et nous avons dû nous séparer des directeurs que nous voulions fêter : *fiat voluntas tua!* Que pour tempérer leur amertume et la nôtre,

il leur donne de dignes successeurs : c'est là notre vœu le plus ardent.

« Notre Séminaire vient de perdre ceux qui ont été vos guides. La tâche de leurs successeurs serait trop lourde si vous ne l'allégiez de vos sympathies, et si vous ne demandiez souvent à Dieu qu'il n'en soit jamais aucun qui perde ou diminue le dépôt sacré que l'Evêque leur confie, *depositum custodi*.

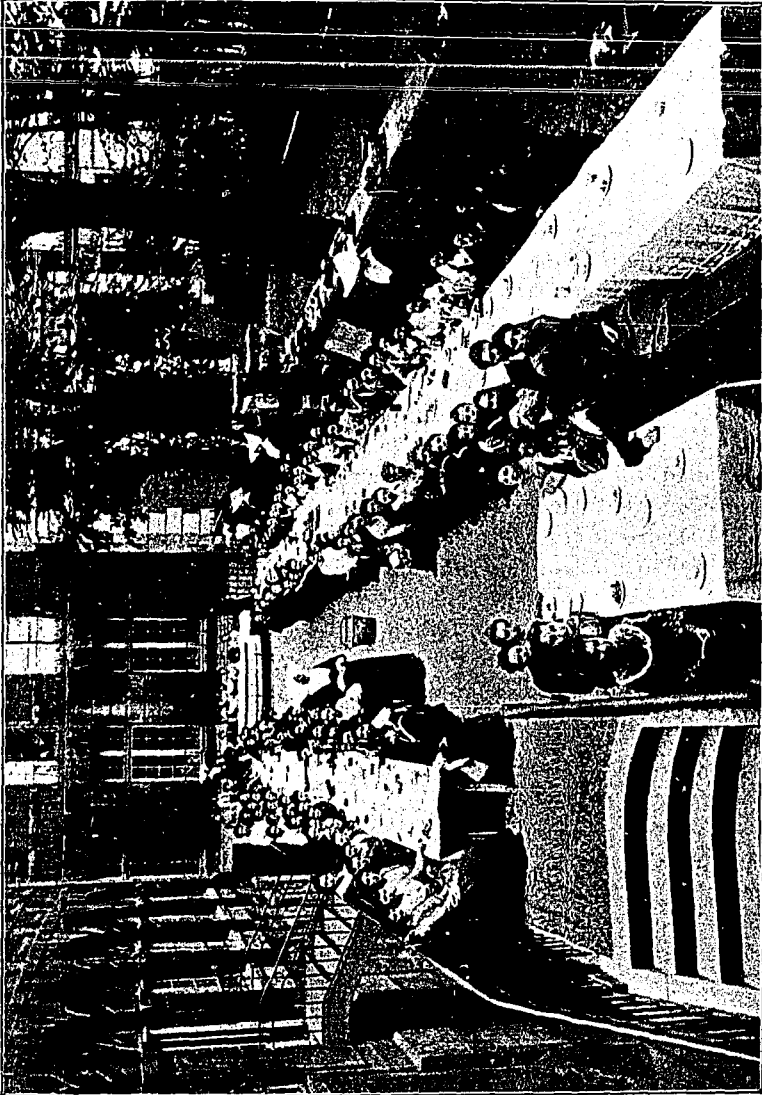
« A ces maîtres nouveaux nous avons ouvert notre âme.

« Nous pensons que, tout en conservant fidèlement dans leur substance les vieilles traditions dont deux siècles d'expériences et de résultats vraiment bons dans leur ensemble, ont démontré la valeur, Nous avons à tenir compte des exigences de notre époque, et ne devons rejeter aucun des progrès pratiquement réalisables. Pour être traditionnel, il n'est pas nécessaire de demeurer immobile, et ce n'est pas parce que quelques-uns ont donné des gages aux intellectualistes ou conservent quelques tendances à démolir tout le passé, qu'il nous faut prudemment retourner en arrière : on peut avancer en se garant des précipices.

« C'est ce que nous avons l'honneur de dire l'année dernière aux étudiants des Facultés canoniques de l'Institut catholique de Paris : « Continuez d'unir dans un même labeur la théologie positive et la « théologie scolastique, ces deux mains de la science sacrée, en les « voulant toutes deux sagement conservatrices des doctrines et des « leçons traditionnelles, et prudemment préparées, sous l'autorité de « Pierre, aux études et aux progrès de l'avenir : ce sera là votre force « et c'est votre bonheur. — Comment ne pas aspirer aux joies de la « vérité, même conquise au prix de dures angoisses, lorsque cette « vérité peut agrandir le domaine scientifique et réjouir l'Eglise notre « Mère. »

« Le Grand Séminaire d'Evreux n'était pas resté en arrière de ce mouvement, et depuis quelques années, d'heureuses modifications de détail avaient été apportées tant à l'horaire ancien qu'à l'organisation des cours : de nouveaux horizons avaient été ouverts aux travailleurs par le développement donné à la bibliothèque des élèves, le contrôle du travail avait été rendu plus efficace par l'institution de multiples examens partiels et l'émulation avait grandi, encouragée par la perspective de récompenses appréciables.

« Toutefois, en recueillant avec reconnaissance ce premier héritage de leurs prédécesseurs et en le faisant fructifier, nos nouveaux Directeurs accroîtront le domaine des sciences ecclésiastiques, le mettront à la portée des intelligences de leurs élèves. Car, nous a dit Léon XIII dans son Encyclique au clergé français : « En présence « des efforts combinés de l'incrédulité et de l'hérésie pour consommer



Paris : rue de l'Abbaye, no 3.

« la ruine de la foi catholique, ce serait un vrai crime pour le clergé
« de rester hésitant et inactif... Une érudition superficielle, une
« science vulgaire ne suffisent point; il faut des études solides, appro-
« fondies et continues, en un mot, un ensemble de connaissances
« doctrinales capables de lutter avec la subtilité et la singulière astuce
« de nos modernes contradicteurs. »

« Maîtres et élèves, sous l'œil de Dieu, se mettront donc à l'œuvre
avec ardeur, les premiers pour donner et les seconds pour recevoir.
Mais pour faciliter en général l'enseignement et l'étude, trois
choses nous paraissent pratiques : des manuels sérieusement traités,
un horaire quotidien bien compris et nettement fixé, une méthode
simple invariablement suivie... »

— Dans le même numéro de la *Semaine religieuse*, nous trouvons la
liste des nouveaux directeurs du Grand Séminaire.

Supérieur du Grand Séminaire, M. l'abbé Pichou, chanoine à la
cathédrale d'Évreux ;

Directeurs au Grand Séminaire : M. l'abbé Dujardin, précédem-
ment curé du Bec-Hellouin ; M. l'abbé Tannery, précédemment au-
monnier des Dames Zélatrices de la Sainte-Eucharistie à Gisors ;
M. l'abbé Jullien, précédemment curé de Claville ; M. l'abbé Castel,
précédemment vicaire à Rugles ; M. l'abbé Bonnenfant, précédem-
ment vicaire à la cathédrale ;

M. l'abbé Pichou, supérieur du Grand Séminaire, a été nommé
vicaire général honoraire.

MM. Dujardin, Tannery, Jullien, Castel et Bonnenfant, directeurs
au Grand Séminaire, ont été nommés chapelains épiscopaux. Sa
Grandeur a été heureuse de remarquer que MM. les directeurs nom-
més chapelains par Elle ont tous, sauf le premier, été vicaires à la
cathédrale.

Missions d'Autrefois

Lorsque le comte et la comtesse de Gondi quittaient la capitale pour revenir sur leurs terres, M. Vincent, précepteur des enfants, les y accompagnait. Et le grand plaisir de l'humble prêtre était alors de consacrer ses heures de liberté à instruire les dix-huit mille vassaux de l'illustre famille par des catéchismes et à entendre les confessions.

Il agissait ainsi à Montmirail, à Joigny, à Villepreux et également en Picardie, à Folleville. Cette dernière résidence fut même le théâtre de la première mission du saint et le point de départ de toutes celles qu'il donna, que ses enfants, les Prêtres de la Mission, donnèrent par la suite en la manière si heureusement employée par leur fondateur.

A la fin de l'automne 1616, la famille de Gondi étant à Folleville, un paysan vint prier M. Vincent d'aller à deux lieues de là, au village de Gannes, y assister un moribond. Cédant volontiers à cette invitation, le saint prêtre fit faire au malade une confession générale, et celui-ci en ressentit une si grande joie qu'il raconta ce que le prêtre ne pouvait dire : le bon Dieu l'avait bien aimé pour lui envoyer M. Vincent, car sans lui il était perdu : depuis longtemps il cachait un péché grave dans ses confessions; enfin il était purifié! il était heureux!

La pieuse M^{me} de Gondi sentit alors s'éveiller en elle de grandes craintes : beaucoup de ses vassaux ne seraient-ils pas dans le même cas? Effrayée, la généreuse chrétienne pria aussitôt M. Vincent de prêcher dans l'église de Folleville sur la confession générale : or ce sermon du 23 janvier 1617 et la mission qu'il occasionna, produisirent un si grand fruit que, toute sa vie le saint en célébra chaque année la mémoire.

A la vue de tant de prodiges accomplis dans ces prédications de Folleville et dans plusieurs autres missions données en différents endroits de ses terres, M^{me} de Gondi ne se contenta pas

d'une stérile admiration, elle voulut constituer un capital pour faire donner des missions dans les diverses paroisses de ses domaines par les soins d'une compagnie de missionnaires qui s'emploieraient à l'instruction de ses fermiers et de ses vassaux. Ce projet, proposé à Jean-François de Gondi, frère du Général des Galères et Archevêque de Paris, en fut immédiatement approuvé; le prélat donna même le collège des Bons-Enfants pour loger la nouvelle communauté.

L'idée des missions germa donc à Folleville et c'est là qu'elle eut aussi sa première réalisation. De plus, sur les trois premiers compagnons de saint Vincent, François du Coudray, Antoine Portail et Jean de la Salle, deux étaient Picards (1). Ajoutons que de son vivant, c'est-à-dire pendant les trente-quatre premières années de la Congrégation de la Mission, saint Vincent de Paul eut la consolation d'y voir entrer plus de cinquante Picards, prêtres ou aspirants au sacerdoce, sans compter les frères coadjuteurs et beaucoup lui arrivèrent de cette province. Rien d'étonnant dès lors que le séminaire d'Amiens ait été confié en 1662 aux enfants de saint Vincent; rien d'étonnant qu'on ait songé à leur demander d'ajouter à cette première œuvre, celle des missions dans les campagnes et de l'annexer au Grand Séminaire.

Les Lazaristes dirigeaient cet établissement depuis trois ans à peine, lorsqu'un prêtre zélé leur demanda de vouloir bien donner une mission tous les huit ans dans trois villages dont deux spécialement désignés : Saveuse, à une bonne lieue d'Amiens, paroisse de 106 communicants (2), et Mazy à dix lieues (66 communicants). Cette première fondation en amena une seconde, en 1676, en faveur du village de Quend en Marquenterre et des autres villages dépendant du Chapitre d'Amiens; plusieurs ne tardèrent pas à suivre. C'est ainsi qu'un peu à la

(1) François du Coudray, né à Amiens en 1586, et Jean de la Salle, né à Seux, en 1598. M. Portail était originaire du Midi, de Beaucaire.

(2) Au xvii^e siècle, le recensement était fait par les Intendants généraux qui s'adressaient aux prêtres de chaque paroisse pour obtenir le chiffre de la population. Ceux-ci comptaient le nombre des communions et fixaient ainsi celui des habitants, en admettant trois habitants pour un communicant. Dans la suite, on calcula les feux ou foyers d'un pays et on établit qu'il y avait quatre personnes par foyer. C'était peut-être ingénieux, mais assurément peu exact.

fois des missionnaires viendront se joindre au Supérieur et aux Directeurs du Séminaire, formant communauté avec eux et, au XVIII^e siècle, nous trouverons fondés six prêtres et deux frères coadjuteurs.

Le zèle que nous venons de constater pour assurer des missions en différentes paroisses du diocèse d'Amiens, l'empressement que beaucoup de curés mirent à solliciter le secours des missionnaires, la bienveillance et les encouragements des Évêques qui se succédèrent sur le siège de saint Firmin, tout s'explique facilement dès qu'on se rend compte de la manière dont était conduite une mission de campagne et que l'on constate ses résultats.

Peu nombreux tout d'abord, les Prêtres de la Mission ne purent former qu'une seule bande, comme on disait, et ne donner qu'une mission à la fois. Mais bientôt ils furent aidés sous l'épiscopat de M^{sr} Feydeau de Brou (1687-1706) par des prêtres auxiliaires appelés *apostoliques* (1) et pendant celui de M^{sr} Sabatier (1707-1733) par des religieux d'ordres sévères. Enfin le chiffre des missionnaires devint suffisamment élevé pour constituer deux bandes composées chacune de trois prêtres, d'un frère coadjuteur et d'un domestique (2).

A l'approche d'une mission, une énorme voiture aménagée pour cela et conduite par le domestique emportait les Missionnaires. Elle était divisée en deux compartiments : l'un pour les personnes, l'autre pour le matériel : literie, batterie de cuisine, provisions. Dès leur entrée dans la paroisse, les Missionnaires

(1) Les prêtres que M^{sr} Feydeau de Brou appelait *apostoliques*, étaient de jeunes ecclésiastiques choisis parmi les plus capables du Séminaire. Il les destinait à desservir passagèrement les paroisses où il jugerait à propos de les envoyer. Il payait leur pension au Séminaire, les entretenait de tout pendant le temps de leur apostolat, même dans les intervalles qu'ils venaient passer au Séminaire pour se remettre de leur travaux. Lorsqu'ils avaient ainsi servi environ cinq ans, tantôt comme curés intérimaires, tantôt comme collaborateurs de missions, Monseigneur les plaçait dans les meilleurs postes qui se présentaient et qui étaient en rapport avec leurs forces et leur talent.

(2) Le Registre des Charges du Grand Séminaire, p. 251, nous signale un de ces domestiques : « Philippe-Joseph-Eloy Bourgeois, garçon domestique pour servir « aux missions, né à Douai en Flandre le 22 décembre 1731, est entré à notre service « le 26 septembre 1755 et nous sommes convenus de lui donner par an cinquante-« quatre livres. » — Ce cahier des Charges du Séminaire se trouve aux Archives départementales de la Somme; les archives du Séminaire d'Amiens en conservent une copie.

en saluaient les Anges gardiens ; à peine descendus de voiture, ils allaient à l'église adorer *Notre-Seigneur Eucharistie* et présenter au pasteur leurs hommages. Tous les cinq s'installaient alors dans une maison du village louée d'avance à cette fin, et le domestique, sous la direction du frère coadjuteur, s'occupait de la propreté, de l'aménagement du petit mobilier ainsi que de la préparation des aliments. Le frère coadjuteur, de son côté, ne rendait pas seulement aux Missionnaires le service de la direction matérielle de leur demeure, il coopérait aussi directement à l'œuvre de la mission, en formant des chœurs de chant et en préparant tout ce qui pouvait rehausser les différentes cérémonies. Visite était faite naturellement, nous l'avons dit, au curé dès l'arrivée dans sa paroisse et, d'un commun accord, on fixait l'heure et l'ordre de la cérémonie d'ouverture. Dans cette première réunion, les missionnaires demandaient publiquement au curé la bénédiction et ils expliquaient aux fidèles la nature des pieux exercices qui commençaient.

Chaque jour, il y avait trois réunions : une prédication de grand matin afin d'éviter aux paroissiens toute perte du temps consacré au travail de la campagne, un petit catéchisme à une heure après midi, et, le soir après le coucher du soleil, un grand catéchisme.

Le jeudi, les exercices de la Mission étaient interrompus selon la pratique constante de saint Vincent. Souvent il recommandait ce jour de repos à ses missionnaires : « Il ne faut pas manquer le jeudi de leur donner du repos et quelque divertissement agréable, autant que faire se pourra, *inter privatos parietes*, » écrivit-il en octobre 1638 à M. Lucas, directeur d'une mission prêchée à Joigny (1).

On passait ordinairement au confessionnal neuf heures par jour, cinq le matin et quatre l'après-midi. « Ceux qui ne donnent pas tout ce temps au Tribunal sacré, nous dit Ansart (2), n'en sont pas moins saintement employés. Visiter et consoler les « malades, faire une correction fraternelle aux pécheurs impé-

(1) *Lettres de Saint-Vincent de Paul*, t. I, p. 223, n° 216. Lettre du 18 octobre 1638.

(2) *L'esprit de saint Vincent de Paul*, par ANSART, p. 327 et 328.

« nitents, assoupir les dissensions domestiques, réconcilier les
« ennemis, apprendre aux Maîtres et Maitresses d'école à bien
« s'acquitter de leurs charges, établir l'association de la Cha-
« rité pour le soulagement des Pauvres... » telles étaient les
occupations principales.

Une brochure, imprimée en 1771 à Amiens, nous aidera peut-être à saisir la physionomie des missions en Picardie. C'est un in-12, de 72 pages, intitulé : *Cantiques spirituels à l'usage des Missions du diocèse d'Amiens*. L'énumération des matières nous fera, en quelque sorte, assister aux différents exercices et à la marche générale d'une mission. D'abord, nous y trouvons les Prières du matin et du soir, ainsi que la méthode pour entendre la Sainte Messe, selon l'esprit de l'Église. Viennent ensuite un Examen de conscience détaillé, commandement par commandement et la manière de réciter le Chapelet. Enfin, 54 cantiques de mission dont voici quelques titres :

Cantique pour l'ouverture de la Mission. — Avant le sermon. — Après le sermon. — Avant la bénédiction du Saint-Sacrement. — Après la bénédiction. — Prière avant et après le catéchisme. — La conversion. — Importance du Salut. — La mort. — Le jugement dernier. — L'enfer. — Le paradis. — Le péché mortel. — Nécessité de s'attacher à Dieu. — Le bonheur des justes. — Sur le dégoût du monde. — Les regrets d'un cœur contrit. — Désirs de l'amour divin. — La miséricorde de Dieu. — Le pécheur converti. — L'amour du prochain. — Avant et après la Communion. — Les grandeurs de Marie. — Complainte des âmes du Purgatoire. — Sentiments d'une âme qui a gagné la Mission.

Un certain nombre de ces titres indiquent les sujets traités en chaire et par là même nous donnent la marche générale des prédications. Ce petit recueil fut d'une si réelle utilité, qu'une fois les missions rétablies dans le diocèse d'Amiens (1), au commencement du XIX^e siècle, on songea à le réimprimer et ce projet fut mis à exécution à plusieurs reprises, notamment en

(1) En 1823, M^r de Chabons demanda et obtint, pour les Missions diocésaines, quatre prêtres de la Mission qui résideraient au Grand Séminaire d'Amiens et rayonneraient de là dans tout le diocèse. Avant cette date, les Missions avaient déjà été reprises par quelques prêtres indépendants.

1804 et en 1810, c'est-à-dire que de nouvelles éditions furent faites au fur et à mesure que la précédente s'épuisait.

Les missions tendaient autant à l'instruction des fidèles qu'à la correction de leurs mœurs. Aussi un des principaux soins des missionnaires était-il de faire le catéchisme :

Dès les premiers jours, les enfants étaient invités à s'y rendre exactement, à une heure après midi, et on leur donnait quelques avis pour les aider à en profiter. Les explications étaient proportionnées à leur petite capacité et les récompenses venaient, en temps opportun, les animer, entretenir leur sagesse et leur assiduité. Cet important exercice se terminait par un cantique qui excitait la piété des enfants tout en leur inculquant les principaux points de notre doctrine.

Pour les personnes plus avancées en âge, le grand catéchisme se faisait à la fin de la journée : il avait, pour objet, l'explication des principaux articles de notre Foi, les Mystères et le Symbole, les commandements de Dieu et de l'Église, les Sacrements. Les missionnaires ne faisaient pas ce catéchisme « froidement et à petit bruit ; ils animaient, au contraire, « cet exercice par ce qui pouvait en donner le goût au « peuple... (1) ». L'intérêt de ces leçons était tel que les fidèles des paroisses voisines avaient coutume d'accourir en foule, les dimanches et fêtes ; on en profitait pour faire, ces jours-là, un catéchisme solennel et exciter ainsi une véritable émulation : « Dans ce catéchisme, on faisait une répétition de toutes les « leçons qu'on avait vues en semaine ; on y faisait paraître les « plus habiles (2), » et on distribuait, à propos, quelques prix de plus d'apparence que de valeur réelle. Les missionnaires invitaient même les paroisses voisines à concourir et les faisaient lutter les unes contre les autres. Par ce moyen, ils ne se bornaient pas à instruire une seule paroisse, mais ils inspi- raient, à tout un canton, un zèle ardent pour bien connaître la Religion. « Souvent les missionnaires ont vu des paroisses, très « faibles pour l'instruction religieuse, excitées par cette pieuse

(1) Manuscrit in-folio de la Bibliothèque de l'Évêché d'Amiens : « *Projet de feu M^{sr} l'Evêque d'Amiens (M^{sr} Feydeau de Brou pour l'instruction du diocèse).*

(2) *Idem*, p. 95.

« industrie, les venir retrouver, dans des paroisses même éloi-
« gnées, pour leur donner des preuves de leurs progrès et leur
« montrer qu'elles méritaient les applaudissements qu'ils leur
« avaient autrefois refusés (1). » L'émulation n'était pas seule-
ment excitée dans les populations pour leur instruction reli-
gieuse, mais encore pour la réforme des mœurs et la fréquen-
tation des Sacrements. Souvent, une mission qui avait été
fructueuse, se terminait par une cérémonie bien encourageante
pour le pasteur comme pour ses ouailles. Les missionnaires,
avant de se retirer, voulaient, au moment de leurs adieux,
témoigner leur satisfaction en laissant, à la paroisse, un souvenir
de la mission. Parfois, c'était l'inauguration d'une belle croix,
d'un Calvaire même, qui rappelleraient, à tous, les joies et les
promesses de ce jour de clôture. Ailleurs, c'était une première
communion solennelle, une visite pastorale avec la Confirma-
tion ou une procession. En d'autres paroisses, le trésor de
l'église était enrichi par le don d'une relique. C'est ainsi qu'en
1760, des reliques de saint Clément et de sainte Concorde
étaient obtenues de M^{sr} de la Motte, pour l'église de Saint-
Riquier. Les reliquaires et les reliques s'y trouvent encore
de nos jours avec les authentiques et le procès-verbal de
la translation, signé par les trois missionnaires : MM. Maisnel,
Moustieh et Gabriel Farsure, directeur des missions (2). Un
peu plus tard, en 1770, une mission étant également prêchée à
Folleville par les Lazaristes de la résidence d'Amiens, ceux-ci
donnèrent à la chapelle de saint Vincent de Paul, établie dans
l'église, une relique de ce saint, le second patron de la
paroisse; cette relique y subsiste encore dans un reliquaire
d'argent (3).

Les missions n'avaient pas seulement ces succès éclatants qui
se constatent par l'assiduité aux exercices, la beauté des céré-
monies, le nombre des communions, la fermeté de la persévé-
rance, il y eut aussi bien souvent une action cachée de la grâce

(1) Manuscrit in-folio de la Bibliothèque de l'Évêché d'Amiens : « *Projet de feu M^{sr} l'Evêque d'Amiens (M^{sr} Feydeau de Brou) pour l'instruction du diocèse,* » p. 95.

(2) Registre paroissial de Saint-Riquier, Somme. Article : *Inventaires des reliques (Archives de l'église de Saint-Riquier)*.

(3) *Notice sur Folleville*, par M. Goze, p. 29.

qui parfois ne se témoignait à l'extérieur que bien longtemps après. Pour n'en citer qu'un exemple, signalons seulement la vocation de M. Pierre Faroux, né à Maucourt, le 1^{er} janvier 1705, vicaire apostolique d'Alger et de Tunis de 1736 à 1740, mort de la peste le 15 juillet 1740 à Alger : il avait gagné cette maladie terrible en soignant les esclaves qui en étaient atteints. « Par une « disposition vraiment providentielle, ce furent les prêtres de « la Congrégation dont il devait être un jour la gloire, qui, lors « d'une mission donnée à Maucourt, probablement dans le cours « de l'année 1727, confirmèrent dans sa sainte vocation « M. Pierre Faroux (1). »

En constatant ces succès spirituels, résultats habituels des missions dans les campagnes, on comprend aussi le désir qui animait les pasteurs de procurer à leurs paroissiens les bienfaits d'une mission, même si le nom de la paroisse n'était pas inscrit sur le tableau des fondations; ces sortes de demandes étaient d'ailleurs nombreuses et fournissaient aux missionnaires d'Amiens un travail incessant.

Du reste, les sentiments des prêtres du diocèse sur ce point ne différaient pas de ceux des évêques qui se succédèrent sur le siège de saint Firmin. M^{sr} Feydeau de Brou en effet « a été sou- « vent surpris de voir jusqu'où s'étendaient les bénédictions « que Dieu répandait sur les travaux de ces bons ouvriers et il « a avoué que c'était à eux qu'il était redevable d'une bonne « partie des fruits qu'il voyait dans son diocèse. Il les chérissait « tendrement et les menait avec lui dans ses visites (2) ». Souvent, en effet, il envoyait à l'avance quelques prêtres de la Mission dans les paroisses qu'il devait visiter, comme nous le lisons pour Tilloloy dans les *Notices sur les évêques d'Amiens*, par Soyez, page 251 : « En 1700, après avoir envoyé ici une mission de « trois prêtres de la Mission qui arrivèrent un mois avant lui, il « arriva lui-même la veille de Quasimodo, fut généralement « content de l'état où il trouva toutes choses, donna la commu- « nion générale et pascalle de sa main et confirma nombre de

(1) *Notice sur la vie de M. Pierre Faroux*, par M. HAGLIN, curé de Morcourt (Somme), p. 13.

(2) Manuscrit in-folio de la bibliothèque de l'Évêché d'Amiens : *Projet de M^{sr} l'Évêque d'Amiens pour l'instruction de son diocèse*, p. 98.

« personnes. » — « Nous espérons, écrivait Monseigneur en
« 1693, commencer notre visite dans les paroisses de la cam-
« pagne, trois semaines après Pâques. Les missions qui seront
« établies dans le centre des doyennés que nous devons visiter,
« vous disposeront à profiter des grâces attachées aux visites
« épiscopales (1). »

M^{sr} Feydeau de Brou, désirant perpétuer dans son diocèse le bien que produisait une pratique aussi fructueuse, sut provoquer des fondations, nous l'avons vu, et il voulut y coopérer lui-même pour une magnifique part.

La méthode de faire donner une mission préparatoire à la visite épiscopale était excellente; mais on abrégéa le temps et bientôt au lieu de trois ou quatre semaines, il n'y eut plus qu'un jour ou deux de prédication et de confession avant l'arrivée de l'Évêque. Ce n'était plus une mission, on n'en retirait plus les avantages et les fruits. Aussi M^{sr} Sabatier, qui succéda à M^{sr} Feydeau de Brou voulut réprimer ces abus :
« Nous sommes obligés, N. T. C. Frères, de vous déclarer
« qu'après avoir envoyé jusqu'ici des religieux missionnaires
« dans les paroisses que nous devons visiter, nous ne croyons
« pas devoir continuer de le faire. Nous avons reconnu que,
« loin de profiter de ce secours pour contribuer au bien de la
« visite, plusieurs curés en prennent une occasion de négliger
« les devoirs de leur ministère et d'en faire peser toutes les
« charges sur le missionnaire. Comme si un prêtre qui arrive
« tard la veille de notre visite, pouvait confesser lui seul ceux
« qui doivent recevoir la Confirmation ou qui veulent s'approcher
« de la sainte table. Comme d'ailleurs le temps ne lui permet
« pas d'entendre tant de personnes, même en y employant sou-
« vent une partie de la nuit, ce qui est très pénible pour le con-
« fesseur et pour ceux qui se confessent; il en reste ordinai-
« rement un très grand nombre qui n'ayant pu aller à confesse
« ne laissent pas de se présenter à la Confirmation et de com-
« munier comme les autres. Cet inconvénient serait évité si les
« curés appelaient assez tôt un nombre de confesseurs suffi-

(1) *Mandement de M^{sr} Feydeau de Brou, pour la visite pastorale du diocèse (1693).*

« sant pour entendre à loisir tous ceux qui veulent se confesser
« à l'occasion de notre visite. Nous leur laissons donc à l'avenir
« le soin de se procurer eux-mêmes le secours dont ils ont
« besoin dans cette circonstance, soit en appelant leurs con-
« frères voisins auxquels ils auront occasion de rendre le même
« service, soit par quelque autre moyen qui, choisi par eux,
« leur sera peut-être plus agréable (1). »

Si M^{sr} Sabatier comprenait les conditions nécessaires à une mission pour être fructueuse, il en appréciait également les avantages ; aussi tenait-il à ce que les Prêtres de la Mission évangélisassent chaque année plusieurs cantons du diocèse. De cette manière, ils avaient, en quelques années, fait circuler dans le diocèse tout entier les grâces de la Mission.

Le zèle du salut des âmes qui se remarquait en M^{sr} Sabatier fut aussi un des caractères distinctifs de son successeur, M^{sr} de la Motte. Ce zèle l'avait même porté à se faire missionnaire alors que, chanoine théologal de Carpentras, il aurait pu se croire dispensé de toute œuvre étrangère à sa charge. Heureux témoin des avantages qu'en retirent les peuples, il savait bien qu'une « parole exceptionnelle a souvent pour effet de remuer
« les pécheurs, de réveiller l'esprit chrétien, d'interrompre la
« prescription du vice ou de l'erreur... Les sermons que l'on est
« à portée d'entendre, disait M^{sr} de la Motte, même ceux des
« stations de l'Avent et du Carême, opèrent rarement des fruits
« de conversion ; ce n'est qu'aux retraites et aux missions que
« cet heureux effet appartient ordinairement... Il en est en qui
« l'habitude du péché a cessé, mais qui ont des péchés de leur
« vie ancienne sur lesquels ils n'ont jamais été suffisamment
« éclairés ou qu'une malheureuse honte les a empêchés
« de bien faire connaître : faute de ces dispositions, ils ne se
« sont peut-être jamais approchés dignement des sacrements ;
« les missions leur procureront ce bien : tandis que d'un côté les
« instructions plus abondantes leur donnent plus de lumières,
« les confesseurs étrangers inspirent souvent plus de con-
« fiance... D'autres retomberont il est vrai, mais faut-il compter
« pour rien l'interruption que la mission a mise dans leurs mau-

(1) *Avis de M^{sr} Sabatier, évêque d'Amiens, 14 septembre 1714.*

« vaises habitudes ? Que de péchés de moins !... Il est d'autres
« personnes qui, dans peu, seraient tombées ou se seraient
« enfoncées dans quelque habitude qui commençait à se former,
« si la mission n'était venue à leur secours ; elle a été pour elles
« le moment de la grâce et d'une grâce qui influera sur tout le
« reste de leur vie ; d'autres lui doivent leur persévérance, le
« renouvellement de leur ferveur. Les âmes les plus pieuses
« n'ont-elles pas besoin aussi d'être de temps en temps réveil-
« lées et ranimées (1) ? »

A ces divers points de vue, l'Évêque d'Amiens savait apprécier toute l'utilité des missions, et déployait tout son zèle pour en assurer le succès. Son biographe, que nous venons de citer, ajoute : « On comprendra qu'avec cette conviction profonde, « raisonnée, des avantages qu'offrent les missions, l'Evêque ait « tout fait pour en assurer le succès et du côté de Dieu et de la « part des ouvriers apostoliques. Du côté de Dieu, par d'instantes « prières pour attirer les bénédictions de sa grâce sur les tra- « vaux de ses ministres qui, semblables aux bassins des fon- « taines, doivent se remplir d'eaux vives avant de les verser aux « autres. C'est pourquoi il priait lui-même et faisait prier pour « le succès de la mission. De la part des ouvriers évangéliques, « il exigeait le plus parfait désintéressement afin que l'œuvre « divine ne devint sous aucun rapport l'œuvre de l'homme. « Convaincu, comme le disait le saint Fondateur des missions, « Vincent de Paul, qu'on ne gagne rien avec le démon par l'or- « guel puisqu'il en a plus que nous et qu'on ne peut le vaincre « que par l'humilité, arme dont il ne saurait se servir, « M^{er} de la Motte insistait sur l'humilité et le complet détache- « ment de soi (2). » La Providence, ajoute M. Delgove, l'avait sous ce rapport servi à souhait, au moins pour les paroisses de la campagne où les Lazaristes donnaient des missions pendant tout le cours de l'année.

Grâce encore aux missions, le diocèse d'Amiens avait échappé en grande partie aux erreurs du temps. « Néanmoins, malgré « la vigilance des Évêques, le Jansénisme était parvenu à s'y

(1) *Histoire de M^{er} de la Motte*, par l'abbé DELGOVE, pages 277 et 279.

(2) *Ibid.*, page 280.

« introduire. Toute la fermeté de M^{er} Sabatier n'avait pu en
« triompher ! Il était réservé à M^{er} de la Motte d'en avoir raison.
« La lutte fut longue et acharnée. Un journal clandestin l'honora
« de ses calomnies et de ses injures. Il ne s'en soucia pas et con-
« tinua d'aller à son but (1). »

Imitant en cela la conduite de l'éminent Evêque du diocèse et suivant en même temps les traditions de leur famille religieuse, les Lazaristes de Picardie combattirent vaillamment le Jansénisme dans leurs missions. Aussi s'attirèrent-ils, eux aussi, la colère et la haine de ces malheureux hérétiques. Les moyens de vengeance que ceux-ci employèrent plus volontiers furent, comme partout, la calomnie et la dérision (2) ; les armes dont ils se servaient contre le Pape, l'Evêque et son clergé, furent les mêmes qu'ils tournèrent contre les Missionnaires. Terminons en disant que cet esprit janséniste fait aux missionnaires de Picardie et à leur Congrégation le même honneur qu'avaient fait à saint Vincent de Paul les attaques passionnées de Saint-Cyran et des sectaires de son temps. Il prouve que les fils ont, comme leur Père, bien mérité de l'Eglise et de Dieu.

A. VANDAMME.

(1) SALMON. M^{er} de la Motte, évêque d'Amiens, page 28.

(2) Citons seulement un pamphlet que nous trouvons à la bibliothèque communale d'Amiens, section de l'Escalopier, numéro 4652. Il est intitulé : « *Relation de ce qui s'est passé dans la mission faite au village de Plessis-Rozainvillers, près de Montdidier par les Prêtres de la Congrégation de la Mission, au mois d'Avril 1739.* »

L'Éducation populaire

et les Œuvres non Confessionnelles

LE RAPPORT ÉDOUARD PETIT

Le *Journal officiel* du 7 juillet publie le rapport que M. Edouard Petit adresse à M. le ministre de l'Instruction publique sur l'Éducation populaire pendant l'année scolaire 1902-1903. Sous ce titre il comprend toutes les œuvres post-scolaires en honneur dans le corps enseignant primaire.

Ce rapport renferme trop de faits importants pour ne pas le faire connaître, dans ses grandes lignes, aux lecteurs des *Petites Annales*.

Le rapporteur constate un progrès général. Mais il est un progrès qui domine tous les autres, c'est celui qui se manifeste dans les œuvres féminines.

Passons en revue, dans cet article, ce qui regarde seulement les œuvres d'enseignement. Elles sont de quatre sortes : les cours d'adultes, la lecture publique, les conférences populaires et les universités populaires.

1° Les cours d'adultes s'adressent aux jeunes gens et aux jeunes filles.

En 1902 et 1903, ils arrivent au total de 44.163 : 29.064 de garçons ; 15.354 de jeunes filles. Ils sont en augmentation de 1.800 unités sur l'année précédente. Dans ce total, ne sont pas compris 5.000 autres cours environ, tenus par des sociétés d'instruction populaire, des municipalités, des syndicats patronaux ou bien ouvriers, des bourses de travail.

On y apprend les premiers éléments de l'instruction, on y fortifie ses connaissances déjà acquises, on se perfectionne et on y acquiert des connaissances propres à son état.

Le nombre des auditeurs qui les ont suivis régulièrement a été de : 408.351 pour les garçons, 174.764 pour les jeunes filles.

Le chiffre des inscriptions, au début de l'année, était de 528.442 pour les garçons, et de 215.440 pour les jeunes filles.

La première catégorie, les illettrés, se raréfie toujours, une fausse honte les retient et cependant leur nombre est considérable. On s'en aperçoit surtout dans les villes où l'on a établi des cours pour eux.

Les cours de revision, les cours de perfectionnement virent s'accroître leur clientèle surtout au village. Ce sont les plus connus et les plus goûtés.

Les cours spéciaux attirent l'adolescent surtout à la ville.

Voici quelques programmes :

Les cours ruraux roulent sur les connaissances dont bénéficiera l'agriculture : nouvelles méthodes de culture, institutions avantageuses (syndicats, assurances, mutualités agricoles) : calculs avec application à l'arpentage, au cubage du fumier, du bois et des pierres et à la comptabilité agricole ; calcul d'un prix de revenu d'un bénéfice, d'une perte, escompte, rabais, bonification, remise, répartition de l'impôt, calcul mental, comptabilité agricole, calcul des surfaces et des volumes : notion générales d'agriculture et étude des cultures spéciales à la région, application usuelle des notions enseignées à l'école primaire (lettres d'affaires et correspondances diverses), dessin linéaire stéréotomie (pays de carrières) ; sculpture sur bois dans les centres d'ébénisterie ; le système métrique ; les sciences usuelles ; le droit rural, l'hygiène, l'anti-alcoolisme.

Les cours urbains ont à la fois un caractère d'éducation générale et d'enseignement nettement commercial et industriel. « Dans la région industrielle de la vallée de la Meuse, des cours de dessin ont été organisés où les jeunes gens ont été initiés à la lecture et au tracé des croquis (puis de métallurgie, organes de machines). »

« A Saint-Etienne, une dizaine de cours ont été spécialement consacrés à un enseignement élémentaire technique : dessin industriel, géométrie, sciences appliquées à l'industrie.

« A Nantes, cours techniques : arithmétique commerciale, géométrie appliquée, dessin industriel et dessin d'ornement, notions de comptabilité et législation ouvrière.

Dans tous les cours les instituteurs ont à tâche de développer le sens social chez les adolescents.

Faisons une mention spéciale aux cours de jeunes filles.

Ils se divisent, comme les cours d'adultes pour garçons, en : cours d'illettrées (le nombre des femmes illettrées est considérable et une statistique révélerait des résultats affligeants), cours de revision, cours de perfectionnement. Les cours spéciaux sont peu nombreux, sauf dans les villes où fonctionnent les cours d'anglais, d'allemand et comptabilité commerciale, de sténo-dactylographie, etc.

Dans les centres urbains comme dans les campagnes, on fait leur place, et largement, à l'hygiène, aux travaux de l'aiguille, à la puériculture, qui a été fort en honneur cette année.

Les cours techniques sont représentés *un peu partout* par des cours d'enseignement ménager et d'économie domestique, qui sont organisés de *façon méthodique et continue*, soit par les municipalités, soit par les sociétés d'instruction populaire, soit par les associations d'anciennes élèves et les patronages. La cuisine, hier encore si délaissée, est enseignée pratiquement par l'utilisation des cantines scolaires, des poêles-fourneaux.

Il y a aussi, pour les femmes, une éducation sociale. Voici en quoi elle consiste : A des cours de jeunes filles, on donna des leçons d'histoire contemporaine (vous devinez dans quel esprit), d'enseignement civique, de morale sociale, de législation spéciale à la femme.

A ces cours s'ajoutent des réunions de jeunes filles, pour les compléter et étendre leur action.

Elles ont lieu les après-midi du jeudi, surtout du dimanche. Elles ont même caractère que les cours, avec quelque chose de plus intime et spontané, de plus familier, de plus pratique encore. Le chant, les jeux y servent d'intermèdes au travail scolaire, surtout aux exercices de couture, de coupe, de cuisine.

2° Les conférences populaires se sont élevées au nombre de 117.350. Elles supportent avec succès l'utile concurrence que leur font les lectures publiques, de préparation plus aisée, d'adaptation plus souple aux différents milieux. Elles ont réuni, cette année encore, plus de trois millions d'auditeurs.

Grâce à l'appareil à projections, grâce aux vues que renouvelle l'ingéniosité de l'art photographique, elles apportent à la fois distraction et instruction aux auditeurs attirés autant par le spectacle que par le désir d'être tenus au courant des inventions et des découvertes.

Les plus goûtées sont toujours celles qui ont trait à la géographie, aux explorations, à l'histoire surtout contemporaine, car elles prêtent à l'illustration... Les sujets littéraires sont moins appréciés.

Plusieurs sociétés constituées dans ce but, ont envoyé des textes imprimés et des vues.

Le musée pédagogique récemment réorganisé (avril 1903) et qui aura une section spéciale centralisant tous les renseignements relatifs aux œuvres complémentaires de l'école, avec une exposition permanente de documents tenue constamment à jour, a adressé en 1902-1903 : 31.498 collections de vue, dont 28.517 aux instituteurs, et 2.687 aux soldats.

La Société nationale des conférences populaires, dont l'action est toujours associée à celle du musée pédagogique, a envoyé à ses lecteurs correspondants 103.990 conférences, 2.806 poésies ou pièces en prose, 1.712 chœurs à deux et trois voix égales, 273 appareils à projections lumineuses, 164 photographies, 700 tableaux muraux sur l'agriculture intensive, 44 microscopes à projections lumineuses, 2.081 pièces du répertoire théâtral.

La Ligue française de l'enseignement a prêté 51.365 vues, d'octobre à mars, contre 50.670 en 1901-1902.

Depuis quelques années, on avait commencé à faire des conférences dans l'armée; en 1902-1903, ces conférences ont pris une extension considérable.

Elles ont été organisées officiellement dans 192 régiments et 370 officiers se sont transformés en éducateurs du soldat.

Les sujets préférés du soldat ont été : alcoolisme, tuberculose, marine de guerre en France, les colonies, l'agriculture, l'armée allemande, Martinique et Guadeloupe, institution de prévoyance. Le rapport déchantre un peu au sujet des universités populaires. Il enregistre un maigre succès, sur ce point il semble bien que le progrès est difficile et lent à venir.

3° Enfin les patronages laïques sont, eux aussi, en augmentation : 1.662 en 1902-1903 contre 1.395 en 1901-1902.

Le mouvement s'est produit parmi les femmes d'œuvres laïques. Elles commencent à se grouper autour de l'école, à constituer des comités de dames qui entrent en rapport, pour Paris, avec les coopérations féminines, pour la province, avec le Comité de l'enseignement que préside M^{me} Jules Ferry.

Mais, là encore, le succès est peu sensible, comparé à celui des catholiques que le rapporteur, lui même, constate indirectement. — X.

Notes d'Histoire

Saint Vincent de Paul dans le diocèse de Soissons. (Extraits des *Annales du diocèse de Soissons*, par l'abbé PÉCHEUR.) — Jean-François-Paul de Gondi était fils de Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères et de Françoise-Marguerite de Silly. Le cardinal de Bérulle les engagea à prendre pour précepteur de leurs enfants Vincent de Paul qui quitta avec regret sa cure de Clichy. Vers la fin de 1613, M^{me} de Gondi, enceinte de son troisième enfant résidait depuis quelque temps en son château de Montmirail pour y faire ses couches. Vincent l'y vint trouver et dut être présent à la naissance de celui-ci qui vint au monde le 1^{er} avril 1613. Il fut baptisé le 20 septembre 1613 par Delaistre, prieur des Minimes de Château-Thierry. Il eut pour parrains six pauvres et Messire François de Gondi doyen de Notre-Dame de Paris, abbé de Saint-Aubin d'Angers, et pour marraine Marie de Baleham, dame de Rupreux et Tigecourt, qui signèrent l'acte de baptême (1). Le jour de sa naissance, on avait pris « un estourgeon monstrueux » dans le Morin qui passe à Montmirail, ce qu'on regarda comme un présage de l'agitation dont on le fait l'auteur, c'est-à-dire de la Fronde (2). Le futur cardinal fit de longs séjours en cette ville, dans son enfance, avec son preux et zélé précepteur, car celui-ci évangélisa Montmirail et ses environs surtout pendant les années 1619 et 1620. La paroisse de Marchais, annexe du prieuré-cure joanniste de Vendières, a surtout conservé par tradition le souvenir de l'évangélisation de saint Vincent de Paul et

(1) *Correspondant* du 25 octobre 1881, Art. de R. CHANTELAUZE.

(2) *Mém. du card. de Retz*, liv. 1^{er}.

aujourd'hui encore on croit que la chaire actuelle de l'église est celle où il aurait annoncé la parole de Dieu. Il convertit à Montmirail trois hérétiques fort attachés à l'erreur, et c'est sans doute à une objection que lui fit l'un d'eux qu'est due la première pensée de l'établissement des Prêtres de la Mission. L'Église, lui disait le huguenot ne pouvait être conduite par l'Esprit-Saint puisque l'on voyait les pauvres des campagnes si délaissés, alors que les villes étaient pleines de prêtres. Vincent comprit la force de l'objection dont il lui fit néanmoins comprendre l'exagération : mais il n'en entrevit pas moins la nécessité d'une congrégation vouée spécialement au pauvre peuple des campagnes. Aussi lorsqu'il eut fondé la Mission, il se plut à rappeler à ses missionnaires la conversion de cet hérétique pour les affermir dans leur vocation.

C'est à Soissons même qu'il fut confirmé dans le projet qu'il avait conçu à Montmirail. Il y fit, en 1621, une retraite si fructueuse que, vers la fin de sa vie, il se rappelait encore les enseignements secrets qu'il y avait reçus de Dieu à ce sujet. Se sentant au milieu des pauvres comme dans son élément, il n'y laissait rien paraître de son caractère naturellement difficile ; mais au milieu des grands du monde qu'il rencontrait chez les Gondi, il ne se dominait pas assez. Dans cette retraite, Dieu lui fit voir que devant un jour vivre dans une communauté de missionnaires pour la campagne et avoir ainsi affaire à toutes sortes de personnes, il devait pouvoir se dominer. Il pria Dieu de changer « cette humeur sèche et rebutante et de lui donner un esprit-doux et bénin ». Lui-même travailla si bien à acquérir la douceur que la vertu se montra rarement sous des traits plus aimables et plus propres à gagner des âmes à Dieu. Ainsi on peut regarder la retraite de Soissons comme le point de départ des grandes œuvres que ce héros de la charité devait accomplir. (*Annales du diocèse de Soissons*, par l'abbé PÉCHEUR, ancien curé de Fontenoy, t. VI, p. 247 et 248.)

Les conséquences de ces guerres se laissent deviner : une misère affreuse et une horrible famine qui dévorèrent Saint-Quentin, Guise, Marle, Ribemont et les environs de Soissons. Toute la campagne était perdue, disent les annales de Saint-Yved de Braine ; les fermes étaient abandonnées, les grains qu'on avait ramassés, avaient été battus et enlevés ; les blés encore sur pied avaient été totalement ravagés. La disette engendra des maladies. Le peuple de Braine rentré dans la ville fut bientôt décimé par la mort ; on enterrait quatre ou cinq personnes par jour ; l'air en était infecté et vicié. Le monastère seul ne fut presque pas atteint. Comment subvenir à tant de besoins si pressants, les ressources étant épuisées, L'assemblée du clergé de 1650 avait voté une somme de 280.000 écus sur les bénéfices du royaume pour les frais d'un voyage que le roi devait faire en Guyenne

au mois de juillet. Simon Le Gras, évêque de Soissons, protesta que son diocèse était dans l'impossibilité absolue de fournir les 1.667 livres qui formaient sa part de contribution, à cause de l'extrême détresse où il se trouvait. De Lesseville, abbé de Saint-Crépin le Grand, l'un des députés du second ordre, appuyant la déclaration de l'évêque de Soissons, exposa que les armées du roi et celles de l'ennemi avaient tellement ravagé la campagne qu'il n'y était resté personne, que tous les curés étaient ruinés qu'ils ne pourraient, selon toute apparence, opérer le paiement des décimes, bien loin d'être en état d'acquitter la taxe extraordinaire. Le clergé est aux abois, à qui aura-t-on recours, dans quelles bourses puisera-t-on ?

Un seul homme, Vincent de Paul, sera la providence de nos malheureuses populations. Il saura, avec les compagnons de sa charité et les ressources qu'il trouvera à Paris, surtout dans la pitié et la commisération publique, apporter quelque soulagement à de si profondes infortunes. Aussitôt qu'il eut reçu des nouvelles de la situation, il envoya partout ses missionnaires pour s'assurer sur les lieux des besoins les plus pressants. Leurs premières lettres sont une peinture désolante de l'état de la Champagne et de la Picardie. Pour apitoyer les âmes charitables, il publia une relation de ces calamités, puis il fit appel à leur générosité. Bientôt abondèrent : argent, vivres, denrées, instruments de travail, pioches même pour enterrer les morts ; il centralise tout dans de vastes magasins. Tel en effet avait été le pillage, que, faute d'instruments, il fallait, en certains endroits, gratter la terre avec les mains pour ouvrir des fosses aux cadavres. Seize missionnaires et beaucoup de Filles de la Charité, envoyés par lui en ces pays malheureux, s'installèrent dans les villes et les bourgs où la misère était la plus grande pour rayonner de là dans les environs. Ceux des missionnaires que saint Vincent avait envoyés dans le Soissonnais, lui écrivirent : qu'ils avaient parcouru la vallée de Soissons et que la misère était si grande dans les villages, qu'elle était au-dessus de tout ce qu'on en avait mandé à Paris ; que les églises avaient été profanées, le corps de Jésus-Christ foulé aux pieds, les calices et les ciboires emportés, les fonts baptismaux rompus, les ornements pillés, en sorte que, dans un canton assez petit, il y avait plus de cinq églises dans lesquelles on ne pouvait plus faire les offices divins. Ils ajoutaient que la plupart des habitants étaient morts dans les bois pendant que l'ennemi occupait leurs maisons, que les autres y étaient rentrés pour finir leur vie, qu'on ne voyait partout que des malades, qu'ils en avaient plus de douze cents sur les bras, sans compter six cents autres personnes qui languissaient, que tous étaient couchés sur la terre et dans des maisons découvertes et à demi détruites, qu'enfin les vivants étaient pêle-mêle avec les morts.

De leur côté, les curés de Bazoches, de Brai ne et de Fismes écrivirent les 15 et 17 octobre 1630 à saint Vincent : « Nos bourgades ne sont que trop célèbres par le campement des armées ennemies. L'on ne peut douter de nos misères ; mais il est inconcevable quel traitement nous avons reçu. Nos églises ont été profanées, les calices et les ornements emportés, les saints ciboires arrachés de nos autels ; nos pauvres paroissiens ont vécu dans les bois et dans les cavernes où les uns ont été massacrés par l'ennemi, les autres enfumés comme des renards ; et par ainsi des familles entières ont été étouffées ; quelques-uns ont été enlevés dans l'armée pour assouvir la brutalité des soldats ; ce qui nous en reste souffre à présent le froid, le faim et la maladie, car il ne leur est pas resté un grain de blé. Il faut qu'ils périssent, si Dieu ne suscite quelques personnes pour les soulager par leurs aumônes. Il nous en meurt un si grand nombre que, dans le seul lieu de Bazoches, nous en avons enterré cinquante en trois jours. Nous n'y pouvons subvenir et nos confrères des villages voisins sont morts ou malades ou sont sans habit et sans pain. Cela fait que votre peuple est sans pasteurs et sans sacrements, sans pain et sans aucun secours, car le plus riche de ces contrées, ne peut pas donner cinq sous. Nous vous exposons nos misères espérant que Dieu donnera quelque remède à nos maux et que le bien que vous nous ferez vous empêchera de tomber dans un pareil malheur. »

La charité de saint Vincent ne connaissait pas de bornes. Quoiqu'il fallût déjà secourir plus de deux mille six cents malades et dépenser pour eux plus de six mille livres par mois, il envoya de nouveaux missionnaires dans ce canton. Ceux-ci arrivèrent de Paris à Bazoches le 3 novembre au matin, visitèrent les pauvres de ce bourg et des villages de la vallée de la Vesle et écrivirent à leur supérieur l'état des choses d'une manière encore plus navrante que les premiers envoyés à la découverte. « Ce que nous avons vu, disaient-ils, surpasse tout ce que l'on vous a mandé, car, pour commencer par les églises, elles ont été profanées, le Saint-Sacrement foulé aux pieds. Je n'ose vous parler du traitement que les femmes et filles ont reçu, mais je dirai à la gloire de quelques-unes, qu'elles ont perdu la vie pour conserver l'honneur. Nous ne voyons partout que malades de fièvres chaudes et de dysenterie, couchés par terre, sans aucune assistance, n'ayant ni pain, ni bois, ni couvertures. Nous trouvons les vivants avec les morts, n'ayant aucun secours que celui qui leur est venu par notre ministère. A Mareuil-sur-Daules, deux enfants ont été trouvés se nourrir des cadavres de leurs pères et mères (1). Ils sont plus de douze cents.

(1) En 1631, il parut une brochure sur ce fait horrible.

« Jugez quelle sera la dépense ! Donnez-leur votre argent ; nous leur consacrons de bon cœur notre vie. »

Saint Vincent avait aussi envoyé en ces quartiers de ses Filles de la Charité. Elles lui écrivaient au mois de décembre 1650, pour lui exprimer la profonde reconnaissance de ces malheureux envers ceux qui leur avaient procuré des secours si inespérés. Elles avaient « empêché de mourir de faim, lui disaient-elles, plus de sept à huit cents personnes ». Depuis l'arrivée des autres ecclésiastiques, elles avaient établi une véritable organisation de secours, « car, ajoutaient-elles, si nous voulions recevoir tous ceux qui se présentent à nous, il faudrait des sommes immenses. Nous avons plus de deux mille pauvres malades ou languissants, desquels il y en a plus de six cents auxquels on ne peut manquer un seul jour, à moins que de les laisser mourir ». Elles s'étaient partagé la vallée « contenant plus de trente villages dans une ruine complète ». L'un des prêtres s'était établi à Magneux, à l'extrémité de la vallée, l'autre à Paars, à l'autre extrémité, un autre à Bazoches dont on avait fait le centre des opérations charitables. Chacun d'eux avait un certain nombre de localités et s'appliquait à ce que personne ne mourût sans les secours de la religion. Les Sœurs s'étaient logées au prieuré de Saint-Thibault de Bazoches, où elles préparaient les potages et les remèdes. Chaque malade venait à son tour muni de billets délivrés par les missionnaires, prendre sa portion, qu'on lui portait, s'il ne pouvait marcher. Les Sœurs, en effet, se rendaient partout où elles étaient mandées, soignant les malades, administrant les remèdes convenables, prodiguant à tous des consolations et des encouragements. Enfin on vit bientôt, grâce à cet incomparable dévouement, un changement notable s'opérer dans la santé publique (1). (*Annales du diocèse de Soissons*, par l'abbé PÉCHEUR, ancien curé de Fontenoy, t. VI, p. 268-272.)

(1) *Vies de saint Vincent* par COLLET et par l'abbé MAYNARD. — *Saint Vincent de Paul et le diocèse de Soissons et Laon*, par E. FLEURY. — *Dix ans de souffrance ; 1650-1660*, par M. DE LA PRAIRIE (*Bull. de la Société historique de Soissons*, t. XIV, p. 140).

Petite Chronique des Œuvres

Union syndicale, 14, rue de l'Abbaye. — L'Union syndicale réunit trois syndicats : 1° Le syndicat des institutrices ; 2° Le syndicat des ouvrières de l'habillement ; 3° Le syndicat des dames employées.

Pour réaliser l'œuvre qu'il se propose chaque syndicat agit au triple point de vue professionnel, économique et social.

ACTION PROFESSIONNELLE : Service du placement. Par ce service, le Syndicat procure à celles de ses associées qui sont sans place, ou qui désirent améliorer leur situation, des emplois dans les maisons avec lesquelles il est en relations. — **Service des cours professionnels.** Des cours professionnels, conférences, etc., sont organisés par les soins du Syndicat. — **Groupement professionnel.** Les associées par un échange de vues et de renseignements, peuvent se rendre utiles les unes aux autres ; leurs relations se créent au moyen de réunions périodiques, dans lesquelles les Syndiquées traitent les questions professionnelles qui les intéressent.

ACTION ÉCONOMIQUE : Service de la coopération. — Par ce service, les syndiquées obtiennent sur leurs achats dans les maisons qui ont un traité avec le Syndicat, pour elles et pour leurs familles, des escomptes qui représentent une sensible diminution sur leurs dépenses. Les syndiquées en payant leurs achats chez les fournisseurs du Syndicat, demandent une facture acquittée. Les factures sont présentées aux fournisseurs par l'Administration syndicale qui rembourse ensuite aux sociétaires les escomptes afférents à leurs achats. Le Syndicat organise également des achats en gros, et obtient ainsi des prix très inférieurs à ceux du détail. Des essais ont été tentés avec succès pour le charbon, les pommes de terre, le vin, etc. Le bénéfice résultant de ce service peut s'élever à plus de cent francs par an pour une famille. — **Service du secours mutuel.** Une Société de Secours Mutuels, fondée spécialement en faveur des syndiquées, leur assure en cas de maladie, les soins gratuits du médecin, les médicaments et une indemnité journalière. En outre, les associées ont droit pour la vieillesse ou pour le cas d'infirmités, à une pension de retraite.

ACTION SOCIALE : 1° Commission d'études qui initie les syndiquées aux questions relatives au travail des femmes. 2° Bulletin du syndicat.

Syndicat des Institutrices privées

Offres de places. — Nos 75. Institutrice munie du brevet supérieur pour instruction particulière de trois jeunes filles dans la Seine-Inférieure. — 76. Deux ajointes dans un pensionnat de Compiègne. — 77. Directrice d'école libre dans le Puy-de-Dôme. — 79. Directrice d'institution externe à Versailles. — 80. Directrice d'école maternelle à Epernay. — 81. Adjointe pour école maternelle dans l'Aube. — 88. Une institutrice pour école privée dans les Côtes-du-Nord. — 87. Plusieurs maîtresses adjointes à Montreuil-sous-Bois. — 88. Une institutrice particulière pour Mitelfranken (Bavière). — 90. Adjointe pour école privée dans le Var. — 91. Directrice d'école dans la Somme. — 92. Deux titulaires pour école libre dans les Vosges. — 93. Une institutrice particulière pour trois petites filles en Allemagne. — 94. Jeune fille brevetée pour pensionnat à Paris. — 95. Une

adjointe pour école privée à Saint-Quentin. — 96. Directrice de pensionnat dans le Nord. — 97. Directrice et adjointe dans l'Yonne. — 98. Directrice pour école libre à Sens. — 99. Directrice pour école libre dans la Nièvre. — 100. Trois institutrices pour pensionnat dans l'Aube. — 101. Institutrice pour externat à Belfort. — 102. Plusieurs surveillantes à Poissy. — 103. Adjointe pour cours de jeunes filles à Neuilly. — 104. Directrice d'école privée dans la Meurthe-et-Moselle. — 105. Institutrice privée pour des enfants en Styrie (Autriche). — 106. Directrice d'école privée dans l'Eure. — 108. Directrice d'école privée à Nancy. — 109. Professeur de peinture et de dessin à Dormans. — 110. Directrice d'école privée dans la Somme. — 111. Institutrice particulière pour enfants dans le Pas-de-Calais.

Demandes de places. — Nos 133. Direction d'école privée. — 134. Place d'adjointe dans une institution à Paris ou aux environs. — 135. Place d'institutrice dans école privée. — 137. Institutrice, brevet supérieur, anglais, musique. — 138. Direction d'école, quinze ans d'enseignement. — 139. Place de gouvernante ou leçons. — 142. Direction d'école. — 143. Place de surveillante. — 145. Direction d'école privée. — 149. Poste dans l'enseignement privé. — 150. Leçons de dessin, peinture, perspective. — 152. Adjointe dans une école maternelle. — 153. Institutrice, cinquante-cinq ans d'enseignement libre. — 155. Institutrice, brevet, piano, orgue. — 157. Adjointe pour école privée. — 158. Institutrice, brevet, piano, anglais. — 159. Dame de compagnie. — 160. Institutrice, brevet. — 164. Direction, brevet supérieur. — 164. Leçons dans une famille. — 165. Institutrice, brevet, musique, un peu de dessin. — 167. Direction de pensionnat. — 168. Adjointe pour école privée. — 169. Poste dans l'enseignement. A déjà exercé. — 170. Place d'institutrice dans une famille, même à l'étranger. — 171. Institutrice, habitude de l'enseignement. — 172. Institutrice, brevet supérieur. — 173. Place dans l'enseignement à Paris. — 174. Brevet supérieur, leçons, spécialement anglais et dessin. — 175. Institutrice, brevet, musique, chant, anglais, diction, dessin.

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie.

Offres de places. — Nos 15. Employée de commerce dans une chocolaterie. — 16. Jeune fille connaissant la dactylographie. — 17. Employée de commerce interne 30 francs et nourriture pour commencer. On peut arriver à 100 francs. — 18. Plusieurs apprenties et une demoiselle de magasin. — 19. Une auxiliaire bureau de postes. — 20. Une vendeuse de tissus confection. — 21. Une première employée pour magasin de fleurs et plumes. — 22. Jeune fille de vingt-cinq à trente ans apte à direction de maison et à veiller sur un bébé. 50 francs par mois. — 23. Employée sachant la sténographie allemande.

Demandes de places. — Nos 32. Emploi de comptable pour jeune fille. — 33. Jeune fille pour emploi de commerce. — 34. Travaux d'écriture pour une dame. — 37. Emploi dans une maison de dames pensionnaires. — 39. Dame caissière, comptable ou vendeuse. — 40. Jeune fille, emploi dans le commerce. — 41. Jeune fille demande place dans le commerce. — 42. Jeune fille désirant un emploi dans le commerce. — 43. Jeune fille pour emploi de comptable, caissière ou vendeuse. — 45. Jeune fille pour emploi de petite caissière. — 46. Jeune fille pour vendeuse ou pour les écritures. — 47. Jeune fille pour petite caisse ou emploi de confiance. — 48. Jeune fille demande cours de coupe ou de couture. — 49. Jeune fille, désirant place de sténographie et de dactylographie. — 50. Jeune fille place pour les écritures ou vendeuse. — 51. Jeune fille pour soigner les malades ou

emploi dans un orphelinat. — 52. Jeune fille pour le commerce. — 53. Jeune fille pour caissière ou vendeuse.

Syndicat des Ouvrières de l'Habillement.

Offres de places. — N^{os} 11. Deux directrices pour une école professionnelle. — 12. Maison d'ameublements demande deux apprenties. — 13. Plusieurs apprêteuses pour modes. — 14. Des apprêteuses et une apprentie pour modes. — 15. Une coursière et apprêteuse pour modes. — 16. Une bonne apprêteuse pour modes.

Demandes de places. — N^{os} 11. Une jeune fille demande des travaux de couture. — 12. Une dame désire un emploi ou de l'ouvrage manuel. — 13. Une jeune fille désire enseigner dans une école professionnelle. — 14. Direction d'atelier pour une jeune fille. — 15. Une jeune fille habile dans les travaux de lingerie demande de l'ouvrage. — 16. Jeune fille désirant être sous-maîtresse d'ouvrage. — 17. Jeune fille demande des cours de coupe, couture, travaux à la machine. — 18. Poste dans un orphelinat ou pour soigner les malades.

Bibliographie

La Sainte Religieuse, par M^{sr} LELONG, évêque de Nevers. — Téqui, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 4 francs.

M^{sr} l'évêque de Nevers vient de publier un nouvel ouvrage intitulé *la Sainte Religieuse*. C'est une série d'instructions sur les grandeurs et les obligations de la vie religieuse. Ce beau volume in-12 de 425 pages forme, avec le *Bon Pasteur* et le *Saint Prêtre*, une trilogie complète; et cette dernière publication aura, nous n'en doutons pas, le même succès que les deux premières.

Dans l'introduction du volume, nous lisons ces paroles adressées aux religieuses de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers :

« Mes chères filles,

« Ayant eu connaissance de quelques instructions que j'ai données jadis à une communauté que je dirigeais, et dont le souvenir me demeure précieux, votre Révérende Mère supérieure générale a pensé qu'elles pouvaient vous être, à vous aussi, de quelque utilité; elle m'a prié de les revoir et de les faire imprimer. J'ai accédé volontiers à sa demande. »

De fait, ce ne seront pas seulement les religieuses de la Congrégation des Sœurs de Nevers qui bénéficieront de la lumineuse doctrine et des conseils expérimentés contenus dans ces instructions, mais beaucoup d'autres qui connaissent, au moins de réputation, le vénérable auteur, tiendront à lire ces pages et à les méditer.

Le Gérant : A. MARTIAL.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.). Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours. — Il est délivré, du 15 octobre au 14 mai, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectif de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet collectif. — Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de ces billets doivent être faites 4 jours au moins à l'avance, à la gare de départ.

Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

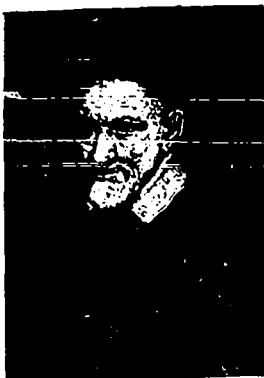
Voyages circulaires en Italie. — Il est délivré toute l'année, à la gare de P.-L.-M., ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages : Itinéraire 81-A⁵ : Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon. Paris.

Durée du voyage : 60 jours.

Prix : 1^{re} cl., 253 fr. 50 ; 2^e cl., 183 fr. 20.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Petites

Annales

de

S^t Vincent de Paul

Paraissant le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE

	PAGES
Informations: Syndicats. — Toulouse. — Départs.	
— La suppression de l'enseignement congréganiste. — Hôpitaux.....	354
Saint Vincent de Paul, Chanoine d'Ecouis, par A. VAUTIER, Prêtre de la Mission.....	356
Notes sur la Maison Mère et la Chapelle des Filles de la Charité, par J. PARRANG, Prêtre de la Mission.....	364
Notes d'Histoire: Procès-verbal de l'acte d'établissement de la Compagnie des Filles de la Charité et nomination des officières.....	370
Petite Chronique des Œuvres.....	376
Bibliographie.....	378
Table des matières.....	381

PARIS

88, rue du Cherche-Midi

PETITES ANNALES
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Paraissant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS : FRANCE, 5 FR. — ÉTRANGER, 6 FR.
Le Numéro : 50 centimes

BUREAUX

88, RUE DU CHERCHE-MIDI, 88

Toutes les communications doivent être adressées à M. F. PORTAL,
prêtre de la Mission, 88, rue du Cherche-Midi, Paris.

DÉPOT DES PETITES ANNALES :

Librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Librairie de l'Institut Catholique, L. Piédallu, 37, rue de Vaugirard,
Paris.

POUSSIERGUE, 15, RUE CASSETTE, PARIS.

Un Martyr abyssin : *Glazbra Michael*, par M. COULBEAUX, prêtre de
la Mission..... 2 fr.

Les Lazaristes à Madagascar, au XVII^e siècle, par H. FROIDEVAUX,
agrégé de l'Université, docteur ès lettres..... 2 fr.

Histoire de saint Vincent de Paul. — Nous désirons publier dans
les *Petites Annales de saint Vincent de Paul* les documents inédits ou
peu connus qui peuvent servir à mieux faire connaître l'histoire de
saint Vincent de Paul. Dans ce but nous nous permettons de faire
appel aux innombrables amis de notre saint. En particulier nous
voudrions reproduire :

1. Les lettres inédites de saint Vincent de Paul ;
2. Les lettres inédites de Louise de Marillac ;
3. Les lettres de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac qui
auraient été publiées, mais que l'éditeur des œuvres de saint Vincent
de Paul et de Louise de Marillac n'auraient pas connues ;
4. Les lettres inédites ou déjà publiées, adressées à saint Vincent
de Paul et à Louise de Marillac ;
5. Les lettres contenant des appréciations ou faisant connaître des
faits, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de saint Vincent
de Paul.
6. Les extraits des mémoires rapportant à saint Vincent de Paul
ou à ses œuvres.

En cas de doute sur l'utilité d'un document, nous serions heureux
qu'on voulût bien, du moins, nous le signaler. (*Petites Annales de saint
Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 88, Paris, VI^e.)

Petites Annales

de

St Vincent de Paul

SOMMAIRE

Informations : Syndicats. Toulouse. Départs. La suppression de l'enseignement congréganiste. Hôpitaux, p. 353. — Saint Vincent de Paul, chanoine d'Ecouis, par A. VAUTIER, p. 356. — Notes sur la Maison Mère et la Chapelle des Filles de la Charité, par J. PARRANG, p. 364. — Notes d'histoire : Procès-verbal de l'acte d'établissement de la Compagnie des Filles de la Charité et nominations des officières (8 août 1655), p. 370. — Petite chronique, p. 377. — Bibliographie, p. 378. — Table des matières, p. 381.

Informations

Syndicats. — M^{lle} Rochebillard a donné, le dimanche 13 décembre, une conférence aux membres des Syndicats féminins de la rue de l'Abbaye. Elle a parlé sur l'influence de l'organisation syndicale au point de vue de la société, de la famille et de l'individu.

M^{lle} Rochebillard est présidente et fondatrice des Syndicats Lyonnais d'employées et d'ouvrières catholiques. Tout le monde du travail connaît sa compétence et son zèle, et chacun lui donne, même parmi les *rouges*, une profonde estime. Mais nous ne craignons pas de dire que les personnes qui l'ont entendue dimanche ont éprouvé pour l'ardente et généreuse apôtre une véritable admiration. Sa conférence ou plutôt sa causerie a été charmante de grâce et d'entrain, remplie de solides raisons, de très bonnes preuves, d'exemples typiques. Enfin et surtout, on sentait en l'écoutant que M^{lle} Rochebillard avait donné sa vie à une idée, à une œuvre, et qu'elle en parlait avec toute son âme d'amie des travailleuses et de chrétienne.

Nous renvoyons nos lecteurs à la *Ruche Syndicale*, l'organe des syndicats féminins de la rue de l'Abbaye, pour plus de détails sur la conférence et sur la réunion elle-même. Nous nous bornerons en terminant à souhaiter que les Syndicats des ouvrières de l'habillement, des employées et des institutrices de la rue de l'Abbaye se développent, puisque la forme syndicale est une de nos rares institutions qui sauvegarde la liberté, et à exprimer à la présidente des Syndicats Lyonnais notre vive reconnaissance pour l'appui qu'elle est venue donner si cordialement aux Syndicats parisiens.

Toulouse. — Le *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, publié par l'Institut catholique de Toulouse, annonce officiellement que M. l'abbé CALVET, du diocèse de Cahors, agrégé des Lettres, est nommé professeur de littérature française (chaire nouvelle).

Nous offrons à notre distingué collaborateur nos affectueuses félicitations, et nous sommes heureux de lui dire ici que son souvenir est toujours vivant au Séminaire Saint-Vincent-de-Paul.

Départs. — Le 26 novembre, de *Bordeaux pour Panama et la Colombie* : MM. LARQUÈRE, TRAMECOURT, DUROU, LARIDAN, BINART.

De *Marseille pour Smyrne* : M. DEROO; pour *Constantinople* : M. LESAGE, F. CANTANTOUROFF; pour *Monastir* : F. PIÉDERRIÈRE; pour *Beyrouth* : MM. AUVINET, DELPIT, GAYRAUD, FF. RESCHALA, LEMUR.

— Le 27 novembre, de *Bordeaux pour le Brésil* : MM. DILLIES (Denis), RENAULT, MONÉ, HOLLARD, F. COURNILLEAU.

— Le 29 novembre, de *Marseille pour la Chine* : FF. LENAGHAN, VAN ZWET, AVINELLI, CHARNAY, LUX, DIDIER, LOBRY.

— Le 10 décembre, de *Marseille pour le Chili* : MM. RIGAUT, BÉVIÈRE, DE LA GARDE; pour *l'Argentine* : MM. CALMET, PRAT, F. CARENZO; pour *Monastir* : M. BONNAY; pour *Constantinople* : MM. ROUGÉ (Émile), BOUSQUET; pour *Smyrne* : M. AUBAULT; pour *Antoura* : M. VAUTIER.

La suppression de l'enseignement congréganiste. — « M. Combes a signé ces jours derniers l'arrêté instituant la commission qui est chargée d'étudier toutes les questions que soulève l'élaboration du projet de loi relatif à l'interdiction de l'enseignement à tous les degrés pour les congrégations autorisées.

« Cette commission, qui sera présidée par M. Dumay, directeur général des cultes, se compose de :

« MM. Bruman, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur;

« Geoffroy, directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice;

« Gasquet, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique;

« Martin, sous-directeur de la comptabilité publique au ministère des Finances;

« Magny, sous-directeur des cultes.

« L'enquête effectuée par les préfets sur la demande du président du Conseil, au point de vue des délais à observer pour la fermeture des établissements d'enseignement dépendant des congrégations autorisées et visés par le projet de loi en préparation, est à peu près terminée. Nous sommes en mesure d'indiquer les résultats généraux qui s'en dégagent.

« Les rapports des préfets déjà parvenus au ministère de l'Intérieur concernent 78 départements, Paris excepté.

« En ce qui concerne les écoles de garçons — celles des Frères des écoles chrétiennes — sur 1.058 établissements, il y en a :

« 597 pouvant être fermés immédiatement et leur population scolaire placée dans les écoles publiques;

« 434 pour lesquels il y a possibilité de louer un local destiné à remplacer l'école congréganiste;

« 126 où il y aura lieu d'agrandir l'école publique ;

« En 141, où il sera nécessaire de construire une nouvelle maison d'école pour recevoir les élèves de l'école congréganiste.

« En ce qui concerne les écoles de filles, le nombre d'établissement correspondant aux 78 départements où l'enquête est terminée s'élève à 1.822.

« Voici comment se répartissent ces établissements entre les quatre catégories citées plus haut :

« 996 peuvent être fermés immédiatement ;

« 205 pourront être remplacés par des maisons prises en location ;

« 223 écoles devront être agrandies ;

« 397 écoles nouvelles devront être construites.

« D'autre part, M. Combes s'occupe d'achever la fermeture des écoles non autorisées dépendant des congrégations autorisées. On sait que 10.049 écoles de ce genre ont été fermées en dix-huit mois.

« Il reste actuellement environ 1.300 écoles de cette catégorie pour lesquelles la décision avait été ajournée en raison de l'insuffisance des écoles publiques destinées à les remplacer.

« Le président du Conseil vient d'inviter les préfets des départements où ces établissements sont situés à lui adresser, comme ils viennent de le faire pour les écoles autorisées, des rapports pour faire connaître la situation des écoles publiques destinées à remplacer les écoles congréganistes en vue des délais à observer. »

(*Le Temps.*)

Hôpitaux. — La *Lanterne* a reçu de M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur, à la suite des faits signalés par votre journal à la fin de novembre et relatifs au malade Victor Serger, admis à l'Hôtel-Dieu, j'ai prescrit une enquête.

« Il résulte de cette enquête qu'à aucun moment ce malade n'a manqué de soins, et qu'il n'est pas exact qu'il se soit trouvé dans l'obligation « d'accepter le prêtre pour avoir l'interne ».

« Mais il est exact que la sœur surveillante de la salle Saint-Louis « a insisté auprès de lui pour qu'il demande un prêtre » ; cette pratique est inadmissible, et l'initiative de cette demande doit être entièrement laissée aux malades.

« On comprend, en effet, qu'ils peuvent craindre qu'un refus ne soit pour eux la cause de soins moins bienveillants.

« Dans ces conditions j'ai décidé, d'accord avec Mme la prieure de l'Hôtel-Dieu, que la sœur de la salle Saint-Louis cesserait tout service dans son établissement, et j'ai donné des ordres pour que ces faits ne se renouvellent plus.

« Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes sentiments distingués.
— G. MESUREUR. »

Saint Vincent de Paul

chanoine d'Ecouis

Les historiens de saint Vincent s'accordent à dire qu'il fut en 1315 pourvu d'un canonicat à Ecouis, mais ils sont sobres de détails à ce sujet. Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de compléter leur travail et de rechercher ce qu'était la collégiale d'Ecouis et par suite de quelles circonstances saint Vincent en devint chanoine.

Une visite faite il y a quelques années à Ecouis, des renseignements pris alors sur place, et une notice sur la collégiale imprimée en 1791 fourniront les éléments de cette étude.

..

Ecouis est un bourg situé à une lieue et demie des Andelys, au département de l'Eure, il compte actuellement 800 habitants. Ce bourg avait avant la Révolution le titre de baronnie. Il était du diocèse de Rouen (1) et il dépendait de l'intendance et du parlement de cette ville. La justice d'Ecouis s'étendait sur dix-huit paroisses.

Le bourg d'Ecouis est situé dans une contrée très riche. Il possède un beau collège, qui, tenu autrefois par les Frères Maristes, est dirigé maintenant par les prêtres du diocèse d'Évreux (2).

Mais le plus bel ornement d'Ecouis, c'est son église, ancienne collégiale du XIV^e siècle, qui attire l'attention du visiteur par sa remarquable architecture.

Cette église fut construite en 1310 par les soins d'Enguerrand de Marigny, surintendant des finances de Philippe le Bel ; elle devait remplacer l'ancienne église, qui était dédiée à saint Aubin, et dépendait de l'abbaye du Bec.

(1) Après le Concordat, Ecouis cessa d'appartenir à Rouen et entra dans le diocèse d'Évreux.

(2) La devise du collège porte : *Ascensiones in corde suo disposuit*, [et le blason représente les deux cœurs de Jésus et de Marie et une colombe qui s'élève vers eux portant au bec la lettre E (Ecouis)].

La nouvelle église fut édiflée sous le vocable de Notre-Dame. Enguerrand y établit une collégiale à laquelle il annexa le titre de la cure. L'église actuelle est pleine encore de souvenirs des Marigny.

Sur une ancienne inscription, aujourd'hui détruite on lisait : « l'an 1310, Enguerrand, écuyer, sieur de Marigny, comte de Longueville chambellan du roi Philippe, du consentement de sa femme Alips, institua et fonda en l'église paroissiale d'Ecouis un collège de chanoines pour y chanter tous les jours le divin service et il est inhumé dans cette collégiale (1) ».

A droite et à gauche du portail principal de l'église on voit les statues d'Enguerrand de Marigny et d'Alpis de Mons, sa troisième femme, tenant tous les deux dans la main une représentation de l'église qu'ils offrent à Marie.

A gauche, dans l'intérieur de l'église, sous une arcade en forme d'ogive et une corniche accompagnée d'ornements gothiques, se trouve un tombeau orné de quelques figures : c'est celui d'Enguerrand de Marigny.

Le surintendant est représenté en habit de chevalier, vêtu d'une cuirasse et d'une cotte d'armes ayant près de lui sa longue épée et sa dague appelée *miséricorde* (2); il est couché sur son tombeau, la tête abritée sous un dais, les pieds appuyés sur un lion.

Une inscription adossée à la muraille porte :

Ci-dessus git de ce pays l'honneur
De Marigny et de ce lieu Seigneur,
Dit Enguerrand, sage chevalier,
Du roi Philippe le Bel grand conseiller,
Et grand maître de France, très utile
Pour le pays, comte de Longueville.
Cette église présente fit jadis édifier,
L'an treize cent et dix, pour honorer
Des cieux la Reine Dame.
Cinq ans après, à Dieu rendit son âme
Ce dernier jour d'avril.
Priez Dieu, qu'il lui fasse merci.

(1) MILLIN. *Collégiale d'Ecouis*. (Paris, 1791).

(2) Les armures des chevaliers étaient si épaisses, que les épées ne pouvaient les entamer : on cherchait donc avec la dague, le défaut de la cuirasse pour les renverser; cette dague s'appelait *miséricorde* parce qu'il fallait crier *merci* pour ne pas recevoir la mort.

L'inscription ne dit rien du supplice d'Enguerrand pendu en 1345, au gibet de Montfaucon.

Il avait été condamné sous prétexte de dilapidation, mais en réalité, pour satisfaire la vengeance de Charles de Valois, blessé dans son orgueil et qui ne pouvait pardonner à qui lui résistait en face.

Enguerrand protesta jusqu'à la mort qu'il n'était point coupable des crimes qu'on lui imputait, il fit même un testament dans lequel il exposa sa justification. Se rendant au lieu de l'exécution, on l'entendit dire : « *Bonnes gens, priez pour moi, je suis innocent et l'on me conduit au supplice.* » Enguerrand mourut en chrétien. Il fut exécuté le 30 avril (1). Plus tard, Charles de Valois, atteint de paralysie et repentant, fit distribuer à Paris d'abondantes aumônes avec l'ordre de dire : Priez Dieu pour Messire Enguerrand de Marigny et Messire Charles de Valois.

Louis XI, en permettant d'ériger le mausolée d'Enguerrand dans la collégiale, avait fait défense aux chanoines de faire mention de la mort violente de ce dernier. Les chanoines pour éluder la défense représentèrent le fait de la revision du jugement d'Enguerrand au tribunal de Dieu.

Cinq personnages allégoriques dans la partie supérieure du mausolée reproduisent la scène.

Dieu est assis entre deux anges, avocats d'Enguerrand et du comte de Valois. Celui de de Valois tient une toise pour mesurer la conduite de son client. Le Père Éternel n'écoute sa justification qu'avec humeur; et le comte, voyant qu'il a perdu sa cause est à genoux et implore son pardon que Dieu lui refuse.

L'autre ange, avocat d'Enguerrand, tient une trompette pour annoncer le succès de son client qui est à genoux près de lui et lui présente une corde enroulée, image symbolique de son supplice (2).

Près du tombeau d'Enguerrand, se trouve celui de son frère Jean, archevêque de Rouen, revêtu des insignes de sa dignité : la mitre, la chape et la crosse. Jean, seigneur d'Ecouis et de

(1) MILLIN. (*Collégiale d'Ecouis*. Passim.)

(2) MILLIN. (*Collégiale d'Ecouis*.)

Marigny avait d'abord été chanoine et chantre à l'église métropolitaine de Rouen ; promu en 1213 à l'évêché de Beauvais, par le crédit de son frère, il avait été, en 1346, nommé à l'archevêché de Rouen. Il mourut le 7 des calendes de janvier 1351.

Le souvenir des deux frères était perpétué dans la collégiale par ces monuments.

L'église d'Ecouis fut consacrée, en 1313, par le cardinal Nicolas de Freauville, légat en France, assisté de deux archevêques et de onze évêques, entre lesquels étaient les deux frères d'Enguerrand de Marigny, Philippe, archevêque de Sens, et Jean, évêque de Beauvais et plus tard archevêque de Rouen.

A cette occasion, le Pape accorda un jubilé perpétuel à l'église d'Ecouis, toutes les fois que la fête de l'Annonciation tomberait le Vendredi Saint. Ce privilège fut étendu ensuite aux années, où la fête de l'Annonciation tomberait durant la Semaine Sainte (1).

La fondation de la collégiale fut sanctionnée successivement par Philippe le Bel et son fils, Louis X dit le Hutin. L'acte de fondation avait été passé au mois de janvier 1311 et confirmé au mois de mai de la même année par le pape Clément V. Les lettres patentes du Roi arrivèrent en 1315.

La Charte de fondation, écrite en latin, porte que « le chapitre d'Ecouis sera composé de *douze chanoines et de douze clercs* instruits dans la lecture et dans le chant ». De ces douze chanoines, l'un possède le doyen *seule dignité établie dans cette Église*, un autre fait l'office de chantre et un troisième celui de trésorier, « un vicaire perpétuel pour la Cure est adjoint au chapitre ».

« A défaut du doyen, c'est le chantre ou en son absence le trésorier qui préside l'assemblée capitulaire. Le Chapitre se réunit une ou deux fois par semaine le mercredi ou le vendredi, mais les assemblées plus solennelles ont lieu le mercredi des quatre-temps.

« Il jouit de l'exemption épiscopale, si ce n'est pour les cas prévus par les saints canons. Le Doyen et le Chapitre ont la connaissance de toutes les causes criminelles et civiles concer-

(1) MILLIN. (*Collégiale d'Ecouis*, p. 2.)

nant les chanoines et les clercs qui ne peuvent être corrigés ou visités par aucun supérieur ecclésiastique. »

Ce dernier article n'était pas sans difficulté, il a souffert bien des exceptions ; cependant le chapitre faisait la visite de la paroisse, et le doyen avant d'entrer en charge avait besoin de l'institution de l'archevêque.

Le doyen prétendait avoir été autrefois député-né du Vexin Normand, aux états de la province (1), et en conséquence de cette ancienne prérogative, il portait la robe rouge aux grandes fêtes et à toutes les cérémonies publiques.

*

**

L'église d'Écouis a été construite dans le style gothique du XIV^e siècle.

Elle est située sur une place plantée d'arbres et qui était entourée autrefois des maisons des chanoines. Le presbytère occupe l'emplacement d'une de ces maisons.

La collégiale solidement assise est en forme de croix latine.

Le portail est appuyé de deux grosses tours, couvertes chacune d'un clocher quadrangulaire peu élevé, qui présente sur le devant la forme d'un trapèze. Il est surmonté d'un fronton triangulaire. Au lieu de la rosace traditionnelle on voit, dans ce fronton, une grande croisée en ogive, où sont représentées les armoiries des Marigny. Ces armoiries sont d'azur à deux fasces d'argent.

Le portail, de forme ogivale, est divisé en deux, par un trumeau auquel est adossé une statue de Marie, abritée sous un dais.

En entrant dans l'église, on rencontre, à droite, une vaste chapelle moins ornée que le reste de l'édifice et qui servait de paroisse avant la Révolution (2). Les chanoines qui avaient dépensé des sommes considérables pour faire réparer et voûter le reste de l'église, avaient négligé cette partie réservée au peuple.

(1) TOUSSAINT DUPLESSIS, *Description de la Normandie*, t. II, p. 337.

(2) Cette chapelle est postérieure à la Fondation de l'église, comme le constatent les archives paroissiales.

A l'intérieur de l'église, une voûte en briques remplace l'ancienne qui était en bois ; des armoiries sont peintes aux clefs de voûtes principales.

Dans le transept gauche se trouve une statue de la Très Sainte Vierge, d'une grande finesse ; elle est en marbre blanc, *c'est un don de François I^{er}.*

La boiserie des deux chapelles placées à l'entrée du chœur est aussi remarquable par sa sculpture.

La grille qui fermait autrefois le chœur, d'un travail tout à fait artistique, est placée maintenant derrière le banc d'œuvre qui fait face à la chaire.

Le chœur est vaste : il est lambrissé de boiseries sculptées de l'époque de François I^{er} et de Henri II auxquelles sont adossées des stalles, occupées jadis par les chanoines. Les places des stalles étaient ainsi réparties. La première à droite, en entrant dans le chœur, était la stalle du doyen ; la première à gauche, celle du chantre et à côté d'elle, à gauche également celle du trésorier.

Les stalles réservées aux plus dignes étaient les plus éloignées de l'autel.

A droite et à gauche du chœur se trouvent deux belles et vastes sacristies, dans le style de l'église, fermées par de superbes portes d'une grande richesse de sculpture.

L'une de ces sacristies servait jadis de salle capitulaire.

Outre le tombeau des Marigny, on remarque encore un très riche mausolée, le tombeau de Pierre III de Roncherolles et de son épouse.

Leurs statues sont placées dans une niche de la forme de celle d'Enguerrand, mais plus chargée d'ornements gothiques. On y voit l'arc en accolade du xv^e siècle, des pinacles et des fleurons. Les deux piliers latéraux sont ornés d'arabesques qui rappellent le temps de Louis XI ; ils portent des écussons.

Le tombeau est surmonté d'une corniche délicatement sculptée.

Au sommet de l'arc en accolade on aperçoit un suaire avec les instruments de la passion, les tenailles, le marteau, la croix et la couronne d'épines.

La tombe sur laquelle les deux époux sont représentés couchés est ornée de pilastres et d'arabesques. Entre chaque pilastre est une niche renfermant une statue. Ces statues représentent les vertus. La première à gauche est la Tempérance, placée entre deux vases de liqueurs, la seconde est la Justice tenant le miroir de la vérité et la balance; la troisième est la Chasteté sous la figure d'une jeune vierge; la dernière est la Fermeté, tenant une tour et appuyée sur une enclume.

*
* *

Les Seigneurs de Marigny, descendants du fondateur de la collégiale, avaient le droit de nommer aux canonicats vacants (1).

Ide de Marigny, petite-fille et héritière des biens d'Enguerand fut mariée à Jean de Meulun.

Les terres de Marigny et du Plessis furent partagées entre les deux filles, dont l'aînée épousa le baron d'Auxy et eut la terre de Plessis Ecouis, la cadette fut mariée à Raoul de Fécamp et eut dans son partage celle de Marigny.

En 1595, les Gondi représentaient l'aînée des filles de Jean de Meulun et possédaient le Plessis d'Ecouis.

Le 24 octobre 1604, Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères de France, comte de Joigny, du Plessis d'Ecouis, Seigneur de Muchegros (2) prend possession par procureur « *des droits, honneur, prééminence et préséance comme premier patron de l'église collégiale* (3) ». Dès lors il acquérait le droit de nommer à son tour aux canonicats vacants, les sujets qu'il jugeait les plus dignes. Les trésorerie et chanoinie étant devenue vacante en 1615, par la mort de Jean Le Roux, possesseur de cette charge, Philippe-Emanuel usa de son droit en faveur de Vincent de Paul, devenu, en 1613, le précepteur des enfants. Il voulait par là témoigner à Vincent de Paul de l'estime qu'il avait pour lui et se l'attacher davantage, en lui déférant un

(1) Philippe le Bel avait acquis de l'Abbaye du Bec le droit de patronage et de présentation à l'ancienne église de Saint-Aubain d'Ecouis; il en investit Enguerand de Marigny qui songea alors à démolir l'ancienne église pour établir une collégiale.

(2) Le château de Muchegros était près d'Ecouis; il est maintenant entièrement transformé.

(3) Extrait des registres paroissiaux d'Ecouis.

titre d'honneur, car il ne voulait pas l'obliger à la résidence et il eut soin de lui faire nommer aussitôt un suppléant.

Vincent prit possession par procuration de sa nouvelle charge, pour participer aux bénéfices.

Le chapitre dressa acte de cette procuration et en donna avis en ces termes à M. le Général des Galères. « Monseigneur, nous
« avons reçu vos lettres et exécuté le contenu d'icelles. Nous
« envoyons à M. Vincent, précepteur de Messieurs vos enfants,
« un extrait de nos registres du chapitre qui lui servira d'acte
« de prise de possession, à la trésorerie et chanoinie auxquelles
« il vous a plu le pourvoir. Dieu veuille lui donner la grâce d'ac-
« complir ce que vous attendez de lui pour le bien et la décora-
« tion de votre église. La présence des bénéficiers fasse que le
« service divin soit accompli avec plus d'honneur en votre
« église où nous continuerons à supplier la bonté divine de vous
« assister de sa grâce, ensemble Madame et Messieurs vos en-
« fants, demeurant, Monseigneur, Vos très humbles orateurs et
« serviteurs : les doyens et chanoines du chapitre d'Ecouis. Du
« susdit chapitre d'Ecouis, ce 27 mai 1615. »

On a remarqué dans cette lettre l'insistance que met le chapitre à rappeler la question de résidence des chanoines ; plusieurs, en effet, en dépit du règlement s'abstenaient de célébrer l'office au chœur et on fut obligé plus tard pour réprimer ce désordre de porter des peines et de menacer de déchéance ceux qui manquaient ainsi à l'office canonial.

Vincent de Paul prit possession en personne de la stalle de chanoine le 16 septembre suivant. Nous en avons le procès-verbal détaillé dans un registre de l'ancienne collégiale ;

« Le 16 septembre 1615, maître Vincent de Paul, prêtre,
« bachelier en théologie, se présenta en personne pour faire le
« serment de fidélité, et recevoir l'*osculum pacis*, ce qui se de-
« vait nécessairement, avant qu'un chanoine ayant pris pos-
« session par procureur, pût porter l'habit au chœur. En con-
« séquence, Vincent prêta serment, signa la promesse de
« remplir ses charges ; mais, obligé de demeurer à Paris, il
« demanda et obtint de se donner un suppléant ; après quoi, il
« reçut le baiser de paix et et invita la compagnie à dîner

« pour le lendemain, jour de la dédicace d'Ecouis : *pro suo jucundo adventu* (pour son joyeux avènement), suivant la coutume de ce chapitre. » C'est du reste la seule fonction canonicale qu'il ait remplie, car on ne voit pas qu'il soit jamais revenu à Ecouis. La stalle que Vincent occupa était la deuxième à gauche en entrant au chœur : elle serait aujourd'hui la troisième, parce qu'une stalle supplémentaire y a été depuis ajoutée.

Il nous sera peut-être permis, en terminant ces notes, d'exprimer le regret que rien ne rappelle le nom de saint Vincent dans cette église qui a eu l'honneur de le compter parmi ses illustres et vénérables chanoines.

A. VAUTIER.

Notes sur la Maison Mère et la Chapelle des Filles de la Charité

Avant la Révolution, la maison mère des Filles de la Charité, se trouvait en face de l'ancien Saint-Lazare, faubourg Saint-Denis (1).

La maison actuelle de la rue du Bac leur a été donnée par décret du 25 mars 1813 ; mais, des travaux considérables y furent exécutés pour la mettre en état, et ce n'est que le 28 juin 1815, que les Sœurs purent en prendre possession (2).

Autrefois c'était l'hôtel de la Vallière, et on le trouve sous ce titre, avec son magnifique jardin sur la rue de Babylone, dans les plans de Paris du XVIII^e siècle (3).

De la Beaume Le Blanc, duc de la Vallière, bibliophile

(1) Voir le plan dans le numéro de janvier de cette année, p. 16, 17 et 23.

(2) Cf. l'excellent livre de M. ALEXIS CHEVALIER, *Les Sœurs de Saint-Vincent, etc.*, éd. 1881. — Comte D'AUCOURT, *Les anciens hôtels de Paris*, p. 86. — *List. de la Bibl. de l'Arsenal*, Paris, Plon, 1899, p. 142.

(3) Cf. Plans de Paris de Turgot, 1739 ; de Lemaire, an XII, et surtout de Jaillot, 1763, qui montre fort bien la porterie avec la longue allée conduisant à l'intérieur, les bâtiments du Secrétariat et de la cuisine et enfin le jardin.

célèbre et petit neveu, je crois, de la fameuse la Vallière, favorite de Louis XIV, habitait cet hôtel (1). Il mourut, le 16 mars 1780, laissant pour « seule héritière » sa fille Adrienne-Émilie-Félicité de la Beaume le Blanc de la Vallière, qui avait épousé le duc de Châtillon. L'hôtel devenu ainsi de *Châtillon* fut confisqué pendant la Révolution et attribué aux hospices de Paris; il fut acquis par acte du 17 mai 1813. Un plan conservé aux Archives nationales (sous la cote N^o, Seine, 589), nous indique : 1^o ce qui existait alors : la porterie, la cuisine actuelle et, en face, le grand bâtiment avec l'escalier, et 2^o les constructions à faire : c'est-à-dire la chapelle et le réfectoire, en face. C'est le plan de cette chapelle, qui resta ainsi sans modification jusqu'en 1849, que nous donnons aujourd'hui, page 367.

La maison mère portait d'abord le n^o 132 de la rue du Bac (2); elle prit dans la suite des développements considérables. En 1823, un immeuble contigu, le n^o 130, appartenant aux hospices, fut également acheté pour compléter l'établissement des Filles de la Charité. — A cette même époque, sous le généralat de la Mère Amblard, 1820-1827, on construisit les infirmeries entre la chapelle et les parloirs. — Vers 1840 on acheta le bâtiment de la Pharmacie. — En 1843 fut construit le séminaire ou noviciat. Auparavant le noviciat se trouvait dans la sacristie actuelle et dans le réfectoire y attenant (3).

Les parloirs sont élevés sous la Mère Montcellet, vers 1856. C'est à cette même époque qu'on construisit la salle des Retraites. Auparavant les retraites se faisaient au-dessus de la Chapelle

(1) Et non pas M^{me} de la Vallière elle-même, comme on l'a écrit dans une *Histoire de M^{lle} Le Gras* (M^{me} de R.), éd. 1894, p. 366. — Louise de la Vallière, née à Tours, en 1644, a demeuré successivement à Paris, au Luxembourg, aux Tuileries, au Palais-Biron, puis à Fontainebleau, à Versailles, à Saint-Germain-en-Laye, à Chaillot, etc., et enfin au Carmel de la rue Saint-Jacques, à Paris (1674), où elle mourut dans la pénitence en 1710; mais, à aucune époque de sa vie il n'est question de la rue du Bac. Cf. J. Lotz, *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV*.

(2) C'est le 1^{er} janvier 1849 que la Supérieure générale dans sa circulaire prie les Sœurs de « substituer désormais sur leurs adresses le n^o 140 à celui de 132, à cause des changements de numéros que vient de faire l'autorité ».

(3) Dans sa circulaire du 1^{er} janvier 1845 la Supérieure générale disait : « Quoique notre bâtiment pour le séminaire ne soit pas encore terminé, vous apprendrez cependant avec plaisir... qu'il s'avance et sera couvert avant la mauvaise saison. Nous avons donc l'espoir de l'occuper prochainement, mais seulement dans le courant de l'année 1845. C'est ce qui nous force de différer encore l'admission de beaucoup de postulantes qui seraient déjà prêtes à entrer. »

dans la salle destinée, en 1845, au nouvel office de la lingerie de Saint-Lazare. Elles eurent lieu ensuite dans la cave, sous le séminaire (environ 1845 à 1856); et enfin dans le local actuel, spécialement construit pour les exercices spirituels (1).

En même temps, le personnel de la maison mère, celui du séminaire surtout, augmentait; en 1815 il y avait environ 80 novices; en 1831 il y en avait 90 et 80 Sœurs d'office. Quelques mois après les novices étaient 130; vers 1843 on en comptait environ 200; à l'époque de la guerre de Crimée, où leur nombre s'éleva davantage, elles étaient environ 530 et à peu près 280 en 1870.

Quant à la chapelle elle a été bénite le 6 août 1815 (2) le 15 août suivant on y plaça sous un autel la caisse contenant le corps de saint Vincent de Paul qui y resta jusqu'en 1830. Le corps de la vénérable Louise de Marillac qui avait été également porté à la rue du Bac (29 juin 1815) fut déposé d'abord à la sacristie et puis dans une chambre au-dessus de la chapelle, dite la « Retraite » où il resta jusqu'au 5 novembre 1824; à cette date on le descendit à la chapelle dans le caveau préparé à cet effet, dans la nef, près des marches du sanctuaire (3).

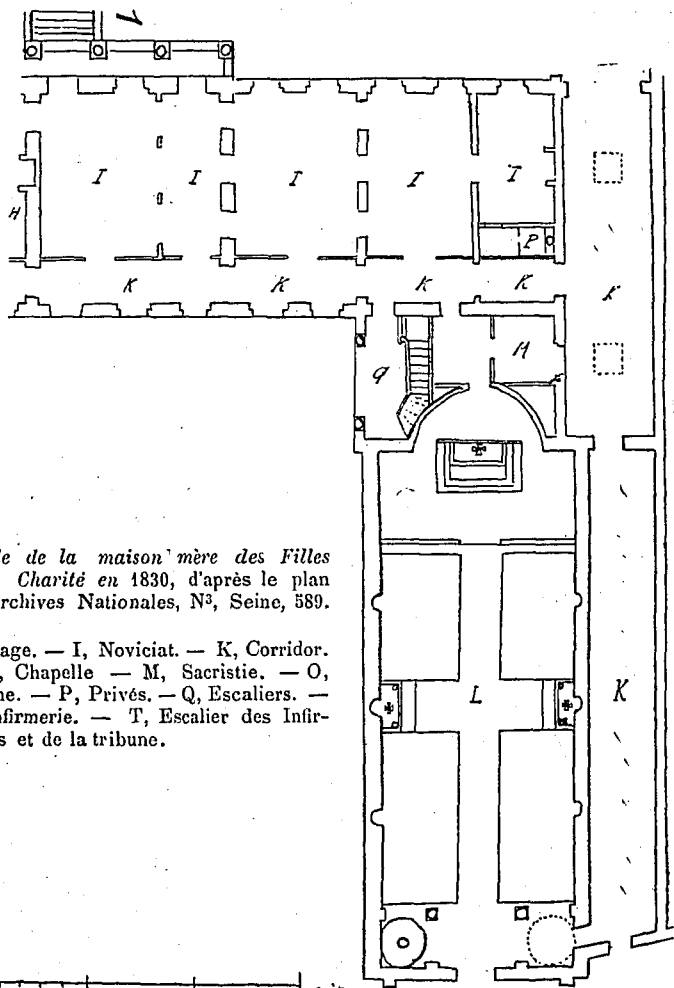
Nous n'avons pas à raconter ici les apparitions de 1830, qui eurent lieu dans cette chapelle. Nous continuons notre aperçu historique. En 1849 il fallut agrandir ce sanctuaire vénéré tout en le conservant intact : problème difficile qu'on résolut en ajoutant, aux dépens d'un corridor et de la cour, des bas côtés surmontés de tribunes et en reculant le fond du sanctuaire aux dépens de la sacristie qui auparavant se trouvait immédiatement derrière le chœur. La plupart de ces détails ont été recueillis par l'auteur de cet article de la bouche même de la vénérable Sœur Émilie Pineau, arrivée à la communauté en 1831, peu de temps après la translation des Reliques de saint Vincent et les apparitions de la Vierge, et qui y a passé les soixante-sept ans

(1) Le quartier occupé aujourd'hui par la salle des Retraites, l'office des Missions et de l'Economat, s'appelait autrefois « la Basse Cour, le Village », et se composait de plusieurs petites maisonnettes.

(2) Voir la conférence de M. Hanon faite à cette occasion, volume des *Conférences de divers supérieurs* p. 779, etc.

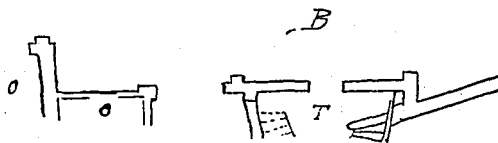
(3) *Annales de la Congr.* (1901), t. LXVI, p. 321 — et GOMILLON, *Louise de Marillac*, éd. 1886, t. I, p. 299.

de sa vocation religieuse, presque tout le temps comme première d'office. Elle avait vu le bienheureux Perboyre venir dire



Chapelle de la maison mère des Filles de la Charité en 1830, d'après le plan des Archives Nationales, N³, Seine, 589.

B, Passage. — I, Noviciat. — K, Corridor.
— L, Chapelle — M, Sacristie. — O,
Cuisine. — P, Privés. — Q, Escaliers. —
H, Infirmerie. — T, Escalier des Infir-
meries et de la tribune.



la messe et avait assisté en témoin oculaire à presque tous les

événements de l'histoire de la famille de Saint-Vincent pendant cette longue période (1).

C'est aussi, d'après les données de sœur Pineau et de l'heureuse voyante, sœur Catherine Labouré, que nous donnons ici l'état de la chapelle des Filles de la Charité en 1830, au moment des apparitions :

Il y avait alors une seule nef, sans bas côtés; les colonnes actuelles proviennent de l'ancien mur qui a été percé.

Deux portes donnaient accès à la chapelle, la grande, au milieu, en bas, qui existe encore aujourd'hui et une autre plus petite à l'angle du même mur (côté de l'épître).

Les murs étaient ornés des tableaux que l'on voit dans les différentes tribunes qui existent maintenant (2).

Il n'y avait point de bancs pour les novices; les dimanches seulement on y portait de petites banquettes. Ce n'est que en 1836 ou 1837 qu'on y mit des bancs.

Au milieu de la chapelle, adossés au mur et à l'endroit à peu près où sont aujourd'hui les passages conduisant aux portes, latérales, se trouvaient deux autels, celui de la Vierge, à droite en entrant, et en face (côté de la chaire) celui de saint Vincent, sous lequel le corps du saint fut conservé de 1815 à 1830 (3).

Le maître autel en marbre — celui-là même qui se trouve maintenant dans la chapelle latérale de saint Vincent (côté de l'épître) était placé au milieu du sanctuaire, à peu près sur la ligne de l'autel actuel de la *Vierge puissante* et de la porte de la sacristie, comme le montre notre plan, ainsi que les gravures anciennes représentant les apparitions, gravures qui, au témoignage de la sœur Pineau, donnent assez exactement l'état de la chapelle d'alors (4). De chaque côté du maître autel, une petite

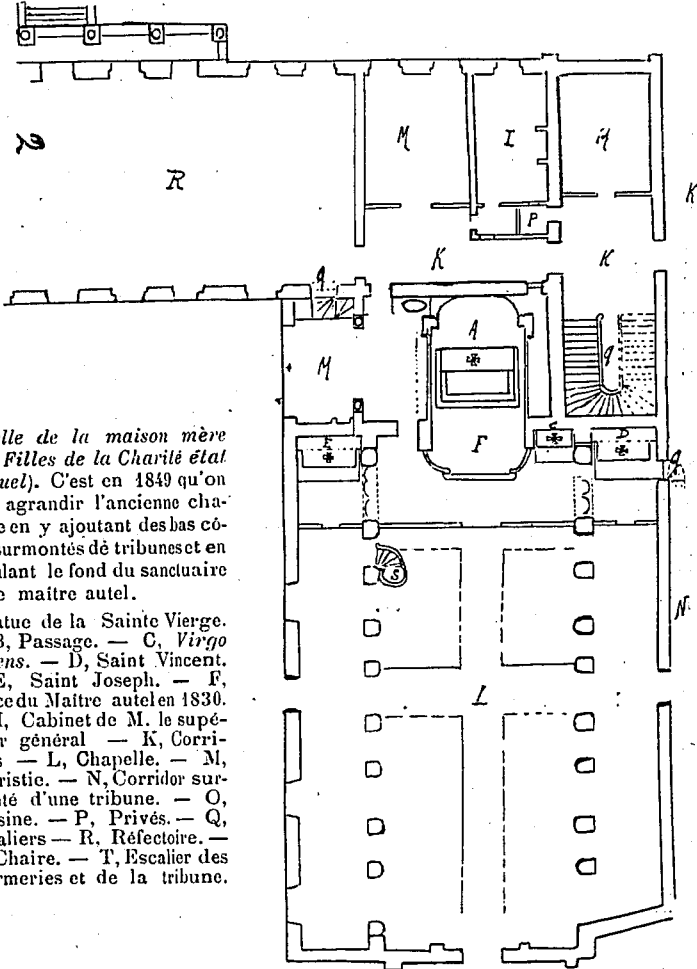
(1) Voir la notice édifiante dans la circulaire du 1^{er} janvier 1900, p. 124, etc. Sœur Pineau est morte le 17 février 1899 âgée de 88 ans, 67 de vocation. La Sœur Dant qui l'avait initiée à la sacristie et à laquelle elle a succédé dans cet office, y était elle-même depuis 1807. Voir la notice de sœur Dant dans les *Remarques sur les Sœurs défuntes*, p. 964.

(2) Quelques-uns de ces tableaux avaient été dans l'église de l'ancien Saint-Lazare. Voir sur ce sujet le numéro de février, p. 52.

(3) Ce dernier autel en bois se trouve aujourd'hui dans la maison mère de la rue de Sévres, je crois, dans la petite chapelle à côté de la salle d'oraison.

(4) Voir notamment dans *La Médaille miraculeuse*, édit. 1895, p. 67, 75 et 77. ...

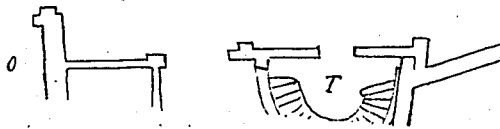
statue d'ange adorateur; enfin, derrière l'autel était la porte de la sacristie.



chapelle de la maison mère des Filles de la Charité état (actuel). C'est en 1849 qu'on dut agrandir l'ancienne chapelle en y ajoutant des bas côtés surmontés de tribunes et en reculant le fond du sanctuaire et le maître autel.

- A, Statue de la Sainte Vierge.
- B, Passage. — C, *Virgo Potens*. — D, Saint Vincent.
- E, Saint Joseph. — F, Place du Maître autel en 1830.
- I, Cabinet de M. le supérieur général — K, Corridors — L, Chapelle. — M, Sacristie. — N, Corridor surmonté d'une tribune. — O, Cuisine. — P, Privés. — Q, Escaliers — R, Réfectoire. — S, Chaire. — T, Escalier des infirmeries et de la tribune.

0 5 10 15 mètres.



Le sanctuaire, avec son mur du fond un peu cintré, n'avait pas de coupole. Ce mur du fond était orné de trois tableaux;

au milieu, le Cœur seul de Notre-Seigneur adoré par deux anges, à droite et à gauche les tableaux de saint Michel et de l'Ange Gardien. En avant, à droite, le tableau de saint Joseph remplacé plus tard par la *Vierge puissante* ; de l'autre côté, celui de sainte Anne qui n'a pas été touché. Au-dessous de ce tableau, à la place actuelle de la porte de la sacristie, on mettait pour les fêtes de saint Vincent, une table sur laquelle on exposait ses reliques.

La table de communion était sous la lampe du sanctuaire, laquelle n'a pas changé de place.

Le fauteuil de M. le Directeur (présentement devant la chapelle de saint Vincent) se trouvait près du mur, adossé à la table de communion, du côté de l'Évangile. Les jours de fêtes, le célébrant avait, comme aujourd'hui son fauteuil placé au pied de l'autel, et il est probable que dans la nuit du 18 au 19 juillet 1830 ce fauteuil se trouvait dans le sanctuaire, à cause de la fête de saint Vincent.

Puissent ces lignes, en fixant de chers souvenirs, faire mieux comprendre et apprécier les célestes apparitions de la Vierge de la Médaille miraculeuse, et nous rappeler cette consolante promesse : « Ayez confiance..., je serai avec vous. »

J. PARRANG,
Prêtre de la Mission.

Rome, 6 décembre 1903.

Notes d'Histoire

Procès-verbal de l'Acte d'établissement de la Compagnie des Filles de la Charité et nomination des officières (8 août 1655). — Les historiens de saint Vincent de Paul et de M^{lle} Le Gras ont parlé de cet acte (1).

M^{sr} Baunard, notamment, a analysé le procès-verbal qui en a été fait, mais nous croyons que jamais le texte intégral n'a été publié. Nous le donnons aujourd'hui d'après l'original conservé aux Archives

(1) Cf. *Vie et Ecrits de saint Vincent*, t. II, p. 633; t. IX, p. 279; t. X, p. 92 à 94; t. XI, p. 503 et 515. — MAYNARD, *Saint Vincent de Paul*, éd. 1886, t. III, p. 274 à 279. — GOBILLON, *Vie de M^{lle} Le Gras*, éd. 1886, p. 141. — LAMBEL, *Louise de Marillac*, nouvelle éd., p. 133. — M^{me} DE RICHEMONT, *Hist. de M^{lle} Le Gras*, éd. 1894, p. 299. — M^{sr} BAUNARD, *Louise de Marillac*, éd. 1898, p. 531.

« Vincent de Paul, General de la Congregation de la Mission, Superieur et Directeur de la Confrerie des servantes des pauvres de la
« Charité sçavoir faisons, qu'ayant pleu à Dieu de se servir de ladite
« Congregation de la Mission pour etablir les Confreries de la Charité
« en plusieurs endroitz de ce Royaume, de l'Italie et de la Savoye, de
« l'autorité de notre St. Père le Pape, de Nosseigneurs les Arche-
« vèques et Evêques des lieux pour l'assistance des pauvres malades ;
« et que l'expérience aiant fait voir que les Dames qui composoient
« ladite Confrerie dans les paroisses de la ville de Paris, ne leur
« pouvoient rendre les assistances necessaires elles mêmes, comme
« leur porter la nourriture, faire leurs lits, composer et leur adminis-
« trer les remèdes et le reste. L'on aurait associé à ladite Confrerie
« quelque nombre de filles et vefves, pour suplérer au deffaut de ce
« que lesd. Dames ne pouvoient faire elles mêmes pour l'assis-
« tance desd. malades, lesquelles filles et vefves on auroit fait
« vivre ensemble sous la direction de Damoiselle Louise de Marillac,
« vefve de feu Mr. Le Gras secretaire de la feue Reine, mère du Roy
« Louis 13^e, et sous certaines Règles tendantes a les faire bien vivre
« et bien assister les pauvres malades corporellement et spirituelle-
« ment, en sorte qu'il a pleu a sa divine Bonté de tenir ce petit
« ouvrage de ses mains : A feu Monseig^r J. Fr. de Gondy arche-
« vèque de Paris de l'aprouver, et a Monseig^r le Cardinal de Retz
« pour lors son coadjuteur de donner son aprobatation qu'il a réitérée
« depuis, ainsi qu'il avert par les lettres patentes qu'il a données a
« cet effet, par lesquelles il aprouve ladite Confrerie et les Regles
« d'icelle. Et nous a *instituez nôtre vie durant, et nos successeurs Superieurs*
« Generaux de ladite Mission, superieurs et directeurs de ladite
« Confrerie des servantes des pauvres de la Charité. Et quoy qu'il ait
« pleu à Dieu d'instituer ladite Confrerie en cette ville de Paris il y a
« environ vingt cinq ans, sans qu'on ait fait l'acte de l'establissement
« d'icelle, aiant jugé à propos de voir auparavant l'entière obser-
« vance desd. Regles dans lad. Confrerie et la conduite d'icelle,
« en la maniere qu'on a peu desirer par la misericorde de Dieu, Et
« estant d'un autre costé sur le point d'envoyer plusieurs desd.
« filles et vefves dans les Etablissements nouveaux, tant de ce
« Royaume, qu'en celuy de Pologne, Nous avons jugé necessaire de
« faire a présent ledit acte d'Etablissement. Et avons a cét effet
« convoqué celles qui sont en cette ville, et se sont *trouvees en l'assem-
« blee qui en a été faite* en la maison de leur communauté de lad.
« ville, ou nous avons pris les noms de celles qui ont déjà été receues
« et desirent perseverer en icelle, Et ce après leur avoir fait lecture
« desdites Regles et de l'aprobation d'icelles dont est fait mention cy
« dessus ; Et cela fait avons procedé a la nomination des officieres ;
« Et quoy qu'il soit dit qu'on la doit faire a la pluralité des voix,

« Damoiselle, et les autres Officières et quelques au(tr)es des plus
« anciennes qui l'ont peu.

« Fait en ladite maison de la Charité de Paris le huitie(me)
« d'Aoust, mil six cens cinquante cinq.

« Ce vide avoit été laissé pour la signature de
« M. Vincent, mais il a voulu signer tout le dernier.

(Suivent les signatures de :)

Place du sceau de la Congrégation de la Mission.	« Louise DE MARILLAC	Mathurine GUÉRIN
	« Jenne GRESIER	Jullienne LORET
« Barbe BAILLY		
« Geneviève DOINEL	Marie JOLIE	Françoise NORET
« Barbe FOUINS (?)	Geneviefen POISSON	Antoinett LABETTE (?)
« Jeanne GOIRAR (?)	Anne HARDEMONT	
« MARIAN (?)	Geneviefve CAILLOUX	Jeanne BAPTISTE
« MAGDELEN	Vincense DAUCHY (?)	Tousante DAVID Anne ROSE
« RAPECTEBLE (?)	Janne LUCE	André MARICHALES Françoise FANCHON
« Louise DALBEL	Estiennet DUPUIS	Philippe BAILLYS Françoise LABRY (?)
« Avoie (?) VIGNERON	Rence PESCHELOCHE (?)	Mari ROBIDE (?)
« Marguerite CHÉTIF	Margritte MENAGE	Marie CUGNY Gabrielle GARARET
« Magdenelle GARNIER (?)	Geneviefve GAUTIER	Françoise GESEAUME
« Madelene MENAGE	Marie JA RUELLE	
« Jeanne LE MERET		
« Françoise ROSEAU	VINCENT DEPAUL.	

« Suivent les noms de toutes les autres sœurs qui ont esté receues
« depuis la première Institu(li)on de lad. Confrerie et Societé jusques
« a aujourd'huy huitie(me) Aoust mil six cens cinquante cinq :
« Jeanne Provost dite Christine, Gillete Joly, Louise Gausset, Cecile
« Angibout, Jeanne Lepeintre, Henriette Jesseaume, Marie Marthe
« Treumeau, Claude Carré, Marie Le Soin (?), Nicole Georget, Louise
« Christine Rideau, Jeanne de S. Benoist, Catherine de Jessé, Anne
« Vallin, Barbe Angibou, Jeanne Coignart, Marguerite Le Soin,
« Perette Chedeville, Jeanne Paon, Françoise Carsireux, Jeanne
« S. Albin, Jeanne Huiot, Charlotte Raye, Marguerite Moreau, Mag-
« delene Drageon, Françoise Douelle, Marguerite Laval, Magdelene
« Riquet, Marthe Boudouin, Jeanne Goirard, Charlotte Prou, Anne
« Veron, Catherine Pain d'Avoine, Nicole Biledé, Françoise Goupy,
« Barbe Claude Chantereau, Claude Laurent, Toussainte... Marie
« Navain, Françoise Menaige, Jeanne Esnaux, Laurence Dubois,
« Jeanne Huiot, Perrine de Bouhery, Nicole Haran, Elisabeth Jous-
« teau, Nicole Fouillet, Marie Gaudoin, Marie Poulot, Nicole Colette
« Bouget, Marguerite Menestier, Michele Le Coutre, Estiennete
« Massé, Anne Tacaille, Catherine Bauchet, Anne Devaux, Claude
« Tacaille, Jeanne Bonvilliers, Anne Le Lieure, Jeanne Marie Boule,
« Susanne... Charlotte Moreau, Marie Quinaille, Jeanne Turet, Jeanne
« Labiche, Geneviefve Vigneron, Antoinette Le Roy, Marie Railleard,
« Claire Jodoine, Françoise Bouhery, Radegonde L'Enfantine,
« Claude La Mucette, Marie Rat, Juliene Allot, Morisette Villain,

« Claude Tibau, Louise Chomon, Louise Corbe, Claude Parcollet,
« Françoise Gouin, Claude Blanchar, Marie Allet, Petronille Gillot,
« Anne Bocheron, Anne Levies, Antoine Richevillain, Jeanne La
« Mere, Maturine Brillehaut, Jeanne Devau, Marie Dame, Sulpice
« Dubois, Elisabeth Morancy, Marie Papillon, Marie Petit, Michele
« Mestayer, Marie Roger, Jeanne Blot, Clemence... Margueritte...
« Refimet (?). »

Une première observation à faire, c'est qu'il est probable qu'on n'a mis sur cette liste que les noms des Sœurs encore vivantes à cette époque, puisque nous n'y trouvons pas la sœur Marguerite Naseau, la première des filles de la Charité, morte dès 1631 (fin de février), ni la sœur Jeanne Dallemagne, native de Herbelet, près Paris, entrée le 25 mars 1638 et morte le 25 mars 1644, ni les sœurs Anne de Gennes, Marie Lullen, Marguerite Bossu et Cécile Delaitre, dont les conférences de Saint-Vincent nous ont également conservé le souvenir. On ne trouve pas non plus la sœur Elisabeth Le Goutteux, veuve Turgis, dont M^{lle} Le Gras fait l'éloge et qui mourut en 1647, ni la sœur Marie Despinal, décédée l'année précédente (1646).

On cherche en vain aussi le nom des sœurs Marthe Dauteuil, née à Clamart en 1626, entrée en 1642 et décédée le 10 novembre 1675 ;

Jeanne Chrétien, née en 1617, reçue en 1642 et décédée le 10 juillet 1686 ;

Jeanne Marie Ceintereau, née en 1620, reçue en 1645 et morte en 1690 ;

Marie Prévost, née en 1622, reçue en 1646 et morte en 1690 ;

Barbe Firon, née en 1625, reçue en 1651 et morte en 1698 ;

et Nicole Boquet, née en 1626, reçue en 1649 et morte en 1703, dont pourtant les notices ont été conservées.

Une autre remarque à faire, c'est que plusieurs des sœurs dont les signatures ou les noms figurent ici, ont signé véritables les règles communes des Filles de la Charité en 1672 (5 août) ;

Ce sont :

Mathurine Guérin, à cette époque supérieure générale ;

Françoise Carcireux, assistante ;

Philippe Bailly, assistante déposée ;

Barbe Bailly, économe ;

Claire Jaudoin, supérieure à l'hôpital des Enfants-Trouvés

Marie Joly, supérieure à Saint-Jacques du Haut-Pas ;

Anne Rose, demeurant à la Maison-Mère ;

Marie Le Joine, demeurant à la Maison-Mère ;

Nicole Haran, supérieure à Versailles ;

Catherine Jessé, compagne à Saint-Merry ;

Geneviève Cailloux, supérieure à Saint-Benoit ;
Andrée Maréchalle, supérieure à Saint-Hippolyte ;
Laurence Dubois, supérieure à Saint-Merry ;
Anne Devaux, demeurant à la Maison-Mère ;
Françoise Fianchon, supérieure à l'Hôtel-Dieu ;
Nicole Bildet, supérieure à Saint-Sulpice ;
Marie Robidet, supérieure aux Petites-Maisons ;
Marie de la Ruelle, demeurant à la Maison-Mère ;
Antoinette Richevilain, compagne à Saint-Hippolyte ;
Anne Valin, supérieure à Montlhéry ;
Estiennette Dupuis, supérieure à Maisons ;
Avoie Vigneron, supérieure à Corbeil ;
Claude Laurent, dispensière à l'Hôpital des Enfants-Trouvés.

D'un bon nombre enfin, nous avons encore les notices biographiques dans les *Remarques sur les sœurs décédées*, comme de :

Barbe Engibou, née en 1605, reçue le 1^{er} juillet 1634 et morte le 27 décembre 1658 ;

Gabrielle Cabaret, née vers 1634, entrée en 1651 et décédée le 5 février 1669 ;

Antoinette Richevillain, née en 1631, reçue en 1654, morte en 1684 ;

Claire Jaudoin, née en 1629, reçue en 1653 et décédée le 6 novembre 1684 ;

Françoise Goupil, née en 1628, entrée en 1648 et décédée en 1685 ;

Claude Parcolée, entrée en 1654 et décédée en 1685 ;

Laurence Dubois, née en 1623, entrée en 1648, morte en 1685 ;

Marie Navain, née en 1619, reçue en 1648, morte en 1686 ;

Françoise Gouin, née en 1631, entrée en 1654 et morte en 1688.

Nicole Bildet, née en 1620, reçue en 1645 et morte en 1688 ;

Anne De Vaux, née en 1629, reçue en 1651 et morte en 1689 ;

Françoise Fianchon, reçue en 1644 et morte en 1689 ;

Toussainte Allou, née en 1628, reçue en 1648 et morte en 1689 ;

Jeanne Bonvilliers, née en 1630, reçue en 1652 et morte en 1691 ;

Marguerite Chétif, née en 1621, entrée en 1649 et morte en 1694 ;

Jeanne Huot, née en 1630, reçue en 1649, et morte en 1699 ;

Jullienne Loret, née en 1622, reçue en 1644 et morte en 1699 ;

Barbe Bailly, née en 1628, reçue en 1645 et morte en 1699 ;

et Mathurine Guérin, née en 1631, reçue en 1648 et morte en 1704.

Nous n'avons pas la prétention de reconstituer ici une liste complète des sœurs qui ont été reçues par M. Vincent et par M^{lle} Legras avant 1655. Nous croyons cependant que les noms inscrits plus haut nous en font connaître le plus grand nombre. — JEAN PARRANG.

Petite Chronique des Œuvres

Conférences pratiques sur la manière de diriger les Patronages, par MM. les abbés LENFANT et G. SCHAEFER. — La vogue est aujourd'hui aux œuvres de patronage; les dévouements s'y portent avec empressement. Mais n'y aurait-il pas lieu, pour assurer tous leurs fruits, de les éclairer et de les diriger? C'est à cette pensée que l'on a obéi en organisant une série de conférences destinées spécialement aux personnes s'occupant de patronages de jeunes filles, dames et jeunes filles du monde.

Ces conférences ont un caractère essentiellement pratique et pédagogique. Les noms de M. le chanoine Lenfant, missionnaire diocésain, et directeur de l'Œuvre et du *Bulletin de Sainte-Clotilde*, et de M. l'abbé G. Schaefer, directeur du *Bulletin le Patronage des Jeunes Filles*, sont assez connus pour qu'il soit inutile d'insister sur l'intérêt qui s'attache à leur entreprise.

Les conférences ont lieu dans la chapelle souterraine de Saint-Augustin, en face celle des catéchismes.

Elles se font tous les mois, les mercredis, à 4 heures et demie précises.

Voici les dates et les sujets traités :

La première conférence a eu lieu le 2 décembre. Le sujet en était : Qu'est-ce qu'un patronage? Patronnées et directrices.

Deuxième conférence. — 13 janvier : Le dévouement suffit-il? La méthode et l'autorité.

Troisième conférence. — 17 février : L'esprit du patronage.

Quatrième conférence. — 16 mars : Comment garder et faire agir les grandes?

Cinquième conférence. — 13 avril : Les attrait du patronage.

Sixième conférence. — 11 mai : Tableau d'une journée de patronage.

Prière de s'adresser, pour les cartes d'entrée, à Mme DUHAMEL, 17, rue Hamelin, et à Mme REMIOT-LEREBOURS, Commission des patronages, 7, rue Coëtlogon. — Ces cartes coûtent 2 francs pour toutes les séances et sont rigoureusement demandées à l'entrée.

Le Foyer, 37, rue Vanneau. — Quelques femmes du monde ont voulu mettre leurs filles à même de vivre leur vie, d'en connaître et d'en accepter les devoirs; d'être des épouses et des mères dignes de ce nom, capables de se dévouer utilement.

Les amies de leurs filles se sont groupées autour d'elles.

Le *Foyer* a été fondé, école pratique pour les filles, centre de réunion pour les mères.

Le *Foyer* se propose encore un troisième but, qui n'est pas le moins important, et qui a été l'origine de l'œuvre.

Une erreur très répandue consiste à croire que les femmes du peuple sont de bonnes ménagères; il n'en est rien, hélas! et, à part quelques exceptions, leur ignorance concernant la bonne direction d'un intérieur est une des principales causes de la désorganisation de la famille et de la misère des ouvriers.

D'autre part, beaucoup de jeunes filles du monde, zélées et pieuses, désirent vivement secourir les pauvres; elles font l'aumône et enseignent le catéchisme; mais si vous leur demandez d'enseigner aux enfants du

peuple quelques principes de ménage qui leur seraient si utiles, elles en sont absolument incapables. Comment, en effet, apprendre aux autres ce qu'on ignore soi-même.

Cependant, c'est d'en haut que doit venir la lumière; c'est aux femmes du monde, plus intelligentes, plus instruites, à instruire leurs sœurs pauvres, moins bien partagées.

Ayons donc le courage d'apprendre pour enseigner à notre tour; que notre charité soit intelligente; elle sera deux fois plus grande.

Apprenez pour vous et pour les vôtres; sachez les entourer de bien-être et de bonté et leur faire aimer le foyer, source sacrée de chaleur et de vie à laquelle tous les membres de la famille doivent venir toujours se réchauffer; mais songez aussi à ces pauvres foyers sans flamme qu'il est en votre pouvoir de ranimer avec une étincelle de votre intelligence et de votre cœur.

Cours de cuisine, — de coupe, — de tapisserie, — de pansement, — de repassage. Tenue de maison. Economie domestique. Cours de modes. *Hygiène générale et soins des enfants* (Dr GIBERT, ancien interne des hôpitaux de Paris). *La femme dans la vie sociale* (MAX TURMANN, docteur en droit). Cours divers. Ouvroir, le jeudi.

Union familiale. — L'*Union familiale*, fondée par M^{lle} Gahéry, en plein quartier populaire (172, rue de Charonne), reçoit les enfants le jeudi et le dimanche: c'est là son œuvre principale. Elle a de plus organisé une école ménagère, un cercle d'études sociales, etc.

Le Comité de patronage se compose de:

M. Jacques BARDOUX, avocat à la Cour d'appel, secrétaire général de la Fondation universitaire de Belleville; M. Émile CHAPPELLIER, fondateur de la Société d'encouragement à la mutualité, archiviste de la Fédération nationale de la mutualité française; M. Émile CHEYSSON, membre de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École des mines et à l'École des sciences politiques; M. Adrien DUBIEF, ancien chef de bureau au Ministère des Cultes; ancien auditeur au Conseil d'État, ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes; M. DE MONPLANET, ancien inspecteur général des Finances, président du *Crédit industriel et commercial*; M. Georges PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Bibliographie

Les Congrégations religieuses et l'Expansion de la France. *Discours prononcé par M. Anatole LEROY-BEAULIEU*, membre de l'Institut, avec Préface et notes inédites. 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*). Prix: 0 fr. 60. — Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris.

Dans ce discours précédé d'une préface et augmenté de notes inédites, M. A. Leroy-Beaulieu nous montre les services que rendaient au dehors à la France, à son influence et à sa langue, les congré-

gations françaises, spécialement les congrégations non autorisées. Il nous fait parcourir, successivement, à cet égard, l'Afrique du Nord, l'Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique, et il nous fait voir que partout la suppression des écoles et des établissements congréganistes risque de porter à notre pays un dommage irréparable. Se tenant uniquement sur le terrain de la politique et du patriotisme, M. A. Leroy-Beaulieu prouve, par les faits, que nos concurrents étrangers, Allemagne, Italie, Russie même ont tous soin de soutenir leurs missionnaires et que tous s'appêtent à profiter des aberrations de notre politique pour nous supplanter au loin.

Les Œuvres sociales et ouvrières en Allemagne, par H. CETY. — 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*). — Prix : 0 fr. 60. — Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris.

Le même mouvement social qui a fait la force du parti catholique en Allemagne semble se manifester en France avec une énergie pleine d'espérances. Les amis d'une restauration sociale chrétienne liront avec intérêt les *Œuvres sociales et ouvrières* de M. H. Cety.

Tout pour l'amour de Jésus. — Ce pieux ouvrage a pour but de donner aux enfants une nourriture dogmatique aussi substantielle que possible, afin de les mettre en état de résister aux sophismes actuels autant qu'au respect humain, de former leur cœur ainsi que leur intelligence à l'amour de Dieu et des âmes, d'en faire au besoin les apôtres de leur famille et d'obtenir de ces Benjamins de la grande famille de Marie une croisade de prières et de bonnes œuvres pour la conversion de la France et de l'Angleterre.

Le prix de chaque exemplaire est de 1 fr. 50 et en plus 0 fr. 30 pour les frais de port. Adresser les demandes d'exemplaires à l'auteur, Mlle Camille POURMARIN, à Notre-Dame-du-Laus (Hautes-Alpes), qui s'empressera de faire les envois commandés.

La Défense de la Liberté du Culte à Paris, par M. l'abbé FONSSAGRIVES. — Prix *franco* : 1 franc. (Ancienne maison Douniol, 29, rue de Tournon, Paris).

C'est une page d'histoire que M. Fonssagrives a écrite en retraçant dans *la Défense de la Liberté du Culte à Paris*, les envahissements de nos églises par des bandes révolutionnaires et anarchistes, à la solde ou tout au moins aux ordres du gouvernement. Page d'histoire qui semblerait une page de fable, si les documents qui foisonnent dans le livre de M. Fonssagrives n'étaient là pour affirmer l'authenticité des faits rapportés.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Relations directes entre Paris et l'Italie (viâ Mont-Cenis).

Billets d'aller et retour de

*Paris à Turin, Milan, Gènes, Rome et Venise
(viâ Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane).*

Prix des billets : 1^{re} classe, de Paris à Turin, 148 fr. 10; Milan, 166 fr. 55; Gènes, 168 fr. 40; Venise, 218 fr. 95. 2^e classe, de Paris à Turin, 106 fr. 45; Milan, 121 fr. 70; Gènes, 120 fr. 05; Venise, 155 fr. 80. Validité 30 jours.

De Paris à Rome, 1^{re} classe, 266 fr. 70; 2^e classe, 189 fr. 40. Validité 45 jours.

La durée de validité peut être prolongée d'une période unique de 15 jours pour les billets d'aller et retour « Paris-Turin » et d'une période unique de 22 jours pour les billets d'aller et retour « Paris-Rome », moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 % du prix du billet. — D'autre part, la durée de validité des billets « Paris-Turin » est portée gratuitement à 60 jours lorsque les voyageurs justifient avoir pris à Turin un billet de voyage circulaire intérieur italien.

Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le parcours P.-L.-M.

Trajet rapide de Paris à Turin, Milan, Rome et Venise, sans changement de voiture.

Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris-Lyon, dans les bureaux-succursales et dans les bureaux des agences de voyages.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, de 2^e et de 3^e classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans.

Pour une famille de 2 personnes.....	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus..	40 %

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Table des Matières

Sommaire du 15 janvier.

Informations : Anniversaire. — Départs. — Ecoles ménagères.....	3
Mission de Madagascar (1665 et 1666), par H. FROIDEVAUX.....	7
Saint-Lazare, par Jean PARRANG.....	13
Notes d'histoire : Saint Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement.....	30

Sommaire du 15 février.

Informations : Anniversaire. — Congrégations.....	33
Saint Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement, par J. CALVET.....	36
L'Eglise de l'ancien Saint-Lazare, par J. PARRANG.....	44
Ecoles ménagères, par la comtesse DE DIESBACH.....	53
Notes d'histoire : Le Conseil de conscience. — A propos de Comédie. — Assemblées du clergé. — Nominations de Lavardin à l'évêché du Mans.....	60

Sommaire du 15 mars.

Informations : Congrégations.....	66
Nouvelle église de Clichy, par B. BLAUVAC.....	71
Jeunesse prévoyante du diocèse de Paris, par André HUA.....	74
Sœur Rutan, par P. COSTE.....	79
Notes d'histoire : Balzac et saint Vincent de Paul.....	95

Sommaire du 15 avril.

Informations : Congrégations.....	97
Sœur Rutan, par P. COSTE.....	100
M. et Mme de Gondi, par L. B.....	108
La Renaissance catholique au XVII ^e siècle (ARVÈDE BARINE).....	123
Livres nouveaux.....	127
(Notes d'histoire, dans le <i>Supplément</i>).	

Sommaire du 15 mai.

Informations : Ecoles ménagères. — Syndicats professionnels. — Michel et Louis de Marillac. — Congrégations.....	129
Un Confesseur de saint Vincent de Paul, par J. CALVET, agrégé de l'Université.....	135
Sœur Rutan, par P. COSTE.....	147
Notes d'histoire : Michel de Marillac, garde des Sceaux. — M. et Mme de Gondi.....	157
Bibliographie. — Livres nouveaux.....	160

Sommaire du 15 juin.

Informations : Congrégations. — Madagascar méridional. — Ecoles ménagères. — Nécrologie.....	161
Un Confesseur de saint Vincent de Paul, par J. CALVET, agrégé de l'Université.....	166
Les Enfants trouvés près Notre-Dame, par J. PARRANG, prêtre de la Mission.....	177
Notes d'histoire : Vincent de Paul, par PERRAULT.....	187
Bibliographie.....	190

Sommaire du 15 juillet.

Informations : Grands Séminaires : Saint-Flour, Cahors, Nice, Albi. — Musée de M. David. — Institut catholique.....	193
L'Eglise de Hang-Tchou, par M. LOUAT, prêtre de la Mission.....	203
Sœur Marthe.....	219
Bibliographie.....	224

Sommaire du 15 août.

Informations : Séminaire Saint-Vincent de Paul. — Départs. — L'œuvre de M. Combes. — Les prêtres de la Mission et les grands Séminaires. — Fermetures. — Maison close.....	226
Les Reliques de saint Vincent de Paul. — <i>Le Cœur</i> , par M. A. VAN-DAMME, prêtre de la Mission.....	230
Notes d'histoire : Mme de Gondi.....	250
Bibliographie.....	252

Sommaire du 15 septembre.

Informations : Fermeture d'écoles. — A côté de l'école. — Départs. — Les Ecoles. — Les Œuvres post-scolaires de l'Etat. — Hanné-Naim. — Les Prêtres de la Mission et les grands Séminaires.....	257
Les Reliques de saint Vincent de Paul. — <i>Le Cœur</i> , par M. A. VAN-DAMME, prêtre de la Mission.....	274
Notes d'histoire. — A propos du panégyrique de saint Vincent de Paul, par l'abbé de Boulogne.....	283
Bibliographie.....	288

Sommaire du 15 octobre.

Informations : M. Antonin Pagès. — Départs. — Ecoles ménagères. — Toulouse. — Les Prêtres de la Mission et les grands Séminaires : La Rochelle, Amiens.....	289
La Chambre de saint Vincent de Paul dans l'ancien Saint-Lazare, par M. J. PARRANG, prêtre de la Mission.....	309
Notes d'histoire. — Mme Necker et les sœurs de charité.....	318
Bibliographie.....	320

Sommaire du 15 novembre.

Informations : Congrégations. — Départs. — Institut catholique de Paris. — Toulouse. — Evreux.....	321
Missions d'autrefois, par M. A. VANDAMME, prêtre de la Mission....	329
L'Education populaire et les Œuvres non confessionnelles, par X....	341
Notes d'histoire.....	345
Petite chronique des Œuvres.....	350
Bibliographie.....	352

Sommaire du 15 décembre.

Informations : Syndicats. — Toulouse. — Départs. — La suppression de l'enseignement congréganiste. — Hôpitaux.....	353
Saint Vincent de Paul, chanoine d'Econis, par A. VAUTIER, prêtre de la Mission	356
Notes sur la Maison-Mère et la Chapelle des Filles de la Charité, par J. PARRANG, prêtre de la Mission.....	364
Notes d'histoire : Procès-verbal de l'acte d'établissement de la Compagnie des Filles de la Charité et nomination des officières (8 août 1655).....	370
Petite chronique des Œuvres.....	377
Bibliographie.....	378
Table des matières	381

GRAVURES

Sceaux de la léproserie de Saint-Lazare.....	14
Maison et enclos de Saint-Lazare, en 1380, H. Legrand.....	15
Saint-Lazare. — Maison-Mère des Sœurs de Charité. — Foire de Saint-Laurent (plan de Turgot).....	16-17
Saint-Lazare d'après le plan de Truchet et Hoyau, dit plan de Bâle (1552).....	18
Maison et enclos de Saint-Lazare, d'après le plan de Jouvin de Rochefort.....	19
Maison et enclos de Saint-Lazare (plan de Gamboust, 1649).....	21
Saint-Lazare. — Maison-Mère des Sœurs de Charité. — Foire Saint-Laurent (plan Verniquet, 1791).....	22
Etat actuel de l'emplacement occupé par l'ancien Saint-Lazare.....	25
Armoiries de Saint-Lazare.....	29
Vue de l'ancienne église de Saint-Lazare.....	45
Plan de l'église de Saint-Lazare (Jaillet).....	47
Plan de l'église de Saint-Lazare (Lefebvre).....	49
Autel où reposait dans l'église de l'ancien Saint-Lazare le corps de saint Vincent de Paul.....	51
Mlle Legras.....	66
Veux de l'église de Clichy-la-Garenne, à une lieue de Paris.....	71
Clichy. — Eglise en construction.....	73
A Chang-Hai.....	98
Philippe-Emmanuel de Gondi.....	109
Mme de Gondi.....	111
Michel de Marillac.....	131

Louis de Marillac.....	133
André Duval.....	137
Saint Vincent de Paul (chapelle des Enfants-Trouvés).....	162
Maison des Enfants-Trouvés.....	178
Plans de la maison des Enfants-Trouvés.....	179
Chapelle des Enfants-Trouvés.....	180-181
Orphelines (Peinture de la chapelle des Enfants-Trouvés).....	183
Orphelins (Peinture de la chapelle des Enfants-Trouvés).....	185
Bibliothèque du palais impérial, lac Si-Vou.....	204
Kiosque du jardin du palais impérial, lac Si-Vou.....	207
Tour près du lac Si-Vou.....	209
Eglise de Chao-ling, prov. de Vou-tchou.....	213
Monument érigé à Hang-tchou, à la mémoire des Français morts durant l'expédition 1862-64.....	217
Léon XIII.....	225
Armes de Pie X.....	226
Pie X.....	227
Mère des Orphelins.....	237
Duchesse d'Aiguillon.....	241
Départ de Missionnaires et de Sœurs de Charité.....	259
Hanne-Naim fixant le soleil à travers un voile noir.....	261
Hanne-Naim.....	263
Plan de la maison de Saint-Lazare et d'une partie de ses dépen- dances (1796).....	301-305
Chambre de saint Vincent de Paul.....	311
Le pillage de Saint-Lazare.....	313
Paris : rue de l'Abbaye, n° 3.....	327
Chapelle de la Maison Mère des Filles de la Charité en 1830.....	367
Chapelle de la Maison Mère des Filles de la Charité (état actuel)....	369
Fac-similé de l'acte d'établissement des Filles de la Charité... ..	371 et 373



Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Les « PETITES ANNALES » publient régulièrement des comptes rendus bibliographiques. S'il y a lieu, elles donnent sur les ouvrages qui intéressent particulièrement nos lecteurs des études plus étendues.

Les auteurs et les éditeurs sont priés d'adresser leurs envois à M. PORTAL, rue du Cherche-Midi, 88.

Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.). Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours. — Il est délivré, du 15 octobre au 14 mai, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectif de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet collectif. — Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de ces billets doivent être faites 4 jours au moins à l'avance, à la gare de départ.

Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Voyages circulaires en Italie. — Il est délivré toute l'année, à la gare de P.-L.-M., ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages : Itinéraire 81-A^s : Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris.

Durée du voyage : 60 jours.

Prix : 1^{re} cl., 253 fr. 50 ; 2^e cl., 183 fr. 20.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 47.

SOMMAIRE

Publications allemandes, par G. MOREL. — Notes sociales : Le socialisme et l'anti-cléricanisme, par Max TURMANN.

Publications Allemandes

L'Allemagne nous envoie rarement des livres d'aussi bel aspect que le volume du D^r P.-S. Renz, sur *l'Histoire de l'Idée du Sacrifice de la Messe, dans l'antiquité et le moyen âge* (1). Evidemment, l'auteur, qui est en même temps l'éditeur, aime son œuvre; il y a mis tous ses soins, il l'a voulue parfaite : ambition devenue rare chez les faiseurs de livres. Et la vérité est qu'il a fait une œuvre remarquable.

Depuis que le Concile de Trente a déclaré que la Messe est un « sacrifice véritable et proprement dit », les théologiens se sont beaucoup préoccupés d'expliquer *comment* la messe est un sacrifice proprement dit : ils ont imaginé diverses théories, mais ils ne semblent pas toujours s'être aperçu que de tout temps, dans l'Église, on a parlé du sacrifice eucharistique, et que, de tout temps, l'on a eu à s'expliquer sur ce sacrifice. Le but du D^r Renz est « de montrer, non pas précisément que l'on a toujours tenu pour un sacrifice, la célébration de la Cène du Seigneur », ce que nul ne songe plus à nier, « mais en quel sens la chrétienté entière d'Orient et d'Occident, depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente, a donné le nom de sacrifice au service eucharistique; ou bien, quelle idée l'Église s'est faite avant le Concile de Trente de l'acte du sacrifice eucharistique ». Un second volume doit discuter la valeur des théories nouvelles, en les comparant à la foi ancienne.

Le D^r Renz commence à étudier l'idée du sacrifice dans les Saintes Écritures. Il nous promet de ne pas se laisser influencer par les théories nouvelles, et il tient parole. Seulement il est si rempli de son sujet qu'il lui arrive, à lui aussi, de lire dans l'Ancien Testament non pas seulement ce qui s'y trouve, mais parfois encore ce qu'il y met. Il nous paraît aller un peu loin quand il nous dit que « nul doute ne peut subsister sur la nature de la première faute » (p. 16), que cette faute fut « l'abus du bois de la vie humaine, du sang, pour le plaisir individuel » (p. 17). L'étude qu'il fait sur le « sacrifice de lahyé » au temps des patriarches contient assurément des remarques intéressantes, seulement il ne les a pas trouvées toutes sur la voie

(1) *Die Geschichte des Messopfer-Begriffs, oder der alle Glaube und die neuen Theorien über das Wesen des unblutigen Opfers*, par le D^r F.-S. RENZ, inspecteur épiscopal des séminaires, à Dillingen. Tome I: *Altertum und Mittelalter*, in-8°, xii-816 p. Chez l'auteur et chez Datterer et C^o, Freising, 1901.

historique où il a déclaré qu'il voulait se tenir ; c'est une interprétation ingénieuse de l'histoire, plutôt que l'histoire elle-même. Mais le terrain devient bientôt plus solide. Le D^r Renz définit le sacrifice de la Croix en ces termes : « C'est la mort de Jésus, considérée comme l'acte souverain qui fit mourir volontairement la chair mortelle de l'homme par l'effusion de son sang » (p. 99). Quant à l'Eucharistie, d'après le Nouveau Testament, c'est essentiellement un repas, qui représente la mort de Jésus et le sacrifice de Jésus, parce que les deux aliments qui sont préparés sont la figure de l'effusion du sang sur la croix, et parce qu'ils sont la véritable chair et le véritable sang du Christ. Il est essentiel à ce repas que les aliments soient préparés et qu'ils soient consommés.

Ni la Didaché, ni saint Ignace, ni saint Clément ne parlent longuement du sacrifice eucharistique. Saint Justin et saint Irénée s'étendent un peu plus. Ce dernier y voit surtout une offrande présentée au Créateur par la créature reconnaissante ; le pain et le vin devenant le corps et le sang du Rédempteur, sont un remerciement pour la création et la rédemption. Origène, Tertullien, saint Cyprien insistent sur le rapport de l'Eucharistie avec le sacrifice de la Croix ; l'Eucharistie est le sacrifice prédit par Malachie, parce que l'Église et les chrétiens en présentant au Père la chair et le sang du Christ, lui offrent la gloire que lui a procurée la Passion. Saint Augustin, non content de reprendre les idées de ses devanciers, se préoccupe de préciser le sens qu'il convient de donner aux mots de sacrement et d'immolation sacramentelle. Le Christ n'a été immolé qu'une fois, et cependant il est immolé tous les jours dans le sacrement. Si l'Eucharistie est appelée le sacrement du corps et du sang du Christ, ce n'est pas parce qu'elle est le corps et le sang du Christ, ou qu'elle contient sous des espèces sensibles ce corps et ce sang ; c'est parce qu'elle les contient sous forme d'aliments, et qu'ainsi elle est le signe de la sanctification des fidèles et de leur incorporation dans le Christ. En prenant ces aliments, les fidèles confessent qu'ils sont les membres du Christ : ils s'unissent au Christ, et avec lui et par lui s'offrent au Père. La présence réelle de la chair et du sang représente l'immolation sanglante, et cette immolation est un sacrifice parce qu'elle est le sacrement de la chair et du sang du Christ. Le Seigneur, d'après saint Ambroise, a été immolé comme l'agneau pascal : il est devenu notre Pâque : il est une nourriture, un aliment qui est mangé chaque jour, et c'est pour cela que nous disons que chaque jour il est immolé et sacrifié. On ne parle pas autrement dans toute l'Église d'Occident. Et, en Orient, on dit de même que le sacrifice quotidien n'est pas le sacrifice même du Christ, mais le mémorial de ce sacrifice : le Christ est immolé, et les chrétiens, unis à lui, sanctifiés par lui s'offrent au Père. Pour saint Jean Chrysostome, tout autel, païen, juif ou chré-

tion, est une table, et le sacrifice consiste essentiellement à disposer sur cette table un objet qui nécessairement doit apparaître comme étant un aliment.

Le témoignage des anciennes liturgies est de la plus haute importance. Ces textes vénérables, usités pour la célébration du mystère eucharistique, sont l'expression officielle de la conception que l'Église a de l'acte central du culte chrétien. Le D^r Renz les étudie les uns après les autres. La célébration du sacrifice eucharistique y apparaît comme l'introduction des fidèles, par Jésus-Christ, dans la demeure céleste, dans la vie divine du Père céleste. Ils y sont introduits grâce à leur union avec l'aliment et le breuvage sacramentels qui sont présentés devant la face du Père. Cette action est bien un sacrifice. D'une part, en effet, l'Agneau divin y est immolé d'une manière non sanglante pour l'honneur du Père et pour le salut des hommes; les aliments qui détruisent le péché et nourrissent la vie surnaturelle, c'est-à-dire le corps et le sang du Christ, sont préparés sur l'Autel, non par la mort du Christ, mais par le changement du pain et du vin. D'autre part, les fidèles et à leur tête les prêtres offrent au Père ce corps et ce sang, comme un joyeux remerciement pour les bienfaits de la grâce divine; ils supplient en même temps le Père, au nom du Christ, qui, par l'effusion de son sang, leur a ouvert la voie, de les recevoir sur l'autel céleste, où l'on jouit de la vie divine, où l'on offre à Dieu des hommages parfaits.

Parvenu au seuil du moyen âge, le D^r Renz rencontre d'abord les auteurs qui ont entrepris des explications du sacrifice de la messe. « La sainte Cène, la fête de l'humanité rachetée, ne cessa pas pendant l'hiver de la science théologique, d'être l'éternel arbre de vie. » Les commentaires sur la liturgie précédèrent les traités théologiques. Ils témoignent que l'on n'avait pas oublié la doctrine des Pères, et que l'on comprenait encore le sens profond du cérémonial traditionnel. Le D^r Renz les passe en revue; il aborde ensuite les théologiens des VIII^e, IX^e et X^e siècles, s'arrête quelque temps à analyser la pensée des adversaires de Bérenger, en notant toutefois que la notion du sacrifice ne fut pas alors directement mise en question, et termine par une étude sur le sacrifice non sanglant dans la théologie scolastique; notamment dans Pierre Lombard, Alexandre de Halès et saint Bonaventure, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et Duns Scot. Pour Alexandre de Halès, le véritable sacrifice est la sanctification des hommes. Elle s'accomplit quand l'homme se trouve en communion avec Dieu, quand l'homme se donne à Dieu, et que Dieu se donne à l'homme. S'il s'agit du sacrifice sanglant, le don est fait à Dieu par le moyen de la mort du Christ. Dans le sacrifice non sanglant, il se fait par le moyen de l'union avec le corps et le sang du Christ, qui ont déjà été offerts au Père, mais sont maintenant pré-

sentés sous les signes sensibles de l'immolation sanglante. Le Christ s'offre lui-même sous ces signes ; il nous unit à lui et nous offre avec lui. Albert le Grand voit dans la messe un sacrifice du Christ et un sacrifice des chrétiens ; le premier consiste dans la représentation visible du sacrifice sanglant par le corps et le sang sacramentels ; le second, dans la présentation des chrétiens au Père par le Christ sacramentel. Le docteur angélique déclare que la consécration, par laquelle est représenté le sacrifice sanglant du Christ, est l'acte essentiel du sacrifice eucharistique, il place l'essence de la Messe tout d'abord dans la préparation et la réception du *sacrement*, c'est-à-dire du repas du corps et du sang du Christ ; mais en même temps, la Messe est un *sacrifice*, parce que la célébration du repas comporte essentiellement, dans la préparation des aliments, une représentation du sacrifice sanglant du Christ. Les scolastiques ont en somme parlé beaucoup plus du sacrement eucharistique que du sacrifice eucharistique. Un mot d'Albert le Grand résume la conception médiévale du sacrifice : « Dicendum, quod immolatio nostra non tantum est representativa, sed immolatio vera, id est rei immolatæ oblatio per manus sacerdotum. »

On pourrait croire, à parcourir cette rapide analyse, que le D^r Renz s'est préoccupé uniquement de montrer l'accord des divers représentants de la tradition catholique. Ce serait une erreur. Il les a étudiés tous en particulier, et il a su mettre dans leur jour les traits spéciaux à chacun. C'est un mérite de plus dans un livre où l'on pourra çà et là signaler une interprétation contestable de certains textes, mais où l'on trouvera des informations nombreuses et sûres sur une question très importante et trop peu connue, où l'on se plaira à louer une composition soignée, un labeur patient et consciencieux, une chaleur communicative due au commerce habituel de l'auteur avec les Pères et les Docteurs de l'Église.

..

Nous avons été à peu près les seuls en France à signaler au moment de son apparition l'ouvrage de M^{sr} Ehrhard, alors professeur à l'Université de Vienne, sur le *Catholicisme et le XX^e siècle* (1). Ce livre a eu dans les pays de langue allemande un énorme retentissement ; les journaux catholiques l'ont présenté comme une « œuvre monumentale » ; ils ont vanté l'étendue de la science et l'élevation des

(1) Nous terminions en exprimant le désir qu'une traduction française fût publiée. Cette traduction doit paraître bientôt « sous les meilleurs auspices ». Nous ne doutons pas qu'elle n'ait un grand succès, et nous espérons que les critiques françaises ne prendront jamais le ton de certaines critiques allemandes.

idées de l'auteur, l'impartialité éclairée de ses jugements, la chaleur communicative de son style, son amour enthousiaste pour la vérité et pour l'Église catholique. Des voix discordantes se sont élevées cependant ; à travers l'imposant concert des éloges, on a entendu d'acéres critiques et de violents reproches. M^{sr} Ehrhard a été chargé d'un nouveau crime, le crime d'« historicisme » ; on a affirmé qu'il protestantisait, qu'il voulait réconcilier la foi avec l'incroyance ; on est allé jusqu'à dire que les francs-maçons « salueront les propositions d'Ehrhard avec des cris de satisfaction et de joie ; car si les catholiques eux-mêmes font l'œuvre des francs-maçons, ceux-ci sont assurés de la victoire ». L'accusation la plus fréquemment renouvelée est celle que M^{sr} Ehrhard a retenu dans le titre du nouveau volume (1) qu'il a cru devoir publier pour sa défense, l'accusation de libéralisme. Le livre d'Ehrhard, disait le P. Rösler dans le *Vaterland* de Vienne, est « le plus habile, le plus élégant, et par suite le plus important des écrits que le parti du catholicisme libéral ait produit, depuis sa défaite par le concile du Vatican ».

Pareille accusation est grave, beaucoup plus grave que précise, car les adversaires de M^{sr} Ehrhard ne disent jamais nettement ce qu'ils entendent par catholicisme libéral. Et les preuves qu'ils apportent prouvent simplement qu'ils ont mal lu et n'ont pas compris le livre qu'ils condamnent. Que M^{sr} Ehrhard conseille de renoncer à certaines idées, à certaines institutions du moyen âge, nées d'un état social tout différent du nôtre, et n'ayant d'ailleurs aucun lien nécessaire avec l'Église, ils voient là une condamnation du moyen âge en bloc, et de l'Église du moyen âge. Qu'il encourage les catholiques à exercer leur activité autour d'eux, à établir leur influence sur la société actuelle, ils affirment qu'il veut étouffer la vie religieuse. Qu'il parle de réconcilier le monde moderne et la culture moderne avec l'Église, ils traduisent *moderne* par *antichrétien* : à ce compte, on conçoit que la réconciliation leur paraisse impossible.

M^{sr} Ehrhard a eu la patience de réfuter pied à pied ses accusateurs, ceux du moins qui ne sont pas restés anonymes. Il montre comment ils ont faussé sa pensée, comment ils ont tronqué ses phrases, comment ils se sont mépris sur le sens de ses paroles, comment enfin ils ont pris leurs appréhensions pour d'effrayantes réalités. Il répète qu'il condamne le catholicisme libéral tel que l'Église l'a condamné, mais que les opinions qu'il professe ne sont pas le catholicisme libéral condamné par l'Église. Et il a vraiment le droit de parler de la sorte, si nous en croyons l'évêque de Tricala, M^{sr} Belopotoczky, vicaire apostolique pour les armées austro-hongroises. « On

(1) *Liberater Katholizismus? Ein Wort an meine Kritiker.* (Catholicisme libéral ? Un mot à mes critiques.) In-12, xvi-319 p., Jos. Roth, Stuttgart et Vienne, 1902.

nous a fait, me semble-t-il, lui écrit ce prélat, l'injustice la plus manifeste, en essayant de vous marquer comme un représentant de ce que l'on appelle le catholicisme libéral. »

M^{sr} Ehrhard nous dit lui-même que jamais il ne s'est vu obligé à un travail si peu réconfortant. Son style cependant conserve son aisance habituelle; il est d'une vivacité indignée, mais toujours courtoise. On y sent çà et là une pointe de tristesse: tant d'attaques passionnées, tant d'injustes méprises ne vont-elles pas nuire à l'œuvre que l'auteur assigne au xx^e siècle, œuvre à laquelle il a consacré toutes ses forces et toute son ardeur? Qu'on n'aille pas croire cependant que M^{sr} Ehrhard s'est découragé; il termine sur un cri de « joyeuse espérance » en l'avenir.

GUSTAVE MOREL.

Notes sociales

Le Socialisme et l'Anticléricalisme

Dans l'œuvre de déchristianisation qui se poursuit actuellement en France, la très grande majorité des journaux et des députés socialistes se font remarquer par leur zèle ardent. Mais, parmi les collectivistes, il en est quelques-uns qui, sans avoir la moindre sympathie pour nos croyances, estiment que la « guerre aux curés » est un stérile dérivatif à la « lutte des classes ».

Ces collectivistes sont particulièrement nombreux dans la rédaction d'une jeune et très vivante revue, *le Mouvement Socialiste*.

Un des collaborateurs les plus avertis de ce périodique, M. André Morizet, vient d'avoir l'idée d'ouvrir une enquête sur « l'Anticléricalisme et le Socialisme ».

Voici en quels termes, il expose la genèse de cette enquête : « L'idée d'interroger les principaux représentants du Parti Socialiste international sur les rapports de l'Anticléricalisme et du Socialisme a naturellement son origine dans les conditions politiques actuelles de la France et l'attitude prise, en présence de la lutte menée par le gouvernement contre l'Église catholique,

par une portion notable d'hommes politiques se réclamant de nos doctrines. Dans les longues causeries, ajoute-t-il, que j'eus, cet été, au cours d'un voyage en Allemagne, avec ceux de nos camarades d'outre-Rhin que je rencontrais, c'était pour nous une continuelle surprise de voir avec quel étonnement les socialistes allemands accueillaienent la nouvelle des manifestations dont les dépêches de France apportaient l'écho. Place de la Concorde, ou autour de la statue d'Étienne Dolet, c'étaient toujours les socialistes qu'on disait se distinguer par leur enthousiasme anticlérical. Et toujours, je retrouvais les mêmes questions : « Mais qu'ont donc les socialistes de France à se jeter ainsi « dans l'anticléricalisme vulgaire ? » Et, peu à peu, en étudiant, avec plus d'attention, l'attitude qu'a toujours observée la sociale démocratie allemande dans la lutte contre l'Église et contre l'esprit religieux, il me semblait qu'il ne serait pas inutile à nos camarades français de connaître et d'apprécier l'état d'esprit et les raisons de nos camarades d'Allemagne. » Mais l'enquêteur français ne s'est pas contenté d'interroger les seuls collectivistes d'outre-Rhin il a, en outre, envoyé son questionnaire aux principaux révolutionnaires des autres pays, et les derniers numéros du *Mouvement Socialiste* contiennent, en effet, des lettres émanant, non seulement de socialistes allemands, comme MM. Karl Kautsky et Vollmar, mais de socialistes belges (MM. Vandervelde et Destrée), italien (M. Enrico Ferri), espagnol (M. Pablo Iglesias) ou anglais (M. Quelch).

*
**

Tous les correspondants du *Mouvement Socialiste* — il est à peine besoin de le dire — expriment leur hostilité à l'égard de l'Église, mais à peu près tous estiment que la guerre au catholicisme ne saurait être substituée à la guerre au capitalisme.

Seul un Anglais, membre de la *Social Democratic Federation*, M. H. Quelch, expose une opinion divergente : « ... L'Église, déclare-t-il, est un des piliers du capitalisme, et la réelle fonction du clergé est d'endormir l'intelligence des ouvriers et d'en faire de dociles esclaves salariés, patients et contents de leur

sort dans ce monde, dans l'attente d'une glorieuse récompense dans l'autre. Tant que l'Église tiendra les esprits des prolétaires dans ses serres, il y a peu d'espoir d'émanciper leur corps de la domination capitaliste. » En raison de sa mentalité, cet Anglais nous paraît digne de faire partie de l'*Égalitaire* de Belleville ou de la *Sociale* de Clignancourt.

Mais l'opinion des autres correspondants étrangers est singulièrement différente et témoigne, sinon de bien meilleurs sentiments à l'égard du christianisme, du moins d'une habileté tactique beaucoup plus grande.

C'est d'abord M. Pablo Iglesias, le secrétaire du Parti socialiste ouvrier espagnol qui se refuse à croire à la sincérité de l'antichristianisme « bourgeois » : « Les éléments bourgeois, malgré la profusion de gros mots qu'ils dirigent contre l'Église, ne la combattront que dans la mesure où elle tend à la prépondérance exclusive, où elle veut partager le pouvoir avec les maîtres de la production. Mais ils la soutiendront, s'allieront même à elle, du moment où elle voudra bien se borner à avoir comme unique mission la défense de l'ordre bourgeois. » Et le révolutionnaire espagnol conclut que « le cléricisme ne peut pas être mortellement atteint en pleine société capitaliste ».

*
*

L'opinion des Belges et des Allemands nous a paru des plus intéressantes à recueillir.

Un membre socialiste de la Chambre des représentants de Belgique, M. Jules Destrée, écrit à l'enquêteur français qu'à son avis, « la tendance très marquée, en ce moment, à croire à l'union fatale du socialisme et de l'anticléricalisme » est « une erreur dangereuse ».

Un autre député collectiviste belge — et l'un des plus renommés — M. Emile Vandervelde, nous explique pourquoi ses amis et lui estiment « dangereux » cet anticléricalisme grossier et violent. Son exposé mérite d'être lu avec attention et, par analogie, nous en tirerons, à notre point de vue, quelques conclusions pratiques.

M. Vandervelde insiste d'abord sur ce fait, que le socialisme se propose avant tout l'affranchissement des travailleurs et que, « malgré les facteurs multiples qui concourent à l'asservissement du prolétariat, le plus décisif, le plus essentiel est le facteur économique ». Il faut donc, toujours suivant le député Belge, que les travailleurs « se groupent, politiquement et socialement, sur le terrain de la lutte des classes, et, cela va sans dire, pareil groupement n'est possible qu'en se fondant sur les intérêts unanimes du prolétariat, sur ses revendications économiques et en écartant, autant que faire se peut, les dissentiments religieux et philosophiques qui sont de nature à diviser la classe ouvrière ».

Mais pour que cet appel à tous les travailleurs ait chance d'être entendu, « pour que les obstacles à l'union ouvrière soient réduits au minimum, il faut que tous aient la certitude que leurs convictions intimes, leurs croyances individuelles ne subiront aucune atteinte ; il est indispensable — c'est encore M. Vandervelde qui parle — que le *Parti socialiste se tienne à l'écart de toute politique sectaire, vexatoire, blessante* pour des opinions ou des sentiments, qu'on a le droit de trouver faux, et même absurdes, mais qu'on a le devoir de respecter, quand leur sincérité ne peut être mise en doute ».

M. Vandervelde ne se contente pas de poser ce principe : il abandonne les généralités pour faire, en quelque sorte, l'examen de conscience de son parti.

« Il est permis, dit-il en effet, de se demander si, en toutes circonstances, nos amis restent fidèles à cette ligne de conduite. »

Et le député socialiste répond sans ambages : « N'arrive-t-il pas, trop souvent, au contraire, que par une injustifiable contradiction, certains de nos camarades prêchent l'union de tous les travailleurs et, d'autre part, agissent de telle sorte qu'ils rendent cette union moralement impossible ! N'est-il pas triste, par exemple, à la sortie d'une conférence où nous avons affirmé que le Parti socialiste respecte toutes les croyances, d'entendre des compagnons — empruntant au répertoire de la bourgeoisie révolutionnaire ce qu'elle a de pire — entonner cet odieux

couplet de la *Carmagnole*, que, pour ma part je n'ai jamais écouté sans dégoût :

... Le Christ à la voirie,
La Vierge à l'écurie
Et le Saint-Père au diable !...

« Passe pour le Saint-Père, — les peintres du moyen âge mettaient aussi dans leurs enfers des moines et des pontifes, — mais comment peut-il se trouver encore des socialistes assez inconscients et assez irréfléchis, pour jeter l'injure au Crucifié, victime des pharisiens et des prêtres, et pour insulter à la Vierge, image sublime de la douleur maternelle ? Se figurent-ils que pareilles attaques soient de nature à gagner au socialisme les ouvriers restés fidèles à l'Église ? »

Ce qui suit nous paraît convenir tout particulièrement aux socialistes français : « D'une manière générale, — c'est toujours M. Vandervelde qui parle — les socialistes croient-ils que c'est en interdisant les processions, en défendant aux prêtres de porter la soutane, en organisant des dîners gras le vendredi saint, en prenant ou en proposant des mesures d'exception, des dispositions légales exorbitantes du droit commun, contre les catholiques, qu'ils font les affaires de la Révolution et qu'ils préparent l'avènement d'une société meilleure ? De tels moyens d'action ne constituent pas seulement une insigne maladresse, parce qu'ils donnent à l'Église le bénéfice de la persécution, sans lui infliger un réel dommage ; mais ce qui est infiniment plus grave, ils vont directement à l'encontre des principes mêmes du socialisme et de la libre-pensée ; ils diminuent notre force morale, en donnant à nos adversaires le droit d'affirmer que leur intolérance est égalée par la nôtre ; ils font obstacle au rapprochement de tous les exploités, en masquant le profond antagonisme des intérêts, par l'antagonisme, plus superficiel, des opinions et des croyances. »

Ces déclarations sont curieuses à noter et elles peuvent être utiles à rappeler à nos socialistes français.

..

Deux collectivistes allemands ont répondu au collaborateur du *Mouvement Socialiste*. Ils appartiennent à des fractions diffé-

rentes du socialisme germanique. L'un, M. G. von Vollmar, membre du Reichstag, est le chef, et en tous les cas, le porte-paroles des éléments modérés. L'autre, M. Karl Kautsky, directeur de la *Neue Zeit*, est l'un des théoriciens les plus intransigeants du Marxisme d'outre-Rhin et nos lecteurs ont sans doute gardé le souvenir de ses retentissantes polémiques avec M. Bernstein.

Or, chose curieuse, quoique ayant des tendances doctrinales très divergentes, MM. von Vollmar et Karl Kautsky expriment des opinions sensiblement analogues en ce qui concerne l'anti-cléricalisme persécuteur. Tous les deux désapprouvent les socialistes qui se lancent à corps perdu dans la guerre religieuse : en termes couverts — car ces internationalistes respectent néanmoins les convenances nationales — ils blâment l'attitude des révolutionnaires français auxquels l'hostilité violente contre les congrégations semble avoir fait oublier les revendications du prolétariat et la lutte de classe.

La lettre de M. von Vollmar est courte, mais dans sa brièveté elle est fort nette.

Tout d'abord, le député bavarois rappelle l'article du programme socialiste, déclarant que la religion est une affaire privée. Cet article a pour conséquence une neutralité absolue dans les affaires religieuses. « Déjà l'année passée, dit-il, au Reichstag, à propos de ce qu'on a appelé la loi de tolérance, nous avons strictement observé cette attitude et, maintenant, dans son congrès (1) tout notre parti vient d'adopter avec plus de netteté, avec une unanimité plus grande que jamais, le principe de la neutralité absolue vis-à-vis de la religion. Nous avons précisément repoussé les tentatives d'un prêcheur libre-penseur qui voulait engager le parti dans la lutte contre les opinions et les institutions religieuses. Les discours prononcés à ce sujet, au cours des discussions, sont décisifs. Je n'ajouterai qu'une chose, écrit en terminant, M. G. von Vollmar : dans notre action parlementaire, tant au Reichstag que dans les Landtags, nous avons toujours été d'accord pour protester quand on voulait

(1) M. G. von Vollmar fait allusion au Congrès socialiste allemand qui s'est tenu, en août 1902, à Munich.

abusivement faire servir la religion à des fins de domination temporelle, pour combattre toute influence de l'Église sur les fonctions de l'État, surtout sur l'école. D'autre part, nous avons toujours été unanimes à accorder aux Églises et aux communautés religieuses pleine liberté dans toutes leurs affaires privées. Quand, à l'époque du *Kulturkampf*, l'État tenta de s'immiscer dans ces dernières et fit des lois d'exception contre les jésuites et les autres ordres, nous nous sommes très nettement prononcés contre ces mesures, nous avons demandé pour tous, le droit commun et la liberté d'opinion. »

Voilà qui est formel.

— Mais, dira-t-on, c'est un modéré — un modéré relatif — qui parle.

— Le radical Kautsky n'est pas moins catégorique. Seulement il est plus diffus : il lui faut des douzaines de pages pour exposer sa pensée. Et ce lui est d'ailleurs une occasion d'étudier longuement, et par voie de digression, l'attitude qu'il conviendrait aux socialistes de prendre dans un conflit entre l'État et l'Église.

Nous ne suivrons pas M. Karl Kautsky dans ses interminables considérations historiques sur le catholicisme : il va sans dire que nous ne saurions accepter la plupart des assertions de l'écrivain marxiste.

Mais ses opinions sur le rôle de l'Église dans le passé ne nous intéressent que médiocrement. Il n'en va pas de même pour ses déclarations en ce qui concerne l'anticléricalisme. Il y a là des remarques et des affirmations qu'il serait bon d'opposer au sectarisme des socialistes français. Nous allons donc reproduire quelques-unes de ces observations.

Tout d'abord M. Karl Kautsky estime que les travailleurs ont autre chose à faire que de s'unir aux « bourgeois » dans leurs luttes contre l'Église. « Engager le prolétariat, dit-il, côte à côte avec la bourgeoisie dans un nouveau « *Kulturkampf* », c'est égarer l'impulsion révolutionnaire du prolétariat, c'est dissiper sans profit sa force révolutionnaire. C'est lui représenter une querelle entre la bourgeoisie et l'Église comme une grande action destinée à sauver le monde, c'est *concentrer toute sa force*

sur une œuvre dont il ne résultera rien, qui ne peut aboutir à rien. La bourgeoisie ne peut en effet mener victorieusement la lutte contre l'Église : force conservatrice, elle n'est pas capable d'un acte révolutionnaire, qu'elle ne saurait accomplir avec succès comme force révolutionnaire. »

Dans la dernière partie de sa réponse, la plus intéressante à coup sûr, le directeur de la *Neue Zeit* examine quels doivent être les rapports entre le prolétariat et l'Église.

Il constate que l'Église satisfait encore à un besoin assez général et, sous une autre forme, il expose quelques-unes des idées que nous avons déjà notées chez M. G. von Vollmar. « La religion, que l'Église enseigne, déclare-t-il notamment, répond aujourd'hui encore aux besoins impérieux de masses considérables. Comme classe inférieure (1), dont la liberté d'opinion et la liberté de conscience sont le plus entravées par les autres classes, le prolétariat doit se prononcer pour la liberté religieuse illimitée et laisser chacun faire son salut à sa façon. » Mais, « tout en restant neutre à l'égard de l'Église », la démocratie socialiste doit réclamer la séparation de l'Église et de l'État : « Elle demande que le prêtre devienne un simple particulier et l'Église une association ordinaire; la bourgeoisie veut incorporer l'Église à l'État, la démocratie socialiste veut séparer l'Église de l'État. »

Mais le socialiste d'outre-Rhin se prononce pour la liberté en faveur des congrégations religieuses. Il estime que cette attitude est « plus conforme aux principes », et, d'autre part il n'est pas sans appréhension sur les suites que peut avoir pour le parti socialiste d'un pays une collaboration avec un gouvernement persécuteur. « Quiconque, dit-il, met des armes entre les mains des pouvoirs publics, pour restreindre la liberté d'une classe dominante, doit s'attendre à ce que, demain, l'on tourne ces mêmes armes contre le prolétariat, avec plus de joie encore. Ce point peut paraître peu intéressant à la bourgeoisie libérale. La démocratie socialiste doit réfléchir à deux fois avant d'armer ainsi le pouvoir. »

(1) Pour bien comprendre l'argumentation de M. Karl Kautsky, il ne faut point perdre de vue que la politique de classe domine et inspire toute la politique des socialistes marxistes.

Pour renforcer sa thèse M. Karl Kautsky formule le dilemme suivant, au sujet de la lutte engagée actuellement en France contre les congrégations : « Ou bien, on fait une loi d'exception dirigée contre elles, on reconnaît la légitimité d'employer une législation d'exception contre des adversaires politiques incommodes, et l'on fraie la voie à des lois de ce genre, dirigées demain contre les anarchistes, et après-demain contre les démocrates socialistes; les lois d'exception du kulturkampf ont précédé les lois d'exception dirigées en 1878 contre notre parti. Ou bien on cherche à renfermer les congrégations dans le droit commun : on restreint alors si bien le droit d'association que d'autres sociétés peuvent se trouver atteintes. » A nos socialistes français d'adopter l'un des deux termes du dilemme entre lequel les a ensermés le collectiviste allemand.

M. Karl Kautsky se demande « pourquoi s'engager dans cette voie dangereuse » ? Serait-ce, parce que les congrégations sont riches ? « Certes, dit-il, dans certains États, leur fortune a cru absolument. Mais dans les nations capitalistes, elle est relativement faible, comparée à la richesse de la classe capitaliste... Dans une nation où la production capitaliste est développée, l'influence économique des congrégations est bien inférieure à celle qu'exercent les grands monopolistes de la classe capitaliste. Les monopolistes des chemins de fer français, par exemple, exercent un tout autre pouvoir sur la vie économique de la France que les congrégations, et la transformation en service public de ces lignes serait, au point de vue économique, une mesure beaucoup plus importante que la confiscation même de tous les biens des ordres religieux. » Voilà une déclaration qu'il ne serait pas mauvais d'opposer aux violentes harangues anticléricales de nos socialistes parlementaires.

A ces diverses raisons, M. Kautsky en ajoute une autre d'ordre éminemment pratique.

Comme la plupart des esprits avertis, il considère que la lutte s'engage de plus en plus entre le collectivisme et le catholicisme ; d'autre part, il estime que « l'influence de l'Église prend de l'extension dans bien des sphères qui appartiennent au prolétariat ». Aussi, dans ces conditions, juge-t-il prudent de ne

pas irriter inutilement les travailleurs restés chrétiens, et beaucoup plus habile d'essayer de les gagner à la démocratie socialiste. « Nous compromettrions irrémédiablement notre position à l'égard de ces ouvriers, affirme-t-il nettement, si, côte à côte avec les fonctionnaires et les bourgeois libres-penseurs, nous marchions contre eux et contre leur Église, et si nous portions dans leurs rangs, non la lutte de classe, mais le kulturkampf. Il est préférable de leur montrer que la lutte de classe est plus forte que toute divergence en matière religieuse. Il nous faut nous employer non à accroître, mais à diminuer l'intérêt qu'ils portent aux questions religieuses ou théologiques, en concentrant leur attention sur les problèmes de la vie matérielle. Nous devons leur montrer que l'ouvrier catholique ou chrétien en général, est plus près du travailleur libre-penseur que le bourgeois libre-penseur; nous devons enfin leur faire voir que c'est avec ce dernier que le clergé, séculier ou régulier, faisant au fond partie des classes dominantes et possédantes, a beaucoup plus de points de contact qu'avec le prolétaire, si pieux soit-il. »

Ces dernières lignes nous semblent indiquer clairement leur devoir aux catholiques en général et aux prêtres en particulier : si nous voulons maintenir la foi populaire contre les incessantes tentatives de déchristianisation, ne devrions-nous pas nous efforcer de démontrer *par des faits* que cette foi chrétienne conduit logiquement à des conclusions sociales justes et favorables aux travailleurs? Montrons donc *pratiquement* que dans la grande communauté chrétienne, on ne distingue pas « bourgeois » et « prolétaires », mais que tous sont traités sur un pied de parfaite égalité, comme frères en Jésus-Christ.

Lorsque nous aurons établi cette démonstration pratique, nous aurons peut-être plus fait contre le collectivisme révolutionnaire que si nous avions prononcé de savantes réfutations des théories marxistes.

MAX TURMANN.

Bibliographie

En Souscription : Code général de la législation et de la jurisprudence française, par E. VIGOUROUX, avocat. Marchal et Billard, imprimeurs-éditeurs, libraires de la Cour de cassation, place Dauphine, 27, Paris (1^{er}).

Plusieurs caractères distinguent cet ouvrage des précédentes publications, auxquelles il est fait, d'ailleurs, de nombreux renvois : il est plus complet, plus méthodique, plus concis, et il rend les recherches plus faciles.

En mettant tous les textes (20.000 environ) en regard de leurs commentaires ; en empruntant ces commentaires aux ouvrages les plus connus, et aux recueils principaux, publics ou privés (*Journal et Bulletins officiels*, Sirey, Dalloz, Lebon, *Gazette du Palais*), qui y sont intégralement analysés (plus de 250.000 solutions) ; en ajoutant à l'ouvrage des formules de tous les actes, ce qui le rend tout à fait pratique, l'auteur est assuré de satisfaire à toutes les exigences des professions si multipliées qui appliquent le droit, et de tous ceux qui désirent le connaître ou qui veulent en posséder tous les éléments dans une bibliothèque sérieuse.

L'ouvrage complet, et qui est actuellement terminé, comprendra environ 20 vol. in-8° de 800 à 1000 pages, publiés un par trimestre.

Prix, pour les souscripteurs, 10 fr. net, le vol., payables après la publication de chacun d'eux.

On souscrit à l'une des adresses suivantes :

Marchal et Billard, imprimeurs-éditeurs, libraires de la Cour de Cassation, place Dauphine, 27, Paris (1^{er} arr.).

E. Vigouroux, avocat, à Sérignac (Lot).

Sur l'envoi d'une simple carte de visite à cette dernière adresse, toute personne recevra, sans frais, l'Avant-Propos, la Table générale, un spécimen de l'impression et l'Introduction de tout l'ouvrage.

SOMMAIRE

La littérature syriaque, par J.-B. CHABOT, p. 17. — Théorie des développements (Newmann), p. 22. — Bibliographie, p. 28.

La littérature syriaque

« Litteras syriacas ecclesiasticis disciplinis maxime utilitati esse, apud constat... vix ullis aliis solum locum cedunt. »

(WISSEMAN, *Horæ Syriacæ*, p. VII.)

C'est à Rome, en 1827, que le futur cardinal Wissemann écrivait, en tête de sa célèbre dissertation sur la présence réelle, « que l'étude de la langue et de la littérature syriaques était d'une extrême importance pour les sciences ecclésiastiques ». Et cependant, si l'on compare ce que l'on connaissait alors de cette littérature avec ce que nous en savons aujourd'hui et les monuments que l'on en possédait avec les précieux manuscrits qui ont été apportés d'Orient en Occident dans le cours du XIX^e siècle, on peut dire que Wissemann en soupçonnait à peine les richesses. La théologie catholique et l'histoire de l'Église profiteraient avantageusement d'une connaissance plus étendue et plus approfondie de ces antiques monuments. Si on laisse de côté l'étude de la langue hébraïque, indispensable aux exégètes, on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'après le latin et le grec, il n'en est point d'autre qui mérite davantage d'occuper les efforts de tous ceux qui s'intéressent au progrès des sciences ecclésiastiques.

C'est ce que nous voudrions exposer brièvement ici. Il semble que le meilleur moyen de faire saisir notre pensée et partager notre conviction, soit de tracer, dans un simple exposé, qui sera forcément très sommaire et incomplet, un tableau général de la littérature syriaque telle que nous la connaissons actuellement. Ceux qui désireraient avoir des notions plus complètes sur ce sujet pourront recourir avec grand profit à l'excellent petit livre de M. Rubens Duval, intitulé *la Littérature syriaque* (1), bien supérieur, à ce point de vue, au manuel anglais de Wright (2), qui ne renferme guère autre chose que des notices biographiques, d'ailleurs fort exactes, sur les écrivains syriens.

1. — *Les versions syriaques de l'Écriture Sainte*, notamment la célèbre

(1) 2^e édit., 1900. Lecoffre, éditeur.

(2) *Syriac literature*. Londres, 1891.

version connue sous le nom de *Peschitto* (Simple), ne sont pas seulement des monuments très anciens de cette littérature, mais en même temps de précieux auxiliaires pour les études exégétiques. Nous sommes ici dans un domaine spécial, et nous n'insisterons pas sur ce point. Disons pourtant qu'en dehors de la version *Simple*, qui est probablement, en ce qui regarde le Nouveau Testament, l'œuvre de l'évêque d'Édesse, S. Rabboula (mort en 435), les Syriens possèdent encore d'autres versions moins célèbres, mais non moins utiles pour la critique des textes. Celle des Évangiles qui a été découverte, il y a une dizaine d'années, dans un manuscrit palimpseste, au mont Sinaï, par M^{me} Smith Lewis, est la traduction fidèle d'un texte grec de l'époque d'Origène (vers 200), et plus ancien qu'aucun des manuscrits grecs qui nous soient parvenus jusqu'à présent. — Les *Lectionnaires*, renfermant les parties de la sainte Écriture qui devaient être lues aux offices liturgiques, ne présentent pas d'intérêt spécial, excepté toutefois ceux qui sont écrits dans le dialecte syro-palestinien, c'est-à-dire dans la langue même que parlait Notre-Seigneur. On en a découvert récemment plusieurs fragments considérables qui nous permettent aujourd'hui de connaître suffisamment cette langue. Et cette étude, quoique purement philologique, n'est point dépourvue de charme.

II. — Les nombreux *Commentaires* des saintes Écritures que les Syriens nous ont laissés témoignent de l'ardeur avec laquelle ils étudiaient la Bible. Les plus célèbres sont ceux de S. Ephrem († 373), qui embrassent à peu près tout l'Ancien et le Nouveau Testament, et ont l'avantage d'être écrits en une langue très correcte et même recherchée. Parmi les autres commentateurs les plus renommés, nous citerons seulement Jacques d'Édesse († 708), Jacques ou Denys Bar Salibi († 1176), et Grégoire Bar Hébréus († 1286), tous les trois jacobites, c'est-à-dire monophysites. Chez les Syriens nestoriens la grande vogue était pour les commentaires de Théodore de Mopsueste, dont presque tous les ouvrages furent traduits du grec en syriaque du vivant même de l'auteur. Les Syriens nestoriens lui ont donné le titre d'*Interprète* par excellence. Néanmoins, on compte aussi, dans cette secte, un bon nombre d'exégètes qui nous ont laissé des écrits encore peu étudiés. En résumé, nous possédons les ouvrages exégétiques de près de quarante auteurs, dont les trois quarts sont encore inédits.

III. — Dans le domaine de la *Théologie dogmatique* le champ est vaste et encore en grande partie inexploré. Les luttes ardentes qui ont passionné et bouleversé les Églises de Syrie à l'époque des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, les violentes disputes théologiques que les définitions de ces conciles avaient en vue de terminer, ne se sont point calmées en Orient aussi vite que chez les Grecs. Tandis que la

Syrie occidentale s'attachait aux doctrines monophysites, à la suite de Jacques Baradée (d'où le nom de *Jacobites*), les Syriens orientaux, confinés dans les territoires soumis à l'empire des Perses, persistaient à suivre les enseignements de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Ils ne se rencontraient que sur un point : pour condamner le concile de Chalcédoine. Les Jacobites prétendaient qu'il était entaché de nestorianisme, et les Nestoriens l'accusaient de favoriser le monophysisme. Les deux partis s'appuyaient sur le même principe, à savoir : que la personne n'est pas réellement distincte de la nature. Les Jacobites disaient que le concile, n'admettant qu'une personne, n'aurait dû proclamer qu'une seule nature : admettre deux natures, c'était admettre deux personnes, comme les Nestoriens. Ceux-ci, au contraire, prétendaient que le concile, n'admettant qu'une personne, n'admettait conséquemment qu'une nature, comme les monophysites. Toute cette théorie et les controverses auxquelles elle a donné lieu sont exposées dans de nombreux traités, la plupart encore inédits, et dont la connaissance paraît indispensable pour écrire avec exactitude l'histoire de l'Église au v^e siècle, et surtout l'histoire du dogme de l'Incarnation.

Les théologiens les plus célèbres parmi les monophysites sont Jacques, évêque de Saroug en Mésopotamie († 521); Philoxène, évêque de Mabboug, l'antique Hiéropolis près de l'Euphrate († 523); Jacques d'Édessé, dont nous avons déjà parlé; Moïse Bar Cépha, († 903), dont un traité est imprimé dans la *Patrologie Grecque* de Migne; enfin Bar Hébréus, qui a composé de nombreux ouvrages théologiques et surtout philosophiques. Chez les Nestoriens, les auteurs les plus fameux sont Narsès († 507) qui écrivit surtout en vers, dans un style diffus; il est très apprécié de ses compatriotes qui l'ont surnommé la « Harpe du Saint-Esprit »; Henana d'Adiabène (mort vers 610), qui causa presque un schisme parmi les Nestoriens en voulant substituer dans les écoles les commentaires de saint Jean Chrysostome à ceux de Théodore de Mopsueste; Babai l'Ancien († 628), auteur d'un *Traité de l'Incarnation* fort intéressant et encore inédit.

Avant les schismes, trois grands écrivains orthodoxes s'étaient fait une réputation : Aphraate, surnommé le sage Persan († 350); saint Éphrem et saint Isaac d'Antioche (début du v^e siècle). A partir du milieu du v^e siècle, on ne trouve plus un seul auteur syrien catholique, excepté toutefois l'évêque Sahdona (ou Martyrius, traduction du nom syriaque) d'Édessé qui, sous le règne d'Héraclius, passa du nestorianisme au catholicisme.

Les monastères en Syrie et en Mésopotamie étaient nombreux et fort peuplés; aussi avons-nous une certaine quantité de compositions et de traités ascétiques. Les Syriens orientaux ont beaucoup emprunté aux ouvrages grecs sur la vie monastique; mais les Nesto-

riens, plus éloignés du commerce des Grecs, nous ont laissé des travaux originaux plus nombreux. Leurs trois auteurs ascétiques les plus célèbres sont : Abraham de Nefar, à la fin du vi^e siècle ; Isaac, évêque de Ninive, dans la seconde moitié du vii^e siècle ; et Jean Saba (le Vieillard) à la fin du viii^e siècle. Nous connaissons la plupart de leurs œuvres. Un grand nombre d'autres ouvrages traitant de la perfection religieuse et de la vie spirituelle, rédigés par des écrivains nestoriens, sont parvenus jusqu'à nous.

IV. — Nous mentionnerons seulement en passant la littérature *canonique* qui est assez considérable : traductions des Canons et des Actes des premiers Conciles ; Canons et Décisions disciplinaires des Conciles et des patriarches syriens ; traités de droit canonique, etc. Chacune des deux Églises, monophysite et nestorienne, a eu au xiii^e siècle son grand canoniste : Bar Hébréus chez les Jacobites, et Ébedjésus, métrop. de Nisibe († 1319), chez les Nestoriens. Ces deux auteurs ont codifié par ordre de matière, dans des traités qui font encore loi dans ces Églises, les nombreuses décisions renfermées sans ordre ni méthode dans les ouvrages antérieurs.

V. — L'*Histoire* est une des branches les plus importantes de la littérature syriaque. Elle a en outre l'avantage d'être d'un intérêt plus général. Aussi presque tout ce qui nous est parvenu en fait de documents historiques est-il aujourd'hui publié. Nous avons des *Histoires générales* qui commencent à l'origine du monde : l'une d'elles fut écrite en l'an 775. Assemani l'avait attribuée à tort à Denys de Tell-Mahré, patriarche d'Antioche († 845). Jacques d'Édesse a donné une continuation d'Eusèbe, jusqu'à l'an 706 ; le patriarche Michel I^{er} († 1199) a compilé tout ce que ses devanciers avaient écrit et y a ajouté la suite des événements jusqu'à l'an 1196. Bar Hébréus, a abrégé le vaste ouvrage de Michel et l'a complété jusqu'à son époque. Ses Chroniques ont déjà eu deux éditions et la troisième est en préparation. Tous ces historiens étaient jacobites. A côté des histoires générales on trouve des histoires particulières qui n'embrassent qu'une période, ou une région déterminée. Nous ne pouvons pas les énumérer. Nous citerons cependant les ouvrages célèbres de Jean, originaire d'Amid, évêque monophysite d'Éphèse, et surnommé Jean d'Asie. Il vivait sous les règnes de Justinien et de Justin II. Les parties conservées de son *Histoire ecclésiastique* renferment des renseignements précieux et inconnus par ailleurs sur les événements politiques et religieux de cette époque. — Il existe aussi, surtout parmi les écrits des Nestoriens, un certain nombre de monographies des couvents les plus célèbres, et de nombreuses biographies, tant chez les Nestoriens que chez les Monophysites. Les *Actes des Martyrs* d'Orient, notamment ceux des martyrs de la Perse pendant la persécution de Sapor I^{er} (309-379), et les *Vie des Saints*, forment plusieurs volumes du

plus grand intérêt. Ces documents sont en grande partie édités ou réédités par M. Bedjan, prêtre de la Mission, malheureusement sans traduction.

VI. — Je passe complètement sous silence la littérature philosophique, et les quelques ouvrages de sciences mathématiques et naturelles composés par les Syriens. Ils ont un rapport moins direct avec les études ecclésiastiques. Toutefois, comme les Syriens ont été les initiateurs des Arabes, dont l'influence au moyen âge fut si considérable dans la propagation des sciences en Occident, un intérêt rétrospectif s'attache à ces compositions. La grammaire et la lexicographie comptent aussi des œuvres de mérite. Bar Ali (xi^e siècle) et Bar Bahloul (x^e siècle) dont le *Lexicon* publié récemment par M. Duval est un véritable monument philologique, sont les deux auteurs les plus connus dans ce genre d'études.

VII. — Il aurait fallu signaler plus haut toute une branche de la littérature syriaque, dont l'étude est indispensable à ceux qui s'occupent de l'histoire des premiers siècles de l'Église. Ce sont les légendes apocryphes sur l'*Invention de la sainte Croix*; l'*Évangile de l'Enfance de Notre-Seigneur*, l'*Apocalypse de saint Paul*, celle de *saint Pierre*; plusieurs récits concernant la sainte Vierge; les Actes apocryphes des Apôtres, spécialement ceux de saint Thomas; la *Didaskalia Apostolorum* (ouvrage perdu, en grec); les légendes relatives à la correspondance du roi d'Édesse, Abgar, avec Notre-Seigneur; celle du prétendu portrait envoyé à ce roi par le Sauveur, qui est la source de la légende occidentale de sainte Véronique; et bien d'autres ouvrages analogues, sans parler des apocryphes de l'Ancien Testament, tels que le *Testament d'Adam*, le *Testament de Salomon*, l'*Apocalypse d'Esdras*, etc.

VIII. — Nous ne pouvons omettre de rappeler que plusieurs ouvrages importants des Pères grecs ne nous sont plus connus que par des traductions syriaques. On a déjà parlé de ceux de Théodore de Mopsueste. Il faut y joindre avant tout les *Lettres festales* de saint Athanase, l'*Apologie d'Aristide*, le *Commentaire sur saint Luc* de saint Cyrille d'Alexandrie, et bien d'autres œuvres de mérite.

IX. — Il suffira de signaler d'un mot des *Liturgies* syriennes, soit les textes, soit leurs commentaires. L'importance de ces documents pour l'histoire de la liturgie, et aussi pour l'histoire du développement de la théologie sacramentaire, est considérable.

Ce coup d'œil, si rapide et si imparfait, sur la littérature syriaque, littérature presque exclusivement ecclésiastique, inspirera peut-être à quelque lecteur le désir de la mieux connaître, voire même de l'étudier et de contribuer à la faire connaître. Ce qui en a été publié jusqu'à ce jour forme une centaine de volumes ou de brochures

plus ou moins étendues; mais de nombreux et importants ouvrages attendent encore un éditeur. *Messis quidem multa, operarii autem pauci* (Matth., ix, 37).

J.-B. CHABOT.

Théorie des développements ⁽¹⁾

(NEWMANN)

Des controverses récentes ont de nouveau appelé l'attention sur la célèbre théorie du développement de la doctrine chrétienne émise par Newman vers le milieu du XIX^e siècle. Nous croyons être utile à un grand nombre de nos lecteurs en leur donnant une analyse de cette théorie aussi exacte que possible, et sans en discuter les différentes propositions, puisque notre unique but est de faire connaître la pensée de l'auteur. Notre analyse ne saurait évidemment dispenser de recourir à l'ouvrage même pour en prendre une parfaite compréhension, mais, cependant, malgré son insuffisance, il nous a semblé qu'elle pouvait servir à dissiper quelques erreurs assez répandues.

* * *

« Le christianisme n'est pas le rêve de l'étude ou du cloître », c'est un fait « dont la réalité doit être jugée comme celle de tout autre fait ». Les Apôtres ont converti le monde à une religion. Les peuples convertis ont transmis à d'autres générations la foi qu'ils avaient embrassée et, à moins qu'on ne fasse la preuve du contraire, nous devons admettre que « le christianisme des II^e, IV^e, VII^e, XII^e, XVI^e siècles et des siècles intermédiaires est le même en substance que celui enseigné par Jésus-Christ à ses Apôtres ». On peut bien imaginer un changement, même substantiel, mais on ne peut conclure de la *possibilité* au *fait* sans en fournir la preuve.

Quelques écrivains veulent tirer de l'histoire elle-même une raison pour ne pas se placer sur le terrain historique : « Il y a, disent-ils, des Papes contre des Papes, des Conciles contre des Conciles; l'Église d'une époque est opposée à celle d'une autre époque. » La dif-

(1) *Histoire du développement de la doctrine chrétienne*, traduite par Jules GONDON (Paris, 1848).

ficulté est réelle ; mais « personne ne dira que le christianisme n'ait pas toujours enseigné la bienfaisance et la miséricorde ; qu'il ait sanctionné l'injustice ou l'impureté ; que son esprit soit sceptique ; qu'il n'ait pas posé en principe l'efficacité des sacrements et de la prière ». En d'autres termes, celui qui étudie l'histoire en retire « une impression bien nette de ce qu'était le christianisme et certaines vues générales de sa doctrine, de ses principes et de ses traits caractéristiques ».

Cette impression, ces vues générales, ces traits caractéristiques suffisent pour prouver que le protestantisme ne peut se réclamer du christianisme historique aussi bien pour les siècles primitifs que pour les derniers siècles. Enfin, « tout protestant devra convenir que si un système de doctrine comme celui qu'il veut faire prévaloir a jamais existé dans les premiers siècles, il a été emporté comme par un déluge, soudainement, silencieusement, et sans laisser derrière lui la moindre trace ». Ce qui suffit pour le condamner.

Une vue d'ensemble, des traits généraux caractéristiques nous montrent que le protestantisme n'est pas le christianisme de l'histoire. Il nous faut aller plus loin si nous voulons découvrir le véritable christianisme. Nous devons arriver à une connaissance plus parfaite de l'histoire et en venir à « poser des principes dont on puisse se servir avec beaucoup de succès comme de clefs pour nous ouvrir la voie par laquelle nous pourrions pénétrer dans le dédale de faits que nous présente l'histoire, pour nous rendre capables d'en expliquer les aspects variés, de les classer et de les concilier ».

Première hypothèse. — L'axiome de Vincent de Lerins : *le christianisme est ce qui a été cru en tout lieu et par tous*, semble nous ouvrir la voie et nous donner une méthode capable de rendre raison de toutes les variations que nous offrent les différents témoignages historiques.

Les anglicans, en particulier, se sont appuyés sur ce principe qui leur permet de garder l'autorité des Pères et de rejeter celle du Pape, qui en même temps « élève un boulevard contre Rome, et livre assaut au protestantisme ».

Ce principe pourtant ne fournit qu'une règle bien difficile à appliquer. Combien de Pères, combien de lieux, combien d'exemples réclame-t-elle ? Cette règle ne présente pas un caractère démonstratif ou mathématique, mais un caractère moral. L'application sera donc plus ou moins rigoureuse. Aussi voyons-nous cette règle donner lieu à de nombreuses incertitudes et même conduire à des conclusions opposées. Des anglicans, par exemple, admettent la présence réelle en vertu du principe de Vincent de Lerins et rejettent l'autorité du pape bien qu'en réalité les témoignages historiques en faveur de ce dernier dogme soient plus nombreux et plus précis que pour le premier. « Considérée d'une manière abstraite, cette règle est vraie, et l'applica-

tion pratique était possible dans le siècle même de saint Vincent vu qu'il pouvait presque demander de vive voix aux siècles primitifs leur témoignage ; mais de notre temps, elle ne peut plus toute seule nous servir de guide. La solution qu'elle nous offre ne présente pas moins de difficultés que le problème original. »

Deuxième hypothèse. — Le christianisme aurait été corrompu par des influences extérieures, venant de l'Orient, du Platonisme ou du Polythéisme. Cette hypothèse n'a pas été exposée avec assez de développements et elle ne paraît être qu'une conjecture.

Troisième hypothèse : La discipline du secret. — Il est incontestable que la discipline du secret a existé sur certains points de doctrine, mais cette hypothèse ne peut tout expliquer, et il est certain que les « variations s'étendent jusque dans un siècle où l'on ne peut plus concevoir que la discipline du secret fut en action ».

Comment donc répondre, par l'étude de l'histoire, à cette question : qu'est-ce que le christianisme en fait de doctrine et de culte ?

Quatrième hypothèse : Théorie des développements. — D'après cette théorie « l'accroissement et l'expansion du symbole et des pratiques du christianisme ainsi que les variations qui en ont suivi la marche chez les écrivains individuels comme dans les Églises, sont les conséquences nécessaires de toute philosophie ou de tout système organisé, qui s'empare de l'intelligence et du cœur et qui a eu un vaste domaine. Je soutiens que, par la nature de l'esprit humain, le temps est nécessaire pour l'intelligence complète et le perfectionnement des grandes idées ; et que les vérités les plus élevées et les plus merveilleuses, bien que communiquées au monde une fois pour toutes par des maîtres inspirés, ne sauraient être comprises tout d'un coup par ceux qui les reçoivent et les transmettent, et tout s'opère à travers des milieux humains. Elles ont donc demandé du temps et des réflexions profondes pour arriver à leur parfait éclaircissement. C'est ce qu'on peut appeler *la théorie des développements* ».

*
* *

« Une idée se présente toujours sous divers aspects à des esprits différents, et plus cette variété sera grande plus sera forte la preuve de sa réalité et de sa clarté... Les vues d'un objet matériel peuvent être prises de points si éloignés et si distincts qu'elles semblent tout d'abord incompatibles (tant les ombres en seront disproportionnées et même monstrueuses, quoiqu'elles puissent toutes s'harmoniser, en tenant compte du point visuel ou de la surface de projection), de même toutes les représentations d'une idée et même ses allérations, peuvent se concilier, s'assister et être ramenés au sujet auquel elles appartiennent, leurs contradictions apparentes une fois expliquées, sont un argument en faveur de sa réalité et de son intégrité, et leur

variété prouve son originalité et sa puissance. » Il sera donc bien difficile ou pour mieux dire impossible de présenter une idée réelle dans toute sa profondeur et dans toute sa complexité. « On a essayé quelquefois de préciser ce qu'on a appelé *l'idée capitale* du christianisme; cet essai est étrange en ce qu'il a pour but une religion divine quand pareille tâche est au-dessus de nos forces même pour des œuvres purement humaines. Ainsi la seule idée de l'Évangile a été pour les uns, la restauration de notre race déchue, pour d'autres, de la philanthropie; pour ceux-ci l'établissement d'un culte purement spirituel: pour ceux-là le salut des élus, ou bien, enfin, l'union de l'âme avec Dieu. Toutes ces représentations sont des vérités, chacune d'elles, étant un aspect du christianisme, mais aucune n'est la vérité tout entière. Car le christianisme a bien des aspects; il a son côté imaginaire, son côté philosophique, moral, politique; il est solennel et gai, indulgent et sévère, il est lumière et obscurité; il est tout à la fois amour et crainte. »

Si une idée peut exercer en s'emparant d'un esprit une influence sur la vie, si elle peut devenir pour les hommes un principe qui les « conduit à une contemplation toujours nouvelle d'elle-même, à une façon d'agir d'après elle et à sa propre propagation », on dit que cette idée est vivante, c'est-à-dire qu'elle vit dans l'esprit qui la reçoit. Cette idée exerce une action sur cet esprit, sur les autres idées qu'il renferme. Elle les modifie, les domine ou les chasse. Si une telle idée pénètre dans un peuple ou dans une classe, elle produira d'abord une sorte d'agitation générale, résultat du travail qui s'opère dans les esprits. Puis elle prendra une forme déterminée attirera les idées qui peuvent s'harmoniser avec elles et rejettera les autres et nous aurons ou un code de morale ou un système de gouvernement ou une théologie ou un rituel suivant la nature de la doctrine première.

Ainsi l'idée modifie un état d'esprit, mais il est également vrai que le milieu dans lequel elle tombe peut aussi la modifier. « Une idée peut être affaiblie par l'effort qu'elle fait à l'égard de ses antagonistes; elle peut être gênée, influencée ou absorbée par le conflit d'idées violentes. »

L'idée vivante doit changer, car si « dans un monde plus élevé, il en est autrement, ici-bas, vivre, c'est changer; être parfait, c'est avoir changé bien souvent ».

Ainsi le changement n'est pas une preuve d'erreur. Il atteste au contraire que l'idée est bien vivante. Par conséquent ceux qui veulent lui être fidèles et la suivre doivent changer « car le refus de marcher avec la doctrine à mesure qu'elle avance, l'obstination dans les notions du passé, est en religion une cause de corruption ».

Les caractères d'un véritable développement doctrinal sont : 1° la conservation de l'idée ; 2° la continuité des principes ; 3° la puissance d'assimilation ; 4° l'anticipation ; 5° la suite logique ; 6° les additions conservatrices ; 7° la continuité historique.

La conservation de l'idée. — Par une étude de l'histoire, nous constatons qu'il y a eu un certain type général du christianisme, à l'aide duquel il est permis de le reconnaître au premier coup d'œil, de même qu'un produit animal ou végétal est de suite nommé par les hommes qui sont familiers avec les productions de la nature. En d'autres termes les changements qui ont eu lieu dans le christianisme ne sont pas des corruptions parce qu'ils sont conformes à ce type.

La continuité des principes. — Voici, à titre d'exemples, trois principes qui ont servi de règles pour le maintien et pour le développement de la doctrine.

1° *Interprétation mystique de la Sainte Écriture.* — « Les Juifs s'attachèrent au sens littéral de l'Ancien Testament et rejetèrent l'Évangile ; les apologistes chrétiens prouvèrent sa divinité à l'aide de l'interprétation allégorique... On peut presque établir comme un fait historique que l'interprétation mystique et l'orthodoxie se soutiendront ou succomberont ensemble... L'usage de l'Écriture, spécialement au sens spirituel, comme instrument de pensée et de déduction, est un principe caractéristique du développement de la doctrine dans l'Église. »

2° *Suprématie de la foi.* — « La foi en elle-même vaut mieux que l'incrédulité ; il est plus sûr de croire ; nous devons commencer par croire, et la conviction viendra ensuite. Quant aux raisons que nous avons de croire, elles sont pour la plupart implicites et très peu connues de l'homme qui est sous leur influence... D'un autre côté, des hérétiques ont toujours eu pour principe de préférer la raison à la foi et de prétendre que nous ne devons considérer les choses comme vraies qu'autant qu'elles sont prouvées. » On peut sans doute donner des preuves de la révélation et, d'après l'ordre logique, on peut placer la raison avant la foi ; mais si on veut prétendre qu'il y a absurdité à agir par la foi sans connaître les raisons de cette foi, l'Église ne saurait l'admettre. Origène ne contestait pas la justesse du reproche que Celse faisait à l'Église. Il estimait au contraire que c'était un vrai bonheur, que Dieu eût substitué la foi à la raison. « Cependant les Pères ne se sont jamais opposés aux recherches sur la base intellectuelle du christianisme, mais ils soutenaient que les hommes n'étaient pas obligés d'attendre des preuves avant de croire. »

Ce principe de la suprématie de la foi a permis également à l'Église

de se développer au point de vue du dogme. Les chrétiens étaient tenus de défendre et de transmettre la foi qu'ils avaient reçue, et ils l'avaient reçue des pasteurs de l'Église. D'un autre côté, le devoir de ces pasteurs était de veiller sur cette foi traditionnelle et de la définir. Aussi dès qu'une opinion nouvelle se manifestait, nous voyons les fidèles et les pasteurs prononcer contre elle l'anathème si elle n'était pas en harmonie avec les vérités reçues. « Le christianisme est arrivé à ses proportions, en tirant aliment et remède de tout ce qui l'approchait, et néanmoins en conservant son type original par sa connaissance et son amour de ce qui avait été révélé une fois pour toutes. »

3° *Principe sacramentel.* — A travers les usages différents, l'Église a gardé le pouvoir de distribuer la grâce, la vie spirituelle, par des rites sacramentels.

Puissance d'assimilation. — Dans les conflits dogmatiques, l'Église est intervenue et a ajouté à sa doctrine, par des définitions nouvelles, des précisions inconnues jusque-là. Pour les rites, l'Église a sanctifié et transformé beaucoup de pratiques païennes.

Anticipation. — « Les documents de ces temps [primitifs] sont rares, à la vérité, et nous avons peu de moyens de contrôler quelle était la vie quotidienne des chrétiens d'alors; nous connaissons peu les pensées, les prières, les méditations et les discours des premiers disciples de Jésus-Christ, à une époque où ces développements n'étaient ni reconnus, ni dûment classés dans le système théologique; il paraît néanmoins, à en juger d'après le peu que nous possédons, que l'atmosphère de l'Église était, en quelque sorte, chargée tout d'abord de ces développements, et qu'elle s'en est dégagée de temps en temps, d'une manière ou d'une autre, en divers lieux, et à l'aide de différentes personnes, selon que l'occasion le demandait, attestant ainsi qu'elle possédait un vaste corps de pensées qui devaient un jour revêtir une forme et prendre place dans son système. » Par exemple, la doctrine sur la matière, sur la résurrection de la chair, les reliques, le culte des saints et des anges, etc.

La suite logique. — Il s'agit d'une doctrine conduisant logiquement à une autre, de telle sorte que si on admet la première on puisse difficilement nier la seconde, et qu'on soit dans l'impossibilité d'appeler la seconde une corruption sans que cette imputation rejaille sur la première.

Les additions conservatrices. — Évolution d'idées théologiques qui ont conservé la foi au lieu de la corrompre. Le culte de la nature humaine du Christ, le culte du crucifix ont confirmé la divinité du Verbe, loin de l'abaisser.

La continuité historique. — La corruption dure peu et conduit rapidement à la mort. Si l'Église dure malgré les terribles épreuves qu'elle a dû traverser, c'est donc qu'elle se développe.

∴

L'abbé Perreyve dit, en parlant de la théorie que nous venons d'analyser : « [Newman] se trouvait en face d'adversaires pour lesquels toute modification de l'état primitif était un argument contre l'Église, et qui se faisaient une arme contre le catholicisme, de toute marche progressive dans la croyance ou dans le culte. Il semble que, contre de tels contradicteurs, il eût été plus facile et plus simple de plaider l'absolue identité de la théologie. Mais la bonne foi du savant docteur ne se fût point accommodée de cette fin de non-recevoir. Il a choisi la voie la plus longue, la plus difficile, mais la plus sûre et la plus honnête. Il a reconnu sincèrement l'existence du progrès doctrinal ; et, à l'aide d'une analyse savante autant qu'ingénieuse, il a montré que ce progrès, loin de nuire à l'unité de la doctrine, était, au contraire, la condition essentielle de cette unité (1). »

Bibliographie

Corpus scriptorum christianorum orientalium curantibus,
J.-B. CHABOT, Ign. Guidi, H. Hyvernât, B. Carra de Vaux.

L'utilité d'une Collection orientale analogue à la *Patrologie latine* et à la *Patrologie grecque* de Migne devient chaque jour de plus en plus évidente. Cette collection rendrait incontestablement aux études ecclésiastiques et aux études profanes un très grand service. Depuis longtemps des amis bienveillants me pressaient vivement d'entreprendre cette œuvre. Le concours désintéressé que m'ont offert spontanément plusieurs orientalistes éminents, et surtout l'adhésion des savants professeurs Guidi, Hyvernât et de Vaux, qui ont bien voulu prendre la charge de diriger respectivement les parties éthiopienne, copte et arabe, m'ont déterminé à commencer la publication.

Dans quelques jours, un programme détaillé, accompagné d'un

(1) *Entretiens sur l'Église catholique*, t. I, p. 128. Paris, Douniol, 1874.

spécimen des caractères orientaux, la fera connaître d'une façon plus précise. Nous n'en donnons ici qu'un aperçu sommaire.

Notre intention est de publier dans une série de volumes in-8°, sous le titre général donné plus haut, tout ce qui nous est parvenu des ouvrages rédigés par les écrivains chrétiens en syriaque, en éthiopien, en copte et en arabe, touchant l'exégèse, la liturgie, le droit canonique, la théologie, la philosophie, l'histoire et l'hagiographie. Nous n'ignorons pas l'importance des auteurs arméniens dans la littérature chrétienne orientale; s'il se trouve un savant qui puisse assumer la direction de cette branche, nous leur donnerons volontiers place dans notre collection.

Nous nous proposons de publier principalement tout d'abord des textes inédits, et aussi les textes historiques dont les éditions sont devenues rares. Les ouvrages édités récemment, ou actuellement en cours de publication, ne prendront place dans la collection qu'en dernier lieu et pour la compléter; non seulement parce que le besoin d'une nouvelle édition n'est pas urgent, mais aussi pour ne causer aucun préjudice aux éditeurs de ces ouvrages.

Nous nous attacherons à donner des textes corrects, munis de l'apparat critique nécessaire, et accompagnés d'une traduction latine. Nous n'y ajouterons que les notes indispensables pour l'intelligence du texte ou de la traduction, et nous nous abstiendrons systématiquement de toute digression ou dissertation. Une courte préface fera connaître l'auteur et les manuscrits.

Grâce à l'autorisation qui nous a été accordée de recourir aux ateliers orientaux de l'Imprimerie Nationale, nous pouvons promettre une exécution matérielle irréprochable et nous espérons pouvoir donner assez rapidement une série importante d'ouvrages. Selon nos prévisions, quatre ou cinq volumes plus ou moins considérables paraîtront chaque année.

Chaque volume paraîtra sous le nom et la responsabilité personnelle du savant qui aura pris le soin de l'éditer et de le traduire.

Chaque ouvrage se vendra séparément. Le texte et la traduction pourront même être achetés isolément. — Le prix de vente sera fixé pour chaque volume proportionnellement aux membres de feuilles; à raison de 1 franc par feuille de texte oriental et de 0 fr. 50 par feuille de traduction.

Nous pouvons déjà nommer parmi les collaborateurs qui nous ont promis leur concours dès la première heure: M. RUBENS DUVAL, professeur au Collège de France; le R. P. CUEIKHO, S. I., professeur à l'Université de Beyrouth; M^{sr} Ad. HEBBELYNCK, recteur de l'Université de Louvain; M. J. LABOURT, docteur en théologie; M. P. LADEUZE, M^{sr} LAMY, M. A. VAN HOONACKER, professeurs à l'Université de Louvain; D.-J. PARISOT; M. Ad. VALCHALDE, professeur à l'Université

catholique de Washington ; le R. P. ZAPLETAL, O. P., professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Nous espérons que tous les Orientalistes qui en auraient la possibilité voudront bien joindre leurs efforts aux nôtres pour mener à bonne fin cette grande publication. Nous sollicitons instamment leur collaboration qui sera toujours accueillie avec empressement et reconnaissance. Le domaine de nos études communes est assez vaste pour que chacun puisse y trouver un ou plusieurs auteurs à éditer, selon sa préférence ou sa commodité. De notre part, nous ferons tout notre possible pour faciliter le travail à ceux qui voudront bien nous venir en aide, en leur procurant les copies ou collations de textes qui pourraient leur être utiles.

1^{er} janvier 1903.

J.-B. CHABOT,
47, rue Claude-Bernard, Paris, V^e.

Nous avons actuellement sous presse, dans la série des auteurs syriaques : CHRONICA MINORA (Pars I) : *Chronicon Edessenum* et *Chronicon anonymum*, curante I. GUIDI. — DIONYSII BAR SALIBI : *Expositio Liturgie*, curante I. PARISOT. — CHRONICON PSEUDO-DIONYSIANUM, curante I.-B. CHABOT.

Dans la série des auteurs éthiopiens : *Historia regis Iohannis*, curante IGN. GUIDI.

Viendront ensuite, dans la série syriaque : *Les Lettres du patriarche nestorien Jésoyakh III (647-660)*, éditées et traduites par M. RUBENS DUVAL. — *Les Œuvres du patriarche nestorien Timothée I^{er} (780-823)*, éditées et traduites par M. LABOURT. — *Les Homélies de saint Cyrille d'Alexandrie sur saint Luc*, rééditées et traduites par M^{re} LAMY. — *Le traité sur la Trinité et l'Incarnation de Philoxène de Mabboug (485-523)*, édité et traduit par M. VASCHALDE.

Dans la série éthiopienne : Les différentes *Chroniques éthiopiennes*, dont l'édition est préparée par M. GUIDI.

Dans la série copte : Les *Liturgies*, qui seront publiées par M. HYVERNAT.

Dans la série arabe : *Le traité d'Aboû 'lBarakât*, intitulé *Le Flambeau des Ténèbres*, dont M. CARRA DE VAUX prépare l'édition.

Le premier volume paraîtra dans un mois.

Les souscripteurs qui auraient le désir de recevoir les volumes aussitôt après leur apparition, peuvent en donner avis dès maintenant à M. Chabot.

Les orientalistes qui voudraient collaborer à la collection sont également priés de faire connaître leur intention, le plus tôt possible, et d'indiquer les ouvrages qu'ils pourraient publier.

Studi religiosi, Florence. — N° 5, septembre-octobre 1902 :

S. MINOCCHI, *Storia dei Salmi*, Lettura I. *La poesia religiosa degli Ebrei anteriore ai Salmi*; — L. DE FEIS, *Le monete del prezzo di Giuda*; — L. GRAMMATICA, *Le vie romane della Palestina*. — Letteratura, Cronaca. — *La Leggenda antica di san Francesco d'Assisi*.

N° 6, Novembre-décembre : IRENICUS. *L'Essenza del Cristianesimo di Adolfo Harnack* (una traduzione italiana e una risposta francese). — P. LUGANO, *San Miniato a Firenze*. Storia e leggenda (con una fotolipia), continuazione e fine. — L. DE FEIS, *Le monete del prezzo di Giuda*, ricerche di Numismatica biblica (continuazione e fine). — L. GRAMMATICA, *Le vie romane della Palestina* (continuazione e fine). — Letteratura, Cronaca. — *Il Programma degli « Studi Religiosi »*. Les *Studi Religiosi se proposent beaucoup moins de traiter des questions scientifiques spéciales que de marquer l'attitude qui convient aux catholiques à l'égard de la pensée moderne*.

Théorie des genres littéraires, par M. l'abbé VINCENT.
Poussielgue, in-12, 1902.

Après ses *Principes raisonnés de Littérature*, M. Vincent donne une savante étude sur les *Genres littéraires*. On trouvera, dans ce livre, une foule de renseignements utiles que nous ignorons depuis qu'il n'y a plus de « rhétorique » au collège. M. Vincent n'a ni la superstition des vieilles théories ni un engouement exagéré pour les nouveautés; il est sage, mesuré, discret; c'est un bon guide pour les élèves — et pour les maîtres.

Les objections contemporaines, conférences aux hommes, par l'abbé GIBIER, curé de Saint-Paterne à Orléans. — Beau vol. in-8° écu, 4 francs. Paris, Lethielleux.

Le curé de Saint-Paterne est connu par ses écrits; il est aussi connu par l'organisation si vivante de la paroisse qu'il dirige. Dans cette paroisse modèle, l'évangélisation des hommes est une des grandes préoccupations du clergé. Chaque dimanche, depuis quinze ans, se groupent au pied de la chaire 300, 400 et jusqu'à 500 hommes : ils ont à l'église une place réservée, ils trouvent sur leur-Dieu un petit manuel pour suivre la messe, ils prient et s'agenouillent ensemble. La conférence dure en moyenne de vingt à vingt-cinq minutes.

Sur les instances de nombreux amis, M. l'abbé Gibier nous donne première série des conférences. Comme on devait s'y attendre, ces

conférences sont pleines d'entrain, tout à fait actuelles et par conséquent capables de faire grand bien.

Saint Alphonse de Liguori, par le baron J. ANGOT DES ROTOURS, collection « Les Saints ». Paris, Lecoffre.

Saint Liguori a exercé une très grande influence en Italie, et dans l'Église entière par les communautés qu'il a fondées et surtout par ses enseignements sur la théologie morale. M. Angot des Rotours a écrit avec talent la vie admirable du saint et parlé avec grande justesse du docteur. Nous aimons en particulier à renvoyer le lecteur aux pages consacrées à la restriction mentale, sujet de discussion toujours actuel comme chacun sait.

Chemins de fer d'Orléans

AVIS

L'Administration supérieure vient d'autoriser, à titre provisoire, les grandes Compagnies de Chemins de fer à abaisser les prix des cartes de circulation à demi-place.

D'après les nouvelles dispositions applicables à partir du 1^{er} février 1903, la carte annuelle, valable pour toutes les classes, sur l'ensemble des lignes des 7 grands réseaux français coûte 320 francs au lieu de 360 francs; la même carte, valable en 2^e et 3^e classe, coûte 220 francs au lieu de 270 francs, et la carte de 3^e classe, 140 francs au lieu de 180 francs.

En outre, il est loisible au public d'obtenir une carte exclusivement valable, soit sur les lignes d'une même Compagnie, quelle qu'elle soit, soit sur l'ensemble des lignes d'un groupe formé de trois réseaux, quels que soient ces réseaux.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

La Compagnie P.-L.-M. organise, avec le concours de l'Agence des Voyages modernes, diverses excursions :

Italie. — Départ de Paris, le 28 janvier 1903.

Durée de l'excursion : 30 jours.

Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl., 950 fr. ; 2^e cl., 850 fr.

Tunisie-Algérie. — Départ de Paris, le 25 janvier 1903.

Durée de l'exécution : 30 jours.

Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl., 1.120 fr. ; 2^e cl., 1.010 fr.

Nice (Carnaval), Italie. — Départs de Paris, les 12 et 17 février 1903.

Durée des deux excursions : 1^o 17 jours, 2^o 12 jours.

Prix (tous frais compris et suivant l'itinéraire) : 1^{re} cl., 510 fr. ou 360 fr. ; 2^e cl., 460 fr. ou 310 fr.

S'adresser pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence des Voyages modernes, 1, rue de l'Échelle, à Paris.

SOMMAIRE

« *Morale Sociale* », par A. DURRÉCHON, p. 33. — Publications assyriologiques, par FRANÇOIS MARTIN, p. 40. — Congrégations autorisées, p. 45. — Bibliographie, p. 47.

« *Morale Sociale* »

(ALCAN, 1899)

Ce volume contient quatorze conférences données durant l'hiver 1898-1899 au Collège libre des sciences sociales. Il n'y est question que de morale. Chaque conférencier a choisi son sujet et l'a traité suivant ses convictions personnelles. M. Delbet ouvre la série par un exposé synthétique de la morale positive, à laquelle il doit « la paix de l'esprit et du cœur ». Puis M. Darlu propose une classification des idées morales du temps présent. On lit ensuite le nom du pasteur Wagner à côté de celui du R. P. Maumus. M. Sorel parle de l'éthique du socialisme, et, après lui, M. Kovalesky esquisse la morale de Tolstoï. M. Dauriac enfin, pour n'en pas citer d'autres, estime qu'il est bon de se souvenir, à l'heure actuelle, que la morale des philosophes de la Grèce ancienne a pu parfaitement « s'établir en dehors des idées de sanction, d'obligation, et même, la preuve s'en donnerait facilement, de libre arbitre (1) ». On ne saurait désirer plus de variété : cette variété est voulue, imposée même par les organisateurs de ces conférences, qui fondent, sur la collaboration libre des intelligences les plus cultivées, les plus sérieuses espérances.

L'idée, au moins originale, de cette revue des croyances morales a été bien accueillie du public. Le succès des premières conférences a même, dès la fin de l'année, suggéré la pensée de développer et de régulariser l'enseignement de la morale. Et, en effet, le 27 novembre 1899, « l'École de Morale » était solennellement ouverte par ses deux chefs éminents, M. Boutroux, président du conseil d'administration, et M. Alfred Croiset, président du conseil de direction.

Le programme de l'École de Morale comprend des cours et des conférences. En 1899-1900, il y eut sept cours et une vingtaine de conférences. Dans la pensée de M. Croiset, une École de Morale, tout à fait adulte, devrait comprendre un très grand nombre de cours répartis en trois grandes sections : 1° histoire des doctrines; 2° analyse théorique des idées directrices de la morale contemporaine; 3° étude pratique et pathologique des maladies morales de

(1) *Morale sociale*, p. 312.

notre temps, impliquant la recherche des remèdes. « C'est un champ d'études infiniment vaste. Il appartiendra au zèle des auditeurs non moins qu'à celui des professeurs de faire qu'il puisse être entièrement cultivé (1). »

La fondation d'une « École de Morale » est un événement assez remarquable et il vaut la peine d'étudier l'orientation et surtout « l'esprit » de cette école.

Il faut remarquer d'abord que nous assistons à un réveil très consolant de la conscience morale. Nous avons, sous l'influence des progrès de la science, traversé une longue période de spéculation purement objective. « Non seulement les sciences positives dont c'est le devoir, mais aussi la philosophie, l'art même et la littérature ont affecté d'être impassibles. Et sans doute il n'a pas été inutile que l'esprit français traversât cette période d'apprentissage, où il a pu s'exercer à l'observation. Mais on s'est aperçu que l'individu, en limitant ainsi son activité, la mutilait (1). »

L'homme a d'autres besoins que des besoins de certitudes scientifiques; il a d'autres devoirs que des devoirs de perfectionnement intellectuel. De là la création des Universités populaires; de là, la création de l'École de Morale.

Pour répondre à ce besoin moral, que trouve autour d'elle la jeune génération? L'anarchie morale. Plusieurs conférenciers ont loyalement signalé la « crise actuelle de la morale ». On peut dire en un sens que la crise morale est de tous les temps. Notre xvii^e siècle lui-même, si bien ordonné, n'a-t-il pas connu la lutte des jansénistes contre les jésuites? « L'indifférence ou l'anarchie morales ont-elles été, dans le passé, moindres ou plus grandes qu'aujourd'hui? Je n'en sais rien... Mais ce que je sais bien, c'est que la pensée morale ne s'en est pas préoccupée toujours, comme elle s'en préoccupe maintenant... L'anarchie morale a toujours existé; mais tant que l'idée n'en a pas frappé l'esprit, tant que la question ne s'est pas posée pour elle-même et directement, tant qu'on n'en a pas souffert, on ne pouvait réagir contre elle. Si elle est un mal, il est donc bon que se soit fait, sur l'existence de ce mal, l'éveil de la pensée (2). » M. Bernès étudie longuement ce mal, et il accuse tour à tour la « paresse morale du sens commun » et « l'œuvre même des moralistes ». M. Darlu attribue le malaise intellectuel et moral de notre époque à l'abondance des idées qui, de toutes parts, dans une civilisation de plus en plus compliquée et sous l'action de l'idée d'évolution, assaillent nos esprits sans que nous sachions comment les concilier : et il tente de mettre en un juste équilibre les tendances

(1) A. CROISSET. Discours d'ouverture du 27 novembre 1899.

(2) *Morale sociale*. Conférence de M. BERNÈS, p. 38 et 39.

naturalistes et les aspirations idéalistes. M. Dauriac indique une autre cause, qui nous intéresse davantage : « l'impossibilité croissante d'appuyer la morale sur un dogme ou métaphysique ou religieux (1) » et, avec la conscience de plus en plus nette de cette impossibilité, « l'incapacité de s'y résigner ». Il vaudrait mieux, pense-t-il, se résigner une bonne fois : « La terre est moins vaste que le ciel. Elle est vaste aussi pourtant, trop vaste encore à qui voudrait satisfaire les justes ambitions de l'honnête homme (2). »

L'École de morale se donne la mission de réaliser l'unité morale, une certaine unité morale. Prétention étrange, du moins à première vue, quand on songe que l'École vient justement étaler aux yeux du public le désaccord qui règne entre les « doctes » touchant les principes mêmes de la conduite de notre vie. Il semble que, loin de guérir le mal, ce remède singulier doive plutôt l'aggraver et hâter même la dissolution morale.

Il est un fait certain, l'École de Morale, malgré l'apparence un peu dogmatique de son nom, n'enseigne aucune doctrine, n'en ayant aucune à enseigner. Elle professe ouvertement que la morale n'est et ne sera jamais une science achevée, définitive.

« Les règles de la vie, dit M. Croiset dans son discours d'ouverture, dépendent de la conception que l'homme se fait de sa destinée, et cette conception dépend elle-même de trop de causes métaphysiques et sociales pour qu'il soit aisé de se la représenter comme immuable. Chacun de nous peut avoir son système. Lequel choisir? Nous ne choisissons pas. Chacun dira sincèrement ce qu'il pense. Anarchie pure, dira-t-on. Oui, aux yeux d'un certain esprit classique plus épris d'ordre extérieur et d'unité factice que de l'harmonie complexe qui est le signe de la vie. D'ailleurs les systèmes les plus différents dans leur principe sont souvent plus rapprochés les uns des autres, qu'ils ne le croient eux-mêmes. Le sage idéal des épicuriens aurait vécu à peu près comme le sage idéal des stoïciens. »

Qu'est-ce à dire? Les systèmes ou constructions métaphysiques divisent, la vie morale unit. Cela signifie, me semble-t-il : plus de conception religieuse ou métaphysique de la morale, mais plutôt et simplement conception positive de la morale. C'est sur ce terrain seul que l'on peut espérer un rapprochement, une entente.

Cette conception positive est, je crois, sous-entendue dans les conférences et elle me paraît dicter l'attitude morale des conférenciers. L'esprit positif, s'inspirant des méthodes scientifiques, va des faits et des lois aux théories qui les systématisent. Ainsi l'on partira des croyances morales envisagées dans leur diversité, et,

(1) *Morale Sociale*. Conférence de M. DAURIAC, p. 312.

(2) *Id.*, p. 317.

de ces croyances on remontera au principe qui les unifie. On va de la morale à la philosophie, non de la philosophie à la morale : le moraliste devance le philosophe. Il ne faut pas d'un principe abstrait universel, d'un formulaire éternel déduire les règles de la morale quotidienne : l'unité de croyances, il faut non la poser a priori, mais la constater après expérience. La philosophie réfléchit la science, systématise ses résultats : elle ne construit pas. Elle réfléchit les croyances morales, cherche à les unifier : elle ne fait pas la morale. La courbe morale que trace l'humanité dans son évolution, le philosophe en étudie le sens et la direction générale : c'est là tout son rôle. D'après cette méthode, le moraliste doit ouvrir son âme à toutes les aspirations morales de son temps, il doit avant tout faire le bilan de la conscience commune. La systématisation, la justification de ces croyances vient à la fin ; et elle n'est pas indispensable. La morale se suffit à elle-même : les croyances morales, vérités partielles, ne cessent pas d'être vraies du fait qu'on ne peut les rattacher à une vérité supérieure : le croyant peut se passer du théologien, le moraliste du philosophe. Ce qui importe, c'est la foi pure et simple. N'ayons qu'un souci, celui d'avancer. Quand nous aurons découvert ou dégagé des idées morales fécondes, il se rencontrera un dialecticien assez habile pour les raccrocher à un principe métaphysique abstrait et universel. Aussi bien, par la plus heureuse et surprenante coïncidence, même les métaphysiciens qui déduisent la morale aboutissent-ils toujours à justifier la morale de leur temps.

Cette conception n'est-elle pas impliquée dans les discours d'ouverture des deux présidents ? M. Boutroux dit en propres termes : « Penser pour soi n'est rien quand il s'agit de savoir en quoi consiste la conscience commune, quelle idée une société donnée se fait de l'objet qu'elle poursuit et de la direction dans laquelle elle veut marcher, quelles fins elle doit poursuivre pour remplir sa mission et son devoir. » — « Nous aiderons, dit M. Croiset, par la libre collaboration des convictions les plus diverses, cet esprit de notre temps à se dégager à nos yeux. »

Il s'agit donc de saisir la conscience morale contemporaine avec toute la variété de ses croyances et de ses aspirations. Or où pourrait-on mieux la saisir que dans ces conférences où chaque penseur, soucieux de morale, vient librement et sincèrement développer ses convictions ? Les ressemblances se fondent, les divergences s'atténuent. La conscience commune opère l'unité morale. Chacun de nous entre ainsi en communion avec l'humanité. Nous héritons en commun du trésor moral légué par les siècles. C'est la morale de nos pères, la bonne vieille morale, la morale de M. Leygues, la morale humaine, la morale éternelle, celle qui relève de la *perennis*

philosophia. N'est-ce pas, au fond, au nom de cette morale, et indépendamment de toute opinion religieuse ou métaphysique, que nous jugeons chaque jour nos semblables et nous-mêmes ! Puisqu'elle est sûre et que seule elle peut nous unir, pourquoi ne l'accepterions-nous pas, au moins comme un minimum ? Libre à nous d'y superposer, pour notre gouverne personnelle, des croyances plus riches, une doctrine métaphysique, une foi religieuse. L'École de Morale ne demande pas le sacrifice des croyances personnelles : elle demande seulement l'union des « bonnes volontés ».

La conscience commune s'établit donc, à un moment donné, par la collaboration éclairée de toutes les intelligences. Mais ce serait une grave erreur de penser que les moralistes n'ont d'autre souci que de maintenir dans sa pureté la tradition conservatrice. Ce serait nier la vie, méconnaître la loi même du progrès. Le progrès ajoute au passé quelque chose de l'avenir. A chaque âge, des ferments de vie morale germent dans les profondeurs obscures de la conscience. C'est le devoir du moraliste de favoriser leur éclosion. « Dans l'ordre moral, la liberté féconde a et aura toujours son rôle nécessaire à côté de la tradition conservatrice, le devenir à côté de l'être. C'est leur concours harmonieux qui constitue la vie et assure le progrès des sociétés (1). » L'École de Morale est créée pour provoquer et garantir la fécondité de l'initiative individuelle.

On parle de crise de la morale ; il faudrait parler plutôt d'évolution de la morale. La morale, comme toutes choses, ne cesse pas de se transformer, de se compliquer et de se diviser pour s'accommoder aux temps, aux climats, aux hommes. En chaque siècle, elle subit nécessairement l'influence des mœurs et des idées ambiantes. Chaque état social nouveau pose de nouvelles questions que la conscience doit résoudre.

Or, de nos jours, un nouveau problème s'est posé : le problème social. La conscience doit le résoudre au point de vue moral. Que sera la Morale sociale ?

Certes, jusqu'à ce jour, la morale a eu sa part effective dans la direction de la conduite humaine. Mais elle a surtout agi sur les individus. « Dès l'antiquité, nous voyons la morale nous conduire peu à peu de la vie sociale au seuil de l'âme individuelle et du monde intérieur. Elle y pénètre et s'y absorbe pour longtemps, quand par le sentiment religieux s'ouvre devant l'esprit le monde de la conscience ; et désormais elle ne revient à la vie que par nécessité, comme à une épreuve (2). » M. Malapert décrit cette morale personnelle. « La perfection de la vie chrétienne, c'est la pureté

(1) BOURNOUX. Discours d'ouverture.

(2) *Morale sociale*. Conférence de M. BERNÈS, p. 46.

intérieure. La grande, l'unique affaire, c'est le salut, et le salut est chose essentiellement personnelle. La fin dernière de l'activité morale est au delà des limites de cet univers, et pour qui n'aspire qu'à s'assurer sa place dans la cité divine, combien peu importent les intérêts temporels, la vie sociale, la vie humaine! L'œuvre de perfectionnement intime se peut sans doute opérer dans le monde; mais elle se réalise bien plus sûrement dans le cloître. Dans une telle conception, n'est-il pas vrai que la vie sociale court le risque d'être entièrement sacrifiée à la vie intérieure, que le principe de toute vertu, c'est le divorce avec le monde, la mort à la société (1)? » Et alors, qu'arrive-t-il? On dédaigne de s'occuper des conditions matérielles de l'existence, et on laisse l'intérêt, c'est-à-dire la force, régner en despote dans le monde économique et politique.

Une réaction violente se produit contre cette attitude dédaigneuse de la vie et de l'action : c'est, il ne faut pas se le dissimuler, une réaction contre la conception chrétienne. A la maxime de l'Évangile, les moralistes contemporains opposent cette autre maxime : « Notre royaume est de ce monde; nous voulons faire descendre la morale et le bonheur du ciel sur la terre. » La charité ne suffit plus : nous voulons la solidarité, la justice sociale.

Le problème qui se pose est donc nouveau : « C'est, dit M. Bernès, un problème de morale socialisée qui se pose à la pensée soucieuse d'un autre bien que le sien propre. » L'École de morale a pour fin principale l'extension aux groupements sociaux et politiques de l'influence de la morale. M. Boutroux a tracé le programme avec sa précision et sa maîtrise accoutumées. « La morale, dit-il dans son discours d'ouverture, chez la plupart des théoriciens a surtout été constituée au point de vue de l'individu et de l'homme en soi. Il s'agit de rechercher si la morale sociale n'est qu'une généralisation de la morale individuelle, ou si elle a des principes propres.

« Qu'est-ce que les sociétés humaines? Il est clair que la morale sera tout autre, si les sociétés ne sont que des collections d'individus, ou si elles ont des caractères propres, une originalité, une spécificité.

« Qu'est-ce que les lois sociologiques? Sont-ce de simples lois causales utilisables pour nous comme les lois physiques, ou sont-ce des lois d'évolution fatale que nous pourrions peut-être arriver à connaître, mais que nous devons nous résigner à subir?

« Quelle est la signification et la valeur réelle des notions sur lesquelles tend à se fonder une morale sociale, telles que les idées de liberté, d'égalité, de fraternité, ou encore de collectivité, de solidarité et de justice sociale? »

Cette recherche théorique des principes d'une morale sociale ré-

(1) *Morale sociale*. Conférence de M. MALAPERT, p. 281, 282.

clame la collaboration la plus sérieuse et la plus dévouée. Quand deux principes véritablement positifs, comme le bien de l'individu et le bien de la société, se posent en conflit dans la conscience, il ne convient ni de les juxtaposer par un lâche compromis, ni de les sacrifier l'un à l'autre : il faut les concilier en un principe nouveau et supérieur ; il faut chercher la fin supérieure dans la poursuite de laquelle l'individu et la société, tout en développant leurs vertus propres, se sentiront de plus en plus solidaires.

Le moraliste descendra ensuite des hauteurs spéculatives pour rechercher dans le détail les moyens de réaliser « ces fins augustes », car notre vie devient chaque jour plus « extensive » et nos relations plus complexes. Désormais « la morale ne peut plus s'isoler des sciences de faits par lesquelles nous sommes informés et de notre solidarité à l'égard du passé, et des directions où s'engage dans le présent l'activité des hommes (1) » ?

L'Ecole de Morale poursuit donc, dans un « esprit positif », un double but : réaliser une union morale et constituer les bases rationnelles d'une morale sociale. Il n'est pas sans intérêt ni peut-être sans profit de voir comment se posent, de nos jours, les anciens comme les nouveaux problèmes de morale.

L'Ecole de Morale parviendra-t-elle à les résoudre ? Dans la séance d'ouverture, le Président du conseil de direction parla ainsi : « En morale, il y a une chose qui est plus importante peut-être que les systèmes : c'est une curiosité active pour les choses morales, une « agitation » au sens anglais du mot, qui fait que beaucoup d'hommes se préoccupent de cet ordre de problèmes et s'efforcent à les résoudre. Nous voulons contribuer à créer une « agitation » morale, persuadés que les systèmes moraux, comme les sectes religieuses de l'Angleterre ou de l'Amérique, peuvent vivre côte à côte pour leur grand profit à tous, à la seule condition que les hommes qui les représentent n'aient au cœur aucun sentiment de haine les uns pour les autres, mais se considèrent comme les collaborateurs d'une même œuvre, une œuvre de vérité et de justice. »

A. DUFRÉCHOU.

(1) *Morale sociale*. Avant-propos, par M. BOUTROUX, p. ix et x.

Publications Assyriologiques

V. SCHEIL, O. P., Délégation en Perse. — *Mémoires publiés sous la direction de M. de Morgan.* — T. IV, *Textes élamites-sémitiques*, deuxième série, accompagnée de 20 planches hors texte. Paris, Leroux, 1902, in-4°, 200 p.

La plus grande partie de ce beau volume est consacrée au Code d'Hammourabi.

Hammourabi, le sixième roi de la première dynastie historique de Babylone et le véritable fondateur de la monarchie babylonienne, vivait vers 2250 av. J.-C. Plusieurs assyriologues l'identifient à Amraphel (*Genèse*, XIV, 19), contemporain d'Abraham. Ce prince codifia en formules brèves et claires les coutumes que suivaient ses sujets et il les fit graver sur un prisme de diorite, pour « défendre le faible contre le fort, dit-il lui-même dans la conclusion, pour soutenir l'orphelin et la veuve, pour que l'opprimé qui aurait un litige vint lire cette stèle, trouvât la solution de son affaire, que son cœur se dilatât et qu'il bénît Hammourabi, le père de ses sujets » !

Le prisme était placé à la portée de tous, à Babylone, dans le grand temple de Mardouk, appelé l'Esagil. Il y resta sans doute jusqu'au jour où un roi élamite, probablement le grand collectionneur Choutrouk Nakkhounte (XII^e s. av. J.-C.) l'emporta à Suse. C'est dans le tell de l'acropole susienne que l'a retrouvé la Mission de Morgan (1).

Le déchiffrement en a été confié à l'assyriologue de la Mission de Suse, le P. Scheil, O. P., professeur à l'École pratique des Hautes-Études. Le savant dominicain a reconnu aussitôt qu'il était en présence d'un texte juridique d'un intérêt hors pair; il l'a déchiffré avec la rapidité dont il est coutumier, et quelques mois après l'arrivée du monument en France, en septembre 1902, il en a publié une transcription et une traduction qui, sauf pour un petit nombre de passages, resteront définitives.

Le prisme mesure 2^m25 de haut, 1^m90 de pourtour à la base et 1^m65 de pourtour au sommet. Sur la face antérieure, Chamach, le dieu de la justice, est représenté dictant ses lois à Hammourabi, qui

(1) Le monument est aujourd'hui au Louvre, dans la salle du rez-de-chaussée des antiquités assyriennes.

les reçoit dans l'attitude du respect. Le reste du monument est couvert par 44 colonnes de caractères cunéiformes archaïques, gravés avec un art merveilleux sur une pierre extrêmement dure.

Le texte est à peu près complet. Il n'y manque que 5 colonnes effacées sans doute à dessein par Choutrouk Nakhkhounte (1) pour inscrire son nom et ses exploits. Mais la place est restée vide, nous ne savons pour quel motif.

Dans un prologue assez long, Hammourabi rappelle ses titres à la faveur des dieux et à la reconnaissance des habitants des différentes villes de la Babylonie. Puis, sans poser de principes généraux du droit, il passe au Code proprement dit, qui comprend 282 articles. Il traite des accusations calomnieuses, des faux témoins, des juges, du vol, de la condition des officiers du roi, de la culture des terres, de la location des maisons, des créances, des rapports entre les banquiers et leurs clients les petits commerçants des débits de boisson, des dépôts, de la famille (mariage, dot, succession, adoption), des peines et indemnités pour coups et blessures, des droits et obligations des médecins, des vétérinaires, des architectes et des bateliers, des animaux domestiques, du louage rural, du salaire des ouvriers et domestiques, de la discipline des esclaves.

La conclusion célèbre les bienfaits de la loi d'Hammourabi et se termine par les malédictions accoutumées contre ceux qui la violeront ou qui effaceront sur la stèle le nom de son auteur.

Depuis le jour où on a commencé à déchiffrer les caractères cunéiformes on n'avait pas fait encore en un sens de découverte aussi importante. Ce code, le plus ancien des monuments législatifs jusqu'ici connus, est par sa clarté et son étendue comme par son antiquité, un document de premier ordre pour l'étude des civilisations sémitiques et de l'histoire générale de l'humanité. Il nous révèle jusque dans leurs détails l'organisation sociale et la vie intime d'un des plus grands peuples du monde antique, d'un des plus apparentés au peuple juif par son origine, par ses mœurs, par sa civilisation. A ce dernier titre, il projette un jour tout nouveau sur plusieurs parties de l'histoire et de la législation biblique, et pas un exégète n'a le droit de l'ignorer.

Je ne puis entrer ici dans une analyse détaillée de ses dispositions, je me contenterai d'enseigner les plus importantes et d'indiquer les passages du Pentateuque avec lesquels elles doivent être confrontées. Ce sont avant tout ce qu'on est convenu d'appeler, d'après l'*Exode* xxxiv, 4-8, le *Code de l'Alliance*, *Exode* xxi-xxiii, 13, les chapitres législatifs du *Deutéronome*, surtout xv-xix et xxi-xxv, enfin quelques passages du *Lévitique* et des *Nombres*.

(1) Cf. François MARTIN, *les Fouilles de Suse*, dans la *Revue de l'Institut catholique de Paris*, nov.-déc. 1902, p. 397 et 402.

Les sujets du roi doivent porter leurs différends devant des juges. Le juge prévaricateur paie douze fois l'amende ou l'enjeu du procès et se voit déposer (art. 5), Cf *Deutéronome*, xvi, 18-20.

Autant que possible, les parties doivent faire leurs preuves par écrit, c'est-à-dire par tablettes dûment scellées et authentiquées. Cette preuve est absolument requise dans les contestations en matière de dépôt et sur les effets civils du mariage. Hors ces cas, le droit babylonien admet la preuve par témoins et à leur défaut par le jugement de Dieu ou par le serment.

Le jugement de Dieu se faisait par l'eau. L'accusé était jeté dans le fleuve. Il était réputé coupable s'il allait au fond, innocent s'il surnageait. Cette épreuve est imposée en particulier à la femme mariée soupçonnée d'adultère par la rumeur publique. Pour l'honneur de son mari, dit le Code, elle doit se jeter à l'eau (art. 132).

Dans certains procès, v. g. dans les contestations entre les banquiers et les petits commerçants auxquels ils ont fait des avances, le plaignant peut à la fois produire ses témoins et déférer le serment (art. 106 et 107). Mais s'il n'y a pas de témoins, la prestation du serment suffit dans beaucoup de cas pour trancher le différend. Le demandeur qui le défère et le défendeur qui se disculpe en le prêtant se « présentent devant Dieu », jurent « par le nom de Dieu ». Jamais le Code ne leur enjoint de se présenter devant une des nombreuses idoles de la religion babylonienne ou de jurer par son nom. Les prescriptions de l'*Exode*, xxii, 7-11 sont conçues en termes identiques : « Il se présentera devant Elohim »... « le serment par Yahweh aura lieu. »

La législation en matière de vol (art. 6-25) est des plus sévères. Le voleur coupable d'avoir dérobé le trésor du temple ou du palais royal, d'avoir pris ou reçu sans contrat ou sans témoins un objet quelconque des mains d'un mineur ou d'un esclave, d'avoir volé un enfant, favorisé la fuite d'un esclave ou recélé un esclave, d'avoir pénétré dans une maison en faisant un trou dans le mur, d'avoir exercé le brigandage ou pillé dans un incendie, est puni de mort.

Il ne peut racheter sa vie que dans le cas de vol simple d'animaux ou de barques, en payant trente fois la valeur de l'objet s'il l'a dérobé au temple ou au palais royal, dix fois s'il l'a volé à un affranchi.

Le législateur hébreu est moins sévère. Il ne punit de mort que le vol d'un homme (*Exode*, xxi, 16). Le voleur doit restituer au quintuple pour le vol d'un bœuf, au quadruple pour le vol d'un agneau s'il en a disposé. En cas d'effraction, on n'a le droit de tuer le coupable que pendant la nuit, et, s'il n'a pas de quoi restituer, il peut être vendu. Dans les autres cas, comme pour les objets perdus, la restitution est fixée au double (*Exode*, xxi, 1-9).

Envers l'esclave fugitif, il est plein de miséricorde. Le *Deutéronome*, xxxi, 15-16, interdit de le livrer. Hammourabi, au contraire, est impitoyable à son égard : il attribue une prime à celui qui le ramène et met le fugitif à la question, s'il refuse de faire connaître son maître.

Le débiteur peut aliéner la liberté de sa femme et de ses enfants. Ils serviront pendant trois ans mais seront libres la quatrième année. S'il cède un esclave, il ne peut exercer le droit de retrait ou de rachat à moins qu'il ne s'agisse d'une servante dont il a eu des enfants (art. 118-119). L'esclave hébreu n'est libre que la septième année, et des dispositions spéciales régissent la vente des filles (*Exode*, xxi, 1-11). Plus tard, le *Lévitique* (xxv, 39-41) et le *Deutéronome* (xv, 12-18) ont apporté des adoucissements à la condition de l'Hébreu vendu pour dettes, mais sans diminuer le temps de sa servitude.

La législation babylonienne en matière matrimoniale (art. 127-194) est des plus remarquables. Tout mariage doit être authentiqué par contrat. Il n'y a qu'une femme légitime. Si elle a donné à son mari des enfants ou une esclave dont il a eu des enfants, il ne peut pas prendre une concubine. La concubine ou la servante qui lui a donné des enfants ne peut pas rivaliser avec sa maîtresse. Si la servante élève cette prétention, sa maîtresse lui fait une marque et la traite comme une esclave ordinaire. Cependant elle ne peut pas la vendre. L'histoire d'Abraham (*Genèse*, xvi, 1-6) et celle de Jacob (*Genèse*, xxix, 20-xxx, 24) supposent des coutumes en partie analogues.

Il y a trois sortes de biens matrimoniaux : le prix de la femme versé par le mari au beau-père, *tirkhatou* (en hébreu le *mohar*, *Exode*, xxii, 16, 17), le pécule (argent et trousseau), *cherigtou*, apporté par la femme, le douaire, *noudounnou*, constitué à la femme par son mari. Les droits respectifs que peuvent exercer sur ces biens le beau-père, le mari, la femme et les enfants sont clairement définis par la loi selon les cas.

Le mari peut répudier sa femme innocente ou coupable, si elle est innocente avec restitution du pécule, paiement d'une indemnité égale au prix qu'il a versé au beau-père, et, lorsqu'il y a des enfants, constitution d'un usufruit suffisant pour les élever. Leur éducation faite, elle a droit à une part d'enfant et peut se remarier.

La femme peut aussi demander le divorce, mais non sans faute du mari. Lorsque l'information révèle sa mauvaise conduite à elle, elle est jetée à l'eau.

L'adultère et les divers cas d'inceste, moins nombreux que dans le *Lévitique*, xviii, 6-18, sont sévèrement punis, par la peine de mort pour l'adultère et l'inceste du fils avec la mère. Cf. *Exode*, xx, 14, 17; *Lévitique*, xx, 10-17; *Deutéronome*, xxii, 22.

Sur le mariage, les dispositions du *Code de l'Alliance* sont très sommaires, à peine esquissées, et le *Lévitique* et le *Deutéronome* eux-mêmes

sont beaucoup moins complets que le Code d'Hammourabi sauf sur les cas d'inceste. Ils négligent en grande partie la question des effets civils.

Le même principe régit la pénalité des coups et blessures avec préméditation dans la législation mosaïque et dans celle d'Hammourabi. C'est la loi du talion avec quelques divergences dans l'application. Si quelqu'un a crevé un œil, a brisé un membre, a cassé les dents d'un homme libre, on lui creve un œil, on lui brise un membre, on lui casse les dents, prononce le roi de Babylone (art. 198-214). Plus tard, le *Lévitique* dira : « fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent » (XXIV, 20).

L'analogie des réparations imposées au propriétaire d'un bœuf furieux qui a tué un homme n'est pas moins frappante. Toutefois la Bible édicte des peines plus sévères. Tandis qu'à Babylone (art. 250-252), le propriétaire est absolument relaxé de la plainte s'il ignore le vice de l'animal, et, dans le cas contraire, n'est tenu que de payer une indemnité ; l'*Exode*, XXI, 28-32, exige dans les deux cas la lapidation du bœuf, et condamne le propriétaire à périr ou à payer une indemnité sans limite, s'il est coupable de négligence. Seule, la mort d'un esclave tué par un bœuf est taxée à 30 sicles d'argent.

En résumé, le Code d'Hammourabi suppose une société puissamment organisée et jouissant d'une civilisation avancée. Il répond bien aux intentions de son auteur, qui a voulu une œuvre de protection du faible. La femme est défendue et contre la jalousie ou l'inconstance de son mari et contre les soupçons injustes des étrangers : son calomniateur est marqué au front ; son mari ne peut pas la renvoyer sans lui payer une indemnité. Sous peine de mort, nul ne peut recevoir un bien de mineurs sans contrat régulier et sans témoins. Dans les contestations entre les gros banquiers et les petits commerçants leurs débiteurs, l'amende est toujours double pour le premier de ce qu'elle est pour le second, etc., etc.

Cependant ce Code est un code civil et criminel dans toute l'acception du mot. Il ne connaît pas la miséricorde envers le pauvre, l'étranger et l'esclave qui n'est pas babylonien. Sous ce rapport, il est inférieur à la législation juive, même à celle du *Code de l'Alliance* (*Exode*, XXI, 26, 27 ; XXII, 21, 27).

Congrégations autorisées

Avis relatif à la question de savoir quels sont les établissements congréganistes d'hommes ayant le droit de se dire autorisés.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'État,

Consulté par le ministre de l'Intérieur et des Cultes sur la question de savoir si l'on peut considérer comme autorisés les établissements congréganistes d'hommes suivants :

1° Quatre associations ayant pour objet, soit les missions à l'étranger ou aux colonies, soit la tenue des grands séminaires : les Lazaristes, les Missions étrangères, les prêtres du Saint-Esprit, la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice ;

2° Vingt et une associations vouées à l'enseignement, reconnues par ordonnances ou décrets et relevant du ministère de l'Instruction publique ;

3° Les Frères des Écoles chrétiennes ;

4° Cinq associations religieuses d'hommes ayant leur siège sur le territoire de la Savoie annexé à la France en 1860 ;

Vu les lois des 13-19 février 1790 et du 18 août 1792 ;

Vu la convention du 26 messidor an IX et l'article 41 de la loi organique du 18 germinal an X ;

Vu le décret du 3 messidor an XII ;

Vu la loi du 2 janvier 1817 ;

Vu l'article 109 du décret du 17 mars 1808 portant organisation de l'Université ;

Vu les ordonnances royales du 2 mars 1815, du 3 février 1816 et du 3 avril de la même année ;

Considérant que les Congrégations religieuses, antérieurement à la Révolution, ne pouvaient être légalement fondées qu'en vertu de lettres patentes, dûment enregistrées au Parlement et rendues sur avis de l'Ordinaire ;

Que les lois des 13-19 février 1790 et 18 août 1792 ont dissous toutes les Congrégations ou associations religieuses existant à cette époque ;

Considérant que la Convention du 26 messidor an IX n'a apporté aucune modification à cet état de choses et ne contient aucune disposition sur les Congrégations ; que ce silence s'explique d'autant mieux que, dans l'organisation ecclésiastique telle qu'on la rétablis-

sait, les évêques nommés par le gouvernement sont seuls chargés d'exercer l'autorité religieuse en France; que l'article 11 de la loi du 18 germinal an X n'a laissé subsister que les établissements ecclésiastiques qu'elle mentionne expressément et parmi lesquels les Congrégations ne figurent pas;

Considérant, enfin, que la loi du 2 janvier 1817 a proclamé la nécessité d'un acte du législateur pour reconnaître la capacité civile à tout établissement ecclésiastique;

Qu'il résulte de ce qui précède que les Congrégations religieuses d'hommes ne peuvent recevoir l'existence légale que d'une autorisation législative;

Considérant toutefois que, entre la loi du 18 germinal an X et celle du 2 janvier 1817, un décret du 3 messidor an XII ayant force de loi avait reconnu au gouvernement le droit d'autoriser les Congrégations ou associations religieuses sous la condition que leurs statuts seraient examinés et visés;

Que les principes ci-dessus rappelés doivent servir de base à l'examen de la situation légale des diverses Congrégations faisant l'objet du présent avis.

En ce qui concerne les Lazaristes, les Missions étrangères et les Prêtres de Saint-Sulpice ;

Considérant que les Associations des Lazaristes et des Missions étrangères se sont reconstituées en vertu des décrets du 7 prairial an XII et du 2 germinal an XIII; que si ces décrets ont été annulés par le décret du 26 septembre 1809, cet acte a été rapporté à son tour, en tant qu'il supprimait ces deux Congrégations, par les ordonnances du 2 mars 1815 et du 3 février 1816, lesquelles en ont autorisé à nouveau l'existence;

Qu'une ordonnance du 3 avril 1816 a, en outre, rétabli l'Association des Prêtres de Saint-Sulpice;

Qu'en donnant ces autorisations, le gouvernement a usé du droit que lui reconnaissait le décret du 3 messidor an XII; qu'à la vérité, les décrets et ordonnances précités ne contiennent aucune mention relative aux statuts des Congrégations auxquelles ils s'appliquent, mais que lesdites Congrégations, par le fait du gouvernement lui-même, qui leur a constitué des dotations, attribué des immeubles, donné des autorisations de tutelle, ont joui dès l'origine de la capacité civile;

Considérant que cette capacité civile a été confirmée à leur profit par la loi du 2 janvier 1817;

Qu'en effet, il ressort des déclarations du ministre de l'Intérieur et du rapporteur à la Chambre des députés que, si la loi exige un acte du législateur pour donner dans l'avenir la personnalité civile

aux établissements ecclésiastiques, il rentre néanmoins dans ses prévisions de consacrer la légalité des établissements dont l'existence est fondée sur des actes antérieurs du gouvernement; que la jurisprudence administrative et la jurisprudence judiciaire ont été d'accord jusqu'à ce jour pour admettre leur capacité civile;

Que, dans ces conditions, l'existence légale des Congrégations des Lazaristes, des Missions étrangères et de Saint-Sulpice, est suffisamment établie;

Considérant, d'ailleurs, qu'il résulte des dispositions ci-dessus visées que l'Association des Lazaristes et celle des Missions étrangères ne peuvent posséder qu'un seul établissement et n'ont d'autre objet que d'organiser des missions hors de France; que la Congrégation des Prêtres de Saint-Sulpice n'a été autorisée qu'en vue d'assurer le service des séminaires qui lui sont confiés;

Est d'avis :

Que les Associations de Saint-Lazare, des Missions étrangères, des Prêtres de Saint-Sulpice, des Frères des Écoles chrétiennes, peuvent être considérées comme des Congrégations religieuses légalement autorisées (16 janvier 1901).

Un avis du 14 février suivant reconnaît également que l'Association du Saint-Esprit peut être considérée comme une Congrégation religieuse légalement autorisée.

Bibliographie

Histoire des Institutions politiques et administratives de la France, par Paul VIOLLET, membre de l'Institut. In-8°, Larose, Paris, 1903.

C'est le tome troisième et dernier du savant ouvrage que M. Paul Viollet a consacré à nos institutions. Il y traite *des communes, des corporations, des états généraux et provinciaux, des parlements, des finances.*

Ce nouveau volume est digne des précédents par la richesse et la sûreté des informations et par la valeur très personnelle des jugements et des vues que l'auteur met en tout ce qu'il produit.

Une table alphabétique générale termine cet ouvrage, qui fait le plus grand honneur à l'érudition française.

M^{sr} D'HULST. Nouveaux Mélanges oratoires. V. *Discours et rapports sur ses œuvres*, avec une préface de l'abbé ODELIN, vicaire général. In-8°, Poussielgue, Paris, 1903.

M^{sr} d'Hulst, plus connu comme recteur de l'Institut catholique et

comme député, avait commencé par être et il resta toute sa vie un homme d'œuvres. Il est intéressant de voir dans ses discours comment il les concevait et de suivre dans l'action cette âme éminemment sacerdotale.

Chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. — La compagnie P.-L.-M., d'accord avec les compagnies des Messageries maritimes Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples pour se rendre par la voie de Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrette, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Il est également délivré dans les agences de la compagnie des Messageries maritimes des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa et Beyrouth.

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilogrammes de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilogrammes par place de 1^{re} classe, et de 60 kilogrammes par place de 2^e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le livret-guide P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la compagnie.

Chemin de fer d'Orléans. — La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Premier itinéraire. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

Deuxième itinéraire. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris, (*viâ* Montauban, Cahors, Limoges, ou *viâ* Figeac, Limoges).

Troisième itinéraire. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban, Cahors, Limoges, ou *viâ* Figeac, Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ).

Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

SOMMAIRE

Notes sociales (cartels et trusts), par MAX TURMANN, p. 49. — Notes d'histoire, p. 56.
— Bibliographie, p. 62.

Notes sociales

CARTELLS ET TRUSTS

Depuis quelques années, mais surtout en ces derniers mois, l'évolution industrielle a donné naissance à des associations d'un genre nouveau, qui semblent appelées à se développer encore et menacent de modifier profondément notre organisation économique dont le principe est l'universelle concurrence.

Ces associations sont désignées sous plusieurs noms ; on les appelle : *cartells*, *syndicats de coalition ou de vente*, *pools*, *rings*, *corners*, *trusts* (1). Ces noms varient souvent avec les pays, mais ils correspondent aussi à des types quelque peu différents.

Les « cartells » et les « syndicats de vente ou de coalition » se rencontrent surtout en Europe, et particulièrement dans l'Allemagne qui est pour ainsi dire leur patrie ; les « trusts » et les autres sociétés d'origine américaine sont puissants aux États-Unis.

Nous allons essayer de noter, avec quelque clarté, les différences qui distinguent ces formes d'associations que, bien souvent, l'on est porté à confondre. Nous nous occuperons en premier lieu des *cartells* et nous traiterons ensuite des *trusts*.

(1) Sur ces questions, on pourra consulter avec intérêt et profit : *les Industries monopolisées aux États-Unis* (1896) et *les Syndicats de producteurs* (1901), par M. DE ROUSIENS (Paris, A. Colin, éditeur) ; *le Fer, la houille et la métallurgie* ; par M. VILLAIN (A. Colin, éditeur, Paris, 1901). Mais l'ouvrage à la fois le plus récent et le plus complet sur la matière est celui que M. Martin Saint-Léon vient de publier dans la « Bibliothèque d'Économie sociale » sous ce titre *Cartells et trusts* (Librairie Lecoffre, 1903).

1

LES CARTELLS

Il y a d'abord un type, extrêmement simple, de cartell : il consiste dans l'accord entre plusieurs industriels pour fixer un prix minimum au-dessous duquel ceux-ci s'engagent à ne pas vendre tels ou tels de leurs produits. Par cette entente, on limite la concurrence, parfois désastreuse, que les producteurs se font entre eux. Cette entente est assurément légitime en soi, et, dans le monde patronal, elle nous paraît constituer l'équivalent — et à certains égards la contre-partie — de l'entente entre ouvriers fixant le salaire minimum que chacun d'eux pourra accepter.

Mais, en fait, cet accord n'est pas toujours respecté et, de plus, les violations de pacte déguisées sous forme de rabais ou de ristournes secrètes, sont fort difficiles à constater ; aussi les industriels ont-ils été amenés à créer un type nouveau, le *cartell* ou syndicat de vente.

Ce type marque un premier pas dans la voie de la concentration : il réalise, en effet, la concentration commerciale entre les syndiqués. « Chacun de ceux-ci, dit M. Martin Saint-Léon, conserve la propriété et la direction de son usine, mais il renonce, au profit du cartell, à la direction commerciale de son entreprise. Il cesse de traiter directement avec la clientèle ; il ne la connaît plus, il n'a plus à s'inquiéter de trouver des débouchés pour ses produits. Ce soin appartient désormais au cartell et à son bureau de vente. Cette combinaison offre de sérieux avantages, notamment au point de vue des frais de publicité que l'entente entre producteurs et la vente en commun permettent de réduire ; mêmes avantages au point de vue des frais de transport. Le cartell procède au partage de la clientèle par zones en faisant servir chaque consommateur par l'usine la plus rapprochée : d'où notable économie par rapport au régime de la concurrence. »

*
**

C'est l'Allemagne qui est, par excellence, le pays des cartells: dès 1862, on voit se former à Cologne un cartell de ferblantiers. Peu à peu, ces associations se développèrent; il est presque impossible d'indiquer aujourd'hui leur nombre exact: il est vraisemblablement compris entre 250 et 300 (1).

Un rapport de la Chambre de commerce de Duisburg indique nettement comment l'excès de la concurrence a conduit les industriels allemands à constituer un syndicat de vente. « Depuis quelques années, lit-on dans ce rapport, on observe que, dans notre vie économique, les associations deviennent de plus en plus nombreuses. Elles ont pour objet la réglementation des prix et de la production d'une part, et la fixation de certaines règles de vente et d'offre, d'autre part. Ces associations cherchent à modérer l'offre qui, en raison de la surproduction, atteint des proportions exagérées. C'est de ces associations que sont sortis les syndicats et les sociétés de vente directe. On ne peut plus en douter aujourd'hui: ces associations d'entrepreneurs industriels sont devenues pour l'industrie une question de vie ou de mort. Seule la pression violente d'une situation critique a pu amener les industriels à sacrifier une partie de leur autonomie et à se soumettre à une direction commune. En fin de compte, il ne reste plus qu'à choisir entre des bénéfices insuffisants, des pertes même ou une action en commun qui dédommage, jusqu'à un certain point, des peines et des soucis qu'on se donne. Ces considérations sont assez fortes pour balancer, au sein des associations et des syndicats, les inconvénients, les froissements. La conviction s'impose de plus en plus que, dans l'industrie, il est impossible d'arriver à aucun résultat si l'on ne s'associe pas, et cette conviction justifie les associations. »

Il n'est pas sans intérêt de voir la méthode suivie pour

(1) Les auteurs donnent des chiffres différents. M. Martin Saint-Léon dit par exemple: « En 1890, leur nombre s'élevait à 119, il atteignait 315 en 1897 et 290 en 1900. Si, de 1897 à 1900, le nombre des cartells a diminué, ceux qui restent sont plus puissants, plus concentrés que jamais. » D'autre part, M. René Moreux (Cf. *Questions diplomatiques et coloniales*, 15 juin 1902) rapporte que, d'après une enquête récente de l'Union générale des industriels allemands, « le nombre des cartells s'élève actuellement à 250 ».

instituer ces cartelis ou syndicats de vente. Nous prendrons comme exemple le cartell des fabricants de pinceaux dont l'histoire a été exposée par notre chargé d'affaires à Berlin (1).

On commença d'abord par établir exactement le prix de chaque fabrique adhérente et l'on émit des actions pour une somme qui représentait la valeur de toutes les fabriques syndiquées. Une Commission, formée de plusieurs fabricants de pinceaux, estima pour chaque exploitation la valeur totale des marchandises, des approvisionnements, des immeubles, etc. On estima aussi ce que valaient les marques de fabrique, les patentes, la clientèle entière, la renommée de la maison, la durée des affaires... Puis il fut dressé un tableau des créances pour lesquelles les intéressés devinrent responsables. Le capital ainsi calculé s'élevait à 3 millions de marks qui furent divisés en actions de mille marks; ces actions devinrent presque exclusivement la propriété des fondateurs de la Société à qui il fut attribué 5 0/0 sur les affaires des cinq dernières années et 1 1/2 0/0 pour chaque année de fonctionnement de leur fabrique. Afin de prévenir les menaces pour l'avenir, à savoir l'établissement de nouvelles fabriques, il fut interdit aux parties contractantes de prendre part à aucune entreprise concurrente, dans toute l'Europe, pendant quinze ans, sous peine d'une amende pouvant varier entre quarante et trois cent cinquante mille marks. Enfin cette compagnie est administrée, comme toute autre, par un directeur, un conseil de surveillance et une assemblée générale. Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation d'un cartell de vente.

Mais si l'Allemagne est par excellence la patrie des cartelis, il ne faudrait pas croire que l'on ne rencontre point de ces associations capitalistes en d'autres régions européennes.

En Autriche, les cartelis sont nombreux et gouvernent plus ou moins les industries du fer, du pétrole, du sucre, de la papeterie. En Angleterre, il existe des syndicats industriels qui rappellent les syndicats allemands. On cite parmi eux l'entente

(1) Cf. RENÉ MOREUX, *op. cit.*, p. 719.

formée en 1890 entre douze des plus grandes filatures de coton d'Angleterre, le syndicat des blanchisseurs de Birmingham (auquel ont adhéré 53 maisons ayant un capital social de plus de huit millions de livres sterling), le cartell des teinturiers qui groupe les trois quarts des établissements de cette catégorie, etc. Il y a là une preuve évidente de la concentration industrielle qui s'opère chez nos voisins d'outre-Manche comme chez la plupart des autres nations d'Europe.

En France, nous avons aussi des associations de ce genre. Les syndicats des raffineurs de sucre et des raffineurs de pétrole ont le caractère de véritables monopoles. Le premier doit son existence aux conditions particulières à l'industrie du raffinage. Le second résulte d'un accord intervenu en 1888 entre plusieurs raffineurs de pétrole qui s'engageaient à limiter leur production et à vendre au même prix. Ce cartell est favorisé par le droit de douane (7 francs par 100 kilogrammes), droit qui rend toute concurrence impossible. La concurrence intérieure ne peut s'établir, car le syndicat s'est assuré par des traités passés avec le trust américain de pétroles et avec les propriétaires des sources du Caucase, le monopole de l'exportation de pétrole brut.

Le plus important des cartells français est le *Comptoir métallurgique de Longwy* qui, en 1898, produisait 989.000 tonnes de fonte sur 2.534.000 fabriquées en France. Le comptoir ne limite pas directement la production des usines syndiquées : il se borne à répartir entre elles, dans des proportions arrêtées d'un commun accord, toutes les commandes qu'il reçoit. Le Comptoir passe avec ses clients des marchés dits à échelle, d'une durée de trois à cinq ans, aux termes desquels le prix de la fonte est fixé à un taux uniforme, mais avec cette convention qu'il sera majoré ou baissé de 1 fr. 25 par tonne par exemple, si le prix du coke hausse, ou baisse de 1 franc par tonne. Ces marchés ont régularisé les prix et servi les intérêts des clients du syndicat qui, en 1900, alors que la fonte d'affinage valait 100 francs la tonne, ont obtenu livraison de ce produit à moins de 60 francs.

Il est intéressant de rechercher quels ont été, à divers points

de vue, les résultats obtenus par les cartells et les syndicats de vente. C'est là assurément une question des plus importantes, mais pour la solution de laquelle on ne possède peut-être pas encore toutes les informations nécessaires.

A l'endroit de ces associations, les opinions sont très diverses. D'un côté, nombreux sont les économistes d'après lesquels les cartells ne nuiraient pas aux intérêts publics : leur action s'exercerait dans le but de régulariser les prix de vente plutôt qu'en vue de hausser arbitrairement ces prix. Ainsi le professeur allemand Brentano voit dans le cartell « un parachute qui permet aux victimes de la surproduction de descendre sains et saufs jusqu'à ce qu'ils aient rencontré un terrain solide ». C'est à peu près l'opinion de plusieurs autres écrivains, soit français, soit étrangers.

La conclusion de M. Martin Saint-Léon, qui s'appuie sur les faits, nous paraît particulièrement fondée et, pour notre part, nous l'adoptons à peu près intégralement. Nous croyons seulement un peu moins que notre très distingué confrère à la possibilité d'une concurrence renaissante et victorieuse. Voici donc cette conclusion (1) : « ... Les cartells consistent en de simples ententes ayant pour objet les fixations des prix de vente et la limitation de la production ; souvent aussi le cartell se charge de la vente des produits. Mais, dans tous les cas, les syndiqués conservent la propriété et la direction de leurs établissements ; il n'y a pas concentration industrielle au sens propre du mot, même s'il y a concentration commerciale. Cette constatation est importante à retenir, car elle constitue la *principale différence entre le cartell et le trust*. Cette absence de concentration industrielle est, dans bien des cas, un frein qui empêche d'élever exclusivement les prix. L'exagération des prix de vente pourrait, en effet, provoquer la concurrence et amener quelques-uns des syndiqués, tentés par l'énormité des bénéfices, à reprendre leur liberté, ce qu'ils pourraient faire du jour au lendemain, la loi ne reconnaissant pas ces ententes, et leur outillage, comme leur personnel, étant demeurés à leur disposition. *A la condition d'être sagement dirigé et de viser à régulariser les prix sans les hausser dans un*

(1) C'est nous qui avons mis les italiques.

intérêt égoïste, le cartell, peut rendre des services aux industriels auxquels il permet de réaliser de sérieuses économies sans nuire à la collectivité. *Le cartell, ainsi compris, remplit le rôle d'une compagnie d'assurance contre les variations des prix et les crises de surproduction.* Il retire sans doute un avantage de ses opérations, mais cet avantage, qui peut ne rien coûter au public s'il réside dans une économie sur les frais de transport et de publicité, est la prime payée en raison des services rendus. *Si le cartell, au contraire, est conçu dans une pensée d'accaparement et d'exploitation des prix, il est évidemment condamnable.*»

Ce sont ces derniers reproches que formulent surtout les adversaires des cartells, et il est incontestable qu'ils n'ont pas tort de tous points. Ils ont trouvé en Allemagne, un habile porte-paroles dans le comte Kanitz qui, au Reichstag, a prononcé un vigoureux réquisitoire contre ces associations capitalistes : il a notamment montré, chiffres en mains, que les mines allemandes ont fait d'excellentes affaires, pendant les trois dernières années, et pourtant la production avait diminué.

* *

Un des phénomènes économiques les plus curieux qui résultent du fonctionnement des cartells, c'est que l'industrie nationale est quasi obligée de vendre ses produits plus cher à l'intérieur du pays qu'au delà de ses frontières.

Le fait s'explique d'ailleurs assez facilement. Les cartells, en effet, sont singulièrement facilités par un régime douanier protecteur qui, mettant les industriels à l'abri de la concurrence étrangère, leur permet, dans une certaine mesure, d'élever les prix de vente; seulement une industrie ne rencontre point des débouchés suffisants dans le pays même : elle a donc besoin d'exporter. Mais alors, pour soutenir la lutte avec les rivaux d'autres nationalités, elle est obligée d'abaisser ses tarifs de vente : elle les abaisse parfois dans une proportion considérable, et elle trouve souvent une compensation à cette baisse dans l'allocation des primes d'exportation accordées par les cartells eux-mêmes.

La chose se produit en Allemagne. Voici, entre plusieurs

autres, un exemple topique : pendant le second semestre 1900, le cartell des fabricants de pointes a vendu dans le pays environ 22 millions de kilogrammes en faisant un bénéfice de douze cent mille marks ; son exportation a porté sur 19 millions et demi de kilogrammes de marchandises qui ont été vendues avec 859.000 marks de perte. Les consommateurs allemands ont donc comblé le déficit tout en assurant au syndicat un bénéfice de 350.000 marks environ. Il est vrai que le sacrifice n'était peut-être pas tout à fait volontaire, car les prix courants du cartell étaient, pour le quintal, de 25 marks *pour l'Allemagne* et de 14 marks *pour l'étranger* (1).

M. René Moreux, auquel nous empruntons ces renseignements, estime que les cartells, surtout ceux qui visent les matières premières, ont aggravé la crise très aiguë que traversait récemment l'Allemagne : l'on comprend dès lors que le gouvernement impérial se soit inquiété de la situation et ait ouvert une enquête (qui, en principe, devait rester secrète) sur ces puissantes associations industrielles.

Les intéressés, redoutant que l'on ne légiférât contre eux, se sont réunis et ont organisé, en quelque sorte, le cartell des cartells.

(A suivre.)

MAX TURMANN.

Notes d'Histoire

LA MISSION DE METZ. — On sait qu'en 1658, à la prière de la Reine Mère, une mission fut donnée à Metz par les prêtres de la Conférence des mardis ; mais, les historiens de saint Vincent semblent ignorer qu'une autre mission avait été donnée dans la même ville en 1644, probablement par les mêmes prêtres de la Conférence.

Nous lisons dans l'*Histoire de la Ville de Metz*, par les Bénédictins, au tome III, page 299 :

(1) Il serait facile de citer de nombreux faits analogues : ainsi le cartell allemand des rails vend la tonne 115 marks en Allemagne et 85 en Portugal.

« Les enfants de saint Vincent de Paul, fondateur de la congrégation de la Mission, parurent à Metz dès 1644, au rapport de dom Bigot dans son journal (1). Ils y arrivèrent le 12 janvier au nombre de vingt, y demeurèrent environ trois mois en une mission qui eut les plus heureux succès et n'en partirent qu'au grand regret des Messins. En 1658, comme nous l'apprend M. Lefebvre en son histoire manuscrite, ils y revinrent de nouveau et y firent beaucoup de fruit. C'était la Reine Mère qui fournissait aux dépenses de ces missions. Cette pieuse princesse, Anne d'Autriche, ne borna pas là ses libéralités. Elle désira qu'il y eût à Metz une maison de Lazaristes, autrement un séminaire pour les ecclésiastiques et des missions à la campagne pour le pauvre peuple. Elle pria Henri de Bourbon au nom duquel se faisaient encore les affaires du diocèse, quoiqu'il eût abdiqué dès 1652, de faire à Metz l'établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission, pour être directeurs perpétuels du séminaire en cette ville : ce qu'il accorda au plus tard en 1659, que ce prince fit sa seconde démission de l'évêché. Louis XIV approuva ce projet d'établissement par lettres patentes du mois de juin 1661; comme l'établissement n'était pas encore effectué, Sa Majesté écrivit aux Maître Échevin et Échevins de la ville une lettre donnée à Fontainebleau le 6 juillet suivant, où il montre combien il l'avait à cœur : « Nous vous mandons et ordonnons, dit-il à ces magistrats, que vous ayez à contribuer de votre part et en tout ce qui dépendra de vous à l'établissement desdits prêtres de la Congrégation de la Mission en la ville de Metz... ne faites donc fautes, car tel est notre plaisir. » La Reine Mère écrivit à ces magistrats le 14 juillet de la même année 1661, pour les inviter à faire en sa considération ce que le Roi, son fils, venait de leur ordonner. Elle ajoute pour les y engager « que ces prêtres travailleront gratuitement à Metz selon leur Institut et sans être à charge à personne ».

Anne d'Autriche se rendit en effet fondatrice de ce séminaire, qui pour cette raison porte le nom de Sainte-Anne. Elle lui assigna successivement des fonds suffisants pour l'entretien de huit prêtres et de quelques frères, après leur avoir acheté pour se loger l'hôtel de Mongommery, qui jusque-là avait été le boulevard du Calvinisme à Metz...

La ville de Metz est redevable à la Reine Mère d'un autre établissement digne de sa piété, c'est celui de la Charité des bouillons qu'elle fonda en 1662 (2). « Elle fit venir à cet effet quatre Sœurs de la

(1) Voir plus loin le texte de ce journal; dom Bigot ne parle pas des « enfants de saint Vincent de Paul », mais des prêtres de l'Oratoire!

(2) Dans une lettre du 20 novembre 1658, adressée au P. Guispier, saint Vincent parle de cette Charité comme d'une œuvre déjà établie. Il y a donc dans le récit des Bénédictins une légère inexactitude.

Charité de la maison proche Saint-Lazare à Paris, auxquelles elle assigna une pension annuelle sur le domaine. Ces filles sont actuellement au nombre de huit. Elles n'ont point de chapelle et dépendent de la paroisse Sainte-Croix près de laquelle elles sont situées. Les quêtes générales qui se font dans les paroisses de cette ville à Pâques et à Noël, et celles qui se font à la cathédrale et aux autres églises pendant l'année, sont portées à la recette de cette charitable maison. C'est ainsi qu'on procure aux pauvres malades le pain, le bouillon, la viande et même les remèdes nécessaires, lorsque leur situation est constatée par un certificat du curé de la paroisse. Les premières dames de la ville s'empressent à faire les fonctions de Dames de la Charité et à procurer à cet établissement tous les secours nécessaires. »

D'après les Bénédictins, la Mission de 1644 aurait donc été donnée par les Lazaristes, et c'est à cette mission qu'il faudrait rattacher leur établissement définitif à Metz. Voici maintenant le passage du Journal de dom Bigot auquel ils font allusion :

« L'an 1644, au mois de janvier, arrivèrent à Metz une compagnie de prestres *qui se disent de l'Oratoire*, envoyés en mission pour prescher, confesser, catéchiser; ce qu'ils font avec un grand fruit et édification des catholiques. Ils preschent trois fois le jour en la grande église, sans parler des aultres parochiales, avec un grand concours et affluence de peuple... L'on croit que la Reyne leur avait donné une bonne somme pour leur dépense. Et ont demeuré à la ville jusqu'à trois sepmaines après Pasques. Quittant la ville, l'on fit une procession générale composée des chanoines et d'eux seulement, en actions de grâces, suivis d'un grand nombre de personnes. Sortant de la ville, le jeudi d'après, ils furent convoyés de plus de quatre mille personnes... Depuis, la ferveur du peuple a continué. *On a institué une Confrérie de la Charité* pour visiter les malades et assister. L'on ne voit que processions par la ville de femmes, filles et petits-enfants qui chantent les litanies, en récitant aussi par formes de chansons les commandements de Dieu. » (Journal de dom Cassien Bigot, publié dans le *Recueil des Documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, Wiener, in-8°, 1869, p. 129.) (1)

On le voit, dom Bigot attribue la Mission de Metz aux prêtres de l'Oratoire; on remarquera cependant l'institution d'une confrérie de la Charité, qui semble indiquer une influence de saint Vincent de Paul.

Voici un autre chroniqueur Jean Bauchez, qui parle des prêtres de la Mission :

(1) Nous devons cette citation et la suivante à M. Dorvaux, prêtre de Saint-Sulpice, directeur au Grand Séminaire de Metz.

« Retour des Prêtres de la Mission à Paris. — Agréant à elle (la femme du gouverneur, M. de Lambert, qui quittait Metz en 1644), s'en retournèrent les bons Pères religieux de la Mission du couvent de Parys, qui avoient exhorté de moult bonnes œuvres à faire, tant aux ceulx de la ville de Metz et du pays, qu'à ceux d'alentour. Ils preschoient tous les jours du saint karesme, trois fois à la chaire de la grande église. Ils furent l'espace de trois semaines suivant et plus à prescher, à confesser toutes sortes de gens. Ils estoient envoyés à Metz de la part de Madame la Reyne de France et les entretenoit de tout pour eulx vivre et de tout ce qu'il leur estoit de besoing. Ils estoient vingt et un hommes, et tous comme on disoit, de bonne maison gentille ; ainsy ils le faisoient bien sçavoir ; car ils se portoient moult gentils au service de Dieu et des hommes, sçans cesse faisoient faire par les enfans nouvelle prière à Dieu, asçavoir les dix commandemens de Dieu de la foy et ceux de la sainte Eglise catholique, en manière de chansons spirituelles. Entre aultres l'un d'eux nommé père Munster (1) (que Dieu ait en sa gloire) mourut à Metz. Il estoit le maistre de leur dépense, mais il estoit de telle dispensation, qu'il donnoit la plus grande partie aux pauvres. Il fallut mestre ordre à ce gouvernement où il y en eust nécessité. Auquel son corps fut inhumé dans la grande esglise de Metz, dans la chapelle Saint Nicolas, ses boyaux aux sœurs Colettes, et ses frères emportèrent son cœur à Parys. Le jour d'avant qu'ils partirent ils mirent plus de trois mille enfans, fils et filles, en procession, avec des cierges blancs en leurs mains et les conduisirent au monastère des sœurs religieuses du couvent de Montigny... Ceulx de la ville, la plus grande partie, les furent conduire jusques dans les vignes du Sablon, se recommandant de faire prier pour eux et de leur dire adieu. Ils en avoient bon besoin ; car la plus grande partie, que les-dits pères de la mission furent hors du Sablon, ils ne songèrent plus à eulx ni à leur oraison, comme une chose non advenue. Et rentrèrent en avaries des sept péchés, comme ils avoient fait encore plus que du passé. Les sermons et cérémonies qu'ils avoient ordonné faire furent mis à aultres fois jusqu'à leur retour, s'ils y reviennent. » (*Le Journal de Jean Bauchez*, publié par MM. Ch. Abel et E. Bouteiller, Metz, Rousseau-Pallez, 1868, grand in-8°, p. 467.)

Comment se fait-il que les Bénédictins et Jean Bauchez attri-
buent la mission de 1644 aux Lazaristes, tandis que dom Bigot l'at-

(1) Le chroniqueur veut parler du P. Meyster, illustre prédicateur du temps. Après avoir appartenu à la congrégation de la Mission (1634), il en sortit pour entrer à l'Oratoire. D'après M. Faillon (*Vie de M. Olier*, I, 189), c'est lui qui était directeur de la mission de Metz. Au milieu d'un de ses sermons il fut pris d'un subit accès de folie et quelques heures après il se donna la mort. C'est le P. Bouchard, oratorien comme lui, qui lui succéda à la tête de la mission.

tribue aux Oratoriens? Il n'est pas vraisemblable que saint Vincent ait envoyé ses enfants à Metz en 1644, attendu qu'il refusera de les y envoyer en 1638 : Metz était ville épiscopale, et ses missionnaires ne prêchaient qu'aux champs. Mais la mission de Metz put être donnée par les prêtres de la Conférence des mardis, sous la direction de quelques membres de l'Oratoire. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais une hypothèse qui explique les confusions commises par les chroniqueurs et la diversité de leurs récits. — J. C.

INTERVENTION AUPRÈS DE LA REINE. — L'on sait assez la démarche que saint Vincent de Paul, inspiré par sa charité et le plus pur mobile de l'intérêt public, fit, le 13 janvier 1649, auprès de la Reine Régente, pour la porter à se séparer, au moins pour un temps, du cardinal Mazarin (1). Mais ce que l'on sait moins, c'est la démarche toute contraire que, dans des circonstances toutes différentes, et sous la pression de considérations tout aussi élevées, il avait faite quel- que dix ans auparavant auprès de la même princesse.

Louis XIII venait de mourir (14 mai 1643). Deux de ses ministres, le cardinal Mazarin et M. de Chavigny, savaient que la Reine leur attribuait l'initiative de la Déclaration Royale du 20 avril destinée à annihiler ses futurs pouvoirs de Régente. « La Reine, dit le comte de « la Châtre (2), en avait été horriblement ulcérée contre eux, et avait « dit à la plupart des personnes qui avaient quelque accès auprès « d'elle que c'étaient des tours qui ne se pardonnaient pas, et que, « quand le feu cardinal [de Richelieu], son ennemi déclaré, eût vécu, « il n'eût pu lui faire pis. »

Les deux Ministres mirent donc en batterie toutes les influences dont ils pouvaient disposer auprès de la reine pour conjurer le renvoi redouté. « M^{me} la Princesse fut une des premières qui parla pour « eux ; M. de Liancourt les servit avec l'ardeur qu'il a ordinairement « pour ses amis... Mais les plus fortes machines qu'ils employèrent « furent le P. Vincent, M. de Beringhen, et lord Montaigu. Le « premier attaqua la Reine par la conscience, et lui prêcha inces- « samment le pardon des ennemis... (3). »

LE CARDINAL DE RETZ. — Malgré les écarts de jeunesse qu'il ne pouvait complètement ignorer, saint Vincent de Paul avait conservé pour le cardinal de Retz dont il avait été le précepteur, des sentiments d'affection dévouée.

(1) L'abbé MAYNARD; *Saint Vincent de Paul, sa vie et son temps*. Paris, Bray, 1868, t. IV, p. 24.

(2) *Mémoires de M. de la Chastre*. Villefranche, Jean de Paul, 1 vol. in-12 (1700), p. 26.

(3) *Ibid.*, p. 33.

Gui Patin disait à ce sujet dans sa lettre du 28 septembre 1660 :
« Le P. Vincent, général de la Congrégation des Missionnaires,
mourut hier à Paris; on dit aussi que le P. de Gondy, ci-devant
général des galères, et père du card. de Retz, se meurt, et que ce
cardinal perd beaucoup à ces deux morts... (1). »

On sait du reste qu'en dépit des manquements imputables à une vocation contrainte, le cardinal de Retz laissa de bons souvenirs dans l'Église de Paris, quand il se démit de son archevêché.

TUNIS. — Nous lisons dans une étude consacrée aux vitraux de la cathédrale de Tunis :

« *Vitrail 018.* — Au-dessus de la galerie en relief, à gauche; à l'ouest. (Don de la résidence de Tunis.)

« Saint Vincent de Paul présentant à Richelieu des négociants français esclaves à Tunis.

« Le grand apôtre de la charité chrétienne, dont la statue devrait se dresser partout où saignent les grandes douleurs, partout où souffrent les petits et les humbles, se tient dans sa noble simplicité en face de ce cardinal avec lequel comptaient les têtes couronnées.

« Saint Vincent présente d'une main au terrible politique, qui a pris une si grande place dans notre histoire, le contrat signé avec le Bey de Tunis pour le rachat des captifs français.

« Couvert de la pourpre romaine, et portant le collier du Saint-Esprit, Richelieu est assis auprès d'une table sur laquelle il appuie son bras droit. Le père Joseph, debout derrière lui, a les deux mains posées sur le dossier du fauteuil; la tête expressive de ce vieillard à barbe blanche se penche avec intérêt vers le groupe formé par le saint et les prisonniers. Il semble suivre avec la plus grande attention les raisons que saint Vincent de Paul développe à l'homme d'État, qui reste seul impassible au milieu de cette belle scène de commisération.

« Malgré cette apparente indifférence, on sent que la cause des captifs est gagnée. Et, si l'Éminence rouge gardait quelque hésitation, l'Éminence grise ne tardera pas à les faire disparaître.

« M. Bessac a fait de cette belle page, du commencement de la suprématie des intérêts français et catholiques en Orient, un fort beau tableau; et, si nous ne parlons pas les préférences de sa technique en matière de peinture sur verre, nous nous inclinons sans regrets devant le résultat qu'il en tire.

« Tout, dans ce vitrail, est traité avec la scrupuleuse exactitude d'un Hollandais. Architecture, décoration et attribut s'y trouvent en valeur et bien, à leur place. Les personnages, fort bien groupés, sont

(1) *Lettres de feu M. Guy Patin*, 3 vol. in-12. La Haye 1713, t. II, p. 124.

d'un style approprié au sujet, et la vérité historique n'a pas reçu la moindre égratignure.

« On ne peut regretter qu'une chose devant ce tableau, qui s'impose quand même, à quiconque le regarde avec quelle attention, c'est que si dans une peinture opaque l'artiste peut à sa volonté soumettre le rayonnement des couleurs à une mesure déterminée, à l'aide des demi-teintes, et par l'emploi d'ombres diverses d'intensité et de valeur selon les plans, il n'en est pas de même pour le rayonnement des couleurs translucides des vitraux ; là, le peintre, ne peut guère modifier ; comme nous l'avons dit plus haut, tout son art se borne à savoir en profiter suivant une donnée harmonique se jouant sur un seul plan, et non pas suivant un effet de perspective aérienne.

« M. Bessac a réalisé dans ce vitrail un véritable tour de force, en faisant entrer l'œil du spectateur dans toute une série de plans et en l'obligeant à pénétrer toute une succession de solides. » — *Les vitraux de la cathédrale de Tunis et l'esprit religieux de notre temps*, par J. D'AXSELME DE PUISAYE. Paris, Ernest Leroux, 1901, brochure in-8°, 50 pages.

Bibliographie

La France au milieu du XVII^e siècle, 1648-1661, d'après la correspondance de Gui Patin. Extraits par ARMAND BRETTE, introduction par Edme Champion. Paris, Armand Colin, 1903.

Gui Patin, bourgeois de naissance et médecin de profession, était un homme bourru, bilieux, caustique et spirituel. Il observait son temps avec mauvaise humeur et avec colère, et rien ne lui échappait des travers ni des vices de ses contemporains. Pour soulager sa bile, il écrivait : ses lettres, longues et touffues, sont un joli recueil de médisances, aussi curieuses et parfois plus mordantes que les historiettes de Tallemant des Réaux. Cette correspondance embrasse une période de plus de quarante années (1630-1672). Elle fut publiée pour la première fois en 1683 et plusieurs fois rééditée, notamment en 1846 par M. Réveillé-Parise. Mais elle était d'une lecture difficile : les lettres avaient été mal classées et elles étaient encombrées d'une foule de détails de médecine peu intéressants pour le commun des lecteurs. M. Brette nous en donne un recueil commode et agréable ; il nous débarrasse des dissertations médicales sur l'antimoine, le séné et le camphre, et, grâce à un choix judicieux, il nous fournit un tableau de la France au milieu du XVII^e siècle.

Comme M. Champion nous en avertit dans la préface, il ne faut

pas toujours ajouter foi aux dires de Gui Patin. Il est porté à exagérer les maux de son temps et la méchanceté des hommes ; et, quand ces hommes sont des jésuites, le médecin hypocondriaque perd tout son sang-froid en face d'une peste qui résiste à tous les antidotes : « Son animosité contre les moines et les jésuites n'a ni bornes ni trêve ; lors même qu'on ne la jugerait pas excessive, on ne saurait entendre sans fatigue les récriminations monotones, les imputations étourdies, les railleries banales qu'il prolonge avec une complaisance incroyable. » Malgré cette partialité évidente, il y a intérêt à recueillir, sur la querelle des Jansénistes et des Jésuites, ce jugement d'un homme qui était à peu près incrédule, ou qui, s'il croyait en Dieu, avait « une foi chargée de fort peu d'articles », comme dit Bayle.

Le livre de M. Brette vient à son heure : il est de mode, depuis quelques années, d'étudier le xvii^e siècle par ses petits côtés et de faire voir le revers de la médaille. Et la mode a raison : le xvii^e siècle est ainsi plus vivant et plus vrai, parce qu'il est plus complet. Pourvu qu'à recueillir ainsi les « polins » du grand siècle, on n'aille pas oublier qu'il est tout de même le grand siècle et qu'on ne connaît pas Paris quand on n'a vu que le quartier Mouffetard.

PATROLOGIA ORIENTALIS, par R. GRAFFIN, F. NAU, professeurs à l'Institut catholique de Paris. Librairie Firmin-Didot et C^{ie}, 56, rue Jacob, Paris.

En poursuivant la publication de la *Patrologie syriaque*, M^{sr} Graffin avait eu occasion de rencontrer dans les différentes collections des grandes bibliothèques de l'Europe, des textes des plus intéressants pour la littérature chrétienne aussi bien en arabe, en copte, en éthiopien, qu'en syriaque. Il a semblé à un certain nombre de ses amis qui se trouvaient réunis au congrès des Orientalistes de Paris en 1897, que la publication de ces textes compléterait, au même titre que la *Patrologie syriaque*, les éditions si précieuses pour les travailleurs des *Patrologies latine et grecque* de l'abbé Migne.

Depuis cette époque, M^{sr} Graffin s'est occupé avec grande activité de faire graver et de faire fondre les caractères orientaux dont il pensait avoir besoin. De plus, il a réuni les reproductions photographiques d'un bon nombre de manuscrits pour pouvoir les mettre à la disposition de ses collaborateurs.

Malgré ces travaux considérables, il a pu commencer déjà la publication de ces textes ; l'impression d'un apocryphe éthiopien des plus intéressants intitulé : *Le livre des mystères du ciel et de la terre*, est presque terminée. Ce sera le premier fascicule de cette *Patrologie Orientale*.

Cette collection qui paraîtra d'abord à raison de quatre à huit fas-

cicules par an, comprendra une suite de textes arabes, arméniens, éthiopiens, coptes, grecs et mêmes syriaques non vocalisés inédits ayant tous trait à la littérature chrétienne. La traduction sera donnée en latin ou bien en allemand, en anglais, en français, en italien, car cette publication d'ouvrages inédits suppose la collaboration des savants de tous pays pour pouvoir être menée à bien ; il n'est donc pas possible d'imposer une langue qui pourrait gêner les savants pour traduire leur pensée (1).

Les textes et les traductions paraîtront dans le format grand in-8° (formant des Patrologies de Migne) selon le spécimen ci-joint, par fascicules de 80 à 150 pages qui seront réunis, au fur et à mesure de leur apparition, en volumes de 400 à 600 pages.

Le prix sera établi pour les souscripteurs à raison de 60 centimes la feuille de seize pages ; après la publication du volume, le prix sera porté à 0 fr. 95 par feuille.

On peut d'ailleurs ne souscrire qu'aux textes publiés dans une langue déterminée ou même à certaines œuvres particulières.

Nous publierons tout d'abord :

Le livre des mystères du ciel et de la terre (texte éthiopien, traduction française), par MM. J. Perruchon et I. Guidi.

Textes syriaques relatifs à Sévère, patriarche d'Antioche (traduction française, notes et commentaire), par A. Kugener.

Histoire des patriarches d'Alexandrie (mss. 401 et 302 de Paris, texte arabe, traduction anglaise), par M. Evetts.

Collection de synaxaires orientaux : copte-arabe, arménien (traduction allemande), par M. H. Goussen ; éthiopien (traduction française) par MM. Basset, Conti Rossini, Guidi Perruchon.

Chemin de fer d'Orléans. — La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Premier itinéraire. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

Deuxième itinéraire. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban, Cahors, Limoges, ou *viâ* Figeac, Limoges).

Troisième itinéraire. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban, Cahors, Limoges, ou *viâ* Figeac, Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ).

Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

(1) Tout ce qui concerne la publication des volumes doit être adressé à M. l'abbé Nau, professeur à l'Institut Catholique, 20, rue des Plantes, Paris (XIV^e).

SOMMAIRE

Notes sociales (cartells et trusts), par MAX TURMANN, p. 65. — Publications syriaques, par MM. CHABOT et LABOURT, docteurs en théologie, p. 72.

Notes sociales

II. — LES TRUSTS.

Les cartells ou syndicats de vente marquent un premier pas dans la voie de la concentration capitaliste : il ne s'agit là que d'une concentration purement commerciale, puisque chaque entreprise adhérente reste indépendante, au point de vue technique.

Mais, aux États-Unis, on est allé plus loin : les trusts réalisent une concentration complète, aussi bien au point de vue industriel qu'au point de vue commercial. Ce sont ces puissantes associations que nous devons maintenant examiner.

*
**

Le trust a été précédé par d'autres organisations de moindre importance : le *pool* et le *corner*.

Le *pool* américain ressemble au cartell allemand : c'est, en effet, « une convention temporaire ayant pour objet la fixation des prix de vente et la limitation de la production ; il comporte, en général, le partage des bénéfices soit en totalité, soit au-dessus d'un certain quantum. »

Quant au *corner*, « c'est une combinaison financière en vue d'accaparer une valeur et une marchandise, puis de la revendre peu à peu, en haussant progressivement les prix. Le *corner* se heurte-t-il à des ventes à découvert, on rachète toutes les disponibilités et on met le vendeur téméraire dans l'impossibilité de livrer à échéance. On l'exécute alors et l'on reprend la campagne de hausse. Une association, formée entre plusieurs personnes, dans le but de se livrer en commun à une manœuvre de ce genre, s'appelle *ring* ».

Pour le pool, il est arrivé ce qui arrive quelquefois dans les cartells : il y a des adhérents qui, dans un but intéressé, ne se font pas scrupule de violer les engagements pris réciproquement.

Aussi les Américains, en gens éminemment pratiques, ont-ils été conduits à constituer une association où chaque membre serait plus étroitement lié au groupe central : à la concentration commerciale ils ajoutèrent la concentration industrielle. De là, l'idée des trusts qui, dans le principe, se bornaient à syndiquer plusieurs sociétés ; mais la législation de la plupart des États ayant interdit ces coalitions, on a tourné la difficulté en agglomérant un certain nombre des sociétés dans une seule grande société anonyme.

*
**

Ces colossales sociétés qui ont un capital de deux ou trois milliards (et même au delà) sont presque toujours l'œuvre d'un homme d'affaires, doublé d'un puissant financier qui fait les avances nécessaires.

Cet individu négocie entre les divers industriels ou entre les diverses Sociétés pour les amener à s'unir, à se fonder en un seul groupe. S'il réussit dans ses négociations, il obtient une grande part dans les bénéfices.

Supposons l'accord intervenu en principe, on procède alors à une estimation secrète des apports. Ceci fait, on crée une société à un capital bien supérieur à la valeur réelle des établissements fédérés. Ce capital est divisé en actions et obligations qui sont réparties entre les intéressés et dont une partie est placée dans le public.

Mais prenons un exemple précis qui fera mieux comprendre la méthode suivie. Nous l'emprunterons à la conférence faite au Musée social, par M. Jules Siegfried, sur la *Situation économique et sociale des États-Unis* (1).

M. Siegfried a donné des détails curieux sur un des trusts qui ont plus particulièrement retenu l'attention publique : le *Trust de l'acier*.

(1) Cf. *le Musée social*, janvier 1902, p. 16.

Ce trust résulte d'une fusion entre huit des plus grands établissements métallurgiques des États-Unis, y compris ceux du fameux « roi de l'Acier », M. Carnegie.

On raconte que ce dernier — arrivé d'Écosse à Pittsburg, il y a quarante ans, sans un sou vaillant en poche — avait offert de vendre ses usines pour la somme de 400 millions de francs. C'était déjà un joli denier, mais le *Trust de l'acier* les lui a payées un milliard, en obligations 5 0/0 de la nouvelle Société.

Les sept autres sociétés ont reçu en échange de leurs actions, à un taux déterminé leur donnant évidemment un bénéfice considérable, des actions de préférence et des actions ordinaires, et c'est ainsi que le capital total s'est élevé à cinq milliards de francs.

Ce chiffre est colossal à nos yeux d'Européens, mais il ne faut pas s'arrêter à son énormité, et il vaut mieux se rendre compte de la façon d'opérer des financiers américains.

Ils distinguent d'abord deux sortes d'actions, présentant des avantages différents :

Les *preferred stock* ou actions privilégiées ;

Les *common stock* ou actions ordinaires.

Puis ils créent aussi des *bonds* ou obligations.

Lorsqu'ils fondent une société nouvelle, ils émettent d'abord des *preferred stock* dont le montant est versé en tout ou en partie suivant les conventions.

La somme nécessaire pour établir l'industrie en vue ou pour réaliser l'entreprise projetée est obtenue en outre par l'émission de *bonds* qui constituent les titres offrant le plus de garanties, puisqu'ils sont en réalité des obligations, souvent hypothécaires, et primant toujours les actions.

Quant aux *common stock*, aux actions ordinaires, elles constituent en quelque sorte des parts bénéficiaires, et sont données comme rémunération d'un apport, représentant la valeur d'un procédé ou d'une clientèle, et participant aux bénéfices de l'affaire seulement après le paiement des intérêts aux obligations et aux actions privilégiées.

Ceci dit, revenons au trust de l'acier.

Ses organisateurs ont émis pour 1 milliard et demi de *bonds*,

2 milliards et demi de *preferred stock* et pour la même somme de *common stock*, ce qui donne pour l'ensemble des titres un total de 6 milliards et demi de francs. Mais ce chiffre doit être réduit, car le *common stock* ne vaut que 40 % et, de ce chef, il faut diminuer d'un milliard la somme globale qui reste donc à 5 milliards. On estime que ce capital formidable est, en grande partie, purement nominal et ne représente en argent déboursé qu'un tiers du chiffre — ce qui d'ailleurs n'est déjà pas mal.

Cette *inflation du capital* au-dessus de sa valeur réelle est une des caractéristiques des trusts. « Les adversaires du trust, remarque M. Martin Saint-Léon, disent qu'elle a pour but de permettre au trust de repasser plus tard au public des titres d'une valeur exagérée, et aussi de dissimuler les bénéfices énormes des organisateurs du trust. Le trust répond que la concentration industrielle offre de tels avantages que la majoration du capital est justifiée en fait. Les entreprises fusionnées vaudraient réellement quatre ou cinq fois ce que valaient les entreprises indépendantes. »

D'après ces financiers américains, le capital primitif ne signifierait pas grand'chose : il faudrait avant tout considérer ce qu'il peut produire. Or, de fait, si l'on s'en tient au trust de l'acier, il faut reconnaître que, dans les six premiers mois de sa fondation, ce trust a été en mesure de donner un intérêt sur la base de 5 0/0 à ses obligations et à ses actions ordinaires, et de 7 0/0 à ses actions privilégiées.

..

Examinons maintenant les résultats obtenus par les trusts et les jugements formulés sur ces coalitions capitalistes.

Dans ses études si documentées, M. Martin Saint-Léon établit d'abord que les trusts peuvent présenter de grands avantages économiques : leur organisation est de nature à diminuer de façon considérable le prix de revient et, par suite, permettrait d'abaisser notablement le prix de vente, si du moins les industriels fédérés voulaient faire profiter la collectivité des bénéfices réalisés par leur groupement.

Les avantages économiques obtenus à leur profit par les trusts sont nombreux. Voici les principaux :

1° L'extrême concentration industrielle obtenue par le trust lui permet de se procurer les matières premières à meilleur marché en raison de l'importance de ses achats. Souvent même le trust produit et extrait lui-même les matières premières nécessaires à son industrie. Ainsi le trust de l'acier a acquis des mines de houille d'un gros rendement.

2° Le trust effectue de grandes économies sur les transports. Sous le régime de la concurrence, un industriel qui seul écoule ses produits dans une région éloignée doit prendre à sa charge les frais de transport et diminuer d'autant son bénéfice, sous peine de se voir enlever la commande par un concurrent plus proche du client. Sous le régime du trust, on sert la clientèle *par zones*, chaque usine fournissant les clients domiciliés dans son voisinage. Le trust, d'ailleurs, obtient des compagnies de chemins de fer des avantages secrets que l'on a vainement tenté de prohiber. Souvent aussi le trust possède des navires et des chemins de fer : le « trust de l'acier » est propriétaire d'une véritable flotte. Il économise ainsi la redevance qu'il devrait payer à un transporteur étranger.

3° Le trust évite, en grande partie, les frais de publicité auxquels un industriel ne peut se soustraire sous le régime de la concurrence.

4° Maître du marché, le trust n'est pas forcé de consentir les longs crédits, si ruineux pour l'industrie privée.

5° Le trust, grâce aux ressources dont il dispose, a le meilleur outillage et s'assure la propriété de tous les brevets et procédés normaux de fabrication.

6° Le trust engage les meilleurs ingénieurs, les meilleurs vendeurs. Sa devise est celle-ci : « Il faut, à tout prix, avoir à son service les hommes les plus capables de la spécialité. »

7° Le trust donne le maximum d'effet utile à la production. Il ferme toutes les usines qui ne sont pas jugées nécessaires et fait marcher les autres à *plein*. Par là, il réduit les frais de personnel et de combustible ; il réduit au minimum le chômage et régularise la production ; il peut, grâce aux moyens d'information

dont il dispose, la maintenir à peu près en équilibre avec la consommation.

On le voit donc, les trusts se trouvent en mesure de réaliser d'importantes économies tout en utilisant un matériel perfectionné et un personnel d'élite.

On ne s'étonnera donc point qu'ils puissent obtenir des bénéfices considérables : ainsi le trust du pétrole, constitué au capital de 100 millions de dollars, a recueilli de 1896 à 1898 des bénéfices nets qui s'élevaient à plus de 94 millions de dollars, c'est-à-dire que son capital initial a été presque entièrement remboursé en ces trois années.

..

Que les trusts puissent rapporter de gros revenus à leurs fondateurs et actionnaires, la chose est aujourd'hui démontrée. Mais ces associations ont-elles, en même temps, une heureuse influence sur les prix de vente? La question ne saurait être indifférente, car c'est l'intérêt du consommateur — c'est-à-dire de Monsieur tout le monde — qui se trouve en jeu.

Or, par les trusts, *presque toujours les prix de vente ont augmenté*. On cite, il est vrai, l'exemple contraire du trust du pétrole. « La *Standart oil Company*, dit M. Siegfried qui ne manque pas de tendresse pour les trusts, n'a pas fait hausser le prix du pétrole. Au contraire, en simplifiant le système de vente, en diminuant le personnel, en amenant le pétrole raffiné dans les villes et dans les ports d'embarquement par des canalisations spéciales et en utilisant mieux les sous-produits, la Compagnie a diminué sensiblement ses prix de revient, et, tout en gagnant davantage, elle a pu vendre à meilleur marché, au grand avantage des consommateurs. »

Nous ne discuterons pas cet exemple unique. Nous préférons citer quelques faits qui viendront infirmer les déclarations optimistes de M. Siegfried. « A la suite de la formation du trust du sucre, en 1887, le prix du raffinage du sucre, comprenant le coût de la fabrication et le bénéfice du raffineur, a augmenté de $1/4$ à $1\ 1/4$ de cent; or, une hausse de un cent, sur la livre de sucre, correspond, pour la consommation

totale des États-Unis, à une somme de 175 millions de francs, payés en plus, par le public. La formation du trust du fer-blanc (1898) a coïncidé avec une forte hausse de ce produit, hausse que l'augmentation de la demande n'expliquait qu'en partie. Enfin, M. Jenks, statisticien de l'*Industrial commission*, qui a fait une étude détaillée du mouvement des prix, depuis trente ans, et en a analysé les causes, attribue aux trusts une influence constante dans le sens de la hausse. »

Il est certain que si, par hasard, un industriel ou un second trust organisait la concurrence, le trust, déjà en possession du marché, diminuerait momentanément ses prix afin de vaincre et même de ruiner le rival qui surgit. Mais, la victoire obtenue, il élèverait les tarifs à un chiffre d'autant plus fort qu'il aurait dû consentir plus de sacrifices pour conserver son monopole. Aussi, nous semble-t-il à peu près évident qu'un trust, maître de la situation, sera amené à pousser à fond ses avantages; on ne saurait vraisemblablement attendre de lui une baisse de prix sérieuse et durable.

Si donc l'on se place au point de vue de l'intérêt pratique du public consommateur, on ne peut approuver ces puissantes coalitions capitalistes qui, en somme, profitent démesurément à quelques individualités, plus habiles, mieux douées que d'autres pour le *struggle for life*.

En se plaçant d'ailleurs à un point de vue plus élevé, on ne saurait porter sur le trust un jugement moins défavorable. « Son influence, dit avec raison M. Martin Saint-Léon, est pernicieuse. Le trust favorise la corruption politique. Il lui faut acheter le concours d'hommes publics pour éviter les votes de lois qui paralyseraient ses opérations, et donner des pots-de-vin innombrables. On peut voir, dans le régime des trusts, un autre péril plus grave encore. Il supprime peu à peu la classe des industriels et des commerçants indépendants. Il concentre entre quelques mains toutes les sources de la production. Les Américains sont en train de devenir un peuple d'employés et d'ouvriers à la solde d'une féodalité industrielle... »

Ce sont là autant de raisons pour nous faire souhaiter que les trusts restent choses essentiellement américaines. A ceux que

ces raisons ne convaindraient pas, nous nous permettrons de faire remarquer que cette évolution économique — si conforme aux affirmations de Karl Marx — faciliterait singulièrement l'avènement du régime socialiste : sous un pareil régime, l'État ne serait que le trust des trusts.

MAX TURMANN.

Publications Syriaques

Il existe actuellement dans les régions avoisinant le lac d'Ourmiah, en Perse, un groupe considérable de chrétiens qu'on peut évaluer à plus de deux cent mille. Ce sont les débris de ces florissantes églises nestoriennes qui, pendant des siècles, ont lutté avec courage et versé des flots de sang pour la conservation de leur foi, persécutée par les rois de Perse et plus tard par les envahisseurs musulmans. Parmi ces chrétiens, un noyau important est rattaché depuis plusieurs centaines d'années à l'Église romaine; ils ont pris à l'époque de leur conversion le nom de Chaldéens et sont sous la juridiction d'un patriarche qui porte le titre de Babylone et réside à Mossoul. Ils ont conservé comme langue liturgique l'ancienne langue syriaque dans sa forme du dialecte oriental, qu'ils appellent « chaldéen », et ils parlent encore comme langue usuelle un dialecte plus moderne, qui en dérive directement et n'en diffère guère plus que le grec moderne du grec classique.

Depuis une cinquantaine d'années, les missionnaires protestants anglais et américains ont établi à Ourmiah le centre d'une mission et d'une propagande très active. Leur action s'exerce d'une double manière. Ils essayent de constituer des chrétientés protestantes; ce qui n'est pas facile, le défaut de culte extérieur inspirant aux Orientaux une répugnance instinctive pour le protestantisme. En outre, et avec plus de succès, grâce aux abondantes ressources pécuniaires dont ils disposent, ils s'efforcent de mettre des obstacles à la conversion des Nestoriens qui constituent encore la majeure partie de la population chrétienne. Leur principal moyen d'action est la propagande par les livres. Ils ont établi à Ourmiah une imprimerie qui distribue abondamment les ouvrages de propagande anticatholique.

De leur côté, les Pères Lazaristes, qui ont une mission en cet endroit, font tous leurs efforts pour anéantir les effets pernicieux de la propagande protestante. Jusqu'en ces derniers temps, au point de vue de la propagande par les écrits, ils étaient, faute de ressources, restés inférieurs aux protestants. Il n'en est plus ainsi maintenant. Le P. Paul Bedjan, Chaldéen d'origine, après avoir longtemps travaillé à évangéliser ses compatriotes, est venu se fixer en Europe et s'est appliqué à éditer à l'usage des Chaldéens, dans leur propre langue, une série d'ouvrages magnifiquement imprimés dont la diffusion doit être un puissant moyen de propagande religieuse.

L'année dernière encore deux beaux volumes sont venus enrichir cette collection. Le second renferme la première partie des œuvres de saint Isaac d'Antioche (1). Il y aurait une étude intéressante à faire sur ces œuvres. Nous y reviendrons lorsque la publication sera complète.

L'autre volume est intitulé : *SANCTI MARTYRII, qui est SAHDONA, quæ supersunt omnia* (2).

L'histoire de Sahdona est très intéressante. M. Bedjan a fort bien résumé, dans l'Avant-propos de son livre, tout ce que les chroniqueurs nous ont transmis à son sujet. Nous lui laissons ici la parole :

« Sahdona, dit-il, naquit au commencement du VII^e siècle, à Halmon, village du diocèse de Beit-Nouhadre (en Mésopotamie). Sa mère, une pieuse chrétienne, vivait dans l'intimité d'une dame Chirin qui s'était consacrée à Dieu et aux bonnes œuvres. Elle avait inculqué à son fils, dès son enfance, l'amour de la vie religieuse dont celui-ci devait retracer plus tard les règles et les pratiques avec une conviction enthousiaste. « Mieux vaudrait pour moi la mort que la vie, « mon fils, répétait-elle constamment, que de te voir, — à Dieu ne « plaise ! — captivé par le monde comme les autres hommes. » Nobles paroles qui rappellent celles que la reine Blanche adressait à son fils saint Louis. N'est-ce pas sous l'empire de cette idée que cette sainte femme donna à son enfant le nom de « Petit Martyr », *Sahdona* ou, sous une forme grecque, *Martyrios* ? Le nom de *Bar-Shodé*, par lequel on désignait quelquefois Sahdona, paraît être une retraduction du grec *Martyrios*. »

Sahdona fit des études complètes à l'école de Nisibe (3) qui était alors florissante. C'est probablement à cette école que se développa son penchant pour le catholicisme dont il fit profession dans son *Traité sur la perfection*. Un courant accentué vers le catholicisme s'était

(1) *Homilix sancti Isaaci Antiocheni*, t. I (syriace).

(2) Paris, 1902, 95, rue de Sèvres, in-8°, 874 p. (en syriaque), avec une préface de XXI p.

(3) Voir sur cette célèbre école : J.-B. CHAUBOT, *L'École de Nisibe ; des statuts, son histoire*, Paris, 1896.

formé chez les Nestoriens à la fin du vi^e siècle sous l'influence de Henana d'Adiabène, le successeur de Joseph Houzzaya à l'école de Nisibe. Ce professeur suivit dans ses traités les commentaires bibliques de saint Jean Chrysostome et s'éloigna de ceux de Théodore de Mopsueste. Sahdona déclare dans son *Traité* que ses explications des Saintes Écritures sont conformes à l'enseignement qu'il avait reçu de ses maîtres. Henana eut pour partisans Joseph d'Adiabène ou Joseph Hazzaya, Isaac de Ninive, Isaïe de Tahal, Jean Saba ou Jean de Dalyata, et encore d'autres écrivains célèbres chez les Syriens. Ichoyab de Gedala, devenu plus tard patriarche des Nestoriens sous le nom d'Ichoyab II, que Sahdona accompagna dans son ambassade en Occident, lorsqu'il fut envoyé par le roi de Perse près de l'empereur Héraclius, fut accusé lui-même d'avoir fait profession de catholicisme et d'avoir anathématisé Nestorius, sinon, disait-on, il n'aurait pas été admis par les Grecs à célébrer les saints mystères. Il n'est donc pas croyable, que Sahdona ait été ensorcelé et converti au catholicisme, pendant son retour de cette ambassade, par l'abbé d'un couvent situé près d'Apamée, en Syrie. Ce récit, dont Thomas de Marga, un auteur nestorien du viii^e siècle, s'est fait l'écho, ne doit cependant pas être considéré comme une légende; il doit être compris dans ce sens que Sahdona aurait éprouvé le désir de visiter le saint vieillard dont il partageait la foi. Ichoyab III, d'Adiabène, patriarche des Nestoriens, semble faire allusion à cet événement lorsqu'il dit que Sahdona avait été converti récemment dans une *chambre secrète*.

Ses études terminées, Sahdona partit de Nisibe et se rendit auprès de Mar Jacques qui avait quitté le couvent d'Abraham, sur le mont Izla, non loin de Nisibe, pour aller fonder le célèbre couvent de Beit-Abé, dans le diocèse de Marga, au delà du Tigre. Jacques accueillit le nouveau venu, lui conféra l'habit monacal et le nomma assistant de Qamicho qui était préposé à la construction du monastère. C'est de là qu'Ichoyab de Gedala, député vers Héraclius, le fit venir pour l'emmener dans son ambassade. Revenu de l'Occident, Sahdona rentra au couvent de Beit-Abé, et il y rédigea le traité sur l'ascétisme qui est publié dans le présent volume.

Ce traité ne fut connu qu'après la nomination de Sahdona à l'évêché de Mahozé d'Arévan, ville de la province de Beit-Garmaï, qui s'étend sur la rive gauche du Tigre. On comprend la colère que cette divulgation excita dans le haut clergé nestorien, où Sahdona jouissait d'une grande considération autant par son érudition et son éloquence que par son insigne piété. Ichoyab d'Adiabène, plus tard patriarche et alors métropolitain de Mossoul et d'Arbèle, qui était son ami et qui avait agi en faveur de son élévation au siège de Mahozé, employa tous les moyens pour le ramener à la doctrine nestorienne. Sahdona semble avoir été ébranlé à diverses reprises. Suivant Ichoyab, il se

serait rétracté huit fois en plein synode, trois fois par écrit et cinq fois verbalement.

Repoussé et persécuté par ses amis, Sahdona mena dès lors une vie de misères et de tribulations. Après avoir quitté son siège épiscopal dont le patriarche Mar-Emmeh l'avait dépossédé, il se retira, rapporte-t-on, dans la montagne pour y vivre en ermite. Mais la vie solitaire ne pouvait satisfaire son ardente nature d'apôtre. Il reconnaît dans les dernières pages de son *Traité* qu'il ne pouvait se détacher de la vie du monde. C'est peut-être de cette montagne qu'il envoya sa réponse au frère Bar-Schaba qui lui demandait de lui indiquer sa demeure pour aller le rejoindre. Il conseille à celui-ci de rester dans le monde où l'on peut faire son salut en rendant service à ses semblables.

Sahdona quitta sa retraite et réussit à se faire nommer évêque d'Édesse en protestant auprès d'Héraclius de la sincérité de sa confession catholique. Mais les Édessiniens, qui étaient jacobites, c'est-à-dire monophysites, ne voulaient pas d'un évêque dyophysite. Ils accusèrent Sahdona d'être nestorien et ils obtinrent d'Héraclius sa déposition. Sahdona se retira alors sur la colline d'Édesse où il vécut dans une grotte. Il ne quitta plus sa retraite — il y finit ses jours — malgré les sollicitations de ses anciens amis qui désiraient le faire rentrer dans le giron de l'Église nestorienne. Gabriel Tauréta, abbé du couvent de Beit-Abé, alla le chercher dans sa grotte, mais il ne put triompher de sa résistance, bien qu'il ait prétendu l'avoir vaincu dans la discussion qu'il eut avec lui : « Moi, Gabriel, enflammé d'un zèle ardent, je me rendis à Édesse et là je discutai avec lui et je le confondis », est-il raconté dans le livre de Ichodenah, évêque de Bosra (1). De là vint la légende que Sahdona s'était finalement rétracté et était mort en confessant la doctrine nestorienne.

« S'il faut en croire ce même Ichodenah, ou l'auteur qu'il reproduit, Sahdona, après sa déposition du siège épiscopal d'Édesse, aurait imploré le pardon du patriarche Mar-Emmeh et aurait demandé sa réintégration dans le siège de Mahozé d'Arévan devenu vacant par la mort de Saba; Mar-Emmeh se serait laissé toucher, mais Ichoyab d'Adiabène, alors métropolitain d'Arbèle, l'aurait bientôt dissuadé d'accéder à cette demande. Ce récit peut n'être qu'un doublet de la première déposition de Sahdona.

En dehors du traité sur la vie religieuse, Sahdona est indiqué par Thomas de Marga comme l'auteur de *Consolations* (ou Oraisons funèbres) et d'*articles sur différents sujets*, parmi lesquels on peut ranger les *Sentences* de sagesse dont quelques-unes nous sont

(1) Cf. J.-B. CHADOT, *Le Livre de la Chasteté* par Jésusdenah, Rome, 1896 p. 56 de la traduction.

parvenues et sont publiées dans ce volume à la suite des lettres de notre auteur. Il écrivit encore une *Histoire de Mar Jacques*, le fondateur du couvent de Beit-Abé, et des ascètes orientaux. On vantait surtout l'oraison funèbre qu'il prononça à la mort de Mar Jacques. « Cette oraison, dit Thomas de Marga, témoigne de l'élévation de son intelligence et de la puissance de sa parole ; il aurait été un écrivain de génie, si à la fin il ne s'était égaré et ne fût sorti de l'Église. »

L'ouvrage le plus célèbre et le plus considérable de Sahdona, celui qui forme la majeure partie du volume publié par M. Bedjan, est son traité de théologie ascétique et morale dont nous avons parlé. Le titre manque par suite de la disparition des premiers chapitres ; mais Sahdona désigne lui-même l'ouvrage en plusieurs passages par ces mots : *Livre de la perfection des œuvres*.

Ce traité est divisé en deux parties : la première comprenait quatre livres répartis en vingt-deux chapitres, la seconde n'a qu'un seul livre divisé en quatorze chapitres.

Des vingt-deux chapitres qui formaient la première partie, nous ne possédons plus que les six derniers. Le début manque dans le manuscrit. La seconde partie est complète. Les six chapitres qui nous restent de la première partie parlent de la vie monastique, du détachement du monde, de la vie commune, de la vie solitaire et de ses combats. Les chapitres de la seconde partie traitent de la foi, de l'espérance, de la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain, de la pauvreté et de l'abnégation, de la virginité et de la chasteté, du jeûne et de la mortification, de la prière, de l'office divin, de la Messe, de l'action de grâces après la Communion, de la lecture et des veilles, de la pénitence, de l'humilité, de l'obéissance, de la patience, de la présence de Dieu et de la vigilance.

Sahdona, dans son *Traité*, se montre un croyant convaincu et pénétré de la grandeur de sa tâche. Il pratiquait avec ardeur la vie monastique. Thomas de Marga dit en parlant de son séjour dans le couvent de Beit-Abé : « Sahdona s'assujettit suffisamment aux pratiques de la vie religieuse par l'abstinence, le jeûne, les veilles et la prière sous la direction de Rabbân (Mar Jacques). On sait qu'il éprouva aussi la douceur de la pureté des mœurs que goûte une âme convaincue, à en juger par les pensées qu'il a exprimées dans son traité sur la chaste vie de l'ascète. »

Les auteurs syriens ne parlent pas des *Lettres* de Sahdona. M. Bedjan en publie cinq. La première est adressée à un religieux nommé Gabriel qui voulait changer de couvent. Les conseils que l'auteur lui donne pour l'engager à rester là où il est, sont parfaitement bien choisis. Les deux suivantes sont adressées à un autre religieux appelé Bar-Schaba qui voulait aller se joindre à lui ; il l'exhorte

d'une manière particulière à éviter la société des riches. La quatrième est adressée à un religieux qui avait renoncé à ses vœux pour rentrer dans le monde. C'est un beau traité qui parle de la vocation, de la gravité de la chute, de l'efficacité de la pénitence qui répare tout, de la confiance en Dieu, du danger de résister à la grâce et qui donne d'excellents conseils pratiques. La cinquième épître est adressée à un autre religieux, nommé Jean, à propos du *Livre de la perfection*; elle parle surtout de la vie contemplative.

M. Bedjan a fait suivre ces lettres des quelques sentences morales dont nous avons parlé. Son volume contient ainsi tout ce que renferme l'unique manuscrit connu des œuvres de Sahdona; ce manuscrit, qui provient de la bibliothèque du Mont-Sinaï, appartient aujourd'hui à celle de l'Université de Strasbourg. M. Bedjan en donne une fort belle édition très soignée, entièrement vocalisée, imprimée avec beaucoup d'élégance, qui sera accueillie avec grand plaisir par les Orientalistes. Malheureusement ces œuvres resteront encore lettre close pour la plupart des théologiens et des historiens de l'Église, jusqu'à ce qu'une bonne traduction les ait mises à la portée du plus grand nombre. Nous espérons cependant qu'elle ne se fera pas trop attendre et viendra bientôt enrichir le *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium* (1) qui a reçu du public un accueil bienveillant, et de précieux encouragements qui nous montrent combien le besoin d'une semblable collection se faisait sentir.

J.-B. CHABOT.

Chronica Minora, pars prior, edidit et interpretatus est Ignatius GUIDI (syriace et latine). Paris, Poussielgue, éditeur, 1903, in-8°. Texte 40 p. (2 fr. 50); traduction, 32 p. (1 fr.).

Ce volume complet en lui-même n'est cependant que la première partie (2) d'un ouvrage qui réunira toutes les petites chroniques syriennes, la plupart très courtes, mais d'une grande importance pour l'histoire des Églises orientales. Il fait partie du *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium* dont les *Petites Annales* du 15 février ont publié le programme. Il renferme deux documents : 1° la célèbre chronique d'Édesse, écrite vers le milieu du VI^e siècle; et 2° une chronique qui se rapporte principalement aux règnes des derniers rois sassanides de la Perse (590-630).

La chronique d'Édesse avait déjà eu plusieurs éditions; M. Guidi a voulu faire mieux que tous ses devanciers : il a poussé le scrupule

(1) Voir les *Petites Annales* du 15 février (Supplément).

(2) La seconde partie a été confiée à un savant anglais, M. E. W. Brooks, qui y travaille actuellement et qui terminera le volume avant la fin de cette année.

jusqu'à reproduire le manuscrit même dans les plus petits détails accessoires de ponctuation.

Quant à la Chronique sassanide dont il avait lui-même donné l'édition princeps en 1891, il l'a soigneusement revue et fidèlement traduite. M. Guidi n'est pas seulement l'éminent orientaliste que l'on sait, c'est aussi un latiniste très distingué. Le *Corpus* des écrivains orientaux ne pouvait se présenter sous de meilleurs auspices. Ajoutons que la perfection de l'exécution matérielle confiée à l'Imprimerie nationale, l'élégance des caractères, la qualité du papier, la commodité du format, la modicité du prix, jointes à la facilité donnée aux non-orientalistes de se procurer séparément la traduction, assurent d'avance à cette collection un succès que garantissent d'ailleurs les noms des savants qui en ont assumé la direction.

J. LABOURT.

Synodicon Orientale, ou recueil des Synodes nestoriens, par J.-B. CHABOT. Notices et extraits des manuscrits. Tome XXXVII. Paris, Klincksieck. — 1903.

M. l'abbé Chabot vient de donner au public un ouvrage des plus importants, qui augmentera encore la notoriété que lui ont valu ses nombreuses publications orientales. Celle-ci est de nature à attirer l'attention des savants qui ne sont pas spécialisés dans les études syriaques, et même des ecclésiastiques qui portent quelque intérêt aux questions historiques, canoniques et liturgiques.

Le *Synodicon Orientale* est, comme son nom l'indique, la collection des conciles de l'Église syrienne orientale, ou nestorienne. Cette collection a été close à la fin du XVIII^e siècle par le catholicos nestorien Timothée I^{er}. Elle se compose essentiellement des actes de douze synodes, échelonnés du V^e au VIII^e siècle : les synodes d'Isaac (410), de Jabbalaha (420), de Dadjkoûs (424), d'Acacius (486), de Babai (497), de Maraba (544), de Joseph (554), d'Ezéchiél (576), de Jésusyut I^{er} (585), de Sabarjésus (598), de Grégoire (605), de Georges I^{er} (676), et de Hénanjésus II (773). M. Chabot a ajouté à ces actes un certain nombre de pièces détachées, qui étaient insérées dans les manuscrits de cette sorte de *Corpus juris* nestorien.

L'ouvrage est divisé en deux parties : le texte syriaque, établi avec le plus grand soin d'après deux manuscrits de Paris et de Rome, la traduction française, aussi littérale que possible, qui permet l'accès d'un monument très important et très curieux aux érudits qui ne sont pas versés dans les langues orientales. On n'attend pas de nous dans cette brève notice un examen détaillé de cette traduction. Il

nous suffira de dire qu'elle est très fidèle et très minutieuse. Les notes et les appendices, ainsi que les tables, seront très utiles aux travailleurs.

Les liturgistes liront et étudieront avec fruit la lettre de Jean de Daraï (p. 427 et suiv.) où le catholicos Jesuyabh I^{er} répond à des questions que lui avait posées cet évêque au sujet de la *signatio sacramenti*, de l'ordre à observer dans la distribution de la communion, des usages permis de l'huile baptismale. Ces articles contiennent la plus ancienne attestation que nous possédions de la liturgie nestorienne.

Les canonistes remarqueront le canon VI de la même lettre (p. 433) : « de celui qui a péché secrètement et se repent en secret, mais craint de le dévoiler de peur d'être découvert et d'avoir à souffrir la violence et le mépris des cruels et des moqueurs; et ne pourra-t-il de quelque manière se corriger, trouver sa guérison et éviter de périr. » Jesuyabh I^{er}, tout en conseillant au pécheur de dévoiler au prêtre ses iniquités, et en l'invitant même à chercher en dehors de sa résidence un confesseur en qui il ait confiance, s'il ne croit pas pouvoir s'accuser à son propre prêtre, admet la possibilité d'une rémission obtenue par la seule pénitence intérieure. Non moins curieux est le canon III du concile d'Acacius (p. 303) qui interdit le célibat aux élèves de tous ordres, sous peine de censures et d'anathème. Plusieurs conciles, et notamment celui de Marube, contiennent de longs développements sur les empêchements au mariage.

Enfin les historiens de l'Église trouveront dans le *Synodicon* une mine d'informations très précieuse. L'histoire de l'Église nestorienne a été écrite par Assemani au xviii^e siècle avec une compétence incontestable. Mais il n'avait guère à sa disposition que des compilations tardives, qu'il ne pouvait contrôler par les documents originaux. Les actes synodaux comblent cette lacune. Leurs datations, généralement très précises, fournissent une contribution importante à l'établissement de la chronologie de l'Église orientale, et nous renseignent sur certains faits importants que les annalistes et les abrégiateurs avaient ignorés ou notablement défigurés. Sur-tout, les synodes renferment des documents officiels, d'après lesquels nous pouvons nous faire une idée plus exacte de l'évolution intérieure de l'Église nestorienne, et plus particulièrement du développement des théories théologiques de l'école de Théodore de Mop-sueste et de Théodore, jusque-là très imparfaitement connu. Les théologiens remarqueront que les professions de foi officielles sont fort éloignées du nestorianisme naïf et fruste que nos manuels réfutent avec tant de désinvolture et d'aisance.

En terminant, nous exprimerons le vœu que M. l'abbé Chabot

puisse faire paraître bientôt, dans ce *Corpus* des écrivains chrétiens dont il a pris l'initiative, le reste des décisions canoniques qui n'ont pas trouvé place dans le *Synodicon* de Timothée.

J. LABOURT.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour collectifs de famille. — En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicables aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités, applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales ; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1^{re} classe et de 3,3 0/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyages de famille seront certainement très appréciées.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

SOMMAIRE

Publications anglaises, par G. MOREL, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris, p. 81. — « Aristote », par A. DEFRÉCHOU, maître de conférences à l'Institut catholique de Toulouse, p. 88. — Bibliographie, p. 94.

Publications Anglaises

STONE, *le Saint Baptême*; — HALL, *la Confirmation*;
TREVELYAN, *le Dimanche*.

« C'est semble-t-il, répondre à l'un des besoins de notre temps que de traduire la solide science théologique, laquelle ne fait pas faute, dans le langage de la religion pratique de tous les jours, et, tout en faisant route entre ce qu'on appelle d'une part la simple doctrine et d'autre part l'érudition, de fournir à ceux qui le réclament un enseignement lisible et de bon aloi sur les sujets compris sous ce titre commun : la Religion chrétienne. » Ainsi s'expriment le Rév. W. C. E. Newbolt, chanoine et chancelier de Saint-Paul de Londres, et le Rév. Darwell Stone, principal du collège des Missions de Dorchester, dans une préface commune à tous les volumes de la collection intitulée : *The Oxford Library of Practical Theology*. A en juger par les trois volumes que nous avons eus sous les yeux, les auteurs auxquels l'on s'est adressé ont fort bien compris leur tâche, et les catholiques pourront trouver quelque intérêt à apprendre, dans des livres d'une lecture facile et attrayante, quel aliment doctrinal le clergé anglican offre aujourd'hui à « ce nombreux corps de laïques dévots, qui désirent s'instruire, mais que n'attirent pas les savants traités destinés aux théologiens ».

Le Rév. D. Stone s'est chargé lui-même du volume sur le *Saint Baptême* (1). Il s'y est proposé « de donner un exposé simple et clair de l'histoire de l'administration du saint Baptême, ainsi que de la doctrine chrétienne sur le Baptême ». Il ne s'est pas préoccupé d'accumuler les renseignements historiques ; ceux qu'il a donnés sont bien choisis, et ils sont exacts. Ils apprendront aux lecteurs comment le baptême était administré dans l'antiquité chrétienne, comment on y préparait les catéchumènes et comment les cérémonies anciennes sont devenues les rites actuels. Dans l'Église anglicane, le cérémonial du baptême a été grandement simplifié à la suite de la Réforme.

(1) *Holy Baptism*, 303 p. petit in-8°. Londres, Longmans, 1901.

Toutefois, « les traits essentiels, dit M. Stone, et les plus précieux des traits non essentiels furent soigneusement conservés. Un cérémonial s'était élaboré, dont les complications tendaient à obscurcir la vérité dans l'esprit de beaucoup. En réagissant, on laissa de côté une grande part de ce qu'il avait de beau et d'instructif ». M. Stone regrette que le moyen âge, abandonnant les usages primitifs, ait séparé la confirmation du baptême, il souhaite que « les synodes des provinces de Cantorbéry et d'York, agissant d'après les principes fortement affirmés par l'Église d'Angleterre au XVI^e et au XVII^e siècle, restaurent la coutume primitive d'administrer la Confirmation et la Première Communion aussitôt après le Baptême, aussi bien dans le cas des petits enfants que dans celui des adultes ». Il n'oublie pas que, de nos jours, c'est surtout au moment de recevoir la Confirmation que les enfants sont instruits de leur religion, mais il estime qu'on a tort de préférer l'utilité « subjective » de cette préparation à la valeur « objective » qu'aurait la possession, durant toute l'enfance, de la grâce de la Confirmation. Il regrette aussi que le Baptême soit conféré aujourd'hui avec si peu de solennité ; l'éclat extérieur devrait manifester l'importance de l'acte surnaturel qui s'accomplit.

M. Stone est en effet de ceux qui, dans l'Église anglicane, attribuent au sacrement de Baptême toute l'efficacité que lui reconnaît l'Église catholique. Il a même à ce propos une affirmation qui est de nature à surprendre non seulement les catholiques, mais aussi, pour d'autres raisons, bien des anglicans. « La doctrine de la Sainte Écriture et des Pères, dit-il, fut affirmée soigneusement dans les déclarations officielles de l'Église de Rome au Concile de Trente, et, d'une manière encore plus distincte, dans le *Livre de la Prière commune* de l'Église d'Angleterre. » On pourra contester que la liturgie anglicane soit plus précise que les définitions du Concile de Trente ; on doit reconnaître cependant que le *Prayer Book* affirme que le Baptême remet les péchés et régénère spirituellement par le Saint-Esprit. Les évêques du temps de Charles II tinrent à y exprimer, en dépit des puritains, la doctrine de la régénération baptismale. Les rédacteurs des trente-neuf articles avaient été bien moins exigeants ; s'ils ont voulu simplement marquer « le minimum de la doctrine que nul évêque, nul diacre n'a le droit de nier dans son enseignement public », ils ont placé ce minimum un peu bas, et l'on ne peut s'étonner que ceux qui retournent maintenant vers les sources anciennes de la tradition ne s'en trouvent pas satisfaits.

Parmi les anglicans de plus en plus nombreux qui croient à la régénération baptismale, une opinion a été dans ces dernières années savamment défendue, d'après laquelle, nous dit M. Stone, le don du Saint-Esprit dans le Baptême serait simplement une opération exercée du dehors par le Saint-Esprit dans l'âme ; le Saint-Esprit ne

demeurerait pas personnellement dans l'âme avant la Confirmation. M. Stone combat cette opinion. A son avis, les formulaires de l'Église anglicane établissent une connexion entre la réception du Baptême et la présence personnelle du Saint-Esprit dans l'âme, et en cela, ils sont fidèles aux autorités dont se réclame l'Église d'Angleterre : « l'Écriture Sainte et l'Église indivisée ». On doit d'autant plus se réjouir, ajoute-t-il, que telle soit la vraie doctrine, qu'en Angleterre un grand nombre de personnes baptisées ne reçoivent jamais la Confirmation. La discussion soulevée a du reste un côté consolant. Si l'on a pris la peine de discuter sur la nature du don du Saint-Esprit à l'âme de ceux qui sont baptisés, c'est que l'on est fermement convaincu que « la grâce conférée dans le Baptême est d'une haute valeur et qu'elle comprend le don de la régénération et de l'adoption. C'est une preuve de ce fait que, si la doctrine du baptême, contenue dans le *Livre de la Prière commune*, a pu être grandement obscurcie en Angleterre en des jours d'indifférence, il y a du moins aujourd'hui un corps très nombreux de membres de l'Église d'Angleterre disposés, dans toute discussion des détails relatifs aux dons baptismaux, à prendre ce point de départ, que les baptisés reçoivent une nouvelle naissance à la vie éternelle, qu'ils sont faits, en un sens non figuré, membres du Christ et enfants de Dieu, et qu'ils reçoivent, sinon la présence personnelle, du moins la spéciale opération de Dieu le Saint-Esprit ».

*
*
*

L'auteur du volume sur la *Confirmation* (1), le Très Rév. A. C. A. Hall, évêque anglican de l'État de Vermont, est de ceux qui entendent les effets du Baptême autrement que M. Stone. Les *Actes des Apôtres* signalent diverses circonstances où les Apôtres ont conféré le Saint-Esprit par l'imposition des mains. M. Hall examine les termes du texte sacré; il estime, avec le P. Puller, qu'on doit les entendre « d'un don d'un nouveau genre, et non pas simplement d'une activité nouvelle d'une présence déjà reçue ». Puis, les anciens auteurs chrétiens attribuaient le don du Saint-Esprit aux rites qui suivaient le Baptême, soit à l'onction, soit à l'imposition des mains, soit aux deux rites ensemble. Au Baptême on rattachait la rémission des péchés, l'incorporation dans le Christ, la naissance à une vie nouvelle. On convenait que ces effets étaient dus à l'opération de l'Esprit de Dieu, mais on disait de ceux sur lesquels l'évêque n'avait pas complété les rites habituels, qu'ils n'avaient pas le Saint-Esprit. Ainsi, le chrétien baptisé serait membre du Christ, mais c'est seulement par la Confirmation qu'il deviendrait temple du Saint-Esprit. Il y aurait entre le Baptême et la Confirmation une union aussi étroite qu'entre les deux

(1) *Confirmation*, 226 p. Longmans, 1902.

parties du sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur. On ne peut recevoir le corps du Christ sans participer de quelque manière à son sang; et cependant le pain et le vin sont donnés séparément, l'un aussitôt après l'autre. La Confirmation devait suivre le Baptême, comme la communion au vin suit la communion au pain. Assurément cette comparaison est ingénieuse; elle étonne cependant sous la plume de théologiens qui non seulement conviennent que la Confirmation est un sacrement distinct du Baptême, mais qui de plus veulent grandir la grâce de la Confirmation au détriment de celle du Baptême.

Et puis, que peut bien être cette vie nouvelle à laquelle nous naissons par le Baptême, si on la distingue et si on la sépare de la présence de l'Esprit de Dieu dans nos âmes? D'après Seabury, le premier évêque anglican des États-Unis, « dans le Baptême, nous sommes créés de nouveau dans le Christ Jésus, par l'opération du Saint-Esprit; dans la Confirmation, la nouvelle création est animée et rendue capable de vivre selon sa nouvelle nature par l'énergie du même Saint-Esprit. Lors de la première création de l'homme, Dieu fit d'abord le corps, et ensuite y inspira un souffle de vie pour animer le corps qu'il avait fait...; ainsi, dans notre nouvelle création, nous sommes ensevelis avec le Christ dans le Baptême, nous mourrons à la vie ancienne du vieil homme, et nous ressuscitons à une vie nouvelle; dans la Confirmation, le Saint-Esprit, principe de cette vie nouvelle, régénérée, spirituelle, est infusé en nous d'en haut ». Qu'est-ce à dire, sinon que dans le Baptême nous naissons et — nous ne naissons pas?

Un autre défenseur, et des plus savants, de la même théorie, le Rév. A. J. Mason, chanoine de Cantorbéry, après tout un volume consacré à l'étude de la question (1), se garde des affirmations trop tranchées. Selon lui, c'est seulement à la Confirmation que le Saint-Esprit vient faire sa demeure habituelle dans nos âmes. Cependant, « la nouvelle relation établie par le Baptême entre nous et le Christ établit nécessairement une nouvelle relation entre nous et le Saint-Esprit. En un sens, nous le recevons alors... Sa grâce agissant en nous par le Baptême et dans le Baptême, avant la Confirmation, n'est pas seulement une grâce prévenante, ou une grâce qui agisse sur nous du dehors. C'est une grâce habituelle qui entre dans la composition même de notre être ». Évidemment, si M. Mason cherche d'une part à grandir la Confirmation, il est d'autre part préoccupé de ne pas diminuer le Baptême. Rien d'étonnant du reste que le premier souci l'emporte parfois sur le second dans un pays où l'on a

1. *The Relation of Confirmation to Baptism as taught in Holy Scripture and the Fathers* (La relation de la Confirmation au Baptême, d'après l'enseignement de la Sainte Écriture et des Pères). Londres, 1893.

craint longtemps, où beaucoup craignent encore, de compter la Confirmation au nombre des sacrements.

M. Hall lui-même tient beaucoup moins à établir son opinion sur la manière dont les grâces divines se partagent entre le Baptême et la Confirmation, qu'à réfuter l'« idée protestante » d'après laquelle la Confirmation n'est que la ratification, à un âge capable d'un choix délibéré, des promesses faites par les parrains et marraines lors du Baptême. De cette idée, il n'y a pas la moindre trace dans l'antiquité chrétienne. La Confirmation, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, est exactement ce qu'était à l'origine l'imposition des mains des Apôtres. Si la présence de l'Esprit-Saint ne se manifeste pas par des dons extraordinaires, c'est, selon l'explication de saint Augustin, que les manifestations extérieures de l'action divine ne sont plus nécessaires depuis l'expansion du christianisme. Quant aux dons intérieurs, qui illuminent et sanctifient l'esprit et le cœur, les chrétiens en ont toujours le même besoin ; Dieu continue à les accorder par l'intermédiaire de ses ministres.

On sait que, d'après les trente-neuf articles, il y a deux sacrements institués par le Christ Notre-Seigneur dans l'Évangile, savoir le Baptême et la Cène du Seigneur (art. 25). Nombreux sont cependant les théologiens anglicans qui parlent de sept sacrements. M. Hall considère la Confirmation comme un sacrement d'ordre inférieur au Baptême ou à la Cène parce que l'Évangile ne nous dit pas que le Sauveur en ait institué expressément le signe extérieur. Les évêques anglicans imposent les mains séparément à chacun de ceux qu'ils veulent confirmer ; ils prétendent se conformer ainsi plus exactement à l'exemple des Apôtres. L'onction et le signe de la croix ont été abandonnés. « Ainsi, dit M. Hall, comme dans l'administration du Baptême, d'édifiantes cérémonies accessoires furent perdues parce qu'elles avaient dans une large mesure obscurci le signe simple et central dont l'autorité est hors de question. » M. Hall, bien entendu, ne paraît pas soupçonner que les choix faits par les auteurs de la liturgie anglicane parmi les cérémonies traditionnelles puissent être mis en question : ce qu'ils ont laissé ne peut être qu'accessoire.

L'Église anglicane n'autorise jamais un simple prêtre à donner la Confirmation. En général, elle n'admet à la communion que ceux qui sont confirmés. A l'époque où les idées protestantes prévalaient, et où l'on caractérisait surtout la Confirmation comme une ratification des promesses baptismales, l'âge de cette cérémonie fut retardé. Tandis que le catéchisme du Concile de Trente recommande de donner la Confirmation avant douze ans, les anglicans n'acceptèrent de candidats qu'après douze ans, et, aujourd'hui encore, leurs confirmands ont habituellement quinze ou seize ans. Comme à pareil âge les enfants du peuple ont quitté l'école, il en résulte que beaucoup

d'entre eux ne sont pas confirmés et que leur instruction religieuse est très incomplète. M. Hall désire que la préparation intellectuelle des confirmands, si soignée qu'elle doive être, reste cependant subordonnée à la préparation morale et spirituelle. Il rappelle qu'on ne peut dignement renouveler les vœux du Baptême, sans avoir examiné d'abord si l'on a fidèlement accompli les obligations du chrétien, ni sans avoir pris une ferme résolution de les accomplir toujours. Les âmes troublées retrouveront la paix en confessant leurs fautes à un prêtre.

Le livre de M. Holl se termine par d'intéressantes considérations sur les sept dons du Saint-Esprit, le titre de Paraclet, le sceau de l'Esprit, les fruits de l'Esprit. Ces pages forment un excellent commentaire, moral et spirituel, des textes de l'Écriture relatifs à l'action de l'Esprit-Saint dans les âmes.

* *

Le Rév. W. B. Trevelyan, dans un volume sur le *Dimanche* (1), établit que l'observation du jour du Seigneur date des temps apostoliques. Dès l'origine du christianisme, le jour qui suit le sabbat est consacré à Dieu. Mais, à lire les anciens écrivains chrétiens, on reconnaît que le dimanche n'était pas considéré comme succédant au sabbat de la loi mosaïque. Le sabbat était aboli, ou plutôt « accompli » dans le Christ, comme toute la loi juive; le Christ avait apporté aux hommes le repos dont le sabbat n'était que la figure, le repos qui consiste à ne plus pécher. Le dimanche rappelait la Résurrection du Sauveur, et le principal devoir de ce jour consistait à prendre part à la célébration de l'Eucharistie. Les chrétiens, comme les juifs, donnaient à Dieu une partie de leur temps, un jour sur sept, mais en faisant leur don ils s'inspiraient de pensées plus hautes. « Dans l'histoire du sabbat juif, dit le Dr Dale, le repos vint en premier lieu, le culte suivit; dans l'histoire du dimanche chrétien, le culte vint le premier, le repas suivit. A l'idée du sabbat juif, le repos était essentiel et le culte accessoire; à l'idée du dimanche chrétien, le culte est essentiel et le repos accessoire. »

En Angleterre, la Réforme a exercé une puissante influence sur la manière d'observer le dimanche. Le premier résultat des bouleversements introduits dans le culte fut de diminuer rapidement le respect pour le jour du Seigneur. A la fin du XVI^e siècle, on tenait des foires et des marchés le dimanche comme les autres jours; et si quelques-uns abandonnaient leur travail, c'était pour se livrer aux querelles et aux excès de tout genre. Une vive réaction fut provoquée par l'austérité puritaine. La Bible en mains, on transporta au dimanche toutes les obligations du sabbat juif; on en vint à donner

(1) *Sunday*, in-8°, 307 p. Longmans, 1903.

au dimanche le nom du sabbat. L'importance perdue par le culte, on la donna au repos, et l'on exigea le repos le plus complet possible. On s'y prit si bien que pour quiconque n'était pas d'une extrême ferveur, le dimanche devint un jour de tristesse et d'ennui. Les enfants, auxquels on interdisait toute espèce de jeux prenaient le dimanche en horreur. L'un d'eux, auquel on demandait quel jour de la semaine il préférerait, répondait : « Le lundi, parce qu'il est le plus loin du dimanche. »

La domination des puritains passa vite, mais l'empreinte dont elle avait marqué le dimanche anglais demeura longtemps. C'est de nos jours seulement qu'ont commencé à tomber en désuétude les lois sévères portées contre le travail du dimanche. Aujourd'hui encore, le repos du dimanche est resté un usage auquel on ne peut toucher sans soulever de vives protestations. Mais si les Anglais y tiennent tant, ce n'est plus, dans bien des cas, pour un motif religieux. Beaucoup réclament leur jour de repos non pour le consacrer à Dieu, mais pour en jouir à leur aise. A Londres, les trois quarts au moins de la population n'assistent à aucune sorte d'assemblée religieuse. Tel qui, à la campagne, ne manque jamais les offices, les néglige complètement quand il est à la ville.

Le Rév. Trevelyan rappelle que la première obligation du dimanche est de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, que la première forme du culte est le sacrifice, et que les chrétiens ont leur sacrifice dans l'Eucharistie. Il est de ceux qui veulent faire revivre dans l'Église anglicane bon nombre de traditions catholiques : « Pour tous ceux qui acceptent les principes de l'Église catholique, dit-il, c'est une obligation de faire de l'Eucharistie l'acte central du culte du jour du Seigneur ; et il est juste de dire que de la part de ceux qui interprètent les formulaires anglicans à la lumière de la tradition catholique, c'est commettre une inconséquence que d'agir autrement. » Le Rév. Trevelyan veut aussi que le repos du dimanche ne soit pas un ennui, mais une récréation, au sens étymologique du mot. Que les forces du corps et de l'esprit se refassent ; que la tension excessive à laquelle on les soumet, de notre temps surtout, soit un instant relâchée ; que l'homme ait un moment pour élever sa pensée au-dessus des soucis quotidiens. Ainsi compris, le repos est une manière d'épargner son temps. Le Rév. Trevelyan désire enfin que chacun contribue à faire du dimanche des autres un beau jour, un jour qu'on aime et qu'on voit revenir avec joie. Au lieu de « la vieille et austère sévérité des temps puritains », il veut pour tous « la joie et la liberté de l'obéissance catholique ».

GUSTAVE MOREL.

Aristote ⁽¹⁾

Il est une œuvre qui mérite, à divers titres, d'arrêter l'attention de tous ceux qui, par devoir, charge d'âmes ou goût personnel, s'intéressent au développement des études philosophiques en France. C'est la Collection des « Grands Philosophes », publiée chez Alcan, sous la direction de M. l'abbé Piat, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, et professeur de philosophie à l'École des Carmes.

Cette collection compte déjà plusieurs volumes. *Socrate*, par M. Piat, et *Kant*, par M. Ruysen, ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie au Lycée de Bordeaux, ont brillamment inauguré la série. Puis, sur le moyen âge, ont paru : *Saint Augustin*, par M. l'abbé Martin; *Avicenne*, *Gazali*, par le baron Carra de Vaux, ancien élève de l'École Polytechnique, membre de Conseil de la Société asiatique; *Saint Anselme*, par le comte Domet de Vorges. Pour les temps modernes, *Pascal*, par M. Hatzfeld, *Malebranche*, par M. Joly, ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon, et *Spinoza*, par M. Couchoud, agrégé de philosophie, ancien élève de l'École normale. Et enfin, en dernier lieu, *Aristote*, par M. l'abbé Piat.

L'entreprise fait le plus grand honneur au clergé français et à l'Institut catholique de Paris. On entend dire à chaque instant que le clergé français, qui jadis tint avec tant de gloire la tête du mouvement scientifique et philosophique, semble avoir depuis longs jours déserté ce poste d'avant-garde. On nous accuse volontiers de puiser dans une stérile contemplation de nos grandeurs passées l'illusion d'une primauté privilégiée et immuable qui nous laisse dans une douce quiétude intellectuelle, car elle nous dérobe la marche du monde et le progrès des idées. Cette illusion tarit, dit-on, toutes les sources de production, et c'est avec un léger sourire qu'on parle de la « littérature ecclésiastique », comme si trop souvent elle paraissait sinon ignorante, du moins insouciante du véritable esprit scientifique. On prétend, en un mot, que nous ne comptons plus ou que nous ne comptons guère dans le monde savant.

Quelle bonne occasion d'opposer à de telles allégations un démenti péremptoire ! L'esprit scientifique inspire et pénètre toute l'œuvre de M. l'abbé Piat. Il suffit d'énumérer ses travaux antérieurs. Ses deux études sur la liberté ont été couronnées par l'Académie française. Après une incursion dans l'Apologétique, fait en mémoire de l'abbé

(1) *Aristote*, par M. l'abbé C. PIAT. Alcan, 1903.

de Broglie, M. Piat a donné une édition charmante de la *Monadologie* de Leibnitz : même après celle de M. Boutroux, il a su la rendre originale et distinguée. Mais ses deux ouvrages les plus importants sont la *Personne humaine* et la *Destinée de l'homme* : le premier couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, le second traduit en allemand par Emil Priaz zu (Ettingen-Spielberg. Ces deux ouvrages ont, sans nul doute, apporté la paix à plus d'une âme troublée : il y a, de nos jours, des âmes qui, sous l'influence des philosophies nouvelles, croient, à tort ou à raison, que tel ou tel des vieux arguments spiritualistes repose sur des bases mal affirmées, et qui attendent avec angoisse une justification nouvelle et philosophique de leurs plus chères espérances. C'est à elles surtout que s'adresse M. l'abbé Piat; avec un beau zèle et une loyauté rare, il montre que, si les progrès de la philosophie rendent une preuve inadmissible au moins dans l'état actuel de nos connaissances, il est des preuves d'un autre ordre qui favorisent nos aspirations morales et fondent en raison nos croyances les plus élevées. Ces âmes désiraient peut-être que M. Piat poursuivît ce genre d'apostolat : il reste encore tant de questions délicates, par exemple en « Dialectique transcendantale », et l'auteur de la *Destinée de l'homme* ne semble-t-il pas tout désigné pour y répondre ?

La haute compétence du directeur de la Collection garantit donc à l'avance la valeur scientifique de l'œuvre. Les noms déjà connus ou les grades universitaires des collaborateurs inspirent une parfaite confiance que les monographies publiées jusqu'ici ne font d'ailleurs qu'accréditer. J'ose même faire fond sur la librairie qui édite la Collection. Tout le monde sait que la librairie Alcan est la première librairie philosophique de France. Pour entrer dans ses catalogues, il faut avoir fait ses preuves, et vous y trouverez très clairsemés les noms de membres du clergé français. M. l'abbé Piat y figure avec les deux grands ouvrages que j'ai signalés.

Mais regardons plutôt à l'œuvre elle-même. Elle se recommande à bon droit de sa méthode. Tout sera « de première main ». On puise la science à la source même : on étudie l'auteur dans ses œuvres, et on dégage son système par « une méditation patiente et comparative » (1) de ses pensées. Le temps n'est plus décidément où l'on disait : *Græcum non legitur*. Nous n'avons plus l'aversion des textes : nous trouvons naturel que, pour connaître un auteur, on le lise. Autrefois on lisait Aristote dans saint Thomas : maintenant on lit Aristote dans Aristote. Cette « méthode interne », comme l'appelle M. Piat, s'impose pour les grands philosophes plus encore que pour les autres. « Les écrits d'Aristote ont comme disparu sous une couche

(1) *Aristote*. Préface, VIII.

profonde de commentaires dont l'inspiration est on ne peut plus diverse. Vu cette variété d'opinions, il ne reste qu'un moyen de savoir à quoi s'en tenir, c'est de se rabattre sur l'original et de l'étudier pour lui-même (1) ». Le maniement des textes est délicat et austère : il demande quelque compétence et quelque abnégation. Le démontrer serait ici hors de propos : on en prendra une idée dans le dernier volume, *Aristote*. Si je ne me trompe, on sera confondu devant cette infinité de références données avec une conscience et une vaillance admirables, et, en présence d'une étude si serrée et si minutieuse, on ne doutera plus de ce que coûte ni de ce que vaut le travail du savant.

C'est donc au philosophe lui-même que l'on doit tout d'abord demander le secret de sa pensée. Pour mieux entendre sa voix, faut-il s'isoler, faire le vide autour de soi, écarter avec dédain tous les interprètes ? Ce serait folie, maladresse et naïveté. A une époque où les travaux scientifiques se diversifient à l'infini, apportant dans l'infiniment petit une précision infinie, la loi de la division du travail s'impose de toute nécessité. Des spécialistes de l'épigraphie et de la philologie, des philosophes disciplinés aux méthodes positives, ont scruté patiemment, méticuleusement, les textes qui nous intéressent : il faut mettre à profit leurs découvertes. M. Rodier a consacré, dit-on, une quinzaine d'années à la traduction et au commentaire du *Περὶ ψυχῆς* d'Aristote (1). Ce commentaire est un trésor : il faut y puiser. Les commentateurs de marque sont les guides et les auxiliaires les plus précieux. Il ne convient pourtant pas de leur accorder une confiance aveugle : le *magister dixit* est passé de mode. « Nous ne saurions chercher, dit M. Boutroux, dans les développements ultérieurs qu'a pu recevoir un système, dans les doctrines qu'il a engendrées, dans les appréciations et interprétations des contemporains et des successeurs, ... autre chose que des indications sur les problèmes que nous devons nous poser, ou des données matérielles déterminant en quelque sorte le terrain sur lequel nous devons opérer (2). » Ainsi en use assurément M. l'abbé Piat, ainsi en usent ses collaborateurs. M. Piat accepte très souvent les conclusions de M. Rodier, mais parfois les rejette ; il partage volontiers les opinions de Zeller, mais ça et là les écarte. Si l'on veut se rendre compte de l'étendue d'information familière aux auteurs de la Collection, on n'aura qu'à consulter l'Index bibliographique d'un Kant ou d'un Aristote, et l'on sera sans doute édifié sur la qualité scientifique des diverses monographies.

Dire d'une œuvre qu'elle relève de la science la plus rigoureuse,

(1) *Aristote*. Préface, VIII.

(2) ERNEST BOUTROUX, Paris, 1900.

(3) *Études d'histoire de la philosophie*, p. 7-8.

c'est dire comment elle est faite, ce n'est pas dire quelle elle est. Or la collection des grands philosophes se distingue par un caractère très spécial : elle est objective. Etudier le philosophe en lui-même et pour lui-même, le présenter tel qu'il est, intégralement, loyalement, comme on présente un étranger que l'on veut faire connaître, sans souci de critique, sans préoccupation apologétique, du point de vue strictement historique, prendre de lui, si j'ose dire, une photographie, dessiner son système comme on dessine un monument ; voilà ce qu'on entend par objectivité. M. Ruysen analysera tous les opuscules de Kant. M. Piat énumérera à côté des idées générales d'Aristote ses conceptions naïves sur la nature. On suivra l'évolution de la pensée générale du philosophe, et les variations des pensées particulières. Si Socrate apparaît tantôt comme un pur spéculatif, tantôt comme un pur moraliste, on signalera l'antinomie et l'on verra si un examen plus approfondi des textes permet de la résoudre (1).

L'autonomie d'un système se constitue par l'intégration de ses éléments propres, mais aussi par la dissociation des éléments hétérogènes. Aristote, par exemple, a creusé certaines questions, citons au hasard celle du lieu, celle du temps, celle de la liberté. Comment mesurer exactement la part qui lui revient ? En déterminant le progrès effectué. Ne convient-il pas de signaler en outre le progrès à effectuer, c'est-à-dire les lacunes de la théorie même d'Aristote ? On fait ainsi tout le tour de la question. De même, l'aristotélisme a, dans la suite des âges, exercé sur la pensée humaine une profonde influence. Il faut donc, pour le bien définir, l'isoler nettement des systèmes nés de lui. Les systèmes agressivement naturalistes des disciples et successeurs immédiats font mieux ressortir le surnaturalisme du maître. Mais c'est surtout entre l'aristotélisme et le thomisme qu'il importe, on le comprend, de tracer avec la dernière précision la ligne de frontière. Ainsi, dans la théorie de la connaissance, « les intelligibles ne se séparent point des images par le fait qu'ils sont connus » (1), voilà Aristote ; l'intelligible se sépare de l'image pour entrer dans l'intellect passif, voilà saint Thomas. Comment l'intellect actif se rattache-t-il à l'intellect passif et celui-ci à l'âme sensible ? Ce grave problème, Aristote ne le pose pas, tandis que saint Thomas le traite magistralement dans son célèbre traité *De unitate intellectus* (2).

Quel est, au fond, le sentiment qui a inspiré à M. l'abbé Piat cette conception purement objective ? Tout simplement, l'amour de la vérité. M. Piat poursuit une œuvre de science et de vérité. Ceux qui

(1) SOCRATE, p. 87-101.

(2) ARISTOTE, p. 213.

(3) *Id.*, p. 218-220.

reprocheraient à la Collection de ne pas prendre bruyamment parti, de ne pas lancer l'anathème sur les principes subversifs, ne saisiraient pas l'esprit de l'œuvre. M. Piat ne prétend pas faire de l'apologétique philosophique, mais de la philosophie purement historique. Ce qu'il y a de nouveau dans son entreprise, c'est, nous l'avons dit, qu'elle est scientifique et objective, et que, grâce à elle, nous reprenons place dans le monde savant. Et puis, aimer la vérité, travailler pour la vérité, n'est-ce point faire le bien? En philosophie, comme en mathématiques, comme dans toutes les sciences, le culte de la vérité est de soi bienfaisant. La vérité habite une région calme et sereine où tous les esprits droits et toutes les âmes loyales se rencontrent, se comprennent et s'unissent dans une confiance pleine de promesses. « La vérité, dit M. Georges Lyon, doit se mériter : on ne la possède qu'à la condition de la chercher sans relâche, d'un cœur loyal et cordial ; à la condition, comme disait François Bacon, de redevenir, devant elle, un enfant. Cette disposition est déjà, parellemême, hautement morale ; si elle n'est pas la vertu, elle est génératrice de vertus (1). » Communier dans la vérité même partielle, c'est toujours communier dans la vérité, et l'on doit se souvenir que les rayons épars conduisent au foyer. M. l'abbé Piat termine son étude sur Socrate, par ces mots : « Des divers systèmes issus de Socrate, il n'y en eut aucun qui fût assez fort pour s'imposer : tous, et assez vite, ils s'écroulèrent, par la dispute, dans le scepticisme... C'est seulement lorsque le Christ parut, que les idées de tout genre, agitées par les Grecs et les Romains se ramassèrent en une synthèse puissante, prirent vie et devinrent, pour les peuples, un principe de progrès moral. *In ipso vita erat* (2). »

Pour faire mieux connaître la Collection des grands philosophes, nous voudrions analyser sommairement le dernier volume, *Aristote*. Voltaire disait un jour : « Je suis comme les ruisseaux, je suis clair parce que je suis peu profond. Aristote, lui, est profond comme l'Océan. On risquerait de s'y perdre sans le plan très lumineux de M. Piat. Sous les quatre titres : être, nature, âme, actions humaines, le système aristotélicien se développe, comme de lui-même, dans un ordre tout naturel.

L'être, considéré comme tel, est l'objet de la Métaphysique ; Aristote disait : de la Philosophie première. Il se détermine par ce que l'on nomme les « catégories de l'être » : on en compte dix, d'ordinaire ; quelquefois, huit ; une fois, trois seulement : substance, mode, relation. La substance, « c'est un tout individuel qui renferme deux principes essentiels : la matière et la forme. Et ces deux principes sont tellement solidaires, l'un de l'autre, que rien ne les saurait

(1) *Revue de Métaphysique et de Morale*, mai 1903, p. 310.

(2) *Socrate*, p. 267, 268.

séparer; ils ne comportent qu'une distinction logique (1). » Les dérivés de la substance sont la qualité, la quantité et la relation. A propos de la quantité, nous avons la théorie d'Aristote sur le continu et l'infini. C'est Zénon d'Élée qui, par sa logique obsédante, a conduit Aristote à cette idée profonde du continu que M. Piat expose avec un soin particulier. L'infini, quelle grave question! « Le fini enveloppe une aptitude essentielle... à recevoir sans borne du plus ou du moins; et cette aptitude inépuisable, voilà l'infini (2)... » L'infini, existant non en acte mais en puissance, diffère essentiellement du parfait. A l'étude de la relation se rattache la théorie aristotélicienne du lieu, du temps, de l'accident. Si l'être se détermine par ses catégories, il s'explique par ses causes. Il y a quatre causes : matière, forme, cause motrice, cause finale. Zeller a trop simplifié, en les réduisant à deux : matière et forme.

Le second livre, intitulé *la Nature*, renferme la célèbre théorie du mouvement, impliquant un premier Moteur immobile. Dieu, acte pur, se pense lui-même, mais ne peut penser le monde. Il agit donc sur le monde, non comme cause efficiente, mais comme cause finale. « L'univers est une sorte de poème qui se fait tout seul, sous l'éternelle influence de la pensée pure (3). » Un animisme immanent le soulève vers l'Acte pur, mais la matière le retient et l'empêche de réaliser toute sa puissance. Animisme, finalisme, idées fécondes qui s'enrichissent de plus en plus, d'Anaxagore à Aristote, suivant un « principe de continuité » que M. l'abbé Piat se plaît à souligner.

Les deux derniers livres traitent de l'âme et des actions humaines. Les facultés de l'âme s'échelonnent en sensation, imagination, intellect passif, intellect actif. L'activité intellectuelle s'exerce par l'induction, le syllogisme, la définition, et aboutit à la science, « système de définitions parfaites » (4). Au sommet de la hiérarchie des désirs, se placent le vouloir et le choix : la liberté exige la contingence en nous et en dehors de nous. Les actions humaines peuvent être considérées relativement à l'individu, à la famille, à la société. On connaît la base de la morale d'Aristote, l'eudémonisme rationnel. On connaît aussi sa critique pénétrante des formes de gouvernement. L'ouvrage se termine par une étude sur le naturalisme d'Aristote et surtout de ses successeurs.

La Collection des grands philosophes a déjà pris place dans de grandes bibliothèques, notamment à celle de l'École normale. Nos Grands et Petits Séminaires se feront un honneur, presque un devoir, de la posséder. Aux amateurs de philosophie médiévale, elle

(1) *Aristote*, p. 40.

(2) *Id.*, p. 37.

(3) *Id.*, p. 124.

(4) *Id.*, p. 243.

offre une série de monographies fort originales. A tous ceux qui veulent s'initier aux hautes spéculations de la pensée, elle présente un exposé clair et méthodique des systèmes avec des références nombreuses et précises : dans le volume sur Aristote, M. Piat cite même en note les textes essentiels. Peut-être désirerait-on des tables plus complètes. La Collection est un précieux instrument de travail : elle permet d'aborder la lecture directe des philosophes : or, le contact des grands maîtres, c'est toute l'éducation. M. l'abbé Piat poursuit donc une œuvre très honorable et très utile, dont nous avons le droit d'être fiers.

A. DUFRÉCHOU.

Bibliographie

La Morale et l'esprit laïque, par Eugène TAVERNIER, in-12.
Lethielleux, Paris.

M. E. Tavernier nous donne dans ce volume un résumé de ses travaux. Les lecteurs de *l'Univers* en particulier savent avec quelle attention l'éminent écrivain suit depuis quelques années les questions de morale, et avec quelle compétence il les traite, en chrétien et en journaliste philosophe. Ils retrouveront dans ce volume les brillantes et solides qualités de l'auteur.

L'ouvrage présente une opportunité particulière. Les défenseurs de la « morale laïque » sont en ce moment nos maîtres. Ils passent de la théorie à la pratique et nous pouvons voir, ce dont on se doutait bien un peu, les pontifes de la religion laïcisée, les docteurs de la nouvelle religion « sans dogmes » dominés dans leurs entreprises par un esprit sectaire et antichrétien. Ils ne sont pas seulement les apôtres d'une religion naturelle, ils sont les ennemis du surnaturel et de la Révélation. L'expérience devait être faite pour éclairer certains philosophes d'une bonne foi indiscutable et même certains catholiques. Et si des maîtres nous passons aux élèves, nous pouvons déjà constater ce que produit l'enseignement. Nous sommes bien en pleine « désorganisation morale et, par conséquent, en cette décadence politique » tant redoutées du « bon » M. Pécant. Les deux constatations doivent être retenues.

Nous ne sommes pas au bout de ces diverses expériences. Tous ceux qui à un degré quelconque s'occupent de l'instruction du

peuple, de l'éducation de la jeunesse, devront longtemps encore étudier la morale du jour.

Ils trouveront de précieux renseignements, de bien curieuses citations dans l'excellent ouvrage de M. Tavernier. — F. P.

Les Martyrs, Tome II. Recueil de pièces authentiques sur les Martyrs, depuis les origines du christianisme jusqu'au xx^{e} siècle.

Le Troisième siècle — DIOCLETIEN — par le R. P. Dom H. LECLERCO.
Un très fort volume in-8° écu, broché... 3 fr. 30. (Paris, H. Oudin, éditeur, 9, rue Soufflot.)

Le tome II de la collection *Les Martyrs* achève la glorieuse période des grandes persécutions. Il suffira de dire qu'il contient cinquante-cinq documents pour donner une idée de son importance. Outre les actes des martyrs de l'empire romain, l'auteur a fait usage des sources orientales. Le testament des Quarante martyrs de Sébaste est traduit en français pour la première fois, les Actes du diacre Habid d'Edesse, traduits du syriaque, la Passion de Jean de Tchénémoulos, traduite du copte, le martyre des Saintes Hripsimiennes, d'après l'arménien, sont inconnus de la plupart des lecteurs; mais ces actes lointains n'enlèveront rien de leur attrait de nouveau aux actes de saint Dasius, traduits également pour la première fois en français, et aux récits célèbres du martyre de saint Cyprien, saint Fructueux, saint Saturnin, saint Savin d'Assise, du jardinier Sérenus et des martyrs de Palestine.

Ce tome II paraît en même temps que la 2^e édition du tome I^{er}. L'accueil bienveillant des revues savantes et des critiques, préoccupés avant tout du service que les âmes pourront tirer de ce recueil, avait valu au tome I^{er} un succès qui ne pourra faire défaut aux volumes suivants.

Conférences familières à des jeunes gens, par le vicomte de X., d'après des notes recueillies à des conférences intimes du P. LACORDAIRE. 1 vol. in-12. Prix, 3 francs. Paris, Lethielleux.

Évangile et Évolution, simples remarques sur le livre de M. l'abbé Loisy, « *l'Évangile et l'Église* »; par l'abbé G. OGER. Brochure in-12, 50 pages. Tequi éditeur, rue de Tournon, 29, Paris.

Aristote, par Clodius PIAT, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, professeur à l'école des Carmes (collection *Les Grands Philosophes*), 1 vol. in-8°, 5 francs. Paris, Alcan.

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, M^{me} Acarie (1566-1618), par le prince Emmanuel DE BROGLIE, 1 vol. in-12 de la collection *Les Saints*. Prix, 2 francs. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Saint Victrice, évêque de Rouen (iv^e-v^e siècle), par M. l'abbé E. VACANDARD, premier aumônier du Lycée de Rouen, 1 vol. in-12 de la collection *Les Saints*. Prix, 2 francs. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, de 2^e et de 3^e classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (la Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte) Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (La Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val-d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades, (Molitg), Quillan (Ginols, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour, (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Confient (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Ganaveilles).

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes.....	20	%
— 3 —	25	%
— 4 —	30	%
— 5 —	35	%
— 6 — ou plus..	40	%

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

SOMMAIRE

La légende babylonienne de la création, par FRANÇOIS MARTIN, p. 97. — Notes sociales : la lutte anti-alcoolique, l'exemple des États-Unis, par MAX TURMANN, p. 103. — Bibliographie, p. 109.

La légende Babylonienne *de la Création*

Pendant de longs siècles, après la disparition de Babylone et de sa civilisation, on n'a connu des légendes babyloniennes de la création que le résumé contenu dans les fragments de Bérose et de Damascius.

Le prêtre chaldéen Bérose (fin du IV^e siècle avant J.-C.) avait composé une histoire de la Babylonie. L'écrivain grec Alexandre Polyhistor (I^{er} siècle avant J.-C.) en résuma la partie qui avait trait à la création. C'est son texte qui nous est parvenu dans le *Livre des Chroniques* (1) d'Eusèbe.

« Il fut un temps, dit (Bérose), où tout était ténèbres et eau, et là
« s'engendrèrent des animaux monstrueux, pourvus de formes sin-
« gulières. Car des hommes à deux ailes (y) naquirent, quelques-uns
« même à quatre ailes et à deux visages, ou à un seul corps mais à
« deux têtes, une d'homme et une de femme, et à deux sexes,
« masculin et féminin. Et d'autres hommes avaient les uns des
« jambes et des cornes de chèvre, les autres des pieds de cheval,
« ceux-ci les membres postérieurs des chevaux et les membres anté-
« rieurs des hommes, par conséquent la forme des hippocentaures.
« Furent engendrés aussi et des taureaux à tête humaine, et des
« chiens à quatre corps, avec des queues de poissons à leurs parties
« postérieures, et des chevaux et des hommes cynocéphales, et
« d'autres animaux à la tête et au corps de cheval et à la queue de
« poisson, et encore d'autres animaux ayant la forme de toutes
« sortes de bêtes. Et en outre des poissons, des reptiles, des serpents
« et d'autres animaux plus nombreux, extraordinaires et aux formes
« confondues, dont les images sont dans le temple de Bél. Sur eux
« tous régnait une femme appelée *Omorka*, en chaldéen *Thamte* (2),

(1) P. G., xix, 110-112.

(2) Correction proposée par R. Smith, *Zeitschrift für Assyriologie*, t. VI, p. 339
Le manuscrit porte *Talath*.

« qu'on traduit en grec par *Thalassa*, de la même valeur numérale
« que la lune (*Selênê*). Toutes choses ainsi constituées, Bêl était arrivé,
« avait partagé la femme en deux : et d'une moitié il avait fait la
« terre, de l'autre moitié le ciel, et il avait détruit les animaux qui
« étaient sous son pouvoir (de la femme). Or c'est par l'allégorie,
« dit-il (Bérose), que cela se trouve expliqué d'après les principes
« naturels. Car le *Tout* étant liquide et des animaux de cette sorte y
« ayant été engendrés(1), (A) Bêl, qu'on traduit par Zeus, avait coupé
« les ténèbres par le milieu, avait séparé l'un de l'autre la terre et le
« ciel et ordonné le monde. Les animaux qui n'avaient pas pu sup-
« porter la puissance de la lumière avaient péri.

« Bêl, en voyant la terre déserte et stérile, avait ordonné à un dieu
« de lui couper la tête, de pétrir la terre avec le sang qui s'en écoulait
« et de former des hommes et des animaux capables de supporter
« l'air. Bêl avait fait aussi les astres, le soleil, la lune et les cinq
« planètes.

« Alexandre Polyhistor dit que Bérose raconte ces choses dans la
« première (partie) : (B) Ce dieu s'était coupé lui-même la tête ; avec
« le sang qui coulait, les autres dieux avaient pétri la terre et formé
« les hommes. Voilà pourquoi ils sont intelligents et ils participent à
« la nature divine. »

Damascius (vi^e s.) fut un des derniers philosophes de l'école
d'Alexandrie. Dans son livre *De primis principis* (2), il résume en ces
termes la cosmogonie babylonienne : « Parmi les barbares, les Baby-
« loniens paraissent passer sous silence l'unique principe de toutes
« choses et en faire deux principes *Tauthe* et *Apasôn*. Ils font d'*Apasôn*
« l'époux de *Tauthe* et ils nomment celle-ci la mère des dieux. D'eux,
« un enfant, engendré seul, naquit, *Moumis*. Je pense qu'il est le
« monde intelligible produit par les deux principes. D'eux mêmes
« sortit une autre génération, *Lachê* et *Lachos*; ensuite derechef d'eux-
« mêmes, une troisième, *Kissarê* et *Asôros*, desquels naquirent trois
« (dieux) *Anos*, *Illinos* et *Aos*. D'*Aos* et de *Daukê* naquit leur fils Bêl,
« qu'on dit être le créateur. »

D'après Budge, c'est H. Rawlinson qui, en 1865, reconnut au British
Museum les premiers fragments du texte cunéiforme de la légende
de la création, mais il ne les publia pas. Dix ans plus tard seulement,
George Smith en résumait le contenu dans une lettre au *Daily Tele-
graph* (4 mars 1875) et en faisait le sujet d'une communication à la
Society of Biblical Archaeology (nov. 1875). L'année suivante, il publiait
The Chaldean account of Genesis (Londres, 1876), où il donnait la trans-

(1) Dans le texte grec actuel, le fragment A vient après le fragment B. C'est Gut-
schmid qui a reconnu leur véritable place. Sa transposition est généralement
acceptée.

(2) Edition Kopp, Francfort, 1826, cap. 125.

cription et la traduction des principaux documents retrouvés et reconnus. La même année, mais après sa mort, les *Transactions of the Society of Biblical Archaeology* reproduisaient des fragments des 1^{re}, 14^e, 15^e et 16^e tablettes, dont il avait préparé la publication. Enfin, quelques années plus tard, Budge et Delitzsch publiaient à leur tour de nouveaux fragments.

Les assyriologues français, allemands et anglais n'avaient pas attendu ces dernières découvertes pour étudier le poème. En France, ce furent, comme toujours, MM. Oppert et Lenormant qui en publièrent les premières traductions.

Cependant aucune édition complète du texte cunéiforme ne paraissait. En 1901, les éditeurs des *Cuneiform Texts* du British Museum réunirent dans le fascicule XIII les copies autographiées de tous les fragments connus de la légende. Un de ceux qui paraissaient pour la première fois permettait de rétablir une portion de la deuxième tablette. Ce travail était à peine terminé lorsqu'un des conservateurs adjoints du British Museum, M. King, eut la bonne fortune de retrouver de nouveaux débris des précieuses briques. Sur l'un d'eux il put lire les premières lignes du récit de la création de l'homme qu'on ne connaissait que par Bérose. Ces nouveaux documents ont fait l'objet d'une publication spéciale de M. King (1).

Nous connaissons donc aujourd'hui une partie considérable de la légende et, malgré des lacunes encore trop grandes, nous pouvons en saisir l'ordonnance générale.

La copie en était répartie sur sept tablettes; ce nombre est maintenant certain. Aucune ne nous est parvenue en entier. Il a fallu pour les reconstituer rapprocher les quarante-neuf fragments retrouvés. Chaque tablette comptait environ 138-148 vers. Le poème entier avait donc près de mille vers. Les fragments sont tous de basse époque et de provenances très diverses. Les plus anciens sont ceux des belles copies en caractères assyriens exécutées au VII^e siècle par l'ordre d'Assurbanipal (Sardanapale) sur les originaux de Babylone ou ceux d'Assur. Les autres sont des fragments néo-babyloniens : ils remontent seulement à l'époque du deuxième empire néo-babylonien (Nabuchodonosor II) ou à celle de l'empire perse; l'un d'eux, d'après King, appartiendrait même à la période des Arsacides (Parthes). Faites pour le compte de particuliers qui les offraient aux dieux en ex-voto ou qui les conservaient dans leurs bibliothèques, ces copies sont naturellement beaucoup moins soignées que celles de la bibliothèque royale de Ninive. Quelques-unes ne sont que des

(1) KING. *The seven Tablets of Creation*; vol. I, *English translations*; vol. II, *Supplementary texts*, in-8°. Londres, 1902.

exercices d'étudiants qui apprenaient l'art du scribe dans la copie du texte sacré.

Première tablette. Elle décrit la naissance des dieux à l'origine des choses et les débuts de leur conflit avec *Tiâmat*.

Lorsqu'en haut les cieux n'étaient pas encore nommés,
En bas la terre n'avait pas encore de nom,
Apsou (l'abîme) leur premier père,
Tiâmat, le chaos, qui les a tous enfantés,
Leurs eaux se confondaient.

Les dieux sont créés d'abord, par *Tiâmat* qu'ils appelleront plus loin leur mère. Ce sont *Lahkmou* et *Lakhamou*, *Anchar* et *Kichar*, *Anou* et *Ea*. Le texte cunéiforme de la légende, moins complet que celui de Damascius ne mentionne pas la naissance de *Bél* ou *Mardouk*.

Tiâmat et *Apsou* ne tardent pas à s'élever contre leur primogéniture. Dans un conseil qu'ils tiennent avec *Moummou* « leur messager » (1), ils prennent la résolution de détruire « la voie des dieux ». *Apsou* et *Moummou* ouvrent sans doute les hostilités, car après une longue lacune, un très petit fragment nous apprend qu'ils ont été enchaînés par les dieux. En tout cas, ils n'apparaissent plus dans la suite du récit. *Tiâmat* crée alors pour soutenir la lutte onze sortes de monstres, et elle confie leur commandement à *Kingou*, qui remplace *Apsou* auprès d'elle et dont elle fait son époux ou son amant.

Deuxième tablette. *Ea* apprend les desseins de *Tiâmat*. Il se rend auprès de son père *Anchar* pour lui annoncer la fureur de leur mère et ses préparatifs. *Anchar* dépêche d'abord *Ea* puis *Anou*, mais en vain : à l'aspect du monstre « le vaillant *Anou* » bat en retraite. *Anchar* s'adresse alors à *Mardouk*. Il baise ses lèvres et sent sa confiance se ranimer à son aspect. « Quel est, lui dit-il, l'homme contre lequel je t'envoie au combat? C'est *Tiâmat*, une femme, qui te combattra par les armes. Toi, tu la fouleras aux pieds promptement. » — *Mardouk* accepte, mais demande en retour le privilège de fixer les destins, avec les grands dieux, dans l'*Oupchoukinnakou*, la salle des conseils divins : « Que ma parole soit immuable. »

Troisième tablette. *Anchar* envoie son messager *Gaga* aux dieux *Lahkmou* et *Lakhamou*. *Gaga* leur redira les projets de *Tiâmat* et conviera tous les dieux à un grand banquet pour leur faire accepter les conditions posées par *Mardouk* à sa lutte contre le monstre. Que les dieux se hâtent pour qu'il les débarrasse de leur ennemi. *Lahkmou* et *Lakhamou* sont épouvantés. Les dieux se réunissent dans un festin, ils boivent jusqu'à s'enivrer et lorsque « leur intérieur s'est exalté » ils donnent à *Mardouk* l'investiture qu'il exige.

(1) Dans DAMASCIUS, v. *supra*, ce personnage est leur fils.

Quatrième tablette. *Mardouk* comparait donc devant l'assemblée divine, où il occupe la première place « au-dessus de ses pères », et les dieux proclament solennellement : « O *Mardouk*, tu es le plus puissant des grands dieux... à partir de ce jour tes ordres seront immuables, d'élever et d'abaisser il est en ton pouvoir... O *Mardouk*, tu es notre vengeur, nous t'avons donné la royauté de tout l'univers. » Puis ils placent devant lui un vêtement. — « Que ta parole détruise le vêtement ! Ordonne de nouveau : que le vêtement soit intact. » Ainsi fait *Mardouk* et il s'arme pour le combat, il crée des vents qui couperont la retraite à *Tiâmat* et il marche contre le monstre et ses partisans. A sa vue, *Kingou* et son armée se troublent, mais *Tiâmat* tient bon. La lutte s'engage, *Mardouk* triomphe, il tue son adversaire et met en fuite ses auxiliaires. Puis il partage le cadavre de *Tiâmat* « comme un poisson » et d'une moitié il fait une couverture pour les cieux. La création ne commence donc qu'à la fin de la quatrième tablette.

Cinquième tablette. Elle raconte la création des astres et des constellations du zodiaque. *Mardouk* fixe l'année et la divise en douze mois ; il crée la lune, il la prépose à la nuit et la charge de fixer les jours. Dans un fragment qui avait peut-être sa place ici, *Anou* baise l'arc avec lequel *Mardouk* a vaincu et il en fait l'étoile du javelot dans les cieux. Du reste de la tablette on n'a encore retrouvé que des passages insignifiants d'un discours des dieux à *Mardouk*.

Sixième tablette. C'est là que doit se placer le fragment relatif à la création de l'homme. « En entendant la parole des dieux (qui l'avaient exhorté sans doute à créer un être qui leur rendit un culte), *Mardouk*, son cœur forme d'habiles desseins ; sa parole, il dit à *Ea* ; ce qu'il a conçu dans son cœur, il le lui livre : « Du sang (ou mon sang ?) Je veux préparer ; un os je veux... (1) je veux dresser l'homme ; que l'homme... ; je veux créer l'homme qui habite dans... qu'il soit établi le culte des dieux ; que... ; qu'on célèbre les voies des dieux ; qu'on leur offre [des offrandes]... ; qu'en même temps ils soient honorés ; qu'au méchant ils... » *Ea* lui répondit, mais de cette réponse et du récit de l'œuvre créatrice de *Mardouk*, il ne reste que des fragments inintelligibles. C'est là que se trouvait sans doute la création des animaux, qui accompagne celle de l'homme dans la tradition de Bérose.

Septième tablette. A l'exception des derniers vers qui forment l'épilogue du poème, la septième tablette n'est qu'une hymne des dieux en l'honneur de *Mardouk*. Ils le louent sous cinquante noms différents en célébrant les attributs qui correspondent à chacun de ces noms. Quelques-unes de ces apostrophes sont fort curieuses :

(1) Dans cette citation, les points suspensifs répondent aux lacunes du texte.

« O *Asarou-alim-nun-na*, le puissant, la lumière du père qui t'a engendré...; vie de la troupe des dieux; dieu du bon souffle, seigneur de la merci et de la pitié; que ses louanges soient toujours sur la bouche des hommes que ses mains ont formés! »

Le poème se termine par une exhortation à célébrer les noms de *Mardouk* : « Que le sage et le savant les méditent ensemble! Que le père les répète, qu'il les apprenne à son fils! Qu'on les dise au berger et au pasteur! »

Ainsi toute l'histoire de la création était à la gloire de *Mardouk* dans la version d'origine babylonienne. Comme Babylone avait conquis la suprématie sur la Chaldée et « sur les pays lointains », son dieu était monté au premier rang de l'assemblée céleste et de son trône il gouvernait l'univers et les hommes qu'il avait créés. Tout naturellement, avant leur absorption dans la monarchie d'Hammourabi (c. 2250 av. J.-C.), les autres cités chaldéennes avaient-elles aussi leur légende dans laquelle leur dieu jouait le premier rôle. Aucune copie n'en a encore été retrouvée, mais on peut en relever les traces dans d'autres pièces et jusque dans la version babylonienne.

Les rapports de ces légendes et des récits bibliques de la création ont attiré depuis longtemps l'attention des assyriologues et des exégètes. Pour les étudier à fond, il ne faudrait pas se borner aux premiers chapitres de la Genèse; il faudrait poursuivre la comparaison à travers la Bible avec tous les passages de l'Ancien Testament et de l'Apocalypse, qui contiennent des allusions à la création ou à la lutte de Dieu contre les monstres : ce travail n'a été encore qu'esquissé par les savants catholiques. Conduit avec sagesse, à une égale distance du panbabylonisme et d'un conservatisme étroit et fermé, il préparerait sur ce point la solution tout à la fois orthodoxe et scientifique du problème complexe qu'ont soulevé et que soulèvent tous les jours en exégèse les découvertes assyriologiques.

FRANÇOIS MARTIN.

Notes sociales

LA LUTTE ANTI-ALCOOLIQUE

L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

Malgré les récentes affirmations de M. Duclaux sur le caractère alimentaire de l'alcool, on s'accorde généralement à voir dans l'alcoolisme un fléau social — un des agents les plus sinistrement actifs de démoralisation et de dépopulation. Et l'on s'accorde généralement aussi sur la nécessité d'en empêcher l'extension, d'en limiter les effets et, si possible, d'en supprimer les causes de diffusion.

Mais, à peu près d'accord dans le but à atteindre, on se divise sur les moyens qui doivent être employés.

Nous n'avons point l'intention, en ces quelques pages, d'apprécier doctrinalement la valeur des diverses méthodes préconisées. D'abord nous ne sommes point compétent en pareille matière. Il est vrai qu'aujourd'hui ce ne serait peut-être pas une raison suffisante pour garder le silence : n'est-ce pas trop souvent de ce qu'ils ignorent le plus que les uns et les autres tiennent surtout à parler ? Toutefois, nous nous récusons, nous refusant à formuler un jugement purement théorique. Mais nous nous rattraperons en rapportant ce qui a été tenté et ce qui a réussi dans la grande nation américaine. Nos lecteurs pourront conclure à leur guise : nous leur aurons simplement fourni les indispensables informations.

Ces informations, nous les trouverons, abondantes, précises et sérieusement contrôlées, dans une enquête qu'un de nos compatriotes, M. Dupré La Tour, est allé faire sur place et dont il vient de publier les très intéressants résultats (1).

..

Les États-Unis étaient — et sont encore en partie — pour l'alcoolisme une terre de prédilection.

(1) Cf. *le Musée Social*, juin 1903.

Bien des raisons l'expliquent. Le climat aux températures extrêmes, avec une absence complète de transition entre les saisons, invite à user de stimulants et de toniques. Le régime alimentaire des classes ouvrières les porte très souvent aussi à la consommation des boissons alcooliques. « Enfin ce pays est le rendez-vous d'émigrants venus des quatre points du monde, les uns appartenant à des races sobres, Juifs, Italiens, nègres ; les autres supportant le poids de plusieurs siècles d'intempérance, Irlandais, Scandinaves ; mais presque tous rendus incapables par la misère, l'isolement et jusque par les convoitises que fait naître leur petit pécule obligatoire, de résister aux entraînements du vice qui les guette. Les nouveaux venus forment chaque année une nouvelle masse de citoyens à convertir à la tempérance, tenant ainsi en haleine le zèle des apôtres malgré toutes les victoires gagnées. » Mais n'insistons pas sur les causes qui, dans la République sœur, favorisent le développement de l'alcoolisme : il sera plus intéressant et à coup sûr plus pratique pour nous de rechercher comment les Américains s'efforcent d'enrayer ce développement.

Dans cette lutte, deux tactiques ont été combinées.

Certains adversaires de l'alcool se sont attachés à réformer le buveur et à faire contracter aux jeunes générations des habitudes de sobriété ; les autres se sont spécialement consacrés à supprimer ou à restreindre le trafic des boissons par voie légale, en s'attaquant au cabaret comme à la source de tout le mal.

Loin de s'opposer l'une à l'autre, ces deux méthodes, comme le remarque très justement M. Dupré La Tour, se sont merveilleusement complétées. Si, en effet, l'on peut dire que le buveur crée le cabaret, et si le premier soin du réformateur doit être une campagne de moralisation individuelle, d'autre part la liberté absolue des tentations apparaît pour les bonnes volontés une trop lourde épreuve.

Nous examinerons successivement ces deux méthodes qui, nous le répétons, ne sont pas exclusives l'une de l'autre, mais au contraire peuvent être appliquées simultanément.

∴

Aux États-Unis, toutes les forces morales et sociales — groupements religieux, écoles et trade-unions — collaborent ou rivalisent dans l'œuvre de la préservation et du relèvement de l'individu : toutes ces forces soutiennent énergiquement les innombrables associations de tempérance qui couvrent le territoire de la République.

Mais — et ceci est un point important — la tempérance prêchée aux États-Unis est bien différente de celle dont les apôtres du continent européen se font les champions. Pour un Américain, on ne mérite le nom de tempérant que si l'on s'abstient rigoureusement de toute boisson à base d'alcool à un degré quelconque, fermentée ou distillée ; donc impossibilité pour un tempérament d'outre-Océan de boire du vin, de la bière, du cidre — ou d'en vendre.

M. Dupré La Tour a cherché les raisons de ce rigorisme. Il en indique plusieurs.

Le caractère distinctif de l'Américain, dit-il, est de manquer de mesure dans ce qu'il entreprend, en bien comme en mal. Or, l'alcool lui est particulièrement attrayant et funeste. Dans ces conditions, on a pensé qu'il lui serait plus profitable et plus facile de s'abstenir totalement que de s'arrêter à la limite où l'abus commence. « Les conditions de milieu et les mœurs jouent aussi un très grand rôle : en France, on boit pendant les repas le vin que produit notre sol, liquide clair et léger, qu'il est d'usage à la table de famille d'additionner encore d'eau. Aux États-Unis, les boissons fermentées sont la plupart du temps absentes des repas ; et l'étranger qui, pour la première fois, s'assoit à la table d'un restaurant de New-York, s'étonne de se voir offrir un verre d'eau glacée comme premier gage d'hospitalité. L'explication d'une abstinence aussi générale est bien simple : le vin du cru, qui vient pour la plus grande partie de la Californie, est médiocre, et si le vin est importé d'au delà les mers, il est trop chargé d'alcool. D'autre part, l'eau est très pure dans les grands centres, si l'on excepte toutefois Philadelphie, et cette qualité, jointe à la bonne habitude que l'on a de la servir toujours fraîche,

fait qu'on ne sent pas le besoin d'autre chose. Aussi, la plupart des restaurants populaires se dispensent-ils de payer une patente de débit de boissons, et le client qui veut boire du vin ou de la bière est obligé d'aller au cabaret voisin et d'y subir le dangereux contact du cabaretier et des buveurs d'alcool. On est ainsi amené à adopter pour la tempérance un programme radical. » Enfin l'intransigeance des Américains s'explique par une dernière considération : lorsque le mouvement anti-alcoolique a pris naissance chez eux, il y a une cinquantaine d'années, c'était le whisky qui avait la vogue, et, contre cette boisson favorite, on ne crut mieux faire que d'en proscrire rigoureusement tout usage.



Voyons maintenant le rôle des différentes forces sociales dans la lutte anti-alcoolique.

La première place revient de droit aux groupements religieux.

Les sectes protestantes se distinguent par leur ardeur. « Si, débarqué le samedi soir à New-York, l'enquêteur anti-alcoolique a la curiosité le lendemain matin de se rendre à un office dans une église de faubourg, méthodiste ou presbytérienne, il a une chance sur deux d'entendre un sermon sur la nécessité de la tempérance. Si, l'après-midi, il se promène le long de la première, de la troisième ou de la neuvième avenue, il apercevra infailliblement, formant un cercle, l'Armée du Salut ; qu'il s'approche, un orateur improvisé fait une conférence publique et raconte sa conversion à l'abstinence totale. Enfin, le soir, dans les faubourgs les plus misérables, dans la Brewery, par exemple, il apercevra, çà et là, une chapelle en bois portant l'inscription *Christian temperance mission*. Il y a une grande circulation de gens qui entrent et qui sortent. Ils vont écouter eux aussi un sermon sur la tempérance, mais un sermon ménagé avec un art tel qu'à toute heure de la soirée, ils sont sûrs en l'espace de cinq minutes d'entendre, sans en excepter un seul, toute la série des arguments d'usage ! » Les méthodistes et les presbytériens poussent plus loin que toutes les autres sectes le zèle anti-

alcoolique : ils excluent de leurs rangs les fabricants et les débitants d'alcool, ainsi que tous ceux qui commanditent ou cautionnent ces établissements, ou même simplement leur louent des locaux.

Les méthodistes ont estimé que le rigorisme n'était pas encore suffisant : ils ont fait de l'abstinence totale un précepte religieux dont la violation entraîne la réprimande par le pasteur pour la première fois, et à la troisième récidive le renvoi, à moins d'un repentir sincère. Et dire que ces excellentes gens accusent l'Église catholique d'intolérance et d'étroitesse : pour un verre de vin, ils vous excommunient un homme ! Doux pays et larges esprits.

La plupart des sectes protestantes s'efforcent de rattacher leur doctrine anti-alcoolique aux préceptes évangéliques. « Il y a sans doute des textes qu'elles peuvent invoquer, la plupart de l'Ancien Testament, quelques-uns du Nouveau, comme l'épître de saint Paul aux Thessaloniens (1). Mais il y en a bien davantage encore qui les gênent, et en particulier un certain nombre d'épisodes de la vie du Christ : l'eau changée en vin à Cana, l'institution de la Cène. Cependant, par un tour de force digne de meilleurs scolastiques, des exégètes sont parvenus à les interpréter dans le sens désiré de tous. Le vin que buvait le Christ était du pur jus de raisin, n'ayant pas encore fermenté ; et sa dernière manifestation, qui prit alors la valeur d'un véritable testament laissé aux hommes, fut de refuser le vin fermenté mêlé de myrrhe, que le centurion lui offrit aux pieds de la Croix. »

Les catholiques des États-Unis ne se sont pas désintéressés de la cause de la tempérance, mais ils ne sont pas tombés dans les exagérations que nous venons de relever. Tout en recommandant la pratique de l'abstinence comme une vertu, l'Église d'Amérique établit une distinction fondamentale « entre l'abus des boissons enivrantes qui est un péché, et leur usage modéré qui ne l'est pas, à moins qu'il ne soit de nature à entraîner son l'abus ».

(1) « Nous sommes les fils du jour, et c'est pourquoi nous ne nous livrons pas à la boisson. » *Thessal.*, v, 6-8.

Les évêques ont d'ailleurs été naturellement amenés à se préoccuper de cette question, car, parmi les fidèles du catholicisme, une bonne partie appartient à la race irlandaise dont l'ivrognerie est malheureusement le péché mignon. Aussi le clergé et l'épiscopat américains ont-ils donné l'exemple : aujourd'hui les prêtres n'ayant pas fait le vœu d'abstinence totales sont l'exception aux États-Unis. NN. SS. Ireland et Keane sont à la tête du mouvement de tempérance.

..

Aux groupements religieux, l'école s'est jointe pour combattre l'alcoolisme.

Depuis l'an dernier, il n'est plus un seul État de la grande République, dans lequel on n'ait rendu obligatoire l'enseignement de la tempérance (1).

Les lois sur l'enseignement de la tempérance diffèrent d'un État à l'autre au point de vue de la sanction et de l'obligation. D'après la loi de New-York, la plus complète, la tempérance doit être enseignée dans toutes les écoles primaires et secondaires, recevant une subvention de l'État, pendant huit ans à raison de 20 leçons par an dans les trois premières classes et 30 leçons dans les cinq dernières. L'intention de la loi est assurément excellente, mais M. Dupré La Tour se demande — non sans raison — si ce n'est pas trop présumer de la patience des élèves que de les astreindre pendant huit ans à entendre le même enseignement; car si l'on feuillette la série des manuels mis entre leurs mains, pour les diverses classes, on voit que ces livres ne varient guère (2). A ce propos, l'enquêteur français rappelle spirituellement une pensée de Pope : « Le vice est un monstre d'une si hideuse mine que pour le haïr il suffit de

(1) C'est surtout aux efforts des femmes, anti-alcoolistes ardentes, dirigées par Mrs Mary Hunt qu'est dû ce résultat. Il a été obtenu par vingt ans d'une campagne infatigable. En 1882, pas un État ne possédait cette loi sur l'obligation de l'enseignement de la tempérance. En 1902, les quatre derniers retardataires étaient obligés de céder à la pression de l'opinion.

(2) On pouvait ainsi critiquer certaines exagérations que l'on rencontre dans ces manuels. M. Hunt, par exemple, n'écrit-il pas que « le cidre rend celui qui le boit désagréable et de mauvais caractère, souvent cruel et indifférent du bien » ? Voilà un Américain qu'un voyage en Normandie instruirait utilement.

le voir; mais le voir trop souvent le rend familier, nous le souffrons d'abord et puis nous le goûtons. » De l'autre côté de l'Océan, les apôtres de la tempérance pourraient, peut-être avec profit, méditer la fine remarque du poète anglais. Le zèle les emporte vraiment un peu trop loin.

MAX TURMANN.

(A suivre.)

Bibliographie

Le Mouvement chrétien. — *Dans l'âme humaine.* — *Devant l'incrédulité.* — *Devant la science.* — *Devant la critique.* — *Devant les exigences sociales.* — *Conférences prêchées* par J. GUIBERT, prêtre de Saint-Sulpice, à Saint-Honoré d'Eylau, durant le Carême 1902. — 1 beau vol. in-16. Prix, 3 francs, *franco* 3 fr. 50.

Le très distingué supérieur du Séminaire des Carmes, M. l'abbé J. Guibert, vient de publier des conférences prêchées en 1902 à l'église Saint-Honoré d'Eylau. Ces conférences retrouveront auprès du public le légitime succès qu'elles obtinrent du premier coup devant le nombreux auditoire qui prit un si vif intérêt aux différentes questions traitées par le savant orateur.

M. l'abbé Guibert s'impose, en effet, non seulement par une information scientifique très variée et sûre, mais aussi par des qualités toujours agréables au public français, qualités d'ordre, de méthode qui rendent sa démonstration très claire et donnent beaucoup de relief à sa pensée.

Nous dirions même, s'il nous était permis de sauvegarder ici en quelques lignes les droits de la critique, que ces qualités arrivent parfois jusqu'à l'excès et il nous a semblé qu'en plusieurs passages l'auteur s'était laissé entraîner par la logique au détriment de l'histoire.

Il existe bien une certaine évolution du dogme, tout le monde l'admet, mais on ne doit pas aller jusqu'à dire, croyons-nous : « Prenez un point quelconque de la dogmatique chrétienne, vous trouverez qu'il a marché d'un pas constant vers une plus vive lumière. »

Cette règle serait difficilement applicable au pouvoir du Pape, par exemple, qui a subi depuis le premier siècle des alternatives notables d'évidence et d'obscurité. De même, dire que « c'est pour n'avoir pas compris la théorie du développement doctrinal, que les hérétiques du xvi^e siècle se séparèrent de l'Église » et que « la même raison fit sortir du catholicisme, après le Concile du Vatican, le savant D^r Döllinger », nous semble donner une raison trop simple, trop logique, de faits complexes.

Ces deux citations sont empruntées à une conférence dont le sujet est particulièrement intéressant à l'heure actuelle : *le Mouvement chrétien devant la critique*. Il nous aurait été très agréable d'en parler plus au long et d'étudier avec l'auteur les changements qui se sont produits dans la doctrine et dans les rites catholiques. Nous y reviendrons peut-être. Ces lignes suffisent pour marquer tout l'intérêt que nous avons pris à la lecture de cet excellent ouvrage et aussi, nous l'espérons, pour indiquer à d'autres, aux apologistes surtout, combien il peut leur être utile. — F. P.

Essais de philosophie religieuse, par le P. L. LABERTHONNIÈRE, de l'Oratoire. — in-12, 330 p., Paris, Lethielleux.

Le livre du R. P. Laberthonnière est de nature à rebuter ceux qui, peu familiers avec les philosophes contemporains, n'ont jamais senti le besoin de repenser dans la langue de nos jours ce que nos pères ont pensé dans la langue de leur temps. On n'y rencontre pas, en effet de ces phrases toutes faites, qui nous sont devenues si familières qu'elles n'éveillent plus aucune idée. On y trouve une pensée personnelle, exprimée dans une langue obscure en apparence, mais en réalité fort claire. Et si l'on veut comprendre, on est obligé soi-même de penser. Le P. Laberthonnière est de ces esprits trop rares qui connaissent la doctrine catholique et qui d'autre part ont longuement étudié les philosophes de notre temps. Nul mieux que lui ne peut élever la prétention de faire à la fois œuvre de philosophe et œuvre de croyant. Il a pensé longuement et profondément senti. Ses *Essais* seront les bienvenus auprès des âmes troublées qui, voyant s'ouvrir à leurs yeux étonnés des horizons nouveaux, ne savent pas toujours y reconnaître les avenues de la vieille demeure catholique. — G. M.

Corpus scriptorum christianorum orientalium, curantibus J. B. CHABOT, I. GUIDI, H. HYVERNAT, B. CARRA DE VAUX. — *Scriptores Æthiopicæ, Annales Johannis I, Iyasu I, Bakaffa*, edidit. I. GUIDI. Pars I *Annales Johannis I*. Poussielgue, Paris.

1^{er} fascicule, texte. Prix : 3 fr. 75.

2^e fascicule. Traduction. Prix : 2 francs.

Un moine. *Le P. Antonin Danzas, frère prêcheur*, par le P. INGOLD. Deuxième édition, revue et augmentée. In-12. Prix : 1 fr. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VI^e).

Le P. Antonin Danzas, dernier survivant des premiers compagnons du P. Lacordaire, a rendu pieusement son âme à Dieu, il y a quatorze ans déjà. Provincial de France, fondateur de la province dominicaine de Lyon, artiste distingué et auteur des magnifiques verrières qui ornent l'église de notre couvent des Brotteaux, écrivain de talent et religieux exemplaire, sa biographie fort intéressante sera certainement accueillie avec joie par tous les amis de notre famille religieuse.

Cette nouvelle édition contient, outre plusieurs augmentations, quelques gravures. Ce sont, avec le portrait du P. Danzas, celui du P. Lacordaire, trois vues du couvent dominicain de Lyon, et enfin l'une des verrières du P. Danzas.

Saying Grace. *Historically considered, and Numerous forms of Grace, taken from ancient and modern sources; with appendices*, by Henry LANCELOT DIXON, M. A., Pemb. Coll., Oxon. — Oxford and London, James Parker and Co, 1903.

A quoi bon se faire toujours vacciner et revacciner? par le docteur DAUCHER. — Brochure in-8^o, 20 pages. Tequi, éditeur, Paris. Prix : 1 franc.

Bibliothèque de ma fille. — *La Demoiselle au bois dormant*, par B. DE BUXY. — Henri Gautier, Paris. Prix : 3 francs.

La Poésie dans le Bréviaire et le Missel, ou hymnes des vêpres et séquences de la messe, traduits en vers français, par M. l'abbé BELS. — In-12. Prix : 1 franc, chez l'auteur, 96, quai de la Basse-Deûle, Lille.

Hymnes propres du Bréviaire des Frères Mineurs, traduits en vers français. In-12, chez l'auteur, 96, quai de la Basse-Deûle, Lille.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Relations directes entre Paris et l'Italie (viâ Mont-Cenis).

Billets d'aller et retour de

*Paris à Turin, Milan, Gènes, Rome et Venise
(viâ Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane).*

Prix des billets : 1^{re} classe, de Paris à Turin, 148 fr. 10; Milan, 166 fr. 55; Gènes, 168 fr. 40; Venise, 218 fr. 95. 2^e classe, de Paris à Turin, 106 fr. 45; Milan, 121 fr. 70; Gènes, 120 fr. 05; Venise, 155 fr. 80. Validité 30 jours.

De Paris à Rome, 1^{re} classe, 266 fr. 70 ; 2^e classe, 189 fr. 40. Validité 43 jours.

La durée de validité peut être prolongée d'une période unique de 15 jours pour les billets d'aller et retour « Paris-Turin » et d'une période unique de 22 jours pour les billets d'aller et retour « Paris-Rome », moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 % du prix du billet. — D'autre part, la durée de validité des billets « Paris-Turin » est portée gratuitement à 60 jours lorsque les voyageurs justifient avoir pris à Turin un billet de voyage circulaire intérieur italien.

Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le parcours P.-L.-M.

Trajet rapide de Paris à Turin, Milan, Rome et Venise, sans changement de voiture.

Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris-Lyon, dans les bureaux-succursales et dans les bureaux des agences de voyages.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, de 2^e et de 3^e classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans.

Pour une famille de 2 personnes.....	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus..	40 %

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

SOMMAIRE

Publications étrangères (Histoire de l'idée du sacrifice de la Messe, par Renz. — Histoire de l'Église, par Hort. — L'expansion du christianisme, par Harnack), par G. MOREL, p. 113. — Notes sociales : la lutte anti-alcoolique, l'exemple des États-Unis, par MAX TURMANN, p. 119. — Bibliographie, p. 124. — Table des matières, p. 127.

Publications Etrangères

Histoire de l'idée du sacrifice de la Messe (RENZ). — *Histoire de l'Église grecque* (HORT). — *L'expansion du christianisme* (HARNACK).

L'ouvrage du D^r F.-S. Renz sur l'*Histoire de l'idée du sacrifice de la Messe*, dont nous présentons, en janvier dernier, le premier volume aux lecteurs des *Petites Annales*, a reçu des historiens et des théologiens l'accueil le plus flatteur. On s'accorde à le vanter comme le travail le plus complet et le plus consciencieux qui existe sur la question.

Le deuxième et dernier volume (1) expose l'histoire de l'idée du sacrifice dans l'Église des temps modernes. Le D^r Renz y raconte en grand détail comment la doctrine traditionnelle, attaquée par les chefs de la Réforme protestante, fut vigoureusement défendue, par les théologiens catholiques, puis comment, après de longues délibérations, elle fut définie par le concile de Trente. La période suivante a vu naître des théories nouvelles, inconnues de l'antiquité et du moyen âge. Beaucoup de théologiens, au lieu de suivre le courant traditionnel, ont pris pour point de départ des définitions purement arbitraires du sacrifice; et les efforts qu'ils ont faits pour retrouver dans l'Eucharistie les traits qu'ils avaient mis dans leurs définitions, n'ont pas toujours été très heureux.

Nous n'essayerons pas de suivre pas à pas le D^r Renz; on ne résume pas un livre où sont résumées une multitude d'opinions diverses. Mieux vaut nous arrêter un instant à la conclusion que l'auteur donne sous ce titre : *Qu'enseigne l'histoire ?* Encore serons-nous obligé de nous en tenir à une trop sèche analyse.

D'après le D^r Renz, le sacrifice est essentiellement une sanctification, non pas la sanctification d'un autre homme ou la sanctification d'une chose, mais la sanctification active de soi-même. Le sacrifice est un acte par lequel l'homme se sanctifie. Le sacrifice véritable et

(1) *Die Geschichte des Messopfer-Begriffs, oder der alte Glaube und die neuen Theorien über das Wesen des unblutigen Opfers*, par le D^r F.-S. RENZ, régent du Séminaire épiscopal de Dillingen. — Tome II : *Neuzeitliche Kirche*, in-8°, 316-xxix p. — Chez l'auteur, et chez Datterer et Cie, Freising, 1902.

proprement dit, c'est l'*acte* par lequel un homme souffre et meurt volontairement, acte qui a pour effet et pour résultat une sainteté parfaite. Seul de tous les hommes, le Christ peut mourir volontairement. Il n'y a donc pas d'autre véritable sacrifice que le sacrifice du Christ, et ce sacrifice n'a pu avoir lieu qu'une seule fois. Ce que nous appelons le « sacrifice non sanglant » n'est qu'une représentation de ce sacrifice unique. Toutefois cette représentation est appelée un sacrifice véritable et proprement dit, à cause de la présence réelle du corps et du sang du Christ. Le sacrifice non sanglant et le sacrifice sanglant ne sont qu'un seul et même sacrifice.

Mais puisque tout sacrifice est un *acte*, et non un *état*, il faut que le sacrifice non sanglant du Christ soit, lui aussi, un acte. Quel est donc cet acte? « L'acte du sacrifice représentatif, du sacrifice non sanglant, commence à l'instant de la double consécration. Cependant, au temps des Pères aussi bien qu'au temps des scolastiques, on considérait comme acte sacrificiel figuratif, non pas l'acte de la consécration, mais la communion par laquelle est mangé le Corps et bu le Sang. On parlait surtout de la communion du Sang. Cette manière de voir avait deux raisons. La première est que le Sang versé du calice dans la bouche, donne une image vivante de l'effusion du Sang; la seconde est que la figure eucharistique du sacrifice sanglant consiste dans deux aliments, et que par suite elle est essentiellement un *repas*, qui doit être préparé et mangé. »

On s'en tint là quinze cents ans. Or, au *xvi^e* siècle, certains protestants donnèrent au sacrifice eucharistique un sens inacceptable. Le pain et le vin, disaient-ils, sont des symboles de l'effusion du sang; ils rappellent le sacrifice de la croix; ils excitent la reconnaissance des fidèles envers Dieu; ils portent la communauté chrétienne à se donner plus complètement au Christ et à Dieu. A les entendre, le sacrifice eucharistique serait essentiellement un sacrifice *subjectif* de la communauté, par lequel elle se donne. Préoccupés de défendre le caractère *objectif* du sacrifice eucharistique, la plupart des théologiens en vinrent à une conception nouvelle. Le sacrifice véritable et proprement dit, déclarèrent-ils, consiste à tuer, à anéantir, ou du moins à changer une chose sensible, dans le but de reconnaître le souverain domaine de Dieu sur la vie et la mort, sur l'être et le non-être. Cette définition fut la majeure de leurs raisonnements. La mineure ne fut pas la même pour tous. Selon les uns, le Christ céleste est immolé dans la fête eucharistique; selon d'autres, le Christ est détruit dans son existence eucharistique; ou du moins il subit, au moment où il entre dans l'existence sacramentelle, un changement qui est tout voisin de l'anéantissement ou de la mort de son existence céleste; selon d'autres enfin, la substance du pain et du vin est détruite. Pour achever le syllogisme, il n'y avait qu'à

ajouter : **Donc un sacrifice proprement dit s'accomplit dans la Messe.**

La majeure avait le tort de prendre pour définition du véritable sacrifice du Christ les cérémonies extérieures d'un sacrifice matériel et figuratif, et de vouloir appliquer une pareille définition à ce que tous les siècles avaient appelé un sacrifice spirituel et non sanglant. Quant à la mineure, déclare le D^r Renz, ce sont « de pures fictions », ceux qui les ont imaginées n'ont cessé et ne cessent de se combattre entre eux, ce qui ne les empêche nullement de tenir les uns et les autres à la même conclusion : « **Donc la messe est un sacrifice véritable et proprement dit.** »

On a eu le tort de distinguer entre *sacrifices* et *oblation*, deux mots qui se traduisent en allemand par un seul : *Opfer*. On a cru que le sacrifice du Christ était autre chose que l'oblation du Christ. On a dit que si le Christ est le véritable prêtre au sacrifice de la Messe, c'est parce que dans la Messe le Christ glorifié s'humilie, s'anéantit, se détruit. Le Christ n'est pas prêtre parce qu'il s'est abandonné à la mort ni parce qu'il est mort : pareille conception est étrangère à l'Écriture, aux Pères et aux scolastiques. La fonction du prêtre, telle que l'ancienne Église l'a comprise, c'est d'intercéder et non de souffrir. Qu'un prêtre intercède par l'effusion de son sang, ce n'est pas essentiel à son rôle sacerdotal. Il peut tenir ce rôle avant comme après l'effusion de son sang. Aussi le Christ a-t-il toujours été comparé au grand prêtre de l'Ancien Testament, entrant dans le Saint des saints avec le sang de la victime immolée, et là intercédant pour le peuple.

Si vous demandez quel est l'acte dans lequel consiste l'essence du sacrifice non sanglant, on croit que vous voulez savoir comment le Christ est secrètement tué ou détruit. L'un voit dans l'acte de la consécration une sorte de paralysie du Christ, comme si les fonctions de la vie sensible étaient interrompues ; un autre croit à une séparation intérieure mais réelle du sang uni avec le corps ; le Christ serait en quelque sorte mis à mort par les paroles de la consécration ; d'autres imaginent une destruction totale du Christ sacramentel au moment de la communion. On semble oublier la doctrine de la Transsubstantiation, d'après laquelle la substance du corps et du sang est présente dans l'Eucharistie sans ses accidents. Une substance sans accidents n'a rien à voir ni avec une forme particulière d'existence, ni avec une forme particulière d'activité, ni avec l'état souffrant, ni avec l'état glorifié.

Une conséquence des théories postérieures au Concile de Trente a été d'exagérer l'efficacité du Sacrifice de la Messe *ex opere operato*. Les Israélites s'imaginaient que l'immolation d'un agneau suffisait à les purifier de leurs fautes. On en est un peu revenu là. On fait offrir le Sacrifice pour soi, et l'on se soucie moins de l'offrir soi-même. On y

est trop en spectateur, pas assez en acteur. On croit tirer grande utilité de la consécration, et l'on regarde la communion comme sans importance. Le Christ, dans le Sacrifice de la Messe, s'offre à son Père; les chrétiens, qui sont les membres du Christ, doivent s'unir à lui par la communion sacramentelle ou par la communion spirituelle, et s'offrir au Père avec lui. Le sacrement du corps du Christ n'est pas seulement le signe sensible sous lequel se cachent la chair et le sang du Christ; c'est aussi le symbole de l'union des membres avec la tête du corps mystique du Christ.

On le voit, le D^r Renz est sévère pour les théologiens des derniers siècles. Peut-être s'en trouvera-t-il, parmi les partisans des opinions qu'il condamne si résolument, pour lui reprocher, à lui aussi, d'avoir donné du Sacrifice une définition quelque peu arbitraire. Qu'ils prennent garde; ils ont affaire à un champion bien exercé et solidement armé.

* *

« Depuis le grand schisme, l'histoire ecclésiastique n'a guère été traitée que par des écrivains de la communion romaine, et comme ils s'intéressaient peu à ce qu'ils considéraient comme un corps schismatique, on n'entend guère parler de l'Église orientale. » Ainsi parle le Rév. A.-H. Hore, au commencement de la seconde partie de son volume (1) sur l'*Histoire de l'église grecque*. Nous avouons volontiers que les historiens de l'Église se sont peu occupés de l'église d'Orient depuis le schisme. Nous nous intéressons cependant assez à nos frères séparés pour regretter que le Rév. Hore ne se soit pas étendu plus longuement sur les événements qui ont suivi la rupture entre les deux moitiés de la chrétienté. Il emploie plus de trois cents pages sur cinq cents à nous redire des événements dont nos auteurs nous parlent longuement, et, ce qui augmente nos regrets, il n'apporte pas à ce travail l'impartialité qui sied à l'historien. Nous ne prétendons pas, dans la longue histoire des démêlés de Constantinople avec Rome, que tous les torts soient nécessairement du côté des Grecs, mais franchement, tout esprit non prévenu trouvera d'une souveraine invraisemblance que, pendant tant de siècles, les Grecs aient toujours raison, et les Latins toujours tort.

Si M. Hore est très bref sur l'Église grecque des temps modernes, il l'est un peu moins sur l'Église russe. Au temps de saint Léon IX et de Michel Cérulaire, la Russie comptait peu dans le monde. Depuis elle a grandi. Devenu forte et puissante, elle s'est faite la protectrice des Grecs tombés sous le joug ottoman, et si l'Église russe reconnaît

(1) *Student's History of the Greek Church*, par le Rév. A.-H. HORE; ouvrage dédié au tsar de Russie. In-8°, xxxii-531 pages. J. Parker et C^o, Londres, 1902.

encore une certaine prééminence au patriarche de Constantinople, elle est cependant, en fait, à la tête de l'Église orientale orthodoxe.

Ce sont des Grecs qui ont apporté le christianisme en Russie. En 988, le grand-prince de Kiev, Vladimir, se fit baptiser par des missionnaires venus de Byzance, et imposa sa nouvelle religion à ses sujets. Les premiers évêques, puis les métropolitains de Kiev, la ville sainte, furent presque tous consacrés par les patriarches de Constantinople. Plus tard, quand, à la suite de la terrible invasion mongole, le siège métropolitain eut été transporté à Vladimir, puis à Moscou, les relations avec les Grecs devinrent plus difficiles. Le dernier métropolitain institué à Constantinople fut Isidore qui assista au concile de Florence et y accepta l'union avec les Latins. Rentré à Moscou, Isidore fut accablé d'injures par Vassili l'aveugle et dut s'enfuir à Rome. Vassili déclara au patriarche que la Russie avait le droit de choisir et d'instituer son métropolitain (1). Cent cinquante ans plus tard, l'ambitieux Boris Godonov établissait un patriarche à Moscou. On ne pouvait mieux affirmer l'indépendance de l'Église encore vis-à-vis des Grecs. Si Constantinople avait été la deuxième Rome, Moscou était la troisième.

Le plus grand des patriarches moscovites fut Nikone, qui exerça une puissante influence sur le tsar Alexis, et fut quelque temps le véritable maître de la Russie. Il avait la plus haute idée du pouvoir sacerdotal et n'hésitait pas à le placer au-dessus du pouvoir des tsars. Il entreprit la révision des livres liturgiques, où les copistes avaient accumulé des fautes de toute sorte. Sa réforme souleva une vive opposition parmi le peuple, dont elle changeait les habitudes. Elle fut l'origine du *Raskol*, schisme qui compte aujourd'hui encore des millions de partisans. Nikone avait été trop puissant. Pierre le Grand ne voulut pas d'une puissance religieuse capable de tenir en échec la sienne un seul instant. Il ne nomma plus de patriarche, et il établit dans sa nouvelle capitale le Saint-Synode, qui gouverne encore aujourd'hui l'Église russe.

*
*
*

De toute l'histoire de l'Église, la période la plus étudiée de nos jours est sans contredit celle des origines. D'importants documents, reparus au jour après un long oubli, sont venus stimuler l'activité des chercheurs, et chaque jour pour ainsi dire de nouvelles publications viennent éclairer quelque point ignoré de l'histoire ecclésiastique des trois premiers siècles. Livres, brochures, articles sont devenus si nombreux qu'il est de plus en plus difficile de se tenir au courant des

(1) M. Hort commet, à la page 400, une singulière méprise. Il place la tombe d'Ivan le Terrible dans une chapelle *Saint-Michel* à *Arkhangel*. Or, on montre la tombe d'Ivan au Kremlin de Moscou, dans l'église de *Saint-Michel Archange*.

résultats obtenus. On se perd dans les détails et on ne voit plus l'ensemble.

Le récent ouvrage de M. Adolphe Harnack sur *la prédication et l'expansion du christianisme aux trois premiers siècles* (1), outre qu'il attire l'attention sur bien des détails laissés dans l'ombre, a le grand mérite de donner un tableau d'ensemble des progrès de l'Église pendant l'époque féconde qui précéda la conversion de Constantin et le concile de Nicée. De tous les historiens protestants actuels, M. A. Harnack semble bien être celui qui connaît le mieux les trois premiers siècles de l'Église. Sans doute, ses opinions philosophiques et religieuses ne sont pas sans exercer une influence sur sa manière d'exposer les faits et de juger les événements. Mais s'il les met quelquefois dans un faux jour, ce n'est pas qu'il veuille les dénaturer; c'est qu'il les voit ainsi.

L'ouvrage se divise en quatre livres, dont le premier est une introduction remplie de précieux renseignements sur l'état du monde au moment de la naissance de l'Église; sur les circonstances politiques, philosophiques, religieuses, sociales et milieu desquelles allait tomber la prédication apostolique.

Le second livre étudie, des points de vue les plus divers, le *message* alors apporté au monde. C'était l'évangile du Dieu Père tout-puissant, de Jésus-Christ, le Seigneur, et de la résurrection. C'était la bonne nouvelle du salut et de la guérison (2), de l'amour et de la bienfaisance. C'était la religion de l'esprit et de la force, de la morale et de la sainteté. C'était la religion de l'autorité et de la foi, et en même temps la religion de la science et de la raison. Message unique et message varié, capable de rassembler dans une seule foi et une seule Église les peuples les plus divers, Parthes, Mèdes et Élamites, Grecs et Barbares.

Après le message, M. Harnack, dans un troisième livre, étudie les *messagers*, apôtres, prophètes et docteurs, puis la méthode dont ils accomplirent leur mission. Il nous dit comment l'organisation des communautés primitives favorisa les progrès de l'Évangile, et quel fut le contre-coup des persécutions et des attaques des païens contre la doctrine ou la morale chrétiennes. A la fin du III^e siècle, la victoire de l'Église n'était plus douteuse.

Le quatrième livre présente un tableau d'une singulière netteté, où l'on voit comment le christianisme pénétra peu à peu dans les diverses classes de la société, et comment il se répandit successivement dans les différentes parties du monde romain et même hors de

(1) *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, par AD. HARNACK, in-8, XII-361 p. Leipzig, 1902.

(2) Les mots par lesquels les Allemands désignent le Sauveur et le Salut, *Heiland*, *Heil*, signifient étymologiquement *guérisseur* et *guérison*.

l'empire. La liste des Églises qui peuvent établir, par des témoignages certains, qu'elles remontent au 1^{er} siècle, n'est pas très longue. A la mort de Marc-Aurèle, en 180, un immense progrès est accompli. En particulier, il y avait à cette époque un certain nombre de communautés chrétiennes dans les Gaules, et, tandis que M^{sr} Duchesne estime qu'elles n'avaient d'autre évêque que saint Irénée, M. Harnack est d'avis que le successeur de saint Pothin présidait à tout un groupe d'évêques. Enfin, à l'époque du Concile de Nicée, en 325, la période de croissance rapide était terminée; le christianisme avait achevé la conquête du vieux monde gréco-romain, dont, çà et là, il dépassait déjà les bornes. Dans le résumé que donne M. Harnack des origines chrétiennes de chaque pays, on trouvera, rassemblée en quelques pages, une masse incroyable d'informations, qui rendront de perpétuels services aux travailleurs.

GUSTAVE MOREL.

Notes sociales

LA LUTTE ANTI-ALCOOLIQUE

L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

II

Dans un précédent numéro (1), nous avons montré comment, aux États-Unis, les groupements religieux et les établissements scolaires travaillaient à faire disparaître la plaie de l'alcoolisme. Nous devons maintenant indiquer le rôle des sociétés de tempérance et l'action de la législation dans la lutte anti-alcoolique chez les concitoyens du président Roosevelt.

Extrêmement nombreuses sont les sociétés de tempérance; également très nombreux les journaux et publications anti-alcooliques.

(1) Cf. *Petites Annales de saint Vincent de Paul*. Supplément. Novembre 1903, p. 103 et suiv.

Tous ces groupements, qui diffèrent quant à l'organisation et aux tendances religieuses, présentent un caractère commun : ils imposent à leurs membres, comme nous l'avons dit, l'abstinence radicale de toute boisson à base d'alcool. Les associés prennent un engagement solennel, appelé *pledge* dont la formule diffère dans les détails, mais dont le fonds se rapproche toujours des termes suivants : « Je promets solennellement avec l'aide de Dieu de m'abstenir de toute boisson distillée et fermentée, et nominativement du vin, de la bière, du cidre, et d'employer tous mes efforts à en décourager l'usage et à en proscrire le trafic. »

Parmi ces associations, un grand nombre ont un caractère nettement confessionnel. M. Dupré La Tour, dont nous signalions avec éloge la belle étude (1), fournit des renseignements intéressants sur ces groupes. « Au nombre des sociétés confessionnelles les plus importantes, écrit-il, est la Fédération des sociétés catholiques, *Catholic total abstinence Union of America*, qui compte un millier de sociétés et près de cent mille membres. J'ai pu, ajoute-t-il, au congrès annuel tenu en août dernier à Dobuque (Iowa) constater sa vitalité. Trois cent cinquante délégués, prêtres et laïques, y assistaient sous la présidence de NN. SS. Ireland, Keane et de l'archevêque de Cincinnati. Le rapport annuel accusait une augmentation d'environ 4.000 membres sur l'année précédente et un accroissement de 38.000 membres en huit ans. » Le trait dominant de l'organisation des sociétés tempérantes catholiques, c'est leur caractère paroissial et très nettement religieux.

Les associations protestantes sont, elles aussi, en général fort actives. Parmi elles, la *Church temperance Society* se distingue par l'originalité des moyens qu'elle met en œuvre. Le révérend Graham qui en est l'âme, a entrepris d'installer dans les rues de New-York des fontaines d'eau glacée où les pauvres gens puissent se rafraîchir dans la saison d'été; il a également installé sur la voie publique des roulottes où se vendent des rafraîchissements de tempérance et une nourriture à bon marché. Mais, dans son organisation, la particularité la plus inattendue est la

(1) *La lutte anti-alcoolique aux Etats-Unis. (Musée social, 1903, n° 6.)*

création d'un service de voitures transportant du café chaud aux pompiers sur les théâtres des sinistres et aux cochers de voitures passant leur nuit à attendre la sortie des bals. Ce dernier service est payé au moyen d'une cotisation de dix cents (0,50) par invité que la société demande aux personnes donnant le bal et qui généralement ne la refusent pas.

..

A côté des sociétés de tempérance nous devons une mention spéciale aux établissements organisés pour traiter l'alcoolisme comme une maladie guérissable.

Certains de ces établissements ont adopté un traitement homéopatique à base de strychnine qui donne un dégoût momentané de l'alcool. Mais l'on n'est pas d'accord sur la valeur curative de ce traitement. Suivant M. Dupré La Tour, ce seraient les *Christian homes for inebriates* qui auraient produit les plus nombreuses et surtout les plus décisives guérisons de buveurs invétérés. « C'est un spectacle consolant pour la dignité humaine, déclare l'enquêteur du Musée Social, que celui du *Franklin Reformatory home for inebriates* de Philadelphie, dont 70 0/0 sortent, non seulement guéris, mais armés pour la lutte. La méthode suppose des malades d'une nature religieuse comme le sont en général les Américains. Après avoir donné au buveur les premiers soins que comporte son état, généralement une suralimentation, le traitement devient essentiellement moral. On s'efforce de le convaincre que désormais, pour lui, le simple fait de ne pas fuir les occasions du vice sont un péché aussi grave que la chute elle-même, puisque ceci doit fatalement conduire à cela ; qu'ainsi approcher un verre de ses lèvres, c'est un péché, qu'introduire de l'alcool dans sa maison, passer devant le cabaret du voisinage le sera aussi, et que le péché rend inutile le sang que le Christ a versé pour lui. » Et M. Dupré La Tour ajoute : « La simple expérience a montré, me disait le directeur de l'établissement (un ancien hospitalier, aujourd'hui juge criminel à Philadelphie), que si les motifs d'intérêt humain conduisent ces malades à l'asile, seuls

les motifs surnaturels sont assez puissants pour les faire persévérer. Et, en effet, si en présence de la tentation, ils peuvent se faire les juges de leur intérêt humain, cette dernière ressource leur manque lorsque c'est Dieu lui-même qui pèse dans un des plateaux de la balance. » D'ailleurs la direction de ces établissements ne perd pas de vue les malades sortis de l'asile. Elle les invite à venir dans des réunions hebdomadaires faire part aux nouveaux arrivants de leur expérience personnelle : avec beaucoup d'ingéniosité, elle convertit ainsi les uns en entretenant les autres dans les meilleures et les plus durables résolutions.

*
**

Pour venir à bout de l'alcoolisme, les citoyens américains ne se sont pas contentés de la libre propagande : ils ont pensé que l'initiative privée ne saurait suffire pour guérir un tel mal social et ils n'ont point hésité à faire appel à la loi.

Ils ont reconnu, en effet, la nécessité de restreindre le trafic de l'alcool : sur tout le territoire de l'Union, il n'est pas un seul Etat qui n'ait cru devoir, sous une forme ou sous une autre, limiter ce trafic. La Cour suprême de la République américaine a d'ailleurs posé le principe suivant comme base de toute la législation sur la matière : « L'État peut, en vertu de son pouvoir de police, réglementer ou même supprimer totalement un trafic qui apparaît être une source du danger public, *sans pour cela créer pour les intérêts individuels lésés aucun droit de réparation quelconque*. Or le commerce des boissons enivrantes rentre, comme la prostitution, dans cette catégorie. »

Un seul et même régime légal n'a pas été adopté par tous les États. Les uns prohibent rigoureusement tout trafic de l'alcool. Les autres réglementent la vente au détail des boissons à base alcoolique pour en prévenir les abus : c'est le régime de la licence. D'autres enfin font de ce commerce un monopole légal : c'est le système des dispensaires.

Quelques États édictent une loi générale pour toute l'étendue de leur territoire ; d'autres laissent les communautés d'habitants libres de choisir celui de ces régimes qui leur convient. Cette

faculté appelée « option légale » est de plus en plus en faveur dans l'Union.

Malgré les efforts de tout un parti, organisé en un véritable parti politique — la *Prohibition Party*, — il est aujourd'hui généralement reconnu que la prohibition totale n'a point donné de très bons résultats. On a mieux réussi en apportant des restrictions au trafic de détail.

Parmi ces restrictions, il en est qui sont universellement admises. Telles sont, par exemple, la défense d'ouvrir les débits le dimanche, les jours des fêtes légales et d'élection, de vendre à des mineurs et à des ivrognes, l'interdiction aux femmes de tenir un cabaret et d'y être employées. Il y a parfois des mesures plus originales ; ainsi l'obligation d'enlever les écrans des portes et des fenêtres pour que les buveurs puissent être aperçus du dehors, l'interdiction dans les cabarets de faire de la musique, de jouer au billard, aux cartes, aux dés, afin que, seuls, ceux qui ont soif aillent boire et qu'aucune distraction étrangère ne les y attire.

Enfin — et ce nous semble être la meilleure des restrictions (1) — on s'attache surtout à diminuer le nombre des cabarets. Ils sont généralement proscrits dans un certain rayon autour des écoles, des hospices, des églises, des parcs publics, etc. ; parfois même le consentement préalable des voisins est exigé. On fixe souvent un rapport entre le nombre des cabarets et le chiffre des habitants (1 pour 1.000 habitants dans le Massachusetts, 1 pour 500 à Boston). Quelquefois on laisse à une commission le pouvoir souverain d'accorder ou de refuser après enquêtes les nouvelles demandes d'ouverture. Cette Commission a aussi le terrible pouvoir de retirer leur licence aux débitants qui ont violé la loi, et cela sans leur permettre de présenter un remplaçant. Un certain nombre de législations confient ces fonctions délicates aux juges ordinaires de la ville

(1) Les preuves abondent. La licence ayant été à Philadelphie, portée de 50 à 500 dollars, à la fin du mois de mai 1888, le nombre des arrestations pour ivrognerie tombe subitement d'un mois à l'autre, de 2.367 en mai à 1.470 en juin, et les statistiques des douze dernières années accusent par rapport à la période correspondante antérieure à 1888, une réduction de 25 0/0, bien que la population de la ville se soit augmentée pendant ce temps de 200.000 habitants.

ou du comté, à raison de leur caractère, et aussi à cause de la longue durée de leur mandat électif qui les tient plus que d'autres en dehors des compromissions des partis.

Mais l'agent le plus actif et en quelque sorte automatique de la réduction du nombre des cabarets est l'élévation de la taxe à payer au fisc. Quand on porte de 50 à 5 ou 600 dollars le montant de la licence, on voit aussitôt le nombre des débits diminuer dans une très forte proportion et, de plus, les débits qui subsistent laissent parfois un peu moins à désirer au point de vue de la moralité. Les hautes licences présentent un autre avantage : elles constituent pour le fisc un important revenu.

Nous venons de voir, dans son ensemble, l'organisation de la lutte anti-alcoolique aux États-Unis. Il est difficile d'apprécier dès aujourd'hui les résultats obtenus. Il est certain qu'il s'est produit déjà une réelle amélioration qui, sans doute, ira s'accroissant. Dès maintenant, on peut conclure que l'aide du législateur n'aura pas été inefficace : à l'action de l'initiative privée, il fallait ajouter l'action de la loi.

MAX TURMANN.

Bibliographie

Une Église des Victorins en Champagne, Notre-Dame de l'Épine, près de Châlons-sur-Marne, par l'abbé MISSET. Paris, Champion, 9, quai Voltaire; chez l'auteur, école Lhomond, 41, rue Bendant, Paris. Brochure in-8°, 104 p.

Notre-Dame de l'Épine, réponse à M. Misset, par M. l'abbé PANNET. Châlons-sur-Marne, imprimerie Martin. Brochure in-8°, 130 p.

Fausseté de la statue de Notre-Dame de l'Épine, première réponse à M. Pannet, par l'abbé MISSET. Paris, Champion, et chez l'auteur. Brochure in-8°, 56 p.

Les Bollandistes et Notre-Dame de l'Épine, par l'abbé MISSET. Paris, Champion, et chez l'auteur. Brochure in-8°, 4 p.

Ces brochures sont fort intéressantes. Voici quel en est l'objet. Il

existe près de Châlons-sur-Marne une église qui est une vraie merveille de grâce et d'harmonie : l'église de Notre-Dame de l'Épine. Tout le monde est bien d'accord là-dessus ; mais il n'en va plus de même quand il s'agit de l'origine du monument. Ici encore nous avons les partisans de ce qu'on appelle la « Légende traditionnelle », et les partisans de la critique ou, comme ils disent, de l'histoire.

La légende raconte qu'une statue de la Vierge Mère a été trouvée dans un buisson d'épines tout rayonnant de lumière pendant la nuit. Recueillie respectueusement par les témoins de ce spectacle merveilleux, elle est devenue un objet de vénération qui n'a pas cessé d'attirer de nombreux pèlerins ; et ceux-ci, en reconnaissance des grâces obtenues, ont déposé à ses pieds de larges offrandes qui ont permis de construire, en son honneur au commencement du xv^e siècle, l'admirable basilique que nous possédons (Cf. *Notre-Dame de l'Épine*, par l'abbé PANNET, p. 11).

L'abbé Misset soutient que le buisson de l'Épine était un buisson symbolique et, pour « l'établir, dit-il, nous démontrerons les points suivants :

« 1^o Qu'au début du xiii^e siècle le curé de l'Épine-Melette était un chanoine régulier de Saint-Augustin, réforme de Saint-Victor ;

« 2^o Quel'une de ses dévotions, maitresses, comme chanoine victorin, était la dévotion à la « perpétuelle virginité de Marie, avant, pendant, après la naissance du Sauveur », et que cette dévotion, chez les victorins, s'exprimait iconographiquement par un buisson de Moïse, par un « espinei » symbolique d'où émergeait la Vierge ;

« 3^o Qu'en réalité le buisson de l'Épine fut considéré comme un buisson symbolique aux xiii^e, xiv^e, xv^e, xvi^e siècles et qu'il ne devint une « invention » de la Vierge dans un buisson qu'à la suite d'un contresens commis par le curé de l'Épine, Samuel Hacquin, vers 1624-29.

Nous ne pouvons pas suivre les développements des différentes preuves invoquées de part et d'autre mais nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant la citation empruntée par l'abbé Misset à « un victorin fameux, Pierre Riga, auteur de l'*Aurora*, c'est-à-dire du commentaire symbolique de la Bible le plus connu, le plus universellement cité au moyen âge ».

« Un jour (1) Moïse menait paître les brebis de son beau-père. Il pénètre

(1) Forte gregem soceri Moses dum pasceret, intrat
Desertum; patet huic visio mira Dei
Stat rubus, igne micans, ardore carens : stupet ignis
Viribus in dumo se caruisse suis
Virgo parens rubus est; rubus spinis trahit ortum :
Hæc de Judæis, ut rosa nata fuit.
Luceat et ignescit, sed non rubus igne calescit :
Virgo parit, sed flos non periendo parit
Igne nitet dumus, non est tamen ardor in illo
Absque calore nitor est sine labe pudor

dans le désert ; Dieu miraculeusement se découvre à sa vue. Un buisson est là, droit au milieu des flammes qui brillent sans le consumer, et les flammes s'étonnent, au cœur du buisson, d'avoir perdu leurs forces naturelles. Le buisson figure la Vierge Mère ; il sort d'un pied épineux : elle naît comme une rose de la race judaïque. Le buisson brille, il flambe, mais le feu ne le consume pas ; la Vierge enfante, mais sa fleur de virginité ne périt pas dans cet enfantement. Dans le feu le buisson blanchit, et pourtant il ne s'échauffe pas ; la blancheur sans chaleur, c'est la pureté sans péché. »

L'abbé Misset cite encore ce vers d'Hugues de Saint-Victor :

Sicut spina rosam genuit Judæ a Mariam

Et bien d'autres. Il nous a semblé qu'il était bon de faire connaître cette explication originale, savante, et, croyons-nous, d'une portée générale. Si nos lecteurs veulent bien ne pas s'en contenter et recourir aux brochures citées plus haut, nous pouvons leur promettre quelques bonnes heures de docte et joyeuse lecture. L'abbé Misset est un savant, mais il n'est pas ennuyeux... Ni l'abbé Pannet non plus. Ces deux Messieurs sont Champenois. — F. P.

Les Ordres religieux contemporains. — Les Petites Sœurs des Pauvres, par J. DE LA FAYE, lauréat de l'Académie française. — 1 vol. in-12 (Collection *Science et religion*). Prix 0 fr. 60. Librairie Bloud et C^{ie}, 4, rue Madame, Paris.

Dans ce petit travail, très documenté, très serré, J. de la Faye nous montre le double aspect de cette œuvre, perpétuel miracle de la charité humaine et de la Providence divine. — Il résume parfaitement les différentes étapes de la Congrégation, la petitesse de ses débuts, son merveilleux développement.

La théorie du bonheur, par G. D'AZAMBUJA, rédacteur en chef de la *Science sociale*. — 1 vol. in-12 (Collection *Science et religion*). Prix : 0 fr. 60. Librairie Bloud et C^{ie}, 4, rue Madame, Paris.

On a fait une foule de théories sur le bonheur ; M. Gabriel d'Azambuja, rédacteur en chef de la *Science sociale*, et bien connu par les travaux qu'il a publiés dans cette revue, a surtout pris la question par le côté où elle se rattache aux préoccupations modernes et aux points de vue mis en évidence par l'étude des sociétés. La conclusion de l'auteur est que la conquête du bonheur est difficile, mais qu'on peut néanmoins, par une conduite méthodique, retrancher de sa vie bien des épreuves et des malheurs, ce qui est d'autant de gagné.

La Crèche, la Croix, l'Autel, Entretiens et discours, par M. l'abbé JEAN VAUDON, chanoine de la Métropole de Bourges. — 1 fort vol.

in-16 de viii-436 pages. Prix, 3 fr. 50, franco, 4 francs. Librairie Bloud et C^{ie}, 4, rue Madame, Paris.

L'examineur de ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Vaudon, le P. Largent, a écrit : « On respire dans ces pages, en un style très pur, la pure doctrine de l'Église. »

A chacun sa chimère, par MATHILDE ALANIC, 1 vol. in-12, broché 3 fr., relié 3 fr. 50 (Bibliothèque de ma fille). Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

Les races qui meurent, par DANIELLE D'ARTHEZ, 1 vol. in-12. Prix franco : 3 francs (Bibliothèque de ma fille). Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

Table des Matières

Supplément du 15 janvier.

Publications allemandes (Histoire de l'Idée du sacrifice de la messe dans l'antiquité et le moyen âge, par le Dr P.-S. Renz. — Le Catholicisme au xix ^e siècle, par M ^{sr} Ehrhard), par G. MOREL.....	1
Notes sociales : Le Socialisme et l'Anticléricalisme, par Max TURMANN.....	6

Supplément du 15 février.

Littérature syriaque, par J.-B. CHABOT.....	17
Théorie des développements (NEWMAN).....	22
Bibliographie.....	28

Supplément du 15 mars.

Morale sociale, par A. DUFRÉCHOU.....	33
Publications assyriologiques : V. Scheil, O. P., Délégation en Perse. — Mémoires publiés sous la direction de M. de Morgan. — Textes élamites-sémitiques, par François MARTIN.....	40
Congrégations autorisées.....	45
Bibliographie.....	47

Supplément du 15 avril.

Notes sociales : Cartells et trusts, par Max TURMANN.....	49
Notes d'histoire : La mission de Metz. — Intervention auprès de la reine. — Le cardinal de Retz. — Tunis.....	56
Bibliographie.....	62

Supplément du 15 mai.

Notes sociales : Cartells et trusts, par Max TURMANN.....	65
Publications syriaques (Publications de M. Bedjan. — Chronica minora, par I. Guidi. — Synodicon Orientale, par J.-B. Chabot), par MM. CHABOT et LABOURT, docteurs en théologie.....	72

Supplément du 15 juin.

Publications anglaises (Stone, le saint Baptême. — Hall, la Confir- mation. — Trevelyan, le Dimanche), par G. MOREL, maître de con- férences à l'Institut catholique de Paris.....	81
« Aristote », par A. DUFRECHOU, maître de conférences à l'Institut catholique de Toulouse.....	88
Bibliographie.....	94

Supplément du 15 novembre.

La Légende babylonienne de la Création, par François MARTIN.....	97
Notes sociales : La Lutte anti-alcoolique, l'Exemple des Etats-Unis, par Max TURMANN.....	103
Bibliographie.....	109

Supplément du 15 décembre.

Publications étrangères (Histoire de l'Idée du sacrifice de la messe, par M. Renz. — Histoire de l'Eglise, par M. Hort. — L'expansion du christianisme, par M. Harnack), par G. MOREL.....	114
Notes sociales : La Lutte anti-alcoolique, l'Exemple des Etats-Unis, par Max TURMANN.....	119
Bibliographie.....	124
Table des matières.....	125